

GENÈVE 1986

XXV^e
CONFÉRENCE
INTERNATIONALE
DE LA
CROIX-ROUGE



362-191/1027 (Fr.)

XXV^e
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA
CROIX-ROUGE

COMPTE RENDU

BIBLIOTHEQUE - CICR
19, AV. DE LA PAIX
1202 GENÈVE

GENÈVE, 23-31 OCTOBRE 1986
CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES DE GENÈVE





TABLE DES MATIÈRES

<p>CORRESPONDANCE PRÉLIMINAIRE 7</p> <p>— Lettre de convocation et d'invitation 7</p> <p>PROGRAMME GÉNÉRAL PROVISOIRE 9</p> <p>ORDRE DU JOUR 11</p> <p>LISTE DES DÉLÉGUÉS (ordre alphabétique français) 13</p> <p>— MEMBRES DE LA CONFÉRENCE 13</p> <p>— OBSERVATEURS 35</p> <p>MEMBRES DE LA CONFÉRENCE CHARGÉS DE FONCTIONS OFFICIELLES 38</p> <p>BUREAU DE LA CONFÉRENCE 38</p> <p>COMITÉ DE RÉDACTION 38</p> <p>BUREAU DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS 38</p> <p>BUREAUX DES COMMISSIONS 38</p> <p>CONSEIL DES DÉLÉGUÉS 41</p> <p>— Ouverture de la séance par le Président de la Croix-Rouge suisse 41</p> <p>— Élection du Président, du Vice-président et des Secrétaires du Conseil des Délégués 41</p> <p>— Adoption de l'ordre du jour 42</p> <p>— Propositions pour l'élection du Président, des Vice-présidents, du Secrétaire général et des Secrétaires généraux adjoints de la Conférence internationale 42</p> <p>— Propositions pour l'élection du Comité de rédaction de la Conférence internationale .. 42</p> <p>— Information sur l'ordre du jour provisoire de la XXV^e Conférence internationale tel que préparé par la Commission permanente 42</p> <p>— Croix-Rouge facteur de paix 43</p> <p>— Activités de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix 43</p> <p>— Mise en oeuvre des décisions 1, 2, et 3 du Conseil des Délégués (octobre 1985) 43</p> <p>— Rapport sur les activités de l'Institut Henry-Dunant 64</p> <p>— Fonds et médailles 66</p> <p>— Médaille Florence Nightingale 66</p> <p>— Fonds de l'Impératrice Shôken 67</p> <p>— Conseil de la Fondation en faveur du CICR 67</p> <p>— Divers 67</p> <p>CONFÉRENCE INTERNATIONALE 69</p>	<p>CÉRÉMONIE D'OUVERTURE 69</p> <p>— Allocution de bienvenue de M. Kurt Bolliger, Président de la Croix-Rouge suisse 69</p> <p>— Lecture solennelle des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge par le professeur Jean Pictet, ancien Vice-président du CICR et ancien Directeur de l'Institut Henry-Dunant ... 69</p> <p>— Allocution du Dr. Ahmad Abu-Goura, Président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale 70</p> <p>— Allocution de M. Alphons Egli, Président de la Confédération suisse 71</p> <p>— Allocution de M. Christian Grobet, Président du Conseil d'État de la République et Canton de Genève 71</p> <p>— Message du Secrétaire général des Nations Unies par M. Eric Suy, Directeur général de l'Office européen des Nations Unies 72</p> <p>— Allocution de M. Alexandre Hay, Président du Comité international de la Croix-Rouge 73</p> <p>— Allocution de M. Enrique de la Mata y Gorostizaga, Président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 74</p> <p>— Ouverture officielle de la Conférence par le Dr. Ahmad Abu-Goura, Président de la Commission permanente 76</p> <p>PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE 77</p> <p>— Élection du Président, des Vice-présidents, du Secrétaire général et des Secrétaires généraux adjoints de la Conférence et du Comité de rédaction de la Conférence 77</p> <p>— Motion sur la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud 77</p> <p>— Élections (suite) 78</p> <p>— Motion sur la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud (suite) ... 79</p> <p>DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE 93</p> <p>— Suite des débats relatifs à la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud de la XXV^e Conférence internationale 93</p> <p>TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE 97</p> <p>— Votation sur la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud 97</p> <p>— Résultats détaillés du vote par appel nominal sur la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud (25 octobre 1986) 98</p> <p>— Explications de votes 98</p> <p>— Motion sur l'ajournement de la Conférence internationale 110</p>
---	--

— Rapport sur les travaux du Conseil des Délégués	114	— Proclamation des résultats du deuxième tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente	134
— Désignation des Commissions de la Conférence	115	— Rapport de la Commission I (suite)	134
— Ouverture de la procédure d'élection des membres de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale	115	• État des signatures, ratifications et adhésions aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève	135
— Rapport du Président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale	116	• Identification des moyens de transport sanitaire	136
— Divers	117	• Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge	136
SÉANCE PLÉNIÈRE FINALE	119	• Torture	137
— Élection des membres de la Commission permanente (premier tour de scrutin)	119	• Lutte contre la piraterie — armes classiques	138
— Résolutions présentées par le Conseil des délégués	120	• Recherches et réunions de familles	139
— Rapports des Commissions I et II et adoption des Résolutions et Recommandations	121	— Élections des membres de la Commission permanente (suite)	140
— Rapport de la Commission II	121	— Rapport de la Commission I (suite)	140
• Ordre du jour	121	— Troisième et dernier tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente	142
• Révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge	121	— Rapport de la Commission I (suite)	142
• Financement	122	— Proclamation des résultats du troisième tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente	146
• Politique du CICR et de la Ligue pour les situations d'urgence	123	— Lieu et date de la XXVI ^e Conférence internationale	146
• Développement des sociétés nationales dans le contexte des plans nationaux de développement	124	— Organisation de la Commission permanente (Président et Vice-président)	147
• Rapport de l'assemblée générale de la Ligue	124	— Divers	147
• Suites données aux autres Résolutions de la XXIV ^e Conférence internationale notamment aux Résolutions XIX (rôle du volontariat au sein de la Croix-Rouge), XX (Commission conjointe pour les statuts des sociétés nationales), XXIII (participation des volontaires aux services de la Croix-Rouge à la communauté), XXVI (rôle du personnel médical dans la préparation et l'exécution des actions médicales d'urgence de la Croix-Rouge) et XXVII (année internationale des personnes handicapées)	124	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	149
• Divers	125	RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE ET DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS	153
• La Croix-Rouge internationale et les réfugiés	125	— A. Résolutions de la XXV ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge	153
— Proclamation des résultats du premier tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente	126	I. Respect du droit international humanitaire dans les conflits armés et action du CICR en faveur des personnes protégées par les Conventions de Genève	153
— Rapport de la Commission II (suite)	126	II. Protocoles additionnels aux Conventions de Genève	153
— Deuxième tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente	132	III. Identification des moyens de transport sanitaire	154
— Rapport de la Commission I	132	IV. Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux du Mouvement au service de la paix	154
• Élection du Président, des Vice-présidents, du Rapporteur et des membres du Comité de rédaction	133	V. Mesures nationales de mise en oeuvre du droit international humanitaire	155
• Respect du droit international humanitaire	133	IV. Cours internationaux sur le droit applicable dans les conflits armés	155
• Rapport sur les activités du CICR	133	VII. Travaux relatifs au droit international humanitaire dans les conflits armés sur mer et sur terre	156

VIII. Protection de la population civile dans les conflits armés	157	XXXII. Révision du règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken	169
IX. Protection des enfants dans les conflits armés	157	XXXIII. Modifications des Principes et règles régissant les actions de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de désastre ..	170
X. Torture	158	XXXIV. Fondation en faveur du CICR	170
XI. Assistance aux victimes de la torture ..	158	XXXV. Désignation des membres de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	170
XII. Assistance aux victimes de la torture ..	158	XXXVI. Lieu et date de la XXVI ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	170
XIII. Obtention et transmission de renseignements nominatifs en tant que moyen de protection et de prévention des disparitions	159	XXXVII. Remerciements	170
XIV. Bureau national de renseignements (BNR)	159	— B. Résolutions du Conseil des Délégués	173
XV. Collaboration entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les gouvernements en vue du regroupement des familles dispersées	159	1. Composition de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix	173
XVI. Rôle de l'Agence centrale de recherches et des Sociétés nationales en matière de recherche et de regroupement de familles	160	2. Le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix	173
XVII. Le Mouvement et les réfugiés	160	3. Le Mouvement en tant que facteur de paix	173
XVIII. Politique nutritionnelle et des dons alimentaires dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	161	4. Année internationale de la paix 1986 ...	173
XIX. Fournitures médicales dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	162	5. Développement des activités de l'Institut Henry-Dunant	173
XX. Assistance aux enfants dans les situations d'urgence	162	6. Approbation des comptes	174
XXI. Secours en cas de catastrophe technique ou autre	162	7. Lieu et date du prochain Conseil des Délégués	174
XXII. Développement des Sociétés nationales en tant que contribution au développement national	163	LISTE DES DOCUMENTS	175
XXIII. Service volontaire dans la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde contemporain	164	— Documents établis conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge et le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	175
XXIV. Financement du CICR par les Sociétés nationales	165	— Documents établis par le Comité international de la Croix-Rouge	175
XXV. Financement du CICR par les gouvernements	165	— Documents établis par le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	175
XXVI. Le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix	165	— Document établi par le Président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale ..	176
XXVII. Année internationale de la paix 1986	166	— Document établi par le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Institut Henry-Dunant en consultation avec le CICR	176
XXVIII. Le Mouvement et la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées	167	— Documents établis par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix	176
XXIX. Lutte contre la toxicomanie	168	— Document établi par l'Institut Henry-Dunant	176
XXX. Tabagisme	168	— Rapports des Commissions de la XXV ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge	176
XXXI. Adoption des Statuts et du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	169	— Rapports présentés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.	176

CORRESPONDANCE PRÉLIMINAIRE

LETTRE DE CONVOCATION ET D'INVITATION ADRESSÉE AUX MEMBRES
DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE (SOCIÉTÉS NATIONALES RECONNUES,
GOUVERNEMENTS PARTIES AUX CONVENTIONS DE GENÈVE, COMITÉ
INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, LIGUE DES SOCIÉTÉS
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE) ET AUX OBSERVATEURS
(SOCIÉTÉS NATIONALES EN FORMATION ET AUTRES OBSERVATEURS)

Berne, le 19 février 1986

Par sa décision no VI, la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Manille 1981) a accepté l'invitation de la Croix-Rouge suisse à tenir la XXV^e Conférence en 1986 à Genève. D'entente avec la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, j'ai aujourd'hui le plaisir de vous informer que cette Conférence aura lieu

du 23 au 31 octobre 1986

au Centre international de conférences de Genève.

Elle sera précédée du 14 au 22 octobre de diverses réunions et de l'Assemblée générale de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que du Conseil des Délégués.

Comme vous le savez, la Conférence internationale de la Croix-Rouge se compose des délégations:

- des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dûment reconnues,
- des Etats parties aux Conventions de Genève,
- du Comité international de la Croix-Rouge,
- de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Comme d'habitude, des observateurs sont également invités à participer à la Conférence.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Genève 1986.

En annexe à cette invitation vous trouverez:

- la liste des membres et observateurs invités,
- le programme de la Conférence,
- l'ordre du jour provisoire.

Ces documents ont été établis par la Commission permanente conformément à son mandat statutaire.

Vous trouverez également un préavis de participation que vous voudrez bien remplir et renvoyer au Commissaire général de la Conférence, Monsieur Bénédicte de Tscharnier, **avant le 30 avril 1986**. Les manuels des délégués ainsi que les bulletins d'inscription et de réservation de chambres d'hôtel vous seront envoyés en mai 1986 sur la base des préavis reçus.

La Croix-Rouge suisse se réjouit de vous recevoir tous à Genève en octobre prochain. Elle espère sincèrement que la XXV^e Conférence — dont les objectifs se résument dans la devise "Unis pour l'humanité" — marquera des progrès réels dans l'accomplissement des tâches, qui sont celles de la Croix-Rouge internationale, dans le respect de nos Principes fondamentaux.

Veuillez agréer les assurances de ma haute considération.

Kurt Bolliger
Président de la Croix-Rouge suisse

PROGRAMME GÉNÉRAL PROVISOIRE

(au 9 juin 1986)

LUNDI 13 OCTOBRE

- 9 h. Groupe de travail conjoint Ligue/CICR sur la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale
- 14 h. Groupe de travail conjoint Ligue/CICR sur la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale

MARDI 14 OCTOBRE

- 9 h. Groupe de travail conjoint Ligue/CICR sur la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale
- 14 h. Groupe de travail conjoint Ligue/CICR sur la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale

MERCREDI 15 OCTOBRE

- 9 h. Groupe de travail conjoint Ligue/CICR sur la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale
- 9 h. Commission du barème de la Ligue
- 14 h. Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix
- 14 h. Commission du barème de la Ligue
- ... Conférence de presse

JEUDI 16 OCTOBRE

- 9 h. Commission des finances de la Ligue
- 9 h. Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix
- 9 h. Commission des secours
Commission du développement
Commission de la santé et des services communautaires
Commission de la jeunesse
- 14 h. Commission des finances de la Ligue
- 14 h. Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix
- 14 h. Commission des secours
Commission du développement
Commission de la santé et des services communautaires
Commission de la jeunesse
- 14 h.30 Commission pour le financement du CICR

VENDREDI 17 OCTOBRE

- 9 h. XVIII^e session du Conseil exécutif de la Ligue
- 14 h.30 XVIII^e session du Conseil exécutif de la Ligue

SAMEDI 18 OCTOBRE

- 9 h. V^e session de l'Assemblée générale de la Ligue
- 14 h.30 V^e session de l'Assemblée générale de la Ligue

DIMANCHE 19 OCTOBRE

- 9 h. V^e session de l'Assemblée générale de la Ligue
- 14 h.30 V^e session de l'Assemblée générale de la Ligue

LUNDI 20 OCTOBRE

- 9 h. V^e session de l'Assemblée générale de la Ligue
- 14 h.30 V^e session de l'Assemblée générale de la Ligue

MARDI 21 OCTOBRE

- ... Réunions spéciales
- 14 h.30 Commission permanente de la Croix-Rouge internationale

MERCREDI 22 OCTOBRE

- 9 h. Conseil des Délégués
- 14 h.30 Conseil des Délégués

JEUDI 23 OCTOBRE

- 15 h. Cérémonie d'ouverture de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge
- 17 h. Première séance plénière
- 18 h.30 Réception à l'Hôtel Intercontinental

VENDREDI 24 OCTOBRE

- 9 h. Commission I : Droit international humanitaire
- 9 h. Commission II: Commission générale
- 14 h.30 Commission I : Droit international humanitaire
- 14 h.30 Commission II: Commission générale

SAMEDI 25 OCTOBRE

- 9 h. Commission I : Droit international humanitaire
- 9 h. Commission II: Commission générale
- 14 h.30 Commission I : Droit international humanitaire
- 14 h.30 Commission II: Commission générale

DIMANCHE 26 OCTOBRE

Excursions

LUNDI 27 OCTOBRE

9 h. Commission I : Droit international humanitaire

9 h. Commission II: Commission générale

14 h.30 Commission I : Droit international humanitaire

14 h.30 Commission II: Commission générale

MARDI 28 OCTOBRE

9 h. Commission I : Droit international humanitaire

9 h. Commission II: Commission générale

14 h.30 Commission I : Droit international humanitaire

14 h.30 Commission II: Commission générale

MERCREDI 29 OCTOBRE

Pas de réunions. Journée réservée à la préparation des rapports

JEUDI 30 OCTOBRE

9 h. Séance plénière

14 h.30 Séance plénière

VENDREDI 31 OCTOBRE

9 h. Séance plénière

14 h.30 Séance plénière / séance de clôture

... Commission permanente de la Croix-Rouge internationale

ORDRE DU JOUR

I. CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

1. Election du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués.
2. Adoption de l'ordre du jour.
(Document CD/2/2, P, C.I, C.II)
3. Propositions pour l'élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints de la Conférence internationale.
4. Propositions pour l'élection du comité de rédaction de la Conférence internationale.
5. Information sur l'ordre du jour provisoire de la XXV^e Conférence internationale tel que préparé par la Commission permanente.
6. Rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, sur ses activités depuis le Conseil des Délégués (1985) et propositions pour l'avenir.
(Document CD/6/1)
7. Rapport sur les activités de l'Institut Henry-Dunant.
(Document CD/7/1)
8. Fonds et médailles:
 - Médaille Florence Nightingale (y compris Fonds Augusta)
(Document CD/8/1)
 - Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken
(Document CD/8/2)
 - Conseil de la fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge
9. Divers.
10. Lieu et date de la prochaine réunion.

II. CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE Séances plénières

Cérémonie d'ouverture

Discours d'ouverture

Lecture solennelle des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge

Première séance plénière

1. Election du président, des vice-présidents, du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints de la Conférence et du comité de rédaction de la Conférence sur proposition du Conseil des Délégués.
(Documents CD/2/2, P, C.I, C.II)
2. Rapport sur les travaux du Conseil des Délégués.
3. Désignation des Commissions de la Conférence:
Commission I : droit international humanitaire
Commission II : commission générale
4. Ouverture de la procédure d'élection des membres de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale.

5. Rapport du président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale.
(Document P.5/1)

Deuxième séance plénière et suivantes

1. Election des membres de la Commission permanente.
2. Rapports des Commissions I et II et adoption des résolutions et recommandations.
3. Lieu et date de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

III. SÉANCES DES COMMISSIONS

A. COMMISSION I: DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

1. Election du président, du vice-président, du rapporteur et des membres du comité de rédaction.
2. Respect du droit international humanitaire.
 - 2.1. Rapport d'activité du CICR, y compris les suites données aux résolutions suivantes de la XXIV^e Conférence internationale:
(Document C.I/2.1/1)
III: "Application de la IV^e Convention de Genève du 12 août 1949";
IV: "Activités humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des victimes des conflits armés";
VI: "Respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires et soutien aux activités du Comité international de la Croix-Rouge".
 - 2.2. Etat des signatures, ratifications et adhésions aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, y compris les suites données à la Résolution VII de la XXIV^e Conférence internationale.
(Document C.I/2.2/1)
 - 2.3. Identification des moyens de transport sanitaires, y compris les suites données à la Résolution VIII de la XXIV^e Conférence internationale.
(Document C.I/2.3/1)
 - 2.4. Diffusion du droit international humanitaire et des Principes et idéaux de la Croix-Rouge, y compris les suites données à la Résolution X et à la Résolution XI "Cours internationaux sur le droit de la guerre" de la XXIV^e Conférence internationale.
(Documents C.I/2.4/1, C.I/2.4/2, et C.I/2.4/3)
 - 2.5. Torture, y compris les suites données aux Résolutions XIV (Torture) et XV (Assistance aux victimes de la torture) de la XXIV^e Conférence internationale.
(Document C.I/2.5/1)
 - 2.6. Suites données à d'autres résolutions de la XXIV^e Conférence internationale, notamment aux Résolutions V (Lutte contre la piraterie), IX (Armes classiques) et XIII (Désarmement, armes de destruction massive et respect des non-combattants).
(Document C.I/2.6/1)
3. Recherche et réunion des familles:
(Document C.I/3/1)
 - 3.1. Information sur les activités de l'Agence centrale de

recherches, y compris les suites données aux Résolutions I (Port d'une plaque d'identité) et II (Disparitions forcées ou involontaires) de la XXIV^e Conférence internationale.

3.2. Activités de recherches des Sociétés nationales.

4. Divers.

B. COMMISSION II: COMMISSION GÉNÉRALE

1. Election du président, du vice-président, du rapporteur⁽¹⁾ et des membres du comité de rédaction.

2. Révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge.

2.1. Projet de Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
(Document C.II/2.1/1)

2.2. Projet de Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
(Document C.II/2.2/1)

3. Révision du Règlement sur l'usage de l'emblème (suites données à la Résolution XII de la XXIV^e Conférence internationale).
(Document C.II/3/1)

4. Financement:

4.1. du CICR par les Gouvernements (suites données à la Résolution XVII de la XXIV^e Conférence internationale).
(Document C.II/4.1/1)

4.2. du CICR par les Sociétés nationales (suites données à la Résolution XVIII de la XXIV^e Conférence internationale).
(Document C.II/4.2/1)

(1) en raison de la complexité du point 2 de l'ordre du jour, il sera proposé à la Commission d'élire un second rapporteur pour ce point uniquement.

4.3. des programmes de la Ligue par les Gouvernements par l'intermédiaire des Sociétés nationales.

5. La Croix-Rouge internationale et les réfugiés, y compris les suites données à la Résolution XXI de la XXIV^e Conférence internationale.
(Document C.II/5/1)

6. Politique du CICR et de la Ligue pour les situations d'urgence:

6.1. Politique nutritionnelle.
(Document C.II/6.1/1)

6.2. Fournitures médicales.
(Document C.II/6.2/1)

6.3. Opérations de secours, y compris "Principes et règles régissant les actions de secours en cas de désastre".
(Documents C.II/6.3./1 et C.II/6.3/2)

7. Développement des Sociétés nationales dans le contexte des plans nationaux de développement (suites données à la Résolution XXV de la XXIV^e Conférence internationale).
(Document C.II/7/1)

8. Rapport de l'Assemblée générale de la Ligue, y compris les suites données aux Résolutions XXII, XXIV et à la Décision IV de la XXIV^e Conférence internationale.
(Document C.II/8/1)

9. Suites données aux autres Résolutions de la XXIV^e Conférence internationale notamment aux Résolutions XIX (Rôle du volontariat au sein de la Croix-Rouge), XX (Commission conjointe pour les statuts des Sociétés nationales), XXIII (Participation des volontaires aux services de la Croix-Rouge à la communauté), XXVI (Rôle du personnel médical dans la préparation et l'exécution des actions médicales d'urgence de la Croix-Rouge) et XXVII (Année internationale des handicapés).
(Documents C.II/9/1 et C.II/9/2)

10. Divers

LISTE DES DÉLÉGUÉS

(ordre alphabétique français)

Membres de la Conférence

AFGHANISTAN

Société nationale

Head of delegation:

Mrs. SORAYA,

Secretary General

M. Abdul MOMEN,

Président des services sociaux

Gouvernement

Chef de délégation:

Dr Ansar SKANDARY,

Président Département plan, finances, commerce,
Conseil des Ministres

AFRIQUE DU SUD

Société nationale

Head of delegation:

Mr. Gurth S. WALTON MA,

President

Mr. Norman H. PATTERSON,

Vice-President

Mr. Bongani Aug KHUMALO,

Assistant Regional Director, Southern Transvaal

Dr. John Samuel GRIMWOOD,

Vice-Chairman, National Technical Training

Gouvernement (jusqu'au 25 octobre)

Head of delegation:

Ambassador Jeremy SHEARAR,

Permanent Representative, Geneva

Mr. Johan RAUTENBACH,

State Law Adviser, Department of Foreign Affairs

Mr. Salmon STANDER,

Red Cross Liaison Officer

Mr. Jacob DU BRUYN,

State Law Adviser, Department of Justice

ALGÉRIE

Société nationale

Chef de délégation:

Dr Mouloud BELAOUANE,

Président

M. Ahmed HAMIANI,

Premier Vice-Président

M. Mokrane BOUBRIT,

Secrétaire général

M. Abdelkrim BENDJEBAR,

Directeur des affaires administratives

Dr Ahmed AHRAS,

Président de la Commission nationale du secourisme

Me Driss ALLOUACHE,

Président de la Commission nationale
de l'information

Me Salim DJABALI,

Président de la Commission nationale juridique

M. Abdelhalim SENOUCI,

Président de la Commission nationale des secours

Gouvernement

Chef de délégation:

Ambassadeur Kemal HACENE,

Représentant permanent, Genève

M. Boudjemaa DELMI,

Conseiller, Mission permanente, Genève

Mlle Fatiha BOUAMRANE,

Premier secrétaire, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Société nationale

Head of delegation:

Botho Prinz zu SAYN-WITTGENSTEIN-HOHENSTEIN
President

Dr. Hartwig SCHLEGELBERGER,

Vice-President

Dr. Anton SCHLÖGEL,

Member of the Präsidium (Executive Committee)

Dr. Hermann SCHMITZ-WENZEL,

Secretary General

Mr. Andreas VON BLOCK-SCHLESIER,

Head of the President's Office/Legal Adviser

Miss Birgitta STEINRÜCKEN,

Assistant, International Affairs

Mr. Thomas KLEMP,

Legal Adviser

Mrs. Helga MCGREW-WALTER,

Interpreter Prof. Dr.

Dr. Knut IPSEN,

Federal Dissemination Officer

Mr. Manfred KILL,

Head, Finance Division

Gouvernement

Head of delegation:

Ambassador Dr Fredo DANNENBRING,

Permanent Representative, Geneva

Dr. Karl Heinz KUNZMANN,

Head of Division

Dr. Hans Viktor BÖTTCHER,

Ministerialdirigent, Federal Ministry of Defence

Dr. Reinhard HILGER,

Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Dr. Dieter FLECK,

Head of Division, Federal Ministry of Defence

Mr. Günther WITTSCHEN,

Regierungsdirektor, Federal Ministry of the Interior

Mr. Peter HÜBSCHMANN,

Oberregierungsrat,

Federal Ministry of Transportation

Mr. Hermann SCHAEFER,

Oberamtsrat, Federal Ministry of Foreign Affairs

Mrs. Dorothee KALTENBACH,

Interpreter

Mr. Karl SCHWÄGERL,

Attaché, Permanent Mission, Geneva

ANGOLA

Société nationale

Chef de délégation:

M. Aleixo A. GONCALVES,

Secrétaire général

M. José Luis PASCOAL,

Directeur technique

M. Carlos Fernando SILVA REIS,

Conseiller juridique

Gouvernement

Chef de délégation:

M. Carlos Alberto S. DE CARVALHO FONSECA,

Deuxième secrétaire,

Ministère des relations extérieures

M. Julio Manuel VELASCO,
Attaché, Ministère des relations extérieures

ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE

Société nationale

Head of delegation:

Dr. Hamad Abdullah AL-SUGAIR,
President
Mr. Hemdi ABU ZEID,
Vice-President
Mr. Abdullah Moh. AL-HAZZAA,
Director General, Succour and Relief
Mr. Saleem Sulaiman AL-AHMED,
Director of President Office
Mr. Ibrahim Moh. AL-DHUA'YAN,
Mr. Faeq A. A. AL-HARFI,
Director Public Relations

Gouvernement

Head of delegation:

Mr. Abdullah ZIDAN,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ARGENTINE

Société nationale

Jefe de delegación:

Dr. Humberto Luis ADALBERTI

Gouvernement

Jefe de delegación:

Embajador Leopoldo H. TETTAMANTI,
Representante Permanente, Ginebra

AUSTRALIE

Société nationale

Head of delegation:

Mr. Arthur Grahame TAYLOR,
Chairman
Mr. Max BEVILAQUA,
Vice-Chairman
Mr. Leon STUBBINGS,
Secretary General
Mr. Alan L. MCLEAN,
Assistant Secretary General
Mr. David STOREY,
Chairman, New South Wales Division
Mr. Noel David ARMSTRONG,
Public Relations Consultant

Gouvernement

Head of delegation:

Ambassador Robert ROBERTSON,
Permanent Representative, Geneva
Mr. Stuart HUME,
Minister, Permanent Representative, Geneva
Mr. Michael SMITH,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr. Peter HUGHES,
Counsellor, Australian Embassy, Rome

AUTRICHE

Société nationale

Head of delegation:

Dr. Heinrich TREICHL,
President

Mr. Hans POLSTER,
Secretary General
Dr. Roland SIEGRIST,
Secretary General, Austrian Junior Red Cross

Gouvernement

Head of delegation:

Ambassadeur Erich KUSSBACH,
Ministère fédéral des affaires étrangères
Mr. Günter BIRBAUM,
Minister, Deputy Permanent Representative, Geneva
Dr. Friedrich GRIESSLER,
Ministerialrat, Federal Ministry for Defence
Dr. Gerhard LOIBL,
Federal Ministry for Foreign Affairs
Mr. Helmut TICHY,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BAHAMAS

Société nationale

Head of delegation:

Mrs. Frances E. LEDEE,
President
Mrs. Marina C. GLINTON,
Director General

BAHREIN

Société nationale

Head of delegation:

Mr. Muhammed Abdul AL-KHAYYAT,
Chairman, Public Relations Committee
Mrs. Ameena Abdul RAZZAK ABDULLA,
Secretary, Executive Committee

BANGLADESH

Société nationale

Head of delegation:

Maj. Gen. Abdul JABBAR,
League Vice-President, Chairman
Mr. Mohammad Abdus SAMAD,
Member, Managing Board
Major Ali Hassan QUORESHI,
Secretary General
Mr. Saifuddin AHMED,
Member
Mr. Rubiat AKTHER AHMED,
Member

Gouvernement

Head of delegation:

Mr. A.K.H. MORSHED,
Additional Foreign Secretary
Mr. Motahar HOSSAIN,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr. Liaquat Ali CHOUDHURY,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

LA BARBADE

Société nationale

Head of delegation:

Miss Ena Kathleen WALTERS,
President

BELGIQUE

Chef de délégation:

M. Jacques DELRUELLE,
Vice-Président national,
Président de la communauté francophone

Chef de délégation:

Prof. Vaast L.M. LEYSEN,
Vice-Président national,
Président de la communauté néerlandophone

M. Guy HULLEBROECK,
Directeur général (communauté francophone)

M. Carl VANDEKERCKHOVE,
Directeur général (communauté flamande)

Gouvernement

Chef de délégation:

Ambassadeur Prosper THUYSBAERT,
Représentant permanent, Genève

M. André ANDRIES,
Président de la Commission de diffusion

Ambassadeur Jacques A.F. VERMER,
Représentant permanent adjoint, Genève

M. Hans Christian KINT,
Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

Mme Justine GENTILE,
Attaché, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN

Société nationale

Chef de délégation:

Mme Véronique AHOUANMENO,
Présidente

M. Jules JOHNSON,
Secrétaire général

R.S.S. DE BIÉLORUSSIE

Gouvernement

Head of delegation:

Mr. Vladimir SEMUKHA,
Chairman, Red Cross Society

Mr. Alexandre SYTCHEV,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BIRMANIE

Société nationale

Head of delegation:

U THA ZAN AUNG,
Vice-Chairman

U TUN MYINT,
Honorary Treasurer

Gouvernement

Head of delegation:

U MYA THAN,
First Secretary

U HLA MYINT,
Second Secretary

BOLIVIE

Société nationale

Jefe de delegación:

Dr. Gaston PONCE CABALLERO,
Presidente

Sra. Mercedes VILLENA CABRERA,
Jefe Departamento Nacional Medico-Social,
Coord. Desarrollo

Gouvernement

Jefe de delegación:

Dr. Luis PONCE CABALLERO,
Presidente Cruz Roja

Sr. Armando LOAIZA MARIACA,
Ministro Consejero,
Ministerio Relaciones Exteriores y Culto

BOTSWANA

Société nationale

Head of delegation:

Lady Ruth KHAMA,
President

Mrs. Martha Thembi MODISE,
Programme Officer

BRÉSIL

Société nationale

Head of delegation:

Mrs. Mavy D'ACHE ASSUMPCAO HARMON,
President

Dr. Murilo BASTOS BELCHIOR,
Member, National Board/Director

Mr. Tom Willmott SLOPER,
Member, National Board

Mr. José Maria FONSECA,
Acting Secretary General

Mr. Luiz Alberto SAMPAIO,
Head, National Youth Department

Gouvernement

Head of delegation:

Mr. José Vinicius DE SOUSA,
Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr. Fernando José DE CARVALHO LOPES,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr. René LONCAN FILHO,
First Secretary, Ministry of Foreign Relations

Mr. Carmelito DE MELO,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BULGARIE

Société nationale

Head of delegation:

Dr. Kiril IGNATOV,
President

Mr. Alexander MARINOV,
Head, International Relations Department

Gouvernement

Chef de délégation:

M. Valentin BOJILOV,
Ministre plénipotentiaire

M. Caristo PASVALEV,
Secrétaire au Ministère des affaires étrangères

M. Todor STAGKOV,
Troisième Secrétaire,
Ministère des affaires étrangères

M. Gradimir KOBARELOV,
Attaché

BURKINA FASO

Société nationale

Chef de délégation:

M. Bernard YUGBARE,
Secrétaire général

M. Mahamadou OUEDRAOGO,
Directeur national de la jeunesse et de la formation

Gouvernement

Chef de délégation:

Mme Aminata OUEDRAOGO,
Secrétaire, Ministère des affaires étrangères

BURUNDI

Société nationale

Chef de délégation:

M. François-Xavier BUYOYA,
Président

Gouvernement

Chef de délégation:

M. François-Xavier BUYOYA,
Président Croix-Rouge

CAMEROUN

Société nationale

Chef de délégation:

Dr. Simon-Pierre TCHOUNGUI,
Président général

El Hadj Wadjiri YAYA,
Vice-Président

Mme Grace AWUNTI,
Membre du Comité de direction

M. Pierre NGON A MBARA,
Secrétaire général

M. Gilbert BABANG,
Directeur national, Croix-Rouge de la jeunesse

Gouvernement

Chef de délégation:

Ambassadeur François-Xavier NGOUBEYOU,
Représentant permanent, Genève

M. Nestor FOMEKONG,
Deuxième Conseiller, Mission permanente, Genève

M. William EYAMBE,
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

CANADA

Société nationale

Head of delegation:

Mr. Andrew S. FLEMING,
President

Mr. George WEBER,
Secretary General

Judge Darrell D. JONES,
League Vice-President, Adviser International Affairs

Mr. R. James KANE,
Member, Standing Commission
of the International Red Cross

M. René DE GRÂCE,
Directeur national pour les affaires internationales

Gouvernement

Chef de délégation:

Ambassador David M. MILLER,
Department of External Affairs

M. Thomas C. HAMMOND,
Minister, Deputy Permanent Representative, Geneva

M. Jacques DEMERS,
Conseiller d'Ambassade, Madrid

M. Jean-Pierre BOLDUC,
Directeur (assistance humanitaire)
Agence canadienne développement international

Mme Margot GERIN-LAJOIE,
Agent principal de programmes,
Agence canadienne développement international

Colonel Allen D. MITCHELL,
Deputy Judge Advocate General Advisory
Canadian Forces

M. Douglas R. HILL,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

CAP-VERT

Société nationale

Chef de délégation:

Dr. Dario L.R. DANTAS DOS REIS,
Président national

M. Mario Augusto L MOREIRA,
Membre du Conseil supérieur

CHILI

Société nationale

Jefe de delegación:

Srta. Maria Luisa TORRES,
Presidenta

Gouvernement

Jefe de delegación:

Sr. Sigisfredo MONSALVE,
Consejero, Representante Permanente Alterno,
Ginebra

Sr. Jaime ACUNA,
Primer Secretario, Delegación Permanente, Ginebra
Abogado Alvaro AREVALO,
Ministerio de Relaciones Exteriores

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Société nationale

Head of delegation:

Mr. TAN YUNHE,
Vice-President

Mrs. GU JINXIN,
Honorary Counsellor

M. QU ZHE,
Secrétaire général adjoint

M. HE JING,
Directeur adjoint,
Département des relations internationales

Mr. XIAOHUA WANG,
Deputy Director,
Department of International Relations

Gouvernement

Head of delegation:

Ambassador QIAN JIADONG,
Permanent Representative, Geneva

Mr. QIN HUASUN,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr. CHEN SHI QIU,
Deputy Director, Internat. Department,
Ministry Foreign Affairs

Mrs. FENG CUI,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr. PAN WEIHUANG,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mrs. MAO YUEMING,
Second Secretary, Internat. Department,
Ministry Foreign Affairs
Mrs. SONG DAQIAO,
Second Secretary, Treaty & Law Dept,
Ministry Foreign Affairs

CHYPRE

Gouvernement

Head of delegation:
Mrs. Stella SOULIOTI,
Attorney General
Ambassador Andros A. NICOLAIDES,
Permanent Representative, Geneva
Mr. Christophoros YIANGOU,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE

Société nationale

Jefe de delegación:
Dr. Guillermo RUEDA MONTANA,
Presidente
Sr. Diego LLINAS PIMIENTA,
Primer Vice-Presidente

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador Héctor CHARRY-SAMPER,
Representante Permanente, Ginebra
Sra. Kilim Carmen ULLOA DE DUQUE,
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Luis Alberto LUNA,
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Ciro AREVALO YEPES,
Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Société nationale

Chef de délégation:
Mme Ida Victorine NZE,
Présidente nationale
M. Jean MATSIONA,
Secrétaire général
M. Abel William BABINGUI,
Secrétaire à l'administration du Comité national

Gouvernement

Chef de délégation:
Mme Ida Victorine NZE,
Présidente Croix-Rouge

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Sang Hyup KIM,
President
Mr. Yun Yang KIM,
Chairman, Kyungnam Chapter
Mr. Yoo Yoon CHUN,
Director, Public and International Relations
Dr. Eun Bum CHOE,
Director, Humanitarian Law Institute

Mr. Yong Hoon RHEEM,
Officer, International Relations Department
Mr. Jong Ryoul LEE,
Member, Public Information Advisory Committee

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador Sang Ock LEE,
Permanent Mission, Geneva
Mr. Hyun Won AHN,
Deputy Director General for Treaties,
Ministry Foreign Affairs
Mr. Jong Koo AHN, Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
Mr. Young Kil LEE,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr. Young Han BAE,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE POP. DÉM. DE CORÉE

Société nationale

Head of delegation:
Prof. SON SONG PIL,
President
Mr. PAEK YONG HO,
Deputy Secretary General
Mr. SO SONG CHOL,
Member, Executive Council
Mr. CHA SONG BOK,
Director of International Department
Mr. PAK DONG CHUN,
Deputy Director of International Department
Mr. LI YOUNG NAM,
Member
Mr. KIM SIN MO

Gouvernement

Head of delegation:
Prof. SON SONG PIL,
President National Red Cross Society
Mr. KIM I SUN Third Secretary,
Permanent Mission, Geneva

COSTA RICA

Société nationale

Jefe de delegación:
Lic. Miguel CARMONA JIMENEZ,
Presidente
Lic. José Manuel LORIA SANCHEZ,
Tesorero General, Miembro Comisión Baremo
Coronel Manuel SALAZAR ALVAREZ,
Director de Socorros
Coronel Guillermo ARROYO CHACÓN,
Director de Socorros

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador Elías SOLEY SOLER,
Representante Permanente, Ginebra
Sr. Evaristo DE SEGUR PIFERRER,
Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Jorge RHENAN-SEGURA,
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
Sra. Hélène KRYGIER,
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

CÔTE D'IVOIRE

Société nationale

Chef de délégation:
Mme Monique BASQUE,
Secrétaire générale

Gouvernement

Chef de délégation:
Ambassadeur Amadou TRAORE,
Représentant permanent, Genève
M. Kouassi Florant EKRA,
Conseiller, Mission permanente, Genève
Capitaine Alphonse BEDA

CUBA

Société nationale

Jefe de delegación:
Dr. Esmildo GUTIERREZ SANCHEZ,
Secretario General
Lic. Aracelis MASTRAPA MELERO,
Miembro, Consejo Nacional
Dr. Enrique RAMIL,
Vicesecretario General

Gouvernement

Jefe de delegación:
Sra. Ana Maria LUETTGEN DE LECHUGA,
Seconda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

DANEMARK

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Erik STAMPE,
President
Prof. Lone HOERUP,
Vice-President
Mr. Tage JUNGET,
Vice-President
Mr. Eigil PEDERSEN,
Secretary General
Mr. Troels MIKKELSEN,
Head, International Secretariat
Mr. Preben SOEGAARD HANSEN,
Head, National Department, Principles and Law,
Dissemination

Gouvernement

Head of delegation:
Mr. Tyge LEHMANN,
Under-Secretary for Legal Affairs,
Ministry of Foreign Affairs
Mr. John BERNHARD,
Head of Division, Ministry of Foreign Affairs
Mr. Lauritz HVIDT,
Deputy Director, Civil Defense
and Emergency Planning Agency
Mr. Carsten STAUR,
Secretary of Embassy, Permanent Mission, Geneva
Mr. Hans HORNEMANN,
Head of Section

DJIBOUTI

Société nationale

Chef de délégation:
M. Abdi KHAIREA BOUH,
Secrétaire Général

M. Abdillahi SULTAN ALI,
Fonctionnaire, Département des Finances

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Ahmed Omar FARAH,
Chef, Division des Organisations régionales
M. Ahmed WARMOK,
Fonctionnaire

RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE

Société nationale

Head of delegation:
Prof. Yehia DARWISH,
Secretary General
Mr. Mostafa Mohamed ELMAHY,
Board Member

Gouvernement

Chef de délégation:
Ambassadeur Saad ALFARARGI,
Représentant permanent, Genève
Dr Sayed Anwar ABOU ALI,
Ministre plénipotentiaire, Mission permanente,
Genève
Dr Ibrahim BADAOUI,
Ministre plénipotentiaire,
Ministère des affaires étrangères
Dr Wafik Zaher KAMIL,
Ministre plénipotentiaire, Mission permanente,
Genève
M. Hisham EL-ZEMAITY,
Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève
Mlle Somaya M. SAAD,
Ministère des affaires étrangères,
Département des organisations internationales
M. Sherif SAADALLAH,
Attaché, Mission permanente, Genève

EL SALVADOR

Société nationale

Jefe de delegación:
Sr. Teofilo José SIMAN,
Presidente

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador Dr. Adalberto GONZALEZ,
Representante Permanente Adjunto, Ginebra
Sr. Julio A. MARTINEZ GUTIERREZ,
Delegado Alterno, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Carlos BARAHONA, Consul General

ÉMIRATS ARABES UNIS

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Eid Kamis AL MUHAIRY,
President

Gouvernement

Head of delegation:
Mr. Eid Khamis AL MUHAIRY,
Ministry of Health, President of
UAE Red Crescent Society
Mr. Abdul-Rahman AL SHAMLAN,
Chargé d'Affaires, Permanent Mission, Geneva

Mr. Issa Hamad BUSHEHAB,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr. Abdul-Aziz AL BURAHMA,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr. Youssef HUREIZ,
Staff Member, Permanent Mission, Geneva

ÉQUATEUR

Société nationale

Jefe de delegación:
Dr. Hugo MERINO GRIJALVA,
Presidente
Sr. Zaldembide M. MERINO DE MUNOZ

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador Galo LEORO FRANCO,
Representante Permanente, Ginebra
Sr. Fabián VALDIVIESO EGUIGUREN,
Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE

Société nationale

Jefe de delegación:
Sr. Leocadio MARIN,
Presidente
Sra. Cristina LOPEZ-MANCISIDOR DE MACAYA,
Vicepresidenta
Me José Luis F. FLORES,
Director, Centro de estudios de derecho
internacional humanitario
Sra. Giovanna MARONE,
Directora de Cooperación y Asuntos Internacionales
Sr. Mario MIRANDA,
Director, Servicio Jurídico
Sr. Juan LOZANO,
Jefe del Departamento información y prensa
Sr. Francisco POLO,
Jefe de prensa
Sra. Antonia JORDANA,
Jefe del programa Africa

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador Emilio ARTACHO CASTELLANO,
Representante Permanente, Ginebra
Sr. Juan LOPEZ DE CHICHERI,
Representante Permanente Adjunto, Ginebra
Sr. Miguel Angel CABRA DE LUNA,
Subdirector General, Ministerio de
Trabajo/Seguridad Social
Sr. Antonio ABAD MARTINEZ,
Secretario General Técnico,
Ministerio de Sanidad y Consumo
Sr. Manuel PEREZ DEL ARCO,
Ministro Plenipotenciario, Misión Permanente,
Ginebra
Sra. Silvia ESCOBAR,
Vocal Asesor del Subsecretario,
Ministerio Asuntos Exteriores
Sr. Jorge SANCHEZ RODRIGUEZ,
Director, Asuntos Jurídicos, Sociales y Humanitarios,
Ministerio Asuntos Exteriores
Sr. Julian Ignacio PALACIOS SERRANO,
Consejero de Embajada, Misión Permanente,
Ginebra

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Société nationale

Head of delegation:
Mr. George F. MOODY,
Chairman
Mr. Richard F. SCHUBERT,
President
Mrs. Jean SHWARTZ, Member,
Board of Governors
Mr. Manning G. WARREN III,
Senior Adviser, International Services
Mr. José A. APONTE,
Director, International Services
Mrs. Ann STINGLE,
International Communications
Mr. Raymond I. GERALDSON,
Alt Delegate
Miss Loretta FITZGERALD,
Expert

Gouvernement

Head of delegation:
Admiral Elmo R. ZUMWALT JR.,
Mrs. Laura J. DIETRICH,
Deputy Assistant Secretary of State
(Humanitarian Affairs)
Mr. Michael J. MATHESON,
Deputy Legal Adviser, Department of State
Mr. Ronald D. FLACK,
Acting Permanent Representative, Geneva
Mr. Thomas A. JOHNSON,
Legal Counselor, Permanent Mission, Geneva
Mr. James H. LASSITER,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr. Richard K. MCKEE,
Political Counselor, Permanent Mission, Geneva
Mr. W. Hays PARKS,
Chief, Army International Law Team
Mr. Victor A.D. ROSTOW,
Director, Long Range Planning,
International Security Policy
Mr. Frank A. SIEVERTS,
Special Assistant for Public Affairs,
Refugee Programs
Mr. Theodore E. STRICKLER,
Counselor, Permanent Mission, Geneva

ÉTHIOPIE

Société nationale

Head of delegation:
Dr. Dawit ZAWDE,
Chairman
Ato Hailu WOLDE AMANUEL,
Member, Executive Committee
Ato Bekele GELETA,
Acting Secretary General
Ato Kelemu YITBAREK,
Head, Medico-Social Service Department
Mrs. Berri MEBRAHTU,
Fund Raising Officer

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador Kassa KEBEDE,
Permanent Representative, Geneva
Miss Kongit SINEGIORGIS,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr. Gebre Medhin GETACHEW,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr. Fesseha YOHANNES,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr. Kifle SHENKORU,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

FIDJI

Société nationale

Head of delegation:
Mrs. Susan DOUGLAS,
Director General

FINLANDE

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Mauno KANGASNIEMI,
Chairman
Mr. Pär STENBÄCK,
Secretary General
Mr. Kai J. WARRAS, Member,
Standing Commission of the International
Red Cross
Mr. Gunnar O.J. ROSEN,
Deputy Secretary General
Mr. Jikka UUSITALO,
Special Adviser

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador Eero KEKOMÄKI,
Director, Legal Department,
Ministry for Foreign Affairs
Ms. Riitta RESCH,
Attaché, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Société nationale

Chef de délégation:
Ambassadeur Louis DAUGE,
Président
M. Maurice BOCQUET,
Vice-Président
Prof. André DELAUDE,
Vice-Président
M. François DE ROSE,
Administrateur
M. Henri DUMONT,
Directeur des relations internationales
M. Guy DE BRETAGNE
Ministre Christian D'HALLOY
Dr Maurice CHASSAIGNE

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Jean MOUTON BRADY,
Ministre plénipotentiaire,
Chef Mission Liaison auprès des
Organisations non gouvernementales,
Ministère des affaires étrangères
S. E. M. Xavier DU CAUZE DE NAZELLE,
Représentant permanent auprès de l'office des
Nations Unies à Genève / Chef adjoint délégation
M. Hervé LEMAIRE,
Chef bureau Affaires juridiques internationales,
Ministère Défense
Mme Françoise DELATTRE,
Direction des Français à l'étranger et des étrangers
en France, Ministère des affaires étrangères
M. Laurent STEFANINI,
Direction des Affaires juridiques,
Ministère des affaires étrangères

M. Jean BAUDOUIN,
Mission de Liaison auprès des Organisations non
gouvernementales, Ministère des affaires étrangères
M. Pierre BRETHERS,
Direction des Nations Unies,
Ministère des affaires étrangères
Mlle Jeanne TEXIER,
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE GABONAISE

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Moulomba NZIENGUI,
Conseiller d'ambassade
M. Théodore IMBOUMY,
Premier Conseiller, Mission permanente, Genève
M. Fidèle ITOUMBA,
Deuxième Conseiller, Mission permanente, Genève

GAMBIE

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Ousaina TOURAY,
Vice-President

GHANA

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Myles Christian HAGAN,
President
Mr. S. A. BIRIKORANG,
Deputy Secretary General
Dr. Cyril E. P. SAMARASINGHE,
Health Education Advisor

Gouvernement

Head of delegation:
Mrs. Agnes Yahan AGGREY-ORLEANS,
Minister, Deputy Permanent Representative, Geneva
Ambassador Samuel Ernest QUARM,
Permanent Representative, Geneva
Mr. Kobina WUDU,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GRÈCE

Société nationale

Chef de délégation:
Admiral Golfinos PETMEZAS,
Président
Mr. Jean ZAFIROPOULOS,
Director, International Relations

Gouvernement

Chef de délégation:
Ambassadeur Athanasios PETROPOULOS,
Représentant permanent, Genève
M. Constantin ECONOMIDES,
Conseiller juridique, Directeur département juridique,
Ministère des affaires étrangères
M. Panayotis CANGELARIS,
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

GUATEMALA

Société nationale

Jefe de delegación:
Sr. Jorge TORIELLO,
Presidente
Sra. Norma M. DE CONTRERAS-SARAVIA,
Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra
Dr. Carlos DE LA RIVA,
Jefe de Servicios de Medicina y Consejero Medical

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador Antonio PALLARES-BUONAFINA,
Representante Permanente, Ginebra
Srta. Lorena GONZALEZ-PINTO,
Primo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

GUINÉE (CONAKRY)

Société nationale

Chef de délégation:
M. Louis HOLIE,
Président
M. Christophe CAMARA,
Secrétaire général
Cherif Fatoumata SALL,
Présidente de la Commission d'information

Gouvernement

Chef de délégation:
S. E. Dr. Mamadou Pathé DIALLO,
Ministre de la santé et des affaires sociales
Ambassadeur Fodé Momo CAMARA,
Représentant permanent, Genève
Mme Aïssata COULIBALY,
Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève
M. Salifou COULIBALY,
Conseiller, Mission permanente, Genève

GUINÉE-BISSAU

Société nationale

Chef de délégation:
Mme Maria Isabel ROMANO VIEIRA,
Présidente
M. Nicolau GOMES RAMOS,
Premier Vice-Président
Ing. Maria Rosa ROBALO ROSA,
Directrice des affaires sociales

Gouvernement

Chef de délégation:
Dr Francisco DE PAULA MEDINA

HAÏTI

Société nationale

Chef de délégation:
Dr. Adrien WESTERBAND,
Président
Mme Ursule WESTERBAND,
Membre

Gouvernement

Chef de délégation:
Ambassadeur Gervais CHARLES,
Représentant Permanent adjoint, Genève

HONDURAS

Société nationale

Jefe de delegación:
Dona Meneca MENCIA,
Presidenta Nacional

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador José Mario MALDONADO MUNOZ,
Representante Permanente, Ginebra
Sr. Manfred RITTER ARITA,
Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra
Sra. Blanca VALENZUELA,
Agregado Cultural, Misión Permanente, Ginebra

HONGRIE

Société nationale

Chef de délégation:
Dr. János HANTOS,
Vice-President Standing Commission International
Red Cross, President
M. Imre PASZTOR,
Director, International Relations Department
M. Rezső SZTUCHLIK,
Advisor to the President of
the Executive Committee

Gouvernement

Chef de délégation:
Mme Margit ZOLETNIK,
Deputy Permanent Representative a.i., Geneva
Dr. Elek KISS,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

INDE

Société nationale

Head of delegation:
Hon'ble Narasimha RAO,
Chairman, Hon'Minister for Health &
Family Welfare
Shri G.C. BAVEJA,
Honorary Treasurer
Shri Ajit BHOWMICK,
Secretary General Assistant
Dr. K.P. MATHUR,
Chairman, Medical Committee

Gouvernement

Head of delegation:
Mr. P.K. UMASHANKAR,
Ministry of Health & Family Welfare
Dr. S. RAMA RAO
Mr. T.C.A. RAGHAVAN
Mr. B. Ramaju JYENGAR,
Counsellor

INDONÉSIE

Société nationale

Head of delegation:
Dr. Suyoso SOEMODIMEDJO,
Chairman
Mr. Soehanda IJAS,
Member Standing Commission International
Red Cross, Secretary General
Mrs. Antoinette RUKMININGSIH,
Staff Member

Gouvernement

Head of delegation:
 Mr. Rahmad ADENAN,
 Director General, Social, Cultural Rel./Info.,
 Department Foreign Affairs
 Mr. Sabi UBIT,
 Senior Adviser, Ministry of Defense and Security
 Ambassador Poedji KOENTARSO,
 Permanent Representative, Geneva
 Dr. M. Dimiyati HARSONO,
 Director, International Law Development,
 Dept. of Justice
 Mr. JUWANA,
 Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
 Mrs. Artauli Ratna TOBING,
 Attaché, Permanent Mission, Genève
 Mr. Hamzah THAYEB, Attaché,
 Permanent Mission, Geneva
 Mr. Jusuf WANANDI,
 Executive Director,
 International Strategic Studies Centre

IRAQ

Société nationale

Head of delegation:
 Dr. Ibrahim Ahmad AL-NOURI,
 President
 Dr. Ibrahim Khalil ISMAIEL,
 Vice-President
 Mr. Nazar Hashim AL-DRUBY,
 Member of Central Committee

Gouvernement

Chef de délégation:
 S. E. M. Tarik AZIZ,
 Vice-Premier Ministre et
 Ministre des affaires étrangères
 Ambassadeur Abdul Jabar AL-HADDAWI,
 Représentant permanent, Genève
 Ambassadeur Riyadh AL-QAYSI,
 Directeur général Département Organisations
 internationales, Ministère des affaires étrangères
 M. Sa'ed Shehab AHMED,
 Deuxième Secrétaire,
 Ministère des affaires étrangères
 M. Abdul Moneim AL-KADHI, Premier Secrétaire,
 Mission permanente, Genève
 Dr Aquila AL-HASHIMI,
 Troisième Secrétaire, Ministère des affaires étrangères
 M. Mohamed HUSSAIN,
 Attaché, Mission permanente, Genève
 M. Issam IBRAHIM,
 Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Société nationale

Head of delegation:
 Dr. Seifollah A. WAHEED DASTJERDI,
 President
 Mr. Sadreddine SADRE,
 Director General, International Affairs
 Mr. Mohammad V. KARIMIAN,
 Under-Director General, International Affairs
 Mr. Kamal DORRANI,
 Director, International Services

Gouvernement

Head of delegation:
 Ambassador Dr Nasrollah KAZEMI KAMYAB,
 Permanent Representative, Geneva

Mr. Sirus NASERI,
 Director, International Organizations,
 Ministry of Foreign Affairs
 Mr. Morteza KHORAMIAN KERMANCHAH,
 Attaché, Permanent Mission, Geneva
 Mr. Mostafa Sadeghi MEIBODI,
 Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRLANDE

Société nationale

Head of delegation:
 Brig. Gen. Patrick D. HOGAN,
 Chairman
 Mr. Charles O'REILLY,
 Member, Executive Committee
 Lt. Col. Séan HAMILL,
 General Secretary

Gouvernement

Head of delegation:
 Ambassador Patrick F. POWER,
 Embassy, Bern
 Mr. Michael FLYNN,
 Deputy Permanent Representative, Geneva
 Mr. John D. BIGGAR,
 First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ISLANDE

Société nationale

Head of delegation:
 Dr. Gudjon MAGNUSSON,
 President
 Mr. Jon ASGEIRSSON,
 Secretary General
 Mrs. Jakobina THORDARDOTTIR,
 Head, International Department

Gouvernement

Head of delegation:
 Ambassador Hannes HAFSTEIN,
 Permanent Representative, Geneva
 Mr. Thorsteinn INGOLFSSON,
 Minister Counsellor, Permanent Representative,
 Geneva

ISRAËL

Gouvernement

Head of delegation:
 Ambassador Pinhas ELIAV,
 Permanent Representative, Geneva
 M. Moshé MELAMED,
 Chef, Division des droits de l'Homme,
 Ministère des affaires étrangères
 Mr. Robbie SABEL,
 Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs
 Mr. Avraham MILLO,
 Minister-Counsellor, Permanent Mission, Geneva
 Mrs. Hemda GOLAN,
 Director, Treaty Division, Minister of Foreign Affairs
 Colonel Joel SINGER,
 Head, International Law Section,
 Military Advocate General's Corps
 Mr. David DANIELI,
 Counsellor, Permanent Mission, Geneva
 Mr. Noam GAL,
 Attaché, Permanent Mission, Geneva

ITALIE

Société nationale

Chef de délégation:

Gen. Pietro VERRI,

Président, Comité de Florence

Mme Mariapia FANFANI,

Vice-Présidente Ligue,

Présidente Comité national féminin

Mme Manuela LAVAGNINO,

Chef du Service des affaires internationales

Mme Luigia MAROCCO FACCARO,

Inspectrice nationale des infirmières volontaires

Gouvernement

Chef de délégation:

Ambassadeur Remo PAOLINI,

Représentant permanent, Genève

M. Giovanni CASTELLANETA,

Représentant permanent adjoint, Genève

Prof. Giuseppe BARILE,

Université de Rome (Droit international)

M. Enrico DE MAIO,

Premier Conseiller, Mission permanente, Genève

Prof. Luigi CONDORELLI,

Université de Genève (Droit international)

Prof. Natalino RONZITTI,

Université de Pisa (Droit international)

Colonel Lucio MARTINELLI,

Etat-Major de l'Armée

M. Riccardo COMPAGNUCCI,

Direction générale des services civils,

Ministère de l'intérieur

M. Angelo MALANDRINO,

Délégué du Ministère pour la protection civile

Prof. Marino COLOMBINI,

Directeur, Bureau relations internationales,

Ministère de la santé

JAMAÏQUE

Société nationale

Head of delegation:

Miss Yvonne CLARKE,

Secretary General

Mrs. Joyce TEMPLE,

Second Vice-President

Dr. Audley BETTON,

Member, Central Committee/Health and

Welfare Committee

Gouvernement

Head of delegation:

Ambassador K. G. Anthony HILL,

Permanent Representative, Geneva

Miss Yvonne CLARKE,

Secretary General, National Red Cross

Mrs. Joice TEMPLE,

Vice-President, National Red Cross

Mr. Audley BETTON,

National Red Cross

Mr. Paul A. ROBOTHAM,

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr. Rudolph GRAHAM,

Attaché, Permanent Mission, Geneva

JAPON

Société nationale

Head of delegation:

Mr. Kinichi KOIKE,

Vice-President

Mr. Koichi WATANABE,

Director General, International Relations Bureau

Mr. Hiroshi HIGASHIURA,

Director, First Department,
International Relations Bureau

Mr. Mamoru TSUNASHIMA,

Counsellor

Mr. Takashi MASUI,

Director, Osaka Prefecture Chapter

Mr. Koei OZAWA,

Director, Niigata Prefecture Chapter

Mr. Chikahito FUJINOI,

Director, Tuckushima Prefecture Chapter

Mr. Yojiro YONEMARU,

Director, Kagoshima Prefecture Chapter

Mr. Yasuo TANAKA,

Officer, Vietnamese Refugee Assistance Department

Gouvernement

Head of delegation:

Ambassador Kazuo CHIBA,

Permanent Representative, Geneva

Mr. Mitsuhiro NAKAMURA,

Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr. Yuichi KUSUMOTO,

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr. Tsuneshige IYAMA,

Ministry of Foreign Affairs

Mr. Shozo FUJITA,

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr. Keiichi FUKUYAMA,

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr. Yota YAMAMOTO

JORDANIE

Société nationale

Head of delegation:

Dr. Ahmad ABU GOURA,

Chairman Standing Commission
International Red Cross, President

Dr. Muwaffak FAWAZ,

Secretary General

Dr. Mohammed AL-HADID,

Director, Blood Bank Service/Member,
Executive Committee

Gouvernement

Head of delegation:

Ambassador Farouk KASRAWI,

Permanent Representative, Geneva

Brigadier Ghaleb S. ABDELHADI,

Jordan Armed Forces, Legal Affairs

Prof. Dr. Ghassan AL-JUNDI,

Legal Adviser to the Ministry of Foreign Affairs

Mr. Samir MASARWEH,

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr. Mazen EL-TAL,

Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr. Jamal H. AL-SHAMAYLEH,

Attaché, Permanent Mission, Geneva

KENYA

Société nationale

Head of delegation:

Mr. Bernard NJONJO,

Chairman, Planning and Development Committee

Mr. Ephraim M. GATHAIYA,

Secretary General

Gouvernement

Head of delegation:
 Ambassador Denis Daudi AFANDE,
 Permanent Representative, Geneva
 Mr. Harrison B.N. GICHERU Counsellor,
 Permanent Mission, Geneva
 Mr. Frost E.O. JOSIAH,
 Counsellor, Permanent Mission, Geneva
 Mr. Michael D.M. KINYANYUI,
 Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

KOWEÏT

Société nationale

Head of delegation:
 Mr. Barges Hamoud AL-BARGES,
 Secretary General
 Mr. Yousuf Ibrahim AL-GHANIM,
 Acting Secretary General
 Mr. Abdul Karim ALI JA'AFAR,
 Member of the administrative Board

Gouvernement

Head of delegation:
 Ambassador Hassan Ali AL-DABBAGH,
 Permanent Representative, Geneva
 Mrs. Kawthar Abdulla AL-JUAN,
 Head, Dipl. & Couns. Section, Legal Department,
 Ministry Foreign Affairs
 Lt. Col. Hussain Essa MALALLA,
 Legal Counsellor, Ministry of Defense
 Mr. Salah AL-OTHTMAN,
 Counsellor

RÉPUBLIQUE DÉM. POP. LAO

Société nationale

Chef de délégation:
 Dr Keo PHIMPHACHANH,
 Vice-Président
 M. Boonthanh MIXAP,
 Membre du Comité Central

Gouvernement

Chef de délégation:
 Dr Keo PHIMPHACHANH,
 Vice-Président Croix Rouge

LESOTHO

Société nationale

Head of delegation:
 Mrs. Manthuo SEPOBI,
 National Chairman

LIBAN

Société nationale

Chef de délégation:
 Mme Marcelle Gaston HOCHAR,
 Membre du Comité central,
 Responsable de l'enseignement
 Mme Nada SLIM,
 Membre du Comité central,
 Mme Hamed EL CHEIKH HIBRI,
 Membre du Comité central
 Mme Hala JABRE,
 Membre du Comité central

Mme Denise ARIDA,
 Membre du Comité central
 Mme Setta KANANDJIAN-TUYSUZIAN,
 Membre du Comité central
 Mme Neziha EL SOLH,
 Membre du Comité central
 Mme Eva SERHAL,
 Membre du Comité central,
 Responsable des Banques de sang

Gouvernement

Chef de délégation:
 Ambassadeur Salim NAFFAH,
 Représentant permanent, Genève
 M. Hicham DIMACHKIE,
 Adjoint, Représentation permanente, Genève
 M. Noël FATTAL,
 Secrétaire d'ambassade, Mission permanente, Genève

LIBERIA

Société nationale

Head of delegation:
 Rev. J. Edwin LLOYD,
 National President

Gouvernement

Head of delegation:
 Mr. Gabriel FERNANDEZ,
 Chargé d'affaires a.i., Permanent Mission, Geneva

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Société nationale

Head of delegation:
 Mr. Solayman ELEGHMARY,
 Vice-President
 Dr. Ahmed Abdallah EL SHERIF,
 League Vice-President, Secretary General
 Dr. Abdelkader KADURA,
 Conseiller juridique
 Miss Ameleaz EL-FARSI,
 Head, International Department

Gouvernement

Head of delegation:
 Mr. Giuma FERJANI,
 Chargé d'affaires a.i., Permanent Mission, Geneva
 Mr. Musbah ALLAFI,
 First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PRINCIPAUTÉ DE LIECHTENSTEIN

Société nationale

Chef de délégation:
 S.A.S. Marie-Aglæ, Princesse de LIECHTENSTEIN,
 Présidente
 Dr Marianne MARXER,
 Déléguée aux relations internationales

Gouvernement

Chef de délégation:
 Dr Emil Heinz BATLINER,
 Secrétaire général, Croix-Rouge du Liechtenstein
 Dr Marianne MARXER,
 Déléguée aux relations internationales,
 Croix-Rouge du Liechtenstein

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Société nationale

Chef de délégation:
M. Roland HOFF,
Directeur
Dr Guy SCHEIFER,
Secrétaire
Mme Marguerite SCHOLTES-LENNERS,
Conseiller de Gouvernement, Ministère de la santé

Gouvernement

Chef de délégation:
S. E. M. Julien ALEX,
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
M. René ZAHLES,
Conseiller, Représentant permanent adjoint, Genève
Mme Marguerite SCHOLTES-LENNERS,
Conseiller de Gouvernement, Ministère de la santé

MADAGASCAR

Société nationale

Chef de délégation:
Mme Aimée RAKOTONIRINA,
Présidente nationale
Prof. Dr D. Roland RAKOTOARIMANANA,
Président de la Commission médicale nationale

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Emile JAONA,
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

MALAISIE

Société nationale

Head of delegation:
TUNKU TAN SRI MOHAMED,
National Chairman
Chief Justice ABDUL HAMID,
National Vice-Chairman
Mr. V. Thilli NATHAN,
National Vice-Chairman
Datin Paduka Ruby LEE,
Secretary General
Dr. CHONG YEW CHONG,
Chairman, National Emergency Services Committee

Gouvernement

Head of delegation:
Dato KHOR ENG HEE,
Permanent Representative, Geneva
Mr. N. PARAMESWARAN,
Deputy Permanent Representative, Geneva
Mr. Mohd RADZI ABDUL RAHMAN,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr. Mahmood IBRAHIM,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MALAWI

Société nationale

Head of delegation:
Justice Dr. Ndinda Stanley JERE,
National Chairman
Mr. Kimati Gilly MBERA,
Honorary Treasurer

RÉPUBLIQUE DU MALI

Société nationale

Chef de délégation:
M. Oumar KONE,
Secrétaire général du Comité central

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Oumar KONE,
Secrétaire général du Comité central de la Croix-Rouge

MAROC

Société nationale

Chef de délégation:
M. Mehdi BENNOUNA,
Trésorier général de la Ligue,
Membre du Comité central
Dr Mohamed NESH-NASH,
Membre du Comité central
Mme Nezha NESH-NASH,
Collaboratrice
M. Abdelazziz GUENNOUNI,
M. Abderrahman BENCHEKROUN,
Président du Comité provincial de Fès
M. Lahbib DERFOUFI,
Secrétaire général

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Ali SKALLI,
Directeur général des affaires politiques,
Ministère des affaires étrangères/coopération
S. E. M. El Ghali BENHIMA,
Ambassadeur, Représentant permanent, Genève
M. Omar HILALE,
Conseiller
M. Mohamed LAGHMARI
Conseiller
M. Moustapha JEBARI
Deuxième secrétaire

MAURITANIE

Société nationale

Chef de délégation:
M. Mohamedou OULD RABY,
Responsable de l'information
M. Traore LASSANA,
Secrétaire général
Sy Mamadou HAMATH

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Traore LASSANA,
Secrétaire général du Croissant-Rouge mauritanien

MEXIQUE

Société nationale

Jefe de delegación:
Ing. Alberto FRANCO SARMIENTO,
Presidente
Sra. Rosa Maria QUIJANO DE MENDEZ,
Vicepresidente y Presidenta Comité
Asuntos Internacionales
Lic. Alberto GOMEZ OBREGON,
Vicepresidente

Sra. Eugenia BACKAL DE MOCHAN,
Vicepresidenta Relaciones Internacionales
Sra. Lucila DEL VALLE DE PARDO,
Presidenta Comité Damas y Banco Sangre,
Delegación Puebla

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador Manuel TELLO,
Representante Permanente, Ginebra
Sr. Vicente MONTEMAYOR CANTU,
Ministro, Representante Permanente Alterno, Ginebra
Srta. Orpha GARRIDO-RUIZ,
Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Société nationale

Chef de délégation:
M. Denis L. GASTAUD,
Secrétaire général
Mme Marthe Bellando DE CASTRO,
Membre du Conseil d'administration
Mme Iris L'HERITIER,
Membre du Conseil d'administration
Mme Rosine SANMORI,
Membre du Conseil d'administration
M. Philippe NARMINO,
Membre du Conseil d'administration

Gouvernement

Chef de délégation:
Ambassadeur Jean HERLY,
Ambassadeur en Suisse, Berne
Dr Etienne BOERI,
Délégué permanent auprès des
Institutions sanitaires internationales

MONGOLIE

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Chuluuny NYAMDORJ,
Chairman
Dr. Jamtsyn LUVSAN,
Chief, External Relations Department

Gouvernement

Head of delegation:
Mr. Tserennadmid ZORIGT-BATAAR,
Attaché, Permanent Mission, Geneva

NÉPAL

Société nationale

Head of delegation:
H.R.H. Princess HELEN SHAH,
Chairman
Mr. Ramesh Kumar SHARMA,
Vice-Chairman
Mr. Dev Ratna DHAKHWA,
Secretary General
Mr. Lakshman Prasad UPADHYAY,
Treasurer

NICARAGUA

Société nationale

Jefe de delegación:
Dr. Gonzalo RAMIREZ MORALES,
Presidente

Sr. Mario Alberto ROA,
Secretario General
Sr. Adolfo Jose BETETA HERRERA,
Director Relaciones Públicas,
Información y Difusión
Sr. Eduardo ESPINOZA HORM,
Director Nacional de Socorros en Desastres

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador Gustavo-Adolfo VARGAS,
Representante Permanente, Ginebra
Sr. Oscar ALEMAN,
Consejero

NIGER

Société nationale

Chef de délégation:
M. Ali BANDIARE,
Président

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Lamine Ibrahim AMADOU,
Chef, Service Législation sanitaire

NIGERIA

Société nationale

Head of delegation:
Hon. Justice Joseph A. ADEFARASIN,
National President
Alhaji Shehu MUSA,
National Chairman
Mr. Patrick ORIMOLOYE,
Member, Central Executive Committee
Mr. Oforbuike NWOBODO,
National Secretary, Chief Executive
Hajiya Bilkisu ABDURRAHMAN,
Branch Chairman
Chief Anthony Martin UMUDE

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador Bariyu Adekunle ADEYEMI,
Permanent Representative, Geneva
Mrs. Christy MBONU,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr. Eniola Ayorinde OTEPOLA,
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

NORVÈGE

Société nationale

Head of delegation:
Maj. Gen. Bjoern EGGE,
President
Mrs. Inger Katrine KLOSTER,
Vice-President
Mr. Odd GRANN,
Secretary General
Mr. Lloyd EIKELAND,
Chairman, International Committee
Mrs. Anne-Sofie TROSDAHL-ORAU,
Special Adviser, Principles and Law, Dissemination
Mr. Arnulv TORBJOERNSEN,
Head, International Department

Gouvernement

Head of delegation:
 Ambassador Martin HUSLID,
 Permanent Representative, Geneva
 Ambassador Beate MO ALVEGRD,
 Disaster Relief Coordinator,
 Ministry of Foreign Affairs
 Mr. Sverre STUB,
 Counsellor, Permanent Mission, Geneva
 Mr. Bjoern SMOERGRAV,
 Head of Division, Ministry of Foreign Affairs

NOUVELLE-ZÉLANDE

Société nationale

Head of delegation:
 Mrs. Joan COCKBURN,
 National President
 Mr. Sydney SMITH,
 National Chairman
 Mr. Jeremy W. TALBOT,
 Secretary General

Gouvernement

Head of delegation:
 Ambassador Richard NOTTAGE,
 Permanent Representative, Geneva
 Mr. Brett LINEHAM,
 Consul General, Deputy Permanent Representative,
 Geneva
 Mr. Peter KENNEDY,
 First Secretary (Econ.), Permanent Mission, Geneva
 Mr. Allan BRACEGIRDLE,
 First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SULTANAT D'OMAN

Gouvernement

Head of delegation:
 Dr. Murtadha Ben JAAFAR SULEIMAN,
 Director of Planning, Ministry of Health
 Mr. Ahmed Abdullah AL-SALEH,
 First Secretary, Permanent Mission, Geneva

OUGANDA

Société nationale

Head of delegation:
 Mr. Edward Seth MUNGATI,
 First Vice-Chairman
 Mr. Peter ORYEMA Director

Gouvernement

Head of delegation:
 Mr. Harold ACEMAH,
 Director, International Organisations Division,
 Ministry of Foreign Affairs
 Mr. Esau NZARO,
 Head of Department of Pathology,
 Mulago Hospital, Kampala

PAKISTAN

Société nationale

Head of delegation:
 Syed Wajid Ali SHAH,
 Chairman
 Begum Nuzhat Masood SADIQ,
 Chairman Red Crescent Society

Begum Razia AZIZUDDIN,
 Chairman
 Mr. Francis X. LOBO,
 Chairman
 Dr. Qamar Ahmed KHAN
 Secretary General

Gouvernement

Head of delegation:
 Mr. Asif EZDI,
 Minister, Permanent Mission, Geneva
 Mr. Zamir AKRAM,
 First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PANAMA

Gouvernement

Jefe de delegación:
 Sra. Itzia AIZPURUA PEREZ,
 Primera Consejera, Misión Permanente, Ginebra

PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE

Société nationale

Head of delegation:
 Mr. Ango WANGATAU,
 Honorary Treasurer

PARAGUAY

Société nationale

Jefe de delegación:
 Dr. Hugo Raúl GONZALES MARTINEZ,
 Director Nacional de voluntariado
 Dr. Carlos MARTINI ODDONE,
 Tesorero General

Gouvernement

Jefe de delegación:
 Embajador Pedro MIR PUIG,
 Representante Permanente, Ginebra
 Sra. Lucia MONNEY,
 Attaché

PAYS-BAS

Société nationale

Head of delegation:
 Mr. Jan J. VAN DER WEEL,
 President
 H.R.H. Margriet Princess of NETHERLANDS,
 Member of the Board
 Mr. Pieter T. TJITTES,
 Head, International Department
 Prof. Frits KALSHOVEN,
 Legal Adviser
 Mrs. Tania EIKENBOOM,
 Staff Officer, Legal Affairs

Gouvernement

Head of delegation:
 Ambassador Robert J. VAN SCHAIK,
 Permanent Representative, Geneva
 Mr. Alexander HELDRING,
 Counsellor, Permanent Mission, Geneva
 Dr. Eleonore STEHOUWER,
 Assistant Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs

Dr. Gert-Jan VAN HEGELSOM,
Ministry of Defence,
Legislation and Public Law Section
Mr. Jan-Eric VAN DEN BERG,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PÉROU

Société nationale

Jefe de delegación:
General Hernán OTAYZA HERRERA,
Presidente
Dr. Jorge ARRESE ESTRADA,
Director de Salud, Bienestar Social y
del Banco de Sangre

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador José Carlos MARIATEGUI,
Representante Permanente, Ginebra
Sr. Felipe BERAUN,
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
Sr. Jorge Felix RUBIO CORREA,
Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES

Société nationale

Head of delegation:
Mrs. Edith Nakpil RABAT,
Governor
Mr. Romeo VILLONCO,
Member,
Board of Governors
Dr. Generoso C. CARIDAD,
Secretary General
Dra. Orencita CASTILLO,
Administrator of Quezon City Chapter
Miss Emerenciana CABANTOG,
Administrator, Bulacan Chapter

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador H.J. BRILLANTES,
Permanent Representative, Geneva
Miss Delia P. MENEZ,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE

Société nationale

Chef de délégation:
Prof. Dr. Jerzy BONCZAK,
Président
Dr Marian FLEMMING,
Membre Commission de diffusion du
droit humanitaire
Mlle Alina KUSMIERCZYK,
Directrice, Département des relations internationales
M. Ryszard BRZÓZOWSKI,
Member of Presidium

Gouvernement

Chef de délégation:
Dr Andrzej TOWPIK,
Conseiller, Ministre plénipotentiaire, Genève
Mme Jolanta HAJDUK,
Expert, Ministère des affaires étrangères
M. Janusz RYCHLAK
Conseiller, Mission permanente, Genève

PORTUGAL

Société nationale

Chef de délégation:
Dr Luiz GONZAGA RIBEIRO,
Président
M. António DE FRANCA DORIA,
Vice-Président
M. Carlos José ALVES CARDOSO,
Secrétaire général

Gouvernement

Chef de délégation:
Ambassadeur António COSTA LOBO,
Représentant permanent, Genève
M. José VIEIRA BRANCO,
Représentant permanent adjoint, Genève
Dr Francisco ROCHA DA SILVA,
Président, Institut urgence médicale,
Ministère de la santé
Dr Luciano CARVALHO COSTA,
Ministère de la santé
Mme Ana MARTINS GOMES,
Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève
Mme Isabel CRAVEIRO,
Ministère des affaires étrangères

QATAR

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Abdulla Ali AL-ABDULLA,
Secretary General
Mr. Hassan R. AL-SUWEIDI,
Executive Director

Gouvernement

Head of delegation:
Mr. Mohamed Hassan AL-JABER,
Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva
Mr. Rashid AL-KHATER,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Société nationale

Chef de délégation:
M. Victor NGAWE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE

Société nationale

Head of delegation:
Prof. Dr. Siegfried AKKERMANN,
Président
Dr. Winfried VAN TREEK,
Vice-Président
Mr. Werner HORNEY,
Head, International Relations Department
Dr. Bernhard RADOMSKI,
Adviser

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador Günther ULLRICH,
Ministry of Foreign Affairs, Berlin
Mr. Hans WINKLER
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Mr. Klaus STÖCKER
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Société nationale

Jefe de delegación:
Embajador Alfredo A. RICART,
Representante Permanente, Ginebra

Gouvernement

Jefe de delegación:
Embajador Alfredo A. RICART,
Representante Permanente, Ginebra

ROUMANIE

Société nationale

Chef de délégation:
Dr Veronica CIOBANETE,
Ministre adjoint de la santé,
Présidente du Conseil national
M. Stelian CIUTA,
Chef du Département des relations extérieures
du Conseil national
Mme Victoria GRIGORE,
Expert auprès du Conseil national

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Sandu DAN,
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
M. Virgiliu FAUR,
Chargé d'affaires, Mission permanente, Genève

ROYAUME-UNI

Société nationale

Head of delegation:
Sylvia COUNTESS OF LIMERICK,
Chairman of the Council
Sir Leonard FIGG,
KCMG, Vice-Chairman
Mr. John Campion BURKE-GAFFNEY,
Director General
Mr. David Joseph WYATT,
Director, International Division
Miss Susan BALFOUR,
International Research Officer
Mr. Brian HODGSON,
Consultant
Miss Sandra SINGER,
Director, International Welfare

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador John A. SANKEY CMG,
Permanent Representative, Geneva
Mr. David J. MOSS,
Deputy Permanent Representative, Geneva
Captain Anthony G.Y. THORPE RN,
Chief Naval Judge Advocate, Ministry of Defence
Mr. Anthony I. AUST,
Legal Adviser, Foreign and Commonwealth Office
Miss Delia-Jane WALKER,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr. M.Timothy TREVAN,
Foreign and Commonwealth Office
Lt. Col. Terence T. TAYLOR,
Legal Division, Ministry of Defence

Mrs. Janette D. WYETH,
Overseas Development Administration
Mr. Christopher J. DIX,
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

RWANDA

Société nationale

Chef de délégation:
M. Jean Baptiste BIZIMANA,
Secrétaire général adjoint

Gouvernement

Chef de délégation:
Dr. Télesphore IRAGUHA,
Directeur général, Ministère santé publique
et affaires sociales

RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

Société nationale

Chef de délégation:
M. Raimondo FATTORI,
Président

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Guy DES CLOSIERES,
Ministre plénipotentiaire

SAINT-SIÈGE

Gouvernement

Chef de délégation:
Mgr. Justo MULLOR GARCIA,
Nonce apostolique, Observateur permanent, Genève
Mgr. Giuseppe BERTELLO,
Conseiller de nonciature, Mission permanente,
Genève
R.P. Raymond ROCH
Abbé René STAUFFER,
Mission permanente, Genève

SAINTE-LUCIE

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Kenneth MONPLAISIR,
President

Gouvernement

Head of delegation:
Mr. Kenneth MONPLAISIR,
President Red Cross Society

ILES SALOMON

Gouvernement

Head of delegation:
Mr. Charley KELLY

SAMOA OCCIDENTAL

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Maka Simanu SAPOLU,
Secretary General

SAO-TOME-ET-PRINCIPE

Société nationale

Chef de délégation:
M. Paulo Rosario DAS NEVES,
Secrétaire général

SÉNÉGAL

Société nationale

Chef de délégation:
Mme Siga SEYE née COULIBALY,
Vice-Présidente de la Ligue, Présidente
Mme Ramatoulaye GUEYE née SECK,
Directrice des affaires médico-sociales
M. Mamadou Assane DIOP,
Secrétaire chargé de la formation
M. Babacar YOUM,
Inspecteur jeunesse et sport

Gouvernement

Chef de délégation:
Ambassadeur Alioune SENE,
Représentant permanent, Genève
M. Saliou FALL,
Conseiller, Mission permanente, Genève
M. Samba Cor KONATE,
Conseiller, Mission permanente, Genève
M. Assane GAYE,
Secrétaire d'ambassade, Mission permanente, Genève
M. Moussa SANE,
Secrétaire, Mission permanente, Genève

SIERRA LEONE

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Lloyd Ado DURING,
National Chairman
Mr. Emmanuel CAMPBELL,
National Secretary

SINGAPOUR

Société nationale

Head of delegation:
Mr. CHAN KAI YAU,
Chairman

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador SEE CHAK MUN,
Ambassador to Switzerland, Bonn
Miss Margaret LIANG,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SOMALIE

Société nationale

Head of delegation:
Dr. Ahmed Mohamed HASSAN,
President
Mr. Nur Elmi OSMAN,
Second Vice-President

Gouvernement

Head of delegation:
Mr. Ahmed ABDI HASHI,
Permanent Secretary, Ministry of Justice
H. E. Ms. Fatima ISAK BIHI,
Ambassador, Permanent Representative, Geneva
Mr. Ali Abdi MADAR,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr. Ali HASSAN HUSSEIN,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr. Nur OSMAN,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Miss Amina ADEN SEREAR,
Attaché
Miss Neimah WARSAME,
Attaché

SOUDAN

Société nationale

Head of delegation:
Dr. Mohyi Eddin MAHDI,
President
Mr. Magzoub T.M. TALHA,
Secretary General

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador Abdel Magied A. HASSAN,
Permanent Representative, Geneva
Mr. Abdel Moniem M. ELAMIN,
Minister, Permanent Mission, Geneva
Mr. Ahmed Elmotasim EL SHEIKH,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr. Yehia ABDELGALIL MAHMOUD,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr. Elahg Ali Osman DAFALLA,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SRI LANKA

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Edward Bandula ABEYASEKERA,
Chairman
Mr. Mahawattage Don SUMANADASA,
Honorary Treasurer and Chairman, Finance Com-
mittee

Gouvernement

Head of delegation:
Mr. Parameswaran NAGARATNAM,
Chargé d'affaires, Permanent Mission, Geneva
Mr. C. Romesh JAYASINGHE,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE

Société nationale

Head of delegation:
Brigadier Börje WALLBERG,
President
Mr. Erik JANSSON,
Vice-President
Mr. Anders WIJKMAN,
Secretary General
Judge Carl-Ivar SKARSTEDT,
Member, National Board
Mr. Leif WINDMAR,
Head, National Programmes Department

Mrs. Christina MAGNUSON,
Member, National Board, Observer
Ms. Anna HAEGG,
Assistant of Secretary General

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador Hans-Olle OLSSON,
Deputy Permanent Representative, Geneva
Ambassador Annie Marie SUNDBOM,
Ministry for Foreign Affairs
Mr. Ove BRING,
Legal Adviser, Ministry for Foreign Affairs
Mr. Bjoern WULF,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Colonel Hans BERGLUND,
Permanent Mission, Geneva

SUISSE

Société nationale

Chef de délégation:
Me Jean-Paul BUENSOD,
Vice-Président
Me Giorgio FOPPA,
Vice-Président
Mme Elisabeth KOPP,
Membre du Comité central
Dr. Theodor HEIMGARTNER,
Membre Conseil de Direction,
Secrétaire central de l'Alliance des samaritains
Me Hubert BUCHER,
Secrétaire général
Dr. Michel VOUILLOZ,
Médecin-chef

Gouvernement

Chef de délégation:
Ambassadeur Franz MUHEIM,
Directeur, Département fédéral des
affaires étrangères
Ambassadeur Ernst ANDRES,
Chef, Mission permanente suisse auprès
organisations internationales, Genève
Div. André HUBER,
Médecin en chef de l'armée
Ministre Heinrich REIMANN,
Vice-Directeur,
Département fédéral des affaires étrangères
Colonel Jacques-Henri PIGUET,
Médecin en chef suppléant de l'armée
M. Daniel DE MURALT,
Chef de section diplomatique,
Département fédéral des affaires étrangères
M. Adrien EVEQUOZ,
Premier secrétaire d'ambassade,
Mission permanente, Genève
M. Jacques DE WATTEVILLE,
Collaborateur diplomatique,
Département fédéral des affaires étrangères

SURINAME

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Alwin LINGER,
Treasurer

SWAZILAND

Société nationale

Head of delegation:
Me. Zacheus M. NKOSI,
President

Mrs. Thandiwe S. DLAMINI,
Secretary General

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Société nationale

Chef de délégation:
Dr Fouad HAMZEH,
Vice-Président de la Ligue, Président
Dr Ziad HAJE DARWICH,
Vice-Président
Dr Jamil ZEINEDDIN,
Membre

Gouvernement

Chef de délégation:
Ambassadeur Adib DAOUDY,
Représentant permanent, Genève
Mme Souad ABDALLA,
Ministre plénipotentiaire,
Mission permanente, Genève
Mlle Nabila CHAALAN,
Conseiller, Mission permanente, Genève
M. Fahd SALIM,
Deuxième secrétaire, Mission permanente, Genève
M. Adnan HAMOUI,
Troisième Secrétaire

TANZANIE

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Henry LIMIHAGATI,
National Chairman
Mr. Adam O. KIMBISE,
Secretary General

Gouvernement

Head of delegation:
Hon. Henry LIMIHAGATI,
Chairman Red Cross Society
Mr. Adam O. KIMBISE,
Secretary General, Red Cross Society
Mr. Elikunda E.E. MTANGO,
Minister-Counsellor, Permanent Mission,
Geneva
Mrs. Flora E. MTANGO,
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

TCHÉCOSLOVAQUIE

Société nationale

Head of delegation:
Prof. Dr. med. Imrich HATIAR,
President
Dr. Frantisek NOVOTNY,
Vice-President
Mr. Václav SUCHY,
Director, Relaciones Internacionales
Mrs. Jaroslava SIMONICKOVA,
Senior Officer, International Department

Gouvernement

Head of delegation:
Prof. Dr. med. Imrich HATIAR,
President of the Czechoslovak Red Cross

Dr Peter TOMKA,
Ministère fédéral des affaires étrangères
M. Bohumil BEDNAR,
Conseiller, Mission permanente, Genève
M. Vladimír GASPÁR,
Ministère fédéral des affaires étrangères

THAÏLANDE

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Sunthorn HONGLADAROM,
Council Member
Prof. Dr. Kasem SUWANAGUL,
Council Member, Consultant
Ass. Prof. Dr. Tanit VAJRABUKKA,
Deputy Director, Central Bureau
Ass. Prof. Dr. Pinit KULLAVANIJAYA,
Assistant Director, Chulalongkorn Hospital

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador Nissai VEJAJIVA,
Permanent Representative, Geneva
Mr. Surapong POSHYANANDA,
Minister-Counsellor,
Deputy Permanent Representative, Geneva
Mr. Suthasanai VACHARASINTHU,
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

TOGO

Société nationale

Chef de délégation:
Mme Adjoa A. MIVEDOR,
Présidente
M. Agbelengo Kossi ADABRA,
Administrateur délégué

TRINITÉ- ET- TOBAGO

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Daniel J. SAMAROO,
Président
Mrs. Claire ROBINSON,
Administrative Secretary

TUNISIE

Société nationale

Chef de délégation:
Dr Sadok MOKADDEM,
Président
Dr FOURATI,
Président honoraire
Dr Tahar CHENITI,
Secrétaire général adjoint

Gouvernement

Chef de délégation:
M. Habib BOUFARES,
Conseiller, Mission permanente, Genève
M. Mustapha TLILI,
Secrétaire, Mission permanente, Genève

TURQUIE

Société nationale

Head of delegation:
Dr. Kemal DEMIR,
Président
Dr. Saim BOSTANCIOGLU,
Vice-Président
Mr. Türker SANAL,
Member Central Committee
Mr. Ünal SOMUNCU,
Director General
Mr. Ihsan Ruhi BERENT,
Permanent Delegate to the League and the ICRC
Mr. Arslan BASARIR,
Director, Foreign Relations

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador Ercüment YAVUZALP,
Permanent Representative
Mr. Metin OERNEKOL,
Deputy Permanent Representative, Geneva
M. Naci AKINC,
Conseiller, Mission permanente, Genève
Mr. Süphan ERKULA,
First Secretary, Permanent Mission

R.S.S. D'UKRAINE

Gouvernement

Head of delegation:
Mr. Ivan I. OUSSITCHENKO,
Président, Croix Rouge
Mrs. Irina G. TRIZNA,
Conseiller, Ministère des affaires étrangères

U.R.S.S.

Société nationale

Head of delegation:
Dr. Dmitry D.V. VENEDICTOV,
Président
Mrs. Lily I. CHERKASSKAYA,
Deputy Chief, External Relations Department
Mr. Valentin L. KASSATKIN,
Deputy Chief, External Relations Department
Mr. Alexey E. GARTINSKY,
International Relations

Gouvernement

Head of delegation:
Ambassador Evgueni MAKEEV,
Permanent Representative, Geneva
Mr. Alexei JOUKOV,
Deputy, Permanent Mission, Geneva
Mr. Dimitri RIURIKOV,
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
Prof. Igor BLITSCHENKO,
Peoples Friendship University, Moscow
Mr. Boris LINKOV,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr. Vitali RIADOVSKY,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr. Serguey SHESTAKOV,
Second Secretary, Ministry of Foreign Affairs
Mr. Victor VINNIK,
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr. Teimouraz RAMISHVILI,
Attaché, Permanent Mission, Geneva
Mr. Igor S. SHERBACK,
First Secretary, Permanent Mission Geneva

URUGUAY

Société nationale

Jefe de delegación:

Sr. Hermenegildo VILA,
Presidente

Dra. Abogada Mirtha OSSI GARIBALDI,
Secretaria General

Gouvernement

Jefe de delegación:

Embajador José María ARANEO,
Representante Permanente, Ginebra

Sr. Ricardo GONZALES-ARENAS,
Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

VENEZUELA

Société nationale

Jefe de delegación:

Dr. Mario VILLAROEL LANDER,
Vicepresidente de la Liga, Presidente

Dr. Pedro Jose MANRIQUE LANDER,
Sr. Jesús Maria MANZANEDA MEJIA,
Directivo

Sra. Irma Mercedes RUIZ DE MOREAN,
Directora de Relaciones Internacionales

Sr. Anaxímenes J. PARRAGA,
Sub-Director Nacional de Juventud

Dr. Morris SIERRAALTA,
Experto

Gouvernement

Jefe de delegación:

Embajador Adolfo Raul TAYLHARDAT,
Representante Permanente, Ginebra

Sr. Héctor AZOCAR,
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Sra. María-Esperanza RUESTA DE FURTER,
Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Licenciada Jenny CLAUWAERT GONZALEZ,
Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Rodolfo Ernesto MIQUILARENA,
Coronel Asimilado

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM

Société nationale

Chef de délégation:

Mme DINH THI CÂN,
Vice-Présidente

M. TRUONG XUAN NAM,
Secrétaire général adjoint

Gouvernement

Chef de délégation:

Ambassadeur NGUYEN THUONG,
Représentant permanent, Genève

M. VU HUY TAN,
Troisième secrétaire, Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE ARABE DU YÉMEN

Société nationale

Head of delegation:

Dr. Abdullah Hamoud AL-KHEMISSI,
Secretary General

Dr. Mohamed A.K. BAALAWI,
Vice Secretary, Cooperation and Emergency Help

Mr. Abdulla A. AL-SANABANI,
Finance Secretary

Gouvernement

Head of delegation:

Ambassador Yahya H. GEGHMAN,
Permanent Representative, Geneva

Mr. Mohamed A. ALSHAMI,
Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva

Mr. Abdul Aziz SALLAM,
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DÉM. POPULAIRE DU YÉMEN

Gouvernement

Head of delegation:

Mr. Hamed Mohamed OBADI,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Mr. Nasser AL-AKEL,
Attaché, Permanent Mission, Genève

YOUGOSLAVIE

Société nationale

Head of delegation:

Prof. Dr. Manojlo BUDISAVLJEVIC,
President of the Assembly

Mrs. Stefa SPILJAK,
Member of the Presidency

Mr. Branko GOLOVIC,
Secretary General

Dr. Jovan TOFOSKI,
Member of Presidency/Head
International Affairs Commission

Dr. Bosko JAKOVLJEVIC,
Senior Adviser, International Relations

Mrs. Milanka CVETKOVIC,
International Relations Officer

Gouvernement

Head of delegation:

Dr. Borut BOHTE,
Legal Advisor, Director Department Legal Affairs,
Fed. Sec. Foreign Affairs

Mrs. Marija DJORDJEVIC,
Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE

Société nationale

Chef de délégation:

M. Bokolombe BOMPESÉ,
Président

Gouvernement

Chef de délégation:

Ambassadeur M. KAMA BUDIAKI,
Représentant permanent, Genève

M. Kalonji TSHIKALA,
Ambassadeur

Mme LUKUSA KAYEMBE NKAYA,
Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

ZAMBIE

Société nationale

Head of delegation:

Dr. Mashekwa M. NALUMANGO,
Chairman

Mrs. Faith B. MWILA,
Secretary General

Mr. Amos Anthony MABASO,
First Vice-Chairman
Prof. Reginald H.F. AUSTIN,
Second Vice-Chairman

ZIMBABWE

Gouvernement

Société nationale

Head of delegation:
Mr. Byron R.M. HOVE,
National Chairman

Head of delegation:

Mr. Nicholas D. KITIKITI,
Chargé d'affaires, Permanent Mission, Geneva
Mr. Thompson NHENGU,
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

A. Délégation

Chef de délégation:
M. Alexandre HAY
Président
M. Maurice AUBERT
Vice-Président
Mme Denise BINDSCHEDLER
Vice-Présidente
Prof. Hans HAUG
Membre du Comité
M. Rudolf JAECKLI
Membre du Conseil exécutif
M. Pierre KELLER
Membre du Conseil exécutif
Ambassadeur Richard PESTALOZZI
Membre du Conseil exécutif
Prof. Dietrich SCHINDLER
Membre du Comité
M. Jacques MOREILLON
Directeur général
M. André PASQUIER
Directeur des opérations
M. Yves SANDOZ
Chef du Département doctrine et droit
Dr Rémy RUSSBACH
Médecin-chef
M. Michel VEUTHEY
Chef de la Division des organisations
internationales
M. Jean-Louis CAYLA Coordonnateur,
Assistant du Directeur général

M. Philippe EBERLIN
Mme Jeanne-M. EGGER
M. Pierre GAILLARD
M. Hans-Peter GASSER
M. René KOSIRNIK
M. Andreas LENDORFF
M. Michel MARTIN
M. Jacques MEURANT
M. Sergio NESSI
M. François PEREZ
M. André TSCHIFFELI

C. Collaborateurs associés à la Conférence

M. Michel AMIGUET
M. Jean-Daniel BIELER
M. Antoine BOUVIER
M. Jean-David CHAPPUIS
M. Michel CONVERS
M. Edmond CORTHESEY
M. Jean DE COURTEN
M. Olivier DURR
Mme Marion HARROFF-TAVEL
M. Didier HELG
M. Jean HOEFLIGER
Mlle Françoise KRILL
M. Peter KUENG
M. Cedric NEUKOMM
M. Laurent NICOLE
M. Marco SASSOLI
M. Christophe SWINARSKI
M. Alain WICKY
M. Bruno ZIMMERMANN
M. Francis DICK Administrateur délégation CICR

B. Experts

M. Pierre BINGGELI

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

A. Délégation

Chef de délégation:
M. Enrique DE LA MATA GOROSTIZAGA,
Président
Mme Siga SEYE née COULIBALY,
Vice-Présidente
Dr Ahmed Abdallah EL SHERIF,
Vice-Président
Mme Mariapia FANFANI,
Vice-Présidente
Dr Fouad HAMZEH,
Vice-Président
Maj.Gen. Abdul JABBAR,
Vice-Président
Judge Darrell D. JONES,
Vice-Président
Dr Dmitry D. VENEDICTOV,
Vice-Président

Dr Mario Enrique VILLARROEL LANDER,
Vice-Président
M. Kurt BOLLIGER,
Vice-Président (ex-officio)
M. Mehdi BENNOUNA,
Trésorier général

B. Experts

M. Hans HOEGH,
Secrétaire général
Sheikh Abdul Ghani ASHI,
Secrétaire général du Secrétariat arabe des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
M. Bengt BERGMAN,
Sous-Secrétaire général
Mme Christiane CAMOLETTI,
Chef du Service des Conférences

Mme Yolande CAMPORINI,
Conseillère, Affaires statutaires et diffusion
M. William CASSIS
Chef du Département des Services administratifs
Dr William GUNN,
Conseiller spécial
M. Johan HARR,
Directeur du Département des Finances
Dr Andrei KISSELEV,
Sous-Secrétaire général
M. Peter MOSER,
Directeur du Département des ressources humaines
M. George REID,
Directeur du Département de l'Information
M. Jean-Pierre ROBERT-TISSOT,
Conseiller spécial
Dr Hans Jürgen SCHILLING,
Sous-Secrétaire général
Mlle Carole TRANGMAR-PALMER,
Chef de l'Office du Secrétaire général

Dr Fritz WENDL,
Conseiller juridique

C. Collaborateurs

M. Tom BURUKU
Dr Tony BRITTEN
Dr Bruce DICK
Mlle Monique ESNARD
M. Nils GUSSING
M. Gunnar HAGMAN
M. John LLOYD, III,
Mlle Joanna MACLEAN
Mlle Moya MCTAMNEY
Mme Diana MISEREZ
M. Markku NISKALA
Dr Robert ROSSBOROUGH
Dr Kingsley SEEVARATNAM
M. Jürg VITTANI
M. Alesh VONDRA
M. Ataman YALGIN

OBSERVATEURS

*A. SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE
OU DU CROISSANT-ROUGE EN FORMATION*

MOZAMBIQUE

Chef de délégation:
M. Isaias FUINZAMO,
Président
M. Heitor Vasco FERNANDES,
Membre du Comité central
M. Zacarias UQUEIO

TCHAD

Chef de délégation:
M. Mamadou Gabriel NGUEINAN,
Président

GUINÉE ÉQUATORIALE

Jefe de delegación:
Don Faustino EPALEPALE ILINA,
Presidenta

B. AUTRES OBSERVATEURS

INSTITUT HENRY-DUNANT

M. Maurice AUBERT,
Président
M. Jiri TOMAN,
Directeur a.i.
Mme Danuta ZYS,
Juriste
M. Jan EGELAND,
Coordinateur de l'étude sur le développement

ALLIANCE MONDIALE DES
UNIONS CHRÉTIENNES FÉMININES

Dr. Alice ARNOLD,
World YWCA Permanent Representative to the
United Nations, Geneva

AMNESTY INTERNATIONAL

Mr. Clayton YEO,
Head, Research Department

BUREAU MONDIAL DU SCOUTISME

M. Abdoulaye SAR,
Directeur, Développement communautaire
M. Jim SHARP,
Directeur de programme,
M. Robert THOMSON,
Exécutif de santé de l'enfant
M. Raoul TUSAMBA,
Directeur adjoint du Département Communautaire

CARITAS INTERNATIONALIS

M. Thomas Fitzpatrick,
Chef des Opérations

CATHOLIC RELIEF SERVICES (CRS)

Mr. Robert T. QUINLAN,
Director of the Office in Geneva

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR
LES MIGRATIONS (CIM)

Mr. Oddrun UTHEIM,
Medical Services

COMMISSION ÉLECTRONIQUE
INTERNATIONALE (CEI)

M. Jean-Pierre BROTONS-DIN,
Directeur

COMMISSION INDÉPENDANTE POUR
LES QUESTIONS HUMANITAIRES
INTERNATIONALES

S.A. PRINCE SADRUDDIN AGA KHAN,
Co-Président
M. Mohammed BEDJAOUI,
Membre
Ambassadeur Henrik BEER,
Secrétaire général emeritus de la Ligue
M. Manfred LACHS,
Juge
M. Zia RIZVI,
Secrétaire général
M. Mohamed EL KOUHENE,
Juriste

Prof. Basharat JAZBI,
Senior Technical Advisor

COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES

M. François DE VARGAS,
Représentant
M. Adama DIENG,
Conseiller juridique

COMMISSION INTERNATIONALE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Miss Yvonne HENTSCH,
Commissioner
Miss Marjorie DUVILLARD,
Commissioner
Mr. Charles GRAVES,
Executive Secretary

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE
EUROPÉENNE (CEE)

M. Hans-Peter FURRER,
Directeur des affaires politiques
M. André MOLLARD,
Attaché, Délégation de la Commission des CE,
Genève
Mme Graziella PERETTI,
Attaché

CONGRÈS JUIF MONDIAL

Mr. Daniel LACK,
Legal Counsellor

CONSEIL INTERNATIONAL DES INFIRMIÈRES

Mme Mireille KINGMA,
Infirmière-conseil

CONSEIL MONDIAL DE LA PAIX

Dr. Karoly LANKO,
Permanent Representative to the UN

CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR
LA NAMIBIE

Mr. Pasi PATROKLLIO,
Counsellor
Mr. Thomas DUBE,
Advisor

CONSEIL OECUMÉNIQUE DES ÉGLISES (COE)

Dr. Nico KEULEMANS,
Emergencies Officer

COORDONNATEUR NATIONS UNIES DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHES(UNDRO)

M. Hybat CHOWDHURY,
Senior Co-ordination Officer

CROISSANT-ROUGE PALESTINIEN

Dr. Fathi ARAFAT,
Président
Mr. Hadla AYOUBI,
Member, Executive Committee/Director,
Public Relations

Mr. Rafic KHOURI,
Public Relations

CROIX-ROUGE ANDORRANE

M. Josep Ma BABOT PLA,
Président
M. Josep Ma ARQUES CAMPILLO,
Vice-président
Dr Miquel ALVAREZ BURGOS,
Délégué Jeunesse
M. Maestre MAGI,
Conseiller

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DES JOURNALISTES

Mr. Hans LARSEN,
General Secretary

FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS
INTERNATIONALES SEMI-OFFICIELLES/
PRIVÉES A GENÈVE

M. Cyril RITCHIE,
Président
Mme Louise BUSSARD,
Secrétaire

FÉDÉRATION MONDIALE DES
ANCIENS COMBATTANTS (FMAC)

M. W. Ch. J. M. VAN LANSCHOT,
Président
M. Serge WOURGAFT,
Secrétaire général

FÉDÉRATION LUTHÉRIENNE MONDIALE

Mr. Brian NELDNER,
Associated Director

FRIENDS WOLRD COMMITTEE FOR
CONSULTATION (QUAKERS)

Mr. Martin MACPHERSON,
Associate Representative, Geneva Office

HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS (HCNUR)

Mr. Arthur E. DEWEY,
Deputy High Commissioner
M. Ghassan ARNAOUT,
Directeur, Division droit des réfugiés et doctrine
Mr. Yilma MAKONNEN,
Chief, Promotion of Refugee Law
Mr. Gary PERKINS,
Chief, Liaison Unit with Non-Governmental
Organizations
Mr. Alfredo WITSCHI-CESTARI,
Deputy Chief, Liaison Unit with Non-Governmental
Organizations

INSTITUT INTERNATIONAL DE
DROIT HUMANITAIRE

Prof. Jovica PATRNOGIC,
Président
Prof. L. Rao PENNA,
Associate Member
Prof. John G. CRABB

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR
LA FORMATION ET LA RECHERCHE (UNITAR)

M. Edmond JANSSENS,
Senior Special Fellow

INTERNATIONAL AIR TRANSPORT
ASSOCIATION (IATA)

Mr. Delimaia GURELE,
Manager

LIGUE DES ETATS ARABES

Mr. Mahmoud TRIKI,
Premier observateur permanent adjoint, Genève
Mr. Misbah OREIBI,
Observateur permanent adjoint, Genève
Mr. Osman EL HAJJE,
Chargé des questions juridiques et sociales
Mr. Adnan ALTALLAOUI,
Représentant permanent, Genève

MAGEN DAVID ADOM EN ISRAËL

Mr. Dov FRENKEL,
Chairman of the Executive Committee
Dr. Itamar KOTT,
Member of the Executive Committee
Mr. Dan ARNON,
Director, International Department

ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE
ET HOSPITALIER DE MALTE

Comte Géraud M.M. DE PIERREDON,
Hospitalier de l'Ordre
M. Falco ORLANDO,
Ambassadeur

ORGANISATION INTERNATIONALE
DES JOURNALISTES

M. Kaarle NORDENSTRENG,
Président
M. Jiri KUPKA,
Secrétaire général

ORGANISATION INTERNATIONALE DE
NORMALISATION (ISO)

Dr. Christian FAVRE,
Secrétaire général adjoint

ORGANISATION INTERNATIONALE DE
PROTECTION CIVILE

M. Milan BODI,
Secrétaire général

ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL (OIT)

M. Francis WOLF,
Conseiller juridique, Sous-Directeur général

ORGANISATION MONDIALE DE
LA SANTÉ (OMS)

Dr. José ARANDA-PASTOR,
Senior Medical Officer, Food Aid Programmes Unit

Dr. Olavi ELO,
Chief, Emergency Relief Operations
Dr. Soren SORENSEN,
Consultant
M. Claude-Henri VIGNES,
Conseiller juridique

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

Dr Kurt HERNDL,
Sous-secrétaire général aux droits de l'homme
M. Ghassan ARNAOUT,
Directeur de la Division du droit et
des doctrines HCNUR
M. Vicente BERASATEGUI,
Directeur du Département des affaires
de désarmement
M. Thomas MCCARTHY,
Chef de Groupe, Centre pour les droits de l'homme
Dr. Georg MAUTNER-MARKHOF,
Senior Human Rights Officer

ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE (OUA)

Ambassador Dr Omar M. MUNTASSER,
Permanent Observer, Geneva
M. Mohamoud Abdi DAAR,
Deputy Permanent Observer

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

M. Ricardo CUEVA RAP,
Project Management Officer

CONFÉRENCES PUGWASH

Miss Peri PAMIR,
Assistant

RÄDDA BARNEN INTERNATIONAL

Mrs. Simone EK,
Director International Relations
Mr. Thomas HAMMARBERG,
Secretary General

SECRÉTARIAT DU COMMONWEALTH

Sir Peter MARSHALL,
Deputy Secretary General
Miss Pera WELLS,
Assistant Director, Head of Human Rights Unit,
International Affairs Division

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE DROIT PÉNAL
MILITAIRE / DROIT DE LA GUERRE

M. André ANDRIES,
Avocat général, Chargé du Service de documentation

UNION INTERNATIONALE DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)

M. Alexander B. MACLENNAN,
Counsellor, Chief,
Division Relations between Members
M. Francisco LAFUENTE RAMOS,
General Secretariat
Mme Sylvia PETTER,
General Secretariat

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Mr. Henry BOGSCH,
Committee Secretary
Mr. Pio-Carlo TERENCE,
Secretary General
Mr. Pierre CORNOLLON,
Deputy Secretary General

UNION DES JOURNALISTES AFRICAINS (UJA)

M. Salah GALAL,
Président

MEMBRES DE LA CONFÉRENCE CHARGÉS DE FONCTIONS OFFICIELLES

Président:

M. Kurt Bolliger,
Président de la Croix-Rouge suisse.

Vice-Présidents:

S.A.R. la Princesse Hélène Shah,
Présidente de la Croix-Rouge du Népal.
Dr Dmitry D.V. Venedictov,
Président du Comité exécutif de l'Alliance des
Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
de l'U.R.S.S.

Secrétaire général:

M. Bénédicte de Tschärner,
Commissaire général de la XXV^e Conférence
internationale de la Croix-Rouge.

Secrétaires généraux adjoints:

M. William Cassis,
Chef du Département des Services administratifs
de la Ligue.
M. Jean-Louis Cayla,
Assistant du Directeur général du CICR.

BUREAU DE LA CONFÉRENCE

M. Kurt Bolliger,
Président de la XXV^e Conférence
internationale de la Croix-Rouge.
S.E. Dr Ahmad Abu-Goura,
Président de la Commission permanente de la
Croix-Rouge internationale.
M. Alexandre Hay,
Président du Comité international de
la Croix-Rouge.

M. Enrique de la Mata Gorostizaga,
Président de la Ligue des Sociétés de
la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
S.E. M. Alioune Sene,
Président de la Commission sur
le droit international humanitaire.
Dr Mario Villarroel Lander,
Président de la Commission générale.
M. Bénédicte de Tschärner,
Secrétaire général de la XXV^e Conférence
internationale de la Croix-Rouge.

COMITÉ DE RÉDACTION

Présidente:

Mme Aracelis Mastrapa Melero (Croix-Rouge cubaine).

Membres:

Représentants du CICR, de la Ligue, du Bangladesh

(Croix-Rouge), du Burundi (Croix-Rouge), de la France
(Gouvernement), du Mexique (Gouvernement), du
Royaume-Uni (Croix-Rouge).

BUREAU DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Président:

M. Alexandre Hay (CICR).

Vice-Président:

M. Enrique de la Mata Gorostizaga (Ligue).

Secrétaires:

M. William Cassis (Ligue).
M. Jean-Louis Cayla (CICR).

BUREAUX DES COMMISSIONS

A. COMMISSION I — DROIT INTERNATIONAL
HUMANITAIRE

Président:

S.E. M. Alioune Sene (Gouvernement du Sénégal).

Vice-Présidents:

Le Juge Darrell D. Jones (Croix-Rouge canadienne).

Chief Justice Abdul Hamid
(Croissant-Rouge de Malaisie).

Rapporteur:

M. Ali Hassan Quorshi (Croix-Rouge du Bangladesh).

Secrétaires:

M. Dominique Borel (CICR).

Mme Brigitte Lacroix (CICR).
Mme Lucianne Philips (Ligue).

La Commission a élu des représentants de l'Algérie, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis et de l'Union soviétique membres du Comité de rédaction.

B. COMMISSION II — COMMISSION GÉNÉRALE

Président:

Dr Mario Villarroel Lander (Croix-Rouge du Venezuela).

Vice-Présidents:

M. Leon Stubbings (Croix-Rouge australienne).
Dr Dawit Zawde (Croix-Rouge éthiopienne).

Rapporteurs:

Dr Mohamed Nesh-Nash (Croissant-Rouge marocain)
(pour le point 2 — Révision des Statuts de
la Croix-Rouge internationale et du Règlement de
la Conférence internationale de la Croix-Rouge).

M. Rezső Sztuchlik (Croix-Rouge hongroise).

Secrétaires:

Mme Yolande Camporini (Ligue).
M. Paul-Olivier Vallotton (CICR).
M. Daniel Kinnear (Ligue).
Mme Marie-Jeanne Macheret-Niklev (Ligue).
Mlle Florianne Truninger (CICR).

Comité de rédaction:

Dr Guillermo Rueda Montana (Croix-Rouge colombienne).
Dr Qamar Ahmed Khan (Croissant-Rouge du Pakistan).
Mlle Alina Kusmierczyk (Croix-Rouge polonaise).
M. Manning G. Warren III (Croix-Rouge américaine).



Cérémonie d'ouverture, à la tribune: M. Alexandre Hay, Président du CICR; au podium, de gauche à droite: M. Christian Grobet, Président du Conseil d'État de la République et Canton de Genève; M. Bénédic de Tscharnier, Commissaire général et futur Secrétaire général de la Conférence; M. Alphons Egli, Président de la Confédération suisse; M. Kurt Bolliger, Président de la Croix-Rouge suisse et futur Président de la Conférence; Dr. Ahmad Abu-Goura, Président de la Commission permanente; M. Enrique de la Mata, Président de la Ligue; M. Eric Suy, Directeur de l'Office européen des Nations Unies; M. Jean Pictet, ancien Vice-Président du CICR et ancien Directeur de l'Institut Henry-Dunant.

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Mercredi 22 octobre 1986

SOMMAIRE: Ouverture de la séance par le président de la Croix-Rouge suisse — Election du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués — Adoption de l'ordre du jour — Propositions pour l'élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints de la Conférence internationale — Propositions pour l'élection du comité de rédaction de la Conférence internationale — Information sur l'ordre du jour provisoire de la XXV^e Conférence internationale tel que préparé par la Commission permanente — Croix-Rouge facteur de paix : Activités de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix; Mise en oeuvre des Décisions 1, 2 et 3 du Conseil des Délégués (octobre 1985) — Rapport sur les activités de l'Institut Henry-Dunant — Médaille Florence Nightingale — Fonds de l'Impératrice Shôken — Conseil de la Fondation en faveur du CICR — Divers.

La séance est ouverte à 9 h.15 par M. Kurt Bolliger, président de la Croix-Rouge suisse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

M. K. BOLLIGER (président de la Croix-Rouge suisse):

Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette réunion du Conseil des Délégués de la Croix-Rouge internationale.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES SECRÉTAIRES DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

M. K. BOLLIGER (président de la Croix-Rouge suisse):

Selon l'article IV de nos Statuts, toute réunion de la Conférence internationale comporte nécessairement la réunion du Conseil des Délégués. Le premier point de l'ordre du jour demande évidemment l'élection du président de notre Conseil. Conformément à une tradition établie de longue date, je voudrais vous proposer d'élire à la présidence M. Alexandre Hay, président du Comité international de la Croix-Rouge. (*Applaudissements*)

Comme vous le savez certainement, M. Hay a décidé de se retirer de la présidence du Comité international de la Croix-Rouge en 1987 et ce sera donc la dernière fois que nous siégerons sous sa bienveillante autorité. Vos applaudissements m'ont prouvé que vous êtes d'accord avec cette proposition; j'invite donc M. Hay à prendre la présidence.

M. A. HAY (président):

Chers amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je vous adresse un cordial salut et je me réjouis de passer cette journée avec vous. Il est vrai, comme l'a dit M. le président Bolliger, qu'après plus de dix années de présidence du CICR, j'ai estimé qu'il était temps de me retirer et de laisser la place à des forces plus jeunes et plus dynamiques; alors effectivement, dès le printemps prochain, je pense me retirer et passer la présidence du Comité à M. Sommaruga qui a été élu en cette qualité et qui viendra nous rejoindre dans le courant de l'année prochaine. Mais je resterai membre du Comité et j'espère continuer à accomplir quelques missions qui me permettront de rester en contact avec vous, car on ne quitte pas une activité de ce genre sans bien des regrets mais avec le grand privilège de s'être fait beaucoup d'amitiés que j'espère pouvoir cultiver encore à l'avenir.

Il s'agit aujourd'hui d'un Conseil des Délégués assez traditionnel qui ne dure qu'un jour; en fait, pour préparer la Conférence internationale qui va se tenir dès demain après-midi. Lorsque nous n'avons pas une Conférence internationale, le Conseil des Délégués a pris l'habitude de se réunir plus longuement et de discuter de questions plus importantes. Mais aujourd'hui nous avons un ordre du jour relativement restreint et plutôt de caractère administratif; ceci, donc, dans l'idée de préparer la réunion de la Conférence.

J'espère que nous pourrons accomplir notre travail d'ici ce soir, car je pense que nous avons tous quelques préoccupations encore avant de nous rendre à la Conférence.

Notre première tâche est de constituer le Bureau de ce Conseil et, si vous êtes d'accord, nous allons d'abord désigner le vice-président et les secrétaires de notre Conseil. Comme vice-président je vous propose le président de la Ligue, M. de la Mata. Je lui suis reconnaissant de bien vouloir venir ici à la tribune.

Comme secrétaires de notre Conseil je vous propose de désigner M. William Cassis, directeur à la Ligue, et Jean-Louis Cayla, assistant du directeur général du CICR, deux personnes des Institutions de Genève qui ont étroitement collaboré avec la Croix-Rouge suisse à la préparation de cette Conférence et qui ont, de plus, déjà plusieurs fois rempli cette fonction. Etes-vous d'accord? M. Cassis et M. Cayla sont invités à nous rejoindre. Je constate que vous avez ratifié nos propositions.

Ainsi, le Bureau est constitué. Ayant constitué notre Bureau, je vous rappelle que nous pouvons maintenant procéder aux tâches qui nous sont dévolues; l'article IV des Statuts de la Croix-Rouge internationale — je parle des Statuts actuels, ceux de 1952 qui régissent encore nos travaux — donnent en effet les attributions suivantes au Conseil des Délégués:

- se réunir avant l'ouverture de la Conférence afin de faire des propositions pour les postes de président, vice-président, secrétaire-général et secrétaires-généraux adjoints. Ces propositions sont ensuite soumises à la Conférence;
- d'arrêter l'ordre dans lequel les diverses questions et propositions présentées à la Conférence devront être mises en discussion;
- de se prononcer, et le cas échéant de statuer, sur les questions et sur les propositions qui lui sont renvoyées par la Conférence ou par la Commission permanente.

D'autre part vous vous souviendrez aussi que le Conseil des Délégués est composé des Sociétés nationales reconnues, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge. En cas de vote ou d'élection, chacune de ces Institutions dispose d'une voix.

C'est l'occasion pour moi d'accueillir les Sociétés nationales nouvellement reconnues, à savoir postérieurement à notre précédent Conseil, en octobre 1985, et qui ont d'ailleurs aussi été admises au sein de la Ligue. Il s'agit des Sociétés nationales des pays suivants : Angola, Emirats arabes unis, Guinée, Guinée Bissau, Sainte-Lucie, Suriname et tout récemment Djibouti. (*Applaudissements*)

Je souhaite à ces nouvelles Sociétés la plus cordiale bienvenue; je constate avec plaisir que notre Mouvement s'appro-

che ainsi toujours plus de l'universalité et je vous remercie de vos applaudissements.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. A. HAY (président):

Je voudrais vous demander si vous avez des remarques en ce qui concerne le projet d'ordre du jour que vous avez reçu pour notre séance d'aujourd'hui.

A titre d'information, je signale à nos collègues des Sociétés nationales d'Afrique qu'elles sont invitées à participer demain matin à 10 heures à une réunion avec les Ambassadeurs des pays africains ici représentés à Genève, dans la Salle 4 de cet immeuble.

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour.

PROPOSITIONS POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE

M. A. HAY (président):

Nous passons ainsi au troisième point de notre ordre du jour, et à cet égard, je prie le président de la Commission permanente, le Dr Abu-Goura, de bien vouloir nous rejoindre ici à la tribune pour nous communiquer les propositions de la Commission permanente.

Dr A. ABU-GOURA (Commission permanente) (*original anglais*):

Monsieur le président, Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Traditionnellement, la Commission permanente soumet à la Conférence internationale, par l'entremise du Conseil des Délégués, des propositions pour la désignation du président, des vice-présidents, des rapporteurs et des membres du comité de rédaction.

La Commission permanente propose de désigner M. Boliger, président de la Croix-Rouge suisse, comme président de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge; la Princesse Shah, présidente de la Croix-Rouge du Népal, et le Dr Venedictov, président de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, comme vice-présidents. Le Commissaire général, M. de Tschärner, sera le secrétaire général de la Conférence internationale. Selon le règlement, M. de Tschärner doit avoir deux assistants. Les personnes désignées ont une expérience de longue date des conférences internationales: il s'agit de M. Cassis et de M. Cayla, qui siègent en ce moment à la tribune.

J'en arrive maintenant à la question des Commissions. Comme vous le savez, il y aura deux Commissions: la Commission I aurait pour président M. Sene, de la délégation gouvernementale du Sénégal, pour vice-présidents M. Jones, de la Croix-Rouge canadienne, et M. Abdel Hamid, du Croissant-Rouge de Malaisie, et pour rapporteur M. Quorshi, de la Croix-Rouge du Bangladesh.

La Commission II est appelée à réviser les Statuts de la Croix-Rouge internationale, ce qui est une mission extrêmement importante étant donné que les Statuts en vigueur, très anciens, datent de 1952. La Commission permanente propose donc, comme président, M. Villarroel, président de la Croix-Rouge vénézuélienne, comme vice-présidents, M. Stubbings, de la Croix-Rouge australienne, et M. Dawit, de la Croix-Rouge éthiopienne. Il convient de désigner deux rapporteurs au moins pour cette Commission, l'un pour les Statuts de la Croix-Rouge internationale, et l'autre pour les autres points inscrits à son ordre du jour. Nous proposons donc, pour les Statuts, le Dr Nesh-Nash, du Croissant-Rouge marocain, et pour les autres points de l'ordre du jour M. Sztuchlik, de la Croix-Rouge hongroise.

PROPOSITIONS POUR L'ÉLECTION DU COMITÉ DE RÉDACTION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Dr A. ABU-GOURA (Commission permanente) (*original anglais*):

La Conférence internationale ayant trois langues de travail, nous proposons que le comité de rédaction soit composé de Monaco, du Burundi, du Mexique, de Cuba et du Royaume-Uni.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, j'en ai maintenant terminé. Je présente aux personnes qui ont été désignées tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de leurs activités, et je souhaite que la Conférence internationale soit une réussite.

M. A. HAY (président):

Je remercie M. le Dr Abu-Goura, président de la Commission permanente, ainsi que tous les membres de la Commission permanente, de leur travail difficile pour la préparation de cette Conférence. Il est clair que ces propositions du Conseil des Délégués seront transmises à la Conférence qui décidera en dernier ressort.

Comme lors des Conférences précédentes, la Commission permanente suggère d'admettre la presse, dans la mesure des possibilités matérielles, à toutes les séances plénières ainsi qu'aux séances des Commissions. Ces dernières restent cependant libres de décider de tenir des séances à huis clos. Est-ce que vous approuvez cette suggestion? Merci.

INFORMATION SUR L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA XXV^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE TEL QUE PRÉPARÉ PAR LA COMMISSION PERMANENTE

M. A. HAY (président):

Au point 5 de notre ordre du jour, il est mentionné qu'une information sera donnée sur l'ordre du jour provisoire de la Conférence, tel que préparé par la Commission permanente. Un avant-projet d'ordre du jour avait été adressé aux Sociétés nationales l'an dernier afin de donner le temps nécessaire aux Sociétés qui le désiraient de communiquer leurs observations. Le principal résultat de cette consultation fut de ramener de trois à deux le nombre des Commissions. Je vous rappelle qu'il n'est pas d'usage que l'ordre du jour soit encore soumis formellement à l'approbation de la Conférence une fois qu'il a reçu celle de notre Conseil.

Je vous signale encore que parmi les sujets figurant au point 8 de l'ordre du jour de ce Conseil, il y a le rapport de la Commission paritaire du Fonds Shôken. Or ce rapport propose une révision du règlement de ce Fonds, lequel ne saurait être révisé par un autre organe que la Conférence qui en a seule la compétence. Il sera donc proposé à la plénière de la Conférence d'adopter le projet de règlement révisé que lui transmettra le Conseil. Je dirais que la même procédure doit être prévue pour le rapport du Conseil de la Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge; nous vous proposons donc d'ajouter ces deux questions, Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken et Conseil de la Fondation en faveur du Comité international, à l'ordre du jour provisoire de la Commission II, sous point 4, qui deviendrait le point 4.4 de cette Commission. Il n'y a pas de longs débats à prévoir sur ces questions qui sont plutôt de caractère formel.

Je voudrais encore ajouter que dans l'ordre du jour provisoire de la Commission II, point 3, nous avons la "Révision du Règlement sur l'usage de l'emblème" suite à la résolution XII de 1981. Nous pensons que la discussion portera strictement sur cette révision du Règlement et non sur le problème de fond de l'emblème qui n'a pas à être discuté dans cette Conférence. Sous ce point de l'ordre du jour, il faudra s'en tenir strictement à la Révision du Règlement. Mon collègue, M. de La Mata, souhaiterait même que ce point 3 de la Com-

mission II ne soit pas retenu, compte tenu de ce que le problème de l'emblème est trop délicat actuellement. Alors je pense que la Commission II tiendra compte de cet avis.

CROIX-ROUGE FACTEUR DE PAIX.

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION SUR LA CROIX-ROUGE, LE CROISSANT-ROUGE ET LA PAIX.

MISE EN OEUVRE DES DECISIONS 1, 2 ET 3 DU CONSEIL DES DÉLEGUÉS (octobre 1985)

M. A. HAY (président):

Nous en arrivons ainsi au point 6 de notre ordre du jour relatif au rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix sur ses activités depuis le précédent Conseil des Délégués de 1985 et à ses propositions pour l'avenir et, à cet égard, je voudrais donner la parole à son président, M. Harald Huber, membre du CICR.

H. H. HUBER (CICR):

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir, en ma qualité de président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix de vous présenter le rapport de la Commission qui porte la cote CD/6/1. Ce rapport, qui vous a été envoyé en septembre, comprend:

- le rapport proprement dit de la Commission qui est un résumé sur le déroulement de ses travaux lors des deux séances qu'elle a tenues en octobre 1985 et en avril 1986,

des annexes composées des documents suivants:

- le résumé des réponses des Sociétés nationales sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix et des conclusions d'Aaland,
- le résumé des réponses des Sociétés nationales sur les actions qu'elles ont menées tout au long de 1986 à l'occasion de l'Année internationale de la paix,
- et un texte élaboré par le CICR intitulé "Droit de la neutralité et principe de neutralité du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : similitudes et différences".

Un rapport complémentaire vient d'être établi par la Commission et est en train de vous être distribué. Il a la cote CD/6/1bis et porte essentiellement sur les délibérations que la Commission a eues et les résultats auxquels elle est parvenue au cours de sa XX^e réunion tenue les 15 et 16 octobre dernier.

Comme ce rapport est très bref, je me permettrai de vous le lire:

"Rapport complémentaire de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix.

Le présent rapport rend compte des délibérations de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix lors de sa XX^e réunion tenue les 15 et 16 octobre dernier, ainsi que des résultats auxquels elle est parvenue. Il complète donc le rapport d'activité de la Commission distribué sous la cote CD/6/1 aux membres du Conseil des Délégués de 1986.

1. Adoption du rapport de la Commission

La Commission a tout d'abord adopté, par consensus, le texte de son rapport au Conseil des Délégués, non sans avoir préalablement rectifié une erreur qui s'est glissée dans la version anglaise du paragraphe 16 : dans la liste des Sociétés retenues par la Commission il faut bien évidemment lire la Croix-Rouge de la République démocratique allemande et non pas la Croix-Rouge dans la République fédérale d'Allemagne qui n'est pas membre de la Commission.

Elle a ensuite pris connaissance du fait que le Croissant-Rouge égyptien avait également informé la Commission de sa propre contribution à la mise en oeuvre du Programme

d'action et des lignes directrices d'Aaland, portant ainsi le nombre de réponses reçues à 33.

Il est prévu que la Commission invite prochainement, par une nouvelle lettre circulaire, les Sociétés nationales qui n'ont pas encore répondu, à faire connaître les actions entreprises en vue de la mise en oeuvre de ces 2 importants documents.

2. Année internationale de la paix

La Commission est revenue sur sa proposition d'avril de suggérer l'envoi, par le Conseil des Délégués, à l'Assemblée générale des Nations Unies, du message à la communauté internationale adopté à Aaland. Celui-ci a en effet déjà été envoyé avec les lignes directrices fondamentales en février 1985.

La Commission propose donc, par consensus, au Conseil des Délégués, de charger le CICR et la Ligue de faire parvenir à l'Assemblée générale des Nations Unies, comme contribution du Mouvement à l'Année internationale de la paix, une publication contenant les textes principaux sur la paix adoptés par les organes du Mouvement, ainsi qu'une bibliographie sur ce sujet. Cette communication serait accompagnée d'une lettre de couverture se référant au message d'Aaland.

3. Journée mondiale de la paix

Le secrétariat de la Commission a rédigé une étude historique sur l'origine de la journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai.

La Commission se propose d'en discuter lors de sa session d'avril 1987 et de faire rapport au Conseil des Délégués de 1987. Cette étude sera communiquée à l'ensemble des Sociétés nationales en temps opportun.

4. Composition de la Commission

Lors de sa session d'octobre 1985, le Conseil des Délégués s'est fixé pour tâche d'élire la Commission dans sa nouvelle composition lors de sa session de 1986, sur la base de propositions émanant de l'actuelle Commission. Donnant suite à cette demande, la Commission a convenu, par consensus, de proposer le maintien parmi ses membres des Sociétés nationales des six pays suivants: France, République démocratique allemande, Yougoslavie, Mauritanie, Australie, Indonésie. Tout en tenant compte du principe de répartition géographique équitable, elle a décidé, dans un second temps, de proposer l'inclusion en son sein de six nouveaux membres, choisis parmi les 21 Sociétés candidates. Il s'agit des Sociétés des pays suivants: Suède, Brésil, Colombie, Ethiopie, Bénin, République arabe du Yémen."

J'attire votre attention sur le fait que nous vous proposons la Société de la Suède en sa qualité de co-organisatrice de la Conférence d'Aaland. Elle jouit donc d'un statut spécial et sera considérée comme membre ex officio de la Commission.

"La répartition géographique de ces Sociétés se présente donc comme suit:

<i>Sociétés reconduites</i>	<i>Sociétés nouvelles</i>
Europe	
France	Suède
République démocratique allemande	
Yougoslavie	
Amérique	
	Brésil
	Colombie
Afrique	
Mauritanie	Ethiopie
	Bénin
Asie	
Australie	République arabe du Yémen
Indonésie	

Le contenu de cette proposition a été établi par consensus,

aucun membre ne s'y étant opposé. Deux délégations de Sociétés nationales et le CICR se sont abstenus.

En soumettant cette proposition, la Commission estime avoir ainsi rempli le mandat que lui a confié le Conseil des Délégués de 1983 et de 1985.

Toutefois, la Commission ne s'est pas limitée à ce mandat. Elle a pris connaissance du désir exprimé par plusieurs de ses membres et par les représentants d'autres Sociétés nationales d'élargir la Commission. En effet, vu l'augmentation du nombre de Sociétés nationales admises au sein du Mouvement depuis la création de la Commission dans son actuelle composition en 1977, vu aussi l'importance croissante des travaux de la Commission et le grand intérêt qu'y portent les Sociétés nationales, un élargissement paraît opportun. Par ailleurs, un trop grand nombre de membres rendrait un consensus déjà difficile à atteindre, pratiquement impossible, et risquerait de paralyser la Commission. Celle-ci a longuement discuté de ce problème. Elle est arrivée, toujours par consensus, à la suggestion suivante, qui toutefois va au-delà du mandat qui lui a été confié: seront membres permanents de la Commission, outre le CICR, la Ligue et l'IHD, qui en font actuellement partie, les Sociétés nationales organisatrices des deux Conférences mondiales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, soit la Croix-Rouge de Yougoslavie et celle de Suède. Ces deux Sociétés ne seraient pas soumises à élection ou à réélection par le Conseil des Délégués. Le nombre des Sociétés nationales à élire resterait le même, mais leur effectif total serait porté de 12 à 14. En complément à la liste des Sociétés nationales, que la Commission a proposées selon la conception actuelle et dans le cadre de son mandat, seraient proposées les deux Sociétés nationales suivantes: celles d'Égypte et de Jordanie.

L'équilibre entre anciens et nouveaux membres serait ainsi préservé, sans que cette augmentation de l'effectif de la Commission paraisse de nature à trop compromettre l'efficacité.

Selon cette seconde proposition, la répartition des membres se présenterait comme suit:

<i>Sociétés reconduites</i>	<i>Sociétés nouvelles</i>
Europe	
France République démocratique allemande	
Amérique	
	Brésil Colombie
Afrique	
Mauritanie Égypte	Bénin Éthiopie
Asie	
Australie Indonésie	République arabe du Yémen Jordanie
deux membres ex officio	
Yougoslavie	Suède

Telles sont les deux propositions que la Commission a formulées sur sa composition future et qu'elle soumet alternativement à l'approbation du Conseil des Délégués."

Je profite de l'occasion pour vous remercier, en particulier au nom des Sociétés sortantes, et personnellement, en tant que président démissionnaire, de la confiance que vous nous avez témoignée au cours de ces neuf années. En même temps j'ai l'honneur et le plaisir de vous annoncer que M. Alexandre Hay assumera dorénavant la présidence de cette Commission.

M. A. HAY (président):

Je remercie M. Harald Huber, président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, ainsi que tous les membres qui ont participé à ses travaux et à ses déli-

bérations, du rapport qui nous a été présenté. Je laisse s'exprimer M. Moreillon pour le CICR.

M. J. MOREILLON (ICRC) (*original anglais*):

Monsieur le président, comme l'a indiqué le président de la Commission sur la paix, le CICR qui, à l'instar de la Ligue et de l'Institut Henry-Dunant, est membre de plein droit de la Commission, ne s'est pas exprimé sur le choix de ces Sociétés nationales car il considère que c'est aux Sociétés elles-mêmes qu'il appartient de proposer une composition équilibrée.

Cela dit, Monsieur le président, le CICR serait prêt à accepter l'une ou l'autre solution, tout en accordant une préférence pour la seconde. L'avantage de la seconde solution est qu'elle permet d'élargir la Commission en gardant des dimensions qui permettent encore d'atteindre un consensus. Avec quatorze Sociétés membres, plus le CICR, la Ligue et l'Institut Henry-Dunant, la Commission compterait dix-sept membres au lieu des quinze actuels. Etant donné que la plupart des délégations sont généralement composées de deux ou trois personnes, dix-sept délégations constituent un groupe relativement important, au sein duquel il me paraît cependant possible d'aboutir à un consensus.

En outre, cette solution rend un hommage mérité aux Sociétés nationales qui ont pris l'initiative d'organiser une Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, à savoir celles de la Yougoslavie et de la Suède (qui représente la Suède et la Finlande). A notre avis, Monsieur le président, ce ne serait que justice que ces Sociétés nationales, qui ont apporté une contribution particulière à notre Mouvement et à la paix, soient membres de plein droit de cette Commission. Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le président, que sur proposition de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, le Conseil des Délégués a suggéré l'an dernier à la Commission d'envisager de créer un groupe de travail sur la question de la Croix-Rouge, des droits de l'homme et de la paix. La Commission prendra une décision à ce sujet en avril prochain, mais je puis d'ores et déjà annoncer que le Comité international de la Croix-Rouge est, pour sa part, favorable à la formation d'un sous-groupe de travail sur la Croix-Rouge, les droits de l'homme et la paix. Le CICR proposera que ce sous-groupe de travail comprenne aussi des experts de Sociétés qui ne sont pas membres de la Commission actuelle. Sans élargir la Commission, qui compterait toujours dix-sept membres, cela donnerait aux Sociétés et aux personnes intéressées la possibilité d'apporter une contribution spécifique aux travaux de la Commission, laquelle fera rapport au Conseil des Délégués et lui soumettra des propositions approuvées par consensus.

Etant donné que nous devons prendre nos décisions sur ces questions par consensus, je propose donc, au nom du CICR, que nous adoptions la seconde des propositions qui nous ont été soumises par le président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix.

M. A. HAY (président) (*original anglais*):

La Princesse Shah, du Népal, vient d'entrer dans cette salle. Nous voudrions lui présenter nos félicitations, notre assemblée ayant proposé qu'elle soit l'un des vice-présidents de la Conférence de demain.

M. E. de la MATA (Ligue) (*original espagnol*):

La Ligue est un peu dans la même situation que le Comité international: elle ne fait pas partie de la Commission sur la paix, elle n'a pas été invitée aux réunions en tant que fédération internationale et elle n'a donc pas participé à l'élaboration des propositions qui vous ont été soumises.

Je souscris à ce qu'a dit M. Moreillon et je crois qu'il convient d'adopter la seconde solution. Il y a toutefois un point sur lequel je voudrais attirer votre attention et que j'estime devoir vous soumettre en ma qualité de président de la Ligue. La décision vous appartiendra.

Conformément à une décision antérieure du Conseil des Délégués, le Comité international devait continuer à occuper la présidence de la Commission, et nous avons appris aujourd'hui que le prochain président serait M. Alexandre Hay. Il me semble que la présidence de M. Hay peut être utile à la Commission et j'ai toutes les raisons de l'appuyer. Néanmoins, je voudrais suggérer que le Conseil des Délégués examine la possibilité d'ajouter la disposition suivante: "Le Comité international continuera à occuper la présidence, et il est signalé que, pour établir une alternance, celle-ci sera assumée par la Ligue au cours de la période suivante, de façon que la présidence soit assumée tour à tour par le Comité et par la Ligue". Il semble que c'est là une solution équitable, qui établit un équilibre entre les deux institutions, qui engage les deux Institutions et qui pourrait incontestablement aider la Ligue à promouvoir la paix ou à soutenir les Sociétés nationales en temps de paix. Je vous remercie, c'est une proposition que je sou mets au Conseil des Délégués.

M. A. HAY (président):

Je remercie M. de la Mata de sa contribution; certainement qu'on en tiendra compte.

D'autres membres de l'assemblée désirent-ils se prononcer sur les propositions qui ont été faites par M. Huber, en sa qualité de président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix ? Y a-t-il une préférence pour l'une des deux solutions ? Le CICR s'est exprimé pour la seconde et M. de la Mata aussi.

Dr D. D. VENEDICTOV (URSS) (*original anglais*):

Monsieur le président, je voudrais vous demander conseil. Pensez-vous que nous devons débattre uniquement des propositions relatives à la composition de la Commission ou pouvons-nous faire des commentaires sur le fond du rapport et du problème lui-même ? Je crois que quelques délégations voudraient exprimer un avis au moins sur les questions générales puis décider de la composition de la Commission. Qu'en pensez-vous, Monsieur ?

M. A. HAY (président):

Vous êtes entièrement libre, Monsieur le président, de vous exprimer sur le fond.

Dr D. D. VENEDICTOV (URSS) (*original anglais*):

Dans ce cas, étant donné que nous avons sous les yeux le rapport officiel de la Commission, je voudrais faire quelques remarques générales sur celui-ci et sur les problèmes auxquels nous sommes confrontés en ce qui concerne la paix. Outre ce rapport, nous avons également examiné, lors de l'Assemblée générale, le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Ligue et des Sociétés nationales, en cette Année internationale de la paix. Par conséquent, je crois que le problème nous est présenté dans sa totalité: la Croix-Rouge et la paix, et tous les aspects qui s'y rattachent.

A vrai dire, Monsieur le président, nous ne souscrivons pas entièrement au document du Secrétariat sur les activités de la Ligue et des Sociétés nationales au cours de l'Année internationale de la paix. Ce document, en effet, évoque les activités des Sociétés nationales et passe pratiquement sous silence celles des organismes centraux de la Croix-Rouge internationale.

Je crois que nous pouvons également, avec tout le respect qui vous est dû, émettre quelques critiques au sujet du rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, laquelle a été très active, s'est réunie fréquemment, a élaboré un très bon document, etc. Je pense cependant, qu'il importe de souligner que ce document ne rend pas compte de la nature véritable du problème, qui est le plus important et le plus urgent du moment: la protection et la promotion de la paix. Le document ne reflète pas véritablement l'attitude du public, les débats gouvernementaux,

l'action des Nations Unies dans le domaine de la protection et de la promotion de la paix.

Je ne vous apprendrai rien en déclarant que la Croix-Rouge soviétique, et peut-être un certain nombre d'autres délégations, considère que ce point de l'ordre du jour de la Conférence, à savoir le problème de la paix, est peut-être le plus important. D'ailleurs la majorité des documents que nous avons apportés ont trait à ce problème. Nous proclamons tous que la vie est ce qui importe, que ce qui existe, la santé, sont les conditions sine qua non de la vie elle-même, du développement de la personnalité humaine, de la dignité humaine.

La paix est ce qu'il y a de plus important et si parfois nous disons que la santé n'est pas tout ce dont l'être humain a besoin dans la vie, de quoi a-t-il donc besoin hormis la santé ? Et nous disons que la paix est la chose sans laquelle plus rien au monde n'a vraiment un sens. J'ai le sentiment que nous sommes un peu intimidés, que nous avons un peu peur de parler de la paix, que nous faisons même de l'auto-accusation, que nous nous retenons. Nous voulons éviter la prétendue politisation de la Croix-Rouge.

J'ai lu dans la Tribune de Genève d'aujourd'hui que la Croix-Rouge est en politique comme un poisson dans l'eau. Et je crois que c'est vrai: en tant que Croix-Rouge, nous œuvrons dans le domaine de la politique depuis plus d'un siècle.

Nous avons toutes les raisons de participer au mouvement pour la paix. Il ne s'agit pas seulement des 70 résolutions que nous avons adoptées depuis 1921 et qui sont rassemblées dans le document que le Secrétariat a préparé pour cette Conférence, ainsi que dans le manuel de la Croix-Rouge. Je pense que tout remonte à Solferino, aux décisions de la première et de la seconde Conférences de la Croix-Rouge sur la paix, à la décision des Nations Unies de proclamer une Année internationale de la paix. La Croix-Rouge a pour vocation de protéger et de promouvoir la paix, d'atténuer les souffrances, etc. Par conséquent, je pense que nous sommes fondés à lutter pour la paix, à parler de la paix et à débattre de toutes les questions politiques, sans être accusés de politiser notre Mouvement. Nous ne devons pas en avoir honte.

Nous avons pris l'habitude de parler d'Henry Dunant et de le citer. Mais Dunant, comme Pirogov en Russie, Florence Nightingale en Angleterre, et les autres hommes et femmes de bien qui sont à l'origine du Mouvement de la Croix-Rouge, était grand parce qu'il regardait loin devant lui, et non pas seulement autour de lui. Nous nous contentons de regarder autour de nous, quand ce n'est pas derrière nous. Nous ne nous plaçons pas dans la perspective de l'ère de l'espace et l'atome, nous sommes restés à la première moitié de ce siècle, qui appartient déjà au passé. Dunant n'a pas craint de parler et même de crier dans le désert, il n'a pas craint de lutter pour défendre ses convictions, ce qui n'était pas facile. Nous parlons aujourd'hui de Dunant, mais n'oublions pas qu'il a rencontré d'énormes difficultés financières, qu'il a souffert de la faim. Mais il n'en avait pas peur.

Aujourd'hui, nous avons peur de parler de la paix. Qu'est-ce qui a changé ? La situation du monde a totalement changé et les risques de guerre ont considérablement augmenté. Alors que nous disposons aujourd'hui d'armes complexes et perfectionnées, les risques de guerre accidentelle, due à une erreur technique ou humaine, ont beaucoup augmenté. Nous vivons actuellement une nouvelle ère, une nouvelle période de course aux armements, dans l'espace et partout ailleurs.

La guerre sera très courte — elle ne durera pas des années, des mois ou même des semaines; quelques minutes suffiront pour que nous saisissons ce qu'elle signifie à l'ère thermonucléaire. Et nous ne pouvons même pas en imaginer les conséquences, tout comme nous ne pouvons pas imaginer qu'il ne resterait rien, ni personne, sur terre, si une guerre

thermonucléaire se produisait. Nous voyons aussi que de nouvelles étapes ont déjà été franchies en sens opposé pour arrêter ce processus. La paix et le désarmement sont en permanence à l'ordre du jour de toutes les organisations nationales et internationales. J'ai entendu certains affirmer que c'est à l'initiative des Russes, des Soviétiques. Henry Dunant était peut-être, comment dirais-je, la main de Moscou quand il défendait, il y a plus de cent ans, ses idées sur la paix. Le débat porte maintenant sur une nouvelle affectation des fonds, l'argent consacré aux armes nucléaires et spatiales devant servir à financer le développement des pays du Tiers monde et à satisfaire leurs besoins. Nous avons eu Helsinki en 1975. La Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance s'est tenue récemment, il y a l'Année internationale de la paix, un moratoire sur les essais nucléaires a été prononcé il y a plus d'un an. Il y a eu les réunions de Genève et de Reykjavik. Nous n'aimons pas parler de super-puissance, mais il y a eu une réunion de haut niveau, à laquelle le monde entier a prêté attention. Et cette réunion qui a failli changer le cours des choses, marque le début d'une réduction des arsenaux nucléaires qui ont été constitués et qui sont si importants aujourd'hui.

Une nouvelle vision politique s'est imposée en cette ère cosmique, et c'est important. Dans ces conditions, la Croix-Rouge en fait assez pour la paix. Allons-nous au-devant de ce Mouvement, des espérances des peuples, ou sommes-nous trop prudents, ou même à la traîne?

Nous n'appliquons même pas nos propres décisions et résolutions. Prenons le rapport du Secrétaire général. Le Secrétariat a-t-il besoin de ressources spéciales, comme cela est dit ici, pour publier un article sur la Croix-Rouge et la paix dans la revue sur la paix? Soyons sérieux. Nous avons besoin de ressources supplémentaires pour publier un article dans notre revue! Etait-il nécessaire d'attendre plus d'un an pour envoyer le message d'Aaland aux différents pays?

Notre très noble Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix joue un rôle essentiel, mais est-il vraiment nécessaire de parler de sa composition, de ses membres de plein droit, de ses membres non officiels, de ses réunions à huis clos etc.? Nous ne devons pas craindre les procédures, nous ne devons pas craindre les sujets à examiner, nous ne devons pas craindre de ne pas être du même avis au début, afin de pouvoir l'être à la fin des discussions.

Nous n'avons pas de plan d'action, nous n'en appliquons aucun, alors même que la Conférence de Belgrade a approuvé un plan d'action pour la paix, que la Conférence d'Aaland a appuyé. Nous ne sommes pas vraiment des bureaucrates qui rédigent des documents, mais quand je pense à ce qui a été écrit, et à ce qui a été fait... Pensons-y. Je me contenterai de quelques citations: en 1983, le Conseil des délégués décidait dans sa Résolution No. 1 "Une étude historique sur l'action de la Croix-Rouge en faveur du désarmement, partant des résolutions adoptées par les différentes instances de la Croix-Rouge internationale, devrait être entreprise et pourrait être confiée à l'Institut Henry-Dunant". Qu'a-t-on fait? Réunir les résolutions, les publier, c'est tout?

La Résolution No 2 du même Conseil des délégués "propose que toutes les Sociétés nationales, le CICR et la Ligue s'efforcent de leur mieux de rendre les membres de la Croix-Rouge conscients des effets terribles de l'usage des armes, en particulier des armes nucléaires et autres armes de destruction massive". Qu'a-t-on fait en la matière?

La Résolution No. 3, de 1983 aussi, recommande aux Sociétés nationales, à la Ligue et au CICR "d'élaborer des programmes d'éducation contribuant à promouvoir la paix et de donner des informations sur les terribles conséquences de la guerre"; "d'encourager les activités des jeunes des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui représentent une contribution à la paix et de faire leur possible pour organiser des réunions dans le but d'examiner et de synthétiser les expériences faites dans le travail des jeunes

volontaires contribuant à renforcer la paix, qui pourraient permettre d'identifier de nouvelles formes et méthodes de ce travail". Qu'a-t-on fait pour mettre en oeuvre cette Résolution? etc. etc. A ce propos, pourquoi le Prix Nobel de la Paix 1985 n'a-t-il pas été attribué à la Croix-Rouge? Je crois que le CICR a été quatre fois lauréat du Prix Nobel de la Paix. C'est très important. Or, en 1985, le Prix Nobel de la Paix a été décerné à des médecins qui travaillaient à la prévention de la guerre nucléaire.

Pourquoi? Pour informer les populations des conséquences d'une guerre nucléaire, pour leur faire savoir qu'aucun service médical ne sera en mesure de faire face aux effets du conflit. Ce Prix Nobel aurait dû être attribué à la Croix-Rouge, car c'est à elle, en tant qu'association spécialisée et non à des médecins que cette mission d'information incombe. Je pense, avec tout le respect qui est dû à ces hommes, que ce Prix Nobel aurait dû nous revenir.

De même, pourquoi n'avons-nous pas créé un Prix spécial, un Prix Croix-Rouge de la paix, qui serait décerné à des personnes, à des mouvements, à des organisations, voire à des pays, des gouvernements, ou des dirigeants politiques? La Croix-Rouge reconnaît leurs activités pour la paix. Ne seraient-ils pas honorés si la Croix-Rouge internationale leur rendait hommage?

Monsieur le président, il n'est pas dans mes intentions de seulement critiquer, de dire ce que nous n'avons pas fait. Je lance un appel à l'action: nous pouvons faire beaucoup; pour cela, nous devons changer notre façon de penser, avoir une vision globale de l'ère thermonucléaire, qui modifierait tout, parce que nous savons que la paix n'est plus uniquement l'absence de guerre. Dans le passé, les réunions de la Croix-Rouge n'élaboraient de nouvelles Conventions qu'après une guerre. Nous n'avons jamais pu prévoir les atrocités de la guerre suivante. Aujourd'hui, nous n'avons plus ce choix car il ne sera plus possible d'écrire quoi que ce soit après une guerre thermonucléaire, après la Troisième guerre mondiale.

Nous devons prévoir, nous devons modifier notre attitude. Nous parlons de ce que sera la contribution de la Croix-Rouge à la paix: directe ou indirecte, au travers de nos activités communes, etc... Certes, toutes nos activités sont consacrées à la paix, certes, nous devons les poursuivre. Mais il y a deux éléments essentiels: d'une part, nous devons former l'opinion publique, nous devons la mobiliser. Le monde doit prendre conscience des dangers de la guerre et de la nécessité de la prévenir. D'autre part, nous devons donner des conseils humanitaires spécialisés sur le problème de la paix. La Croix-Rouge, forte de son expérience et de ses connaissances, peut le faire. Nous devons éveiller la conscience, l'intellect de l'humanité, et c'est maintenant qu'il faut le faire. Clémenceau a dit un jour "La guerre est une affaire trop sérieuse pour être laissée aux généraux". Aujourd'hui, nous devons dire que la guerre est une affaire trop sérieuse pour être laissée non seulement aux généraux, mais aussi aux diplomates: les diplomates seront demain parmi nous, et il nous faut leur apprendre à parler et à comprendre le langage Croix-Rouge. Nous voulons qu'ils entendent au moins ce point de vue de la Croix-Rouge, de l'humanité.

Les médias devraient demain parler, informer le public de nos délibérations, lui faire connaître la Conférence internationale de la Croix-Rouge, ce qu'elle sera. Il serait regrettable qu'ils se limitent à présenter un résumé: la Conférence a eu lieu, tant de documents ont été examinés, etc. Les médias devraient fournir des informations non pas sur nos réunions, mais sur ce que nous pensons.

Il est bon de citer Dunant, et je vais le faire. A la dernière page de son "Souvenir de Solferino", il dit "Si les terribles moyens de destruction dont les peuples disposent actuellement, — dont les peuples disposaient *alors* — "paraissent devoir, à l'avenir, abrégier la durée des guerres;" (à l'époque, on pensait que la guerre serait de courte durée) "il semble que les batailles n'en seront, en revanche, que plus meurtrières

res; et dans ce siècle où l'imprévu joue un si grand rôle, des guerres ne peuvent-elles pas surgir, d'un côté ou d'un autre, de la manière la plus soudaine et la plus inattendue? - N'y-a-t-il pas, dans ces considérations seules, des raisons plus que suffisantes pour ne pas se laisser prendre au dépourvu?" Il y a cent ans, Dunant avait vu les problèmes qui se posent aujourd'hui.

Monsieur le président, dans la meilleure tradition de la Croix-Rouge, je n'ai cité aucun pays, aucun dirigeant politique, je n'ai pas dit — et pourtant j'ai mes opinions, comme tout un chacun — qui est responsable de la course aux armements. Mais agissons en membres de la Croix-Rouge: nous devons oeuvrer pour la paix. Hier nous avons participé à un débat : 23 délégations se sont réunies dans une salle minuscule, surchauffée parce que la ventilation ne fonctionnait pas, pour examiner le projet de résolution sur la paix. Puis sept personnes sont restées, sous la présidence très compétente du représentant du Comité international de la Croix-Rouge, pour tenter d'élaborer un projet de résolution. Nous avons parlé de cette résolution, nous avons même fait des suggestions. Nous voulions, comme la Croix-Rouge soviétique, une résolution beaucoup plus ferme. Nous voulions que la résolution fasse état du moratoire unilatéral sur les essais nucléaires qui a été prononcé dans notre pays il y a plus d'un an et qui pourrait, ou devrait, marquer la fin des essais nucléaires et du développement des armes nucléaires.

En ce qui concerne l'intensification de la course aux armements, les systèmes de sécurité internationale et les problèmes politiques, militaires, sociaux et économiques, nous voulions qu'un appel soit lancé à l'opinion publique, afin qu'elle s'oppose à la guerre nucléaire; nous voulions adresser un appel aux dirigeants des deux super-puissances, qui se sont rencontrés et qui ont presque conclu un accord. Nous voulions parler de la nouvelle Conférence sur la paix, que nous devons organiser en temps opportun. Nous voulions dire clairement que les fonds affectés à des fins militaires devaient être consacrés à des objectifs pacifiques et à la Croix-Rouge, etc.

Or nous avons parlé, parlé, et nous avons décidé de faire un compromis. Je me réjouis de vous annoncer que nous avons abouti à ce compromis et j'espère que nous ne laisserons pas passer cette occasion, comme à Reykjavik. Nous avons élaboré un projet de résolution qui, à notre avis, n'est pas parfait, et qui ne l'est peut-être pas de l'avis d'autres délégations. Mais voici ce qu'il dit: il présente quelques généralités dans son préambule, sur la situation, sur l'Année internationale de la paix, sur les convictions de la Croix-Rouge et sur la nécessité de renforcer nos décisions. Il parle de notre profonde préoccupation au sujet des troubles et conflits armés dans le monde. Nous avons alors proposé que la Conférence internationale de la Croix-Rouge réitère l'appel et le message que la Conférence d'Aaland avait adressés à l'humanité, à la communauté mondiale. Mais il faut que ce soit un message d'actualité et non pas seulement celui de la Conférence d'Aaland. La XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge doit lancer un nouvel appel aux gouvernements, rappelant toutes les idées qui sont présentées dans ces documents.

M. A. HAY (président):

Je vous remercie de cet appel intéressant.

J'ai sur ma liste l'Australie, la Bulgarie, les Etats-Unis d'Amérique, la Roumanie, la France, la Yougoslavie, la Suède, la Hongrie, le Mexique, la Mongolie, la Colombie, le Bangladesh.

M. L. STUBBINGS (Australie) (*original anglais*):

A l'instar de toutes les autres Sociétés ici présentes, du CICR et de la Ligue, notre délégation accorde à la paix une importance aussi grande que l'orateur qui m'a précédé. Je dis cela, Monsieur le président, parce que le Programme d'action de Belgrade et le mandat que nous a confié la Conférence sur la paix d'Aaland, font partie de notre expérience

à tous. Permettez-moi d'ajouter que la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix s'est intéressée à tous les aspects de la paix et aux rapports entre Croix-Rouge et paix, tout particulièrement en application des principes de la Croix-Rouge. Je crois que tel est notre mandat. Le Mouvement de la Croix-Rouge ne peut pas remédier à tous les maux du monde. Nous pensons qu'il est capital que nous sachions clairement quel est le rôle de la Croix-Rouge, afin de pouvoir ensuite nous dévouer à notre mission. Les Sociétés nationales doivent consacrer un temps considérable à la création, l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'action fondés sur les décisions de Belgrade et d'Aaland, et il y a des documents que nous n'avons pas encore eu le temps de lire; mais, lorsque nous aurons lu et analysé tous ces documents, nous constaterons que nombreuses sont les Sociétés qui s'efforcent véritablement de réaliser ce qui leur a été demandé. Toutefois, je voudrais souligner qu'il est déplorable que de nombreux documents essentiels ne nous soient distribués que le jour où nous devons en débattre, ce qui nuit à la qualité de nos discussions.

Des réunions comme celle-ci révèlent une faiblesse qui nous est commune. Nous espérons pouvoir obtenir ou constater des résultats extraordinaires sur la base de ce qui a été fait par le passé, or cela ne devrait pas être notre objectif. Nous avons toujours considéré que Belgrade et Aaland avaient été suffisamment riches en enseignements pour que nous n'attendions pas, simplement parce que nous sommes ici réunis, des déclarations fracassantes ou les résultats spectaculaires d'événements passés. Comme je l'ai dit, notre Société s'est mise à la tâche avec diligence et enthousiasme et je crois pouvoir affirmer, en toute modestie, que nous avons fait quelques progrès. Il est fait référence à l'effet que nous produisons sur l'opinion publique.

Une fois encore, il n'est pas nécessaire d'engager des dépenses considérables pour réaliser cette tâche. Nous autres Australiens avons compris que les progrès seront lents mais réguliers et par le biais de programmes pour les jeunes, de nos universités, des membres de la Croix-Rouge et du public, nous faisons notre possible pour mettre en pratique ce qui avait été décidé aux deux Conférences sur la paix.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier M. Huber qui a parfaitement dirigé les travaux de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix au cours des années passées. Il s'est dévoué sans compter à cette tâche extrêmement difficile et je pense que nous devons, en tant Mouvement, le remercier de ce qu'il a fait.

Dr K. IGNATOV (Bulgarie) (*original anglais*):

Je vous remercie de me donner l'occasion d'exprimer l'opinion de la Croix-Rouge bulgare sur une question aussi importante que celle des activités de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, et comme le dit le document, de son avenir.

Tout d'abord, nous voudrions faire part de notre satisfaction devant le travail qu'a réalisé la Commission et exprimer l'espoir qu'à l'avenir elle donnera aux Sociétés nationales des indications plus précises sur l'action qu'elles doivent mener en faveur de la paix.

Nous venons d'entendre l'explication très éloquente du Dr Venedictov sur l'action de la Croix-Rouge dans le domaine de la paix et je voudrais déclarer que, comme lui, notre délégation espère que le Mouvement participera de plus en plus activement, dans l'avenir, à la lutte pour la paix. Nous pensons en effet qu'il est tenu de le faire et que ce n'est que lorsqu'une paix durable aura été instaurée et que le monde sera à l'abri de la guerre que nous pourrions accomplir notre mission au service de l'humanité.

Les nombreuses résolutions qui ont été adoptées depuis la création de notre Mouvement, le Programme d'action qui a été approuvé lors de la première Conférence sur la paix, à Belgrade, et les documents qui ont été adoptés à Aaland,

à Stockholm, sont des documents importants sur lesquels les Sociétés nationales fondent leurs activités toujours plus nombreuses en faveur de la paix. Je voudrais dire à cette auguste assemblée que notre Société nationale, la Croix-Rouge bulgare, a traduit tous ces documents et les a diffusés parmi ses membres, qui les utilisent comme matériel didactique auprès des jeunes et des sympathisants. Nous faisons cela pour l'humanité.

La Commission est un organe consultatif et de coordination, qui émet des recommandations et propose des initiatives. C'est pourquoi, Monsieur le président, dans notre combat quotidien pour la paix, nous considérons, tout naturellement, que la Commission ne peut pas être un organe provisoire, mais doit être un organe permanent relevant du Conseil des Délégués. Nous croyons comprendre que la Commission est réélue de quatre en quatre ans. Nous voulons seulement souligner qu'à notre avis la Commission devrait être un organe permanent et ses délibérations devraient être ouvertes à tous lorsqu'elles ont trait à la paix, question sur laquelle nous sommes fondés à exprimer une opinion: la paix nous concerne. Il a été proposé de créer, au sein de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, un groupe sur les droits de l'homme et la paix. Nous souscrivons à cette proposition, et oeuvrerons à sa réalisation.

Le Dr Venedictov a présenté une résolution que nous avons lue avec une extrême attention. Je voudrais signaler que notre délégation adhère pleinement à cette résolution et qu'elle votera en faveur de son adoption.

Enfin, Monsieur le président, je voudrais vous donner l'assurance que la Croix-Rouge bulgare, notre Société, continuera à soutenir la Commission dans ses activités.

M. R. SCHUBERT (Etats-Unis d'Amérique) (*original anglais*):

Avec toute la déférence qui est due à notre éloquent collègue de l'Alliance, je me placerai dans une perspective quelque peu différente. Monsieur le président, notre Mouvement doit continuer à faire preuve de la plus grande prudence quant à la manière dont il exprime son profond engagement et ses convictions en faveur de la paix, afin de ne pas violer ses principes d'impartialité et de neutralité.

La perspective d'une politisation n'est pas une préoccupation vaine ou inutile. C'est par nécessité que nous avons fait, nous faisons, et nous devons faire preuve de circonspection. Nous craignons, à juste titre, de perdre notre unicité. Nous ne sommes pas une quelconque organisation pour la paix, ni même une quelconque organisation internationale, et nous ne pouvons nous permettre de l'être. Nous sommes différents, nous sommes uniques et c'est la raison de notre existence, la raison pour laquelle 250 millions de personnes dans le monde nous apportent leur soutien. Nous ne faisons pas partie des institutions des Nations Unies, si importantes soient-elles.

Nous devons nous donner pour mission de continuer à apporter notre contribution à la paix. C'est une contribution différente, qui doit toujours le rester.

Je continue d'apporter mon soutien à la direction du CICR, qui veille à ce que nous suivions la voie étroite, maintenions l'équilibre qui assure et protège notre unicité. Nous nous rallions au groupe le plus vaste, nous soutenons la contribution qu'a apportée cette Commission et nous appuyons la résolution qui a été si soigneusement élaborée et mise au point hier après-midi.

Mme le Dr V. CIOBANETE (Roumanie):

Le rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix et le rapport complémentaire de la Commission représentent des documents importants dans notre activité pour la promotion de la paix.

Les activités traditionnelles de la Société de la Croix-Rouge de la République socialiste de Roumanie, déployées

aussi bien sur le plan national qu'international, portent constamment sur l'augmentation de sa contribution spécifique à l'édification d'un climat de confiance, de coopération et de paix mondiales. Les préoccupations dans ce domaine sont devenues une véritable nécessité dans les circonstances où la situation internationale continue de s'aggraver par l'accumulation, la production permanente et l'installation en Europe et autres contrées du monde de nouvelles fusées et armes nucléaires.

La question fondamentale de notre époque est, par conséquent, la lutte destinée à arrêter le cours dangereux des événements vers une catastrophe nucléaire; le passage au désarmement et, en premier lieu, au désarmement nucléaire afin d'assurer la paix et le droit suprême des peuples à une vie libre et indépendante.

C'est en prenant, comme point de départ, ces situations qu'en Roumanie, le président du pays, Nicolai Ceaucescu, agit avec persévérance et entreprend de nombreuses actions constructives destinées à provoquer un changement radical dans la situation internationale. Le péril d'une guerre nucléaire menace de nos jours l'humanité tout entière, quelles que soient la zone géographique et la structure sociopolitique et économique des Etats. La Roumanie a pris l'initiative de réduire unilatéralement de cinq pour cent les armements, les effectifs et la défense militaires au cours de cette année et a adressé en même temps aux pays européens, aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, un appel les engageant à adopter une mesure similaire sans attendre la réalisation d'un accord général tendant à la réduction des armements.

Cela constituerait un premier pas concret dans la voie du désarmement et ce serait l'expression de leur désir d'agir dans ce sens. Dans ce climat de préoccupation constante à l'égard de la sécurité des peuples, dans l'esprit de la politique extérieure active promue par l'Etat roumain, la Société de la Croix-Rouge de la Roumanie, entreprend de sa propre initiative nombre d'actions pour contribuer au développement de la coopération internationale et à la consolidation de la confiance entre les peuples, de l'amitié et de la paix.

La Croix-Rouge roumaine se prononce inlassablement pour que la Croix-Rouge assume des responsabilités directes et concrètes en vue de promouvoir la paix. Mais il y a de multiples moyens pour stimuler la conscience de l'opinion publique internationale en ce qui concerne le danger de propagation nucléaire.

A l'époque contemporaine, le Mouvement humanitaire de la Croix-Rouge ne pourrait pas rester dans une position d'attente au sujet d'un problème vital pour l'existence même de l'humanité. Il est évident que la sauvegarde de l'humanité d'une catastrophe nucléaire représente une tâche de la plus haute portée. La mission même de notre Mouvement est très fermement liée à l'élimination du danger que représentent les armes nucléaires, les armements en général.

La Croix-Rouge roumaine a célébré l'Année internationale de la paix, événement de portée exceptionnelle dans la vie internationale. Les événements traditionnels tels que la Journée mondiale de la Croix-Rouge et la Semaine de la Croix-Rouge se sont déroulés cette année, dans notre pays, sous l'égide de l'Année internationale de la paix. La dernière action ayant eu lieu sous la devise: la Croix-Rouge pour la paix et pour l'Homme.

Une attention toute spéciale a été accordée aux manifestations éducatives et de propagande: symposiums, colloques, tables rondes, exposés au cours desquels on a présenté les préoccupations de la Croix-Rouge roumaine en tant que facteur contribuant à la promotion de la politique extérieure de paix, de compréhension et de coopération de la Roumanie.

Des manifestations se sont déroulées avec la participation d'un large auditoire, aussi bien de membres de la Croix-

Rouge roumaine que d'autres travailleurs de tous les domaines d'activité.

Toutes ces activités marquent l'apport de la Croix-Rouge roumaine à l'intensification de la lutte pour la défense et le maintien de la paix mondiale. Comme on le sait, notre Société agit dans un esprit de coopération pour l'organisation de conférences spéciales en vue d'examiner les formes et les moyens concrets par lesquels les organismes internationaux et les Sociétés nationales de Croix-Rouge pourraient contribuer aux efforts généraux d'instauration et de consolidation de la paix à travers le monde.

La Croix-Rouge roumaine attache une importance primordiale aux documents finaux des deux Conférences mondiales de la Croix-Rouge dédiées à la paix, à savoir : le Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix de Belgrade, et les lignes directrices fondamentales d'Aaland. L'application des mesures contenues dans ces documents représente l'une de nos préoccupations constantes matérialisée dans les activités quotidiennes qui s'accomplissent en harmonie avec les tâches prioritaires incombant au pays dans son développement économique et social.

Nous donnons toute priorité à l'organisation d'activités spécifiques dans les domaines de la santé, des jeunes, des problèmes socio-humanitaires, de la prévention des désastres, de la contribution à la mise en oeuvre de programmes de développement nationaux et avons la conviction que l'apport de chaque Société nationale est déterminé par le degré de développement du pays, par le niveau matériel et spirituel des peuples.

Le Mouvement mondial de la Croix-Rouge, en tant que facteur de paix, sera d'autant plus puissant, sera écouté avec d'autant plus d'attention que chaque Société nationale sera plus forte. Voilà pourquoi la Croix-Rouge roumaine estime que la promotion de la paix est l'une de ses tâches essentielles inscrites dans les statuts mêmes de la Société qui prévoient, comme ligne directrice, la contribution à la cause de la paix, le développement et le renforcement de la coopération internationale, de l'esprit humanitaire et de solidarité, du respect et de l'entente entre les peuples conformément aux Principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

Nous attachons une attention toute particulière à l'éducation et à la formation des jeunes membres pour qu'ils deviennent des défenseurs de la paix et des promoteurs de la compréhension et de l'amitié entre les peuples de toutes les parties du monde. L'accroissement en 1986 (Année internationale de la paix) des activités en faveur de la jeunesse est une poursuite naturelle des options de paix, exprimées pendant l'année 1985, Année internationale de la jeunesse.

Notre Société agit constamment pour intensifier et diversifier les formes et les moyens de coopération dans des domaines spécifiques à la Croix-Rouge avec les Sociétés nationales des pays balkaniques et d'autres régions du monde. La création de zones dénucléarisées dans les Balkans, au nord et au centre de l'Europe, ainsi que dans d'autres régions du monde, serait d'une importance notable. La Croix-Rouge, par sa définition même, est une organisation humanitaire; aussi n'est-elle pas indifférente aux actions entreprises en liaison avec les préparatifs d'une guerre chimique ou le perfectionnement des armes chimiques. Selon nous, le Mouvement mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et chaque Société nationale en particulier devrait agir avec un maximum de détermination pour arrêter la production et le perfectionnement des armes chimiques et biologiques et pour empêcher le déclenchement d'une guerre où seraient utilisées ces armes de destruction massive.

Par de telles actions la Croix-Rouge accomplirait l'une de ses grandes missions humanitaires : la défense de la vie des habitants de notre planète. Comme nous l'avons déjà souligné, l'autorité délibérante suprême de notre Mouvement mondial, la XXV^e Conférence internationale de la Croix-

Rouge, tient ses assises par une heureuse coïncidence pendant l'Année internationale de la paix, et la Société roumaine de la Croix-Rouge estime que le Mouvement mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit saisir cette occasion pour donner une nouvelle ampleur aux actions en faveur de la paix. C'est pourquoi la Croix-Rouge roumaine considère nécessaire la convocation d'une troisième Conférence mondiale de la Croix-Rouge dédiée à la paix et l'instauration d'une journée mondiale de la Croix-Rouge pour la paix qui soit de nature à stimuler les activités traditionnelles de notre Mouvement mondial.

Nous proposons, en même temps, que la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge s'adresse à la 41^e session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies par une résolution spéciale dans le but d'intensifier les efforts tendant à arrêter la course aux armements et à envisager des mesures pratiques de désarmement, en matière d'armes nucléaires d'abord, à interdire les essais nucléaires, à arrêter toute action de militarisation de l'espace, à éliminer toute menace de force dans les rapports internationaux et à favoriser le règlement de tous les problèmes litigieux entre les Etats exclusivement par la voie pacifique, par des pourparlers.

En ce qui concerne le projet de résolution sur "l'Année internationale de la paix 1986", la délégation roumaine le soutient pleinement.

M. A. HAY (président):

J'ai encore sur la liste des orateurs inscrits les représentants des Croix-Rouges et Croissants-Rouges de France, de Yougoslavie, de Suède, de Hongrie, du Mexique, de Mongolie, de Colombie, du Bangladesh, du Maroc, de Turquie, de Tunisie, de Grande-Bretagne, du Viet Nam. Je vous serais obligé, dans toute la mesure du possible, de ne pas être trop longs, de vous en tenir à l'essentiel et d'éviter certaines répétitions.

M. F. de ROSE (France) :

Je voudrais traiter de points de procédure et d'un point de fond au cours de mon intervention. Nous avons entendu différentes propositions sur l'avenir de la Commission, indépendamment de celles qui figurent dans le rapport, à savoir que certains de nos collègues ont estimé que la composition de la Commission devait être élargie quitte à y inclure tous les membres et toutes les Sociétés qui le souhaiteraient et que d'autres voulaient faire de la Commission un organe permanent.

Je crois que le problème sur la manière dont ces questions doivent être tranchées a été réglé par la décision du Conseil des Délégués de 1985 qui précise en son point 7 que le Conseil des Délégués "demande à la Commission de soumettre un rapport intérimaire au Conseil des Délégués de 1987 et un rapport définitif au Conseil des Délégués de 1989 avec des propositions relatives à son avenir éventuel, son mandat et sa durée pour acceptation par consensus par ce dernier Conseil des Délégués". Par conséquent, toutes ces questions sont de la compétence de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix et je ne doute pas que la Commission n'ait à l'esprit toutes les propositions et les interventions qui ont été faites.

Je voudrais dire un mot de l'intervention du président de la Ligue. M. de la Mata a dit que la Ligue n'avait pas été invitée à participer aux réunions de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. Je suis personnellement convaincu qu'il y a, à la base de cette affirmation, un malentendu; faut-il croire que les papiers ou les communications n'ont pas bien circulé entre la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix d'une part, et le président de la Ligue ou la Ligue? J'ai du mal à le croire, compte tenu de la circulation qui est donnée à l'annonce des réunions et au compte rendu des réunions dans lequel la date de la prochaine session est toujours indiquée. Ne sachant pas exactement ce qui s'est passé, il serait bon que notre Con-

seil le sût et que M. Huber, sur ce point, nous donne, quand il le jugera utile, les informations qui sont en sa possession.

J'en arrive maintenant au problème de fond. Je ne serai pas très long, Monsieur le président, parce qu'il s'agit de conversations et d'échanges de vues auxquels nous procédons depuis fort longtemps et que les arguments exposés de part et d'autre sont plus ou moins connus de tous ceux qui ont participé à nos précédentes réunions. La question de fond, qui nous est posée à tous, est: "Qu'est-ce que la Croix-Rouge peut faire pour promouvoir la paix dans le monde?" Et la question subséquente, qui est celle qui a d'ailleurs été posée par notre collègue soviétique: "Est-ce que la Croix-Rouge doit entrer dans le domaine politique ou non?"

C'est là-dessus, au fond, que portent les divergences de vues au sein de notre Mouvement. La Croix-Rouge, à notre avis, est un Mouvement universel et c'est un Mouvement unique au monde par son universalité et par le fait que quels que soient les points du monde d'où nous venions, quelles que soient les structures sociales ou politiques dans lesquelles nos Sociétés se trouvent, nous observons tous les mêmes principes et nous nous en réclamons tous. Et cela, aucun autre Mouvement au monde n'a cette communauté de principes qui nous permet d'agir d'une manière univoque et tous ensemble au service du même idéal. C'est là le capital essentiel de la Croix-Rouge. Mais la question que nous nous posons et qui est posée devant nous est de savoir si ce capital, ces caractères uniques et universels de la Croix-Rouge, résisteraient à une entrée de notre Mouvement sur le terrain politique, alors que nous savons parfaitement bien que dans ce domaine les gouvernements ont des points de vue différents, dont ils ne sont comptables que vis-à-vis de leur peuple. Il y a par conséquent un risque sérieux. Je dirais, pour employer un langage que l'on utilise quelquefois dans ce genre de conversations qui portent sur la sécurité ou le désarmement, qu'il faut mesurer l'équilibre entre le risque et l'enjeu et mesurer le coût-efficacité des décisions que l'on serait amené à prendre.

Ceci fait que nous continuons à penser que notre Mouvement doit être très prudent avant de s'engager dans le domaine politique.

Je terminerai, Monsieur le président, en disant qu'hier, comme en a rendu compte le président de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, nous avons eu en effet une réunion de travail au cours de laquelle nous avons étudié un texte proposé par le président de la Société soviétique et que nous avons convenu qu'il serait très intéressant et très important que ce texte puisse dépasser le niveau du Conseil des Délégués et être transmis à la Conférence qui comprend les Etats, afin de leur faire endosser les résultats de la Conférence que nous avons eue il y a deux ans à Aaland. Et c'est ainsi que ce texte, qui vous a été remis à tous, est né de cette idée qu'il serait extrêmement important pour le statut de nos propositions qu'elles ne restent pas simplement un dialogue ou un monologue intérieur à la Croix-Rouge, mais qu'elles passent au niveau des Etats. Il serait très important que ce texte fût approuvé à la Conférence internationale. C'est la raison de la forme de la recommandation qui vous est soumise et nous espérons donc vivement que toutes les Sociétés qui sont ici et qui, il y a deux ans, ont approuvé le programme d'Aaland, pourront persuader leur délégation gouvernementale de le faire également leur.

J'ajoute que ce texte d'Aaland comporte notamment, et c'est un des points auxquels notre collègue soviétique avait fait allusion, la définition que la Croix-Rouge donne de l'idéal de paix et contient des passages sur les vœux de la Croix-Rouge pour le désarmement et la suppression des armes de destruction massive.

J'ajoute simplement qu'entre les deux propositions qui ont été soumises par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, la délégation française avait approuvé, au sein de la Commission, la deuxième proposi-

tion; nous sommes maintenant en mesure de dire que la Croix-Rouge française, dans son ensemble, avec l'autorité que lui donne son Conseil d'administration, l'approuve et souhaite la voir approuvée et retenue.

M. H. HUBER (CICR, président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix):

M. de Rose m'a demandé de faire une petite déclaration sur la question de l'invitation de la Ligue à nos réunions. Je crois, vu l'importance du sujet principal, qu'il est préférable que j'y revienne à la fin du débat.

M. M. BUDISAVLJEVIC (Yougoslavie):

Le rapport de la Commission a montré que notre Mouvement humanitaire a très bien compris l'importance de la paix. Le Mouvement contribue à la paix par ses buts et ses principes et dans un monde où la violence s'accroît, il est nécessaire d'intensifier les efforts en faveur de la paix.

Chacun doit et peut avoir un rôle pour soutenir la paix car la paix nous concerne tous, et pas seulement les gouvernements. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont suivi ce courant. L'attitude du Mouvement envers la paix a été définie ainsi que son rôle comme facteur de paix; les tâches du Mouvement et de ses composantes ont été précisées et élaborées.

Les documents des deux Conférences de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix de 1975 et de 1984 constituent une base solide sur laquelle se déroulent les activités des Sociétés nationales en faveur de la paix. Les travaux substantiels de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, présidée par M. Huber, ont permis d'approfondir des sujets spécifiques relatifs au rôle du Mouvement comme facteur de paix et les propositions qui en émanaient ont été approuvées par le Conseil des Délégués. De cette manière, une attention permanente du Mouvement pour la question de la paix est devenue un trait important qui caractérise les activités du Mouvement de notre époque. Une telle attention exige que, de temps en temps, soient examinés le rôle et la tâche du Mouvement envers la paix.

Les deux Conférences mondiales ont tracé cette ligne de conduite; aussi longtemps que la paix reste une aspiration de notre genre humain, le Mouvement devrait périodiquement se pencher sur son rôle en faveur de la paix. Par conséquent, il s'avère nécessaire de convoquer de telles Conférences mondiales consacrées à la paix. Une troisième Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devrait donc être envisagée et il ne faut pas attendre que neuf ans s'écoulent entre deux Conférences. L'idée de la troisième Conférence était soutenue cette année dans plusieurs réunions.

Au cours de cette Année internationale de la paix, de nouvelles initiatives ont été prises dans le cadre du Mouvement. On pourrait citer quelques exemples sans qu'ils soient pour autant exhaustifs; la Croix-Rouge de Yougoslavie a proclamé le 11 juin, jour d'inauguration de la première Conférence mondiale sur la paix en 1975, comme Journée de la paix de la Croix-Rouge de Yougoslavie. A cette occasion, une manifestation s'est déroulée à Belgrade avec la participation des plus hautes personnalités du monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'idée de proclamer une Journée internationale de la paix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, soulevée en 1985 par un groupe de Sociétés nationales arabes et appuyée par beaucoup d'autres Sociétés, a été soutenue pendant cette manifestation.

A Vérone, en Italie, la Croix-Rouge italienne a organisé une manifestation internationale dédiée également à la paix. La quatrième Conférence méditerranéenne, tenue à Istanbul, en septembre, a soutenu les initiatives de convoquer la troisième Conférence de la paix et de proclamer la Journée mondiale de la paix, de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous considérons qu'à l'occasion de l'Année internatio-

nale de la paix, les plus hautes instances du Mouvement devraient exprimer leurs sentiments en faveur de la paix. D'une part, on devrait informer les Nations Unies et le public en général des contributions de toutes les composantes du Mouvement en faveur de la paix. D'autre part, il faudrait adresser un appel aux Nations Unies et aux Etats, au nom des principes humanitaires, en vue d'intensifier les efforts pour la paix. Cette Année internationale ne devrait pas se passer sans que le Mouvement n'exprime ses sentiments à ce sujet.

Pour ces raisons, Monsieur le président, nous soutenons la résolution sur la paix qui est proposée et le rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix.

Brigadier B. WALLBERG (Suède) (*original anglais*):

Je voudrais d'abord remercier la Commission du rapport qu'elle nous a présenté, ainsi que M. Huber, avec qui nous avons étroitement collaboré au cours de cette année.

En outre, je remercie le Conseil et la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix de la confiance qu'ils vont placer en nous et qu'ils ont eue, il y a deux ans, envers les organisateurs de la Conférence sur la Paix, les Croix-Rouges suédoise et finlandaise. Cela montre combien vous appréciez le travail que nous avons accompli. Nous étions deux Sociétés à organiser la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la Paix. Ces deux Sociétés déploient une activité considérable en faveur de la paix et entendent continuer à le faire. L'action de la Croix-Rouge est l'une des plus importantes, mais aussi l'une des plus difficiles à réaliser, lorsqu'il s'agit de la paix.

Nous avons tous connaissance des lignes directrices et du message de la Conférence d'Aaland, et il est facile de constater que nombre des activités que nous avions tous convenu d'entreprendre n'ont pas encore été mises en œuvre.

Le siège proposé est un honneur qui est fait aux organisateurs de la seconde Conférence sur la Paix. La Croix-Rouge suédoise a donc l'intention, si le Conseil accepte la proposition qui lui est soumise, de partager ce siège réservé avec la Finlande, en alternance. Nous signalerons au Conseil et à la Commission elle-même que la Finlande occupera le siège réservé pour la prochaine période de quatre ans. Je saisis cette occasion pour dire également quelques mots au sujet de la proposition qui nous est présentée en ce qui concerne la paix. En qualité de co-organisateurs de la Conférence sur la Paix, et rappelant les lignes directrices et ce que nous avons décidé, nous considérons qu'il est capital que les résultats et le message de cette Conférence soient plus largement diffusés, adoptés, et mis en œuvre : nombre des activités qu'il avait été décidé d'entreprendre n'ont pas été accomplies.

L'essentiel du projet de résolution que nous a présenté le président de l'Alliance est entièrement fondé, sans ajouts ni changements, sur le document qui avait fait l'objet d'un consensus. Par ailleurs, je voudrais vous rappeler que toute la Conférence avait été une réunion extraordinaire du présent Conseil.

La composition du groupe de travail qui s'est réuni hier n'a pas été mentionnée; je pense qu'il y a lieu de le faire pour montrer que celui-ci était composé de représentants de différentes parties du monde. Outre l'Union soviétique et le CICR, étaient représentés le Zimbabwe, la Libye, la Finlande, la Yougoslavie, la France et notre Société. A notre avis, le préambule de ce projet de résolution ne fait que mettre à jour la situation, puisqu'il se réfère à ce qui a été fait et à ce qui ne l'a pas été, et met l'accent sur la nécessité d'assumer la responsabilité des décisions que nous avons prises il y a deux ans. Dans ces conditions, Monsieur le président, non seulement nous appuyons le projet de résolution présenté par l'Alliance, mais encore nous le recommandons. Il apporte une suite nécessaire aux lignes directrices. Nous

recommandons au Conseil d'adhérer pleinement à cette proposition.

Nous avons également présenté notre propre résolution. Je vous demande d'autoriser M. Wijkman à dire quelques mots à son sujet.

M. A. WIJKMAN (Suède) (*original anglais*):

Monsieur le président, la Croix-Rouge suédoise a présenté, à ce point de l'ordre du jour, un projet de résolution intitulé "Le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix". Ce projet de résolution a été communiqué au Conseil des délégués un peu plus tôt ce matin. Malheureusement, à la suite d'une erreur, seule la première page a été distribuée. Je voudrais donc vous demander, Monsieur le président, de bien vouloir revenir à notre projet de résolution quand sa version finale aura été distribuée à l'assemblée.

Dr J. HANTOS (Hongrie) (*original anglais*):

Au vu des résultats de la première et de la seconde Conférences sur la Paix, et du rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, on peut se demander, en cette Année internationale de la paix, si notre Mouvement humanitaire international est en mesure de faire davantage pour sauvegarder la paix, pour protéger les peuples de la violence humaine? Compte tenu de l'avenir de notre Mouvement, du rôle qu'il joue dans le monde d'aujourd'hui, de son influence sur les peuples, je me demande si la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pourraient jouer un rôle plus constructif en vue de prévenir les conflits, malheureusement fréquents, et d'éliminer leurs causes, afin de les éviter. Les conflits armés étant une manifestation de la violence humaine, est-il possible de chercher plus activement à contenir cette violence?

Je tenterai d'apporter une réponse à ces questions en m'appuyant sur nos Principes fondamentaux, parce qu'ils sont l'expression de la philosophie de notre Mouvement et parce que leur application est la garantie de son unité. En vertu du Principe fondamental d'humanité, la Croix-Rouge a pour mission de protéger la vie et la santé et de veiller au respect de l'être humain. Je me demande ce que "protection de la vie" signifie pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Outre les contraintes biologiques, qu'est-ce qui peut menacer la vie ou, pour être plus précis, quel est le besoin humain qui menace le plus la vie de l'homme? Nul ne contestera que la plus grande menace est le risque de conflit armé, un risque mis en évidence par l'armement, la production et l'accumulation d'armes de destruction massive, qui font de la terre un baril de poudre, et dont l'utilisation pourrait annihiler l'humanité — c'est un risque très réel.

Sommes-nous dans l'incapacité d'agir contre ces risques croissants? Est-il juste de considérer que la sauvegarde de la paix incombe aux seuls gouvernements? Si nous admettons que l'objectif de notre Mouvement est la protection de la vie et si nous en tirons les conclusions, nous devons agir pour atteindre cet objectif. Il est certain que la protection de la vie et le respect de l'être humain ne peuvent être des objectifs réalistes que si les conditions fondamentales de la vie sont réalisées.

Par conséquent, je crois que dans l'élaboration de notre programme, dans la planification de nos activités pratiques, nous devons non seulement poursuivre le noble principe qui nous prescrit de prêter secours, sans discrimination, à ceux qui en ont besoin, mais aussi examiner les moyens de prévenir des événements destructeurs.

Comme le Dr Venedictov, je considère que ce n'est pas le nombre de nos déclarations qui est insuffisant. Depuis 1921, date à laquelle le CICR et la Ligue ont appelé tous les peuples à lutter contre l'esprit de guerre qui menace le monde, nous avons lancé de nombreux appels et adopté, tout récemment, les résolutions de la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la Paix. Je vous invite simplement à vous demander si notre Mouvement est tout pénétré de la volonté de protéger la vie.

Notre seconde devise "Per humanitatem ad pacem" est l'expression de cette volonté, mais cette devise se reflète-t-elle pleinement dans notre action ? Je suggère à la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix d'examiner cette question à l'avenir, de manière que par le biais de propositions soigneusement mises au point, elle puisse promouvoir au mieux le respect du droit de l'homme le plus universel dans le monde d'aujourd'hui : le droit à la paix.

Je suis convaincu que notre Mouvement ne pourrait qu'accroître son prestige et son influence s'il faisait davantage pour prévenir les conflits armés qui menacent la vie de la façon la plus extrême, afin de sauvegarder une paix durable.

Sur cette base, je propose que nous prenions acte des aspects positifs des travaux de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, et qu'elle devienne désormais un organe permanent.

Monsieur le président, je tiens également à exprimer mon soutien au projet de résolution sur l'Année internationale de la paix 1986.

Mme R. M. QUIJANO DE MENDEZ (Mexique) (*original espagnol*):

J'essaierai d'être très brève. Je vais parler au nom du Comité régional interaméricain de la Croix-Rouge. J'espère que vous avez tous sous les yeux le texte de ce projet de résolution.

(Cf. Résolution présentée par le Comité régional interaméricain de la Croix-Rouge (CORI) "Le Mouvement en tant que facteur de paix")

Nous estimons que ce projet de résolution est un instrument important et pratique, qui contribuera à promouvoir la paix en Amérique centrale, ce qui est essentiel.

Nous appuyons le projet de résolution qu'a présenté la Commission, que nous félicitons de son travail. En outre, nous souhaitons proposer que notre ville de Mexico accueille, d'ici trois ans, la troisième Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, si cela est possible, et si cela vous convient.

M. A. HAY (président) :

J'aurais juste une question à vous poser : dans le projet de résolution, il est indiqué que c'est la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge; donc ce texte devra être transmis à la Conférence pour adoption finale.

Mme R. M. QUIJANO DE MENDEZ (Mexique) (*original espagnol*):

Telle est notre intention : nous souhaitons que le Conseil des délégués l'approuve, afin qu'elle soit soumise à la XXV^e Conférence internationale.

Dr G. RUEDA MONTANA (Colombie) (*original espagnol*):

La Croix-Rouge colombienne exprime ses remerciements pour avoir été admise au sein de la nouvelle Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix et pense que les efforts constants qu'elle déploie en Colombie pour défendre et promouvoir la paix ont été ainsi reconnus.

Nous avons créé un Prix de la Paix, qui est décerné périodiquement à une personne ou une institution qui a donné la preuve de sa contribution effective au maintien de la paix. Ce Prix est très apprécié et son attribution est largement couverte par les médias. Néanmoins, je crois que l'inclusion de la Colombie dans cette Commission a eu lieu à un moment extrêmement significatif, parce que, aujourd'hui, nous avons entendu ici plusieurs orateurs qui demandaient, qui suppliaient presque, que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge passe d'une position abstraite, et souvent métaphysique, à des réalisations, à des propositions concrètes; ces orateurs nous ont demandé de

nous faire l'écho de l'angoisse de ceux qui dirigent les destinées du monde et nous ont contraints à toujours penser à la paix, même si, apparemment, nous vivons dans la paix.

Nous pensons donc qu'il est bon de saisir cette occasion pour que le Conseil des Délégués transmette à la Conférence qui débutera demain un projet invitant les gouvernements à jeter les bases d'une convention, de la convention de la Croix-Rouge internationale par excellence, en vertu de laquelle les efforts, les fonds, et les études qui sont consacrés à la mise au point de nouveaux moyens de destruction seraient destinés à améliorer la vie de l'homme, à lutter contre le désespoir et contre l'absence de paix. De cette façon, à partir de ce moment, l'emblème ne sera plus l'antique dicton latin "Si vis pacem para bellum" mais "Si vis pacem para pacem". Si tu veux la paix, prépare la paix. Actuellement, l'état de paix exige une certaine adaptation spirituelle, un certain ajustement mental, et si le Mouvement international de la Croix-Rouge ne se range pas sous cette bannière, le désespoir ne disparaîtra pas de la face de la terre. Le meilleur moyen que les Sociétés nationales puissent utiliser pour promouvoir la paix c'est de créer dans leurs pays respectifs un climat propice à l'éclosion de la paix. Contrairement à nos gouvernants, à nos hommes politiques, qui luttent, comme le veut la science politique, pour conquérir le pouvoir en tant que tel, nous lutterons pour le pouvoir, mais pour le pouvoir de vivre en paix.

Dr J. LUVSAN (Mongolie) (*original anglais*):

Je parle au nom du président de la Croix-Rouge de Mongolie, M. Njamdorj. Je voudrais remercier le président de la Commission de son rapport.

Notre Société a participé aux mesures qui ont été prises à l'échelon national à l'occasion de l'Année internationale de la paix. La Croix-Rouge mongole a organisé la campagne de propagande et d'information sur les dangers de la guerre nucléaire et ses effets désastreux, en collaboration étroite avec le Comité des médecins de Mongolie pour la prévention de la guerre nucléaire. Les décisions et les documents de la première et de la seconde Conférences de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la Paix, ainsi que des congrès internationaux de médecins, pour la prévention de la guerre nucléaire, ont été largement diffusés.

Le public de notre pays, en particulier les membres et les sympathisants de la Croix-Rouge mongole, s'est donc félicité de la décision de l'Union soviétique de prolonger son moratoire unilatéral sur les essais nucléaires, décision que nous appuyons sans réserve.

Nous sommes fermement convaincus que notre action humanitaire dans le domaine de la paix doit donner la priorité à la prévention des catastrophes nucléaires. Notre Société est donc profondément préoccupée par la préparation matérielle à la guerre nucléaire. Il est vain d'espérer prêter secours aux victimes d'une éventuelle guerre nucléaire. A notre avis, un seul choix s'offre à la Croix-Rouge : participer activement au mouvement pour la paix. Les ressources matérielles du Mouvement de la Croix-Rouge ne sont pas suffisantes pour ses actions humanitaires : nous ne pouvons pas tolérer que des sommes astronomiques soient consacrées à la course aux armements. Ces ressources devraient être utilisées pour répondre aux besoins humanitaires existants. Notre délégation attache une grande importance aux activités de prévention que mène notre Mouvement, afin qu'aucune guerre, en particulier une guerre nucléaire, ne soit menée. Plus que jamais, ces activités doivent être intensifiées. Notre Société se réjouit de toutes les initiatives que prennent ses Sociétés soeurs pour favoriser l'instauration d'une paix durable, initiatives dont nous sommes solidaires. Nous sommes d'avis que la Croix-Rouge peut participer au règlement des conflits par des moyens pacifiques, et à la diffusion, parmi la population, d'informations sur les conséquences désastreuses d'une guerre nucléaire. C'est pourquoi, nous appuyons sans réserve le projet de résolution soumis par la Croix-Rouge soviétique à l'occasion de l'Année inter-

nationale de la paix. Nous espérons que ce projet de résolution aura l'appui unanime de tous les délégués.

Maj. Gén. A. H. QUORESHI (Bangladesh) (*original anglais*):

Je voudrais d'abord m'associer à tous ceux qui ont félicité la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix de son excellent rapport, auquel notre délégation souscrit sans réserve.

Je constate qu'en application des troisième et quatrième paragraphes du préambule de la résolution No 4 du Conseil des Délégués de 1983, relative à la Croix-Rouge et aux droits de l'homme, le CICR et le Secrétariat de la Ligue ont élaboré un document de travail qui a été soumis à l'attention de la Commission. M. Moreillon, du CICR, nous a fait savoir, il y a quelques instants, que le CICR était favorable à la création d'un groupe d'experts sur les droits de l'homme, qui serait constitué de représentants de la Commission et de Sociétés nationales.

Tout en rappelant que la question de savoir si la Croix-Rouge devrait ou non traiter des problèmes touchant aux droits de l'homme a déjà été soulevée par le passé, notre délégation suggère avec insistance que cette Commission mène à bien dans les plus brefs délais ses travaux en la matière, de façon que le Conseil des Délégués de 1987 puisse prendre une décision à ce sujet qui nous occupe depuis longtemps.

Pour ce qui est de la mise en oeuvre du Programme d'action de Belgrade et du document final d'Aaland, je suis convaincu que nombre de Sociétés nationales, à côté des 33 qui ont répondu à la lettre circulaire, ont entrepris des actions sous une forme ou une autre, ce qui est d'ailleurs le cas de ma Société. Outre les activités de secours en cas de catastrophes, de formation de personnel chargé des secours aux sinistrés, et de développement, la Croix-Rouge du Bangladesh a dirigé des séminaires sur la paix, des rassemblements de la jeunesse en faveur de la paix, des camps de jeunes, et des campagnes de diffusion du droit international humanitaire, ainsi que du message et des lignes directrices d'Aaland.

Selon moi, Monsieur le président, la contribution la plus appropriée et la plus significative que les Sociétés nationales puissent apporter à la cause de la paix est l'instauration d'une solidarité véritable, au travers d'activités humanitaires et du développement économique qui tend à supprimer les inégalités, cause potentielle de tensions, et donc à améliorer la qualité de la vie et à contribuer à une paix durable.

En ce qui concerne la composition de la Commission, et dans l'attente de la décision finale du Conseil des Délégués de 1989, je souscris à la seconde proposition de la Commission. Cependant il est entendu que la composition de la Commission et la répartition de ses membres seront modifiées en 1989, après l'adoption du rapport final relatif à son mandat futur et à sa durée.

Je saisis cette occasion pour remercier les six Sociétés sortantes, qui ont rempli leur mandat avec succès. Je remercie tout particulièrement M. Huber de sa précieuse contribution et du dynamisme dont il a fait preuve tout au long de sa présidence. Le nouveau président, M. Alexandre Hay, jouit de la confiance et du soutien de l'ensemble du Mouvement. A ce propos, je me rallie au président de la Ligue qui propose que le CICR et la Ligue occupent à tour de rôle la présidence de la Commission.

M. E. de la MATA (Ligue) (*original anglais*):

Je vous remercie de votre confiance. J'ai proposé que le CICR et la Ligue occupent à tour de rôle la présidence de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. Cela signifie que certains présidents de Sociétés nationales succéderaient à M. Hay parce que M. Hay sera nommé non pas en sa qualité de président du CICR, mais pour ses mérites personnels. Je vous remercie de m'avoir donné

l'occasion d'apporter des éclaircissements sur la question.

Dr M. NESH-NASH (Maroc):

Pratiquement tout a été dit, mais j'aimerais ici dire comment la réunion du 20 octobre 1986 de l'Assemblée générale de la Ligue a réaffirmé l'attachement des Sociétés nationales à la paix en montrant un esprit de tolérance, de fraternité et de compréhension devant une situation gravement conflictuelle. Nous, en Afrique et au Moyen-Orient, comme les peuples de l'Amérique centrale, souffrons des conséquences des conflits armés et de violences de tous genres par des moyens de destruction non produits par nos pays.

Pendant les deux Conférences de la paix nous avons élaboré suffisamment de recommandations, de propositions et de programmes d'action pour que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge agissent comme facteurs de paix. Mais les interventions du président Venedictov et de M. Schubert me font douter de l'horizon qu'ils nous ouvrent. Aussi importait-il qu'une réflexion et une étude approfondie soient réalisées afin de connaître les limites et les possibilités d'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme facteur de paix.

Je pense que la Commission doit étudier ce champ et indiquer aux Sociétés nationales comment agir, jusqu'à quand agir, et quelles sont ses possibilités car il paraît, d'après ce que nous avons entendu, qu'il y a des implications qui risquent de nous dépasser.

Depuis Manille, le CICR préside cette Commission d'une manière remarquable, comme tout ce qu'il préside. Je comprends par ailleurs très bien que dans une Commission formée de 14 Sociétés nationales, le CICR se trouve relativement minoritaire. Je pense aussi que la proposition du président de la Mata est juste et que dans quatre ans un président de la Ligue, celui qui sera élu dans trois ans, pourra présider cette Commission.

Je voudrais rappeler à cette occasion le rôle joué par le président de la Mata dans la rencontre historique entre les deux Corées afin de favoriser la réunion des familles. C'est un exemple parmi d'autres qui illustre le fait que la Ligue peut aussi participer à une action très importante en faveur de la paix.

Enfin, j'opte en faveur de la deuxième proposition de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix.

M. A. HAY (président):

Pour reprendre les termes de M. de la Mata, ce ne sont pas nécessairement le président de la Ligue ou celui du CICR qui présideront la Commission mais ce peut être un membre de la Ligue ou du CICR.

M. U. SOMUNCU (Turquie) (*original anglais*):

La position que doivent adopter la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge par rapport à la paix a souvent été débattue. Nous nous sommes demandé : le Mouvement doit-il, avant tout, s'efforcer de développer sa contribution indirecte à la paix en insistant davantage sur le fait que ses activités traditionnelles visent toutes à promouvoir la paix ? Doit-il concentrer son action pour la paix sur des programmes d'éducation destinés à enseigner la paix et les valeurs qui lui sont associées ? Doit-il entreprendre des actions directes en faveur de la paix et, si oui, de quel type ? Ou doit-il adopter l'ensemble de ses approches ?

Je crois que le moment est venu d'exprimer le point de vue de ma délégation. Ce que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent faire directement et correctement en faveur de la paix paraît vraiment limité. Par contre, ce que le Mouvement peut faire indirectement pour la paix reste encore à définir. En appliquant ses principes fondamentaux, ainsi que la définition de la paix qui avait fait l'objet d'un accord lors des Conférences mondiales sur la paix, et en tant que Mouvement et réseau international, le Mouvement contri-

bue maintenant davantage au développement de la coopération internationale, notamment dans les domaines de la protection, de l'assistance, de la santé et du bien-être. Le Mouvement peut et doit continuer à réviser ses programmes de secours et de développement en vue d'éliminer l'hostilité que provoque la relation de dépendance actuelle entre les bénéficiaires et les donateurs, et qui ne saurait favoriser la paix, en aidant les Sociétés nationales à réduire le fossé qui sépare les riches des pauvres et qui est une source de tensions.

Pour résoudre les problèmes considérables qui menacent la paix, il faut faire preuve de compréhension, de tolérance, de dévouement à l'égard des valeurs et principes humanitaires et de respect pour la dignité de la personne humaine et les droits de l'homme. Par l'éducation, notre Mouvement peut sensibiliser le public aux facteurs de paix.

Par ailleurs, notre Mouvement est presque totalement impuissant face aux problèmes politiques et militaires extrêmement complexes et délicats qui sont étroitement liés à la sécurité des Etats. Naturellement, il peut et doit exprimer sa préoccupation sur des problèmes plus vastes, qui sont une menace pour la paix ou la survie de l'humanité. Il peut aussi lancer des appels aux gouvernements et les exhorter à accroître leurs efforts pour trouver des solutions pacifiques à ces problèmes. Toutefois, ce faisant, le Mouvement doit veiller à ne rien faire qui nuirait aux activités de protection et d'assistance de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, car toute action incompatible avec les Principes fondamentaux du Mouvement ne sera pas considérée comme apolitique, impartiale, neutre et humanitaire. Avant d'entreprendre une action directe en faveur de la paix, le Mouvement doit donc prendre dûment en considération sa compétence, ses capacités et les limites de son action.

Le Croissant-Rouge turc, étant la Société nationale d'un pays dont la politique étrangère est fondée sur les principes de la paix à l'intérieur et dans le monde, continuera certainement à faire de son mieux pour contribuer à promouvoir la compréhension réciproque, l'amitié, la coopération et la paix dans sa région et dans le monde en général.

Monsieur le président, permettez-moi de saisir cette occasion pour m'associer aux propos des orateurs précédents, qui ont fait l'éloge de l'action de la Commission. Enfin, Monsieur le président, je voudrais dire que ma délégation appuie le projet de résolution sur l'Année internationale de la paix 1986.

Dr S. MOKADDEM (Tunisie):

Le problème de la préservation et de la consolidation de la paix se situe au coeur des préoccupations de notre Société et de notre opinion publique. Notre pays, à l'instar de tous les pays en développement, est confronté à un défi majeur, celui de promouvoir le développement économique, social et culturel de notre peuple. Or, la réalisation de ce développement ne saurait se faire sans un environnement international de paix, d'entente et de concorde.

Dans notre région méditerranéenne nous constatons que des tensions extrêmement graves mettent en danger la paix et la sécurité internationale et à cet égard je voudrais souligner que la Conférence des Sociétés méditerranéennes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue à Istanbul en septembre dernier, a longuement débattu du problème de la paix dans la région et a consacré une large place à ce problème dans sa déclaration finale.

De même, sur notre continent africain, de grandes tensions secouent tout particulièrement la partie australe par suite de conflits larvés qui ensanglantent cette région et par suite, surtout, de l'ignominieuse politique d'apartheid pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le président, nous souhaitons, au Croissant-Rouge tunisien, que la Commission puisse non seulement poursuivre ses activités mais les développer et les renforcer pour apporter une contribution

importante et indirecte à la promotion et au maintien de la paix dans la région. Aussi apportons-nous notre appui au projet de résolution sur l'Année internationale de la paix.

Sir L. FIGG (Royaume-Uni) (*original anglais*):

Je ne vais soulever que quatre points, très rapidement. Premièrement, je crois que le délégué du Bangladesh a donné une excellente définition de la contribution que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peut apporter à la paix, définition à laquelle nous souscrivons.

Deuxièmement, en ce qui concerne la composition de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, nous adhérons à la seconde proposition.

Troisièmement, nous appuyons sans réserve la résolution présentée par le délégué de l'Union soviétique; elle est encourageante pour ceux d'entre nous qui, comme l'a rappelé M. Wallberg, étaient à Aaland. Nous pensons que les efforts que nous avons déployés en cette occasion peuvent ainsi être poursuivis.

Quatrièmement, nous considérons que les dispositions actuelles relatives à la présidence de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix ne doivent pas être modifiées.

M. TRUONG XUAN NAM (Viet Nam):

Nous serons brefs. Notre devise "Per humanitatem ad pacem" nous fait un devoir impérieux de mobiliser toutes les forces vives de notre Mouvement pour sauvegarder à tout prix la paix dans le monde et instaurer une ère de confiance réciproque, d'amitié et de fraternité entre les peuples. Conjugons nos efforts pour éviter à l'humanité un holocauste universel.

La face de notre planète a beaucoup changé. Avec les progrès de la science et de la technique les guerres d'aujourd'hui sont beaucoup plus meurtrières que toutes celles que l'histoire a connues.

Il y va de l'anéantissement de la vie. Solférino a fortement secoué l'âme d'Henry Dunant et il est à l'origine de notre Mouvement. Mais, après Solférino en juin 1859, nous avons assisté au spectacle écoeurant et douloureux d'Hiroshima et de Nagasaki en août 1945 et maintenant on parle de la guerre des étoiles. Comment nous, les activistes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui oeuvrons pour prévenir et soulager les souffrances humaines, pouvons-nous imaginer le sort réservé à nos enfants et à nous-mêmes si nous laissons persister la menace d'une guerre nucléaire ? Faisons de notre jeunesse et de nous-mêmes les plus énergiques, les plus ardents défenseurs de la paix. C'est à ce prix seulement que notre Mouvement gardera sa raison d'être. Selon nous, sans paix, nos activités Croix-Rouge seraient fortement limitées. Il ne faut pas attendre que des conflagrations soient déclenchées ou terminées pour porter secours aux victimes. Mieux vaut prévenir que guérir. Qu'avons-nous fait et que ferons-nous pour sauvegarder la paix ? 1986, Année internationale de la paix, pose à nos consciences ces questions d'une brûlante actualité.

Les deux Conférences de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix organisées en 1975 à Belgrade et en 1984 à Aaland sont là pour prouver que nous avons fait nôtre l'esprit de paix.

Mais il faut avouer qu'il nous reste beaucoup à faire pour éviter à l'humanité une guerre nucléaire qui serait une catastrophe sans précédent. L'épée de Damoclès est suspendue sur la tête de milliards d'êtres vivants qui peuplent notre planète. Nous attendons de cette assemblée des initiatives nouvelles, des résolutions sages et appropriées pour protéger la vie des hommes.

Pour conclure, la délégation de la Croix-Rouge du Viet Nam appuie la déclaration et les suggestions avancées par la délégation de l'Union soviétique et le projet de résolution qu'elle a soumis à notre assemblée.

M. A. HAY (président):

Il me reste encore sur la liste des orateurs les représentants de Cuba, de Tchécoslovaquie, du Brésil, de Libye, de Chine, du Pakistan, du Liban, de Suède, du CICR et pour terminer le Dr Abu-Goura.

Dr I. HATIAR (Tchécoslovaquie) (*original anglais*):

Le discours du Dr Venedictov m'a inspiré. Je juge opportun que les organes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge profitent des différentes manifestations internationales pour proposer des moyens susceptibles de sauvegarder la paix.

Comme vous le savez, le Congrès mondial de la paix, qui s'est tenu récemment à Copenhague, a réuni des délégués de différentes organisations qui entreprennent des activités en faveur de la paix. Je voudrais demander au président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix si notre Mouvement a envoyé un délégué pour présenter notre point de vue sur la paix. Notre délégation considère que notre Mouvement ne doit pas assimiler la paix à une question politique et doit souligner que notre combat pour la paix est de nature hautement humanitaire. Il convient d'informer régulièrement le public afin qu'il comprenne vraiment le rôle que joue la Croix-Rouge dans le dur combat pour la paix.

Mme M. D'ACHE ASSUMPCAO HARMON (Brésil) (*original anglais*):

Je voudrais d'abord remercier la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix d'avoir décidé de choisir la Croix-Rouge brésilienne, qui sera ainsi l'une des deux Sociétés d'Amérique membres de la prochaine Commission. Je voudrais également préciser que nous adhérons à la seconde proposition, selon laquelle les Sociétés hôtes des première et seconde Conférences sur la paix seront membres de la Commission.

En outre, je voudrais signaler que certaines Sociétés en développement n'ont ni les traducteurs, ni le personnel nécessaires pour envoyer des rapports à la Ligue; certaines de nos Sociétés ne sont pas mentionnées dans le rapport général de la Ligue parce que nous ne possédons pas les langues officielles de la Conférence ou de l'Assemblée générale. Toutefois, cela ne signifie pas que nombre des Sociétés ici présentes aujourd'hui ne jouent pas un rôle actif dans le domaine de l'éducation pour la paix.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la résolution du CORI, présentée par Mme Mendez, du Mexique. La situation en Amérique centrale est extrêmement grave, et les Sociétés nationales du Honduras, du Guatemala, du Nicaragua, du Costa Rica et du Salvador, et plus particulièrement les secouristes, subissent des pressions considérables quand ils essaient de prêter secours aux victimes des conflits internes. Comme vous le savez, le Salvador subit en outre actuellement les conséquences d'un très grave séisme.

Au sujet de la paix, je voudrais préciser qu'à notre avis, la paix commence en nous, et nous ne pouvons que transmettre à nos volontaires, à nos populations ou à nos gouvernements l'esprit qui est en nous. J'adhère aux propos de M. Wallberg qui a souligné que nous avons assisté hier à une réunion où régnait un esprit de paix, de compromis et d'amitié. Je propose donc, comme d'autres avant moi, que nous arrivions unis à la Conférence internationale et que la résolution, proposée à l'origine par l'Alliance soviétique et qui est maintenant celle de 23 Sociétés nationales, soit adoptée unanimement par la Conférence internationale.

En conclusion, je voudrais dire au Dr Linas, qui a parlé avec beaucoup d'éloquence, que je fais miens ses propos, et

que si nous nous préparons pour la paix, la vie vaudra alors la peine d'être vécue.

Dr A. Abdallah EL SHERIF (Libye) (*original anglais*):

La paix est, depuis de longues années, l'une de nos principales préoccupations. Nous sommes tous partisans de la paix. Du fait de cette attitude, nous soumettons à la communauté internationale d'utiles documents sur nos concepts et notre action, par exemple ceux qui ont été produits par les première et seconde Conférences sur la paix.

Je crois que nous pouvons, à ce stade, renforcer notre engagement pour la paix. Je sais que c'est là un problème délicat, mais je pense que nous pourrions tenter d'explorer des domaines où l'autorité et le pouvoir moraux de notre Mouvement pourraient s'exercer.

Nous remercions la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, présidée par M. Huber, de son excellent rapport. En ce qui concerne la composition de cette Commission, nous optons pour la seconde proposition. Nous souscrivons également à la proposition de M. de la Mata, selon laquelle la Ligue et le CICR devraient occuper la présidence à tour de rôle. Je suis convaincu que la Commission est en mesure de faire face à toutes les difficultés, et je l'invite à explorer des domaines dans lesquels l'intérêt de notre Mouvement pour la paix pourrait s'exprimer.

Sur le plan international, et pour ce qui est de la paix, je crois qu'il y a ceux qui ont désespérément besoin de la paix, mais qui ne peuvent en payer le prix, ceux qui veulent la paix, mais qui ne sont pas tout à fait compris, et ceux qui pourraient contribuer significativement à promouvoir la paix, mais qui semblent hésiter à agir, pour des raisons que nous comprenons.

Je pense que nous avons encore une chance de faire entendre notre voix et de nous rallier le soutien des gouvernements participant à la Conférence internationale. Le projet de résolution proposé semble être bien formulé et équilibré et j'espère que nous pourrions agir ensemble pour le faire adopter à l'unanimité par la Conférence internationale.

M. TAN YUNHE (Chine):

Après de longues réflexions sur les expériences très douloureuses, nous sommes tous conscients aujourd'hui que la paix et le développement sont les deux problèmes qui préoccupent le plus les peuples de notre planète. Les interlocuteurs qui nous ont précédés et qui ont tous insisté sur l'importance de la paix en sont une preuve convaincante.

Comme vous le savez, le peuple chinois est en train de concentrer tous ses efforts sur la modernisation de son pays; il a donc plus besoin que jamais d'une ambiance internationale de paix. Or, pour obtenir cette ambiance de paix, ce qui est le plus important, à notre point de vue du moins, ce ne sont pas les paroles, mais les actes et c'est la raison pour laquelle nous nous joignons aux autres orateurs pour féliciter la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix du travail qu'elle a fourni, pour suggérer de faire de cette Commission un organe permanent et pour proposer la convocation d'une troisième Conférence de la paix en temps opportun.

Avant de terminer, nous soulignons que pour atteindre le noble but de sauvegarder la paix mondiale qui touche l'intérêt fondamental de toute l'humanité, la Croix-Rouge chinoise est toujours prête à se joindre aux efforts déployés par les Sociétés soeurs.

Syed Wajid ALI SHAH (Pakistan) (*original anglais*):

Monsieur le président, j'ai l'honneur de dire quelque chose qui tranchera peut-être sur ce que j'ai entendu depuis ce matin.

Notre débat sur la paix a été axé sur la situation des superpuissances qui détiennent les arsenaux d'armes de destruction. Des négociations constantes ont lieu dans le monde

sur le volume des armements que chaque superpuissance devrait posséder. Comme la majorité de mes collègues ici présents, nous sommes de l'autre côté. Nous nous en remettons à la providence et nous prions, dans l'espoir qu'une décision sur la réduction de ces armements interviendra bientôt, afin de nous rasséréner.

Pour nous, paix signifie, plus que tout autre chose, tranquillité d'esprit. J'ignore pourquoi notre Mouvement, à l'instar d'autres organisations dans le monde, se préoccupe de savoir qui devrait posséder quoi et où ? J'espère et je prie qu'un règlement pacifique, conjugué à une réduction de ces armements, interviendra bientôt, afin que cet organisme, dont quelques membres seulement possèdent ou ont l'intention de posséder des armes destructives, puisse enfin se consacrer à l'atténuation des souffrances de ceux qui ne font que prier pour ne pas être les victimes de ces armes de destruction.

Mme N. SLIM (Liban):

Un fait est certain: l'être humain a une tendance atavique à la violence et ceci depuis que le premier homme a eu la malencontreuse idée de dire: "Ceci m'appartient". Peu importe qu'il se soit agi d'un arbre ou d'un grain de blé. Depuis ce moment, combien de jours de paix le monde a-t-il connus? Certainement bien peu. Face à cette situation qui ne cesse de s'aggraver, à nous, Mouvement international humanitaire, à nous, Croix-Rouge et Croissant-Rouge, à la communauté internationale dans son ensemble, de prendre nos responsabilités en limitant cette tendance ancestrale à la violence qui ne cesse de s'accroître de façon alarmante.

Comment décourager la tendance à la violence ? En interdisant l'emploi d'armes qui continuent malgré tout d'être inventées, perfectionnées, produites, vendues et achetées aux dépens de besoins combien plus vitaux tels les minimums nécessaires pour survivre. Cette interdiction peut certes s'avérer utile, mais est-elle suffisante ? Permettez-nous d'en douter.

Dans ma Société nationale, comme certainement dans tant d'autres, vivant tous les jours des situations plus ou moins similaires de conflits armés inextricables, nous sommes pleinement conscients de la nécessité de traiter le mal à sa racine pour cesser de tourner dans un cercle vicieux.

C'est pourquoi nous aimerions voir notre Mouvement plus axé sur l'éducation et la formation des esprits, et ceci en tâchant d'éliminer le besoin de violence créé et encouragé par la production de films, de chansons et de slogans, créés pour enflammer les têtes brûlées et pour créer, dans l'inconscient de la jeunesse, un halo d'admiration, voire même de vénération autour de héros fantoches aux allures violentes, dures et agressives.

Nous aimerions voir une autre sorte de production se développer, une production de matériel apaisante et constructive. Vous me direz peut-être, comme tant d'autres l'ont déjà fait, que ceci est un projet à très long terme. A cela je répondrai que si nous voulons voir la paix s'instaurer un jour, il nous faut commencer aujourd'hui même, d'autant plus que le projet est à long terme. J'ignore s'il est encore temps de proposer un texte dans ce sens qui serait un additif ou un complément au projet soumis ce matin même et que nous appuyons pleinement, comme nous appuyons toute proposition susceptible de promouvoir la paix.

S'il est trop tard pour introduire un texte pareil, peut-être la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, que nous remercions de tout le travail déjà accompli, voudra-t-elle se pencher sur la question pour l'étudier de façon approfondie lors de ses prochains travaux.

Je remercie encore une fois la Commission, toutes les Sociétés nationales et les instances ayant travaillé, ayant cherché à établir une paix durable, ainsi que les Sociétés nationales continuant d'y travailler.

Lic. M. CARMONA JIMENEZ (Costa Rica) (*original espagnol*):

En fait, après avoir délibéré jusqu'à près de 22 h. 30 et avoir entendu parler d'un sujet aussi intéressant que la discrimination, le Costa Rica, qui est un petit pays qui ne connaît ni la baïonnette, ni les tanks, mais la pelle et le pic pour travailler la terre (pour faire des choses, il faut des ingrédients), n'a pas de préjugé et peut parler à chacun. Nous avons entendu les impressionnants orateurs des grandes puissances, mais si nous voulons la paix, le Costa Rica offre certains des ingrédients nécessaires.

Monsieur le président, vous avez séjourné dans mon pays, et vous, Monsieur le président de la Ligue, aussi. Nous avons une Université de la Paix, qui accueille de nombreux jeunes étudiants. M. Christophe Swinarski, du Comité international, vient de se rendre dans notre Institut des droits de l'homme, où il a amélioré une magnifique bibliothèque, au service de pays où règne une violence semblable à celle que nous venons de décrire et dont nous parlons. Nous ne pouvons regagner notre pays qu'avec la volonté de réaliser ces objectifs, avec la solidarité internationale.

J'ai parlé avec mon collègue, le Dr. Ramirez, afin que nos Sociétés puissent atténuer les souffrances. Ces prochains jours nous tiendrons des réunions près de nos frontières au sujet de ce dont je vous ai déjà parlé. Nous pourrions ainsi soulager les souffrances de la population civile, qui est particulièrement touchée.

Nous remercions les orateurs des pays importants pour les paroles qu'ils ont prononcées, mais nous espérons que ce ne sont pas que des paroles. Mon pays est devenu neutre par décret, ce qui lui a valu de nombreuses critiques dans le monde, surtout en Europe. Je saisis cette occasion pour souligner que ce n'est pas ce que l'on dit au Costa Rica. C'est une neutralité vive qui se vit, et nous disposons de tous les éléments nécessaires pour servir et pour promouvoir cette solidarité qu'est la paix.

Dr H. MERINO GRIJALVA (Equateur) (*original espagnol*):

J'ai cru que, venant d'un petit pays, il ne serait pas tenu compte de mon désir de prendre la parole. Maintenant le monde sait que les petits peuvent eux aussi dire de grandes choses et que le plus important est non pas la grandeur, la taille et la richesse, mais la sublimité de la pensée.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions sur le thème de la paix. Je suis peut-être un rêveur ou un romantique, mais je crois que nous nous sommes engagés sur une mauvaise voie. Ce ne sont pas les hommes qui, jour après jour, se préparent à la guerre qui doivent parler et traiter de la paix. Ils ont toujours essayé de perfectionner les armes.

Le monde dans lequel nous vivons connaît un problème extrêmement grave, qui est celui de l'injustice et de la pauvreté. Nous ne pouvons pas parler de paix sans limiter la puissance de nos armements. Nous devons parler avec les philosophes, les romantiques, les idéologues, qui sont nécessaires dans un monde aussi perfectionné que le nôtre.

Si nous voulons apprivoiser les fauves, faisons-le dès leur plus jeune âge. Nous pourrions ainsi modifier véritablement leurs instincts destructeurs. Nous ne devons pas essayer d'en finir avec les lions en les tuant, mais en les nourrissant pour assouvir leur faim. Un fauve rassasié n'attaque pas. Nous ne pouvons pas en dire autant de la guerre, parce que la solution serait de faire la guerre. Ce qu'il faut, c'est assurer la santé spirituelle.

J'ai écouté avec intérêt ce que le représentant du Costa Rica a dit au sujet de l'Université de la Paix. Commençons par éduquer les enfants, commençons par éduquer les jeunes et nous formerons les dirigeants de demain, qui oublieront la raison de la force au profit de la force de la raison. Monsieur le président, une grande cupidité, une immense passion animent le monde et ceux qui parlent de droit n'ont pas

l'intention de l'appliquer. Les gens recherchent avec passion les moyens d'extermination les plus efficaces. Pourquoi tant de douleur, tant de fureur, tant d'angoisse ? Parce que nous ne commençons pas par nous défaire de nos défauts et par penser à la pureté de l'esprit.

Faisons de cette Conférence un témoignage pratique et concret. Nous avons fait beaucoup de déclarations lyriques, mais je crois que le problème est plus profond. La Croix-Rouge doit définir sa position philosophique et son mode d'action. Après Solférino, Henry Dunant a dit "Pourquoi ne pas fonder dans chaque pays une Société nationale qui aurait pour but d'atténuer les souffrances dues à la guerre?" Monsieur le président, pourquoi nous imposer l'obligation d'enseigner à nos secouristes comment manier une civière, comment faire une respiration bouche à bouche, comment utiliser un réanimateur, ou tout autre objet, alors que nous sommes aux portes d'une guerre atomique, bactériologique ou chimique ? Que feront nos propres secouristes?

Notre attitude doit être la suivante : la Croix-Rouge poursuivra son action, s'efforcera de soigner, parce que nous l'avons fait relativement bien, parce que les pays sont satisfaits de notre travail, parce qu'ils demandent la présence de nos secouristes. Mais, Monsieur le président, on fait aussi très souvent appel à nos services, avec force, pour lutter pour la dignité humaine, pour la liberté, pour éviter l'injustice. Sans justice, il n'y aura pas de paix, et la paix sera instaurée non pas en essayant de limiter les guerres, mais en satisfaisant aux besoins de la personne humaine. Faisons preuve d'esprit pratique et disons que la Croix-Rouge poursuivra sa mission de guérisseur ou de fossoyeur, ou qu'elle va devenir le chef de file d'un nouveau mouvement qui lutte positivement pour la paix; allons-nous timidement mettre les pieds dans l'eau en craignant de nous lancer dans le torrent dans lequel nous sommes déjà, ou sommes-nous décidés à lutter pour la dignité humaine?

Messieurs les représentants, faisons une promesse: que la paix règne sur le monde et qu'il y ait du pain. Que règnent la liberté et la justice, mais surtout, que la dignité de l'homme soit respectée.

Mlle A. KUSMIERCZYK (Pologne):

Notre délégation se joint aux félicitations qui ont été adressées à la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, ainsi qu'à son président, M. Huber, pour la remercier du travail difficile et assidu effectué dans le domaine si important qu'est la promotion de la paix et le renforcement du rôle de notre Mouvement à cet égard.

Les opinions exprimées aujourd'hui convergent vers la conclusion que l'activité de la Croix-Rouge en faveur de la paix constitue une tâche primordiale pour notre Mouvement. Cette activité, à notre avis, doit être menée de façon continue et doit être toujours présente dans tout ce que nous faisons, dans toutes nos entreprises surtout en matière d'éducation et de formation.

Les débats qui ont eu lieu aujourd'hui doivent sans doute inspirer le futur travail de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix qui, à notre avis, devrait nous guider plus activement afin que notre Mouvement soit plus efficace, réagissant de manière opérationnelle aux différentes situations qui se posent. Pour la survie de l'humanité il n'y a pas de question plus importante que celle du maintien de la paix.

Notre pays a été le premier à connaître les souffrances apportées par la deuxième guerre mondiale et ceci d'une manière particulièrement douloureuse. Aussi sommes-nous en faveur de toutes les actions qui pourraient renforcer le rôle de notre Mouvement dans ce domaine et appuyons-nous l'idée de convoquer la troisième Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix et proposons-nous que ce grand événement ait lieu en 1989, l'année du cinquantième anniversaire du déclenchement de la deuxième guerre mondiale. En même temps nous expri-

mons notre ferme appui au projet de résolution qui a été soumis par la Croix-Rouge soviétique le considérant comme un pas important vers la consolidation de l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix.

Dr M. BELAOUANE (Algérie):

Je voudrais commencer mon intervention en vous disant "Que la paix soit avec vous". Cette notion de paix, ce mot de paix, nous avons l'habitude de les entendre chez nous tous les jours et de les répéter.

Je voudrais évoquer tous les pays qui ont l'habitude de dire "Que la paix soit avec vous", et qui, aujourd'hui, s'envoient des obus qui, certainement, ne transportent pas des messages de paix. J'ai écouté beaucoup d'interventions; j'ai lu les résolutions qui nous sont soumises; elles apportent un éclairage assez particulier à nos débats. Je voudrais, pour ma part, commencer par vous citer quelques exemples qui reviennent pratiquement à chaque Conférence et qui finiront, si l'on n'y prend pas garde, par ne plus rien signifier du tout. Nous avons parlé de désarmement, nous avons parlé de l'holocauste atomique, nous avons parlé de l'apocalypse qui en découle; tout cela est vrai, mais entre nous, qui en serait responsable ? Qui en serait victime ? Nous, les petits pays qui avons des problèmes de développement, de lutte contre le chômage, de lutte contre la faim; n'attendez pas de nous qu'on raffine l'uranium ou le plutonium, qu'on fabrique des bombes au cobalt ou des bombes H, ou à hydrogène. N'attendez pas de nous que nous parlions de cette guerre des étoiles — d'abord les étoiles sont loin — et puis qu'y pouvons-nous ? Nous écouterait-on ? Certainement pas, et quand bien même on nous écouterait, un jour on se lèverait pour s'entendre dire qu'il s'agit maintenant de la guerre des galaxies, ou peut-être du cosmos tout entier.

Soyons réalistes et gardons les pieds sur terre. A côté de cette sonnette d'alarme pour nous prévenir du danger qui peut-être n'aura pas lieu — parce qu'il faut quand même faire confiance à la sagesse des dirigeants -, il y a aujourd'hui plus de trente pays en conflit. Un conflit opposant par définition au moins deux entités, c'est pratiquement soixante communautés qui sont aujourd'hui en train de s'entre-déchirer. C'est la réalité. Nous ne devrions pas politiser nos débats, cela ne sert à rien. Nous l'avons fait, cela n'a servi à rien du tout. Nous n'avons pas à nous prononcer, à mon sens, si nous allons condamner toutes les armes qui détruisent, toutes les armes qui ont un pouvoir pathogène, si elles sont bactériologiques, ou si elles ont un pouvoir chimique, nous les condamnons par principe parce que c'est le Mouvement dans son ensemble qui s'insurge, qui s'élève chaque fois qu'il s'agit de détruire.

Mais, n'ocultons pas les véritables problèmes qui sont des problèmes quotidiens: il s'agit du développement de l'individu, du développement des pays, du développement des peuples, du développement de la Croix-Rouge. C'est ça qui devrait nous importer. Je me réjouis de voir que toutes ces idées se trouvent réunies en un document qu'on présente à notre réflexion et dont l'étude me fait dire qu'il s'agit là d'un travail extrêmement sérieux dont je ne peux que féliciter l'auteur.

Aussi, tout en nous ralliant aux différentes propositions qui sont faites, essayons autant que faire se peut de dépasser nos divergences, de parler des problèmes qui nous concernent, et de signaler qu'il y a d'autres forums où peuvent s'affronter des politiciens et des experts de toutes sortes. Nous, nous nous occupons de la paix depuis plus d'un siècle. Je déplore que la Croix-Rouge, qui est antérieure à l'institution du Prix Nobel de la paix, ne possède pas son prix propre. N'y a-t-il pas des hommes de paix que la Croix-Rouge puisse récompenser? Ne peut-on pas proposer la création d'une médaille ou d'un prix de la Croix-Rouge pour la paix qui viendrait récompenser un homme de paix, une société qui a un espoir, qui a donné des exemples pour que la paix règne sur cette terre. Je pense que chacun de nous est cons-

cient de cette lacune et qu'il est peut-être temps de la combler. Aussi fais-je publiquement cette requête. Je voudrais que la distinction de la Croix-Rouge soit une distinction hautement méritée parce que nous savons comment se distribuent certains prix. Mais la Croix-Rouge est une famille. Je suis persuadé que pour l'attribution d'un prix Croix-Rouge de la paix des critères très rigoureux seront établis. Je suis persuadé que le CICR, la Ligue, et tout le Mouvement ne resteront pas indifférents à cet appel.

Une des premières déclarations faites dans cette assemblée était de dire : ne politisons pas. Je suis absolument d'accord. Il est temps de faire réellement une séparation entre l'humanitaire et ce qui ne l'est pas, même si parfois des prérogatives, des attributions se chevauchent. Cependant, au nom de l'apolitisme, il ne faut pas nier les réalités que nous vivons tous les jours. L'analyse de documents nous montre que les guerres surviennent surtout quand il y a sous-développement et méconnaissance des réalités de ce monde, quand il y a pauvreté et misère qui sont tous facteurs de guerre. Je vois même que l'agression contre l'environnement pourrait être un facteur d'agression contre la paix. Tout cela est évident et je voudrais alors à mon tour lancer un appel pour que nous ayons toujours comme objectif la pérennité de la paix, pour que nous luttions de toutes nos forces, par tous nos moyens, pour que la paix puisse s'instaurer dans le monde et qu'on aide tous ceux qui ont la redoutable mission de veiller à ce que les principes de paix soient respectés. Ces institutions, nous devrions les encourager et les aider et je pense que chacun de nous se reconnaîtra dans ce que je suis en train de dire.

Pour terminer, Monsieur le président, tout en m'excusant d'avoir été si long, je voudrais qu'on retienne ma proposition de créer une médaille de la Croix-Rouge pour la paix et je souhaiterais que cette proposition soit soumise à l'ensemble des délégués. J'aurais également souhaité qu'on développe certains des points et que l'on nous dise par exemple quels sont ces pays où sévissent aujourd'hui des conflits. Je suis persuadé qu'aucun de nous ne peut le dire. Nous en connaissons trois ou quatre, chacun s'occupant de sa propre région. Sommes-nous un Mouvement universel? Un Mouvement qui doit s'enquérir quotidiennement de ce que fait telle Société soeur de Croix-Rouge ou Croissant-Rouge? A ma honte, j'avoue qu'à part quelques conflits qui durent depuis longtemps, je ne connais pas les trente. Quels sont ces trente conflits qui existent, qui aujourd'hui menacent la sécurité du monde? Cela représente beaucoup de victimes, cela fait beaucoup de sang, beaucoup de morts, beaucoup de souffrances. Ce sont ces problèmes qui doivent retenir toute notre attention, et nous laisserons pour les experts, pour ceux qui sont concernés, le soin de prendre les responsabilités qui leur appartiennent. Nous leur demandons de réfléchir au jour où, pour une parole de trop ou de moins, un holocauste sera déclenché dans ce monde. De toutes façons, quoiqu'il arrive, nous ne pouvons être que des spectateurs.

Monsieur le président, j'ai beaucoup parlé de ce problème de la paix et je voudrais vous lire quelques-unes des notes que j'ai prises. J'ai noté : bombe à neutron, parce qu'il semblerait que cette bombe soit propre, qu'elle tue mais qu'elle ne porte pas atteinte aux édifices. Voyez jusqu'où le cynisme a été. J'ai été très heureux de voir que cette intention de produire pareilles bombes a été abandonnée, mais fort malheureusement reprise par un autre pays à haute civilisation. On parle de bombes propres et de bombes sales; vous savez, quand on meurt, que ce soit d'une façon propre ou d'une façon sale, on meurt. Il s'agit là, encore une fois, de problèmes qui ne nous concernent pas et qui concernent ce que l'on appelle "les grands", je pourrais même dire "les très grands"; aussi, restons dans notre monde Croissant-Rouge et voyons les problèmes que nous pouvons régler, ces petits problèmes du secouriste bien sûr, parce que le secouriste continuera à avoir son utilité, les problèmes du développement, ceux de la faim, car l'expérience du Sahel ne nous a pas suffi. Après plus de cent ans d'existence, la Croix-Rouge n'était pas en mesure de faire face à une situation de catas-

trophe, à une sécheresse comme au Sahel. Ce sont là les problèmes qui nous concernent.

La philosophie de notre Mouvement ne doit pas être déviée de son sens premier, celui que lui a donné Henry Dunant. Si nous devons prendre comme devise "Unissons-nous, tenons-nous par la main", oui, mais pour faire des choses qui sont à notre mesure, des choses que nous pouvons réaliser, mais s'il vous plaît pas de chimères. Posons dans cette assemblée les problèmes de la paix dans un esprit authentiquement Croix-Rouge et pas davantage et laissons les autres problèmes être réglés par ceux qui en ont la responsabilité.

M. A. HAY (président):

Je pense que l'idée que vous avez exprimée sera examinée par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix en temps et lieu.

Dr E. GUTIERREZ SANCHEZ (Cuba) (*original espagnol*):

Je serai très bref. D'abord parce que vous nous l'avez demandé et ensuite, parce d'autres orateurs ont abordé avec brio et éloquence certains des thèmes que nous voulions traiter au cours de cette séance du Conseil des Délégués.

C'est un honneur pour ma délégation, et je pense pour toutes les délégations ici présentes, que vous, qui arrivez à la fin de votre mandat à la présidence du CICR, présidiez ce Conseil des Délégués.

Je tiens à souligner que nous soucrivons pleinement au projet de résolution qu'a soumis le président de la Croix-Rouge soviétique. Je crois qu'il constitue un pas en avant dans la lutte incessante que nous menons pour la paix. Nous ne voyons aucune objection à l'approuver tel qu'il nous a été présenté.

En ce qui concerne le projet de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, que M. Huber nous a présenté dans son rapport, nous ne voyons aucun inconvénient à approuver l'une des deux solutions proposées, même si nous avons une préférence pour la seconde, car nous considérons que la Commission aura ainsi une représentation plus universelle.

Je saisis cette occasion, Monsieur le président, pour faire quelques remarques sur les interventions de certains des orateurs qui m'ont précédé et qui ont fait part de la crainte que suscite en eux le fait que la Croix-Rouge (quand je dis la Croix-Rouge, je me réfère aussi au Croissant-Rouge) se prononce ouvertement en faveur de la paix et encourage ouvertement l'adoption de mesures concrètes. Certes, la Croix-Rouge est une organisation unique, qui a des caractéristiques très particulières; qui plus est, c'est l'une des rares organisations qui jouissent depuis de longues années d'un grand prestige auprès de la communauté mondiale. Cela, non seulement parce qu'elle est fondée sur des principes solides, mais aussi parce qu'elle a accompli au cours de son histoire une oeuvre immense en faveur de l'homme. Mais je pense que le principe même de la Croix-Rouge, ce privilège que lui accorde la communauté internationale en la considérant comme une grande organisation, l'investit d'une obligation morale envers l'humanité.

Dans mon pays, il y a un dicton qui dit "Qui ne dit mot, consent". Si nous nous taisons aujourd'hui, si nous ne disons pas "non" à ceux qui fomentent la guerre, si nous ne disons pas "non" à ceux qui ne luttent pas pour la paix, nous nous rendons complices de ceux qui poussent à la guerre.

Monsieur le président, je ne veux pas me rendre complice de ceux qui fomentent la guerre, de ceux qui ne sont pas pour la paix. Je crois que la Croix-Rouge ne peut ni ne doit être leur complice. Peut-être suis-je dans l'erreur. Je ne vois aucun danger à ce que la Croix-Rouge prenne ouvertement position pour la paix, recherche des solutions pratiques. Je crois qu'en agissant ainsi, l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge accomplit son devoir moral envers l'humanité.

Mme A. A. MIVENDOR (Togo):

Le Togo s'honore d'ajouter sa contribution, sa voix, à celles qui l'ont déjà précédé pour reconnaître la qualité du rapport qui a été présenté par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, pour féliciter, en même temps, les collaborateurs et le président.

Vous savez que le Togo a connu et connaît encore la paix depuis bientôt vingt ans. Malheureusement, comme vous l'avez su, il a été récemment victime de certains assaillants qui ont causé, parmi la population civile, quelques pertes de vies humaines. Nous ne voulons pas trop en parler, mais nous voulons — parce que sachant ce que c'est que la paix—, appuyer le projet de résolution, présenté par la Croix-Rouge soviétique, et toutes les résolutions qui parleront de la paix parce que nous apprécions la paix et nous voulons que cette paix soit durable et comprise par l'humanité tout entière.

M. le juge J. A. ADEFARASIN (Nigéria) (*original anglais*):

Je voudrais m'associer à ceux qui ont fait l'éloge du travail, des efforts et du rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la Paix.

La paix est un concept dont il est très facile de parler, mais qu'il est extrêmement difficile d'appliquer. Pour ma part, je voudrais que le monde de la Croix-Rouge puisse se saisir de ceux qui participent à la course aux armements, ou devrais-je dire à cette foire d'empoigne, les enferme dans une salle, et refuse d'en ouvrir la porte jusqu'à ce qu'ils conviennent d'une formule acceptable pour la paix dans le monde.

A ce stade, je voudrais faire l'éloge des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui ne ménagent aucun effort pour instaurer la paix dans le monde, telle que la Croix-Rouge la conçoit. Si votre première tentative échoue, essayez de nouveau.

Grâce à la courtoisie de Mme Fanfani, vice-présidente de la Ligue et de la Croix-Rouge italienne, et sur son initiative, j'étais à Solférino au début du mois dernier. J'ai été très fier d'être à Solférino, de ressentir le sentiment de paix, le sentiment et la vision d'Henry Dunant, cet homme de paix qui a fondé notre Mouvement. Il est troublant de penser que la paix et l'aide aux blessés, pour lesquelles il a lutté, sont devenues des illusions. Croyez-moi, nous devons tous, à un moment ou un autre, aller à Solférino afin de pouvoir nous dévouer à nouveau à la cause de la paix.

Le monde s'éloigne rapidement de la paix. Nous ne pouvons faire que ce que nous pouvons. La paix nous échappe pour le moment, mais je suis sûr que les puissances mondiales, qui parlent de paix, même si elle n'est pas dans leur coeur, finiront par comprendre qu'il est sage d'instaurer la paix.

Je ferai une dernière remarque, qui vous concerne, Monsieur le président. C'est avec une immense tristesse que nous avons appris que vous alliez bientôt quitter la présidence du Comité international. Quand je présidais la Ligue, vous m'avez apporté un soutien considérable, et d'excellents rapports existaient entre la Ligue et le CICR. Nous voyons en vous un homme de paix, un homme de coeur, aimable et énergique dans l'accomplissement de son travail et de sa mission. Je puis vous assurer que vous nous manquerez. Nous sommes convaincus qu'un homme de valeur vous succédera, mais soyez assuré que tous les membres de la Ligue et des différentes Sociétés nationales dans le monde n'oublieront jamais vos qualités, le savoir-faire avec lequel vous abordiez les problèmes délicats, votre sagesse, votre vision et votre humanité.

M. A. HAY (président) (*original anglais*):

Je ne puis que vous retourner ces compliments en pensant à l'époque où vous présidiez la Ligue. Mais, comme je l'ai dit, ce n'est pas un départ définitif. J'espère rester en contact avec vous en tant que membre du Comité.

Je pense que nous avons clos la liste des premiers orateurs.

Je vais maintenant donner la parole à deux ou trois délégations qui ont demandé à intervenir très brièvement une seconde fois.

Brigadier B. WALLBERG (Suède) (*original anglais*):

Monsieur le président, depuis 1984, deux grandes phrases font partie de notre vocabulaire quasi quotidien, et inspirent le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La première exprime l'essence même de nos idéaux fondamentaux: "Per humanitatem ad pacem". La seconde est beaucoup plus terre-à-terre: "Mieux vaut prévenir que guérir". Elle découle d'une étude sur les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Se fondant sur cette étude, notre Société et de nombreuses Sociétés soeurs n'ont ménagé aucun effort, depuis 1984, pour mettre en relief les moyens dont notre Mouvement dispose pour réduire les tensions et aider les victimes des catastrophes de manière plus permanente, par des programmes de développement à long terme, axés notamment sur la protection et la restauration de l'environnement.

Le message qu'il vaut mieux prévenir que guérir a eu une influence considérable dans de nombreux milieux nationaux et internationaux. Nous avons obtenu une réaction immédiate du public quand nous avons pu présenter les causes et les effets des catastrophes qui avaient été analysées.

Il importe que le Conseil des Délégués réaffirme que notre Mouvement peut faire beaucoup pour réduire les tensions, en contribuant à l'instauration d'une société plus juste et plus humaine, par des efforts de développement. Ces facteurs sont à l'origine de la résolution sur le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix, soumise par la Croix-Rouge suédoise et co-parrainée par les Sociétés soeurs de Bolivie, d'Ethiopie, du Népal et de Yougoslavie.

Nous demandons au Conseil des Délégués d'appuyer cette résolution, de l'approuver et de la présenter à la XXV^e Conférence internationale.

M. A. HAY (président):

Nous examinerons cette question plus tard.

M. F. de ROSE (France):

Je désire préciser et compléter quelque chose que j'ai dit ce matin. J'ai indiqué que, pour la Croix-Rouge française, la résolution de 1985 du Conseil des Délégués qui fixe les pouvoirs de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, ainsi que les questions de la composition et de l'éventuelle permanence ou non-permanence de cette Commission relevaient de la Commission; j'entendais également que relèvent de la Commission d'autres questions qui ont été soulevées ici, notamment celle d'une éventuelle troisième Conférence de la Croix-Rouge sur la paix et celle de la présidence de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix.

Sur ce dernier point, on sait que cette présidence a été jusqu'à présent assurée par le CICR et nous pensons qu'il y a deux raisons à cela: la première c'est que le Comité international de la Croix-Rouge personifie plus qu'aucun autre organe et aucune autre institution de la Croix-Rouge les idéaux de neutralité et d'impartialité qui sont tout à fait nécessaires pour présider des débats sur la question de la Croix-Rouge et la paix, et la deuxième c'est que la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix est une émanation de ce Conseil des Délégués où nous siégeons, lequel est toujours présidé par le CICR. Dans ces conditions, il nous paraît naturel qu'un organe émanant de ce Conseil soit présidé dans les mêmes conditions. Il y a donc là une situation qui a ses lettres de noblesse par l'ancienneté, puisqu'il y a déjà plus de dix ans que cela fonctionne ainsi, et qui nous paraît répondre à la logique et à l'intérêt des travaux de la Commission. Nous ne voyons donc pas pourquoi il y aurait lieu aujourd'hui de nous démarquer de cette situation.

Je voudrais ajouter un dernier mot: notre collègue du

Croissant-Rouge algérien a proposé l'institution d'un Prix de la Croix-Rouge pour la paix. Nous sommes heureux d'appuyer la proposition qu'il a faite d'étudier ce sujet au sein de la Commission.

Dr A. ABU-GOURA (Jordanie) (*original anglais*):

Je parle en ma qualité de président du Croissant-Rouge jordanien. Je voudrais d'abord remercier M. Huber de son rapport et de l'action qu'il a menée ces dernières années.

Lors de la dernière réunion, le 25 octobre 1985, un projet de résolution, relatif à une Journée de la paix, avait été soumis, à la suite d'un appel lancé par le Comité international de la Croix-Rouge et intitulé Appel en faveur de l'humanité. Je pense que cet appel aurait dû avoir pour titre "Appel en faveur de la paix".

Il ressort de cet appel, daté du 10 janvier 1985, que la situation internationale s'était détériorée; elle ne s'améliorait pas. Aujourd'hui, notre Mouvement a pour devise : "Per humanitatem ad pacem". Ce que nous faisons, ce que nous offrons aux populations, sont des activités qui servent la paix, mais du fait de la situation internationale actuelle, je crois que cela ne suffit pas. Nous devons commencer à éduquer les gens, nous pourrions commencer à faire connaître aux populations la signification des activités des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous ne devons pas nous contenter d'atténuer les souffrances; nous devons trouver le moyen de développer, à l'avenir, nos activités en faveur de la paix.

Je ne m'étendrai pas sur la question, car elle a été débattue en profondeur l'an dernier. Mais je souhaite que le Conseil des Délégués prenne une décision au sujet de cette résolution.

M. J. MOREILLON (CICR) (*original anglais*):

Je voudrais commenter brièvement la position du CICR sur les divers projets de résolutions et autres propositions qui nous ont été soumis aujourd'hui.

Je parlerai d'abord du projet de résolution présenté par le Dr Venedictov et plusieurs Sociétés nationales. Le CICR co-parraine ce projet de résolution car il juge opportun que la Conférence internationale ne se contente pas de recevoir un message du Conseil des Délégués mais fasse sien ce message et le transmette au monde.

En outre, nous appuyons pleinement le projet de résolution soumis par la Croix-Rouge suédoise, et co-parrainé par les Sociétés nationales de Bolivie, d'Éthiopie, du Népal et de Yougoslavie. Nous pensons, en effet, que c'est dans cette voie que nous devons nous engager à l'avenir. Comme l'ont souligné de nombreux orateurs aujourd'hui, et en particulier notre ami le Dr Belaouane d'Algérie, il existe un lien fondamental entre la paix et le développement. Et je vous rappellerai que nous avons introduit dans notre définition de la paix la notion d'une répartition juste et équitable des ressources. Le développement des Sociétés nationales s'inscrit dans le cadre du développement global de tous les pays et il existe indubitablement une corrélation entre ce développement et la paix. Nous devrions, à l'avenir, étudier cette possibilité et nous pensons que la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix doit l'examiner en priorité.

(*original espagnol*):

Je m'adresse maintenant à nos amis du CORI pour évoquer la résolution qu'ils nous proposent de soumettre à la Conférence internationale. Naturellement, le CICR appuie pleinement ce projet de résolution et propose que ce Conseil des Délégués l'approuve par consensus. Je ne ferai qu'une observation, que je sou mets à la considération de nos amis du CORI. Estiment-ils qu'il est absolument indispensable et opportun que la Conférence internationale approuve cette résolution, ou suffirait-il que le Conseil des Délégués l'adopte ? En effet, il s'agit d'une résolution présentée par des Sociétés nationales, qui mentionne d'autres Sociétés

sœurs, la Ligue et le CICR, mais qui ne s'adresse pas aux gouvernements.

Si vous me permettez, le problème est que les gouvernements qui participent à la Conférence qui débutera demain ne sont pas tous pacifiques, et que tous les gouvernements pacifiques n'y sont pas représentés. C'est un peu — que les interprètes m'excusent — comme un asile d'aliénés "tous ceux qui y sont ne le sont pas, et tous ceux qui le sont n'y sont pas". Je crains donc que cette proposition ne produise pas les résultats escomptés. Si malgré tout, vous souhaitez soumettre ce projet à la Conférence, nous ne soulèverons pas d'objection. Nous vous laissons seuls juges et, naturellement, nous proposons que le Conseil des Délégués approuve cette excellente résolution par consensus.

(*original français*):

Je m'adresse maintenant à vous, Monsieur le président, non seulement comme président de ce Conseil des Délégués mais comme futur président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. Vous avez entendu de nombreuses très bonnes propositions, le débat a été particulièrement riche, comme très souvent ces débats du Conseil des Délégués. On a parlé du mandat de la Commission, on a eu de très bonnes idées de substance, on a discuté sur la question de savoir si elle devait être permanente ou pas, si elle devait être ouverte à tous, s'il fallait alterner sa présidence, on a parlé d'une troisième Conférence mondiale, on a parlé d'une Journée de la paix, on a parlé d'un Prix de la Croix-Rouge pour la paix.

Pour sa part, le CICR est ouvert à toute suggestion; il nous semble que l'important c'est de se donner le temps de trouver le consensus qui est l'expression même de la paix au sein du Mouvement. Pour avoir personnellement suivi cette question depuis plus de dix ans, au sein du Mouvement et au nom du CICR, pour y avoir consacré peut-être le tiers de mon temps pendant ces dix années, je suis arrivé à une conviction — que j'ai d'ailleurs apprise en bonne partie de Mme Spiljak, présidente de la Croix-Rouge de Yougoslavie—, c'est qu'il vaut la peine de prendre le temps du dialogue pour trouver le consensus et que seules, en matière de paix, les décisions prises par consensus ont le poids que tout le Mouvement doit leur donner.

Il est prévu, Monsieur le président, au paragraphe 7 de la résolution du Conseil des Délégués de 1985, que la Commission que vous présiderez soumette un rapport intérimaire au Conseil des Délégués de 1987 et un rapport définitif au Conseil des Délégués de 1989, avec des propositions relatives à son avenir éventuel, son mandat, sa durée et ceci pour acceptation par consensus, par ce Conseil des Délégués de 1989. Nous avons noté avec un immense intérêt et une grande précision toutes les propositions qui ont été faites au cours de cette journée exceptionnellement riche; toutes les propositions, sans exception, devront être discutées par la Commission. Dans la mesure où, déjà en 1987, dans une année, la Commission sera en mesure de vous faire, comme on le lui demande, un rapport intérimaire et de prendre un certain nombre de décisions, il conviendra qu'elle le fasse. Ensuite, en 1989, — puisqu'il n'y aura pas de Conseil des Délégués en principe en 1988 —, le temps sera venu de prendre en effet une décision pour son avenir éventuel, son mandat, sa durée et toute autre question à plus long terme.

Pour terminer, je suis heureux de constater que, conformément à la suggestion du CICR, tous ceux qui se sont exprimés l'ont fait en faveur de la deuxième solution que vous a proposée le président de la Commission, au nom de celle-ci.

Dr K. PHIMPACHANH (République démocratique populaire lao):

Je voudrais contribuer à ce débat en m'exprimant sur la Croix-Rouge et la paix. Notre pays a connu des années de guerre et actuellement il souffre encore de ses séquelles. C'est pourquoi notre Société a toujours oeuvré et continue à œu-

vrer pour la paix car le développement et la reconstruction de notre pays ne peuvent se faire que dans un climat de paix générale et mondiale.

C'est pourquoi notre délégation appuie le projet de résolution présenté par l'Alliance des Sociétés de Croix-Rouge et Croissant-Rouge de l'URSS.

M. A. HAY (président):

Si vous êtes d'accord nous allons maintenant adopter les différentes résolutions et je vous propose de commencer par le texte de la résolution qui a été soumis par l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS et élaboré par toute une série de Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je n'ai entendu aucune réaction négative; aussi pouvons-nous adopter cette résolution par consensus, c'est-à-dire par applaudissements, si vous êtes d'accord. (*Applaudissements*).

Je vous remercie. Par conséquent cette résolution est adoptée par le Conseil des Délégués et sera transmise à la Conférence internationale de la Croix-Rouge qui commence demain.

Je vous propose maintenant de prendre le projet de résolution qui nous est soumis par le Comité régional inter-américain, le CORI, à moins que l'une ou l'autre des Croix-Rouges du CORI ne désire répondre à la question soulevée par M. Moreillon, qui était de savoir si l'on ne voulait pas garder cette résolution au Conseil et renoncer à la transférer à la Conférence. Avez-vous un avis sur cette question?

Dr M. NESH-NASH (Maroc):

Cela peut vous étonner que le Croissant-Rouge marocain intervienne dans une résolution qui concerne le CORI. Mais j'ai participé à la réunion du Comité inter-américain et j'ai vécu l'angoisse et l'amour que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de la région attachent à la paix, leur solidarité, leur unité et leur foi dans le Mouvement pour les aider à soulager les souffrances des peuples.

Je partage entièrement le point de vue de mon ami Moreillon: cette résolution s'adresse aux composantes du Mouvement, à nous qui sommes ici; après avoir consulté mes amis des Sociétés nationales présentes, américaines certaines, je pense que ces dernières l'appuient et souhaitent en faire une résolution du Conseil des Délégués.

Lic. M. CARMONA JIMENEZ (Costa Rica) (*original espagnol*):

Les remarques de M. Moreillon sont, en fait, extrêmement judicieuses, mais je voudrais aussi soulever une question que se posent les pays amis, ceux qui appartiennent au CORI. Suffirait-il d'ajouter les mots "et les gouvernements", après les mots "région du monde", pour transmettre la résolution à la Conférence? Si oui, nous préférerions qu'elle lui soit soumise. Si non, nous adhérons aux propos de notre ami du Maroc.

M. E. de la MATA (Ligue) (*original espagnol*):

Je crois qu'une résolution qui fait référence aux gouvernements ne peut pas émaner du Conseil des Délégués. Elle devrait être présentée à la Conférence, à laquelle il faudrait demander d'y inclure les gouvernements.

Il y a, toutefois, une solution de compromis: que ce que le Conseil des Délégués approuve soit soumis à la présidence dans le rapport sur les travaux du Conseil. La Conférence doit approuver ce rapport, ce qui, d'une certaine manière, constitue un engagement vis-à-vis des textes que le Conseil des Délégués lui a présentés.

Par conséquent, d'une manière ou d'une autre, la Conférence prendra connaissance de cette résolution qu'il lui soit demandé de l'approuver formellement et directement, ou que celle-ci soit incluse dans le rapport du Conseil des Délégués, si celui-ci l'approuve. Et si la Conférence approuve le rapport du Conseil des Délégués, cela signifie qu'elle

approuve aussi cette résolution, qui est l'expression d'un souhait des Sociétés nationales et des institutions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous ne pouvons pas imposer d'obligations aux gouvernements. Nous ne pouvons pas expliquer aux gouvernements, mais nous pouvons leur dire ce que la Croix-Rouge attend d'eux. Une résolution n'a pas caractère obligatoire. Par conséquent, je peux dire au CORI qu'il y a deux façons de saisir la Conférence: lui demander d'adhérer expressément à telle ou telle résolution ou lui demander de souscrire à ce que le Conseil des Délégués a approuvé, entre autres choses, ce projet de résolution.

M. J. MOREILLON (CICR) (*original espagnol*):

Je crois que cette résolution devrait être approuvée en tant que résolution du Conseil des Délégués. Puis, quand le rapport du Conseil des Délégués sera soumis à la Conférence, qui naturellement l'applaudira, il sera pris note de la volonté de l'ensemble du Mouvement, de toutes ses composantes, de travailler pour la paix dans cette zone. De cette façon, la Conférence prendra un engagement moral. Cette solution me paraît excellente.

Lic. M. CARMONA JIMENEZ (Costa Rica) (*original espagnol*):

Suite aux éclaircissements donnés par MM. de la Mata et Moreillon, nous acceptons.

M. A. HAY (président):

Je vous remercie, je comprends donc que cette résolution est adoptée et qu'il en sera fait référence dans le rapport à la Conférence sur les travaux du Conseil des Délégués.

Il nous reste maintenant le projet de résolution présenté par la Croix-Rouge suédoise et parrainé par plusieurs autres Sociétés nationales sur le développement et la paix. Je suggère que vous adoptiez cette résolution par consensus et que vous le manifestiez par des applaudissements. (*Applaudissements*).

Cette résolution est ainsi adoptée par le Conseil des Délégués et sera transmise à la Conférence.

Il ne nous reste plus qu'à nous prononcer sur les propositions faites par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix sur sa composition future. La grande majorité des personnes qui se sont exprimées — en tout cas je n'ai pas entendu d'avis contraire — sont favorables à la seconde formule, selon laquelle la Commission passerait de 15 membres à 17 et comprendrait 14 Sociétés nationales au lieu de 12. (*Applaudissements*).

Cette formule est adoptée et je vous en remercie.

Dr A. ABU-GOURA (Jordanie) (*original anglais*):

Monsieur le président, quand j'ai soulevé la question relative à la Journée de la paix, j'ai rappelé que la résolution qui avait été soumise l'an dernier, avait été transmise à la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, pour examen et observations. Je ne vois aucun commentaire dans le rapport de la Commission.

Quoi qu'il en soit, j'ai demandé que le Conseil des Délégués examine cette résolution.

M. A. HAY (président) (*original anglais*):

Avant que nous n'en discutons, je demanderai à M. Huber s'il y a une raison pour laquelle nous n'avons pas examiné cette question.

M. H. HUBER (président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix):

Si j'ai bien compris, M. le président Abu-Goura se réfère à la question de la Journée mondiale de la paix. J'attire votre attention sur le point 3 du rapport complémentaire de la Commission que je vous ai présenté aujourd'hui. Le Secrétaire de la Commission a rédigé une étude historique sur l'ori-

gine de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai. La Commission se propose d'en discuter lors de sa session d'avril 1987 et de faire rapport sur ses délibérations à ce sujet au Conseil des Délégués de 1987. Cette étude sera communiquée à l'ensemble des Sociétés nationales en temps opportun.

Cette étude historique n'a pas encore été traitée par la Commission qui n'en a pris connaissance que quelques jours avant sa réunion. A titre personnel, j'estime que cette étude est très intéressante et démontre qu'à l'origine, la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge était une journée dédiée à la paix, une Journée de la Paix. En tout cas la Commission en discutera et fera un rapport sur la question au prochain Conseil des Délégués.

Dr A. ABU-GOURA (Jordanie) (*original anglais*):

Je n'aime pas prendre la parole aussi souvent, ni répéter ce que j'ai dit l'an dernier, lors du Conseil des Délégués qui s'est tenu le 25 octobre. J'ai dit que l'Appel en faveur de l'humanité pouvait être un appel en faveur de la paix, en raison de la détérioration de la situation dans le monde, de l'augmentation du nombre des conflits, des violations des Conventions de Genève, du non-respect du droit international humanitaire, du nombre croissant des personnes qui, sur le terrain, travaillent au service de l'humanité et s'efforcent d'atténuer les souffrances des êtres humains...

Pour toutes ces raisons, et parce que nous savons que cette année a été proclamée Année internationale de la paix et que de nombreux appels ont été lancés en faveur de la paix, je pense qu'il est inutile de renvoyer de nouveau cette question devant la Commission. Je pense que c'est très clair : il s'agit d'instaurer une Journée mondiale de la paix pendant laquelle nous pourrions nous adresser aux gens, leur parler de la paix, les éduquer, leur expliquer les conséquences de la guerre, leur dire ce que la paix nous permettrait d'accomplir. Je crois que tous les habitants de notre planète aimeraient vivre en paix. Et pourtant, année après année, nous différons l'examen de cette question. Elle a été débattue lors de la Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, qui s'est tenue à Aaland et Stockholm, puis ajournée. Elle l'a été l'an dernier, et je pense qu'elle va l'être à nouveau.

Je considère que c'est manquer de sagesse. J'espère que le Conseil prendra une décision au sujet de ce projet de résolution.

M. J. MOREILLON (CICR):

Je dois donner quelques explications sur ce point. Nous avons fait cette étude qui a pris un certain temps et avons constaté une chose que nous ignorions: c'est que le comité exécutif de la Ligue, dans son rapport à la XX^e session du Conseil des Gouverneurs, à Stockholm en 1948, a choisi le 8 mai comme date pour la célébration de la Journée internationale de la Croix-Rouge et de la paix.

Le 14 mars 1949, le Secrétaire général de la Ligue adresse une lettre à toutes les Sociétés nationales les invitant à célébrer le 8 mai et en faire "Un jour de propagande pour la Croix-Rouge et l'idéal de paix". On s'aperçoit, d'après cette étude que, suite à une série de décisions, et notamment à celle du Conseil des Gouverneurs de Stockholm à sa XX^e session en 1948, il avait été décidé de poursuivre l'oeuvre en faveur de la paix et d'inciter les Sociétés nationales à proposer aux autorités l'organisation d'une journée de la paix. Autrement dit la Journée de la Croix-Rouge se confondait avec la Journée de la Paix.

Certains éléments manquent dans cette étude dans la mesure où il n'a pas été possible de déterminer à quel moment le mot "paix" a disparu de l'appellation de cette journée et à quel moment la Journée de la Croix-Rouge et de la paix est devenue la Journée de la Croix-Rouge. Mais nous avons pu constater qu'il s'agissait en fait d'une très vieille idée qui remontait à une proposition de la Croix-Rouge tchécoslovaque en 1921 visant à l'institution, par la

Croix-Rouge, d'une Journée de "La Trêve de la Croix-Rouge". En 1921 déjà, la Conférence internationale avait recommandé d'examiner, sur l'exemple de la Croix-Rouge tchécoslovaque, la possibilité de créer une trêve de la Croix-Rouge de trois jours pendant lesquels tout le pays s'occuperait activement de la propagande en faveur de la santé publique, des oeuvres de secours et de la protection de l'enfance.

Je vous fais grâce des détails : il y a eu des commissions d'étude et des discussions aux Conférences internationales de 1930, 1934, 1938, qui aboutirent à l'adoption de résolutions invitant les Sociétés nationales à s'inspirer des méthodes éprouvées par la Croix-Rouge tchécoslovaque pour célébrer la trêve (cela ne s'appelait pas "la paix", à ce moment-là) qui serait fixée au printemps de chaque année, ce qui est assez curieux parce que le printemps n'était pas le même dans l'hémisphère sud que dans l'hémisphère nord, mais toujours est-il que ce fut le moment où la trêve fut fixée.

L'idée de trêve s'est muée en idée de paix au lendemain de la deuxième guerre mondiale et la notion de paix était bien présente dans l'esprit de ceux qui ont voulu faire du 8 mai non pas la seule Journée de la Croix-Rouge mais la Journée de la Croix-Rouge et de la paix.

Je vous avoue que j'étais le premier à ignorer ces éléments; aussi, avant de faire des propositions, la Commission souhaite-t-elle pouvoir réfléchir à cette question. Je puis donner la plus solennelle assurance au président Abu-Goura qu'il n'y a aucune idée de différer l'examen de cette question, mais le besoin de réfléchir de manière plus approfondie sur ces éléments nouveaux que nous avons nous-mêmes découverts tout récemment.

Voici, Monsieur le président, la raison pour laquelle nous souhaitons nous donner le temps de cette réflexion. Il me semble certain que nous aurons les éléments d'une réponse lors du prochain Conseil des Délégués; voyez-y la volonté d'aboutir et non pas du tout le désir de tergiverser.

Dr A. ABU-GOURA (Jordanie) (*original anglais*):

Je remercie M. Moreillon de ce bref historique de la Journée de la paix. Je voudrais aussi vous rappeler que le Conseil des Gouverneurs avait pris, en 1948, une décision au sujet d'une Journée de la paix.

Quoi qu'il en soit, je ne veux pas faire obstacle aux délibérations de cette réunion. J'admets qu'il est nécessaire d'étudier la question mais je voudrais avoir une réponse définitive en 1987.

M. H. HUBER (président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix):

Monsieur le président, permettez-moi encore quelques mots. A la fin de cette discussion sur la nouvelle composition de la Commission et sur certaines questions qui ont été soulevées, en réponse à une question de la délégation de la Croix-Rouge de Tchécoslovaquie, je pourrais dire qu'une meilleure information du public sur les activités de la Croix-Rouge en faveur de la paix est hautement souhaitable. Je suis convaincu que la Commission va s'en occuper, comme elle va s'occuper des autres suggestions qui ont été faites.

On m'a demandé une précision au sujet de la remarque de M. le président de la Mata à propos de l'invitation de la Ligue aux réunions de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. Depuis la création de la Commission, tous ses membres ont toujours été convoqués aux réunions de la même façon. Il y a toujours eu, lors des réunions de la Commission, un point de l'ordre du jour pour fixer la date de la réunion suivante et, dans le compte rendu sur ses travaux, l'indication de la date et du lieu de la prochaine réunion.

Tous les documents comportant ces indications sur le lieu et la date de la future réunion ont été envoyés aux membres. Il y a peut-être eu un certain malentendu de la part de M. le président de la Mata; il ne s'agit pas d'une invitation, au

sens technique du terme, mais plutôt d'une notification à tous les membres de la Commission. Le système a toujours très bien fonctionné; la Ligue, qui a été informée de la même façon que les autres membres, a maintes fois participé à nos délibérations.

Les documents ont toujours été élaborés conjointement avec la Ligue ou rédigés avec des collaborateurs de la Ligue appartenant en partie au Secrétariat. Il est vrai qu'à la dernière réunion de la Commission, la Ligue n'était pas représentée, ce que nous avons regretté.

Apparemment il y a eu, comme je viens de le dire, un malentendu; celui-ci n'est ni le fait de la Commission, ni celui du Conseil des Délégués, mais de la Ligue, qui d'ailleurs, comme vous le savez, assure le Secrétariat de la Commission. Je saisis cette occasion pour remercier Mme Camporini, qui a été une secrétaire exemplaire et qui nous a rendu maints services. C'est elle qui s'est chargée d'envoyer les documents d'information (je le répète, ce n'était pas une invitation) aux différents membres de la Commission pour qu'ils puissent assister aux futures réunions de la Commission.

J'invite M. le président de la Mata à rechercher au sein de la Ligue si vraiment il y a eu, ce que je regrette, un malentendu qui a conduit à son absence. Nous aurions certainement beaucoup apprécié la présence du président de la Ligue au sein de la Commission.

Cela me conduit automatiquement à communiquer à tous les membres de la nouvelle Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix que nous tiendrons, demain matin à 9 heures, une réunion qui ne sera pas longue et où l'on arrêtera justement la date de la prochaine réunion de la Commission.

Pour terminer, je remercie tous les orateurs qui ont eu des paroles si aimables à l'adresse de la Commission; je remercie le Conseil des Délégués d'avoir accepté la seconde proposition de la Commission. Je suis convaincu que cette proposition et que cette décision du Conseil des Délégués permettront à la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix de poursuivre ses travaux d'une manière positive.

Je remercie enfin et surtout tous les participants qui, par leurs interventions, ont apporté des idées aussi importantes qui, j'en suis sûr, auront un grand impact sur les travaux de la Commission et du Mouvement pour la paix en général.

M. E. de la MATA (Ligue) (*original espagnol*):

Oui, Monsieur le président, je dois prendre la parole et je dois le faire pour évoquer non pas ce qui s'est passé, mais ce qui se passera à l'avenir. J'espère que vous serez, en la matière, plus habile que votre prédécesseur. Ne vous énervez pas, M. Huber. On peut dire la vérité, et il ne se passe rien. Vous vous êtes trompé. Ce n'est rien.

Vous n'avez pas lu les Statuts de la Ligue, vous n'avez pas voulu en prendre connaissance quand il vous a été demandé de le faire. Et maintenant vous rejetez la faute sur la pauvre secrétaire de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. C'est absolument ridicule, mais on n'y peut rien. J'espère que le président prendra des mesures pour corriger les erreurs passées. Pour votre information, je vous dirai que la Ligue est la fédération internationale; le Secrétariat de la Ligue est une entité distincte, elle ne représente pas la fédération internationale au sein de la Commission sur la paix. Si vous voulez envoyer une invitation, ainsi qu'il vous a été demandé de le faire, vous devez adresser cette invitation ou cette information, comme vous dites, à celui qui représente la Ligue et, selon les Statuts, elle est représentée par son président. Selon le règlement de l'Assemblée générale, ce sont le président, les vice-présidents et le trésorier général qui représentent la Ligue. Vous comprenez ? C'est vraiment très simple. Vous auriez évité cette erreur si vous aviez tenu compte des recommandations qui vous avaient été faites par le passé. Et aujourd'hui, vous

n'éprouveriez pas le besoin de donner fébrilement une explication et de rejeter la faute sur une pauvre secrétaire, qui fait de son mieux pour nous servir tous. La prochaine fois, quand vous voudrez convoquer la Ligue, vous enverrez à son président une invitation en bonne et due forme et non une invitation disant que la Commission sur la paix doit se réunir le lendemain. C'est là une responsabilité de la présidence de la Commission sur la paix. Le président est celui qui invite, et la secrétaire, bien sûr, transmet les documents. Mais c'est le président qui est responsable. J'espère que le nouveau président remplira mieux que vous ses obligations en la matière.

M. H. HUBER (président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix):

Mesdames et Messieurs, je ne veux pas prolonger cette discussion qui, effectivement, me paraît ridicule. L'observation de M. le président de la Mata, à savoir qu'il n'avait pas été invité, m'a été annoncée, la première fois, il y a trois ou quatre jours, c'est-à-dire après la réunion de notre Commission. L'information sur les réunions de la Commission a toujours passé au sein de la Ligue. Si cette fois-ci cela n'a pas été le cas, il n'y va pas de la faute de la Commission ni de celle de son président. Mais je crois que le Conseil des Délégués en a assez entendu sur ce sujet; à l'avenir j'espère que tout ira pour le mieux.

M. G. WEBER (Canada) (*original anglais*):

Vous savez peut-être que la Croix-Rouge canadienne s'est volontairement retirée de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. Je crois que nous ferions preuve de négligence si nous ne saisissons pas cette occasion pour remercier M. Huber, qui a été le premier président de la Commission. Nous avons tout particulièrement apprécié la manière rigoureuse mais équitable dont il a dirigé la Commission depuis sa création. Nous estimons que la Commission a obtenu d'excellents résultats et nous présentons à M. Huber nos meilleurs vœux pour l'avenir.

M. A. HAMIANI (Algérie):

Je n'ai pas voulu interrompre l'explication qui a eu lieu tout à l'heure à propos de l'invitation ou de la non-invitation du président de la Ligue, mais je voudrais revenir un peu en arrière, c'est-à-dire au moment où l'on a discuté de la nouvelle composition de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. L'Algérie souhaiterait faire partie de cette Commission. C'est le premier point que je voulais soulever.

Le deuxième point, c'est celui d'une médaille ou d'un prix de la paix qui seraient délivrés par la Croix-Rouge internationale. Je remercie le représentant de la France qui a bien voulu soutenir notre projet. Aussi, je soumets à votre appréciation les quelques considérations suivantes:

- considérant tous les efforts entrepris par notre Mouvement pour contribuer à la paix;
- considérant qu'il nous faut marquer cette Année internationale de la paix par des décisions conformes aux Principes de notre Mouvement;
- considérant que la contribution de notre Mouvement à la paix ne se limite pas à cette seule Année internationale de la paix;

le Conseil des Délégués institue une distinction de la Croix-Rouge pour la paix sous forme de prix ou de médaille. Ce prix ou cette distinction récompensera un homme ou une organisation qui a oeuvré pour la promotion de la paix."

Nous souhaiterions que l'étude de cette proposition soit entreprise par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix qui lui donnerait corps et nous aimerions particulièrement que la Conférence internationale soit informée de cette proposition de façon qu'elle puisse se rendre compte que nous sommes très attachés à la paix. Tel est l'objet de mon intervention : d'une part nous aime-

rions que l'Algérie fasse partie de cette Commission, parce que nous sommes très intéressés par la paix, et d'autre part nous voudrions que le Mouvement de la Croix-Rouge puisse manifester son intérêt pour la paix et récompenser ceux qui oeuvrent pour la paix.

M. A. HAY (président):

Nous prenons note que l'Algérie souhaiterait, à l'occasion, faire partie de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix mais nous venons de décider, par applaudissements, la nouvelle composition de la Commission. Il n'est pas, par conséquent, question d'y revenir. En ce qui concerne votre proposition d'instituer un prix de la paix, je pense qu'il faudrait que vous la soumettiez à M. Huber qui pourra la faire examiner par la Commission. Nous ne pouvons évidemment pas entrer en matière ici car nous ne pouvons pas traiter d'un texte non écrit et que nous n'avons pas sous les yeux.

M. H. HUBER (président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix):

Je regrette beaucoup que le Croissant-Rouge algérien n'ait pas fait acte de candidature plus tôt. Nous avons en effet adressé, en date du 19 novembre 1985, une circulaire à toutes les Sociétés nationales les invitant à soumettre, si elles le désiraient, leur candidature à la Commission. Nous n'avons pas reçu de réponse de la Société algérienne; nous avons eu huit candidatures de l'Afrique, mais pas celle du Croissant-Rouge algérien. Comme M. le président Hay, je pense qu'à une prochaine occasion, si le Croissant-Rouge algérien pose sa candidature, il aura toutes les chances d'être retenu.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT HENRY-DUNANT

M. A. HAY (président):

Je vous propose de passer au point suivant, le point 7, relatif aux activités de l'Institut Henry-Dunant. Je donne la parole à M. Aubert qui est le nouveau président de l'Institut Henry-Dunant.

M. M. AUBERT (président, Institut Henry-Dunant):

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas l'intention maintenant de répéter ce qui est dit dans le rapport sur les activités de l'Institut Henry-Dunant. Je relèverai cependant un point, c'est-à-dire combien a été stimulante l'étude de faisabilité qui a été décidée à la fin de l'année dernière.

J'ai eu l'occasion et le privilège d'assister, lors de l'Assemblée générale de la Ligue, à la discussion concernant son budget. J'ai pu alors constater, avec un immense plaisir, combien les Sociétés nationales sont intéressées par l'activité de l'Institut Henry-Dunant. En conséquence, au nom de celui-ci, je vous remercie maintenant de l'effort financier que vous avez consenti pour l'année 1987. Bien entendu, c'est en évaluant le travail que la Ligue décidera de maintenir, ou même d'augmenter cette contribution. Je tiens à exprimer, en votre nom, notre gratitude envers M. Meurant, ici présent, qui a été le directeur de l'Institut jusqu'à la fin juin.

M. Meurant, nous avons apprécié vos très hautes compétences intellectuelles et notamment les remarquables publications que vous nous laissez. Nous vous remercions du travail fourni.

Depuis le mois de juillet, la charge de directeur par interim est assumée de manière entièrement satisfaisante par M. Toman. Dans la recherche d'un nouveau directeur, un effort particulier a été entrepris afin de recevoir le plus grand nombre de candidatures possible. En tant que président, j'ai été en contact avec une vingtaine de personnes qui étaient intéressées par ce poste. Après l'étude approfondie de neuf dossiers, le Comité de sélection composé d'un représentant de chaque Institution concernée, c'est-à-dire la Ligue, la Croix-

Rouge suisse et le CICR, a donné, de manière unanime, sa préférence à un candidat. L'Assemblée générale de l'Institut Henry-Dunant, organe faîtière de l'Institution, qui a pour compétence de nommer le directeur, conformément aux Statuts, doit se prononcer à l'unanimité. La Croix-Rouge suisse et le CICR se sont prononcés en faveur de la nomination de M. Jean Hoefliger, en tant que directeur. Quant à la Ligue, son président, M. de la Mata, sans s'opposer à l'avis exprimé par la Croix-Rouge suisse et le CICR, a tenu à formuler une réserve qu'il m'a demandé de vous transmettre. Il reconnaît les qualités personnelles de M. Jean Hoefliger, mais, il aurait préféré, selon le principe de la répartition des nationalités, que le directeur de l'Institut Henry-Dunant soit un ressortissant d'un autre Etat que la Suisse. Par ailleurs, il insiste — opinion que je partage — sur la nécessité de porter l'effort principal de l'Institut Henry-Dunant sur l'aide à l'amélioration de la formation, notamment des nouvelles Sociétés nationales et au développement de celles qui en ont besoin. M. de la Mata me fait remarquer qu'il appartiendra bien entendu à la Ligue de décider une prochaine année si elle voulait maintenir ou non sa contribution. Je tiens donc à préciser qu'il n'y a aucune future garantie de la Ligue pour cette contribution.

Ainsi que vous pouvez le constater, notamment par le memorandum que je viens de vous adresser, c'est principalement dans cette direction que l'Institut Henry-Dunant va utiliser les moyens mis à sa disposition. Je puis vous assurer personnellement que je veux donner le meilleur de moi-même afin que vous trouviez tous, dans l'Institut Henry-Dunant, un outil pour réaliser notre idéal d'humanité qui est de servir ceux qui en ont besoin.

Plus encore que par le passé, l'Institut Henry-Dunant sera donc un point d'appui efficace qui, dans la mesure de ses moyens, permettra de renforcer la solidarité qui fait la force de notre Mouvement.

Je suis certain qu'en M. Jean Hoefliger, actuellement délégué général au CICR, vous trouverez un homme Croix-Rouge d'expérience, que du reste beaucoup d'entre vous connaissent déjà; je suis également persuadé qu'il saura s'acquitter pleinement de la mission qui lui est confiée. Je tiens à vous féliciter, M. Hoefliger, de cette nomination.

Permettez-moi, Monsieur le président, de vous soumettre un projet de résolution sur le développement des activités de l'Institut Henry-Dunant. Son acceptation serait bien entendu, pour cet Institut et tous ceux qui le supportent, une marque de confiance et d'encouragement.

M. A. HAY (président):

Je félicite également M. Hoefliger de sa nomination. Je pense que vous aurez eu le temps de prendre connaissance du projet de résolution concernant le développement des activités de l'Institut Henry-Dunant. Est-ce que nous pouvons approuver ce projet de résolution par acclamations?

M. C. VANDEKERCKHOVE (Belgique):

La Croix-Rouge de Belgique a pris connaissance avec une grande satisfaction du projet de résolution concernant l'Institut Henry-Dunant. Notre Société nationale tient à exprimer son admiration pour le travail que l'Institut Henry-Dunant a accompli dans le passé, compte tenu des moyens dont il disposait. Depuis plusieurs années, la Croix-Rouge de Belgique collabore étroitement avec l'Institut Henry-Dunant et elle a essayé, dans la mesure de ses possibilités, d'apporter son soutien notamment en mettant à la disposition de l'Institut des stagiaires et en donnant des bourses à des participants venant de Sociétés soeurs du Tiers monde pour le cours annuel de formation.

L'avenir de l'Institut Henry-Dunant nous préoccupait beaucoup et nous avons donc suivi avec un vif intérêt les débats au sein de l'Assemblée générale de la Ligue sur l'avenir de cet Institut et c'est avec une très grande satisfaction que nous avons accueilli la décision de l'Assemblée de porter à Fr.s. 300.000 la contribution de la Ligue, ce qui aura pour

conséquence également l'augmentation de la contribution du CICR.

Nous remercions et félicitons chaleureusement le CICR et la Ligue de cet effort considérable, car il est vrai que ce soutien était et reste une condition sine qua non pour l'avenir et le développement de l'Institut.

L'Institut a réellement une vocation internationale en tant qu'instrument de recherches, d'études et de formation au service et au profit de l'ensemble du Mouvement. Pour réaliser cela, l'Institut doit nécessairement obtenir le soutien concret de toutes les composantes de la Croix-Rouge internationale et notamment aussi de toutes les Sociétés nationales. Nous croyons sincèrement que celles-ci pourraient et devraient jouer un rôle plus actif dans l'orientation de l'Institut et plus spécialement en lui proposant des sujets de recherche et en y envoyant des stagiaires.

Je saisis cette occasion pour adresser un chaleureux appel aux Sociétés soeurs qui ont les moyens de prendre en charge des bourses d'étude au profit des jeunes cadres des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en voie de développement. M. Aubert, président de l'Institut Henry-Dunant, vient de nous informer de la nomination, au poste de directeur de l'Institut, de M. Jean Hoefliger. La Croix-Rouge de Belgique félicite M. Hoefliger lui souhaitant un grand succès et l'assure, ainsi que M. le président Aubert, de son soutien en lui promettant sa collaboration dans tous les domaines d'activité de l'Institut, que d'autres institutions nous envient.

Major Gén. B. EGGE (Norvège) (*original anglais*):

La délégation norvégienne souhaite apporter son plein appui à la résolution qui est proposée. Notre Mouvement doit absolument disposer d'un centre de réflexion et je me contenterai de vous rappeler que l'Assemblée générale a unanimement choisi le thème du développement pour la Journée de la Croix-Rouge en 1987. Nous avons besoin d'un appui intellectuel, d'une réflexion sur la question.

Qu'il me soit permis, Monsieur le président, de signaler brièvement que le projet de résolution relatif à la Croix-Rouge et la paix soumis par la délégation soviétique contenait une phrase importante qui n'a pas été reprise dans le texte final de la résolution, je cite "d'élaborer de nouveaux modes de pensée et de nouvelles approches pour concevoir des moyens non militaires de régler les conflits". Je crois qu'il est temps de nous rappeler que nous ne devons pas seulement vaincre les armes, nous devons aussi vaincre la manière traditionnelle de régler nos conflits. L'éminent homme de science Albert Einstein disait: "Aujourd'hui tout est nouveau; il ne reste rien de l'ancien monde sinon le mode de pensée". Nous devons nous efforcer de trouver de nouveaux moyens de résoudre nos problèmes sans nous entretenir. C'est l'une des raisons pour lesquelles la délégation norvégienne apporte tout son soutien à l'Institut Henry-Dunant, où nous pouvons élaborer, en collaboration avec les Sociétés soeurs du monde entier, un nouveau mode de pensée.

Nous félicitons M. Hoefliger de sa nomination à la direction de l'Institut et nous nous réjouissons à la perspective de coopérer fructueusement avec lui. Nous appuyons sans réserve la résolution proposée.

Mlle A. KUSMIERCZYK (Pologne):

Permettez-moi tout d'abord de présenter, au nom de ma Société nationale, les remerciements les plus chaleureux à l'équipe compétente qui a, au cours de longues années déjà, animé les activités de l'Institut Henry-Dunant avec lequel nous avons toujours eu d'excellents et utiles rapports de travail dans les domaines les plus divers et notamment dans celui de la diffusion du droit international humanitaire qui a constitué, pour nous, une source d'inspiration dans divers domaines.

Nous aimerions dire que les études qui ont été entreprises et effectuées par l'Institut sur différents sujets, par exemple

concernant l'humanisation de la médecine, le volontariat et tant d'autres, ont toujours constitué une base de réflexion nécessaire et enrichissante pour toutes les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous aimerions également souligner que notre reconnaissance va au CICR, à la Ligue et à la Croix-Rouge suisse qui ont eu l'heureuse initiative de fonder cette Institution et de lui donner leur appui pendant plus de vingt ans.

Notre Société nationale est très intéressée à poursuivre et à développer sa coopération avec l'Institut surtout sur la base du Centre de diffusion du droit international humanitaire à Varsovie, qui, depuis quelques années déjà, fonctionne au sein de notre Société et dont la tâche consiste à promouvoir l'enseignement du droit international humanitaire à l'intérieur de notre pays et à apporter sa contribution aux activités internationales. Nous souhaitons en particulier renforcer les rapports de travail avec l'Institut, dans le domaine de la formation des cadres au niveau universitaire, des juristes et des médecins, dans le domaine de la recherche scientifique et de la préparation de thèses de doctorat et peut-être dans d'autres encore.

Afin de faciliter l'exécution des tâches incombant au Conseil scientifique de l'Institut, nous suggérons un élargissement de ce Conseil et envisageons de lui donner un caractère international. Notre Société se déclare prête à apporter sa contribution dans ce sens.

En conclusion, nous considérons que le fonctionnement et le résultat du travail de l'Institut méritent une très bonne note, que ses activités sont très importantes pour les Sociétés nationales et devraient être poursuivies et élargies.

Finalement, je tiens à féliciter le nouveau directeur et souhaiter à M. Aubert personnellement et à toutes les personnes responsables de l'Institut de nouveaux succès dans leurs activités.

Dr D. D. VENEDICTOV (URSS) (*original anglais*):

Je pense que l'Institut Henry-Dunant accomplit, depuis 20 ans, une oeuvre très importante, beaucoup plus remarquable que ne le laisse entendre le rapport de 18 pages, à interlignes très larges, qui nous a été soumis. Il est vrai qu'il y a deux suppléments. Nous savons tous que cet Institut a fait un excellent travail, et la résolution qui nous est présentée met en relief l'accroissement de ses activités.

Diverses améliorations pourraient être apportées à cette résolution; un certain nombre de propositions ont été émises au cours du débat, qui méritent d'être incluses dans les études de l'Institut: par exemple, le rôle de la Croix-Rouge dans le domaine de la paix et du développement, l'élargissement des relations de l'Institut, non seulement avec les universités mais aussi avec différents instituts internationaux, tels que l'Institut du droit humanitaire, l'Institut SIPRI de la paix, à Stockholm, l'Institut des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire et de nombreuses autres institutions et organisations.

Je crois qu'un certain nombre de problèmes pourraient se poser au sujet de la troisième Conférence de la Croix-Rouge sur la paix, qui devrait se tenir à Mexico dans trois ans. Je pense qu'il y a lieu de faire une étude sur ce que M. Egge a dit au sujet des nouveaux modes de pensée, du règlement pacifique des conflits. Naturellement, nous espérons tous que l'Institut entretiendra de bonnes relations de coopération avec le Musée de la Croix-Rouge, nouvellement créé, que nous attendons tous avec un immense intérêt, et où des trésors d'information seront réunis, pour y être non seulement conservés mais aussi étudiés.

C'est pourquoi, au nom de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soviétiques, je donne l'assurance de notre plein appui à l'Institut Henry-Dunant, avec lequel nous nous engageons à coopérer et dont nous soutiendrons et encourageons activement l'action. Je résisterai donc à la tentation de proposer des amendements et j'appuie le projet de résolution tel qu'il est présenté.

Major Gén. A. JABBAR (Bangladesh) (*original anglais*):

Ma délégation voudrait d'abord faire l'éloge du rôle que l'Institut Henry-Dunant a joué dans le développement des Sociétés nationales.

Nous nous félicitons de la décision qu'a prise l'Assemblée générale de l'Institut de lancer, dès mars 1986, un projet d'études sur le développement. J'ai le sentiment que ces études auront des effets considérables sur le développement des Sociétés nationales qui, à long terme, renforcera notre Mouvement dans son ensemble.

Ma délégation appuie sans réserve la résolution et, ainsi qu'il est suggéré à son dernier paragraphe, je voudrais proposer que l'Institut entreprenne une étude historique, dans le but de constituer un répertoire de toutes les recommandations, résolutions et décisions adoptées, au cours des 25 dernières années, par les Conférences internationales, le Conseil des Délégués, le CICR, la Ligue, le Conseil des Gouverneurs, les Assemblées générales, le Conseil exécutif et les divers séminaires et réunions régionales.

Cette étude serait publiée à l'occasion du 125^e anniversaire du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle serait le point culminant de la célébration d'une année riche en manifestations. Ce recueil permettra aux composantes du Mouvement de réfléchir aux tendances et à l'évolution de son processus et de ses stratégies de développement. Il pourrait aussi nous ouvrir les yeux, de manière qu'au lieu de nous concentrer sur des résolutions et la rhétorique, nous soyons amenés à entreprendre des actions concrètes pour favoriser le développement de nos Sociétés nationales.

Cela est particulièrement important étant donné que 1988 a été proclamé Année internationale du développement. Malgré les millions de dollars qui, par l'entremise des gouvernements, sont versés au titre de l'assistance au développement dans les pays les moins développés, les pauvres restent pauvres dans de nombreuses parties du monde. Le moment est donc venu de jeter un regard nouveau sur les activités dites de développement communautaire et de les transformer en programmes de développement à base communautaire. Nombre d'ONG nationales et internationales ont adopté une approche du développement fondée sur les programmes à base communautaire. L'Institut pourrait entreprendre des recherches pour apprendre au monde de la Croix-Rouge à traduire la théorie et l'éthique du développement en actions concrètes, grâce à la solidarité de notre Mouvement.

A ce propos, le mémorandum du président de l'Institut nous apprend qu'un projet de rédaction de documents de travail sur le développement à base communautaire a d'ores et déjà été entrepris. Je crois que c'est là un pas dans la bonne direction.

M. A. HAY (président) (*original anglais*):

Je voudrais seulement vous demander si vous nous avez transmis le texte de l'amendement que vous proposez. Il est en effet un peu difficile d'adopter un texte, si nous ne l'avons pas sous les yeux. Si vous pouviez faire quelque chose à ce sujet, nous aborderions la question ultérieurement.

Major Gén. A. JABBAR (Bangladesh) (*original anglais*):

Je n'ai pas proposé d'amendement à la résolution. J'ai dit que nous appuyions l'ensemble de la résolution. Je n'ai fait qu'une suggestion, au troisième paragraphe de la résolution invitant les Sociétés soeurs à émettre des propositions.

M. J. W. TALBOT (Nouvelle-Zélande) (*original anglais*):

La Croix-Rouge néo-zélandaise tient à faire part de son admiration pour les réalisations de l'Institut Henry-Dunant. Nous ne sommes pas sans savoir que les ressources mises à sa disposition étaient limitées et nous nous réjouissons d'apprendre que la situation devrait s'améliorer.

Nous nous associons à tous ceux qui ont félicité M. Hoefliger de sa nomination au poste de directeur. Nous voudrions également faire une remarque sur la manière dont l'Institut

mène ses activités : il ressort du Rapport d'activité que l'Institut développe ses activités de formation hors de Genève. Un certain nombre de cours ont été organisés dans diverses régions et nous considérons qu'une étape importante a ainsi été franchie dans la bonne direction. Nous l'approuvons et demandons à l'Institut de tenir compte des besoins de formation des Sociétés nationales dans différentes parties du monde, ainsi que de la nécessité de leur offrir des possibilités de formation. Nous espérons, par exemple, que des cours de formation destinés aux responsables et volontaires des Sociétés nationales seront organisés dans plus de régions, de façon que nous puissions tous profiter davantage des ressources de l'Institut.

Nous appuyons sans réserve le projet de résolution.

Gén. P. VERRI (Italie):

Mes remarques seront très brèves. Je voudrais tout d'abord m'associer à tous ceux qui ont pris la parole pour féliciter très chaleureusement l'Institut Henry-Dunant. Personnellement j'ai beaucoup admiré le travail que l'Institut Henry-Dunant a fait en matière de développement et de diffusion du droit humanitaire. Il ne me paraît pas nécessaire de citer tous les ouvrages, cours, stages, issus de l'Institut Henry-Dunant, mais dans le domaine des publications, je tiens à souligner l'ouvrage de MM. Schindler et Toman intitulé "Recueil des conventions et des droits des conflits armés"; ainsi que l'ouvrage de M. Meurant sur le volontariat.

Je voudrais rappeler les liens tout particuliers qui existent entre la Croix-Rouge italienne et l'Institut Henry-Dunant et c'est à ce propos que je tiens à rappeler que cette année même, grâce à l'initiative de la Croix-Rouge italienne, le Musée de Castiglione près de Solférino a été restauré. A cette occasion nous avons institué un Prix de la paix qui a été décerné à la mémoire d'Henry Dunant et qui sera remis, ces prochains jours, à un descendant de sa famille. Merci infiniment à l'Institut Henry-Dunant, à M. Meurant, à son successeur, à M. le Président Aubert.

M. A. HAY (président):

Je crois que j'ai donné la parole à tous ceux qui la demandaient. Je la donne maintenant à M. Aubert.

M. M. AUBERT (président, Institut Henry-Dunant):

Au nom de l'Institut Henry-Dunant, sans entrer dans le détail, je voudrais dire un chaleureux merci à tous ceux qui se sont exprimés. Pour moi-même, pour M. Hoefliger, pour M. Toman, c'est encourageant, stimulant de se sentir appuyé par un aussi grand nombre de Sociétés nationales. Je puis vous assurer que nous retenons vos propositions d'élargissement et que nous serons heureux de pouvoir collaborer avec vous tous pour que cet Institut soit un point d'appui et un soutien pour l'ensemble des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. A. HAY (président):

Je vous propose maintenant de passer à l'adoption de la résolution. Je pense que nous pouvons également l'adopter par consensus, si les applaudissements le confirment. (*Applaudissements*).

FONDS ET MÉDAILLES

M. A. HAY (président):

Le point 8, sur les Fonds et Médailles, ne devrait pas nous retenir trop longtemps.

MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

M. A. HAY (président):

Vous avez reçu un rapport relatif à la Médaille Florence Nightingale et au Fonds Augusta. Vous savez que c'est une

médaille due à l'initiative la Croix-Rouge hongroise. Je ne sais pas si ce rapport appelle de votre part des questions. Ce n'est pas le cas. C'est d'ailleurs un rapport très classique. Ensuite nous arrivons à la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken. Là, il faut que je donne la parole à M. Aubert, qui est le Président de cette Commission.

FONDS DE L'IMPÉRATRICE SHÔKEN

M. M. AUBERT (président de la Commission du Fonds de l'Impératrice Shôken):

Je ne pense pas aujourd'hui vous présenter le rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken étant donné qu'il n'est pas destiné au Conseil des Délégués, mais à la Conférence internationale. Pourquoi ce point a-t-il été inscrit à l'ordre du jour ? La Commission paritaire a estimé qu'il fallait informer le Conseil des Délégués au cas où il souhaiterait se prononcer sur le rapport et surtout sur les questions de modifications statutaires.

Je propose que le Conseil des Délégués se contente d'approuver la résolution qui lui est présentée et qui consiste à renvoyer ces questions à la Conférence qui, d'après les Statuts du Fonds de l'Impératrice Shôken, est compétente pour prendre les décisions finales. Bien entendu, si un débat s'instaurait, ou s'il y avait des questions, je serais disposé à répondre.

M. A. HAY (président):

Avez-vous des questions à poser à M. Aubert ? Seriez-vous d'accord d'accepter cette proposition? (*Applaudissements*).

Je vous remercie, nous transmettrons donc la question à la Conférence qui elle-même éventuellement en débattrait.

CONSEIL DE LA FONDATION EN FAVEUR DU CICR

M. A. HAY (président):

La question est un peu pareille pour le Conseil de la Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. M. AUBERT (CICR):

En effet, le problème est exactement le même, si ce n'est qu'il s'agit d'une affaire beaucoup moins importante. Là aussi, la Conférence internationale de la Croix-Rouge devra reconduire les mandats de MM. Hoegh et Bergmann et je ferai un très bref rapport sur l'activité de cette Fondation. Je propose que ce point soit renvoyé à la Conférence mais je suis prêt à répondre à d'éventuelles questions.

M. A. HAY (président):

Avez-vous des questions sur ce rapport de la Fondation? Etes-vous d'accord que l'on transmette l'affaire à la Conférence? (*Applaudissements*).

DIVERS

M. A. HAY (président):

Nous en arrivons ainsi à "Divers". Je sais que sous "Divers" notre collègue, M. Hantos, président de la Croix-Rouge hongroise, désire prendre la parole.

Dr J. HANTOS (Hongrie) (*original anglais*):

Je voudrais émettre quelques remarques sur le rôle et l'application des Principes fondamentaux au sein de notre Mouvement.

Le rapport du CICR parle régulièrement de la diffusion et du respect des idéaux et des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je crois que c'est là une question essentielle pour l'avenir de notre Mouvement. Au cours des 123 années d'existence de notre Mouvement,

notre tâche première, qui est de porter secours à toutes les victimes sans discrimination aucune, a été fondée sur la philosophie de la Croix-Rouge et a évolué.

Cette philosophie est exprimée avec concision dans les Principes fondamentaux qui ont évolué progressivement, reflétant le processus de changement qui a élargi la portée des activités et l'universalité du Mouvement. Les quatre Principes fondamentaux formulés en 1921, à savoir, "Charité, universalité, indépendance, impartialité", ont été modifiés en 1952 pour devenir "Universalité, impartialité, indépendance et égalité".

Il est certain que, dès le début, la Croix-Rouge a tablé sur le dévouement et l'altruisme qui existent chez l'être humain.

C'est pourquoi nous considérons que la formulation et l'adaptation du Principe fondamental d'humanité, et des Principes fondamentaux qui ont été approuvés par la XXe Conférence internationale de la Croix-Rouge en 1965, sont essentielles. Depuis, les sept Principes fondamentaux sont lus, avec toute la solennité requise, à l'occasion des Conférences internationales. Différentes déclarations sont faites sur le respect des Principes fondamentaux. Je crois cependant que leur application pratique n'a pas fait l'objet d'un examen suffisamment approfondi.

Pourquoi soulever cette question? Parce que je considère que les Principes fondamentaux sont la principale force qui cimentent et peut garantir l'unité d'un Mouvement qui ne cesse de croître. C'est peut-être la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'une initiative fondée sur la générosité de l'homme a trouvé un écho dans presque tous les pays du monde et n'a pas perdu son attrait, même après 120 ans d'existence. Au contraire, notre Mouvement se développe encore. C'est de nous que dépend le maintien de son attrait, de son image dans le monde et de l'efficacité de son action. Cela dépend de la question de savoir si nous appliquons les Principes fondamentaux dans l'unité. Est-il raisonnable d'évoquer cette question? L'expérience m'apprend que c'est le cas. Je me fonde sur le fait que la culture, le mode de vie et les conditions de vie des peuples du monde diffèrent tellement qu'il est pratiquement impossible de comparer certaines situations sociales.

D'aucuns pourraient penser que notre Mouvement, qui se développe avec succès et compte déjà 144 Sociétés nationales, se heurterait peut-être à des problèmes touchant à la compréhension et à l'application des Principes fondamentaux. C'est un fait, mais je crois qu'il s'agit d'un symptôme naturel de notre développement.

Connaissons-nous vraiment ces problèmes? Examinons-nous les raisons des divergences dans la compréhension et l'application des Principes fondamentaux? Devrions-nous, 21 ans après l'adoption des Principes fondamentaux, étudier leur application pratique ? Je le pense, d'autant que l'examen du Principe du volontariat, la décision adoptée par la XXIV^e Conférence internationale en la matière, et les études faites sur ce thème nous ont permis de mieux le comprendre et l'appliquer.

Il se peut que certains d'entre nous pensent que les Principes d'indépendance, d'impartialité et de neutralité sont plus complexes que celui du volontariat. Une étude approfondie révélera peut-être qu'ils sont très diversement compris et appliqués au sein du Mouvement lui-même. S'il y a des différences, nous ne devons pas prétendre qu'elles n'existent pas. Je suis convaincu que nous servirons l'unité et l'efficacité de notre Mouvement en essayant de trouver le temps d'étudier, selon un calendrier approprié, l'application de chacun des Principes fondamentaux.

Le Comité international sera alors appelé à jouer un rôle de chef de file. Je ne propose pas un débat général sur les Principes fondamentaux, mais je juge nécessaire de contrôler avec soin leur application.

Nous avons pour objectif de préserver et d'accroître l'attrait de notre Mouvement. Si nous voulons que davantage

de gens, en particulier des jeunes, soutiennent notre Mouvement, nous devons d'abord prouver que nos Principes fondamentaux guident notre action de tous les jours et que, dans un monde en proie aux tensions, nous pouvons faire régner une unité et une coopération réelles pour le bien-être de nos frères dans le besoin.

Je demande donc au Comité international de créer un groupe d'étude, qui recherchera des méthodes pour examiner l'application de chacun des Principes fondamentaux.

M. A. HAY (président):

Je vous remercie M. Hantos de cette déclaration très intéressante et importante. En ma qualité de président du CICR, je puis vous assurer que nous entreprendrons une telle étude, en coopération avec les Sociétés nationales intéressées.

On vient de m'apprendre que la Croix-Rouge du Mexique fournira, demain matin à 11 heures, des informations à tous ceux qui s'intéressent aux conséquences du tremblement de terre de cette année.

M. J. PASCALIS (Comité d'organisation de la Conférence internationale):

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'aimerais vous faire une communication au nom des organisateurs de la Conférence internationale concernant la cérémonie d'ouverture qui aura lieu demain. Vous savez qu'elle sera honorée par la présence du président de la Confédération suisse, M. Alphons Egli, et que cette manifestation sera retransmise en direct par la télévision. Cela implique une certaine discipline et j'aimerais vous demander de bien vouloir occuper vos places à 14 h. 45 précises. A ce propos, je vous demanderais d'arriver suffisamment tôt afin de savoir où votre délégation sera placée. Vous le savez peut-être, cette salle n'est qu'une partie de la salle qui sera utilisée demain. La salle II, qui est derrière moi, sera apparente lorsque la paroi aura disparu; tous ces sièges et ces tables auront eux-mêmes disparu. Certaines délégations seront placées dans la salle I, d'autres seront placées dans la salle II. Nous avons procédé à un tirage au sort pour déterminer le lieu où chaque délégation sera logée. Vous pourrez consulter en bas, dans le hall d'entrée, une liste avec la répartition des délégations par salle.

D'autre part, vous pourrez à l'entrée, comme vous l'avez fait aujourd'hui, voir quelle est votre place. Encore une fois

je vous demande d'être très précis pour cette manifestation inaugurale.

Enfin, pour des raisons que vous comprendrez certainement, il est indispensable que chaque délégué porte son macaron. Ceci, d'une part, parce qu'il est bon de savoir à qui l'on parle, dans quelle langue on parle aux délégués, et, d'autre part, des mesures de sécurité indispensables ont dû être prises. Donc, nous comptons sur vous non seulement pour porter les macarons mais aussi inciter ceux qui ne sont pas représentés ici, c'est-à-dire les délégués des gouvernements, à bien vouloir en faire de même. Je vous en remercie d'ores et déjà.

En ce qui concerne les transports, vous vous voudrez bien consulter attentivement les circulaires qui ont été déposées dans vos casiers. Veuillez donc les retirer et les lire attentivement; tous les transports ont été avancés de telle façon que vous puissiez être ici à 14 h. 30 et qu'en fin de compte vous puissiez être à vos places à 14 h. 45.

Je vous demande enfin de bien vouloir, lorsque vous quitterez vos places, emporter tous les documents que vous voulez conserver. Les autres seront repris.

M. A. HAY (président):

Je ne sais pas si vous avez des questions à poser à M. Pascalis. Avant de terminer cette séance je dois encore faire une communication qui me met dans l'embarras vis-à-vis de M. de la Mata et je dois d'avance m'excuser. J'ai commis une erreur et j'espère que vous me pardonneriez; mais il est indispensable que l'on maintienne le point de l'ordre du jour de la Commission II relatif à la révision du règlement sur l'usage de l'emblème parce qu'il s'agit d'un document purement technique. Ce document a été longuement étudié et il faut que la Conférence l'approuve. Je pense que l'on pourra veiller à ce que cela ne déborde pas sur autre chose.

La prochaine réunion du Conseil des Délégués aura lieu à Rio de Janeiro, en novembre 1987, vu que l'Assemblée de la Ligue s'y tiendra.

Quant à moi, il ne me reste plus qu'à vous dire au-revoir. Je suis désolé de ne plus venir ici mais je garderai des contacts avec vous, dans toute la mesure du possible. J'ai eu beaucoup de satisfaction à travailler avec vous. Je garde beaucoup d'amitiés et j'espère que ces amitiés resteront. Je lève la séance.

fin de la séance 19 heures.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

23 octobre 1986 à 15 heures

Introduction musicale

SOMMAIRE: Allocution de bienvenue de M. Kurt Bolliger, président de la Croix-Rouge suisse — Lecture solennelle des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge par le Prof. Jean Pictet, ancien vice-président du CICR et ancien directeur de l'Institut Henry-Dunant — Allocution du Dr Ahmad Abu-Goura, président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale — Allocution de M. Alphons Egli, président de la Confédération suisse — Allocution de M. Christian Grobet, président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève — Message du secrétaire général des Nations Unies par M. Eric Suy, directeur général de l'Office européen des Nations Unies — Allocution de M. Alexandre Hay, président du Comité international de la Croix-Rouge — Allocution de M. Enrique de la Mata y Gorostizaga, président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — Ouverture officielle de la Conférence par le Dr Ahmad Abu-Goura, président de la Commission permanente.

ALLOCUTION DE BIENVENUE DE M. KURT BOLLIGER, PRÉSIDENT DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

M. K. BOLLIGER:

Monsieur le président de la Confédération, Monsieur le président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, Monsieur le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, Monsieur le président du Comité international de la Croix-Rouge, Monsieur le président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Monsieur le directeur général de l'Office européen des Nations Unies, Mesdames et Messieurs les participants à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, membres et observateurs, Mesdames et Messieurs.

Après ces chants joyeux extraits du folklore de Genève et postulant la joie de vivre et les espoirs de la jeunesse, j'ai l'insigne honneur, au nom de la Croix-Rouge suisse, Société hôte de cette XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, de vous saluer tous très chaleureusement et de vous souhaiter une cordiale bienvenue en Suisse et à Genève.

L'emblème que vous avez en face de vous "Unis pour l'humanité" et qui a été choisi pour notre Conférence, illustre notre action à nous tous. La flamme noire jaillissant du globe terrestre, ce sont les drames et les souffrances de notre monde alors que la croix et le croissant rouges qui l'enserrent symbolisent, eux, la protection et l'assistance que ce monde attend de nous ainsi que tout l'espoir mis en nos efforts.

J'ose espérer, Mesdames et Messieurs, que l'organisation de cette Conférence vous donnera satisfaction. Nous l'avons voulue simple et sans manifestations superflues. Le commissaire général, M. Bénédicte de Tschanner avec ses équipes a eu à coeur de tout faire pour faciliter votre travail et rendre votre séjour agréable tout en demeurant modéré dans l'utilisation des moyens comme il se doit à la Croix-Rouge. A cet égard, je tiens à remercier très chaleureusement les autorités fédérales suisses, les autorités cantonales et communales de Genève, le Comité international de la Croix-Rouge, le Secrétariat de la Ligue et mes propres collaborateurs de la Croix-Rouge suisse et genevoise, y compris leurs volontaires, de leur soutien, que ce soit des moyens financiers, des personnes mises à disposition de la Conférence, des services rendus ou tout simplement du soutien moral et de la confiance qui nous sont accordés.

D'autres que moi vont avoir l'occasion de vous apporter un message de l'institution ou de l'autorité qu'ils représentent et de vous exprimer leurs espoirs quant à la substance de nos travaux. J'aimerais simplement rappeler qu'il y a 85 ans, le Genevois Henry Dunant recevait le premier prix Nobel de la Paix pour son action humanitaire. Il nous appartient tout particulièrement en cette année internationale de la Paix de tout faire pour nous rendre dignes de cet héritage, non pas en lançant des appels solennels ni en nous mêlant de haute politique mais par le biais de l'action humanitaire

concrète quotidienne qui ne demande ni gratitude ni publicité.

Mesdames et Messieurs, j'ai maintenant le grand plaisir de donner la parole au professeur Jean Pictet pour la lecture solennelle et traditionnelle des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Le Prof. Pictet nous a semblé tout désigné pour cet acte. Ancien vice-président du CICR et ancien Directeur de l'Institut Henry-Dunant, il fut l'un des principaux artisans des Protocoles additionnels signés dans cette même salle en 1977. Il fut tout particulièrement le concepteur et le commentateur apprécié et reconnu de ces Principes fondamentaux de la Croix-Rouge proclamés lors de la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge en 1965 à Vienne. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de vous lever pour la lecture solennelle de nos principes.

LECTURE SOLENNELLE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CROIX-ROUGE PAR LE PROFESSEUR JEAN PICTET, ANCIEN VICE- PRÉSIDENT DU CICR ET ANCIEN DIRECTEUR DE L'INSTITUT HENRY-DUNANT

M. J. PICTET

HUMANITÉ

Née du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, la Croix-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Elle tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Elle favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

IMPARTIALITÉ

Elle ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Elle s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détrences les plus urgentes.

NEUTRALITÉ

Afin de garder la confiance de tous, elle s'abstient de prendre part aux hostilités, et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux ou philosophique.

INDÉPENDANCE

La Croix-Rouge est indépendante. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes de la Croix-Rouge.

CARACTÈRE BÉNÉVOLE

La Croix-Rouge est une institution de secours volontaire et désintéressée.

UNITÉ

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge dans

un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

UNIVERSALITÉ

La Croix-Rouge est une institution universelle, au sein de laquelle toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider.

ALLOCUTION DU DR AHMAD ABU-GOURA, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Dr A. ABU-GOURA (*original anglais*):

Monsieur le président de la Confédération, Monsieur le président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, Monsieur le président de la Croix-Rouge suisse, Monsieur le président du Comité international de la Croix-Rouge, Monsieur le président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Monsieur le directeur général de l'Office européen de l'Organisation des Nations Unies, distingués délégués et observateurs, Mesdames et Messieurs.

Mon premier devoir, en qualité de président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, est d'adresser nos plus sincères remerciements au Gouvernement et à la Croix-Rouge suisses, qui ont mis à notre disposition ce lieu magnifique et ont placé le début de notre XXV^e Conférence internationale sous d'heureux auspices.

Il y a cinq ans, à Manille, quand j'ai été élu président de la Commission permanente, j'ai déclaré que ma politique aurait pour assise les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge, la neutralité en particulier, de façon à promouvoir une compréhension et une coopération accrues entre les différentes composantes de notre Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le principe que je viens d'évoquer m'a guidé tout au long de ces cinq années.

Parlant de la Croix-Rouge internationale, je dirai que le CICR est renommé pour ses interventions humanitaires dans le cadre des conflits armés. Cette noble Institution doit, en toutes circonstances, faire preuve d'une neutralité et d'une impartialité totales. Par ailleurs, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge agit en temps de paix. Elle apporte secours et assistance aux victimes de catastrophes naturelles. Elle s'efforce aussi de développer et de promouvoir le Service social, en qualité et en volume, notamment, par l'intermédiaire des Sociétés nationales.

Ces deux Institutions sont appelées à entretenir des liens de coopération étroits fondés sur la confiance et la compréhension mutuelles. C'est là une image idéale de ce que devraient être les relations entre la Ligue et le CICR.

Mesdames et Messieurs, après ces longues années d'activité, ces deux organisations mères ont-elles atteint leurs objectifs humanitaires communs? Quel accueil le monde a-t-il réservé aux services qu'elles rendent? Et comment le monde les évalue-t-il? Comment le faites-vous vous-mêmes? Si nous examinons les services que nous offrons dans différentes zones d'affrontements à travers le monde, une conclusion s'impose inévitablement à nous: nous nous contentons encore de réagir, en ce sens que notre action et notre présence sont postérieures et non antérieures à la catastrophe. Notre rôle reste limité à l'atténuation des conséquences de la guerre et des souffrances de l'homme. Bien que les effectifs de personnel engagés dans l'action humanitaire aient considérablement augmenté au cours des dix dernières années, la qualité de cette action n'a pas changé. Nous n'avons pas encore atteint le stade où nous pourrions prévenir ou, devrais-je dire, éliminer le fléau de la guerre. Le moment est venu de nous attacher à supprimer les racines de la souffrance humaine, au lieu de nous contenter de traiter leurs conséquences.

L'année 1986 est, comme l'ont proclamé les Nations Unies, l'Année internationale de la paix. En cette occasion, nous devrions nous demander ce que nous avons fait pour la paix. En 1975, nous avons eu, à Belgrade, notre première Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix. Neuf ans plus tard, c'est-à-dire en 1984, nous avons tenu une deuxième conférence qui s'est ouverte à Aaland, en Finlande, et close à Stockholm, en Suède. Celle-ci s'est achevée par un message à la communauté internationale. Dans ce message, je cite: "Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est profondément préoccupé par les tensions, la violence, la discrimination raciale et la violation des droits de l'homme qui affectent de nombreuses régions du monde. Il reconnaît que les facteurs d'injustice sociale et économique sont des causes majeures de troubles. Il déplore l'existence, aujourd'hui, de plus de trente conflits, internationaux ou internes, menés avec des armes classiques. Dans beaucoup de ces conflits, aucune distinction n'est faite entre les combattants et les civils, ces derniers étant souvent la cible d'armes meurtrières."

Il faut ajouter, à ces deux manifestations internationales, les tâches humanitaires que réalisent régulièrement le CICR et la Ligue, ensemble ou séparément. Néanmoins, nous réaffirmons que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un facteur de consolidation de la paix, et notre devise et notre objectif sont "Per humanitatem ad pacem". Quoi qu'il en soit, les perspectives de paix ont toujours existé. Ce qui manque, c'est l'intention véritable, la bonne volonté et le dévouement à cet objectif.

Mesdames et Messieurs, si nous examinons la situation du droit international humanitaire aujourd'hui, nous constatons qu'il est très souvent violé et bafoué. Des doutes sont exprimés quant à son applicabilité. Bien que notre ère soit celle de la science, de la technologie et de l'espace, bien que l'homme ait réussi, dans une certaine mesure, à plier la nature à sa volonté, les tensions dominent le monde. Une menace plane sur la destinée de l'humanité. Nous avons assisté, ces dernières années, à une escalade de la course aux armements, qui a atteint un niveau sans précédent. Aujourd'hui, l'armement grève lourdement les budgets des Etats. La course aux armements a drainé une quantité considérable de crédits, de savoir et de temps qui, consacrés à des fins pacifiques, auraient rendu le monde plus sûr et meilleur. Dans cette concurrence forcenée, on a dépassé la production d'armes classiques pour édifier des arsenaux nucléaires et établir des plans de défense spatiale. Les arsenaux existants pourraient, s'ils étaient utilisés, exterminer au moins cinquante fois toute source de vie sur terre. Une guerre nucléaire se traduirait par une dévastation totale, en d'autres termes, l'extinction de la race humaine. Il est très paradoxal et assez inquiétant de voir comment l'ingéniosité de l'homme a pu servir à inventer des moyens de destruction et d'anéantissement. En tant que tenants de l'humanitarisme, nous devons nous élever contre cette course funeste. Nous devons unir nos efforts et tenter d'y mettre un frein. Qui plus est, les dépenses militaires ne cessent d'augmenter dans le monde. Deux millions de dollars sont consacrés, par minute, à la course aux armements. Cela signifie qu'en trois heures, les dépenses militaires sont supérieures aux montants que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a engagés, en 1985, pour nourrir les populations victimes de la famine en Afrique. Pensez-y.

Mesdames et Messieurs, nous ne devrions pas nous laisser décourager par ces faits. Au contraire, ils devraient nous pousser à modifier ce statu quo. C'est un appel à l'action et à une réévaluation des priorités et des besoins. En fait, c'est un dernier avertissement de ce que sera notre monde si rien n'est changé. Par conséquent, j'appelle tous les gouvernements et toutes les organisations, gouvernementales et non gouvernementales, à faire leur possible pour éviter un tel sort à l'humanité. Je joins ma voix à celles de millions d'êtres humains qui aspirent à la paix.

Enfin, Mesdames et Messieurs, j'espère que le jour vien-

dra où l'homme pourra jouir d'une paix éternelle dans un monde libéré de tout souci, de la peur, de la détresse et du doute. Je suis optimiste. J'ai foi en notre noble message de Paix et d'Humanité.

QUE LA PAIX SOIT AVEC VOUS !

ALLOCUTION DE M. ALPHONS EGLI,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

M. A. EGLI:

Monsieur le président, Monsieur le président du Gouvernement genevois, Messieurs les représentants des autorités du Canton et de la Ville de Genève, Mesdames et Messieurs les délégués.

C'est un plaisir et un privilège pour moi que de m'adresser à vous ici, au nom du Conseil fédéral, pour souhaiter la bienvenue en Suisse à toutes les délégations venues souvent de fort loin pour participer à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. A chacune et à chacun de vous, Mesdames et Messieurs, je souhaite un séjour agréable et fructueux dans notre pays.

Il faut remonter à 1925 pour voir une telle Conférence siéger en Suisse. C'est donc un honneur et un plaisir particulier pour mon pays, berceau de la Croix-Rouge, dépositaire des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, et siège des institutions centrales de la Croix-Rouge internationale, que d'accueillir aujourd'hui cette XXV^e Conférence.

Nous attachons une grande importance à cette Conférence, qui a ceci de particulier qu'elle permet aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à la Ligue, au CICR, ainsi qu'aux 165 Etats qui sont Parties aux Conventions de Genève, de se pencher ensemble sur les problèmes humanitaires souvent dramatiques auxquels nous devons faire face aujourd'hui. Cette Conférence permettra de dresser un bilan de ce qui a été fait dans les principaux domaines d'activité de la Croix-Rouge, notamment en regard des textes adoptés lors de la Conférence précédente tenue à Manille en 1981. Elle sera aussi l'occasion d'une réflexion que nous souhaitons approfondie et fructueuse sur ce qui doit encore être fait, amélioré et renforcé. Les résolutions qu'elle adoptera indiqueront la direction à suivre au cours des prochaines années.

Une particularité fondamentale de cette Conférence est son caractère purement humanitaire, apolitique et universel. La plupart des drames auxquels nous sommes confrontés s'inscrivent dans un contexte politique. Tous les conflits armés ont des causes et des conséquences politiques. Or ici, dans cette salle, siègent côte à côte les représentants de pays qui s'affrontent les armes à la main sur le champ de bataille. Cette Conférence n'a pas pour objet de désigner des coupables ou de condamner des Etats. Cette Conférence est au contraire une oasis dans la tourmente qui permet à tous les pays, et notamment à ceux qui se combattent, de se rencontrer, non pas pour débattre de leurs différends mais pour discuter des problèmes humanitaires concrets auxquels ils sont confrontés. C'est la victime, l'homme, sa détresse et sa souffrance qui sont au coeur du débat. Pour que cette discussion puisse avoir lieu, pour qu'elle soit utile et fructueuse, il est indispensable que le caractère universel et apolitique de la Conférence soit préservé. Le caractère apolitique de la Conférence est d'ailleurs ancré dans les Statuts de la Croix-Rouge internationale.

Mais notre volonté de ne pas entrer dans des polémiques politiques ne doit pas nous faire oublier l'importance politique des questions qui seront traitées ici.

Un des thèmes principaux de la Conférence sera le respect du droit international humanitaire. Or, le non-respect du droit humanitaire a non seulement des causes, mais aussi des conséquences politiques. Et l'expérience montre qu'un problème humanitaire non résolu devient rapidement un

problème politique encore plus difficile à résoudre. Nous sommes convaincus que davantage d'humanité et de respect du droit humanitaire tendent à apaiser les tensions et peuvent contribuer concrètement au rétablissement de la Paix.

La paix, à laquelle la Suisse attache avec d'autres pays le prix le plus élevé, a toujours constitué le but ultime de l'action de la Croix-Rouge. En cette année internationale de la Paix, nous sommes heureux de l'occasion que cette Conférence donne à la Croix-Rouge de montrer comment, par son action humanitaire et, par la diffusion de ses principes et idéaux, elle apporte une contribution spécifique, concrète et substantielle à la paix.

Les questions qui seront traitées par la Conférence sont nombreuses et complexes. Pour l'essentiel, la Suisse souhaite que cette Conférence contribue au renforcement, au rayonnement et à l'unité du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et qu'elle marque une étape importante vers une meilleure application du droit international humanitaire. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, victimes de conflits, de catastrophes, de sévices et de situations de détresse à travers le monde, l'attendent de nous.

Au nom du Conseil fédéral, j'exprime le vœu que la Conférence connaisse une pleine réussite.

ALLOCUTION DE M. CHRISTIAN GROBET,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT DE
LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

M. C. GROBET:

Monsieur le président de la Confédération, Monsieur le président de la Commission permanente, Monsieur le président de la Croix-Rouge suisse, Monsieur le président du Comité international de la Croix-Rouge, Monsieur le président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Monsieur le directeur de l'Office européen des Nations Unies, Mesdames et Messieurs les délégués.

J'aimerais au nom du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève ainsi que des autorités de la Ville de Genève vous souhaiter la bienvenue dans notre ville et vous faire part de l'honneur que Genève ressent en accueillant sur son territoire la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Genève, berceau de la Croix-Rouge, cela a été rappelé tout à l'heure, attache une importance toute particulière à cette oeuvre humanitaire à laquelle je dirais que notre destin est étroitement lié. C'est avec fierté que les Genevois ont vu l'idée d'Henry Dunant, qui passait à l'époque pour un doux visionnaire, prendre corps et être matérialisée à travers les diverses Conventions de Genève pour devenir universelle.

A un moment où la collaboration internationale éprouve bien des difficultés, dans maints domaines, à instituer la solidarité combien nécessaire entre les peuples, l'universalité et la cohésion de la Croix-Rouge sont particulièrement réjouissantes.

Cela ne signifie pas que celle-ci doit se cantonner dans l'acquis et l'auto-satisfaction. Les objectifs atteints sont le fruit de 120 ans de négociations, de collaboration, de volonté de renforcer toujours davantage le système de protection mis en place. Le droit humanitaire n'est pas une chose statique. Il est évolutif et les citoyens du monde attendent de vous, Mesdames et Messieurs les délégués, de renforcer encore l'assistance humanitaire.

Dans un monde qui reste tourmenté, où chaque jour la presse relate un nouveau drame, que ce soit ceux engendrés par des conflits armés avec leur cohorte de réfugiés dont le sort est hélas toujours plus tragique, ou par des cataclysmes naturels ou simplement par la misère, la Croix-Rouge reste la grande lueur d'espoir d'un secours, du seul secours auquel aspire des millions d'êtres humains.

Dans ce contexte, vos travaux revêtent une importance toute particulière, que ce soit par le renforcement de votre organisation pour la rendre toujours plus efficace, par le développement des moyens de secours aux déshérités et aux malheureuses victimes de la famine, par le renforcement du droit humanitaire au profit des opprimés, notamment dans des domaines comme celui de la torture qui reste la lèpre de notre civilisation.

Comme Monsieur le président de la Confédération l'a relevé tout à l'heure, la Conférence de la Croix-Rouge ne s'est plus réunie à Genève depuis 1925. Nous sommes donc particulièrement heureux et honorés que vous soyez revenus dans notre ville dont l'une des vocations est de contribuer à cette difficile construction de la paix. Nous espérons sincèrement que l'esprit de Genève guidera vos travaux et que ceux-ci aboutiront aux résultats que vous escomptez et contribueront à un nouveau et substantiel pas pour le renforcement du droit humanitaire.

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES PAR M. ERIC SUY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE EUROPÉEN DES NATIONS UNIES

M. E. SUY:

Monsieur le président de la Confédération, Monsieur le président du Conseil d'Etat, Monsieur le président de la Croix-Rouge suisse, Monsieur le président de la Commission permanente, Monsieur le président du CICR, Monsieur le président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs les délégués et les observateurs à cette XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un privilège que de représenter aujourd'hui le secrétaire général des Nations Unies à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. Permettez-moi de vous lire le message qu'il vous adresse en cette occasion.

"Il n'est pas besoin de souligner l'intérêt et l'importance que l'Organisation des Nations Unies attache aux travaux de cette Conférence et à la précieuse contribution qu'elle apporte à la cause humanitaire.

Durant les cinq années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Manille, plusieurs régions du monde ont continué d'être cruellement frappées par des conflits sanglants, par des catastrophes naturelles dévastatrices ou par des famines meurtrières. Et inlassablement, la Croix-Rouge s'est acquittée de sa noble mission, dispensant sans relâche son aide, à des millions d'êtres désespérés, par l'intermédiaire du CICR, de la Ligue, ou des Sociétés nationales.

L'Organisation des Nations Unies, pour laquelle la cause humanitaire figure parmi les objectifs fondamentaux, consciente que cette même cause nécessite un soutien solide et accru de la part de la communauté internationale, n'a cessé de collaborer étroitement avec la Croix-Rouge. C'est ainsi par exemple que devant les difficultés soulevées par la non-application ou le non-respect des principes de droit international humanitaire dans des zones de conflit, plusieurs initiatives ont été prises au sein des Nations Unies afin de renforcer et rendre plus efficace encore l'action admirable menée par le CICR. A maintes reprises, en ma qualité de Secrétaire général, j'ai fait appel, lors de contact informels avec les représentants des parties au conflit, pour que les principes de droit humanitaire auxquels les Etats ont souscrit, soient appliqués de part et d'autre. Outre ces "bons offices", j'ai jugé bon, lors de conflits particulièrement violents et meurtriers, de lancer des appels publics pour que la plus grande retenue soit exercée dans les zones les plus touchées, que la sécurité des populations civiles y soit assurée et que les besoins de ces populations soient satisfaits. J'ai également dépêché des missions spéciales chargées d'enquêter sur le sort des prisonniers de guerre ou sur l'utilisation d'armes prohibées. Sur sa demande, j'ai préparé et soumis à l'Assemblée générale des rapports visant à définir les moyens les plus

efficaces en vue d'élaborer un nouvel ordre humanitaire international.

L'Assemblée générale, elle-même, consciente du grave problème que représente le défaut d'application des normes humanitaires reconnues sur le plan international, a adopté, lors de cas précis, plusieurs résolutions appelant les parties en conflit à coopérer avec le CICR. Et maintes fois, lors des examens périodiques de l'état des ratifications des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, elle a lancé à la communauté internationale des appels afin qu'un plus grand nombre d'Etats y souscrivent. Le respect de l'individu et de ses droits en toutes circonstances constituant un des objectifs primordiaux des Nations Unies, des contacts réguliers, et, le cas échéant, des échanges d'informations se sont instaurés entre le CICR et le Centre des droits de l'homme des Nations Unies, lors de situations délicates ou problématiques. Face aux violations toujours fréquentes des principes humanitaires en vigueur, il est évident que cette collaboration, des plus nécessaire, ira s'intensifiant.

On ne saurait passer sous silence l'étroite et intense coopération existant entre les institutions spécialisées de l'ONU telles l'OMS, l'UNICEF, la FAO, l'UNDRO et la Croix-Rouge lors de situations d'urgence engendrées par des conflits ou par des catastrophes naturelles. Dans ce dernier cas, par exemple, nous savons que dès qu'un appel d'urgence est lancé, la Ligue est déjà sur le terrain dispensant les premiers secours par l'intermédiaire de ses Sociétés locales. A travers les dures épreuves des cyclones, des séismes, des inondations ou des famines, une association étroite s'est créée entre le système des Nations Unies et la Ligue, association qui a fait ses preuves en Asie du Sud-est, en maintes régions d'Afrique, à Mexico et plus récemment à Armero, en Colombie, et au Salvador. Depuis 1981 les ressources en espèces, en nature ou sous forme de services divers, affectées par l'intermédiaire de la Ligue au secours des victimes à travers le monde, ont triplé, pour atteindre leur maximum l'année dernière; et nous, au sein des Nations Unies, nous avons constaté avec admiration comment ces ressources se sont traduites en vies sauvées et en une diminution considérable des souffrances de tous ordres.

Nos objectifs dans le domaine humanitaire sont identiques, mais nos moyens et nos modes d'action sont différents, étant donné la nature même de nos institutions.

Ces dernières années, les défis de tous ordres auxquels nous avons été confrontés — qu'il s'agisse d'infractions à l'ordre international existant ou d'effroyables catastrophes — ont montré que des actions d'un seul type, aussi efficaces soient-elles, ne pouvaient, à elles seules, permettre d'atteindre les objectifs fixés et qu'une complémentarité d'actions et une collaboration étroite s'avéraient infiniment précieuses.

D'autres défis de taille nous seront lancés. Face à leurs exigences, je suis persuadé que grâce à un renforcement de notre collaboration et de nos actions conjuguées, nous parviendrons à les relever et à faire triompher la cause humanitaire.

Je souhaite que vos travaux soient des plus fructueux et je vous adresse mes vœux de réussite dans la poursuite de vos objectifs qui sont aussi les nôtres".

M. K. BOLLIGER:

Mesdames et Messieurs, la Conférence internationale de la Croix-Rouge est réunie ici, est-il besoin de le rappeler, pour contribuer à renforcer la présence et surtout l'action de l'ensemble de la famille Croix-Rouge face à toutes les souffrances du monde.

Nous vous proposons, par un film réalisé pour la circonstance, de voir concrètement quels sont nos défis et quelles sont les tâches qui nous attendent.

(projection du film "Unis pour l'humanité")

Après ces vues alarmantes et attristantes sur le monde

actuel, il appartient au président Alexandre Hay de nous apporter le message d'espoir du Comité international de la Croix-Rouge.

ALLOCUTION DE M. ALEXANDRE HAY,
PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE

M. A. HAY :

Monsieur le président de la Confédération, Monsieur le président du Conseil d'Etat, Monsieur le président de la Croix-Rouge suisse, Monsieur le président de la Commission permanente, Monsieur le président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Monsieur le directeur général de l'Office européen des Nations Unies, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Mesdames et Messieurs.

J'avoue qu'il n'est pas facile de prendre la parole après ce film extrêmement émouvant. Peut-être ressentirez-vous un certain décalage entre mon exposé préparé évidemment à l'avance et ce que vous venez de ressentir et je m'en excuse.

Ainsi c'est en 1925, on l'a dit, que la Conférence internationale de la Croix-Rouge s'est réunie pour la dernière fois à Genève. Depuis cette date, que de drames, que de folies humaines n'ont pas frappé notre monde. Mais aussi que d'espoirs, que de preuves de la volonté de l'homme de survivre et de mieux vivre, de vaincre la guerre, l'injustice et la misère, de faire régner la paix et la justice dans le respect de la dignité humaine.

Pendant cette période, notre Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour sa part, a su s'adapter aux évolutions, changements et bouleversements qu'a connus notre monde.

Pour le constater, il suffit de revenir 60 ans en arrière, en 1925.

Cette année-là, notre consœur la Ligue a six ans et se cherche encore un statut juridique international, qui lui sera donné par les premiers statuts de la Croix-Rouge internationale, en 1928, à la Conférence de La Haye.

Quant au CICR, s'il existe et oeuvre depuis 62 ans, son propre statut est encore mal défini et ne sera confirmé, sur le plan international qu'en 1928 également.

Pour ce qui est des Sociétés nationales, elles sont, en 1925, au nombre de 56, dont une vingtaine hors de l'Europe, ce qui correspond à la majorité des Etats indépendants de l'époque.

En fait, sur ces 56 Sociétés nationales, 34 participent à la Conférence de 1925, aux côtés de 23 gouvernements.

Au niveau des gouvernements précisément, on suit de près les projets de Conventions proposés par le CICR depuis la Conférence de 1921. Il s'agit de protéger tant les prisonniers de guerre que les internés civils, au vu des expériences de la guerre de 1914-1918.

En 1929, un pas décisif est franchi : une Conférence diplomatique adopte le code des prisonniers de guerre, qui allait assurer la protection de plusieurs millions de captifs au cours de la Seconde Guerre mondiale.

La même Conférence reconnaît le croissant rouge comme emblème protecteur.

Quant aux civils, qu'ils soient internés en pays ennemi ou en territoire occupé, en 1925, les Etats ne sont pas encore prêts à parler d'une Convention qui les protège; certains affirment que la Croix-Rouge n'a pas qualité pour s'en préoccuper, voire que c'est "une trahison à la cause de la paix": en fait, on ne veut pas admettre qu'à l'avenir ce sont les civils qui risquent d'être les premières victimes de la guerre.

Il faudra attendre la Conférence de Tokio, en 1934, pour que les gouvernements acceptent finalement que le droit humanitaire puisse également protéger les civils. Ils y sont saisis d'un projet soumis par le CICR et prévoient, pour en traiter, une Conférence diplomatique dont la date est — tragique ironie du sort — fixée à 1940.

C'est ainsi que, pendant la Seconde Guerre mondiale, malgré près de 20 ans de recommandations de la part du CICR, aucune règle de droit n'obligeait les Etats à accepter la présence d'une Puissance protectrice ou du CICR pour protéger les civils de territoires occupés et le Comité ne put apporter d'aide qu'à une catégorie très restreinte de civils : ceux qui se trouvaient en pays ennemi.

Certes, cette seule absence de base juridique n'explique pas — et de loin — le sort des civils au cours de la Seconde Guerre mondiale. Mais il ne fait pas de doute que l'existence d'un droit que les Etats n'avaient pas su ou voulu prévoir aurait donné au CICR une base d'intervention humanitaire qui lui fit totalement défaut.

Mais au moins la leçon sera retenue après la guerre, dès la Conférence de Stockholm en 1948; c'est donc en 1949 que le droit humanitaire — dont le développement est bien souvent suscité par les horreurs que l'on n'a pas pu empêcher — est révisé et, surtout, complété. La Conférence diplomatique de 1949 adopte, sur proposition du CICR, quatre Conventions : blessés et malades, naufragés, prisonniers de guerre sont mieux protégés que par le passé. Les civils le sont désormais aussi, en cas d'internement ou d'occupation. En outre, le droit humanitaire va dès lors également s'étendre aux conflits armés de caractère non international, aux guerres civiles.

Quant au Mouvement, ayant ainsi contribué à amener les Etats vers un droit humanitaire adapté, c'est en 1952, à Toronto, qu'il tente de panser ses propres plaies issues de la guerre. A cette occasion, il précise et confirme son organisation et ses statuts tels qu'approuvés en 1928.

Il renforce sa cohésion en 1965, à Vienne, en proclamant à l'unanimité les "Principes fondamentaux de la Croix-Rouge" que l'on vient de nous lire et dont le maintien est confié au CICR.

La Conférence d'Istanbul de 1969 ouvre l'ère d'une préoccupation plus marquée des gouvernements pour les activités opérationnelles du CICR et pour le respect effectif du droit international humanitaire.

A Téhéran, en 1973, la Conférence reprend certains des projets que le CICR avait vainement tenté de faire aboutir à la Nouvelle Delhi en 1957. C'est le début du processus de réaffirmation et de développement du droit humanitaire qui va conduire à l'adoption des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, en 1977 : le droit humanitaire protège les populations civiles contre les effets des combats, s'adapte aux conflits issus du processus de décolonisation, élargit la protection dans les conflits internes.

1977 est également l'année de la Conférence internationale de Bucarest, qui marque l'aboutissement d'un réexamen fondamental du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de sa mission et de ses structures. C'est aussi l'année de l'adoption par le Mouvement du Programme d'Action de la Croix-Rouge comme Facteur de Paix, programme élaboré par la Ligue à Belgrade en 1975.

En 1981, à Manille, la Conférence internationale témoigne d'un regain d'intérêt pour les activités opérationnelles du CICR et pour le respect du droit humanitaire, thème qui est aujourd'hui au centre des préoccupations de la Commission I de la présente Conférence, alors que la Commission II examinera la mise à jour des Statuts du Mouvement tels qu'adoptés en 1928 et modifiés en 1952.

Ainsi, nous pouvons constater l'évolution de notre Mouvement, dont les Conférences internationales sont autant de jalons et de preuves de sa vitalité et de sa capacité d'adaptation, malgré les difficultés inhérentes à tout dialogue sur des thèmes à la fois aussi importants et délicats.

Si nous récapitulons brièvement les étapes que les précédentes Conférences internationales ont constituées, nous pouvons constater que chacune d'elles a apporté un progrès important, voire majeur, que ce soit du Mouvement lui-même ou du droit international humanitaire:

- 1928: *La Haye*; les premiers Statuts de la Croix-Rouge internationale sont adoptés. Le projet de Convention protégeant les prisonniers de guerre devient réalité un an plus tard, en 1929.
- 1934: *Tokio*; présentation du projet de Convention protégeant les civils internés ou en territoires occupés. Le début de la Seconde Guerre mondiale en empêche l'aboutissement.
- 1948: *Stockholm*; présentation des projets des quatre Conventions de Genève qui seront adoptées en 1949.
- 1952: *Toronto*; les Statuts sont révisés, compte tenu des évolutions récentes.
- 1957: *La Nouvelle Delhi*; un projet de règles est proposé par le CICR pour mieux protéger les populations civiles contre les effets des hostilités.
- 1965: *Vienne*; adoption des "Principes fondamentaux" qui assurent la cohésion du Mouvement et lui permettent d'aborder avec assurance un deuxième siècle d'existence.
- 1969: *Istanbul*; la Conférence parle pour la première fois de l'application de la IV^e Convention dans des territoires occupés et du respect des droits de l'homme.
- 1973: *Téhéran*; le droit humanitaire se modernise et protège mieux les civils dans les combats et s'adapte aux nouvelles formes de conflits.
- 1977: *Bucarest*; en concluant sur le Rapport sur la Réévaluation du rôle de la Croix-Rouge et en adoptant par consensus son Programme d'Action pour la Paix, le Mouvement se donne des lignes directrices pour l'avenir.
- 1981: *Manille*; le respect du droit humanitaire est devenu l'affaire de l'ensemble de la communauté des États comme celle du Mouvement tout entier.

Son histoire le démontre : notre Mouvement a su s'adapter aux réalités changeantes de l'Histoire en préservant ce qui constitue son essence; il a su, comme on le dit, "de la tradition garder les flammes et non les cendres". Fidèle à ses principes, fidèle aux victimes qui sont sa raison d'être, il a su se moderniser sans se politiser, rester utile en restant lui-même, s'adapter aux temps sans céder aux modes.

Car aucun arbre ne tient debout et ne vit sans racines, bien que celles-ci soient invisibles. Connaître ceux qui nous ont précédés et le temps où ils ont vécu, c'est connaître ses racines et le terrain dont elles se nourrissent. C'est mieux se connaître soi-même pour mieux vivre le temps présent, qui prépare l'avenir.

Cet avenir, on en pressent déjà les grandes lignes : dans un monde où le chaos menace et les extrêmes se radicalisent, il y a un rôle essentiel à jouer pour un Mouvement mondial, fondé sur un droit humanitaire et des Principes fondamentaux qui sont universels, qui saura mener, dans un esprit de paix, une action humanitaire efficace et sans discrimination en faveur de tous ceux qui, en temps de guerre comme en temps de paix, attendent de nous cette parcelle d'humanité qui leur rendra leur dignité.

ALLOCUTION DE M. ENRIQUE DE LA MATA Y GOROSTIZAGA, PRÉSIDENT DE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

M. E. de la MATA (*original espagnol*):

Monsieur le président de la Confédération, Monsieur le président du Conseil d'Etat, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs.

Je m'adresse à vous en ma qualité de président de la Ligue, c'est-à-dire de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui réunit 145 pays, soit plus de 250 millions de personnes appartenant aujourd'hui à notre Mouvement international.

Je voudrais en premier lieu m'associer aux paroles de gratitude exprimées envers les autorités et le peuple suisses, qui nous font bénéficier une fois de plus de leur excellente hospitalité.

En parlant au nom de la Ligue, je me fais le porte-parole de l'universalité et du pluralisme, de toutes les Sociétés nationales qui, dignement représentées par vous, se réunissent ces jours à Genève pour de grandes manifestations comme notre Assemblée générale qui vient de se terminer et pour la présente XXV^e Conférence internationale.

Pendant notre Assemblée générale, nous avons adopté une importante série de résolutions et d'appels au concert des nations que nous allons présenter à l'examen des honorables représentants des gouvernements avec l'espoir qu'à la suite des débats, ils pourront être approuvés et par conséquent appliqués.

Particulièrement pertinente est notre prise de position face aux problèmes qui touchent nombre de personnes et de peuples, comme ceux de l'*apartheid* et de la discrimination raciale.

Dans notre Assemblée générale, par un dialogue serein et approfondi, nous avons abordé de nombreuses questions délicates et controversées. Ce fut un dialogue authentique, inspiré de l'esprit de la Croix-Rouge grâce auquel nous avons pu parvenir à l'énoncé de solutions reconnues par tous.

Je voudrais souligner que nous avons été capables de faire notre autocritique. Une telle décision était courageuse et sincère; nous avons reconnu les lacunes et les faiblesses de notre système exécutif mais aussi ses réussites, même si ces dernières n'ont pas reçu une publicité suffisante.

Je veux dire que la réussite la plus importante a été l'admission publique des erreurs, assortie de la recherche de leur solution.

Peu d'organisations internationales, à part la nôtre, pourront présenter un meilleur bilan, car à la satisfaction éprouvée au sujet de tout ce qui s'est fait de bien, il faudra ajouter la sincérité dans la proclamation de nos insuffisances.

Cette authenticité et ce courage, joints à la volonté de prendre les mesures les plus appropriées pour améliorer et corriger ce qu'il y a d'insuffisant, constituent notre meilleure garantie du maintien d'une crédibilité sur laquelle se fonde notre dessein d'accroître la solidarité et la coopération internationales.

Nous avons aussi analysé sans réticence ni réserve les grands problèmes du monde actuel, en prenant une position claire pour satisfaire aux exigences du monde moderne et du proche avenir, tout en nous éloignant des chemins risqués.

Dans ce contexte, la Ligue a encouragé et stimulé l'élabo-

ration de nouveaux Statuts de la Croix-Rouge internationale, notre propos étant plus d'actualiser l'esprit du Mouvement que de chercher de nouvelles règles qui peuvent être sans cesse perfectionnées. Au-delà des mots se trouveront toujours les idéaux et le désir de mieux servir ceux qui ont besoin que nos institutions leur accordent assistance, protection ou secours.

Si l'esprit humanitaire s'appuie sur les nouvelles normes, cette Conférence s'inscrira parmi celles qui ont marqué l'Histoire du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Il sera nécessaire, pour pouvoir répondre comme il convient aux espoirs que la Croix-Rouge suscite dans le monde d'aujourd'hui, de procéder à un examen approprié de la situation actuelle et d'en dresser le bilan.

Depuis notre création, bien des années se sont écoulées et le monde a complètement changé.

Pendant ces années, nous sommes passés du transport à dos d'âne, de chameau ou d'éléphant, aux véhicules et satellites interplanétaires de la nouvelle ère spatiale qui voit l'homme se disposer à découvrir de nouvelles sources de richesses dans les galaxies et au fin fond des océans.

Selon moi, trois faits de toute première importance caractérisent les changements survenus:

1. La croissance démographique: si elle poursuit sa trajectoire actuelle, la population aura quasiment doublé au début de l'an 2000 par rapport à celle de l'année 1900.

Ce phénomène est très important, et les chiffres ne sont pas tout, car si nous approfondissons la question, nous nous rendons compte que le plus fort accroissement se produira dans les pays les plus démunis. Cela soulèvera un grand nombre de problèmes, dont le déplacement des populations et leur concentration autour des grandes villes, déjà engorgées, souffrant d'un grave déficit dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'alimentation, et incapables d'offrir des possibilités de travail et de subsistance.

Les conséquences de la délinquance et l'explosion de la consommation de la drogue figurent parmi les éléments qui menacent la coexistence harmonieuse des populations.

Si à la situation que nous venons de mentionner s'ajoute un fait réel comme celui des personnes déplacées et des réfugiés, nous assisterons à la fin du XX^e siècle à un phénomène de nomadisme collectif, qui se caractérisera par la recherche d'un asile, de vivres ou d'un refuge, la dislocation et la séparation des familles et l'oubli des valeurs les plus dignes de l'être humain.

Ces événements s'inscrivent dans une économie mondiale dont la croissance est déséquilibrée et à cause de laquelle bien des pays ont du mal à respecter leurs engagements. Le cas de l'agriculture constitue un bon exemple, incompréhensible toutefois, de ces déséquilibres. Dans un grand nombre de pays, ces excédents posent des problèmes, tandis que dans d'autres, beaucoup d'enfants meurent de la famine.

2. Autre caractéristique du changement: les progrès technologiques spectaculaires qui permettent à l'homme d'avoir accès, par son intelligence, à un monde qu'il ne pouvait imaginer il y a encore quelques années. Nous sommes conscients de la responsabilité qui incombe aux générations actuelles de canaliser les résultats de leurs travaux de recherche, déjà obtenus ou auxquels elles parviendront sans nul doute dans un avenir proche, vers des fins pacifiques.

3. Dernières caractéristiques de la situation contemporaine: la course aux armements dont le pouvoir destructeur augmente chaque jour. Il n'est nul besoin de s'étendre à ce sujet, tout le monde connaissant la position de la Croix-Rouge à cet égard. Mais il convient de souligner que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, il est aujourd'hui possible d'anéantir en quelques minutes tout ce que l'homme a créé et d'effacer toute trace de sa présence sur la terre comme s'il n'avait jamais existé. Selon les experts, cela est possible aujourd'hui et la course aux armements qui visait d'abord la dissuasion a pris une ampleur telle qu'il paraît impossible de l'enrayer, malgré la volonté d'y parvenir. Il semblerait qu'il nous reste très peu de temps pour pouvoir décider nous-mêmes de notre destin.

Avec la course aux armements, la violence et les conflits se propagent et prolongent leurs effets destructeurs au fil d'années interminables. Personne ne paraît à l'heure actuelle capable de trouver des solutions qui mettraient fin aux guerres en Amérique centrale, en Afrique ou au Moyen-Orient.

Parallèlement à cette violence, nous devons dénoncer comme plus dangereux le désarmement moral de la société actuelle, la perte des valeurs les plus nobles de l'homme, déchu, dépourvu d'un système de valeurs qu'il estime sûres et solides et qui régissent sa vie publique et privée.

Ce monde divisé, inégal et menacé est celui que nous allons transmettre aux nouvelles générations, à une jeunesse qui nous observe avec scepticisme, et certains signes de lassitude, mais une lassitude propre à ceux qui sont revenus de tout alors qu'ils ne sont allés nulle part. Et cela est grave, car aucun pays ne peut aller de l'avant sans une jeunesse créatrice et enthousiaste. Nouvelles générations, qui cherchent à s'intégrer à une société, la nôtre, celle des adultes, dans laquelle elles ne se reconnaissent pas, car nous cherchons à leur imposer notre style et non à les écouter et accepter leur mode de vie et d'expression; il s'ensuit la même division que celle qui existe déjà entre les pays développés et les jeunes nations en développement.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, telle est la société à laquelle nous appartenons et pour laquelle la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent être un symbole d'espoir, promesse d'un avenir meilleur et, partant, plus humain.

En définitive, un monde devenu apte à transformer les nobles principes universellement acceptés, tel celui de la paix, en réalités tangibles de la vie quotidienne des hommes et des peuples. Il s'agit en fait d'appliquer ce principe de paix, en tant que valeur universelle unanimement désirée, aux réalités particulières qui le sous-tendent. Nous devons en fin de compte, dans le petit monde de la vie de chacun et de sa famille, nous efforcer d'adopter une attitude et des mesures favorisant la paix.

Ainsi la paix est-elle l'objectif final, un objectif très voisin de l'utopie, mais d'une utopie encore accessible.

Si nous parvenons à quelque résultat, nous aurons atteint un noble objectif. Bien d'autres organisations et institutions s'orientent déjà dans la même direction, en s'inspirant de cet humanisme qui nous est consubstantiel.

Des initiatives comme celle du Pape Jean-Paul II visant à l'organisation de journées oecuméniques et interreligieuses pour prier en faveur de la paix, par exemple celle qui se déroulera le 27 de ce mois à Assise, suscitent une réponse massive, multiforme et enthousiaste, témoignant de ce vif désir de paix que, sans nul doute, nous partageons.

Fidèles à nos principes, stimulés par l'exemple de tant de personnes qui ont tout donné, y compris la vie, au service des idéaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous

abordons une nouvelle étape de notre histoire vers un destin qui, je l'espère, sera marqué par la justice, le respect et la coopération entre tous les hommes et entre tous les peuples.

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CONFÉRENCE
PAR LE Dr AHMAD ABU-GOURA, PRÉSIDENT DE
LA COMMISSION PERMANENTE

Dr A. ABU-GOURA (*original anglais*):

Excellences, Mesdames et Messieurs, Après avoir entendu les discours empreints de sagesse qui viennent d'être pronon-

cés, et avoir exprimé ma gratitude au président de la Confédération et au président du Conseil d'Etat de Genève, je déclare ouverte la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. Je vous souhaite à tous un plein succès dans vos travaux humanitaires et me permets de vous demander de prendre en considération ceux qui souffrent et dépendent de vos décisions.

M. K. BOLLIGER:

Mesdames et Messieurs, il appartient finalement aux jeunes du chœur de l'École d'Avanchet-Cointrin, sous la direction de M. Jean-Louis Dos Ghali, de nous apporter la note finale d'espérance et nous les en remercions sincèrement.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

23 octobre 1986

17 h. 30

SOMMAIRE : Election du président, des vice-présidents, du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints de la Conférence et du comité de rédaction de la Conférence — Motion présentée par la délégation gouvernementale du Kenya de suspendre les représentants de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud des travaux de la XXV^e Conférence internationale.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS DE LA CONFÉRENCE ET DU COMITÉ DE RÉDACTION DE LA CONFÉRENCE

Dr A. ABU-GOURA (président de la Commission permanente) (*original anglais*):

En ma qualité de président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, j'ai le privilège d'ouvrir cette première séance plénière de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, et de présenter le premier point de notre ordre du jour, à savoir, l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau de la Conférence. Puis-je demander au président du Conseil des Délégués de vous soumettre les propositions du Conseil?

M. A. HAY (CICR):

Sur proposition de la Commission permanente, le Conseil des Délégués propose à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge d'élire, comme président de la Conférence, M. Kurt Bolliger, président de la Croix-Rouge suisse. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président de la Croix-Rouge suisse, président de la Conférence):

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Délégués, chers amis, vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la présidence de cette Conférence; cet honneur, vous le rendez à la Croix-Rouge suisse, votre Société hôte ici à Genève. Je tâcherai d'assumer cette responsabilité au mieux de mes capacités en m'inspirant des Principes fondamentaux et des idéaux de la Croix-Rouge internationale ainsi que du Règlement de la Conférence. Je dois malheureusement d'abord m'adresser à nos amis du Mozambique qui pleurent la mort de leur chef d'Etat décédé accidentellement lundi passé. Je vous invite tous, Mesdames et Messieurs, à vous lever et à observer une minute de silence à la mémoire du président Samora Machel et en signe de sympathie pour les délégations du Mozambique.

(*Minute de silence*)

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour de cette Conférence est lourd et complexe et le temps est limité. Ce n'est pas une Conférence de discours mais une Conférence de travail concret. Dès lors, j'aimerais vous rappeler deux choses: premièrement l'article II chiffre 5 des Statuts qui dit que "La Conférence ne peut s'occuper de questions d'ordre politique ni servir de tribune pour des débats à caractère politique". Il s'agit là du caractère humanitaire de nos travaux; et deuxièmement, nous devons éviter à tout prix des débats procéduraux et nous concentrer sur la substance.

Pour ma part, je ferai de mon mieux pour respecter le programme général qui prévoit, je le rappelle, après cette réunion plénière d'aujourd'hui, quatre jours de travaux dans les Commissions et deux jours de réunions plénières jeudi et vendredi de la semaine prochaine. C'est de vous et de votre discipline que dépendra le besoin d'utiliser la journée de réserve du samedi 1er novembre pour nos travaux. Pour ma part, j'aimerais clore cette Conférence le vendredi 31, avant 6 heures du soir, et la clore dans la certitude que nous aurons fait un travail utile, un travail constructif, un travail qui constitue un espoir et une aide pour les hommes, les femmes et les enfants de ce monde qui souffrent et que nous ren-

trions plus unis de Genève, unis pour l'humanité. Je vous remercie une fois de plus de votre élection et de la confiance que vous me témoignez. (*Applaudissements*)

Je donne la parole au président Hay en lui demandant les propositions du Conseil des Délégués pour les vice-présidents de la Conférence.

M. A. HAY (CICR):

Le Conseil des Délégués vous propose d'élire, comme vice-présidents de la Conférence, son Altesse Royale la Princesse Hélène Shah, présidente de la Croix-Rouge du Népal, et le Dr Dmitry Venedictov, président du Comité exécutif de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS.

M. K. BOLLIGER (président):

Vous avez entendu ces propositions du Conseil des Délégués. Je vous demande votre approbation. (*Applaudissements*)

Je demande au président Hay les propositions du Conseil des Délégués pour le poste de secrétaire général.

M. A. HAY (CICR):

Comme secrétaire général de la Conférence, le Conseil des Délégués vous propose d'élire M. Bénédicte de Tschanner, commissaire général de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. (*Applaudissements*)

Comme secrétaires généraux adjoints, le Conseil des Délégués vous propose M. William Cassis, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et M. Jean-Louis Cayla, du Comité international de la Croix-Rouge. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

J'interprète vos applaudissements comme une approbation de ces propositions. Quelqu'un demande la parole. Je suppose qu'il s'agit d'une motion d'ordre.

MOTION SUR LA SUSPENSION DE LA DÉLÉGATION GOUVERNEMENTALE DE L'AFRIQUE DU SUD

Ambassadeur D. D. AFANDE (Kenya, Gouvernement) (*original anglais*):

Je présente une motion d'ordre, Monsieur.

Monsieur le président, je souhaite saisir cette occasion pour remercier, au nom des délégations africaines, le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, le président du Comité international de la Croix-Rouge, le président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et le secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, d'avoir organisé cette importante XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui se déroule à Genève, une ville historique, aujourd'hui symbole de paix et de coopération entre les nations.

Je désire faire consigner notre profonde reconnaissance envers la Croix-Rouge suisse et les Autorités de la République et Canton de Genève ainsi que les autres organisateurs, pour leur hospitalité fraternelle et les moyens qui ont été mis à la disposition des délégués depuis leur arrivée à Genève. En prenant la parole, je voudrais d'abord rendre hommage au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-

Rouge qui réalisent une oeuvre humanitaire, apportent protection et assistance aux peuples en détresse et aux victimes de l'oppression dans le monde, et déploient des efforts pour promouvoir la compréhension, la paix et la coopération entre les peuples, fondées sur le respect de la dignité humaine, de la liberté et de l'égalité.

Les délégations africaines attachent une importance considérable à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge car elles sont convaincues qu'elle offrira aux membres du Mouvement international de la Croix-Rouge l'occasion de réfléchir non seulement sur son oeuvre immense mais aussi sur les problèmes à venir et les obstacles qui entravent l'application des principes humanitaires fondamentaux inscrits dans les Statuts du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Conventions de Genève de 1949, et d'autres principes humanitaires. Nous pensons que le Mouvement international de la Croix-Rouge incarne ces valeurs humaines fondamentales.

Cette intervention, faite au nom des délégations africaines, vise à attirer l'attention sur le fait qu'un membre du Mouvement international de la Croix-Rouge, participant à cette Conférence, bafoue les règles du droit international humanitaire et les principes humanitaires universellement reconnus en appliquant un système appelé *apartheid*, qui se traduit par l'exploitation constante et l'oppression sociale de la majorité noire de la population.

Comme nous le savons tous, le Gouvernement de l'Afrique du Sud ne reconnaît aucune liberté civile et aucun droit politique à la majorité noire de ce pays. Les délégations africaines considèrent que seul le démantèlement du régime dégradant de l'*apartheid* permettra de rétablir la dignité humaine et la liberté du peuple opprimé d'Afrique du Sud. Depuis de nombreuses années, la communauté internationale condamne l'Afrique du Sud en raison de la politique et des pratiques néfastes et inhumaines de l'*apartheid*. En effet, l'application de ce système et le déni des droits fondamentaux de l'homme et de l'égalité sont à l'origine du conflit et de l'instabilité qui règnent aujourd'hui en Afrique du Sud.

Face à l'intensification actuelle de la résistance du peuple opprimé d'Afrique du Sud et de la lutte qu'il mène pour la liberté et l'égalité, le régime de Prétoria a accentué l'oppression interne et ses attaques contre ses voisins. Au cours des dernières années, la communauté internationale a constaté l'ampleur des violations des droits de l'homme, notamment la mise à mort quotidienne d'innocents, la torture et la détention des opposants à l'*apartheid*, ainsi que les déportations massives de travailleurs urbains vers des réserves désolées, dans le cadre de la politique de "Bantoustanisation".

A l'extérieur, le régime continue d'occuper illégalement la Namibie et de lancer une campagne impitoyable de déstabilisation et de terrorisme contre ses voisins, en particulier contre les Etats de première ligne. Dans une tentative désespérée d'établir son hégémonie en Afrique du Sud, le régime raciste de Prétoria recrute, entraîne, équipe et déploie des mercenaires et des bandits armés pour provoquer des pertes humaines et matérielles, saper le développement économique et social, l'indépendance et la souveraineté des Etats de première ligne et isoler ceux qui combattent pour la libération de l'Afrique du Sud.

En résumé, la réalité et l'ampleur du déni de tous les droits de l'homme, inhérent au régime d'*apartheid*, apparaissent dans les violations quotidiennes des règles du droit international humanitaire et d'autres principes humanitaires. Néanmoins, l'inhumanité de l'*apartheid* a conduit la communauté internationale à soutenir le peuple d'Afrique du Sud, qui est déterminé à poursuivre son combat pour la liberté, l'égalité et la justice sociale.

Monsieur le président, au cours des années, l'Afrique et la communauté internationale toute entière ont demandé à l'Afrique du Sud, par l'entremise des Nations Unies et d'autres instances, de démanteler l'*apartheid* et d'instaurer une société démocratique dont les membres jouiraient de

l'égalité des droits, de la paix et de la liberté. Devant l'intransigeance de Prétoria, l'Afrique a toujours considéré que le seul moyen d'obtenir que la majorité des Sud-Africains participent à la gestion de leur pays et acquièrent la liberté était d'isoler ce régime et de prendre des sanctions globales et économiques à son encontre. A cet égard, nous sommes reconnaissants des positions favorables et des mesures pacifiques qu'ont adoptées récemment les Etats-Unis d'Amérique et la Communauté européenne.

Etant donné l'intensification de la résistance en Afrique du Sud, les délégations africaines demandent qu'une assistance matérielle et morale accrue soit apportée aux mouvements de libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie, à savoir l'ANC, le PAC et la SWAPO, ainsi qu'aux Etats de première ligne, qui sont victimes de l'agression de ce pays. Elles demandent que ces mouvements de libération, qui sont reconnus par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité africaine, conformément à diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, participent à cette Conférence en qualité d'observateurs.

Monsieur le président, au cours de la préparation de cette Conférence, le Groupe africain réuni à Genève a abordé la question de la participation des représentants du Gouvernement sud-africain et de la Croix-Rouge sud-africaine. Le Groupe s'est rallié à l'avis des délégations africaines, qui estiment que les représentants du Gouvernement sud-africain ne remplissent pas les conditions requises pour représenter la majorité de la population sud-africaine. En fait, le Groupe avait espéré que cette question serait résolue avant le début de la Conférence. Nous regrettons que nos efforts n'aient pas abouti et voyons aujourd'hui les représentants du Gouvernement sud-africain siéger dans cette assemblée.

En conséquence, les délégations africaines ont adopté la position suivante : 1) la Croix-Rouge sud-africaine doit être autorisée à participer à la Conférence en raison du rôle essentiel qu'elle joue dans ce pays et des activités humanitaires qu'elle y mène; et 2) les représentants du Gouvernement sud-africain doivent être suspendus de cette Conférence, en d'autres termes, ne pas y participer. En faisant cette proposition, les délégations africaines souhaitent bénéficier de l'appui d'autres délégations pour atteindre cet objectif.

M. K. BOLLIGER (président):

Je voudrais remercier tout d'abord l'ambassadeur du Kenya pour les paroles élogieuses qu'il a prononcées à l'égard du CICR, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à l'intention de la Croix-Rouge suisse.

Quant à votre proposition d'exclure le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud de la Conférence, c'est là une proposition très grave puisqu'il s'agit d'exclure, ni plus ni moins, un membre de la Conférence qui a été invité en bonne et due forme, autrement dit de lui retirer son droit de participation. Je pense que vous serez d'accord avec moi d'inscrire ce point à l'ordre du jour de notre débat d'aujourd'hui et je pense aussi que vous serez d'accord que nous terminions d'abord l'élection du Bureau, c'est-à-dire le point I, ce qui ne prendra pas beaucoup de temps.

Je conclus de votre silence que vous êtes d'accord et je prie le président Hay de bien vouloir nous faire part des propositions du Conseil des Délégués pour le comité de rédaction.

ÉLECTIONS (suite)

M. A. HAY (CICR):

Le Conseil des Délégués vous propose d'inviter les délégations gouvernementales et les Sociétés nationales des pays suivants à désigner un membre du comité de rédaction pour chacun de ces pays : Burundi, Mexique, Royaume-Uni, Cuba et France — pour ce dernier pays, je signale qu'un représentant de la délégation française devrait remplacer celui présenté hier d'une délégation monégasque — les présidents des

comités de rédaction que chaque commission désignera, un représentant du CICR et un représentant de la Ligue.

M. K. BOLLIGER (président):

Vous avez entendu ces propositions. Pouvez-vous vous y rallier? (*Applaudissements*)

Ces cinq pays sont donc élus. Je les remercie de leur participation.

MOTION SUR LA SUSPENSION DE LA DÉLÉGATION GOUVERNEMENTALE DE L'AFRIQUE DU SUD (suite)

M. B. R. M. HOVE (Zimbabwe, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Honorables délégués, je prends la parole au nom de la Croix-Rouge du Zimbabwe. Je présente une motion d'ordre fondée sur l'article XIII du Règlement, que je cite : "Si, au cours de la discussion, un délégué présente une motion d'ordre, la discussion est interrompue et cette motion est tranchée par le président ou, s'il le désire, par la Conférence". Je présente donc une motion d'ordre et me réjouis de ce que vous m'avez accordé la parole bien que vous ayez poursuivi un moment l'examen de l'ordre du jour.

Ma motion d'ordre a trait aux propositions que le délégué du Kenya a soumises à cette Conférence. Elle a la priorité sur toutes les autres questions et doit donc être examinée. Monsieur le président, vous avez d'emblée enjoint à cette Conférence de ne pas s'occuper de questions d'ordre politique et de ne pas utiliser cette tribune pour des débats de caractère politique. Je me rends totalement à cette injonction.

Le délégué du Kenya n'a pas soulevé une question d'ordre politique. Il a soulevé une question de caractère strictement juridique. Il a évoqué les activités d'un membre de cette Conférence, la République d'Afrique du Sud, qui a ratifié les Conventions de Genève et qui, de ce fait, est habilitée à participer aux délibérations. Or, après cette ratification, la République d'Afrique du Sud a adopté une ligne de conduite qui mine la substance et les principes mêmes de cette noble organisation. La République de l'Afrique du Sud a engagé une guerre contre l'humanité, alors que cette auguste organisation mène une croisade au nom de l'humanité. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a adopté le système de l'*apartheid*, qui est en soi un crime contre l'humanité. Ce sont là des questions d'ordre strictement juridique, qui relèvent du droit international public. En conséquence, le délégué du Kenya a soulevé une question de caractère purement juridique.

La République d'Afrique du Sud a commis ce que nous pourrions appeler des crimes d'un type nouveau. Il incombe donc à cette organisation de déclarer que même si l'Afrique du Sud a ratifié les Conventions de Genève, même si, de ce fait, elle est pleinement habilitée à participer aux délibérations, sa conduite subséquente a invalidé son droit à appartenir à cette organisation. Il s'agit strictement d'une question de droit.

Le deuxième point serait le suivant : cette organisation est-elle compétente pour exclure la République d'Afrique du Sud de ces délibérations ? La réponse est oui et il y a des précédents en droit international. L'Assemblée générale des Nations Unies procède à la vérification des pouvoirs de chaque membre, et la République d'Afrique du Sud a été exclue après vérification des siens. Bien que la Charte des Nations Unies ne contienne aucune disposition prévoyant la suspension ou l'exclusion d'un membre, les Nations Unies ont pris cette décision. La présente Conférence est donc compétente pour examiner la proposition soumise par le délégué du Kenya, et donc par l'ensemble de l'Afrique.

Certes, comme je l'ai dit, notre Règlement ne contient aucune disposition prévoyant la suspension ou l'exclusion d'un membre. Mais permettez-moi de vous donner un exemple : en tant que délégués, nous avons tous qualité pour participer à cette Conférence. Supposons que l'un de nos

membres — Dieu ou Allah nous en préserve — soit pris de folie et se mette à frapper et blesser ceux qui l'entourent. Lèverons-nous les mains au ciel en proclamant que nous ne pouvons pas l'exclure parce que c'est un délégué ? Non, car il y a une règle d'efficacité à respecter. Si nous étions ici assemblés et qu'un tel cas se produisait, nous serions forcés de nous saisir de ce membre et lui dire que même s'il est habilité à participer à nos délibérations, nous devons l'exclure jusqu'à ce qu'il recouvre la raison. Nous l'excluons donc jusqu'à nouvel avis.

Cette même règle s'applique à la République d'Afrique du Sud. Elle doit être exclue jusqu'à ce qu'elle cesse de faire la guerre à l'humanité, jusqu'à ce qu'elle cesse de faire une guerre fondée sur l'*apartheid*, jusqu'à ce qu'elle renonce au régime d'*apartheid*, que le droit international condamne. C'est une question d'ordre strictement juridique. Par conséquent, au nom de ma Société nationale, j'appelle tous ceux qui respectent la croisade menée pour le bien de l'humanité, qui aiment et respectent notre organisation et les principes qu'elle défend, à ne pas oublier que ceux-ci sont constamment menacés par les activités de l'Afrique du Sud. Cela suffit. Nous disons : assez ! Je vous remercie.

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie le délégué du Zimbabwe de son intervention et je lui rappelle que j'avais donné mon agrément à la délégation du Kenya d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Toutefois, en l'absence de toute disposition prévoyant l'exclusion d'un membre de la Conférence, et surtout en l'absence de précédent dans l'histoire de la Croix-Rouge, notre Conférence doit d'abord statuer sur sa compétence en la matière; il me semble donc indispensable de poser la question préalable et ensuite, si nécessaire de voter pour savoir si elle peut entrer en matière sur la proposition qui a été faite. Il nous reste, avant l'interruption de nos débats pour assister à la réception du Président de la Confédération, dix minutes qui sont ouvertes pour la discussion sur ce point. La parole est à qui la voudra.

M. H. LIMIHAGATI (Tanzanie, Croix-Rouge et Gouvernement) (*original anglais*):

Monsieur le président, je voudrais d'abord préciser que mon pays et ma Société se rallient à la motion d'ordre présentée par le Kenya et appuyée par le Zimbabwe. Comme l'a souligné la délégation du Zimbabwe, c'est une question qui nous préoccupe profondément, qui préoccupe les voisins de la raciste Afrique du Sud. Nous savons ce qui s'y passe. Nous savons que l'Afrique du Sud ne respecte pas les principes de notre Mouvement et nous n'avons pas honte d'affirmer que notre Mouvement vit des heures extrêmement pénibles. S'il ne condamne pas l'Afrique du Sud et ne l'exclut pas de cette Conférence, je commencerai à me demander si la Conférence respecte elle-même le principe d'humanité.

Monsieur le président, nous vivons un moment extrêmement pénible. Nous sommes à un tournant. Nous ne pouvons accepter un compromis. Nous devons donner l'exemple, le meilleur exemple au monde. Et c'est le Mouvement de la Croix-Rouge qui peut donner le meilleur exemple de respect des principes mêmes auxquels nous croyons.

Monsieur le président, plus vite vous prendrez une décision sur la question, mieux la Conférence pourra poursuivre ses travaux. Nous appuyons sans réserve la motion qui a été présentée et nous nous réservons le droit de prendre dès ce jour la mesure la plus importante, à savoir quitter la salle.

M. K. BOLLIGER (président):

Puis-je vous prier, Mesdames et Messieurs, de vous annoncer avant de prendre la parole; il est techniquement impossible de lire les inscriptions sur vos pancartes, surtout dans la salle adjacente.

Dr M. M. NALUMANGO (Zambie, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Permettez-moi de me joindre à mes collègues pour vous

féliciter de votre élection, à l'unanimité, à la présidence de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Monsieur le président, je voudrais vous rappeler les déclarations qu'ont faites plusieurs délégations d'Afrique australe qui ont spécifiquement attiré l'attention de la Ligue et des Sociétés de la Croix-Rouge sur le nombre croissant des personnes déplacées dans cette partie du continent africain. Presque tous les pays de la région ont accueilli des personnes déplacées, dont le nombre augmente de jour en jour. Nous considérons que l'*apartheid* est la cause profonde de cette situation. Monsieur le président, la mission de la Croix-Rouge est non seulement de faire face aux catastrophes, mais aussi de contribuer à les prévenir. Or, nous pensons que l'*apartheid* est à l'origine du problème des personnes déplacées en Afrique australe.

M. K. BOLLIGER (président):

Je suis obligé d'interrompre ici les débats pour vous permettre d'assister à la réception de la Confédération suisse et de la République et Canton de Genève à l'Hôtel Intercontinental.

Nous reprendrons nos délibérations ici à 20 h. 45 et le délégué de la Syrie aura la parole le premier. La séance est levée.

*interruption à 18 h. 30
reprise à 20 h. 45*

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos délibérations. Se sont inscrits pour le moment la Syrie, le Nigeria, le Soudan, la délégation gouvernementale de l'Inde, la délégation gouvernementale de la Yougoslavie, la délégation gouvernementale du Pakistan, le Saint-Siège et la délégation gouvernementale du Nicaragua. Je vous invite, je vous demande, je vous supplie de toujours dire votre nom et l'appartenance à une Société de Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge ou à une délégation gouvernementale, autrement nous allons avoir des difficultés avec notre procès-verbal.

Mme S. ABDALLA (République arabe syrienne, Gouvernement):

Je vous félicite, ainsi que les membres élus de notre assemblée et je vous souhaite une bonne réussite dans notre travail.

Monsieur le président, je ne veux pas citer tous les crimes de l'*apartheid* et les maux dont souffre la population noire sud-africaine, parce qu'ils sont connus dans le monde entier. Je veux, Monsieur le président, exprimer le soutien de notre délégation à la proposition faite par notre ami, le représentant du Kenya, de suspendre la participation de la délégation du Gouvernement sud-africain aux travaux de cette Conférence, car cette attitude est juste et nécessaire, et je tiens à souligner aussi la distinction que nous faisons entre la Société de la Croix-Rouge sud-africaine et le représentant du Gouvernement.

Monsieur le président, vous avez aussi soulevé la question de savoir si cette Assemblée est habilitée à se prononcer sur la question de la suspension ou de l'exclusion d'un membre de la Conférence. Ma réponse à cette question est oui car, si cette Assemblée a le droit de modifier les Statuts de la Croix-Rouge internationale, il va de soi qu'elle peut se prononcer sur un tel sujet et je crois que nous pouvons passer au vote, si vous le jugez opportun.

Ambassadeur B. A. ADEYEMI (Nigeria, Gouvernement) (*original anglais*):

Ma délégation voudrait, elle aussi, vous féliciter chaleureusement de votre élection à l'unanimité. Je suis personnellement convaincu que vous saurez mener nos délibérations à bonne fin.

Ma délégation voudrait également apporter sa modeste

contribution à l'éloquent exposé qu'a fait ce soir l'ambassadeur du Kenya, au nom des délégations africaines qui, comme en témoigne le procès-verbal, a été appuyé par les délégations de la Zambie, du Zimbabwe et de la Tanzanie.

Le problème qui se pose à nous est extrêmement clair: la suspension de la participation du régime raciste de Prétoria à cette Conférence est fermement et solidement fondée sur la légalité et le droit international. Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reste l'instance la plus importante dont dépendent les grands principes du droit humanitaire. C'est un Mouvement fondé sur le besoin universellement admis d'apporter secours et assistance aux millions d'êtres humains victimes, à travers le monde, de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Le Mouvement a offert ses services sans discrimination, en s'efforçant d'atténuer les souffrances des peuples de toutes les races, sur tous les continents. A ces nobles objectifs, Monsieur le président, nous pouvons opposer ce que le régime sud-africain représente. C'est un régime qui pratique le racisme avec un sadisme systématique depuis près de quarante ans. Il a déshumanisé la majorité à laquelle il s'est imposé. Des milliers de Noirs sont emprisonnés, en vertu de la loi d'urgence, la plupart sont torturés, voire tués. Sa politique barbare et répressive a atteint une ampleur qui relègue les exactions nazies au rang de péché véniel.

C'est un régime qui utilise ouvertement le terrorisme comme instrument de politique d'Etat; par-delà ses frontières, l'Afrique du Sud a violé de manière flagrante le droit international en commettant des actes diaboliques d'agression contre des gouvernements légitimes, en particulier ceux des Etats de première ligne. C'est un régime qui a donné plus de soucis que tout autre au Mouvement de la Croix-Rouge, étant donné que ses politiques iniques ont poussé des vagues successives de réfugiés à franchir la frontière sud-africaine pour chercher asile dans les pays voisins. De l'avis de ma délégation, le régime de Prétoria a perdu son droit à rester au sein du Mouvement dès le moment où il a promulgué les *Group Area Acts* et a engagé la politique dangereuse qu'il poursuit actuellement, qui déstabilise toute la sous-région de l'Afrique australe, et qui est devenue une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales.

La vraie question, Monsieur le président, est de savoir pourquoi une organisation aussi noble que la Croix-Rouge devrait garder en son sein un régime renégat qui n'a aucun respect pour le droit international et plus particulièrement pour le droit international humanitaire. Cette organisation doit à la postérité de dire "Cela suffit" au régime raciste. Elle est moralement tenue de préserver sa crédibilité en excluant l'Afrique du Sud de cette Conférence de la Croix-Rouge et de celles qui suivront, jusqu'à ce que le régime monstrueux de l'*apartheid* soit abandonné, jusqu'à ce que le droit humanitaire, qui est le fondement du Mouvement de la Croix-Rouge, soit pleinement respecté, et jusqu'à ce que toutes les races d'Afrique du Sud, sans exception, jouissent des droits fondamentaux inhérents à la dignité de l'homme, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ambassadeur A. M. A. HASSAN (Soudan, Gouvernement) (*original anglais*):

Monsieur le président, je voudrais vous féliciter de votre élection à cette fonction éminente. Nous sommes convaincus que vous saurez remplir vos fonctions de manière responsable.

Monsieur le président, au nom de ma délégation, et en ma qualité de président du Groupe des nations arabes, j'ai été prié de faire savoir à la Conférence, par votre entremise, que ledit Groupe appuie sans réserve la motion présentée par l'ambassadeur du Kenya et président des délégations africaines, demandant que le Gouvernement de l'Afrique du Sud soit exclu de cette Conférence.

M. P. K. UMASHANKAR (Inde, Gouvernement) (*original anglais*):

Au nom de la délégation de l'Inde, j'exprime notre soutien au Groupe des nations africaines. Nous considérons que le régime raciste de l'Afrique du Sud, qui ne respecte pas le droit international humanitaire, et qui opprime systématiquement la majorité noire, ne mérite pas de siéger dans cette auguste assemblée. Nous appuyons sans réserve la motion d'ordre présentée par le Groupe des nations africaines demandant que la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud soit exclue de cette Conférence. Nous estimons que cette auguste assemblée est juridiquement habilitée à prendre une telle décision. En fait, un nombre suffisant de nations se sont d'ores et déjà exprimées sur la question et il semble qu'aucun doute ne subsiste. Nous souhaitons qu'une décision soit prise rapidement.

Dr B. BOHTE (Yougoslavie, Gouvernement) (*original anglais*):

Je prends la parole au nom de la Croix-Rouge yougoslave également. Monsieur le président, je voudrais d'abord vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Je vous présente tous nos vœux de succès, car nous sommes convaincus que cette Conférence doit absolument être couronnée de succès.

Monsieur le président, nos délégations appuient sans réserve la proposition que la délégation kenyane a faite au nom des délégations africaines, demandant la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud. Nous soutenons cette proposition pour les raisons qu'ont déjà invoquées les orateurs qui m'ont précédé. Nous pensons que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité, qu'il est la violation la plus flagrante des principes humanitaires fondamentaux et donc des principes du Mouvement de la Croix-Rouge. Nous sommes convaincus que cette Conférence est compétente pour statuer sur la motion du Kenya, étant donné que ni les Statuts ni le Règlement de la Croix-Rouge internationale ne contiennent de disposition à cet effet.

M. K. BOLLIGER (président):

Nous avons pris connaissance que vous avez parlé au nom du Gouvernement et de la Croix-Rouge de Yougoslavie.

M. le ministre A. EZDI (Pakistan, Gouvernement) (*original anglais*):

Monsieur le président, nous voudrions d'abord vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection.

Ma délégation soutient sans réserve la proposition que le Kenya a faite au nom du Groupe africain de suspendre la délégation envoyée par le régime de Prétoria. Nous le faisons parce que, comme l'ont déclaré les Nations Unies à maintes reprises, ce régime n'est pas le gouvernement légitime de l'Afrique du Sud. Ses représentants ne peuvent donc pas participer à cette Conférence en tant que membres d'une délégation gouvernementale.

Toutefois, notre soutien à la proposition du Kenya ne se fonde pas uniquement sur des considérations strictement juridiques. La question qui a été soulevée est beaucoup plus importante. Elle touche à la raison d'être du Mouvement. Si nous voulons rester fidèles à ses principes, si le Mouvement veut préserver sa crédibilité, alors il n'y a qu'une seule réponse à cette question. Un régime qui, par ses paroles et par ses actes, refuse jour après jour à la majorité de la population, à laquelle la terre appartient, la dignité et l'égalité qui sont inhérentes à tout être humain, simplement parce que cette majorité est noire, un régime qui par son idéologie raciste bafoue le principe même d'humanité qui inspire notre Mouvement, ne peut siéger parmi nous. Il ne peut être autorisé à rester parmi nous. Il faut lui dire unanimement et immédiatement de partir.

Monsieur le président, cette question ne touche pas seulement le Groupe africain ou le Tiers monde. Elle nous con-

cerne tous, Sociétés nationales et gouvernements, et nous espérons que notre réponse sera claire et sans équivoque. Ne pas adopter la proposition kenyane pourrait irrévocablement saper notre Mouvement et neutraliser sa capacité d'agir efficacement, non seulement en Afrique mais aussi dans beaucoup d'autres pays du monde.

Mgr. J. MULLOR GARCIA (Saint-Siège, Gouvernement) (*original espagnol*):

Monsieur le président, je dois avouer qu'en ma qualité de chef de délégation, et également de diplomate du Saint-Siège et même de prêtre, j'éprouve des sentiments contradictoires à la perspective de participer à ce débat. J'ai l'impression que mon cœur veut applaudir et s'unir à mes collègues africains et que ma tête, c'est-à-dire mon intelligence, veut réfléchir, malgré la passion que je ressens autour de moi.

Je déclare, Monsieur le président, que ma délégation est extrêmement sensible à la position des nations africaines. Je représente une personne qui est respectée dans le monde entier, à savoir Jean-Paul II, qui a condamné, à réitérées reprises, le phénomène affligeant, douloureux et dégradant de l'*apartheid*. En outre, et je tiens à le dire à mes amis africains, je me sens africain. J'ai vécu et j'ai été humilié par l'*apartheid* en Afrique du Sud et je me sens solidaire de mes frères africains que j'ai côtoyés pendant sept ans, dans trois pays très différents tous opposés à l'*apartheid*: la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Niger.

De plus, je parle au nom d'une délégation qui n'a pas de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Il est important que cela se sache : le Saint-Siège n'a pas de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud.

Je parle aussi au nom d'un christianisme qui souffre de l'*apartheid*. Le secrétaire général de la Conférence épiscopale catholique romaine est en prison en raison de son opposition à l'*apartheid*.

Cela dit, Monsieur le président, je me pose plusieurs questions. La première est la suivante : la Croix-Rouge est l'essence même de la neutralité face aux belligérants, quels qu'ils soient. Cet après-midi, nous avons vu un film qui nous a émus, un film qui parle de trente guerres, qui se déroulent actuellement. Je me demande : si la Croix-Rouge internationale avait à choisir entre les belligérants de trente guerres, quel serait le résultat, quelle serait l'efficacité, quelle serait la grandeur de la Croix-Rouge ? Pour répondre à la première question, je crois que si nous adoptions purement et simplement la position de Son Excellence M. l'ambassadeur du Kenya, nous créerions, ce soir, un précédent extrêmement grave au sein de la Croix-Rouge. Aujourd'hui nous devons nous prononcer sur l'*apartheid*, mais peut-être devons-nous demain ou après-demain nous prononcer sur d'autres belligérants.

Certes, il y a un conflit en Afrique du Sud. Mais — et c'est la deuxième question que je me pose — nous constituons un lieu de dialogue où nous pouvons dire à voix haute ce que nous pensons. Pourquoi ne pas permettre à la délégation d'Afrique du Sud de nous entendre et de lui faire savoir que l'*apartheid* est un système que condamnent tous les hommes de bonne volonté.

La troisième question que je me pose émane plus de la raison que du cœur : quelle sera la situation du Comité international de la Croix-Rouge, demain et après-demain, non seulement en Afrique du Sud, mais encore dans toute l'Afrique australe, si nous devons prendre position vis-à-vis des différents belligérants lors de chaque conférence ? Quelle est la mission que la Croix-Rouge doit encore remplir dans ce pays martyr, l'Afrique du Sud ?

La quatrième question que je me pose, Monsieur le président, chers amis, est la suivante: nous vivons une semaine extrêmement importante dans l'histoire du monde. M. le président de la Mata a eu l'amabilité de nous rappeler cet après-midi, dans son discours d'ouverture, que Jean-Paul II avait appelé, le 4 octobre, tous les belligérants du monde à obser-

ver le 27 du même mois une trêve de Dieu. Le 27 octobre, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des représentants de toutes les religions du monde se réuniront à Assise, pour prier pour la paix, pour penser à la paix, et pour faire quelque chose pour la paix. Ne pourrions-nous pas, pour éviter ce déchirement interne à la Croix-Rouge, adhérer nous aussi à cette trêve ? Ne pourrions-nous pas, nous qui réprouvons, nous qui abhorrons l'*apartheid*, poursuivre un dialogue efficace et authentique, qui nous permette d'exprimer ce que nous pensons et qui fasse, j'espère, réfléchir les gouvernements sur des méthodes et des systèmes injustes ?

Enfin, Monsieur le président, je me pose une dernière question : n'y aurait-il pas une solution de compromis ? Les orateurs qui m'ont précédé, et je me joins à eux, vous ont chaleureusement félicité pour votre élection à la présidence de cette assemblée. Je demanderai à mes collègues de vous aider à mener votre tâche au mieux et à former un groupe qui étudiera une solution de compromis. Il ne m'appartient pas de présenter des propositions concrètes car je ne fais partie d'aucun bloc et n'ai aucun intérêt politique. J'appartiens à une église qui, elle aussi, est persécutée dans ce pays au travers de quelques prêtres de ma confession et d'autres confessions. Mais je me demande si nous ne pourrions pas parvenir à un accord, faire en sorte que tous puissent faire valoir leurs raisons dans ce conflit, car c'est une véritable guerre idéologique qui nous oppose.

Monsieur le président, j'espère que nous pourrons, avec votre aide, atteindre une solution de compromis qui condamne l'*apartheid* comme il doit l'être par le monde entier, mais qui, dans le même temps, permette aux personnes qui le représentent d'entamer un dialogue franc et de parvenir à un éventuel changement d'avis. Nous ne savons pas, et nous ne saurons jamais, ce qu'il y a dans le cœur d'un homme ni jusqu'où ira ce dialogue. Peut-être ces personnes, grâce au dialogue, trouveront-elles quelque chose de nouveau au fond de leur cœur qui fasse réfléchir leur gouvernement, et un jour transformer l'*apartheid* inique en une coexistence pacifique.

M. K. BOLLIGER (président):

Les applaudissements vous ont certainement montré que votre appel au compromis n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd.

Ambassadeur D. D. AFANDE (Kenya, Gouvernement) (*original anglais*):

Monsieur le président, je remercie les délégations qui ont apporté leur soutien à la motion que j'ai présentée. Je crois que le moment est venu de prendre une décision au sujet de la proposition que j'ai faite, qui est d'exclure la délégation gouvernementale de la République d'Afrique du Sud de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Monsieur le président, je demande que nous passions au vote sur cette motion. De plus, je demande que nous procédions à un vote par appel nominal.

Ambassadeur J. A. SANKEY (Royaume-Uni, Gouvernement) (*original anglais*):

Je ne sais pas exactement quelles sont vos intentions, mais un certain nombre de délégations, dont la mienne, vous ont fait savoir qu'elles désiraient s'exprimer sur cette importante question. Je sais que nos amis africains, avec leur courtoisie habituelle, ne voudront pas empêcher d'autres délégations d'émettre leur point de vue sur cette question essentielle. Je voudrais donc leur demander, par votre entremise, de nous permettre d'exercer notre droit à intervenir dans ce débat.

M. K. BOLLIGER (président):

Il y a dix délégations inscrites. Je vous propose de les entendre et de clore le débat ensuite et de passer au vote selon le désir de la délégation kenyane.

Ambassadeur QIAN JIADONG (Chine, Gouvernement) (*original anglais*):

Je prends la parole au nom du Gouvernement et de la Croix-Rouge de Chine. Tout d'abord, permettez-moi de vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes chaleureuses félicitations. Nous espérons sincèrement que notre Conférence sera couronnée de succès grâce à votre savoir-faire.

Monsieur le président, nous avons écouté attentivement les orateurs précédents: les délégations chinoises considèrent que la motion présentée par le représentant du Kenya au nom des Etats d'Afrique, demandant que l'Afrique du Sud soit exclue de cette Conférence, est raisonnable et pleinement justifiée. Les crimes perpétrés contre la population noire d'Afrique du Sud par le régime de Prétoria sont contraires à la dignité humaine, à la justice internationale, aux principes de la Croix-Rouge et à l'esprit humanitaire.

Les agissements pervers des autorités sud-africaines ont soulevé une énorme indignation au sein de la communauté internationale. Nombre d'Etats et d'organisations internationales, soucieux de défendre les principes humanitaires, ont pris des sanctions d'ordre politique, économique et autre, à l'encontre du régime de Prétoria. Il n'est que normal que le Mouvement international de la Croix-Rouge, qui a pour objectif ultime la promotion des principes humanitaires à l'échelon mondial, réagisse lui aussi face à l'inhumanité des autorités sud-africaines. Garder le silence et ne rien faire ternirait son image. Comme l'a dit le représentant du Zimbabwe, la suspension de la représentation d'un Etat au sein d'une organisation internationale n'est pas sans précédent.

Les délégations chinoises considèrent que la motion des Etats africains demandant d'exclure l'Afrique du Sud de cette Conférence doit être acceptée, pour le bien du Mouvement lui-même.

M. K. BOLLIGER (président):

Je prie le secrétaire général de vous donner lecture de la liste des orateurs qui se sont inscrits et qui est close.

Ambassadeur B. de TSCHARNER (secrétaire général):

Nous avons reçu les demandes des délégations suivantes: la délégation du Nicaragua, gouvernement, la délégation de Cuba, gouvernement, la délégation de la Croix-Rouge du Costa Rica, la délégation de la Croix-Rouge du Botswana, la délégation du Bangladesh, gouvernement, la délégation française, gouvernement, la délégation des Etats-Unis, gouvernement, la délégation du Zimbabwe, gouvernement, la délégation du Burkina Faso, gouvernement, la délégation de la République islamique d'Iran, gouvernement, la délégation des Pays-Bas, gouvernement et Croix-Rouge, la délégation suisse, gouvernement, et on me donne d'autres noms: la délégation angolaise, gouvernement, la délégation du Samoa occidental, Croix-Rouge, la délégation du Libéria, gouvernement, la délégation de l'Equateur, Croix-Rouge, la délégation du Royaume-Uni, gouvernement, la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Croix-Rouge, la délégation gouvernementale du Viet Nam, la délégation de Malaisie et la délégation des Philippines.

Ambassadeur G. A. VARGAS (Nicaragua, Gouvernement) (*original espagnol*):

Monsieur le président, étant donné que notre délégation a pour la première fois, au cours de cette Conférence, le privilège de prendre la parole, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection. Je voudrais aussi préciser que notre délégation ne va pas intervenir sur le fond de la question car la position de notre Gouvernement est connue de tous : nous condamnons l'*apartheid*, et nous n'avons pas de relations diplomatiques avec le Gouvernement d'Afrique du Sud.

Toutefois, si vous me le permettez, Monsieur le président, je ferai une remarque. En premier lieu, il me semble que le président doit veiller à ce que le Règlement de la Conférence

soit respecté et, si je ne me trompe pas, la délégation du Kenya a présenté une motion d'ordre au nom des pays d'Afrique, proposant la suspension du Gouvernement d'Afrique du Sud. Par la suite, la délégation du Zimbabwe, invoquant le Règlement de la Conférence, a demandé que la proposition du Kenya soit mise aux voix.

Je constate, Monsieur le président, que nous avons ouvert un débat sur le fond sans nécessité. Je crois que nous devons, en appliquant strictement le Règlement, nous prononcer immédiatement sur la proposition de la délégation du Kenya. Un débat sur le fond me paraît inutile. Je suis convaincu qu'aucune délégation ici présente n'approuve la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Je ne crois pas qu'il y ait de délégation qui puisse l'approuver ou la justifier. Par conséquent, la Conférence doit trancher et je vous demande, Monsieur le président, d'appliquer le Règlement.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci, Monsieur, de cette proposition. Je vous rends attentif au fait qu'il y a seize délégations qui aimeraient s'exprimer; il me semble donc que le désir existe dans la salle de pouvoir s'exprimer sur une question aussi importante et je dirai aussi décisive pour l'avenir de notre Mouvement.

M. M. CARMONA JIMENEZ (Costa Rica, Croix-Rouge) (*original espagnol*):

Merci, Monsieur le président. Je ne poursuivrai pas parce qu'un mur nous sépare. Or, nous n'aimons pas les murs au Costa Rica. Quand j'ai demandé la parole, c'était pour présenter une motion d'ordre. Mais je saisis l'occasion qui m'est donnée car le nécessaire a déjà été fait. Je voulais demander que chaque orateur fasse savoir s'il représente un gouvernement ou une Société nationale. On nous a expliqué au début de cette Conférence la signification de l'emblème de la Croix-Rouge : un nuage assombrit le monde, qui est protégé par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. La devise nous a été dite en trois langues. L'espagnol dit: "Unidos por la humanidad".

Monsieur le président, je crois qu'il faut tenir compte des remarques du représentant de Sa Sainteté le Pape. Je ne voudrais pas créer de discordes, bien que je siège aux côtés du représentant de mon Gouvernement, mais quelque chose nous unit, ou nous sépare en ce moment : l'indépendance de ma Société. Je voudrais demander aux représentants des gouvernements (qui forment peut-être la majorité en ce moment) de ne pas oublier que la Croix-Rouge obéit à des principes purement humanitaires et n'est pas une affaire de gouvernement.

Mme A. M. LUETTGEN DE LECHUGA (Cuba, Gouvernement) (*original espagnol*):

Monsieur le président, je voudrais d'abord, au nom de la délégation gouvernementale cubaine, vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, et vous présenter nos meilleurs voeux de succès.

Nous serons très brefs, mais nous voulons manifester notre soutien aux orateurs qui nous ont précédés. La légitimité de l'exclusion du Gouvernement d'Afrique du Sud de la Conférence internationale de la Croix-Rouge se fonde sur les principes humanitaires les plus hauts et sur le fait que cette dernière apporte un message d'espoir et de confiance à tous les êtres qui souffrent pour diverses raisons et qui voient dans notre Mouvement un symbole de protection, d'assistance et d'atténuation de leurs souffrances.

M. K. BOLLIGER (président):

Puis-je prier encore une fois les délégués de bien vouloir se présenter et s'identifier, gouvernement ou Société nationale. Cela facilitera énormément la tenue des procès-verbaux.

Lady R. KHAMA (Botswana, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je prends la parole au nom de la Croix-Rouge du Bots-

wana. Nous souscrivons à tout ce qu'ont dit nos Sociétés soeurs quant à la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud de cette Conférence.

M. A. K. H. MORSHED (Bangladesh, Gouvernement) (*original anglais*):

Monsieur le président, permettez-moi de faire une petite remarque : je parle au nom du Gouvernement et de la Croix-Rouge du Bangladesh. Monsieur le président, je voudrais vous féliciter sincèrement de votre élection. Je serai très bref et me contenterai de confirmer notre soutien sans réserve aux deux éléments de la proposition du Kenya. Quelques orateurs ont fait part de leur opposition, mais nous voudrions nous associer tout particulièrement aux remarques du représentant du Zimbabwe.

M. J. MOUTON BRADY (France, Gouvernement):

Monsieur le président, ma délégation aurait souhaité lancer un appel à la fois au bon sens et à l'entente. Je me dispenserai de le faire ayant entendu, avec émotion, l'intervention d'une haute qualité intellectuelle et morale du représentant du Saint-Siège, dont nous approuvons entièrement les propos. Je voudrais simplement les compléter sur un ou deux points.

Certes, comme tout le monde, nous condamnons formellement l'*apartheid* et chacun connaît la position du Gouvernement français. Nous aurions bien sûr accepté, si les circonstances l'avaient exigé, de nous associer au vote d'une motion condamnant l'*apartheid* au sein de cette Conférence. Mais ce n'est pas d'abord de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Ce qui nous paraît en cause, c'est bien plus l'avenir de la Croix-Rouge.

En acceptant d'engager ce débat, il nous semble que nous ne sommes pas fidèles à nos propres principes et en particulier au principe de neutralité qui nous rappelle qu'afin de garder la confiance de tous, la Croix-Rouge s'abstient de prendre part aux hostilités — et c'est bien d'hostilités qu'il s'agit en l'occurrence — et en tout temps aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et philosophique. Mais en outre, il nous semble que dans la circonstance, nous sommes en train de violer nos propres Statuts.

Les Statuts sont parfaitement clairs et une association, une organisation, un mouvement quel qu'il soit, qui ne respecte pas ses propres Statuts, est condamné. Un tel précédent dans le cadre de notre Conférence serait extrêmement dommageable car il nous conduirait inévitablement sur la route d'une politisation que personne ne souhaite. C'est pourquoi, à notre grand regret, il nous paraît inévitable de voter contre la compétence de cette assemblée en ce qui concerne la suspension de la représentation du gouvernement de l'Afrique du Sud.

Amiral E. ZUMWALT, Jr. (Etats-Unis d'Amérique, Gouvernement) (*original anglais*):

Le Gouvernement des Etats-Unis regrette profondément que cette question ait été soumise à la Conférence internationale. Comme nous l'avons entendu, il n'y a pas de fondement juridique à l'exclusion d'un Etat qui est un Etat signataire des Conventions de Genève de 1949. Cet Etat est l'Afrique du Sud. Ni les Statuts de la Croix-Rouge internationale, ni le Règlement de la Conférence ne contiennent de disposition prévoyant l'étude ou la mise aux voix d'une telle proposition. En outre, celle-ci est en contradiction flagrante avec le principe d'universalité, qui est l'un des Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge, dont le professeur Pictet, distingué juriste de la Croix-Rouge, nous a donné lecture.

Nous savons tous que l'Afrique du Sud est un pays tourmenté, que sa population est victime de tensions politiques. Tout en oeuvrant à la recherche d'une solution non violente, mon Gouvernement a imposé les sanctions les plus rigoureuses à l'Afrique du Sud. C'est dans cette situation que la

Croix-Rouge peut jouer son rôle le plus éminent.

Les remarques du représentant du Botswana peuvent nous amener à penser au massacre de groupes ethniques qui se poursuit dans d'autres parties du monde, et dont il n'est pas question ici. Tout comme nous nous opposerions à l'expulsion d'autres nations qui pratiquent aussi une politique de discrimination à l'encontre de populations entières, nous nous opposons à l'expulsion de l'Afrique du Sud.

Il serait particulièrement inopportun que cette Conférence de la Croix-Rouge, agissant au nom de la Croix-Rouge, crée par son action une situation qui entravera l'accomplissement de la mission humanitaire du Mouvement.

Nous demandons instamment à la Conférence d'apporter son appui au président et de ne pas agir en violation de son propre Règlement et des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

M. N. D. KITIKITI (Zimbabwe, Gouvernement) (*original anglais*):

Monsieur le président, c'est la première fois que ma délégation prend la parole au nom du Gouvernement du Zimbabwe. Nous n'avons rien à ajouter aux propos du président de notre Société de la Croix-Rouge. A ce stade, notre délégation n'est plus très sûre de la procédure. Nous intervenons pour appuyer la motion d'ordre présentée par le Kenya en application de l'Article 13 de notre Règlement, et demandant qu'il soit procédé à un vote par appel nominal. Monsieur le président, j'appuie cette motion.

Mme A. OUEDRAOGO (Burkina Faso, Gouvernement):

Je prends la parole au nom du Gouvernement et de la Société nationale.

La délégation du Burkina Faso soutient pleinement la déclaration faite par M. l'Ambassadeur du Kenya au nom de l'Afrique car les idéaux de paix et d'humanité qui guident l'action de la Croix-Rouge ne peuvent être défendus en dehors des vertus humaines, telles la justice et la liberté. Ces principes nous commandent de dénoncer la présence de l'Afrique du Sud, raciste, au sein de cette grande organisation mondiale de secours et de générosité. Ce faisant, nous considérons l'extirpation de l'*apartheid* comme une tâche urgente de la conscience humaine.

M. S. NASSERI (République islamique d'Iran, Gouvernement): (*original anglais*):

Je prends la parole au nom du Gouvernement et du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran.

Tout d'abord, permettez-moi, au nom des deux délégations, de vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau, et de vous présenter nos vœux de succès dans l'accomplissement de l'importante mission qui nous a été confiée à tous.

Comme je l'ai déjà précisé, je parle au nom de mon Gouvernement et du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran. La motion présentée par le Kenya, au nom du Groupe africain, ne porte pas sur une question nouvelle. Nous connaissons tous le problème de l'*apartheid* en Afrique du Sud et sa très longue histoire. Certes — et nous avons écouté très attentivement les différentes délégations qui se sont exprimées sur cette question essentielle — notre mission est d'oeuvrer pour la paix en nous appuyant sur les principes humanitaires.

Certes, il y a ici des délégations dont les Etats et les Gouvernements sont en conflit. Certes, nous devrions nous efforcer de faire respecter le droit international humanitaire dans tous ces conflits. Néanmoins, cela ne signifie pas que nous devons accepter une situation qui sape l'essence même de l'humanité. Il ne s'agit pas d'empêcher un Etat d'assister aux débats et d'y participer. Il ne s'agit pas davantage de refuser d'établir un dialogue entre les membres. Nous sommes réunis ici pour promouvoir ensemble le droit international humanitaire et veiller à son application.

Mais lorsqu'un Etat choisit de s'engager, non pas provisoirement mais à titre permanent, dans une politique contraire aux principes d'humanité les plus fondamentaux, et poursuit cette politique pendant des années malgré la réprobation de la communauté mondiale, quel autre choix reste-t-il ? Que pouvons-nous faire sinon prendre des mesures sévères à son encontre ? Comme l'a dit le délégué du Zimbabwe, nous devons prendre des mesures rigoureuses pour ramener l'Afrique du Sud à la raison.

En ce qui concerne la solution de compromis envisagée par quelques délégations, je pense que le Kenya a présenté une motion de compromis au nom du Groupe africain, lequel accepte, à juste titre, la présence de la Croix-Rouge sud-africaine, qui poursuit des activités humanitaires dans ce pays. Néanmoins, nous ne saurions en même temps, car cela serait contradictoire, accepter parmi nous un gouvernement qui pratique une politique d'*apartheid* radicalement contraire aux efforts humanitaires de la Croix-Rouge sud-africaine.

Monsieur le président, ma délégation estime qu'il y a lieu de suspendre les représentants du Gouvernement sud-africain, de manière à ôter toute chance à l'*apartheid*. Il est entendu que nous devons éviter les questions politiques et prêtant à controverse. Toutefois, nous sommes face à une situation où seul peut prévaloir un consensus contre l'*apartheid*, étant donné que nul ne peut souscrire à une politique aussi inhumaine.

Pour ce qui est des précédents, je crois que c'est là un précédent que nous devons établir. Je répète, nous devons établir un tel précédent de façon que plus jamais ne siègent ici les représentants d'Etats qui appliquent des politiques aussi ouvertement contraires à l'essence même de l'humanité. Monsieur le président, nous soutenons sans réserve la motion présentée par le délégué du Kenya au nom du Groupe africain.

M. F. KALSHOVEN (Pays-Bas, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je prends la parole au nom de la délégation de la Croix-Rouge des Pays-Bas et, conformément à la pratique établie au sein des Nations Unies, je souhaite vous féliciter de votre élection à la présidence de la Conférence.

Il est difficile, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de ne pas souscrire aux attaques qui ont été portées ici ce soir contre l'*apartheid*. La plupart d'entre nous, occidentaux et orientaux, africains et asiatiques, considèrent que l'*apartheid* est un crime irrémissible. Il y quelques jours, l'Assemblée générale a dénoncé l'*apartheid* par acclamations. Ce soir, cependant, il s'agit de notre Conférence réunissant des gouvernements qui ont accepté de respecter un ensemble de règles visant à protéger les victimes sans défense de la guerre. Parmi ces gouvernements, nombreux sont ceux qui, à un moment ou un autre, ont violé les principes mêmes que nous cherchons maintenant à préserver. A Manille, il y a cinq ans, nous avons voté des résolutions en pensant à certains de ces gouvernements. Nous avons instamment demandé à chacun d'eux d'honorer les obligations humanitaires qu'ils avaient contractées. Ces gouvernements sont encore parmi nous ce soir. D'autres ont violé les principes de notre Mouvement mais siègent aussi parmi nous. Les violations n'ont pas cessé, mais la présence de ces gouvernements ce soir est voulue, dans l'esprit de la Croix-Rouge, par respect pour l'humanité et les autres Principes fondamentaux de notre grand Mouvement. La République d'Afrique du Sud siège aussi volontairement parmi nous parce qu'elle a choisi de ne pas s'isoler de la Croix-Rouge, même si elle est de plus en plus isolée du reste du monde.

Pourquoi l'Afrique du Sud n'a-t-elle pas pleinement respecté les Principes fondamentaux de notre Mouvement ? Elle a autorisé, et c'est essentiel, le Comité international de la Croix-Rouge à visiter de nombreuses personnes emprisonnées en raison de leur opposition au régime d'*apartheid*. La

Croix-Rouge a été autorisée à visiter les familles de ces opprimés et à leur donner espoir, l'essence même de l'humanité. Par sa présence ici, l'Afrique du Sud, qui est peut-être au bord de la guerre civile, semble certainement témoigner de sa volonté de souscrire aux Conventions de Genève que nous jugeons sacrées. Pourquoi ne pouvons-nous pas préserver l'intégrité de cette ultime instance humanitaire?

Monsieur le président, chers délégués, ne détruisons pas la Croix-Rouge alors que nous sommes enfin tous réunis. Cela dit, je passe la parole, si vous le permettez, à la délégation gouvernementale.

Ambassadeur R. J. VAN SCHAIK (Pays-Bas, Gouvernement) (*original anglais*):

Au nom de la délégation gouvernementale des Pays-Bas, je voudrais, moi aussi, vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de souligner que la position du Gouvernement des Pays-Bas quant à l'abolition du régime inhumain de l'*apartheid* est toujours aussi ferme. Un changement est depuis longtemps nécessaire en Afrique du Sud. Toutefois, nous avons un avis différent sur la question qui nous occupe actuellement : il faut donner la priorité aux actions humanitaires qui doivent être entreprises en faveur des victimes actuelles et futures de la détérioration de la situation en Afrique du Sud. Le Mouvement de la Croix-Rouge et plus particulièrement le CICR ont reçu pour mandat de remplir cette mission humanitaire fondamentale, quel que soit le contexte politique dans lequel les souffrances sont infligées. L'universalité du Mouvement est indispensable pour l'accomplissement de cette mission.

Ma délégation, qui comprend et, dans une très large mesure, partage les sentiments d'horreur exprimés par de nombreuses délégations, considère qu'il faut, en priorité, prêter assistance aux victimes de la lutte contre l'*apartheid*. Le vote d'aujourd'hui, tel qu'il est demandé par la délégation kenyane, n'est pas un vote sur l'*apartheid*. C'est un vote sur le droit, en application des Statuts et du Règlement, d'un Etat signataire des Conventions de Genève à participer à cette Conférence. La délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud, comme toute autre délégation d'un pays partie aux Conventions de Genève, a le droit de participer à la Conférence. Si aujourd'hui nous votons pour l'exclusion de la délégation d'un membre de plein droit, demain, le mandat humanitaire et l'indépendance du Mouvement de la Croix-Rouge seront menacés.

Ambassadeur F. MUHEIM (Suisse, Gouvernement):

En tant que délégué du pays hôte de la Conférence et étant donné que c'est notre Croix-Rouge, la Croix-Rouge suisse, qui a organisé cette Conférence et a invité les délégations ici présentes, je voudrais exprimer la préoccupation très particulière que nous cause la motion demandant l'exclusion de la délégation gouvernementale de la République d'Afrique du Sud de la XXV^e Conférence.

La délégation suisse, certes, comprend les motifs qui sont à l'origine de cette demande. Elle tient aussi à rappeler que le gouvernement suisse condamne sans réserve la politique d'*apartheid* qui est contraire aussi bien à notre tradition et à nos idéaux qu'au principe humanitaire guidant le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et aux principes reconnus en matière de droits de l'homme par la communauté internationale. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Aux termes de l'Article 1 des Statuts de la Croix-Rouge internationale, la Conférence internationale se compose notamment des délégations des Etats parties aux Conventions de Genève, cela a été rappelé. Or l'Afrique du Sud participe depuis 1952 à ces Conventions; elle est donc un membre de plein droit de cette Conférence et toute décision excluant cette délégation serait contraire aux Statuts de la Croix-Rouge internationale. Mais en plus de ces considérations juridiques, je voudrais souligner que l'exclusion d'un membre de cette Conférence, d'une manière tout à fait géné-

rale, serait contraire à l'esprit et à la finalité même de notre Conférence qui a un caractère tout à fait spécifique.

Certes, la plupart des drames auxquels nous sommes confrontés s'inscrivent dans un contexte politique et tous les conflits armés ont des causes et des conséquences politiques. Mais la Croix-Rouge a pour mission première de porter assistance aux victimes de ces conflits. Le but statutaire de notre Conférence est donc d'assurer l'unité des efforts des Sociétés nationales, du Comité international et de la Ligue, avec le soutien des gouvernements. Pour préserver la neutralité, l'unité et l'universalité du Mouvement, les Statuts stipulent que la Conférence ne peut s'occuper de questions d'ordre politique ni servir de tribune pour les débats à caractère politique; cette disposition est là pour assurer que la priorité voulue soit accordée à l'action humanitaire. Or, disons les choses comme elles sont : le CICR est actif en Afrique du Sud; l'évolution de la situation l'a amené à y intensifier notablement son action au cours de ces derniers temps et laisse présager malheureusement qu'un accroissement supplémentaire de ses activités ne saurait être exclu. Or, une telle action, de toute évidence, n'est possible qu'avec la collaboration du gouvernement sud-africain. Une exclusion de ce pays serait donc aussi contraire à l'intérêt des victimes mêmes de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

Je voudrais aussi rappeler que cette Conférence est la seule enceinte neutre, apolitique et universelle qui permet à tous les pays, et notamment à ceux qui s'affrontent ou qui connaissent des troubles internes, de se rencontrer non pas pour débattre de leurs différends mais pour discuter des problèmes humanitaires concrets auxquels ils sont confrontés. Comme l'a rappelé tout à l'heure le Président de la Confédération suisse, c'est la victime, à savoir l'homme, sa détresse, sa souffrance et sa dignité, qui sont au coeur du débat. Pour que cette discussion puisse avoir lieu, pour qu'elle soit utile et fructueuse, pour que la cause de l'humanité puisse progresser, pour que la souffrance des victimes puisse, elle, régresser, il est indispensable à nos yeux que le caractère universel et apolitique de la Conférence soit préservé. L'exclusion d'un pays quel qu'il soit ferait perdre à cette Conférence une partie de son sens et de son utilité et priverait le Mouvement de la Croix-Rouge de possibilités d'actions particulièrement nécessaires dans les circonstances présentes. Or, jamais jusqu'à présent, il n'y a eu d'exclusion d'un membre de la Conférence.

L'exclusion d'un membre aujourd'hui constituerait donc un précédent extrêmement grave pouvant être invoqué ultérieurement pour exclure d'autres gouvernements ou Sociétés nationales et ouvrant la porte à des décisions dont ne souffriront en fin de compte que ceux, hommes, femmes et enfants que précisément la Croix-Rouge a pour mission de soulager. J'ai écouté, moi aussi, avec émotion ce que nous a dit le distingué représentant du Saint-Siège. Si nous excluons le dialogue, nous nous condamnons à l'inaction humanitaire. Le fait même que l'on ne nous demande pas de suspendre la délégation de la Croix-Rouge sud-africaine en apporte, me semble-t-il, la preuve. Je lance donc un appel aux délégations pour qu'elles écoutent celui qui nous est lancé par le Saint-Siège afin de trouver une solution qui puisse tenir compte des préoccupations de tous. Il s'agit ici de garder avant tout à l'esprit l'importance tout à fait primordiale qu'il y a à sauvegarder les principes de neutralité, d'unité et d'universalité qui sont les fondements mêmes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. C. A. S. DE CARVALHO FONSECA (Angola, Gouvernement):

Etant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole dans ce forum je voudrais, au nom de la délégation gouvernementale d'Angola aussi bien que de la Société nationale de la Croix-Rouge, adresser mes félicitations à la présidence et à tous les membres du Bureau de cette Conférence.

Monsieur le président, nous pensons que ce forum n'est

pas l'endroit le plus indiqué pour discuter des questions politiques. Nous ne sommes pas venus ici pour discuter de questions politiques. Pour condamner l'Afrique du Sud, il y a en effet d'autres forums où cela a déjà été fait. Mais, Monsieur le président, différents arguments ont été avancés ici à propos de la participation de l'Afrique du Sud. Je me demande, Monsieur le président, est-ce que l'on peut, au nom de la neutralité, dire que l'affiliation aux Conventions de Genève, le respect des droits les plus élémentaires de l'homme, sont des questions sur lesquelles on ne peut pas prendre position sous le prétexte que nous devons être neutres?

Ici sont représentés des pays de différents systèmes politiques. Je pense que les dispositions qui contiennent et qui définissent les crimes contre l'humanité sont prises par tous les pays. Et sur ce point, il n'y a pas de question politique. Monsieur le président, je me demande si l'on peut, au nom de l'universalité, au nom de l'impartialité, considérer comme valable d'accepter la participation gouvernementale de l'Afrique du Sud à ce forum.

Je parle au nom d'un pays, au nom d'un peuple qui connaît la guerre depuis plus de vingt-cinq ans: quatorze ans pour son indépendance et plus de dix ans pour la défense de son indépendance et de sa dignité comme peuple et comme nation. Jusqu'à présent, nous connaissons les effets directs de la guerre, d'une guerre toujours causée par le régime raciste de l'Afrique du Sud. Beaucoup de personnes ici présentes n'ont pas connu directement les horreurs de la guerre; il y a d'autres personnes qui les ont très bien connues. L'Europe a connu les horreurs de la guerre et du fascisme, il y a 40 ans. Je dis, Monsieur le président, que ceux qui ont vécu les horreurs de la guerre peuvent l'évaluer parfaitement. Les coupables des crimes de guerre et contre l'humanité de la Deuxième Guerre mondiale ont été condamnés à Nuremberg. Ceux qui commettent maintenant les crimes contre la paix, les crimes contre l'humanité en Afrique australe, ne respectent pas les plus élémentaires droits de l'homme, ils ne respectent pas les Conventions de Genève, ils ne respectent pas les principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Faut-il qu'ils continuent à pratiquer leur politique sans que l'on agisse pour arrêter cette politique?

Il y a beaucoup de temps que le Gouvernement sud-africain participe à ce forum. Je me demande, Monsieur le président, si le gouvernement sud-africain n'a pas appris les principes d'humanité, avec la participation à cette Conférence, va-t-il maintenant apprendre à respecter ces principes? Je me demande, Monsieur le président, si l'on doit parler d'impartialité, de neutralité, ou bien d'une forme de passivité pendant que ces horreurs sont commises en Afrique australe?

Monsieur le président, ma délégation estime que nous ne sommes pas ici pour soulever des questions politiques, mais, pour des raisons humanitaires, que la participation de la délégation gouvernementale sud-africaine doit être suspendue. Nous avons admis la participation de la Croix-Rouge sud-africaine; nous comprenons bien les buts de cette Conférence, des buts humanitaires. C'est pour cela que la proposition faite par le distingué représentant du Kenya reflète bien le consensus des représentants des Gouvernements africains et des Sociétés de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge africaines, pour des raisons humanitaires.

M. M. S. SAPOLU (Samoa occidentale, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je vous remercie, Monsieur le président, de m'avoir accordé la parole. Avec tout le respect que je vous dois, je voudrais revenir sur ce que vous venez de dire: "la délégation de la Croix-Rouge du Samoa occidentale". En effet, je suis ici avant tout en tant que membre de la Croix-Rouge et non en tant que Samoan. C'est pourquoi j'ai pour devoir, à l'instar de la Croix-Rouge du Samoa, de défendre les principes d'humanité et d'apolitisme de notre Mouvement. Je sais que

j'appartiens à un très petit pays et à une Société qui a été récemment reconnue, mais je sais aussi que j'appartiens à la famille de la Croix-Rouge. C'est là mon premier argument.

Deuxièmement, puisque j'appartiens à la Croix-Rouge, je défends les principes de la Croix-Rouge. Je condamne l'*apartheid*, l'inhumanité, le non-respect de l'humanité. Il me faut présenter des excuses. Je ne suis jamais allé en Afrique du Sud et n'ai jamais vécu les souffrances des Noirs d'Afrique du Sud. Je dois aussi présenter des excuses parce que je n'ai jamais séjourné dans une des autres parties du monde où le droit à la survie a été bafoué tout autant, sinon plus. J'invite tout membre de cette assemblée, tout gouvernement qui n'a jamais violé les principes d'humanité, à se lever.

Je condamne ce qui se passe en Afrique du Sud. Je n'aime pas serrer la main des personnes qui représentent aujourd'hui le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Non pas parce que je suis samoan, mais parce que j'appartiens à la Croix-Rouge. De même, je n'aime pas serrer la main d'une personne qui viole le principe de la dignité de l'homme, ou m'entretenir avec elle. C'est là mon deuxième point.

Enfin, ma collègue du Botswana m'a devancé quand elle a dit, je cite: "si nous devons condamner le Gouvernement d'Afrique du Sud, pourquoi ne condamnons-nous pas tous les gouvernements et toutes les personnes de cette assemblée qui ont violé le principe d'humanité?" Monsieur le président, ma Société ne veut pas être accusée de faire de la politique dans ce débat, ou être taxée d'hypocrisie. Et j'irai plus loin que ma collègue du Botswana. Si le CICR ou la Ligue constataient que le Gouvernement du Samoa occidental agit en violation des droits de l'homme, je présenterais moi-même une motion demandant que ce Gouvernement soit exclu de cette Conférence.

Monsieur le président, je considère qu'il est très difficile de voter sur cette motion. Quel que soit le sens dans lequel vous voterez, vous serez accusé de ne pas avoir fait ce qu'il fallait. C'est pourquoi ma délégation s'abstiendra lors du vote sur la motion telle qu'elle est présentée. Pourquoi? Parce que nous serons accusés de faire de la politique et taxés d'hypocrisie.

M. K. BOLLIGER (président):

Un merci tout à fait spécial au volontaire de la Croix-Rouge de Samoa Occidentale de la part d'un volontaire de la Croix-Rouge suisse.

M. J. E. LLOYD (Liberia, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je prends la parole pour la première fois. Qu'il me soit donc permis d'adresser à la présidence et à tous les membres du Bureau les félicitations chaleureuses du Gouvernement et de la Croix-Rouge du Libéria pour leur élection.

Monsieur le président, mon intervention n'a pas pour but de me prononcer sur la pertinence de l'exclusion du Gouvernement d'Afrique du Sud de cette Conférence. Je pense que nombre d'orateurs l'ont fait avant moi avec éloquence, en laissant parler leur cœur et leur raison. Je voudrais, en revenant au Règlement, me rallier aux délégations du Zimbabwe et de l'Iran et soutenir la motion qui est actuellement examinée.

Dr H. MERINO DE MUNOZ (Equateur, Croix-Rouge) (*original espagnol*):

Monsieur le président, j'ai entendu la majorité des orateurs vous féliciter de votre élection. Pour ma part, je demande à Dieu de vous laisser sortir vivant de cette Conférence et réussir ce que M. de la Mata a réussi, la semaine dernière, en tant que président de la Ligue, à la fin de l'Assemblée des Sociétés de la Croix-Rouge du monde entier. La paix a été instaurée au cours de cette réunion. Tous les habitants de la terre ont été unis. Le Zimbabwe et l'Afrique du Sud se sont montrés affables l'un envers l'autre. Toutes les Sociétés nationales ont été reconnues pour leur universa-

lité, leur neutralité et leur humanité. Mais il semble que le vent a tourné cet après-midi. C'est comme si les gouvernements nous avaient placés dans une situation qui désoriente notre marche sur les chemins du monde.

Monsieur le président, les gouvernements peuvent se tromper, agir au profit ou au détriment de l'humanité. Les systèmes politiques peuvent être favorables ou défavorables. C'est là que réside notre force. Les Sociétés nationales ne sont pas des agents de leur gouvernement respectif. Elles peuvent même dire à leur gouvernement qu'il est dans l'erreur. Et aujourd'hui, nous disons à un gouvernement qu'il se trompe lourdement.

Le représentant du Vatican s'est exprimé avec la sagesse propre à l'Eglise. Son intervention, profondément philosophique et sincère, reflète clairement la position du souverain pontife. Cela ne signifie pas que l'Eglise n'a jamais été l'objet de critiques : elle l'a été aux temps de l'Inquisition, de la Guerre sainte, de la Guerre de conquête, menées sous la protection de la croix. Mais il n'a jamais été, pour autant, question de faire disparaître l'Eglise.

Monsieur le président, le combat contre des idées se fait avec des idées, et le monde vivra dans la paix quand la justice et la raison prévaudront. Le représentant du Saint-Siège a rappelé tout à l'heure qu'il y avait actuellement trente conflits armés dans le monde. Que deviendrions-nous si nous expulsions les trente gouvernements ainsi accusés ? Nombre de gouvernements ici présents ont été accusés de se livrer à des extorsions, à la torture, aux persécutions et à l'abus de pouvoir.

La Croix-Rouge, cela a déjà été souligné, est l'une des rares tribunes au monde où il est possible de délibérer sur des problèmes très graves. La Croix-Rouge est, cependant, une institution créée par des hommes et qui réunit des hommes. Ce n'est pas un chœur céleste, bien qu'il ait la bénédiction du Vatican. Nous pouvons donc penser qu'il est très facile de s'enflammer, de se passionner, de faire violence, mais très difficile de calmer et d'apaiser. Et telle est la mission de la Croix-Rouge en cette époque qui a la violence pour dénominateur commun.

Je ne suis pas partisan d'un vote organisé sous la pression. En revanche, je considère qu'il faut laisser parler les gens, leur donner l'occasion d'exprimer avec clarté et émotion leur pensée. Je considère aussi qu'il ne faut pas parler d'un adversaire en son absence, ni faire l'éloge d'un ami hors de sa présence. Dans un cas, il s'agit de couardise, dans l'autre d'adulation. C'est pourquoi je préfère que le Gouvernement et la Croix-Rouge d'Afrique du Sud, qui ont été invités, assistent aux débats afin de connaître, par l'entremise des différents représentants, ce que le monde pense de certains procédés.

C'est la raison pour laquelle je considère aussi qu'il est nécessaire de condamner et de couvrir d'opprobre les idées, les procédés et les moyens mis en oeuvre. Mais je dis aussi qu'il faut donner à l'accusé la possibilité d'assurer sa défense. Je crois, Monsieur le président, que nous pouvons faire savoir au Gouvernement sud-africain que la Croix-Rouge sera dans l'impossibilité de l'inviter à ses conférences à venir tant qu'il n'aura pas mis un terme au régime en question.

Enfin, je voudrais prendre la défense de la Croix-Rouge suisse. Monsieur le président, en tant qu'hôte de cette Conférence, vous avez adressé une invitation en bonne et due forme, et ce n'est pas maintenant, alors que votre invité est chez vous que vous allez le renvoyer. La Croix-Rouge est ouverte sur l'avenir et le gardera en son sein. Votre position est extrêmement difficile. C'est pourquoi j'en appelle au bon sens. Nous sommes venus parler de problèmes humains. La discrimination raciale est, pour moi, anachronique et répréhensible, parce qu'elle touche aujourd'hui une grande partie de l'humanité. Elle doit être définitivement éliminée. Cette aberration doit céder la place à la conviction unanime de ceux qui, comme nous, s'élèvent contre elle.

M. K. BOLLIGER (président):

Un merci spécial pour vos prières à mon intention qui augmenteront certainement le poids de celles de Monseigneur Mullor Garcia. Je vous demande encore un peu de courage; nous sommes à sept orateurs de la fin du débat.

Ambassadeur J. A. SANKEY (Royaume-Uni, Gouvernement) (*original anglais*):

Permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre élection et de vous présenter tous mes voeux de succès dans la tâche difficile que vous êtes appelé à accomplir.

Nous sommes sur le point de procéder à un vote essentiel, qui aura peut-être de graves conséquences pour l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge. Nous respectons la sincérité des délégations africaines qui ont soulevé le problème, nous respectons la force de leurs sentiments et leur soutien aux idéaux du Mouvement de la Croix-Rouge. Elles réprouvent la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain et jugent qu'il est nécessaire d'exprimer cette opposition en demandant la suspension de l'Afrique du Sud de cette Conférence internationale.

La position du Gouvernement britannique sur l'*apartheid* est claire : il condamne sans réserve cette politique qui bafoue les droits de l'homme et suscite haine et violence. Je réaffirme notre aversion pour l'*apartheid*. C'est justement parce que la situation se dégrade en Afrique du Sud que le Mouvement de la Croix-Rouge est appelé à jouer un rôle essentiel dans ce pays déchiré. Le moment n'est certainement pas venu d'exclure le Gouvernement sud-africain de cette Conférence, mais plutôt d'insister sur sa présence, afin que nous puissions souligner qu'il lui faut coopérer étroitement avec le CICR et adhérer aux principes de la Croix-Rouge. En effet, le CICR ne peut agir en faveur des victimes de l'*apartheid* qu'avec l'autorisation du Gouvernement concerné.

Comme l'a dit l'ambassadeur des Pays-Bas, le vote de ce soir ne porte pas sur l'*apartheid*, mais sur le droit, en application des Statuts et du Règlement de ce Mouvement, d'un Etat partie aux Conventions de Genève à participer à cette Conférence. Il est capital de ne pas politiser le Mouvement. Nous nous opposons donc à l'exclusion de la délégation du Gouvernement sud-africain.

Ambassadeur E. MAKEEV (URSS, Gouvernement) (*original anglais*):

Monsieur le président, il est tard. Les discussions se sont prolongées et il me faut, à cette heure très tardive, parler en anglais et non en russe ! Je serai donc bref. Etant donné que je prends la parole pour la première fois au cours de cette Conférence, je voudrais vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à ces hautes charges, et vous présenter tous mes voeux de succès, l'ordre du jour de notre Conférence étant extrêmement chargé et important.

Monsieur le président, à l'ère nucléaire, alors que le sort de l'humanité est en jeu, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs qu'il s'est donnés, à savoir l'instauration d'une paix véritable dans le monde. Si la paix est assurée, tous les autres problèmes seront résolus. Au nom de la délégation gouvernementale d'URSS et de la délégation du Comité national de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et en accord avec notre position sur la discrimination raciale, l'*apartheid*, et les droits de l'homme, je voudrais, à l'instar de nombreuses autres délégations, soutenir la motion présentée par la délégation du Kenya, demandant la suspension de la participation de la délégation gouvernementale d'Afrique du Sud à cette Conférence. J'apporte également mon appui à la proposition de la délégation du Kenya demandant d'inviter tous les mouvements de libération d'Afrique à cette même Conférence.

Monsieur le président, les représentants de l'Afrique du

Sud à la XXV^e Conférence ont été désignés par un gouvernement qui est le produit de critères raciaux ne représentant qu'une fraction très minoritaire mais dominante de la population sud-africaine. Les Nations Unies ont à maintes reprises condamné la politique raciale de l'Afrique du Sud.

Monsieur le président, je constate avec regret que certaines délégations tentent de justifier et de défendre l'Afrique du Sud dans cette Conférence ainsi que dans d'autres lieux. Nous constatons aussi que deux poids et deux mesures sont appliqués ici. En ce qui concerne la compétence de la Conférence, je voudrais préciser que celle-ci est parfaitement compétente pour prendre toute décision, y compris sur la proposition de la délégation du Kenya et d'autres pays africains, car elle est la seule autorité en la matière.

Ambassadeur Nguyen THUONG (Viet Nam, Gouvernement):

Je parle au nom du Gouvernement du Viet Nam et en même temps au nom de la Société nationale de la Croix-Rouge du Viet Nam.

Je me joins aux délégations pré-opinantes pour vous présenter, Monsieur le président, nos félicitations; en même temps, nous espérons et nous souhaitons plein succès à notre Conférence, succès qui, nous le pensons, sera dans la mesure où, sous votre égide, elle se déroulera dans la ligne de notre Mouvement, c'est-à-dire humanité et unité, à savoir sur la base de la justice.

Concernant l'objet du débat, à l'instar des délégations de nombreux pays non alignés, nous, Vietnamiens, nous voulons apporter notre appui entier à la proposition déposée par le Kenya au nom du Groupe africain. Nous en sommes d'autant plus convaincus que cette proposition est solidement fondée, qu'elle n'est même pas approchée de manière politique, comme disent certains, mais de manière juridique, parce qu'il s'agit ici d'un crime contre l'humanité.

Je voudrais souligner que cette proposition du Groupe africain est raisonnable et modérée parce qu'elle fait la distinction entre, d'une part, la Société de la Croix-Rouge de la République sud-africaine qui peut siéger à notre assise, et le Gouvernement sud-africain dont elle ne demande pas, comme disent certains délégués, l'exclusion sine die et définitive, mais simplement la suspension de la participation, qui pourrait être temporaire si la République sud-africaine renonçait à sa politique d'*apartheid*.

Aussi ma délégation est entièrement solidaire du Groupe africain et demande que soit adoptée cette motion déposée par le Kenya. Nous sommes de ceux qui pensent que cette prise de position dans ce sens n'outrepasse pas la compétence de nos assises et qu'elle ne nuira en rien à la vitalité de notre Mouvement; mais par contre, elle est de nature à accroître la confiance en notre Mouvement de la part des peuples et en particulier des peuples du tiers-monde souvent victimes d'injustices et de discrimination raciale et autres.

Dato KHOR ENG HEE (Malaisie, Gouvernement) (*original anglais*):

Je prends la parole au nom du Gouvernement de la Malaisie. Monsieur le président, je voudrais, au nom de ma délégation, vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre nomination.

Monsieur le président, un certain nombre d'orateurs se sont déjà prononcés pour ou contre la motion, et il n'est pas dans mes intentions de poursuivre le débat sur le fond. Ma délégation considère que la motion présentée par le Kenya au nom des membres africains n'est pas une question de légalité, de politique, de précédent ou de procédure. C'est une question qui touche aux principes mêmes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Quand je vous regarde, Monsieur le président, mon attention est attirée par la devise inscrite devant nous: "Unis pour l'humanité", et quand je réfléchis à ce qu'ont dit les orateurs qui m'ont précédé et aux mots que j'ai sous les yeux, "Unis pour

l'humanité", je conclus que ma délégation ne peut que prendre position en faveur de la motion présentée par le Kenya.

Ambassadeur H. J. BRILLANTES (Philippines, Gouvernement) (*original anglais*):

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes meilleurs voeux, au nom du Gouvernement des Philippines, de la Société nationale de la Croix-Rouge et du peuple philippin, qui ont foi dans les principes et les objectifs du Mouvement de la Croix-Rouge.

Nous avons écouté la déclaration que notre collègue du Kenya a faite au nom de toutes les délégations d'Afrique à cette Conférence et les déclarations de soutien de représentants d'autres pays d'Afrique, ainsi que d'autres régions du monde.

Monsieur le président, nous ne débattons pas actuellement de l'*apartheid*, parce qu'en poursuivant la discussion sur ce sujet nous pourrions être tentés de nous éloigner de la question qui est, en fait, soumise à cette Conférence. Nous condamnons tous l'*apartheid*; je ne connais personne dans cette salle qui fermerait les yeux sur les effets négatifs, voire pernicieux, de ce régime. Je ne connais personne dans cette salle qui pourrait affirmer que l'*apartheid* est une cause qui mérite qu'on lui sacrifie sa vie.

Monsieur le président, à la fin septembre, la Présidente des Philippines, Mme Aquino, a condamné devant l'Assemblée générale des Nations Unies, en des termes nets et sans équivoque, le régime d'*apartheid* qu'applique un gouvernement que nous connaissons tous. Cette déclaration de la Présidente des Philippines est la réponse de la délégation des Philippines à la proposition kenyane qui nous a été soumise il y a quelques minutes.

Qu'il me soit cependant permis, Monsieur le président, d'attirer l'attention de la Conférence sur un aspect dont nous devrions tous avoir conscience avant de prendre une décision. Nous avons été informés que c'était la première fois que cette Conférence se penchait sur le problème de l'*apartheid* et que ni le Règlement, ni les Statuts, ni les résolutions passées ne contiennent de disposition indiquant comment trancher la question de la suspension du droit d'un membre à participer aux délibérations de cette Conférence. Nous avons néanmoins abordé le sujet et je voudrais, avec votre permission, poser les questions suivantes. Si nous admettons tous que la Conférence détermine elle-même son propre Règlement, nous devons alors accepter qu'elle peut se déclarer compétente pour décider de suspendre un de ses membres.

C'était là ma première question. Les déclarations faites sur le sujet jusqu'à présent sont en grande majorité favorables à ce que la Conférence, qui régit son Règlement, soit habilitée à prendre une décision, dans un sens ou dans l'autre, sur la question de la suspension.

Ma deuxième question, Monsieur le président, est la suivante: comment la Conférence décide-t-elle de sa compétence? Comment évaluer le poids des avis exprimés dans un sens ou dans l'autre? En d'autres termes, Monsieur le président, allez-vous rechercher un consensus ou allez-vous mettre la question aux voix? Un consensus est toujours souhaitable, il n'est pas toujours efficace, mais parfois il définit une ligne de conduite respectable. Mais si nous ne pouvons pas atteindre un consensus, serons-nous dans une impasse, serons-nous dans l'impossibilité de prendre une décision? A l'évidence, la seule issue, comme nous l'a appris le système des Nations Unies, c'est de procéder à un vote. Dans ce cas, Monsieur le président, si vous mettez la question aux voix, quelle sera la majorité nécessaire pour que la Conférence prenne une décision?

La durée et la portée de la décision sont une autre considération importante. Pendant combien de temps serait-elle appliquée? Nous n'en avons pas encore parlé. Je ne propose pas pour autant de reporter la décision sous prétexte qu'aucune décision n'a été prise au sujet des questions essen-

tielles que je viens d'évoquer. Monsieur le président, le Mouvement de la Croix-Rouge est doté de ce que nous appelons une Commission permanente. Celle-ci a pu nous présenter un Bureau, appelé à veiller au bon déroulement de la Conférence. Peut-être pourrions-nous lui demander si la question soulevée aujourd'hui devant cette assemblée a déjà été débattue par elle ou soumise à son attention.

Monsieur le président, j'ai soulevé tous ces points en raison non seulement de l'importance du problème de l'*apartheid*, mais aussi et peut-être davantage, de notre volonté de préserver la dignité et la neutralité de la Croix-Rouge. Monsieur le président, il a été dit que les hommes qui veulent faire le bien sont les bienvenus et doivent être encouragés à faire encore davantage. On pourrait dire aussi que nul ne devrait être autorisé, au nom des principes humanitaires, à violer ces mêmes principes auxquels nous adhérons. L'humanité et la dignité de l'homme sont des principes fondamentaux. Toute violation de ces principes dans une partie du monde a des répercussions négatives dans d'autres parties du monde. Et, à l'instar de mon collègue de Malaisie, j'attire votre attention sur cette affiche: "Unis pour l'humanité". Unissons-nous pour défendre l'humanité et la dignité de l'homme.

Prof. SON SONG PIL (République populaire démocratique de Corée, Croix-Rouge et Gouvernement):

Je voudrais parler au nom de la délégation du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. Avant d'aborder le problème, je voudrais bien exprimer notre gratitude et nos remerciements sincères au Gouvernement suisse et à la Croix-Rouge suisse pour l'accueil chaleureux qui nous ont été réservés ainsi que pour les efforts inlassables consentis pour la réussite de cette auguste Conférence. Mais, également, mes remerciements vont à tous les membres du Bureau que nous avons élus tout à l'heure pour la responsabilité qu'ils ont l'honneur d'assumer devant cette Conférence.

En ce qui concerne la proposition faite par la délégation du Kenya, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée la soutient entièrement, parce que cette proposition est justifiée par plusieurs arguments dont je ne veux pas ici parler longuement, car les orateurs qui nous ont précédés en ont parlé. Enfin, le régime de l'Afrique du Sud est un régime attentatoire aux droits de l'homme et également à l'esprit de l'humanité.

Voilà pourquoi nous considérons que la demande exprimée par la plupart des délégations en faveur de l'exclusion de la délégation du Gouvernement de l'Afrique du Sud est tout à fait juste. Voilà pourquoi nous voudrions demander à la présidence de clore le débat et de mettre aux voix la motion qui a été proposée par les délégations du Kenya et de Zambie.

M. C. KELLY (Iles Salomon, Gouvernement) (*original anglais*):

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir accepté la fonction de président. Vous avez mené le débat avec beaucoup de savoir-faire. Ensuite, étant donné que la question sud-africaine est extrêmement délicate, et voyant que nous parlons d'humanité, je voudrais soulever un autre problème: celui des essais nucléaires dans le Pacifique.

Les îles de la région veulent que le Pacifique soit une zone dénucléarisée. Comme je l'ai dit, c'est un problème très délicat: vous n'avez pas condamné la France qui a placé des armes nucléaires dans la région. Je voudrais donc soulever la question, et je me demande ce que les autres délégués de la région du Pacifique en pensent. Les Iles Salomon sont les îles heureuses du Pacifique, et je condamne la France qui a déployé sa puissance nucléaire dans la région. C'est tout ce que je voulais dire, Monsieur le président.

M. E. E. E. MTANGO (Tanzanie, Gouvernement) (*original anglais*):

Excusez-moi de prendre la parole à cette heure tardive.

L'intervention précédente de la Tanzanie émanait du représentant de la Croix-Rouge. Il s'agit donc de la première intervention de la délégation gouvernementale.

Monsieur le président, permettez-moi de vous féliciter, ainsi que tous les membres du Bureau, pour votre élection. Je souhaite soulever deux ou trois points très brièvement. Je voudrais, tout d'abord, simplement apporter mon soutien aux première et seconde motions présentées par la délégation du Kenya, et déclarer que, s'il est procédé à un vote, ce devra être un vote par appel nominal.

Pendant, à la lumière des différentes interventions faites au cours de cette réunion, un certain nombre d'éclaircissements doivent être apportés, et je le ferai sans prendre beaucoup de votre temps. Tout d'abord, je crois que nous devons souligner qu'aucun autre gouvernement au monde n'a adopté, comme politique officielle, comme philosophie officielle, une politique fondée sur le racisme ou l'*apartheid*, qui est la forme la plus extrême du racisme. Il n'y a qu'un seul précédent connu dans l'histoire, celui du régime d'Adolphe Hitler.

Monsieur le président, je voudrais donc poser une question: supposons que ce régime-là soit l'objet du débat de ce soir; serait-il encore possible à de nombreux délégués d'invoquer des arguments juridiques que nous venons d'entendre pour le maintenir parmi nous, pour qu'il siège avec cette assemblée de délégations fidèles aux principes de la Croix-Rouge et à notre devise "unis pour l'humanité"? Le gouvernement qui est l'objet du débat de ce soir défend-il les principes auxquels nous sommes tous dévoués? Ce gouvernement respecte-t-il l'humanité? Ce gouvernement respecte-t-il les principes auxquels nous croyons tous? Rappelons que selon la Convention de Vienne sur le droit des traités, tout signataire qui n'a pas respecté pleinement les principes énoncés dans un traité donné perd sa qualité de partie audit traité. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud, dans ce cas, a perdu tout droit à participer à cette Conférence de parties qui respectent les Conventions de Genève.

Ensuite, la question d'un éventuel compromis a été soulevée. En fait, Monsieur le président, la proposition du Kenya est un compromis. C'est un compromis parce que, comme vous le savez parfaitement, elle ne contient pas tous les points que le Groupe des pays africains a communiqués par écrit. Ce que nous avons proposé est bel et bien un compromis. Nous sommes même allés plus loin: nous n'exigeons pas l'expulsion de l'Afrique du Sud, mais seulement la suspension de la participation de son Gouvernement.

J'évoquerai maintenant la question de la durée. Combien de temps cette suspension devrait-elle durer? Nous avons répondu à cette question dans notre proposition: le Gouvernement d'Afrique du Sud sera exclu jusqu'à ce qu'il abandonne sa politique raciste, jusqu'à ce qu'il respecte les principes d'humanité auxquels nous adhérons tous. Alors le Gouvernement d'Afrique du Sud pourra se joindre à nous, en qualité de membre de nos réunions.

Enfin, Monsieur le président, nous débattons d'une décision capitale ce soir. Je voudrais aussi rappeler qu'au moment de prendre cette décision, au moment de passer au vote, nous ne devons pas oublier que ce vote sera un message pour le continent africain. Ce sera un message qui exprimera l'attachement de tous les membres ici présents aux Principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Je ne m'étendrai pas sur la manière dont le continent africain pourrait interpréter la décision de cette réunion. Je crois, d'après les déclarations que nous avons entendues, qu'aucun doute ne subsiste quant au message que cette Conférence veut adresser à l'Afrique, et plus particulièrement aux victimes qui sont massacrées quotidiennement par le régime raciste de l'Afrique du Sud. Ce régime, qui a commis des atrocités, a même interdit aux médias internationaux de rendre compte de ses agissements criminels. C'est pour cela, Monsieur le président, que la communauté internationale n'a plus l'occasion de voir sur

les écrans de télévision les crimes perpétrés à l'encontre de la majorité des habitants de l'Afrique du Sud, qui se font massacrer chaque jour comme des animaux.

M. K. BOLLIGER (président):

Le dernier pays qui a demandé la parole, la Suède, veut s'exprimer aussi bien par la voix de son gouvernement que par la voix de la Croix-Rouge.

Ambassadeur H.-O. OLSSON (Suède, Gouvernement) (*original anglais*):

Comme tous les orateurs, je voudrais vous féliciter, ainsi que tous les membres du Bureau, pour votre élection.

J'espère qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer ici la position du Gouvernement suédois sur l'*apartheid*. En fait, je crois pouvoir dire, sans risque d'erreur, qu'à l'instar de son Gouvernement, la population suédoise est unanime à condamner l'*apartheid*. De même, sans vouloir me montrer chauvin, j'ose affirmer que mon Gouvernement, ma Nation, ont toujours adopté une position d'avant-garde lorsqu'il s'agissait de faire face à l'*apartheid* dans la pratique. Et je pense pouvoir déclarer que nous entretenons des relations privilégiées avec les Etats dits de première ligne, avec lesquels nous coopérons pour atténuer les effets de l'*apartheid*.

J'espère donc que lorsque je dirai que mon Gouvernement considère qu'il s'agit là d'un faux problème, son opinion sera dûment respectée. Certes, nous sommes unis pour l'humanité. Malheureusement, le revers de cette médaille est que nous vivons dans un monde où le mal est omniprésent, où nous devons rechercher un équilibre entre les forces maléfiques et les forces humanitaires. Et la Croix-Rouge est, à notre avis, l'une des instances appropriées pour ce faire.

J'ai vécu une expérience particulièrement émouvante, il y a quelques heures, pendant le dîner, quand mon hôte m'a raconté comment, il y a quelques années — en 1945 très exactement — il avait été sauvé des camps de la mort d'Europe, sous l'emblème de la Croix-Rouge et grâce à l'action de la Croix-Rouge suédoise. A l'époque, nous pouvions, bien sûr, condamner le régime qui avait créé les camps de la mort en Europe, et nous l'avons fait. Mais là n'est pas la question: la question est que nous avons pu sauver quelques vies, trop peu nombreuses malheureusement. La Croix-Rouge a justement pour objectif, pour mission, de combattre les effets du mal dans le monde. Le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud est certainement malfaisant; nous considérons qu'il est le mal à l'état pur. Mais c'est précisément pour combattre les effets de ce mal que nous avons besoin d'un Mouvement universel.

Brigadier B. WALLBERG (Suède, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je parle au nom de la Croix-Rouge suédoise. Le problème que nous examinons est extrêmement complexe. La bonne solution n'existe pas. Comme notre ambassadeur l'a précisé, je crois que nous réproprions tous le système en vigueur en Afrique du Sud, où la majorité noire qui représente 75 % de la population n'est pas autorisée à participer à la gestion du pays.

L'hostilité du Mouvement de la Croix-Rouge envers le racisme et l'*apartheid* est exprimée dans ses Principes fondamentaux. Cette hostilité a été réaffirmée lors de la réunion que nous avons eue dans le cadre de l'Assemblée générale de la Ligue. Aucun doute ne devrait donc subsister quant à notre position vis-à-vis de l'*apartheid* et du racisme. Cela dit, Monsieur le président, je voudrais inviter tous les délégués à tenir compte du cadre dans lequel nous sommes rassemblés.

Nombre d'orateurs ont fait référence aux Statuts. Sans préjudice de notre soutien à l'argument juridique, je voudrais soulever un autre argument en faveur de l'universalité. Nous croyons que le monde a réellement besoin d'au moins une organisation où le dialogue prime, où les contacts puissent toujours être maintenus. Comme le délégué des Pays-

Bas vient de le dire, il y a partout et toujours des gouvernements qui ne respectent pas le droit international humanitaire. Néanmoins, les relations ne sont pas rompues. Ces gouvernements sont parmi nous, parce que nous pensons que la réalisation des objectifs humanitaires passe par le dialogue et les contacts.

Nous ne pensons pas que l'*apartheid* sera démantelé dans un proche avenir grâce à ces contacts. Mais nous sommes convaincus que les objectifs humanitaires seront plus sûrement atteints s'il y a dialogue, que si le silence et l'isolement sont la règle.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots. Si nous voulons venir en aide aux victimes de l'*apartheid*, ce qui sera nécessaire, croyez-vous que les possibilités de le faire seront meilleures si nous interrompons le dialogue? La Croix-Rouge sud-africaine, que nous respectons, s'efforce d'agir au mieux dans des circonstances difficiles. Quelle serait sa situation, et celle du CICR, qui travaille actuellement en Afrique du Sud, si nous adoptons la proposition du Gouvernement kenyan?

Enfin, Monsieur le président, quelle que soit la décision que nous prendrons ici aujourd'hui, je me félicite de ce que la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud ait assisté au débat jusqu'à présent. Tout au long de la discussion, nous avons tous montré combien nous réproprions et condamnons le régime d'*apartheid*, combien nous souhaitons qu'un changement survienne en Afrique du Sud. Quand nous nous prononçons en faveur du dialogue, nous poursuivons un objectif, qui est l'objectif essentiel du Mouvement de la Croix-Rouge : nous devons toujours chercher à aider les victimes, les êtres humains qui subissent une guerre civile ou toute autre situation d'urgence.

M. K. BOLLIGER (président):

La liste des orateurs est ainsi épuisée. Plusieurs orateurs ont évoqué la très grande importance de notre décision qui pourrait, outre l'effet immédiat visé par la motion, avoir des conséquences à très long terme puisqu'il s'agit ce soir d'un cas sans précédent dans la longue histoire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est pourquoi j'ai tenu à donner la possibilité de s'exprimer à tous ceux qui le désiraient, droit qui m'échoit d'ailleurs aux termes de l'article 13 de notre Règlement.

Je voudrais maintenant vous définir très clairement sur quoi nous aurons à voter. Je vous lis tout d'abord encore une fois l'article I alinéa 2 de nos Statuts: "La plus haute autorité délibérante de la Croix-Rouge internationale est la Conférence internationale. La Conférence internationale de la Croix-Rouge se compose des délégations des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge... dûment reconnues, des délégations des Etats parties aux Conventions de Genève ainsi que des délégations du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge".

A la lumière de ce texte, à la lumière aussi des opinions exprimées dans notre débat et après avoir consulté les membres du Bureau déjà élus qui ont pris la succession de la Commission permanente, je me vois obligé de scinder en deux la motion présentée par la délégation gouvernementale du Kenya, et je vous demanderai d'abord de répondre à la première question qui est la suivante : estimez-vous que la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge peut suspendre de son sein la délégation d'un Etat participant aux Conventions de Genève ? Si la réponse à cette question est affirmative, vous aurez à répondre à la deuxième question, à savoir : estimez-vous que la XXV^e Conférence doit suspendre de son sein la délégation de la République d'Afrique du Sud? Voilà les deux votes auxquels nous devons procéder.

Je suis prêt, Mesdames et Messieurs, à passer directement au vote, mais je pense que nous aurons peut-être intérêt à réfléchir un peu avant de prendre nos décisions. C'est pour cela que je vous demande votre opinion sur la proposition

d'ajourner la séance à ce stade et de la reprendre demain en plénière à 9 h. 30 avec le vote.

(bruits divers dans la salle)

Je prends acte des oppositions qu'il y a; permettez-moi une remarque; il a déjà été demandé de voter par appel nominal. Il est possible qu'il y ait d'autres demandes quant au mode de scrutin. Cela va nous prendre beaucoup de temps.

La parole a été demandée au sujet de ma proposition par la délégation de l'Algérie. Il y aura un orateur pour ma proposition et un contre.

Ambassadeur K. HACENE (Algérie, Gouvernement):

Monsieur le président, mon intervention portera sur deux points: avec tout le respect dû à la présidence, est-il possible de scinder la motion présentée par le distingué représentant du Kenya? Le deuxième point de mon intervention est de rappeler que la délégation du Kenya ayant demandé un vote par appel nominal, demande que soutient ma délégation, il convient maintenant que le débat sur cette question soit clos.

Ambassadeur F. DANNENBRING (République fédérale d'Allemagne, Gouvernement) *(original anglais)*:

Je présente une motion d'ordre. Ma délégation se rallie à l'avis exprimé par un orateur précédent et par vous-même, Monsieur le président. Nous traitons une question qui touche à l'essence même du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

C'est pourquoi ma délégation estime que si, à son grand regret, un consensus ne peut être atteint, et si vous décidez de procéder à un vote, celui-ci doit avoir lieu au scrutin secret. *(Applaudissements)*

Je fais référence à l'article 18, paragraphe 4 du Règlement, qui stipule, je cite: "Lorsque dix délégations en font la demande, le vote a lieu au scrutin secret". Je voudrais vous communiquer, Monsieur le président, que 22 délégations soutiennent ma motion. Si vous le souhaitez, je suis disposé à donner leurs noms. Avec votre permission, c'est ce que je vais faire. La motion bénéficie de l'appui de l'Australie, de la Croix-Rouge australienne, du Canada, de la Croix-Rouge canadienne, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Islande, de la Croix-Rouge islandaise, de la Croix-Rouge irlandaise, du Japon, des Pays-Bas, de la Croix-Rouge néerlandaise, de la Nouvelle-Zélande, de la Croix-Rouge néo-zélandaise, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse, de la Croix-Rouge suisse, du Royaume-Uni, de la Croix-Rouge britannique, des Etats-Unis d'Amérique et de la Croix-Rouge des Etats-Unis.

M. K. BOLLIGER (président):

Nous prenons acte du fait que plus de dix délégations demandent le vote secret. Nous devons donc procéder ainsi; ce scrutin nous prendra probablement entre une et deux heures, et je vous prie de reconsidérer la motion qui est d'interrompre le débat et de le reprendre avec le vote demain matin à 9 h. 30. La séance est interrompue.

(23 h. 30 environ, fin de la première séance plénière)

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

24 octobre 1986

12 h. 20

SOMMAIRE: Suite des débats relatifs à la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud de la XXV^e Conférence internationale.

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs les délégués, je vous salue pour la reprise de nos délibérations. Vous avez été victimes de nombreux ajournements successifs qui reflètent tout simplement les divergences d'opinions juridiques et aussi procédurales qui séparent encore les différentes fractions, si j'ose m'exprimer ainsi, de cette assemblée. D'où la nécessité de leur laisser suffisamment de temps pour se concerter entre elles et aussi pour établir les contacts entre les différents groupements. Je demande votre compréhension et j'invoque votre clémence vis-à-vis de ces inconvénients dont vous avez été les victimes.

Le chef de la délégation gouvernementale du Kenya a demandé d'avoir la parole le premier; je donnerai ensuite la parole au président du Comité international de la Croix-Rouge et au président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui m'avaient déjà demandé hier soir de pouvoir prendre la parole, mais, faute de temps, je n'ai pas pu la leur accorder.

Ambassadeur D. D. AFANDE (Kenya, Government) (*original anglais*):

Ma délégation a présenté, au nom des délégations africaines à cette Conférence, une motion formelle et de fond qui devrait avoir entraîné la suspension immédiate de toute discussion de fond.

Au cours du débat qui a suivi, vous avez souligné avec raison que, cette question étant très importante, comme nous en convenons, l'occasion de faire une déclaration devait être donnée aux délégations qui le souhaitaient. Nous avons accepté cette proposition de bonne foi, tout en sachant pertinemment que le Règlement nous autorisait à exiger que notre motion soit tranchée par un vote par appel nominal, que nous avons demandé très clairement. Nous sommes reconnaissants du soutien que nos collègues de différentes délégations ont apporté à notre motion. A cet égard, nous bénéficions de l'appui de toutes les délégations qui nous ont traditionnellement soutenus sur la question de la politique raciste de l'Afrique du Sud. Je parle, bien sûr, du Groupe des 77, du Mouvement des non-alignés, ainsi que de tous les autres Etats pacifiques qui nous ont suivis tout au long de notre combat, ou nous ont apporté le soutien voulu dans la lutte que nous menons pour démanteler l'*apartheid*.

La question n'est pas de nature politique, mais d'ordre humanitaire. Monsieur le président, nous espérons que, connaissant l'opinion des délégations africaines et les avis qu'ont exprimé avec force et clarté nombre de délégations, vous prendriez à la suite de ces déclarations, les mesures opportunes pour mettre aux voix la motion que ma délégation avait présentée au nom du Groupe des pays africains. Ce qui est arrivé à la fin de la séance d'hier soir et la manière brutale dont vous avez suspendu la séance nous amène à nous demander si vous appliquez le Règlement. Quoi qu'il en soit, nous respectons la présidence, et nous continuerons à le faire. Naturellement, nous considérons que la Conférence, à laquelle nous participons tous actuellement, est importante.

Venant moi-même de l'Afrique, je parlerai au nom des délégations africaines. Elles sont unanimes à souhaiter que cette Conférence soit couronnée de succès et que ses résultats contribuent largement à aider la population africaine, la

majorité africaine de l'Afrique du Sud qui vit dans la souffrance, les déshérités et les moins favorisés du monde entier, qui ont besoin de l'assistance que fournit le Mouvement de la Croix-Rouge. Dans ce contexte, nous avons pensé que si la présidence traitait la question dans le sens que nous souhaitons et conformément au Règlement, celle-ci aurait été tranchée très rapidement hier soir, et que nous parlerions maintenant des questions de fond qui nous ont réunis à Genève. Nous refusons absolument d'être accusés d'avoir retardé les délibérations qui doivent avoir lieu au cours de cette réunion.

Monsieur le président, il me faut évoquer la déception des délégations africaines devant la manière dont la Conférence a été brusquement ajournée. Et cela, bien qu'un certain nombre de délégations africaines aient levé leurs pancartes sur des motions d'ordre demandant que la question soit tranchée immédiatement.

Monsieur le président, nous espérons qu'avec votre sagesse, connaissant notre point de vue, et sachant que nous plaçons tous nos espoirs dans vos mains, vous saurez mener cette Conférence à bonne fin. Les délégations africaines continueront à vous apporter tout le soutien nécessaire. Ce faisant, nous n'entendons pas renoncer à l'objectif que nous nous sommes fixé, et que nous avons déjà fait valoir très clairement : la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud, ici présente, doit être immédiatement exclue de cette Conférence. Nous espérons, Monsieur le président, que vous pourrez maintenant mettre aux voix la motion que j'ai présentée hier soir.

M. A. HAY (CICR):

Je désire préciser d'emblée que mon intention n'est pas ici d'influencer le ou les votes qui vont avoir lieu. Chacun répondra selon sa conscience.

Je voudrais m'associer aux nombreuses opinions qui ont été exprimées dans le long débat d'hier. Je partage les sentiments des pays africains qui s'élèvent à juste titre contre la pratique de l'*apartheid*, car le CICR ne peut que condamner, au nom de ses principes, cette forme extrême de discrimination.

J'ai écouté l'appel lancé par le représentant du Saint-Siège, nous invitant à maintenir, dans un esprit de paix, un minimum de dialogue. Je remercie ceux d'entre vous qui ont fait entendre la voix de la Croix-Rouge, rappelant en particulier l'importance de préserver les principes d'universalité et de neutralité, seuls à même de maintenir l'unité de notre Mouvement. Il ne s'agit pas pour moi de prolonger ici un débat juridique ou de procédure mais de rappeler que le droit humanitaire, auquel tous les Etats présents ici participent, représente en fait le dernier pont jeté entre les Etats en conflit. Le droit humanitaire doit demeurer aujourd'hui ce consensus minimum d'humanité autour duquel la communauté internationale, si souvent déchirée par les guerres, peut encore se réunir malgré tout ce qui la divise.

Etre neutre, pour la Croix-Rouge, n'est pas une attitude passive, donc facile. C'est au contraire l'expression d'une volonté ferme de préserver un espace de dialogue, de compassion pour les victimes de conflits dont nous avons vu les visages tragiques dans le film projeté lors de la cérémonie d'inauguration.

Comme je l'ai dit, mon intention ici n'est pas d'influencer

le vote. Le CICR ne peut que respecter les décisions de cette Conférence, mais il espère que la sagesse guidera nos débats et que les victimes ne viendront pas nous en faire reproche.

Une déléguée disait hier, dans son intervention, qu'il conviendrait d'exclure de cette Conférence les Etats violant le droit international humanitaire. Nous ne saurions la suivre sur ce chemin car alors le dialogue que cette Conférence a pour but essentiel de promouvoir dans la recherche de davantage d'humanité s'interromprait, laissant les victimes de ces violations définitivement sans défense.

Mon vœu le plus cher est que cette Conférence, tenue dans la cité d'Henry Dunant, soit le lieu d'où puisse jaillir une volonté nouvelle, et commune, de tout entreprendre, dans la mesure de nos possibilités, pour que, demain, le monde soit un monde plus juste et plus humain. Comme disait Camus "Battons-nous pour une vérité en veillant à ne pas la tuer par les armes mêmes dont on la défend".

M. K. BOLLIGER (président):

Merci au président Hay pour ce message émouvant émanant d'une institution qui profite de cent vingt-deux années d'expérience et d'activités.

M. E. de la MATA (Ligue) (*original espagnol*):

Nous sommes en présence d'une situation qui, je crois, nous préoccupe tous profondément. C'est une situation qui, d'une certaine manière, a pris différentes tournures depuis le début de cette Conférence pour arriver au moment présent, où, par le biais d'un scrutin, dont le mode n'a pas encore été déterminé (le vote est certainement un moyen démocratique de résoudre les problèmes), nous allons confronter des positions antagonistes. C'est ainsi que je vois les choses.

La vérité, Monsieur le président, c'est qu'à l'heure de faire de la Conférence une réunion couronnée de succès et fructueuse pour la Croix-Rouge (en parlant de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je pense précisément à ceux qui bénéficient de sa protection et de son assistance) la signification du débat et son objet nous ont amenés à nous affronter, ou ont conduit des positions divergentes à s'affronter, sur des questions de procédure pure. Et si hier, nous avons commencé à évoquer la possibilité de suspendre une délégation, ce qui me préoccupe aujourd'hui, c'est de trouver une formule appropriée pour éviter que 50 délégations ne quittent la salle.

Le sujet a changé, et il a changé en profondeur. Je crois qu'il nous faut encore du temps pour trouver un terrain d'entente. Le monde entier s'associe, à l'évidence, aux critiques formulées contre l'*apartheid*. La Conférence condamne l'*apartheid* en soi. Et en soi, l'*apartheid* n'est rien avant qu'un pays donné, quel qu'il soit, ne l'applique et ne l'adopte. Ce qui était condamné pour des raisons humanitaires a, en ce moment, des répercussions d'ordre politique, tout en gardant son caractère humanitaire. D'où, effectivement, des conceptions qui sont propres à cette Conférence, en raison de l'aspect humain du problème. C'est pourquoi, si, comme l'a souligné l'ambassadeur du Kenya, il existe une volonté de rechercher des solutions, et compte tenu des appels lancés hier par de nombreux orateurs, et en particulier par le Nonce de Sa Sainteté, il est certain qu'il serait bon d'essayer, jusqu'au dernier moment, de mettre au point une formule qui recueille, sinon le plein soutien, du moins l'assentiment des parties en présence. Il a été question de suspension; la suspension est modulable; il est possible de suspendre tous les droits; il est possible aussi de suspendre le droit à prendre la parole, à voter, à assister aux Commissions. La terminologie juridique est riche en formules. Nous pourrions aussi satisfaire d'autres demandes qui ont été émises, si aucune solution n'est trouvée par la voie de la négociation. L'occasion ne nous a pas été donnée, jusqu'à présent, de savoir si la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud pouvait présenter, à un moment ou un autre, une formule d'espérance à tous ceux qui jugent qu'il est nécessaire

d'intensifier l'action humanitaire dans ce pays, formule qui permettrait de mieux canaliser les aides et de garantir davantage l'application du droit international humanitaire.

Messieurs les délégués, je pense que le temps consacré aux négociations n'est pas, tant s'en faut, du temps perdu. Il nous faut trouver un point de rencontre, fixer un point de rencontre. Le problème peut être résolu de façon radicale par le biais d'un vote, qui tranchera sans doute une question, mais qui, je le crains, n'emplira pas nos esprits de la sérénité nécessaire pour faire de cette Conférence le grand succès humanitaire que nous désirons tous.

J'adhère aux idées démocratiques et je crois que les décisions prises par la voie des urnes sont parfaitement valables. Mais je pense qu'avant de voter, il convient de savoir avec clarté et précision ce pour quoi l'on vote. Naturellement, la Ligue s'abstiendra lors du vote si celui-ci a lieu dans les conditions et les limites qui ont été précisées. Il n'est pas dans mes intentions d'établir un précédent ou de prendre position. Je veux simplement souligner qu'il est impossible d'émettre un vote dans de telles circonstances, étant donné que nous sommes plusieurs à considérer que nous n'avons fait, jusqu'à présent, que définir des positions extrêmement strictes, et que l'intelligence humaine, parce qu'elle pense aux hommes, nous amène à nous efforcer de trouver une solution de compromis, un terrain d'entente, de maintenir le dialogue. Parce qu'en définitive, nous voulons tous préserver le dialogue au bénéfice de la Croix-Rouge, de ses actions. Le dialogue est indispensable en raison des problèmes qui se posent à nous. Si, par malheur, plusieurs Sociétés nationales et délégations gouvernementales abandonnaient la Conférence, qu'en serait-il de nos principes, et surtout du principe d'universalité? Notre Conférence serait limitée, restreinte. Pour pouvoir la tenir, pour avoir l'occasion de débattre sereinement de tous ces problèmes, nous avons déployé d'immenses efforts, efforts que je vous demande une fois de plus de poursuivre pour préserver un espace de dialogue et trouver un terrain d'entente.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci, Monsieur le président de la Mata, de votre appel à l'unité de notre Mouvement et aussi de votre suggestion de prévoir éventuellement une nouvelle interruption pour permettre des consultations additionnelles. Je crois qu'à ce point de vue je vais m'adresser plus tard à vous tous, Mesdames et Messieurs, surtout aux délégations africaines, pour voir si elles aussi éprouvent ce besoin ou si elles tiennent à ce que la question soit enfin tranchée.

Permettez-moi entre-temps de vous rappeler où nous en sommes et de vous faire part des décisions que le Bureau a prises à la suite de différentes négociations qui ont eu lieu ce matin. Hier, nous avons pu aborder le point 1 de l'ordre du jour de la première séance plénière. C'étaient les élections qui ne sont pas encore terminées. Ce point a été interrompu par une motion d'ordre du Kenya, au nom du Groupe des pays africains, soutenue par beaucoup d'autres pays et Sociétés demandant la suspension de la délégation gouvernementale d'Afrique du Sud de cette Conférence. Vu l'importance de la question, j'ai donné la parole à une quarantaine de délégations et un long débat a pu avoir lieu. Je vous demande encore une fois votre compréhension pour n'avoir pas interrompu ce débat tout de suite et repris les questions procédurales. A la fin de ce débat, j'ai essayé de résumer mon impression qui était que le débat avait en fait porté sur deux questions, à savoir la première: "La Conférence est-elle compétente pour suspendre un membre invité régulièrement par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge?", et, deuxièmement, si oui, "La Conférence veut-elle suspendre la délégation gouvernementale sud-africaine?"

On a pu conclure de ce débat — et le Bureau s'est rallié à cette conclusion — que la Conférence se considère compétente pour décider en cette matière. Par conséquent, il n'est plus nécessaire de nous arrêter sur la première question.

Nous la considérons comme tranchée. Vous avez constaté que le délégué du Kenya et d'autres ont demandé un vote à l'appel nominal. Plus tard dans la soirée, le représentant de la République fédérale d'Allemagne a demandé un vote au scrutin secret. La question était donc de savoir quel mode de scrutin devait être employé. J'avoue que je ne suis pas du tout un expert en cette matière, d'autant plus que si les propositions de modifications de Statuts, qui vont être traitées en Commission II, sont très claires à ce sujet, ce n'est pas le cas pour les Statuts en vigueur actuellement et que nous avons à appliquer pour le vote qui aura lieu. J'ai donc demandé différents avis juridiques et je prierai le secrétaire général, qui est mon conseiller juridique personnel, de vous dire son opinion, et son opinion personnelle à ce sujet.

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

Si vous me demandez mon avis personnel, je dois me référer à l'article 18 du Règlement de la Conférence, article qui traite des modalités de vote. Nous y trouvons en fait trois modes, ou trois modalités différentes de vote et il est dit qu'en règle générale les votes se font à main levée; c'est ainsi que la Conférence s'exprime. Toutefois, il y a des modalités différentes si telle est la demande d'un certain nombre de délégations; il y a deux variantes : le vote par appel nominal, qui est obligatoire s'il est demandé par cinq délégations, alors que plus loin, le même article dit que, lorsque dix délégations en font la demande, le vote a lieu au scrutin secret.

Comme juriste, ce n'est pas une opinion sur le fond mais une opinion juridique, j'estime que cet article est clair. La demande d'un vote à bulletins secrets doit primer. Cela ressort de la logique de cet article qui place la barrière un peu plus haut, puisqu'il faut dix délégations pour un vote au scrutin secret. C'est donc un vote plus difficile à obtenir; s'il est demandé par au moins dix délégations, c'est ce type de votation qui doit avoir lieu. Le sens de cette disposition, je pense, doit être que, dans une vaste assemblée, la minorité, quelle qu'elle soit, quel que soit son avis, soit protégée et puisse s'exprimer en toute liberté.

Voilà mon interprétation, Monsieur le président, de cet article 18. Encore une fois, si deux demandes de types de scrutin sont en opposition, cela signifie que la demande de scrutin secret doit avoir préséance.

M. K. BOLLIGER (président):

Je crois savoir que ce point de vue juridique n'est pas partagé par tout le monde et je voudrais appliquer le Règlement qui prévoit un orateur pour et un contre. J'ai cru comprendre que la délégation de l'Algérie voulait défendre le point de vue juridique contraire.

Ambassadeur K. HACENE (Algérie, Gouvernement):

Monsieur le président, avec tout le respect que nous devons à notre secrétaire général je lui ferai observer, et je ferai observer à la Conférence, que rien dans l'article 18, bien au contraire, ne donne la priorité à un vote au bulletin secret.

Monsieur le président, cet article dispose (je cite): "En règle générale, les votes se font à main levée. Toutefois, le vote par appel nominal est obligatoire, s'il est demandé par cinq délégations. Dans ce cas, les Sociétés nationales votent en premier, puis les Etats, puis le Comité international et la Ligue. Le nom de chaque Société et de chaque Etat appelés à voter est tiré au sort. Lorsque dix délégation en font la demande, le vote a lieu au bulletin secret".

En s'en tenant d'abord littéralement au texte, Monsieur le président, il apparaît et tout le monde a reconnu le flou artistique de cet article que dans l'ordre de priorité, c'est le vote par appel nominal qui est mentionné en premier. La motion présentée par le Kenya n'a pas été soutenue par cinq délégation mais par environ cinquante, soit dix fois plus. La cause étant entendue sur le soutien qu'a reçu la motion présentée par le Kenya, je vous ferai remarquer que la demande contradictoire a été présentée je ne sais combien de temps après cette motion. Je vous avoue, Monsieur le président, qu'ayant

comme tous nos amis africains le souci du succès de la Conférence, actuellement gravement mis en danger, nous nous attendions hier à ce que la priorité soit donnée à un vote par appel nominal de la motion kenyane. Nous aurions ainsi rejoint à la fois le droit, l'esprit d'humanité et l'efficacité et nous aurions pu reprendre nos travaux aujourd'hui.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci, Monsieur, de votre point de vue juridique. Je pense que l'assemblée a pu en conclure qu'il est très difficile pour un président de savoir à quel juriste il faut se fier.

Ambassadeur R. J. VAN SCHAIK (Pays-Bas, Gouvernement) (*original anglais*):

La délégation gouvernementale des Pays-Bas se rallie à l'interprétation de l'article 18 qu'a donnée le secrétaire général de la Conférence. Nous n'ignorons pas que les problèmes juridiques sont parfois extrêmement complexes. Nous espérons, cependant, Monsieur le président, qu'en tant que gardien ultime du Règlement de cette Conférence, vous adhérez à son interprétation.

Ma délégation, parlant aussi au nom des autres membres du Groupe des délégations gouvernementales occidentales, entend faire valoir qu'elle considère qu'une demande de scrutin secret prime une demande de vote par appel nominal. Le raisonnement est le suivant : l'article 18, dont lecture a été donnée, prévoit, en fait, différentes procédures de vote. Mais l'ordre dans lequel ces procédures de vote sont mentionnées ne peut conduire qu'à une seule interprétation, à savoir, que le vote au scrutin secret a la préséance sur les autres procédures. Le paragraphe 6 de l'article 20 du Règlement révisé énonce même qu'une demande de vote au scrutin secret prime une demande de vote par appel nominal. Ce projet de Règlement reflète en fait l'article 18 du Règlement en vigueur ainsi que l'esprit et la pratique qui prévalent au sein des Conférences de la Croix-Rouge et de toute autre assemblée.

Permettez-moi d'ajouter que le vote au scrutin secret a aujourd'hui la priorité sur tous les autres modes de scrutin dans la plupart des organes législatifs nationaux et internationaux. Il est évident qu'il s'agit d'une pratique établie pour protéger les avis des minorités.

Nous remercions la délégation kenyane de nous avoir donné, hier soir, l'occasion de mener un débat véritable avant que sa motion ne soit mise aux voix. Mais avec tout le respect qui est dû à la position que défend l'ambassadeur Afande, nous pensons que même s'il n'y avait pas eu de débat, une demande de vote au scrutin secret aurait été présentée, demande qui aurait eu la préséance.

Les délégations des pays occidentaux sont très préoccupées de la tournure de ce débat, qui donne à penser que la Conférence est un organe qui peut s'écarter des règles établies sans se référer aux Statuts et au Règlement. Nous devons respecter le cadre juridique dans lequel nous travaillons, en vue de préserver la crédibilité de la Conférence et donc le soutien que nos gouvernements et nos peuples apportent à l'action de la Croix-Rouge.

En conclusion, je prie instamment cette Conférence de respecter le Règlement établi, les règles en vigueur dans toutes les instances internationales. Je demande instamment que nous nous conformions aux modalités de scrutin définies dans les Statuts et dans le Règlement.

M. K. BOLLIGER (président):

Vous avez entendu un orateur pour et un orateur contre l'interprétation juridique présentée par le secrétaire général de la Conférence. Je me réfère à l'article 15 qui limite les discussions à ce nombre et je pense qu'il n'y aurait rien à ajouter à la discussion si d'autres Sociétés ou délégations gouvernementales se ralliaient à l'une ou à l'autre interprétation. Je crois donc qu'il faut trancher et je m'en réfère à vous, Mesdames et Messieurs, pour le faire. J'entends donc procéder à un vote à main levée pour savoir si vous voulez suivre

l'interprétation qui dit que c'est l'appel nominal qui doit se faire, ou celle selon laquelle le vote secret doit avoir lieu. Pour ce faire, je prie le secrétaire général de vous dire comment ce vote à main levée est organisé. Une motion d'ordre a été présentée. La Bulgarie a demandé la parole pour une motion d'ordre.

Dr K. IGNATOV (Bulgarie, Gouvernement et Croix-Rouge) (*original anglais*):

Au nom de la délégation gouvernementale de la République populaire de Bulgarie et de la Croix-Rouge bulgare, je voudrais proposer formellement qu'il soit procédé à un vote par appel nominal pour déterminer si un vote par appel nominal ou un vote au scrutin secret doit avoir lieu. Il serait en effet très difficile de compter les votes exprimés à main levée.

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie le délégué de la Bulgarie de sa proposition à savoir que l'on vote par appel nominal sur le mode de voter. Est-ce que l'assemblée peut se rallier à cette proposition? (*Applaudissements*)

Ambassadeur J. A. SANKEY (Royaume-Uni, Gouvernement) (*original anglais*):

Au cas où il ne serait pas procédé à un vote à main levée, ma délégation propose que le vote ait lieu au scrutin secret.

M. K. BOLLIGER (président):

La délégation de la Grande-Bretagne demande à ce qu'un vote par bulletins secrets ait lieu. Je demande si cette proposition est soutenue par dix délégations. Mesdames et Messieurs, j'entends d'abord recevoir la réponse à ma question et ensuite je donnerai la parole pour les motions d'ordre suivantes.

Ambassadeur K. HACENE (Algérie, Gouvernement):

Monsieur le président, malgré les entretiens empreints de confiance de ce matin, ma délégation est obligée de constater que le débat de nouveau dérive et que nous allons au-devant des mêmes avatars qu'hier soir. Nous avons le sentiment que la Conférence est déjà gravement en danger, le coup de grâce est en train de lui être donné et je pèse mes mots.

Monsieur le président, il y avait deux motions. La motion bulgare était la première. Ma délégation n'a pas entendu qu'il ait été demandé qui la soutenait. Le distingué représentant du Royaume-Uni est intervenu bien après pour faire une autre proposition. C'est lui accorder une faveur que de savoir qui le soutient. Monsieur le président, avec tout le respect dû à la présidence force est de constater que nous retombons dans les erreurs d'hier.

M. K. BOLLIGER (président):

Puis-je demander au délégué de la Bulgarie s'il parle au nom de cinq Sociétés?

Dr K. IGNATOV (Bulgarie, Gouvernement et Croix-Rouge) (*original anglais*):

Il me semble que la réaction de l'assemblée a été extrêmement claire.

M. K. BOLLIGER (président):

Je demande à présent au délégué du Royaume-Uni si sa proposition est soutenue par dix délégations?

Ambassadeur J. A. SANKEY (Royaume-Uni, Gouvernement) (*original anglais*):

J'ai vu une forêt de cartes blanches se lever en réponse à la question que vous aviez posée auparavant.

Ambassadeur A. R. TAYLHARDAT (Venezuela, Gouvernement) (*original espagnol*):

Monsieur le président, j'ai le sentiment que cette réunion prend un tour qui n'est pas des plus adéquats. Une délégation a émis une proposition formelle, que vous avez décidé de mettre aux voix. La proposition du représentant de la Bulgarie porte sur la manière dont cette décision doit être prise. Je crois que si des participants continuent à demander successivement des votes par appel nominal et des votes au scrutin secret, cette Conférence n'achèvera jamais ses délibérations.

Je vous appelle, Monsieur le président, à prendre une décision en application de l'article 13. Il a été proposé formellement de procéder à un vote par appel nominal, et vous avez été sur le point de mettre cette proposition aux voix. Je considère donc, Monsieur le président, que la proposition du représentant du Royaume-Uni ne peut être prise en compte car elle a été formulée après que la procédure de vote eût commencé. J'appuie sans réserve la déclaration du représentant de l'Algérie et je vous demande, Monsieur le président, de trancher vous-même la question en cas de besoin, sans mettre aux voix le mode de scrutin à utiliser.

M. K. BOLLIGER (président):

Je crois qu'au vu de la situation il est sage de se rallier au point de vue et à la proposition du président de la Mata de nous laisser davantage de temps pour nous concerter et rétablir les liaisons qui semblent interrompues. La séance est levée.

(*interruption*)
(*reprise à 15 heures*)

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs les délégués, c'est à grand regret que je dois vous dire que les consultations entre les différents groupes n'ont pas encore abouti à un résultat; nous sommes contraints de continuer nos efforts ce soir et je dois interrompre les délibérations jusqu'à demain à 9 heures pour nous permettre ces consultations additionnelles. Je vous demande votre compréhension pour cette décision qui m'est très désagréable mais je crois que nous devons faire un ultime effort pour arriver à un accord entre les différents groupes représentés à cette Conférence. J'interromps donc nos délibérations jusqu'à demain matin 9 heures.

(*fin de la séance à 15 h. 15*)

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

25 octobre 1986

9 h. 45

SOMMAIRE: Votation sur la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud de la XXV^e Conférence internationale — Explications de votes — Motion présentée par la délégation de la Croix-Rouge australienne concernant l'ajournement de la XXV^e Conférence internationale — Votation — Rapport sur les travaux du Conseil des Délégués — Désignation des Commissions de la Conférence — Ouverture de la procédure d'élection des membres de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale — Rapport du président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale.

VOTATION SUR LA SUSPENSION DE LA DÉLÉGATION GOUVERNEMENTALE DE L'AFRIQUE DU SUD

M. K. BOLLIGER (président):

Bienvenue à vous tous, Mesdames et Messieurs les délégués, en ce samedi matin. Force m'est de constater que nous sommes toujours encore au point 1 de notre ordre du jour de la première séance plénière. J'aimerais donc faire le point de la situation.

Je crois que ces discussions procédurales et interruptions de séances, si utiles qu'elles aient été, n'ont malheureusement que trop duré. J'en accepte mon entière part de responsabilité, mais il est évident que ces débats procéduraux ne mènent nulle part. La Conférence est arrivée à un point critique : il est impérieux de la sauver et de lui permettre de commencer le travail que le monde et l'humanité souffrante attendent de nous.

J'ai donc décidé de prendre mes responsabilités et de vous soumettre une proposition qui doit mettre un terme aux débats. Je ne vois pas comment je pourrais continuer à exercer mes fonctions si la Conférence ne devait pas me suivre sur ce point. Je précise que je prends cette décision en vertu de mes pouvoirs définis à l'article 13 qui m'autorise à trancher les motions d'ordre. Il ne s'agit nullement d'une interprétation de l'article 18 et notamment pas de son dernier alinéa concernant le vote au bulletin secret. Ma décision est la suivante: j'entends soumettre, sans plus tarder, la motion proposée par la délégation gouvernementale du Kenya au vote par appel nominal et je me permets de la lire dans la langue originale: "Motion by the Kenyan delegation on behalf of the African delegations that the representatives of the Government of the Republic of South Africa be suspended from participating in the XXVth International Conference of the Red Cross." Ce faisant, j'attends de tous, quel que soit leur vote individuel, d'accepter le résultat final.

Après ce vote nous poursuivrons l'examen de l'ordre du jour. Vous comprendrez qu'il serait probablement impossible pour moi de continuer à assumer la lourde responsabilité de la présidence si cette dernière tentative devait échouer.

Nous passons au vote et je demande au secrétaire général de bien vouloir procéder au vote. Tant que la motion d'ordre dont nous sommes saisis en ce moment n'est pas liquidée, je n'accepte pas d'autres motions d'ordre.

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

Mesdames, Messieurs, le vote se déroulera conformément aux articles 17 et 18 du Règlement de la Conférence et je vous lis les articles que j'ai cités:

Article 17: "Les Sociétés nationales et les Etats représentés à la Conférence ont droit chacun à une voix; il en est de même pour le Comité international et pour la Ligue.

Les abstentions ne sont pas prises en considération pour le calcul de la majorité.

La majorité est constituée par la moitié plus une de toutes les voix données pour ou contre une proposition.

En cas d'égalité de voix, la proposition est rejetée".

Article 18: "En règle générale, les votes se font à main levée. Toutefois, le vote par appel nominal est obligatoire, s'il est demandé par cinq délégations.

Dans ce cas, les Sociétés nationales votent en premier, puis les Etats, puis le Comité international et la Ligue. Le nom de chaque Société et de chaque Etat appelés à voter est tiré au sort."

Le dernier alinéa ne concerne pas ce type de vote.

(suit l'appel de toutes les délégations, d'abord les Sociétés nationales, puis les Etats, puis le Comité international et la Ligue)

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

Monsieur le président, j'ai appelé toutes les délégations et le résultat sera annoncé dès que le dépouillement sera fait. J'invite les quatre scrutateurs à accompagner les secrétaires généraux adjoints pour effectuer le décompte et vérifier leur travail.

(Pause)

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, je vous donne connaissance du résultat du vote : ont pris part au vote:

Sociétés nationales:	80 délégations
Gouvernements: et la Ligue, soit au total:	111 délégations
	192 délégations.
Se sont prononcées pour la motion:	159 délégations.
Se sont prononcées contre:	25 délégations.

Il y a eu 8 abstentions. Conformément à l'article 17 du Règlement, les abstentions ne sont pas prises en considération dans le calcul de la majorité. La majorité requise est ainsi de 93. La motion est donc adoptée par 159 voix contre 25.⁽¹⁾

Je prie dès lors la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud de se retirer.

J'ouvre le débat pour ceux qui veulent expliquer leur vote. A qui est la parole?

Ambassadeur M. J. B. SHEARAR (Afrique du Sud, Gouvernement) *(original anglais)*:

J'ai demandé plus tôt si l'autorisation me serait donnée de faire une déclaration.

M. K. BOLLIGER (président):

Je vous prie de quitter la salle.

Ambassadeur M. J. B. SHEARAR (Afrique du Sud, Gouvernement) *(original anglais)*:

Je proteste Monsieur le président. Cela n'a été qu'une parodie de justice, une parodie de légalité, et mon Gouvernement prendra bonne note de ce qui est arrivé ici aujourd'hui.

⁽¹⁾ Voir les résultats détaillés du vote en page 98

Merci. Ce n'est pas nous, Monsieur le président, qui sommes humiliés aujourd'hui.

EXPLICATIONS DE VOTES

M. A. HAY (CICR):

Je désire expliquer pourquoi le CICR n'a pas participé au vote qui vient d'avoir lieu.

Il convient d'abord de dire que cette situation, d'une part, est sans précédent dans notre Mouvement et, d'autre part, ne doit pas constituer un précédent. Nous avons connu des Conférences internationales de la Croix-Rouge où deux Gouvernements prétendaient représenter le même Etat partie aux Conventions de Genève, ainsi que des situations où une autorité affirmait être le Gouvernement d'un Etat qui n'était lui-même pas reconnu comme tel.

Ici, ce qui a été mis en cause pour la première fois, c'est le caractère représentatif de la délégation du Gouvernement d'un Etat dont personne ne conteste qu'il soit partie aux Conventions de Genève. Or tout Etat partie aux Conventions de Genève est de droit membre de cette Conférence. En l'état actuel de nos Statuts la suspension de la délégation d'un Etat membre est donc contraire à ces Statuts.

Ce que le CICR soutient dans cette affaire, c'est, d'une part, l'universalité du droit humanitaire et, d'autre part, le respect des règles de procédure de cette Conférence. Rien dans l'attitude que le CICR a prise en cette occasion ne doit permettre de conclure, soit qu'il admet que la Conférence puisse ne pas se conformer à ses propres règles, soit qu'il prend parti pour ou contre un Etat. En tout état de cause, nous le répétons, cette décision sans précédent ne saurait en constituer un pour l'avenir. Telles sont les raisons pour lesquelles le

CICR a estimé qu'il ne lui était pas possible de prendre part à ce vote.

Il importe maintenant, Mesdames et Messieurs, de regarder vers l'avenir. Je m'adresse ici à la Conférence. Jetez un regard positif et confiant vers les jours qui viennent. Nous avons connu d'autres grandes crises par le passé et nous les avons toutes surmontées. Mettons-nous au travail maintenant. Il est encore temps de retrouver l'harmonie et de faire en sorte que la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge accomplisse l'oeuvre pour laquelle elle s'est réunie.

M. L. MARIN (Espagne, Croix-Rouge) (*original espagnol*):

Je parle au nom d'un groupe de pays, excusez-moi, de Sociétés nationales, qui ont signé hier après-midi un document indiquant qu'elles ne participeraient pas au vote: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Paraguay, Pérou, Suriname et Uruguay. Ces Sociétés nationales condamnent l'*apartheid*, en tant que forme extrême du racisme. Elles souhaitent que disparaisse toute forme de discrimination raciale. Toutefois, elles ont décidé de ne pas participer au vote, car elles considèrent qu'il reposait sur des considérations politiques et était contraire aux Statuts de la Conférence. De même, ces Sociétés pensent que ce vote a porté atteinte à divers principes de la Croix-Rouge, en particulier, celui de l'universalité.

Ambassadeur G.-A. VARGAS (Nicaragua, Gouvernement) (*original espagnol*):

Notre délégation demande à la présidence que les résultats détaillés du vote soient publiés.

Résultats détaillés du vote par appel nominal sur la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud (25 octobre 1986)

ONT VOTÉ OUI (159):

Sociétés nationales (77):

Afghanistan, Algérie, République démocratique allemande, Angola, Arabie saoudite, Bahrein, Bangladesh, Bénin, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Congo, Corée (République de), Corée (République populaire démocratique de), Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats Arabes Unis, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée (Conakry), Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouganda, Pakistan, Pologne, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, URSS, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Etats (82):

Afghanistan, Algérie, République démocratique allemande, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Biélorussie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Corée (République de), Corée (République populaire démocratique de), Cuba, République dominicaine, Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guinée (Conakry), Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tanzanie, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, URSS, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, (République arabe du), Yémen (République démocratique populaire du), Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

ONT VOTÉ NON (25):

Sociétés nationales (0)

Etats (25):

Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

ABSTENTIONS (8):

Sociétés nationales (3):

Malawi, Singapour, Trinité-et-Tobago.

Etats (4):

Chili, Côte d'Ivoire, Guatemala, Paraguay.

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1)

ONT REFUSÉ DE PRENDRE PART AU VOTE (51):

Sociétés nationales (46):

Afrique du Sud, République fédérale d'Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Birmanie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Samoa occidentale, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Uruguay.

Etats (4):

Afrique du Sud, Costa Rica, Monaco, Saint-Siège.

Comité international de la Croix-Rouge (1)

M. K. BOLLIGER (président):

Merci de cette proposition. Il est clair que le résultat du vote figurera dans le compte rendu. La parole est au représentant du Gouvernement du Kenya.

Ambassadeur D. D. AFANDE (Kenya, Gouvernement) (*original anglais*):

Maintenant que nous avons adopté la motion que ma délégation avait présentée au nom des délégations africaines à cette Conférence, je voudrais remercier les sympathisants traditionnels de la lutte que l'Afrique mène contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Nous remercions également le Groupe arabe, le Groupe asiatique, le Groupe latino-américain, le Groupe des pays socialistes de l'Est et la Chine, ainsi que toutes les délégations qui n'appartiennent à aucun de ces groupes et qui nous accordent leur soutien.

Le succès de cette motion reflète indubitablement la compassion que ressent la communauté internationale et sa volonté d'extirper la politique inhumaine de l'*apartheid*, qui est un affront à la dignité humaine.

Les nations africaines sont déterminées à combattre ce régime raciste avec tous les moyens dont elles disposent. Dans ce contexte, nous estimons que la décision qui vient d'être prise constitue une étape importante dans la longue lutte que nous menons contre le régime raciste. Tout en remerciant une fois encore ceux qui leur ont accordé leur appui, les Africains continueront à leur demander de rester solidaires de la lutte qu'ils mènent contre l'*apartheid*.

Enfin, je voudrais vous remercier, Monsieur le président, de votre sagesse et de vos conseils. Je vous donne l'assurance que les délégations africaines continueront à vous soutenir dans votre difficile mission.

M. R. SCHUBERT (Etats-Unis, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Jeudi soir nous avons tenté, trop tard semble-t-il, d'obtenir la parole, mais le débat a été clos sans que nous ayons pu le faire.

L'issue de la soirée nous a profondément attristés, d'une part en raison des répercussions à long terme de ce qui s'est produit, et d'autre part parce que nous n'avons pas pu exprimer notre point de vue. Si peu que nous apprécions diverses décisions de la présidence, qui nous ont profondément indignés, y compris celle de mettre cette question aux voix, et celle de rejeter le vote au scrutin secret, nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est maintenant donnée d'exprimer notre avis sur la résolution du Kenya.

Les dirigeants de la Croix-Rouge américaine estiment que la suspension d'un Etat partie aux Conventions de Genève, même motivée par une politique aussi méprisable que celle de l'*apartheid*, exigeait une réflexion des plus intenses. Pendant de nombreuses années, la Croix-Rouge américaine a été au premier plan des efforts déployés pour associer toutes les composantes de notre Société à son action et à sa direction. Notre Société est probablement la première des Sociétés nationales majoritairement blanches à avoir un président noir, le Dr Jerome Holland, que beaucoup d'entre vous connaissent et apprécient autant que nous. Elle est aussi l'un des principaux défenseurs, au sein du Conseil des Délégués, de la résolution condamnant l'*apartheid*. Car, comme l'a affirmé avec beaucoup d'éloquence le délégué kenyan, l'*apartheid* est un affront à l'humanité tout entière.

Plus encore, nous partageons sincèrement la souffrance, la colère et la frustration des dirigeants noirs de Sociétés nationales, ici réunis, face à l'*apartheid* que nous condamnons. Nous sommes tous venus admirer leur oeuvre et nous les apprécions profondément en tant que personnes. On peut penser qu'il nous aurait été relativement facile de soutenir la résolution, mais tel n'a pas été le cas. Premièrement, rien dans nos Statuts, examinés avec objectivité, ne permet de décider d'une suspension. Il existe une possibilité de modifier nos Statuts dans ce sens, mais elle n'a pas été utilisée. Nous devons être une institution régie par le droit et non

par des réactions émotionnelles du moment. Sinon, nul n'est jamais en sécurité.

Deuxièmement, une suspension, réglementaire ou non, ne fera qu'isoler les coupables et supprimer toute possibilité de rappel à l'ordre et de dialogue. Cela sert-il, en soi, à quelque chose?

Troisièmement, si nous établissons ce précédent qui n'est pas fondé en droit, qui et quoi seront visés demain? Suivant les avis politiques ou idéologiques de chacun, nombreux sont parmi nous les gouvernements qui ne résisteraient pas à un examen approfondi. Un tel processus ne serait-il pas de nature à contribuer à la déstabilisation de cette institution?

Quatrièmement, outre les conséquences juridiques présentes et futures, qu'advient-il des victimes en Afrique du Sud? Bénéficieront-elles d'un meilleur traitement ou leur situation va-t-elle empirer? Le droit de visite du CICR aux détenus sera-t-il limité? Les efforts de la Croix-Rouge sud-africaine seront-ils entravés par un Gouvernement que cette assemblée ne juge plus habilité à participer aux activités de cette institution? Si tel était le cas, n'est-ce pas trop cher payer la satisfaction de châtier le Gouvernement sud-africain? La Croix-Rouge des Etats-Unis refuse de prendre ce risque. C'était un problème de conscience, nous ne pouvions pas soutenir la motion. Nous avons décidé de ne pas participer au vote afin de pouvoir nous opposer le plus clairement possible à toute décision qu'il serait proposé de prendre hors des limites de la légalité.

Le Mouvement de la Croix-Rouge doit rester une institution fondée en droit et régie par le droit sans quoi il sera livré au chaos, ce qui a été si bien démontré au cours des 36 dernières heures.

Monsieur le président, je suis convaincu que vous donnerez à d'autres la possibilité d'expliquer pourquoi ils n'ont pas pris part au vote. Comme pour nous, cela est très important pour eux.

Ambassadeur L. DAUGE (France, Croix-Rouge):

Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots très brefs pour expliquer les raisons pour lesquelles la Croix-Rouge française n'a pas pris part au vote.

Il ne peut pas y avoir le moindre doute sur notre condamnation de l'*apartheid* et nos amis africains le savent très bien. Mais nous estimons que le débat auquel nous venons d'assister et son résultat ne sont conformes ni à la lettre de nos Statuts ni à l'esprit de la Croix-Rouge. Ils sont contraires à notre conception de ce que doit être la Croix-Rouge. Si nos milliers de volontaires qui travaillent modestement, jour après jour, pour soulager les souffrances humaines assistaient à cette Conférence, qui est l'instance suprême de notre Mouvement, ils ne comprendraient pas ce qui se passe ici depuis trois jours; ils seraient profondément attristés et découragés. Et ces volontaires, M. le président, ils sont la Croix-Rouge de l'action, non celle des discours. Et c'est en pensant à eux aussi que la Croix-Rouge française a décidé de ne pas participer au vote.

Ambassadeur E. KUSSBACH (Autriche, Gouvernement):

Monsieur le président, je voudrais dire pourquoi ma délégation a voté contre la proposition de la délégation gouvernementale du Kenya.

Tout d'abord j'aimerais rappeler que le Gouvernement autrichien n'a pas hésité à exprimer à maintes reprises, clairement et sans équivoque, sa condamnation sans réserve de la politique d'*apartheid*. Mon Gouvernement estime que cette politique qui est fondée sur une fausse idéologie, une idéologie de racisme et de discrimination, qui viole chaque jour les droits fondamentaux de la grande majorité de la population de ce pays, cette politique qui est à l'origine et qui est responsable de tant de souffrances, d'humiliation et même de la mort de milliers d'êtres humains, est profondément inhumaine et totalement inacceptable.

Monsieur le président, ma délégation partage entièrement les préoccupations, l'émotion et même le bouleversement des délégations africaines. Elle comprend très bien leur désespoir face à une situation aussi dramatique et tragique que celle qui existe aujourd'hui en Afrique du Sud.

Pourtant, Monsieur le président, je tiens à souligner au nom de ma délégation que nous regrettons vivement que nous n'ayons pas eu l'occasion de voter sur la question cruciale de savoir si la Conférence avait le pouvoir, selon les Statuts de la Croix-Rouge internationale, de décider la suspension de la participation de membres de la Conférence. Si un tel vote avait eu lieu, ma délégation aurait voté contre étant donné qu'elle estime qu'une telle décision va à l'encontre des Statuts de la Croix-Rouge internationale. N'ayant pas eu la chance d'exprimer ainsi notre position, nous avons participé au vote qui vient d'avoir eu lieu pour nous opposer, sur la base juridique des Statuts, à une telle décision, d'autant plus qu'elle contredit le Principe fondamental de l'universalité toujours défendu par mon Gouvernement. A notre avis, cette Conférence est l'institution par excellence à laquelle ce principe doit s'appliquer.

A part la question juridique, ma délégation voit mal, Monsieur le président, et je regrette sincèrement d'être obligé de le dire ici, comment la décision prise pourrait servir les intérêts des victimes du régime raciste sud-africain. Ma délégation estime en fait qu'il faut se rendre compte que les victimes de la politique d'*apartheid* ont besoin aujourd'hui, plus que jamais, de l'assistance et de la protection des organisations humanitaires et plus particulièrement du CICR. Nous avons entendu, M. le président, au cours du débat, le souci et la crainte exprimés par plusieurs délégations qu'une décision de la Conférence sur la suspension du droit de participation de la délégation sud-africaine ne risque de porter atteinte au travail humanitaire du CICR. Et je tiens à ajouter que ma délégation partage ces préoccupations.

Monsieur le président, ma délégation déplore par conséquent que l'appel émouvant et en même temps réaliste lancé par la délégation du Saint-Siège n'ait pas reçu plus d'attention et n'ait pas provoqué la réflexion qu'il aurait méritée de la part des délégations appuyant la proposition de la délégation du Kenya. Nous regrettons sincèrement qu'il n'ait pas été possible par un commun effort de toutes les délégations de cette Conférence qui ont manifestement condamné la politique d'*apartheid* de trouver un compromis acceptable pour tous.

Monsieur le président, pour toutes ces raisons, ma délégation a voté contre la proposition de la délégation gouvernementale du Kenya.

Mgr. J. MULLOR GARCIA (Saint-Siège) (*original espagnol*):

Permettez-moi d'intervenir très brièvement. Je crois qu'avant hier soir j'ai tenu des propos qui venaient de ma raison et de mon cœur. Et je tiens maintenant à préciser pourquoi le Saint-Siège n'a pas pris part au vote.

Nous n'avons pas participé au vote parce que nous aussi nous pensons que les problèmes juridiques qu'il soulevait n'ont pas été entièrement élucidés, parce que la neutralité et l'universalité, qui doivent caractériser l'action du Comité international de la Croix-Rouge, en particulier, seront peut-être gravement compromises. En outre, je crois qu'au cours de nos débats, et bien que nous soyons tous fondamentalement convaincus de l'iniquité de l'*apartheid*, nous avons été entraînés dans une confusion lamentable entre les droits de l'homme et le droit humanitaire.

Nous nous sommes abstenus parce que ce vote a créé un grave précédent: il a entériné au sein de la Croix-Rouge, qui doit être un lieu de dialogue serein, le recours au coup de force. Ce sera peut-être un jour un *boomerang* qui se retournera contre nous tous, contre d'autres pays qui vivent, dans leur chair et dans leur esprit, des épreuves de ce genre. Enfin, nous n'avons pas pris part au vote parce que nous croyons que la Croix-Rouge doit s'attacher davantage à défendre les

droits des victimes qu'à condamner les bourreaux, ce qui est le rôle de la Cour internationale de La Haye, et naturellement des Nations Unies.

Au reste, Monsieur le président, nous éprouvons un doute sérieux quant à l'avenir de la Croix-Rouge sud-africaine, quant à l'avenir de l'action du Comité international de la Croix-Rouge, une institution méritante qui a été quatre fois lauréate du Prix Nobel.

Monsieur le président, je terminerai en m'adressant à mes frères africains, car ils savent que la délégation du Saint-Siège et celui qui la dirige sont de tout cœur avec eux. Ils ont provoqué ce vote avec raison, parce que voir, jour après jour, souffrir des frères, qui forment la grande majorité de la population sud-africaine, des frères de sang et de race, est une épreuve très douloureuse. Je veux dire à mes frères africains que je les comprends pleinement, mais que le Saint-Siège pense en ce moment aux victimes de l'*apartheid*. Et si j'ai souhaité que nous aboutissions à une solution de compromis — ce qui malheureusement n'a pas été le cas — c'était pour pouvoir dire à la délégation de l'Afrique du Sud, si elle avait été parmi nous, qu'avec notre autorité morale, l'autorité de l'esprit, nous lui demandions devant vous, en votre présence, en présence de nos frères africains en particulier, de mettre fin au plus vite au crime de l'*apartheid*, de changer de politique. Cela, il fallait le dire en sa présence, et non derrière son dos. Je veux cependant proclamer haut et fort, si elle peut encore nous entendre, que le Saint-Siège demande instamment, à la veille de la rencontre œcuménique et interconfessionnelle d'Assise, que soit déposée l'arme effroyable de l'*apartheid*, cette arme inhumaine et déshumanisante qui mutile l'esprit. Je voulais tenir ces propos en présence de la délégation de l'Afrique du Sud. Elle n'est pas là, mais je les tiens quand même pour que mes frères africains sachent que le Saint-Siège est avec eux, bien que nous ayons pensé, pour les raisons que j'ai invoquées, que nous devions non seulement nous abstenir, mais aussi ne pas participer à un vote qui peut établir un précédent extrêmement grave et avoir des conséquences tragiques sur l'histoire et l'action de la Croix-Rouge.

Ambassadeur J. A. SANKEY (Royaume-Uni, Gouvernement) (*original anglais*):

Je parle au nom des douze Etats membres de la Communauté européenne, dont la position à l'égard de l'*apartheid* est claire. Le 23 septembre dernier, le Ministre britannique des Affaires étrangères a déclaré devant l'Assemblée générale des Nations Unies, au nom de la Communauté et de ses douze Etats membres, je cite: "Les Douze ont à maintes reprises proclamé leur aversion pour l'*apartheid*; ils ont exigé qu'il soit aboli. Ils rejettent sans réserve une philosophie qui refuse toute chance ou liberté aux uns, et accorde aux autres des droits et des privilèges en raison uniquement de la couleur de leur peau. Un tel système ne peut engendrer que la haine et la violence".

Toutefois, le vote d'aujourd'hui ne portait pas sur l'*apartheid*, mais sur le droit qu'ont, en vertu des Statuts et du Règlement, les représentants d'un Etat partie aux Conventions de Genève de participer à cette Conférence. Tout Etat partie a le droit d'y participer et les Douze ont donc voté contre la suspension de la délégation du Gouvernement sud-africain. Une observance stricte du Règlement et des Statuts est cruciale pour l'avenir du Mouvement de la Croix-Rouge et de sa mission.

Ambassadeur E. KEKOMÄKI (Finlande, Gouvernement) (*original anglais*):

La position des cinq pays nordiques, l'Islande, le Danemark, la Norvège, la Suède et la Finlande, au sujet de l'*apartheid* est connue de tous. Nos Gouvernements ont régulièrement condamné la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, qui est une violation des droits fondamentaux de l'homme et un affront à l'humanité.

Néanmoins, les pays nordiques ont voté contre l'exclusion du Gouvernement sud-africain de cette Conférence. Nous

considérons que l'universalité est un Principe fondamental de la Croix-Rouge. Nous ne pouvons pas accepter la suspension du droit d'un membre à participer à la Conférence, quand cette suspension constitue une violation des Statuts et du Règlement en vigueur.

Ambassadeur R. J. VAN SCHAİK (Pays-Bas, Gouvernement) (*original anglais*):

Je parle au nom de tous les Etats occidentaux qui ont voté contre la suspension d'un Etat partie aux Conventions de Genève. La position de nos Gouvernements au sujet de l'*apartheid* est connue de tous : nous rejetons et condamnons sans réserve cette politique haïssable, qui établit une discrimination flagrante contre la majorité de la population de l'Afrique du Sud.

Cependant, la question qui a été mise aux voix ne touche pas à la politique de l'Afrique du Sud, mais au droit incontestable que confèrent les Statuts et le Règlement de la Croix-Rouge internationale à la délégation d'un Etat partie aux Conventions de Genève de participer à cette Conférence. Il est capital de respecter ces Statuts et ce Règlement. Le vote d'aujourd'hui les viole et c'est la raison pour laquelle nos délégations se sont vigoureusement opposées à l'exclusion d'un Etat partie aux Conventions. Conformément à ses Principes fondamentaux, la Croix-Rouge est une institution mondiale; l'universalité est la clé de la réussite de ce Mouvement. Toujours conformément à ces Principes fondamentaux, la Croix-Rouge ne peut pas prendre part à des controverses politiques. C'est le principe de la neutralité et nous aurions voulu qu'il fût respecté aujourd'hui.

Nous espérons que cet épisode regrettable fait désormais partie du passé. Si tel est le cas, les délégations occidentales au nom desquelles je m'exprime continueront de tout faire pour assurer le succès de notre action en faveur des victimes des conflits et des catastrophes, où qu'elles soient.

Au nom de la délégation gouvernementale des Pays-Bas, je désire ajouter que nous déplorons vivement que certaines délégations, qui avaient demandé la parole avant le vote, n'aient pas eu l'occasion de s'exprimer.

Prof. F. KALSHOVEN (Pays-Bas, Croix-Rouge) (*original anglais*):

L'occasion m'a déjà été donnée, au cours de cette séance plénière, d'exprimer le point de vue de la Société de la Croix-Rouge néerlandaise sur l'*apartheid*.

En outre, il y a quelques instants, quand j'ai expliqué pourquoi la Croix-Rouge néerlandaise n'avait pas participé à la prétendue procédure de vote, j'ai indiqué notre point de vue sur son inconstitutionnalité. Je ne reviendrai pas sur ce point et me limiterai à souscrire sans réserve aux explications qu'ont données les chefs des délégations des Sociétés de la Croix-Rouge des Etats-Unis, de France et d'ailleurs, pour motiver leur refus de participer au vote.

Je souhaite adresser quelques brèves remarques aux délégués qui sont à l'origine de la résolution kenyane : Messieurs, il y a quelques mois, vous — ou vos collègues — n'avez pas atteint votre objectif à la réunion du GATT à Punta del Este. Vous avez donc saisi l'occasion suivante, qui s'est trouvée être la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Vous avez marqué un point et vous pouvez faire part de ce triomphe dans vos capitales. Mais en poursuivant votre objectif, vous avez infligé une grave blessure à la véritable victime de votre action, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : il gît en sang à vos pieds.

Ambassadeur ELIAS SOLEY SOLER (Costa Rica, Gouvernement) (*original espagnol*):

Monsieur le président, cette Conférence internationale de la Croix-Rouge a pour particularité essentielle son caractère humanitaire, apolitique et universel. Comme l'a dit ici le président de la Confédération helvétique, M. Alfons Egli, je cite: "Elle n'a pas pour objet de désigner des coupables ou de condamner des Etats; au contraire, elle est une oasis dans

la tourmente, qui permet à tous les pays de se rencontrer, non pas pour débattre de leurs divergences, mais pour analyser les problèmes humanitaires concrets auxquels ils sont confrontés". J'ai pensé que ces paroles, associées à celles du représentant du Saint-Siège, susciteraient une réflexion sur les conséquences néfastes que la décision aurait. Toutefois, Monsieur le président, cet espoir ne s'est pas matérialisé, et la Conférence a déjà pris la décision que nous savons.

Chacun sait ici que le Costa Rica a toujours condamné l'*apartheid*. Notre pays a rompu ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud il y a plus de vingt ans; il a aussi rompu ses relations diplomatiques avec son Gouvernement en raison même du régime d'*apartheid*. Mais là n'est pas la question. Nous condamnerons toujours ce crime contre l'humanité qu'est l'*apartheid*.

Monsieur le président, à l'instar des Sociétés nationales de la Croix-Rouge qui ont décidé de ne pas prendre part au vote, le Costa Rica considère que la question ne relève pas des Statuts de l'Organisation. Nous pensons que cette décision affaiblit les Statuts de la Croix-Rouge internationale et porte préjudice au principe d'universalité et au caractère apolitique que cette Organisation doit avoir, caractère qui en fait la grandeur.

Nous nous inquiétons, Monsieur le président, du sort de milliers de victimes innocentes, qui ont pour seule espérance l'assistance et les secours de la Croix-Rouge. C'est par sentiment de responsabilité que nous n'avons pas voulu participer à un vote qui pourrait créer un grave précédent, puisqu'il a trait à des considérations politiques sans rapport avec l'esprit humanitaire qui anime la Croix-Rouge.

M. H. LIMIHAGATI (Tanzanie, Gouvernement) (*original anglais*):

Monsieur le président, quand le vote a été clos, vous avez demandé à cette noble assemblée de poursuivre ses travaux dans l'harmonie.

Je présente cette motion d'ordre parce que j'ai constaté que certaines délégations s'adressaient non pas à la présidence, mais à des groupes ou à différentes personnes. Pour que cette Conférence se poursuive dans la paix, j'invite la présidence à demander à toutes les délégations d'observer la règle établie et de s'adresser à la présidence et non à des personnes.

M. K. BOLLIGER (président):

Je vous rends attentifs au fait que nous sommes au milieu d'un débat qui doit permettre aux délégués d'expliquer leur vote. Nous continuons notre liste. La Croix-Rouge suédoise a la parole.

Brigadier B. WALLBERG (Suède, Croix-Rouge) (*original anglais*):

J'ai déjà eu, jeudi soir, l'occasion de faire connaître l'avis de ma délégation sur la question : notre opposition à la procédure qui vient de prendre fin était double. D'une part, nous considérons qu'elle constitue une violation de nos Statuts. Nous estimons que notre Conférence ne peut pas décider de suspendre un membre, qu'il s'agisse d'un Gouvernement ou d'une Société nationale.

Qui plus est, nous déplorons profondément que notre droit de demander un vote au scrutin secret n'ait pas été respecté. Un vote au scrutin secret doit toujours être accepté quand il est demandé et bénéficie de l'appui nécessaire. Telle est la pratique dans les sociétés libres dans lesquelles nous vivons et dont nous sommes si fiers. Nous devrions avoir assez de courage pour toujours protéger les droits des minorités. Nous prévoyons maintenant que de grandes difficultés surgiront dès le début du débat sur les nouveaux Statuts qui, pour ainsi dire, ont d'ores et déjà été violés.

D'autre part, nous avons évoqué les principes d'universalité et d'indépendance. Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge était unique en son genre car il avait toujours maintenu des relations avec différents régimes, en

particulier dans des situations très délicates de conflit armé et de guerre civile. Après le vote d'aujourd'hui, cette spécificité a disparu. Des considérations politiques prennent le dessus, ce que ma Société regrette profondément. Nous pensons qu'il doit exister au moins une organisation où le dialogue prévaut, où les relations sont maintenues, comme je l'ai dit il y a quelques jours. Nous considérons que les accomplissements de notre Mouvement dans le domaine humanitaire, au cours des années, le prouve.

Je dirai une fois encore que nous comprenons pleinement tous ceux d'entre vous qui ne veulent pas prendre part à une Conférence à laquelle assiste le Gouvernement de Prétoria. L'attitude de celui-ci nous remplit d'indignation mais nous pensons que la Croix-Rouge est peut-être la seule instance où ces sentiments de révolte et de protestation ne devraient pas aboutir à des mesures du genre de celle qui vient d'être prise. Ce sont là les raisons pour lesquelles nous n'avons pas participé au vote.

Enfin, je me félicite de ce que la délégation de la Croix-Rouge sud-africaine soit encore parmi nous. J'espère sincèrement que les événements qui viennent de marquer cette Conférence ne compromettront pas trop son importante action humanitaire. Il en va de même, naturellement, en ce qui concerne l'action du CICR en Afrique du Sud et les efforts que nous déployons tous pour atteindre les victimes dans ce pays.

Botho Prinz zu SAYN-WITTGENSTEIN-HOHENSTEIN (République fédérale d'Allemagne, Croix-Rouge) (*original anglais*):

La délégation de la Croix-Rouge de la République fédérale d'Allemagne n'a pas participé au vote car elle considère qu'il a été fait en violation des Statuts. Des considérations juridiques, de même que des raisons que nous jugeons importantes pour notre action future au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous ont incités à ne pas prendre part au vote.

Afin de ne pas créer de malentendu, je préciserai que pour nous la discrimination raciale, dont l'*apartheid* est une forme, est incompatible avec les principes de la Croix-Rouge. C'est un phénomène profondément inhumain, qui bafoue la dignité de l'homme. Je pense qu'il n'y a pas, au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de divergences d'opinions sur toutes les violations de la dignité et de l'intégrité de l'homme. Nous condamnons l'usage des armes, nous condamnons la torture, le bannissement et la répression. Procéder à un vote sur cette question serait prouver que nous doutons de la validité des principes de la Croix-Rouge.

Nous sommes confrontés chaque jour à de nouvelles violations des droits de l'homme : des guerres sont menées et des erreurs politiques sont commises, qui ont pour conséquences la famine, la détresse et la mort pour des millions d'êtres humains. Néanmoins, il ne me viendrait jamais à l'esprit de demander à la Croix-Rouge de voter sur une éventuelle mise en accusation et a fortiori sur une exclusion de la Conférence de la Croix-Rouge, des pays responsables de ces atteintes à l'unité et à la dignité de l'humanité.

Je respecte les sentiments de ceux qui adoptent une position différente en la matière. Néanmoins, je voudrais demander aux Sociétés nationales et aux délégations gouvernementales d'écouter les raisons pour lesquelles une Société nationale, comme la Croix-Rouge de la République fédérale d'Allemagne, adopte une autre attitude pour des raisons de principe. Si nous créons un précédent en excluant de la Conférence une délégation gouvernementale, comme cela a été le cas ce matin, ne devons-nous pas nous attendre à ce que, lors d'une prochaine Conférence, une autre motion soit présentée à l'encontre d'un Gouvernement qui aurait provoqué une guerre ou des déplacements de population? Si nous modifions nos différentes majorités pendant le vote, ne risquons-nous pas de donner au public l'impression que le Mouvement de la Croix-Rouge tolère la guerre, la déportation et l'injustice, et ce, uniquement parce que nous ne par-

venons pas à établir une majorité ou parce qu'aucune motion n'a été présentée?

Si nous poursuivons notre oeuvre sur la base de ce précédent, les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance seront menacés. Comment pouvons-nous espérer convaincre d'autres Etats d'adhérer aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels s'ils s'exposent à être un jour mis en accusation devant un organe qui n'est pas compétent pour les juger? Ne courrons-nous pas le risque que ces pays dénoncent les Conventions de Genève ou s'abstiennent de ratifier les Protocoles additionnels?

Des événements tels que le vote qui vient d'avoir lieu, portent préjudice à ceux qui ont besoin de nos secours et de notre assistance. Les conflits politiques au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge auront un effet négatif sur notre travail; ils le rendront encore plus difficile, voire impossible. Nous demandons instamment aux délégations gouvernementales qui participent à cette Conférence de laisser de côté toute considération politique afin que nous puissions donner clairement la priorité aux aspects humanitaires et aux questions relevant du droit international humanitaire. Nous ne réussissons que si nous restons unis pour l'humanité, et non divisés.

Dr D. D. V. VENEDICTOV (URSS, Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*original russe*):

Compte tenu qu'à un moment aussi émouvant il est difficile de parler en une langue étrangère, en anglais ou en français, je vais parler en russe, ayant dans l'esprit l'assurance que la traduction sera faite.

Notre Croix-Rouge internationale — c'est l'unité et l'action réciproque des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Comité international, de la Ligue et des Gouvernements.

Mais pour l'instant et du fait de ce vote, ce sont les représentants des Gouvernements qui ont surtout pris la parole. Il y a eu relativement peu de discours émanant de la Croix-Rouge elle-même, et étant donné que la position de mon Gouvernement, du Gouvernement soviétique, a déjà été exposée ici de manière suffisamment exhaustive avant le vote, je voudrais au nom de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soviétiques, exposer les motifs de notre vote.

Nous avons voté pour la résolution présentée par le Kenya et je pense qu'à la suite de la discussion et des discours prononcés avant et après le vote, si même un certain doute planait sur ce qui se passe à la Croix-Rouge internationale et autour de cette même Croix-Rouge, ce n'est plus à présent le cas; ce doute, en effet, s'est dissipé.

Nous parlons de l'apolitisme de la Croix-Rouge. Cependant, on lit dans la Tribune de Genève que la Croix-Rouge se sent en politique comme un poisson dans l'eau. Il ne faut alors qu'une chose : qu'on ne trouble pas cette eau et que personne ne se mette à pêcher en eau trouble, car, de cette manière on pourrait prendre à l'hameçon toute notre Croix-Rouge en ruinant par la même occasion ses remarquables idéaux.

Nous parlons de l'impartialité, de la neutralité, de l'humanité et de l'indépendance de la Croix-Rouge internationale. Mais comment peut-on rester impartial face à ce crime contre l'humanité qui n'en finit pas de durer, ce forfait délibéré et conscient élevé au rang de politique d'Etat? Plusieurs fois déjà n'a-t-on pas mis en garde au cours de divers forums la République sud-africaine? Ne l'a-t-on pas priée de modifier son comportement à l'égard de la majorité noire du pays?

Le racisme et l'*apartheid* sont un crime contre l'humanité. La Deuxième Guerre mondiale a montré ce qu'est capable de donner un racisme élevé au rang de politique et d'idéologie gouvernementales, un racisme multiplié par les moyens et techniques de guerre actuelle, par rapport à ce qu'ils étaient il y a quarante ans. Etre témoin d'un crime et se taire est déjà une complicité. Et cette complicité pourrait s'établir à différents niveaux. Cela reste un crime quoi qu'il en soit.

Nous avons souvenance d'une Deuxième Guerre mondiale qui s'est terminée devant le tribunal de Nuremberg. Aujourd'hui, nous ne sommes pas à un tribunal, mais nous sommes témoins de cette mise en garde. Il conviendrait de rappeler à certains jusqu'où ils risquent d'être entraînés sur la voie du crime contre l'humanisme, c'est-à-dire contre l'humanité, et par quoi peut se terminer pareille aventure. Mais aussi cela peut nous rappeler à tous que face à cette sorte de crime, il faut non seulement exprimer notre compassion aux victimes, pour les souffrances endurées, mais il faut agir réellement en prenant des sanctions, au moins celles dont l'utilisation est préconisée par l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons vu aujourd'hui, Monsieur le président, qui, précisément, a tenté d'imposer sa position à la majorité des délégations de la Croix-Rouge internationale et la quantité d'efforts mise en oeuvre pour arriver à cela avant même la tenue de notre Conférence et dans les premiers jours de celle-ci.

Nous ne toucherons aucunement aux raisons des sympathies de ces délégations ou de ces pays et gouvernements à l'égard du gouvernement sud-africain. C'est strictement leur affaire. Mais un fait est un fait, tandis que leurs arguments, eux, sont inconsistants. Par quoi tentent-ils de justifier aujourd'hui leur position de désaccord avec la majorité des membres de la Croix-Rouge internationale? Est-ce par des idées d'universalité et d'humanisme? Mais c'est alors d'une déformation pure et simple de l'universalité et de l'humanisme qu'il s'agit, avec des références aux statuts et à la procédure.

Mais la Conférence internationale détermine elle-même les statuts et la procédure. Nous avons vu des tentatives visant à utiliser les règlements pour imposer telle ou telle décision mais, dans ce cas essayons d'améliorer nos règlements. Il nous semble que ce qui vient de se produire n'est au fond qu'une altération de la vérité, une altération de l'esprit et de la lettre de notre Mouvement.

Et enfin, et avec tout le respect que nous devons aux délégations de la Croix-Rouge, est-il possible de dire, ici, que certains pays qui n'ont pas obtenu le résultat escompté à Punta del Este, tentent de prendre ici une revanche? Ceci est, en vérité, un langage on ne peut plus politique. Pourquoi donc utiliserions-nous cette forme de langage au sein de notre respectable Mouvement de la Croix-Rouge?

Mais où est l'essentiel? L'essentiel est que le monde a évolué et la Croix-Rouge internationale est tenue de voir et de tenir compte de cette évolution. Pour ce qui est fondamental, je suis d'accord avec ce qui a été dit : un nouveau chapitre a été ouvert en quelque sorte aujourd'hui, et peut-être avec lui, une nouvelle époque du développement de la Croix-Rouge internationale.

Cette époque est celle d'un brusque accroissement du danger d'une guerre globale thermo-nucléaire avec, pour corollaire, l'extermination de l'humanité, et donc, de la nécessité de prévenir à tout prix pareille éventualité.

Il n'y aura, en effet, aucun autre moyen de traitement. Seule la prévention ici est nécessaire.

Notre époque est celle de la libération et du développement de nouveaux pays, de millions, de centaines de millions d'êtres humains dans les pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et autres régions du globe.

C'est l'époque où nous devons être prêts à toutes les catastrophes naturelles ou provoquées de mains d'homme et à tous les désastres en général. Nous nous devons d'éduquer la jeunesse dans un esprit d'humanisme, de paix et de coopération. Il faut que soient reconnus les droits de l'homme pour chaque être et chaque peuple, et avant tout, toujours, le droit de tout être humain et de tout peuple de vivre dans des conditions de paix, de sécurité, avec le droit d'être sain de corps et d'esprit, pour que l'homme puisse travailler, rece-

voir l'instruction nécessaire et mettre en oeuvre toutes ses forces et capacités physiques et morales.

Notre époque est celle qui exige de nous une réflexion nouvelle, courageuse, dynamique et responsable, une réflexion de l'époque thermo-nucléaire et, comme corollaire, des actions dynamiques : c'est là un fait patent. A nous tous il est nécessaire qu'au sein du Mouvement de la Croix-Rouge internationale, ainsi que dans les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sans omettre la Ligue, et de même au sein du Conseil des Délégués et au Comité international de la Croix-Rouge et en général à notre Conférence, nous en arrivions à de sérieuses conclusions pour l'avenir.

Il a été fort justement déclaré ici qu'aujourd'hui il y a eu un précédent d'une importance capitale. Qu'advient-il donc dans l'avenir? Nous devons tirer la bonne conclusion de ce précédent.

Enfin, nous nous devons d'élever encore plus haut nos idéaux d'humanisme, de paix, de coopération, de compassion.

Sans doute aussi est-il nécessaire d'en venir à des conclusions d'ordre pratique sur les formes et méthodes de travail de la Croix-Rouge. Il faudra sans doute proroger les travaux sur les règlements de procédure et les Statuts du Mouvement.

Je ne puis toutefois souscrire à ce qui a été dit ici, à savoir que nous ne sommes plus unis. Comment est-ce possible? En quoi ne sommes-nous pas unis face aux souffrances, face aux menaces de guerre, face aux exigences de l'humanité, de nos semblables? Il me semble que c'est là une exagération: nous sommes unis parce que l'humanisme précisément nous réunit.

Monsieur le président, notre XXV^e Conférence internationale vient de franchir un grand obstacle, un véritable écueil à travers une mer démontée, et je voudrais vous dire, Monsieur le président, qu'en tant que capitaine vous avez fermement tenu la barre dans ces dernières et décisives minutes.

A présent donc, il nous faut travailler, car notre ordre du jour reste très chargé. Il nous faut discuter de questions intéressant réellement notre Mouvement ainsi que de problèmes d'ordre pratique.

L'organisation soviétique de la Croix-Rouge et notre délégation lancent un appel à tous les délégués afin que nous passions sans délai à un travail pratique et concret.

Maj. Gén. B. EGGE (Norvège, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je voudrais expliquer brièvement pourquoi la délégation de la Croix-Rouge norvégienne n'a pas pris part au vote. Nul ne peut douter que nous condamnons sans réserve l'*apartheid* et toutes les autres violations des droits de l'homme.

Les principes de neutralité et d'impartialité sont le fondement de toute l'action de la Croix-Rouge. Observer ces principes est le seul moyen de garantir l'accès à tous les êtres humains qui vivent dans la souffrance. Nous sommes quelques-uns ici à avoir été des victimes et à avoir été sauvés grâce à l'action de la Croix-Rouge. J'espère que nos amis africains n'assimileront pas notre refus de participer au vote à un acte d'hostilité. Nous espérons qu'ils comprendront notre position. Dans cet esprit, j'adhère aux propos de la délégation de la Croix-Rouge suédoise, et je me félicite de ce que la délégation de la Croix-Rouge sud-africaine soit restée parmi nous.

Gén. P. VERRI (Italie, Croix-Rouge):

La Croix-Rouge italienne, tout en condamnant bien sûr l'exécration politique d'*apartheid*, dans le souci d'être bref, explique sa non-participation au vote en se ralliant pleinement aux motivations, aux considérations et aux préoccupations qui ont été, au cours de ces débats, formulées dans

le cadre de nos idéaux fondamentaux par le CICR, par d'autres Sociétés nationales de Croix-Rouge, par exemple d'Espagne, de France, des Pays-Bas, des Etats-Unis, de Suède, de l'Allemagne fédérale et de Norvège, ainsi que, d'une manière tout particulièrement pertinente, et en même temps émouvante, par Monseigneur le représentant du Saint-Siège.

Ambassadeur F. MUHEIM (Suisse, Gouvernement):

La délégation suisse a voté contre la motion qui a été soumise par la délégation du Kenya pour les raisons qu'elle a indiquées dans son intervention au cours du débat. Je ne les répéterai donc pas, sinon pour dire, avec toute la clarté voulue, que ce vote ne saurait en aucune manière être interprété comme mettant en cause notre condamnation de l'*apartheid*.

Je dois cependant exprimer ici notre profonde désapprobation de l'atteinte grave qui a été portée à deux des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge, ceux de neutralité et d'universalité. Nous déplorons, de la manière la plus vive, que des considérations de caractère politique aient prévalu à la fois sur les règles qui régissent le Mouvement de la Croix-Rouge et sur les considérations d'ordre humanitaire qui seules doivent nous guider, mettant ainsi délibérément en péril, dans une situation donnée, la mise en oeuvre concrète sur le terrain des deux autres Principes fondamentaux de la Croix-Rouge, à savoir ceux d'humanité et d'impartialité.

Au surplus, il est particulièrement regrettable à nos yeux que nous ayons heurté pareillement les sentiments d'un très grand nombre de Sociétés nationales qui, autant que les Gouvernements, sinon même plus qu'eux, sont concernées par nos travaux. Ceci étant dit, Monsieur le président, ma délégation souhaite que la Conférence puisse maintenant aborder sans plus de retard l'examen des questions extrêmement importantes qui sont à notre ordre du jour.

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, puis-je avoir votre accord pour clore ce débat explicatif sur le vote après avoir écouté les dix délégations qui ont déjà demandé la parole? Est-ce que j'ai votre accord? (*Applaudissements*)

Cela semble être le cas. Je vous remercie. La séance est levée et reprendra à 15 heures.

(*Interruption*)

(*Reprise à 15h10*)

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos délibérations. Je vous donne d'abord connaissance de la liste des orateurs inscrits : la Nouvelle-Zélande (Gouvernement et Croix-Rouge), le Japon (Gouvernement et Croix-Rouge), la Finlande, le Royaume-Uni (Croix-Rouge), l'Irlande (Croix-Rouge), le Canada (Croix-Rouge), le Libéria (Croix-Rouge), l'Australie (Gouvernement), le Guatemala (Croix-Rouge), l'Autriche (Croix-Rouge), l'Islande (Croix-Rouge), l'Argentine (Croix-Rouge), le Botswana (Croix-Rouge), le Nigeria (Croix-Rouge) et l'Australie (Croix-Rouge). Si l'une ou l'autre de ces délégations voulait retirer son inscription, elle serait la bienvenue et je vous prie d'être aussi brefs que possible dans l'intérêt de nos délibérations. Je donne la parole à la Nouvelle-Zélande, Gouvernement.

M. B. LINEHAM (Nouvelle-Zélande, Gouvernement) (*original anglais*):

Dans les circonstances difficiles et pénibles que nous vivons tous, la délégation du Gouvernement néo-zélandais a voté contre la motion qui était présentée. Toutefois, affirmer, comme l'a fait une délégation, qu'un tel vote est une marque de sympathie pour le régime sud-africain est un non-sens.

Aucun membre de la communauté internationale ne peut

mettre en doute l'aversion de la Nouvelle-Zélande pour l'*apartheid*, son angoisse devant les conséquences de ce système malfaisant et sa profonde préoccupation pour les victimes de l'*apartheid*. Dans un autre cadre, le Gouvernement néo-zélandais a manifesté son opposition au régime sud-africain en participant sans réserve au programme d'action du Commonwealth, y compris aux sanctions commerciales qui ont été prises à l'encontre de l'Afrique du Sud.

• Nous comprenons et respectons l'opinion d'un grand nombre des délégations qui se sont prononcées en faveur de la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud, et nous sommes émus par la sincérité de nombreuses déclarations qui ont été faites jeudi soir. La Nouvelle-Zélande souscrit pleinement aux principes des Conventions de Genève et aux Statuts de la Croix-Rouge internationale. De même, elle a toujours défendu le principe de l'universalité. Nous avons tous entendu le CICR exprimer sa profonde préoccupation quant à la nécessité de protéger et préserver les principes qu'il s'efforce de défendre, à savoir l'universalité, l'unité et la neutralité.

Nous nous demandons aussi comment le CICR pourra remplir son mandat humanitaire en Afrique du Sud, si le Gouvernement de ce pays ne peut plus participer au Mouvement de la Croix-Rouge parce qu'il a été exclu de cette Conférence.

Etant donné que nous n'avons pas de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, et n'envisageons pas d'en avoir, nous aurions préféré pouvoir aborder dans le cadre de cette Conférence les problèmes éventuels que pourrait soulever la coopération de ce régime avec le CICR. Pour toutes ces raisons, nous avons pris la difficile décision de voter contre la suspension.

M. J. TALBOT (Nouvelle-Zélande, Croix-Rouge) (*original anglais*):

La Croix-Rouge néo-zélandaise n'a pas participé au vote. Nous voulons faire consigner les raisons de cette attitude mais, auparavant, nous souhaitons nous associer à certains des orateurs qui m'ont précédé. Nous condamnons tous la politique inhumaine de l'*apartheid*. Toutefois, nous considérons que le vote a été organisé en violation de la lettre et de l'esprit des Statuts de la Croix-Rouge internationale, et nous adhérons pleinement à la position de M. Hay au nom du CICR.

Nous estimons que le vote a eu lieu en violation de l'esprit et des principes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier ceux d'impartialité et d'universalité. Nous déplorons également que la Conférence n'ait pas pu atteindre un consensus sur la façon de procéder en la matière et que des solutions telles que celles proposées par le Saint-Siège et le Président de la Ligue n'aient pas été retenues, ce qui nous aurait permis de poursuivre nos travaux dans l'unité et la bonne entente.

Il y a trois jours, nous nous sommes rassemblés ici sous la bannière "Unis pour l'humanité". Que sont devenues notre unité, notre universalité? Nous chérissons ces principes. Ces éléments fondamentaux de notre Mouvement, unique en son genre, sont indissociables de l'esprit de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous craignons que le vote menace gravement la crédibilité et l'intégrité de notre Mouvement. Nous interprétons le refus de nombreuses Sociétés nationales de participer au vote comme un indice de l'inquiétude profonde qui est ressentie en ce moment au sein de notre Mouvement.

La Conférence a pris une décision à laquelle nous ne pouvons pas prendre part, pour les motifs que j'ai exposés. Veillons au moins à tenir compte des inquiétudes exprimées quant à l'avenir de notre Mouvement, et à ne pas les oublier au cours des délibérations qui vont suivre.

Ambassador K. CHIBA (Japon, Gouvernement) (*original anglais*):

La délégation du Gouvernement japonais a voté contre

la motion présentée par le délégué du Kenya, parce qu'elle est fermement convaincue que les Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge, en particulier celui de l'universalité, doivent être respectés en toutes circonstances. Néanmoins, notre vote ne doit pas être perçu comme un revirement du Japon vis-à-vis de l'*apartheid*.

Le Gouvernement du Japon souhaite réaffirmer qu'il condamne la politique haïssable de l'*apartheid*, qu'applique le Gouvernement de l'Afrique du Sud, et qui appelle encore plus de critiques que toutes celles qui ont été émises par de nombreux délégués à cette Conférence.

En outre, ma délégation voudrait attirer l'attention sur le paragraphe 5 de l'article II des Statuts, qui stipule que la Conférence ne peut s'occuper de questions d'ordre politique ni servir de tribune pour les débats à caractère politique. Nous espérons que cet article sera pleinement respecté au cours des débats qui vont suivre.

M. K. KOIKE (Japon, Croix-Rouge) (*original anglais*):

La position de la Croix-Rouge du Japon au sujet de l'*apartheid* est extrêmement claire : elle le condamne sans réserve.

Toutefois, nous considérons que le vote qui a eu lieu ce matin est en contradiction absolue avec l'esprit de la Croix-Rouge. Nous ne pouvons l'accepter et c'est la raison pour laquelle nous n'y avons pas participé. La Croix-Rouge du Japon soutient pleinement les déclarations faites par les délégations de la Croix-Rouge des Etats-Unis, de la France, des Pays-Bas, de la Suède et de nombreux autres pays, qui se sont prononcées dans le même sens.

M. P. STENBACK (Finlande, Croix-Rouge) (*original anglais*):

J'interviens pour expliquer pourquoi la Croix-Rouge finlandaise n'a pas participé au vote sur la suspension du Gouvernement d'Afrique du Sud.

La présidence a créé une situation que nous ne pouvions pas accepter, en prenant des décisions contradictoires. Pour témoigner de notre désaccord quant à la manière dont la question a été traitée, nous n'avions pas d'autre choix que de nous abstenir de participer à un vote qui bafouait manifestement le Règlement en vigueur dans cette Conférence.

Le débat a démontré que la nature et les fondements du Mouvement international de la Croix-Rouge étaient, hélas, méconnus et mal compris. Le principe de l'universalité n'a pas été compris. Les événements de ces deux derniers jours pourraient avoir des répercussions bien au-delà du problème de l'*apartheid* ou de la suspension du Gouvernement sud-africain. Ils pourraient malheureusement être lourds de conséquences pour l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge, pour sa crédibilité et son aptitude à accomplir sa mission humanitaire, fondée sur l'impartialité, la neutralité et l'universalité.

Outre le fait que le président a cautionné des mesures inconstitutionnelles, nous estimons que ce vote reflète des ambitions qui n'ont rien d'humanitaire. C'est pourquoi, en qualité de Société de Croix-Rouge, nous nous sommes refusés à participer au vote. Comme chacun ici dans cette assemblée, nous déplorons la pratique de l'*apartheid*, mais nous jugeons indispensable que la lutte contre ce système inhumain soit menée de manière à ne pas menacer l'unité du Mouvement de la Croix-Rouge et à ne pas violer le cadre constitutionnel de notre coopération.

Sylvia COUNTESS OF LIMERICK (Royaume-Uni, Croix-Rouge) (*original anglais*):

La Croix-Rouge britannique adhère pleinement à la déclaration de la Croix-Rouge des Etats-Unis, qui explique pourquoi nous n'avons pas participé au vote.

Je voudrais d'abord souligner que la Croix-Rouge britannique condamne sans réserve les politiques de discrimina-

tion raciale et l'*apartheid*, ainsi que toutes les atteintes aux droits de l'homme. La motion d'ordre a été mise aux voix, alors que rien dans nos Statuts ne nous autorise à exclure une délégation gouvernementale. La Conférence n'était pas habilitée à se prononcer sur cette motion. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'elle n'aurait pas dû procéder à ce vote. Ce vote inconstitutionnel a violé les principes d'universalité, de neutralité et d'impartialité. Un précédent extrêmement dangereux a été créé, et nous devrions réfléchir à ses conséquences.

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont pour mission de s'occuper des victimes de conflits, de troubles civils et de catastrophes, mais leur pouvoir d'action est fonction de la confiance placée en leur intégrité, leur impartialité, leur neutralité et leur indépendance. Nous considérons que nous sommes tenus de respecter nos Statuts et de préserver nos principes afin que notre Mouvement soit respecté pour sa neutralité et son impartialité, et que notre tâche humanitaire puisse être accomplie dans tous les pays qui ont besoin de l'assistance de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Brig. Gén. P. D. HOGAN (Irlande, Croix-Rouge) (*original anglais*):

La Croix-Rouge irlandaise n'a pas participé au vote de ce matin. Pourquoi ? Les effets du vote sur l'action humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et sur l'universalité hautement prisée de notre Mouvement, ont été éloquentement et suffisamment évoqués par le président de la Croix-Rouge américaine dont nous approuvons pleinement la déclaration, ainsi que celles d'autres orateurs. Je ne reviendrai donc pas sur ce point.

Je pense que nous avons commis une grave erreur ce matin, une très grave erreur. Nous avons négligé le droit. Nous sommes désormais une société sans loi, c'est-à-dire une société qui n'est pas protégée par le droit. Le droit nous protège tous, riches et pauvres, faibles et puissants. Tout abandon du droit ne profite qu'aux riches et aux puissants, qui promulgueront de nouvelles lois à leur convenance. Les pauvres et les faibles devront céder le pas. Originaire d'un pays qui est relativement peu étendu et loin d'être riche, ce fait m'inquiète et je pense que d'autres membres de cette assemblée, qui se trouvent dans une situation similaire, devraient aussi être profondément préoccupés. On dit que les règlements peuvent être modifiés. J'en conviens. Toute société ou organisation doit évoluer et se développer, et ce processus se reflétera, bien sûr, dans ses lois et règlements. Mais il y a une bonne et une mauvaise façon de modifier des règlements. Nous avons choisi la mauvaise.

Il ne faut pas changer un règlement pour l'adapter à la décision du jour. Vous ne pouvez pas déplacer le but en plein match de football. Il y a une façon réglementaire de procéder, prévue par nos Statuts. Si vous ne me croyez pas, lisez l'article XIII des Statuts qui, à mon avis — mais je ne suis pas juriste — est parfaitement clair. Vous le trouverez à la page 429 de la 12^e édition du Manuel de la Croix-Rouge internationale, je cite :

Article XIII: "1. La Conférence internationale adopte son Règlement dans le cadre tracé par les présents Statuts, à la majorité des deux tiers des membres de la Conférence présents et votant et après avoir obtenu l'avis du Comité international et de la Ligue.

2. La Conférence pourra, en observant les mêmes formes, modifier les présents Statuts. Toutefois, toute proposition de révision des Statuts devra être inscrite à l'ordre du jour; un texte devra être envoyé, au moins six mois à l'avance, aux Sociétés nationales, au Comité international et à la Ligue".

Les Statuts ne peuvent donc pas être modifiés sans préavis.

La position que la Croix-Rouge irlandaise a prise aujourd'hui n'est pas une marque de soutien à l'Afrique du

Sud. Il est impossible pour tout être raisonnable de soutenir les lois racistes répugnantes et la conduite du Gouvernement sud-africain. Les lois du régime de Prétoria et sa conduite à l'égard des citoyens noirs nous soulèvent le coeur. Je précise à l'intention des délégations africaines ici présentes, de nos frères africains, et par déférence pour le délégué tanzanien, que ce qui nous divise aujourd'hui est un point de droit. Mais qu'ils ne se trompent pas. Nous sommes avec eux.

M. A. S. FLEMING (Canada, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Avant tout, je tiens à préciser que notre délégation condamne, elle aussi sans réserve, l'*apartheid*. Nous nous rallions aux remarques des représentants des Etats-Unis, de la France, des Pays-Bas et de nombreuses autres délégations. En outre, les milliers de bénévoles de la Croix-Rouge au Canada, qui se vouent à atténuer les souffrances humaines, et que j'ai pour mandat de représenter, auraient pu se sentir trahis si leur délégué à cette Conférence avait soutenu l'ingérence politique dans nos délibérations et le processus constitutionnel dont nous avons été les témoins. D'autant plus que la mesure que nous avons prise pourrait provoquer un surcroît de souffrances dans l'avenir immédiat.

Alexandre Hay a dit: "C'est une décision sans précédent, qui ne doit pas constituer un précédent". Je ne peux donc que penser qu'il s'agit d'une mauvaise décision. La question que je me pose est la suivante: vaut-il la peine de poursuivre une Conférence qui débute sous d'aussi mauvais auspices et pourrait saper encore davantage les principes de la Croix-Rouge que j'ai pour mandat de défendre?

Rév. J. E. LLOYD (Liberia, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je parle au nom de la Croix-Rouge libérienne et des Sociétés qui pourraient se rallier à mon point de vue.

Permettez-moi de souligner que cette Conférence a tourné une page de l'histoire du Mouvement de la Croix-Rouge et du monde entier. La décision qui a été prise ici aujourd'hui fera date. J'ai entendu des orateurs déclarer que l'initiative du Groupe africain était contraire aux principes de neutralité, d'universalité et d'unité. Mais c'est parce que certains n'ont pas vu le principe d'humanité qui inspirait notre action.

Même si les Sociétés nationales paraissent avoir enfreint les principes de neutralité, d'universalité et d'unité, il y a de nombreux points de vue et opinions louables à prendre en considération. Bien que tous les Etats et Sociétés nationales d'Afrique membres de cette Conférence soient libres et indépendants, nous voulons la libération totale de l'Afrique. Nous pouvons être solidaires de notre Société soeur d'Afrique du Sud, mais nous ne pouvons pas nous sentir entièrement libres si nos frères vivent encore en esclavage sous le régime inhumain de l'*apartheid*.

Les Sociétés africaines ont décidé de se rallier à leurs Gouvernements et de soutenir la proposition qui a été faite, avec succès, d'exclure la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud, non pas par crainte d'éventuelles conséquences, mais pour démontrer qu'en leur qualité de Sociétés nationales elles déplorent, dénoncent et condamnent sans réserve et avec véhémence toute forme de violation des droits de l'homme et de déshumanisation, qu'il s'agisse de l'*apartheid* ou du racisme sous toutes ses formes, du déni de la liberté d'expression, du déni de la liberté de presse, de la torture physique ou autre, de l'emprisonnement forcé, du tribalisme, du népotisme, de l'égoïsme, de la répression politique sous toutes ses formes, ou de tous les actes d'inhumanité.

Les dirigeants des Sociétés nationales d'Afrique disposent désormais d'une arme qui leur permettra de combattre toute forme de déshumanisation, car ils utiliseront cette Conférence pour rappeler à l'ordre leurs Gouvernements respectifs s'ils s'écartent du but. La procédure établie ici aujourd'hui doit être appliquée chaque fois qu'un Gouvernement partie

aux Conventions de Genève poursuit une politique déshumanisante ou agit en violation des droits de l'homme. J'ai la certitude que ce précédent s'appliquera à tout Gouvernement qui enfreint les règles.

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, les demandes de recevoir la parole ne cessent d'arriver ici. Etes-vous d'accord que nous déclarions la liste des orateurs close avec les orateurs que je vous avais déjà mentionnés? Cela semble être le cas, je vous remercie.

Ambassadeur R. ROBERTSON (Australie, Gouvernement) (*original anglais*):

La délégation gouvernementale de l'Australie a voté contre la motion demandant d'exclure la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud de cette session de la Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Notre vote ne signifie pas que le Gouvernement australien ait cessé de condamner sans réserve l'*apartheid* et les mesures qui étaient ce système répugnant. Le Gouvernement australien tient à ce que l'*apartheid* soit démantelé dans les plus brefs délais et soutient à cette fin l'application de sanctions économiques obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud.

Il s'ensuit que nous partageons bon nombre des sentiments exprimés par les délégations africaines au cours de ce débat difficile, qui a semé la désunion. Le vote de la délégation du Gouvernement australien démontre plutôt que mon Gouvernement est convaincu qu'il est indispensable que le Gouvernement et la Société nationale de l'Afrique du Sud continuent de participer à la Conférence. Cette opinion se fonde sur l'importance des Conventions de Genève, qui s'appliquent notamment aux attaques armées perpétrées par l'Afrique du Sud contre ses voisins. Elle se fonde aussi sur la volonté de ne pas porter préjudice à l'action très utile de la Croix-Rouge sud-africaine et au rôle que joue la Croix-Rouge face à la violence et à l'oppression en Afrique du Sud même et en Namibie.

Les arguments juridiques sont clairs également. Nous souscrivons tous aux principes d'universalité et de neutralité de la Croix-Rouge internationale, qui sont à l'origine de l'efficacité avec laquelle le Mouvement de la Croix-Rouge mène son action humanitaire. En outre, mon Gouvernement est convaincu que le paragraphe 2 de l'article I des Statuts signifie clairement que cette Conférence n'est pas compétente pour agir comme il lui a été demandé de le faire; il lui a en fait été demandé de ne pas tenir compte des Statuts de la Croix-Rouge internationale.

Je conclus en signalant que la participation du Gouvernement sud-africain à cette Conférence aurait pu contribuer à préserver son engagement envers les Conventions de Genève et à faciliter l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et son rôle humanitaire en Afrique du Sud, notamment auprès de ceux qui ont le plus besoin de son assistance.

M. J. TORIELLO (Guatemala, Croix-Rouge) (*original espagnol*):

La Croix-Rouge guatémaltèque s'est refusée sans équivoque à participer au vote, pour une raison très simple: les pays d'Amérique centrale sont situés dans l'une des zones les plus agitées du continent américain. Du fait de la situation actuelle, extrêmement dangereuse, ils ne peuvent compter, à un moment donné, que sur les services, la compréhension et l'aide de la Croix-Rouge.

Personnellement, j'ai proposé dans deux réunions de présidents, l'unification de ces délégations afin que les Sociétés nationales puissent, à un moment ou un autre, offrir leurs services pour qu'il n'y ait pas rupture des relations, au sens guerrier du terme. Nous refusons la violence, et le Guatemala observe lui aussi cette position de neutralité.

Par conséquent, nous pensons que notre position définit nos préoccupations. Par ailleurs, nous considérons que la

situation actuelle est absolument contraire aux principes d'impartialité et d'universalité de la Croix-Rouge. C'est pourquoi il est logique que l'Amérique latine, en particulier celle qui a été en butte à des persécutions, des capitulations et toutes sortes de déséquilibres, s'inquiète de la stabilité et du développement de ses Sociétés nationales, pour le bien de la collectivité. Mais, à partir du moment où celles-ci se politisent, du moment où l'on peut dire qu'elles sont politisées, leurs fonctions sont annulées, comme l'ont été celles des Sociétés de deux pays, qui avaient été ainsi qualifiées à une époque politique troublée.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous n'avons pas participé au vote. Pour ces raisons, nous nous posons une question essentielle, dont nous devons tous tenir compte. Qu'advientra-t-il demain si trois ou quatre délégations se réunissent pour proposer, lors d'une réunion future, d'exclure le Gouvernement de tel pays, parce que ledit Gouvernement viole les droits de l'homme ? Nous sommes tous opposés aux abus. La philosophie pure, vraie et légitime de la Croix-Rouge est humanitaire et aucun des membres des délégations ici présentes n'approuve les abus. En ma qualité de président de la Croix-Rouge guatémaltèque j'ai, par le passé, participé à la lutte contre les dictateurs, contre l'autocratie, dans un pays, et je sais que les abus imputables à la discrimination raciale — que la Croix-Rouge interdit formellement en application de principes humanitaires — doivent être condamnés.

Mais soulever un débat d'ordre politique au cours de cette Conférence est absolument contraire à tous les principes de stabilité. C'est aussi un fait extrêmement grave. La Croix-Rouge sera-t-elle désormais un forum politique, tout en conservant la crédibilité dont elle a joui dans le monde entier du fait de son impartialité, sa bonté, son universalité ? Non, parce que nous sommes en train de détruire nous-mêmes notre propre situation, les situations qui ont été créées.

La Ligue a un président qui a lutté pour surmonter les difficultés; ces dernières années il y a eu bien plus d'harmonie, les échanges ont été plus nombreux, des progrès ont été réalisés et le désir s'est fait sentir de progresser et de développer nos délégations. Il y a le cas du Gouvernement de notre pays, un pays qui lutte actuellement pour la démocratie, contre un passé fait de gouvernements militaires. Mais cette situation, où prévaut l'impartialité, prévaut également au sein de notre délégation. Elle y prévaudra pendant de nombreuses années. La Croix-Rouge guatémaltèque a été et est respectée, quel que soit le Gouvernement en place, qu'il soit d'extrême droite ou de gauche, car notre Institution doit être apolitique, et nous avons lutté pour cela.

Je ressens de la tristesse parce que de nombreux délégués sont venus de loin pour traiter de questions propres à la Croix-Rouge. La Croix-Rouge doit rechercher les moyens de vivre avec les autres, de faire le bien. Logiquement, elle doit lutter contre les abus qui sont commis à l'échelon local en ce qui concerne les principes. Mais cela, c'est la délégation qui le fait : les Sociétés nationales affrontent les problèmes qui se posent dans chaque pays. Elles peuvent parfois subir des pressions, mais elles préservent leur autonomie, trouvent un appui dans l'apolitisme, l'universalité d'une Ligue des Sociétés, d'une Croix-Rouge internationale, acceptée dans le monde entier comme un organisme absolument apolitique, comme un organisme absolument humanitaire. Mais comment peut-on admettre, Messieurs, qu'une Conférence comme la nôtre examine un problème purement politique ? Les Nations Unies peuvent le traiter, l'Organisation des Etats américains aussi, mais pas la Croix-Rouge. Au sein de la Croix-Rouge, nous devons parler des blessés, des besoins de ceux qui ont besoin d'aide. Nous devons avoir pitié des victimes des abus, mais nous ne pouvons pas décider d'expulser tel ou tel Gouvernement, sous prétexte que ses fils, ses sujets vivent dans la souffrance et recherchent une aide auprès de la Croix-Rouge, que nous respectons tous.

Pour toutes ces raisons, la Croix-Rouge guatémaltèque a

décidé de ne pas participer au vote. Il n'est pas logique que la Croix-Rouge se politise.

M. K. BOLLIGER (président):

Je vous invite, dans la mesure du possible, à être brefs.

M. H. POLSTER (Autriche, Croix-Rouge) (*original anglais*):

La Croix-Rouge autrichienne n'a pas participé au vote sur la suspension de la délégation gouvernementale de l'Afrique du Sud de cette Conférence.

La Croix-Rouge autrichienne se rallie aux explications que les orateurs précédents ont données au sujet de leur refus de participer à ce vote inconstitutionnel. Je n'ai rien à ajouter à ces explications, mais je tiens à souligner que la Croix-Rouge autrichienne condamne l'*apartheid* et la discrimination raciale en Afrique du Sud. En ce moment même, je pense aux malheureuses victimes des événements tragiques que vit actuellement ce pays. Je voudrais conclure en adressant au CICR mes meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de l'action humanitaire extrêmement difficile qu'il mène en faveur des êtres humains qui souffrent, en particulier après cette décision sujette à controverse.

Dr M. NESH-NASH (Maroc, Croissant-Rouge):

Les Sociétés nationales arabes qui ont voté ce matin la motion présentée par le Kenya auraient aimé ne pas être obligées de voter. Nous aurions préféré que les instances responsables de cette Conférence et de son organisation prennent les dispositions et les démarches qui s'imposent pour éviter que cet état de choses ne soit vécu.

Les Sociétés nationales ont pris position lors de l'Assemblée générale de la Ligue et au Conseil des Délégués et ont accordé une marge de confiance à la Société nationale sud-africaine afin qu'elle puisse nous démontrer qu'elle respecte les Principes fondamentaux du Mouvement. Les Gouvernements africains et arabes ont accepté cette position et sont allés plus loin : ils ont légitimé la présence de la Société nationale sud-africaine de Croix-Rouge.

S'agissant du responsable du Gouvernement sud-africain lui-même, nous aurions souhaité aussi qu'il abandonne lui-même, de sa propre initiative, cette Conférence, sachant que son système de gouvernement n'est pas accepté dans notre enceinte. Cela aurait été un geste au service de l'humanité et de l'action de la Croix-Rouge. Cela n'a malheureusement pas été le cas.

Il ne faut pas accuser les Sociétés nationales de faire de la politique car, depuis deux jours que nous sommes ici, tout ce que nous avons entendu et vécu, cela n'était que de la politique. Nous sommes un peu, je ne dis pas perdus, mais perplexes dans cette situation.

Les Conférences internationales de la Croix-Rouge précédentes ont traité de l'*apartheid* et ont condamné le régime de l'*apartheid* et la discrimination raciale. Nous avons même été appelés à nous mobiliser contre ce système. Comment alors, nous demander, aux Sociétés nationales, de ne pas voter avec notre Gouvernement et d'accepter la présence de ce système parmi nous ?

Il est certain qu'il y a un problème statutaire, mais pour nous le problème de la discrimination raciale, et je sais ce qui se passe en Afrique du Sud, n'a que trop duré et ne peut pas être traité sur des bases juridiques. Ce sont des sentiments, M. le président, qui nous inspirent notre attitude. Peut-être que les Gouvernements ont besoin d'un organisme comme le Conseil des Délégués, qui englobe la famille de la Croix-Rouge, pour que nous puissions discuter entre nous, peut-être ont-ils besoin aussi d'un autre organisme qui leur permette de débattre entre eux des problèmes politiques avant d'arriver à la Conférence internationale.

Mais, les Sociétés nationales, nous nous trouvons déjà dans ce magma, dans cette situation délicate, et nous ne pou-

vons que suivre les sentiments, les inspirations et la doctrine des précédentes Conférences internationales, car les activités humanitaires et la solidarité manifestées avec toutes les Sociétés nationales présentes, je ne vois pas comment nous pouvons les partager avec le Gouvernement raciste présent ici avec nous, et comment programmer avec lui l'avenir du Mouvement.

C'est pour cela que je crois que l'impartialité et la neutralité ne peuvent être qu'un acte positif dans la Croix-Rouge. Cela ne veut pas dire l'indifférence devant la souffrance des autres.

Dr G. MAGNUSSEN (Islande, Croix-Rouge) (*original anglais*):

En refusant de participer au vote de ce matin, la Croix-Rouge islandaise n'entendait pas soutenir l'*apartheid*, ni le Gouvernement de l'Afrique du Sud. Au contraire, nous considérons qu'en agissant ainsi, nous avons servi l'universalité et témoigné notre compassion pour les victimes en Afrique du Sud.

Nous espérons sincèrement que les Sociétés africaines de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge accepteront et respecteront notre position. Nous adhérons sans réserve aux déclarations des Sociétés de Croix-Rouge de Finlande, d'Irlande et d'autres pays qui les ont précédées, et que la décision de ce matin préoccupe profondément. Il y a à peine deux semaines aujourd'hui, mon pays accueillait une rencontre au sommet entre les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique. Nous aimons à croire que cette rencontre au sommet a été un grand pas en avant, vers l'instauration de la paix dans le monde. Espérons que la décision de ce matin ne constituera pas un grand pas en arrière pour le Mouvement de la Croix-Rouge et l'humanité.

Dr H. L. ADALBERTI (Argentine, Croix-Rouge) (*original espagnol*):

Je vous sais gré de l'occasion qui m'est donnée, en qualité de représentant de la Croix-Rouge argentine, de m'adresser à cette honorable Conférence pour rappeler quelques chiffres et faire quelques observations de caractère humanitaire que je souhaite voir consigner.

Sur les 123 Sociétés nationales ici présentes et habilitées à prendre part au vote, 52 ont décidé de ne pas y participer et 3 se sont abstenues. En fin de compte, ces chiffres indiquent que 40 % des Sociétés nationales, et 90 % de celles d'Amérique, ont décidé d'affirmer l'esprit d'apolitisme, d'impartialité et de neutralité de la Croix-Rouge en rejetant toute forme d'*apartheid*, et en respectant la devise de cette Conférence: "Unis pour l'humanité". Rendons grâce à Dieu, car le sens véritable de notre mission, qui est de servir la collectivité, subsiste. Que ceux qui croient encore que nous ne continuerons pas à lutter pour défendre ces principes soient rassurés.

Aujourd'hui, la vanité politique a marqué des points. L'homme a été oublié: nos malheureux frères africains qui souffrent aujourd'hui, qui sont opprimés sans raison, continueront à souffrir, peut-être même davantage parce qu'ils ne recevront pas l'aide requise, en raison de la décision qui a été prise ici ce matin. Je répète qu'aujourd'hui, malgré les sages paroles du représentant du Saint-Siège ici présent (et je tiens à le souligner), nous n'avons pas pensé à l'être humain qui, en dernière analyse, est la seule et unique raison de notre passage sur cette terre. C'est dommage.

Lady R. KHAMA (Botswana, Croix-Rouge) (*original anglais*):

La Croix-Rouge du Botswana considère que nous n'avons pas exclu un Gouvernement de cette Conférence. Nous avons exclu un régime illégal qui ne représente qu'une minorité de blancs dans ce pays. Il ne représente pas la majorité de la population de l'Afrique du Sud, à laquelle sont déniés tous les droits et privilèges de l'homme.

Le jour où toute la population de ce pays jouira du droit

de vote, les représentants de ce Gouvernement auront véritablement qualité pour siéger au sein de cette assemblée.

M. le juge J. A. ADEFARASIN (Nigeria, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je prends la parole pour tenter de faire régner la paix. Nous venons de vivre des jours très difficiles, pendant lesquels des efforts ont été faits pour rechercher la paix et l'harmonie.

Il a été extrêmement intéressant d'entendre différentes Sociétés expliquer pourquoi elles ont adopté telle ou telle position. Nous respectons les opinions qu'elles ont fait savoir; nous les respectons mais je tiens à déclarer que nous avons voté, et je veux que nous considérions que nous sommes dans une situation où il n'y a ni vainqueur, ni vaincu.

Je n'ai rien à dire en faveur du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud. Le Gouvernement de ce pays foule aux pieds tous les idéaux du Mouvement de la Croix-Rouge. L'humanité est au nombre de ces idéaux: il a fait preuve d'une inhumanité brutale, il a semé la désunion. L'*apartheid* est en soi une politique inhumaine, une politique de discrimination. Les droits de l'homme ne sont pas respectés et je pense qu'aucun des délégués présents dans cette salle ne me contredira.

Le principe de l'impartialité est bafoué; il a cédé la place au racisme et à la ségrégation, au déni des droits de l'homme. Pour ce qui est de l'unité, ce Gouvernement est fauteur de désunion; pour ce qui est de l'universalité, il pratique une politique d'isolement. Il n'y a pas un mot que l'on puisse prononcer en sa faveur.

Les efforts que nous avons déployés ces derniers jours visaient à trouver une réponse, à atteindre un consensus qui nous aurait évité la tragédie de perdre tous ces jours précieux. Nombre de nos Sociétés sont venues de pays lointains. Ma délégation vient d'un pays très éloigné. Certains délégués sont venus de pays encore plus lointains que le mien, à grands frais pour leurs différentes Sociétés. Nous sommes très pauvres, en particulier ceux qui viennent de pays du Tiers Monde. Nous ne pouvons pas nous permettre ces dépenses et je déplore que nous ayons perdu tant de jours à tourner en rond. Dans le Mouvement de la Croix-Rouge, des dirigeants arrivent, d'autres partent. Des membres de Sociétés arrivent, et d'autres partent. Je crois que, malgré cela, le Mouvement de la Croix-Rouge vivra toujours.

Notre Croix-Rouge vit un moment capital de son histoire. Nous n'avons jamais connu de sessions aussi agitées que celles de ces derniers jours. Il est possible que des erreurs aient été commises avec la raison, mais certainement pas avec le coeur. Comme je l'ai dit, il n'y a pas de vainqueurs dans cette salle, il n'y a pas de régime plus inique que celui de l'*apartheid*.

Et maintenant, où allons-nous? Allons-nous tout détruire parce que nous considérons qu'un point de vue juridique a été adopté à tort? Allons-nous détruire pour des divergences d'opinion ce qu'Henry Dunant a défendu jusqu'à sa mort? Allons-nous nous détruire nous-mêmes, allons-nous détruire les millions de noirs d'Afrique du Sud qui souffrent, parce que nous estimons qu'une mesure a été prise à tort?

Je lance donc un appel à toutes les Sociétés et à tous les Gouvernements rassemblés dans cette salle. Je suis convaincu qu'il y a des hommes de coeur, qui placent le Mouvement de la Croix-Rouge au-dessus d'eux. Des hommes de vision, des hommes qui peuvent colmater les brèches. Je veux penser que nous sommes tous de tels hommes. Si vous ne l'étiez pas, vous n'auriez pas franchi autant de kilomètres pour venir ici.

Comment l'histoire nous jugerait-elle si nous faisons quelque chose qui affaiblirait la position de la Croix-Rouge? Déjà, les journaux et les radios diffusent des nouvelles qui me font frémir de honte. Je suis sûr que c'est votre cas aussi. Ne pensez-vous pas, mes chers amis, que le moment est venu

de faire une trêve, de ne plus rien faire qui pourrait nous déshonorer davantage? Après avoir entendu tous les avis sur la question, que je respecte tous, je me demande pourquoi nous ne poursuivons pas l'examen de l'ordre du jour? Pourquoi ne voulons-nous pas enterrer la hache de guerre, et reconnaître que la Croix-Rouge, qui existe depuis plus de 100 ans, reste un instrument de paix très puissant.

Le passé est le passé. L'avenir est devant nous. Qu'il ne soit pas dit que tout s'est écroulé à notre époque, lors de cette Conférence internationale. Si quelqu'un envisage de prendre une mesure précipitée qui nous couvrirait d'opprobre, qu'il pense à la Croix-Rouge, qu'il pense à l'oeuvre que nous réalisons dans tous les foyers de conflits du monde. Toute critique qui serait faite cet après-midi dans la presse, à la télévision ou à la radio sera un pas en arrière.

Le dirigeant de la délégation gouvernementale de mon pays se joint à moi pour prier cette assemblée, Gouvernements et Sociétés, d'enterrer la hache de guerre. Enterrons la hache de guerre. Longue vie au Comité international de la Croix-Rouge, longue vie à Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ! Entendez cet appel, et poursuivons l'examen de notre ordre du jour.

Dato KHOR ENG HEE (Malaisie, Gouvernement) (*original anglais*):

Au cours du débat sur la motion d'ordre demandant l'exclusion de la délégation gouvernementale sud-africaine de cette XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, j'ai expliqué que la position de la délégation du Gouvernement de Malaisie au sujet de cette motion, présentée par le Kenya au nom des délégations africaines, n'était pas fondée sur des considérations politiques, de légalité, de présidence ou de procédure. C'est un problème qui touche aux principes mêmes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, aux principes qu'il défend.

Qui plus est, il est demandé à cette Conférence internationale de s'unir pour l'humanité, comme le proclame toujours l'affiche que j'ai sous les yeux. Comme chacun des membres de cette assemblée le sait, et comme tous ceux qui se sont exprimés sur la question l'ont affirmé sans équivoque: l'*apartheid* est un crime contre l'humanité. L'*apartheid* est l'antithèse même de tout ce que représente le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des principes que cette noble assemblée a pour vocation de défendre.

Nous considérons qu'autoriser la délégation du Gouvernement de l'Afrique du Sud, coupable de ce crime contre l'humanité, à participer à cette Conférence internationale, qui a pour mission de défendre le principe d'humanité, serait faire litière des objectifs de celle-ci.

La suspension de la délégation du Gouvernement sud-africain est-elle un acte illicite ou inconstitutionnel, comme certains voudraient le faire croire à cette assemblée ? En d'autres termes, la présidence a-t-elle été partie à un tel acte en présidant la session au cours de laquelle la délégation du Gouvernement sud-africain a été suspendue ? La suspension est-elle un acte politique, et si tel est le cas, est-elle contraire aux Statuts de la Croix-Rouge internationale ?

Pour répondre à ces questions, je dois me référer aux Statuts et au Règlement de la Conférence internationale. Après tout, notre assemblée est régie par les dispositions contenues dans ces documents. Le paragraphe 2 de l'article I dispose que "La plus haute autorité délibérante de la Croix-Rouge internationale est la Conférence internationale". Le paragraphe 1 de l'article II dispose que "La Conférence internationale a le pouvoir de prendre des décisions dans les limites des présents Statuts". Le paragraphe 4 du même article précise qu' "Elle est seule compétente pour réviser et interpréter les présents Statuts, ainsi que son Règlement".

La suspension de la délégation du Gouvernement de l'Afrique du Sud a-t-elle été décidée en violation de ces dispositions, ou des dispositions des Statuts? La procédure adoptée pour trancher la motion demandant la suspension

de la délégation de ce régime, définie aux articles 17 et 18, est-elle une violation du Règlement? Avec tout le respect qui est dû aux orateurs qui ont émis un avis différent, et qui m'ont précédé, la réponse est non.

Ambassadeur H. J. BRILLANTES (Philippines, Gouvernement) (*original anglais*):

La Conférence a certainement remarqué lors du vote par appel nominal que les réponses des deux délégations des Philippines n'étaient pas identiques. Ces réponses différentes ne sont pas le fruit de l'indifférence ou d'un manque de transparence. Elles sont plutôt le résultat inévitable du respect de la dignité et de l'indépendance que chaque délégation a vis-à-vis de l'autre.

Surtout, le Gouvernement et la Croix-Rouge des Philippines adhèrent pleinement et sans réserve aux objectifs du Mouvement de la Croix-Rouge. J'affirme à votre intention et à celle des membres de la Conférence que nous sommes ensemble au service de l'unité de l'humanité et de la protection de la dignité et de la valeur de la personne humaine.

Nous croyons à l'idéal des Nations Unies, selon lequel nous appartenons tous à la grande famille humaine et nous sommes tous investis de certains droits inaliénables et de libertés de l'homme fondamentales. La Journée des Nations Unies était célébrée hier. Qu'avons-nous accompli en cette Journée des Nations Unies ? Heureusement, aujourd'hui, alors que nous devons lutter encore de nombreuses années pour promouvoir l'unité des êtres humains, nous avons au moins pris la décision de poursuivre nos travaux, décision pour laquelle il nous a fallu plus de 48 heures de débats.

Monsieur le président, permettez-moi, en toute humilité, de vous féliciter du courage avec lequel vous avez décidé de remplir vos devoirs et obligations en qualité de président de cette Conférence. Après avoir vécu un certain nombre d'années dans votre grand pays, et en particulier dans votre magnifique cité, je puis affirmer que vous avez conduit nos délibérations d'aujourd'hui avec une fermeté, une précision et un esprit de décision très helvétiques.

Je plaide pour la modération et la bonne volonté. Je suppose que nous avons tous émis notre vote en pleine connaissance de cause et de bonne foi. Par conséquent, je ne puis que critiquer la pratique qui consiste à expliquer un vote, utilisée peut-être indirectement pour raviver les divergences d'opinion, inévitables lorsqu'on traite d'un tel problème et de ses conséquences, problème qui, de l'avis de tous, est l'un des crimes contre l'humanité les plus abominables.

Je tiens aussi à souligner quelle a été ma surprise, pour ne pas dire mon désarroi, en entendant certains amis et collègues très chers et respectés, soulever des problèmes qui ne concernent en rien cette Conférence, et qui seront traités d'ici quelques jours, ils le savent, dans le cadre approprié. Je lance un appel pour que nous cessions de mélanger les problèmes et d'aggraver les dissensions qui ont surgi provisoirement entre nous.

Je plaide pour la modération et la bonne volonté. J'ai pris bonne note de la déclaration de mon très cher ami, l'ambassadeur des Pays-Bas, qui nous a appelés, et je l'approuve en cela, à tourner la page sur ce débat à la limite du ressentiment. Abandonnons nos récriminations, ne réitérons pas nos accusations et nos critiques, ne laissons pas libre cours à notre mécontentement. Examinons certains des éléments et aspects positifs de la décision que nous avons prise.

Je voudrais lancer un appel à ceux qui estiment que la décision que nous avons prise porte atteinte à l'universalité du Mouvement de la Croix-Rouge; ils pourraient peut-être décider, ou du moins envisager, d'user de leur influence positive pour persuader l'Afrique du Sud d'abandonner, ne serait-ce que très progressivement, la voie solitaire et isolée qu'elle a choisie, pour rejoindre la communauté humaine en accordant et en respectant tous les droits et libertés qui appartiennent à tout être humain. Ceux d'entre nous qui ont participé au vote devraient aussi encourager, avec compré-

hension et compassion, la Croix-Rouge sud-africaine à prendre toutes les mesures auxquelles nous pourrions, Gouvernements ou Sociétés de Croix-Rouge, apporter notre soutien en fonction de nos moyens, de manière à élargir les frontières de la dignité humaine dans ce pays tourmenté.

Je ne plaide que pour la modération et la bonne volonté. Nous devons voir dans notre Institution une organisation dynamique. C'est une organisation qui vit dans un environnement en évolution, et elle devrait donc pouvoir agir de façon décidée et dynamique face aux éléments qui pourraient ronger le tissu même de son existence. Notre organisation doit réagir fermement devant les situations qui pourraient avoir des effets néfastes pour l'humanité.

En conclusion, je considère que notre Règlement a été élaboré pour guider nos activités, et non pour nous contraindre à l'impuissance et à l'inaction dans un monde en évolution rapide. Je conclus par ces mots "Unidos siempre por la humanidad".

M. H. LIMIHAGATI (Tanzanie, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je suis intervenu ce matin parce que j'ai eu le sentiment qu'il était fait allusion à des Sociétés ou à des Groupes donnés sans passer par l'entremise de la présidence. J'ai agi de bonne foi. Or une Société nationale a mis en cause ma Société. Je me vois donc contraint, Monsieur le président, de vous demander de m'autoriser à répondre ce qui suit.

Je sais que la population irlandaise est très au fait de ce qui se passe en Afrique du Sud, mais je ne suis pas tout à fait sûr que l'orateur qui a parlé au nom de la Société nationale irlandaise le soit. S'il ne l'est pas, alors je le plains. C'est une situation très regrettable.

Les événements qui ont suivi la décision d'exclure le Gouvernement sud-africain de cette Conférence sont tout à la fois honteux et choquants. J'ai eu l'impression que la Conférence était attaquée, que la présidence était attaquée. Aucune des délégations ici présentes aujourd'hui n'aurait agi de même. La remise des pouvoirs en vos mains, Monsieur le président, n'est qu'un aspect de ce qui se passe en Afrique du Sud : un manque de respect absolu envers l'humanité. Si cela était possible, je demanderais aux organisateurs de cette Conférence de nous projeter une cassette vidéo sur le meurtre de civils innocents et sans armes et de petits enfants, qui sont abattus comme des animaux de proie par les agents du régime brutal et inhumain de l'*apartheid*. Il nous a été demandé de noter que le sang versé en Afrique du Sud ira à nos frères et soeurs d'Afrique; nous l'ignorons.

Je me demande si celui qui ferme les yeux et s'abrite derrière le manteau de la légalité a le droit de stigmatiser de façon aussi irrationnelle un simple geste de solidarité avec les millions d'être humains qui agonisent en Afrique du Sud et dans les pays voisins, un geste accompli au nom de principes humanitaires que nous avons pour mission de préserver et de défendre. Je ne puis que prier le Seigneur tout puissant d'ouvrir les yeux de cette Société nationale, de manière qu'elle puisse distinguer le mal de la justice. La justice est la cause que le droit humanitaire doit défendre.

Nous n'avons pas besoin de sympathie, nous en avons eu suffisamment. Nous avons besoin de mesures concrètes, pour débarrasser ce monde, ce monde merveilleux, des politiques d'*apartheid*.

MOTION SUR L'AJOURNEMENT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE

M. A. G. TAYLOR (Australie, Croix-Rouge) (*original anglais*):

La délégation de la Croix-Rouge australienne fait siennes et soutient les opinions exprimées par les représentants des Gouvernements et Sociétés nationales qui n'ont pas participé au vote. Il n'est pas dans mes intentions d'ajouter un long

commentaire aux remarques qui ont déjà été faites.

Toutefois, je voudrais faire quelques observations. La devise de cette Conférence est "Unis pour l'humanité". Au vu des événements qui ont eu lieu, je ne sais pas si nous pouvons continuer à l'affirmer avec autant de certitude et de conviction. Le climat est si chargé d'émotion que nous aurons tous de bonnes excuses pour trouver difficile, voire impossible, d'accorder toute notre attention aux graves questions que nous devons encore aborder, sans nous laisser influencer, du moins dans une certaine mesure, par des facteurs totalement étrangers au sujet examiné.

Les délégués des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge représentent des dizaines de milliers de membres et de sympathisants des Sociétés nationales. Ces membres et ces sympathisants s'attendent à ce que des décisions internationales majeures soient prises dans une atmosphère de respect et de confiance mutuels, de compréhension, d'harmonie et de bonne volonté. Quand bien même aucune décision ne serait prise, au cours des prochains jours, sur les autres points inscrits à l'ordre du jour, l'oeuvre humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se poursuivrait, dans le monde entier, chaque fois que le besoin s'en ferait sentir. En revanche, il est probable, loin de cette Conférence, que les divergences s'atténueraient et les positions s'assoupliraient d'ici quelque temps. Dans l'intérêt à long terme des Principes fondamentaux auxquels nous sommes tous attachés, je supplie toutes les délégations de ne pas réagir avec trop de hâte à la proposition que je suis sur le point de leur soumettre, mais de la considérer avec calme, et d'en discuter sans émotion. C'est peut-être une proposition sans précédent dans l'histoire des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge réunies en conférence internationale.

Des problèmes sans précédent appellent nécessairement des solutions qui sont aussi sans précédent. J'ai écouté avec grande attention le remarquable discours du très distingué représentant du Nigeria, pour qui j'ai la plus haute estime et, dans un sens, je regrette que la proposition que je vais émettre puisse paraître contraire à certaines des vues qu'il a exprimées.

Je considère que cette proposition s'impose à nous parce que nous devons prendre une mesure qui indique clairement que nous rejetons totalement la décision qui a été prise plus tôt. C'est pour toutes ces raisons que je propose l'ajournement de cette XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, sans qu'aucune date ne soit fixée pour sa reprise. Je demande que cette motion d'ordre soit tranchée par un vote au scrutin secret et précise que cette demande bénéficie au moins de l'appui des 16 Sociétés de Croix-Rouge des pays suivants : Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède, Danemark, Etat-Unis d'Amérique, Irlande, Finlande, Autriche, Nouvelle-Zélande, Norvège, France, Canada, République fédérale d'Allemagne, Liechtenstein, Islande et Suisse. Je propose également, au cas où cette motion d'ordre serait adoptée, qu'il soit demandé à la Commission permanente d'accepter la responsabilité de convoquer de nouveau la Conférence à une date ultérieure plus appropriée. Si la motion est rejetée, la délégation de la Croix-Rouge australienne continuera à participer de son mieux à cette Conférence. Pour autant que je sache, ce sera aussi l'attitude des autres délégations associées à cette motion d'ordre.

M. K. BOLLIGER (président):

Il est bien évident, Mesdames et Messieurs, que nous devons traiter cette motion d'ordre sans délai. Néanmoins, vu l'importance capitale de cette proposition, j'aimerais éviter toute précipitation et nous donner un bref moment de réflexion. Etes-vous d'accord de suspendre la séance pour 45 minutes? (*Applaudissements*)

Nous reprenons à 17 h. 30 pour le vote.

(Interruption à 16h40
Reprise à 17h50)

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, avant de passer au vote, je vous demande la permission de pouvoir donner la parole, pour trois minutes, à l'Ambassadeur du Cameroun, qui me l'a demandée depuis deux jours pour un message de gratitude.

Ambassadeur F.-X. NGOUBEYOU (Cameroun, Gouvernement):

Monsieur le président je sais que l'heure est grave; je sais que la quiétude de toutes les délégations est quelque peu perturbée en ce moment. Mais, intervenant pour la première fois dans cette enceinte, permettez-moi avant tout de m'acquitter d'un devoir agréable, celui de vous adresser les vives félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de cette Conférence. Mes félicitations vont également aux vice-présidents, au secrétaire général et aux secrétaires généraux adjoints.

Ma délégation s'associe avec enthousiasme aux compliments, félicitations et remerciements exprimés à la séance d'ouverture par le président du Groupe africain de Genève aux organisateurs de cette Conférence à tous les niveaux.

Monsieur le président, ma délégation déplore l'attitude inélegante et discourtoise affichée ce matin à l'issue du scrutin par une délégation vis-à-vis de la présidence et de l'ensemble des participants à cette importante Conférence. Nous nous réjouissons cependant du fait que cet incident n'ait pas réussi, comme l'espérait sans doute son auteur, à troubler la dignité et le bon déroulement de nos travaux. Aussi, avec votre permission, mon propos ne s'attardera plus sur le vote qui a eu lieu ni sur la cause légitime qui nous y a malheureusement contraints. Tout cela appartient désormais à l'histoire et l'histoire en jugera.

Monsieur le président, ma brève intervention se place sous le signe de la reconnaissance et de la gratitude. En effet, cette Conférence se tient deux mois, presque jour pour jour, après la terrible catastrophe naturelle qui s'est produite au Cameroun. Je n'entrerai pas dans les détails pour décrire cette calamité car les tristes souvenirs qu'elle a laissés sont encore frais dans toutes les mémoires. Je me permettrai tout simplement de souligner qu'elle a causé la mort de 1.734 personnes, a fait 400 brûlés, 3.000 déplacés et décimé toute vie animale tout autour de son point central sur un rayon de dix kilomètres à la ronde, ainsi que l'a souligné le président de la Croix-Rouge camerounaise à l'Assemblée générale de la Ligue ici même, le 19 octobre dernier.

Monsieur le président, ma délégation, en demandant la parole, a voulu saisir cette occasion magnifique et unique de la tenue de la séance plénière de notre Conférence pour remercier publiquement, haut et fort, du fond du coeur, au nom de mon pays et singulièrement au nom de mon chef d'Etat, son Excellence Paul Billa, les Gouvernements de tous les pays amis, les Associations d'Eglise, la Ligue et toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui nous ont témoigné leur esprit de solidarité et de générosité, esprit qui s'est traduit par l'apport d'une aide prompte et substantielle venue opportunément compléter les efforts déjà entrepris par l'Etat camerounais. Je pense qu'il y a lieu de préciser que cet esprit ne s'est pas limité au seul domaine de l'aide matérielle mais qu'il s'est manifesté aussi par l'envoi de techniciens et de spécialistes chargés d'effectuer un travail scientifique destiné à déterminer la nature de la catastrophe.

Nous espérons que les résultats de leurs investigations permettront à tous les pays volcaniques, susceptibles de connaître de semblables éruptions de gaz toxiques, de se prémunir contre les conséquences d'une catastrophe analogue et permettront aussi à mon pays, à l'avenir, de bâtir un plan de surveillance, de prévention et d'action.

Monsieur le président, en ce qui concerne l'un des points inscrits à l'ordre du jour de notre Conférence, à savoir la diffusion du droit international humanitaire, il me plaît de signaler que le Cameroun attache une grande importance à

cet aspect de l'action humanitaire. C'est ainsi que, depuis 1977, l'Institut des relations internationales du Cameroun, IRIC, et l'Institut Henry-Dunant ont organisé conjointement, avec l'appui du CICR et de la Croix-Rouge camerounaise, à l'intention de l'ensemble du continent africain, une série de séminaires sur le droit international humanitaire. La qualité et le nombre des participants à chacun de ces séminaires témoignent de l'intérêt qu'ils suscitent tant auprès des Etats africains que des individus.

Je voudrais, Monsieur le président, profiter de cette même occasion pour exprimer à l'Institut Henry-Dunant et à ses responsables la gratitude du Gouvernement camerounais pour les efforts que cet Institut n'a cessé de déployer non seulement pour faire de l'IRIC et de notre capitale Yaoundé un des points de diffusion du droit international humanitaire, mais aussi pour développer la coopération entre les deux établissements universitaires d'obédience internationale.

Monsieur le président, la connaissance du droit international humanitaire n'est pas un bien superflu en Afrique; surtout si l'on se rappelle que ce continent détient le triste record en nombre de réfugiés et vient en bonne place en ce qui concerne le nombre de prisonniers de guerre, de détenus politiques, de blessés graves et de personnes déplacées. Or, l'assistance à toutes ces personnes, la protection et la recherche des solutions à leur situation exigent une connaissance des Principes fondamentaux et des règles internationales qui régissent cette situation.

Le Cameroun, pour sa part, a toujours appliqué les dispositions des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels, qu'il a d'ailleurs été parmi les premiers à signer et à ratifier. Mon pays estime donc que la connaissance de ces règles de droit international humanitaire peut contribuer à améliorer le traitement réservé aux malheureuses victimes des turbulences politiques et militaires, à améliorer leur sort et faciliter le processus de recherche de solutions à leur retour à la vie normale. En d'autres termes, nous pensons que la diffusion du droit international humanitaire doit être considérée comme un complément indispensable de la fourniture de l'aide matérielle.

Pour terminer, Monsieur le président, ma délégation voudrait vous assurer d'avance de sa participation positive et de ses souhaits de brillants succès qu'elle forme pour la réussite de cette Conférence.

M. K. BOLLIGER (président):

Monsieur l'ambassadeur, je me permets de vous exprimer les condoléances et la sympathie de cette assemblée et je vous prie de bien vouloir les transmettre à la population si durement éprouvée par la catastrophe que vous venez de mentionner.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi une déclaration au nom du secrétaire général et en mon nom propre : nous ne sommes pas membres de la délégation de la Croix-Rouge suisse et nous ne participons pas à ses délibérations et décisions. Ceci pour répondre à des questions qui nous ont été posées durant la pause.

Nous devons maintenant traiter la motion de la Croix-Rouge d'Australie qui est assortie d'une demande de vote au scrutin secret soutenue par 16 délégations. Nous allons donc procéder au vote au scrutin secret. Afin de ne pas nous laisser entraîner dans un long débat, j'ai décidé, en vertu de l'article 15, de donner la parole à un orateur pour la motion et à un orateur contre. La Suisse a demandé la parole pour une motion d'ordre.

Me J.-P. BUENSOD (Suisse, Croix-Rouge):

Monsieur le président, comme vous je me suis vu poser quelques questions lors de l'interruption de la réunion. En effet, la mention du nom de la Suisse à la liste de ceux qui ont été mentionnés par M. le Représentant de la Croix-Rouge australienne a étonné certains.

Je voudrais simplement dire que la Croix-Rouge suisse soutient uniquement que le vote sur la motion dont il s'agit soit fait au scrutin secret. Pour le reste, et je tiens à le souligner, je tiens à mettre les choses au point, parce que c'est sur ce sujet que j'ai rencontré certaines interrogations chez certains, la Croix-Rouge suisse qui a procédé à l'invitation de cette Conférence, qui est la Croix-Rouge hôte, se tient à l'entière disposition de ses hôtes et cela quelle que soit la décision que prendra cette Conférence et jusqu'à la fin des débats de cette Conférence. Et, puisque la question m'a été directement posée, je tiens à le dire, la Croix-Rouge suisse, malgré les débuts quelque peu difficiles de cette Conférence, tient à ce qu'elle puisse se poursuivre.

Maintenant il est vrai que nous avons besoin sans doute d'un temps de réflexion après les journées que nous avons consacrées à des débats qui, en définitive, se révèlent assez stériles et je pense que la journée de demain pour laquelle la Croix-Rouge suisse a organisé une série d'excursions permettra à chacun de se détendre, de reprendre ses esprits et, dès lundi, que la Conférence pourra achever et conduire à chef le programme qu'elle s'est fixé.

M. K. BOLLIGER (président):

La Conférence a pris acte de cette déclaration.

Dr M. NESH-NASH (Maroc, Croissant-Rouge):

Je m'excuse d'être obligé de crier un peu, parce que j'avais présenté la motion d'ordre à votre Secrétariat il y a une demi-heure, quand la séance a commencé.

Monsieur le président, vous nous avez donné un temps de réflexion pour une chose beaucoup moins importante que celle qui est posée aujourd'hui à cette éminente assemblée. Vous nous avez donné un jour et demi pour réfléchir avant de passer au vote d'une motion d'ordre présentée par le délégué du Kenya. Maintenant vous passez immédiatement au vote sans nous accorder de temps de réflexion. C'est le premier point.

Le deuxième point, Monsieur le président, c'est la procédure qu'il faut respecter. Nous avons une proposition présentée par nos amis de Sociétés nationales de Croix-Rouge représentés par l'Australie. Selon l'article 9 du Règlement, "Les propositions, motions et amendements, sauf les motions d'ordre, sont communiqués préalablement par écrit au Bureau et distribués par ses soins aux délégués avant d'être soumis à la discussion", mais moi, je n'ai rien reçu. Comment voulez-vous que l'on discute d'une proposition qui n'a pas respecté l'article 9 du Règlement intérieur ? Il faut respecter les règles de procédure et suspendre la séance jusqu'à que l'on reçoive la proposition.

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie l'orateur du Croissant-Rouge du Maroc et j'aimerais le rendre attentif au fait que l'Australie a présenté une motion d'ordre qui doit donc être traitée immédiatement et c'est ce que nous sommes en train de faire. A titre d'exception, je me suis permis d'interrompre notre séance pour une heure pour vous donner le temps de la réflexion, mais je ne me sens pas en mesure d'ajouter encore des délais supplémentaires sans offenser le délégué de l'Australie qui a déposé cette motion d'ordre.

Nous procédons donc selon l'article 15 qui dit qu'un orateur peut parler en faveur de la motion et un orateur contre la motion.

Quelle délégation veut parler en faveur de la motion?

Sylvia COUNTESS OF LIMERICK (Royaume-Uni, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Nous appuyons la motion d'ordre présentée par la délégation australienne et je suis en faveur du vote au scrutin secret.

M. K. BOLLIGER (président):

L'Ambassadeur de la Colombie a demandé la parole pour parler contre la motion.

Ambassadeur H. CHARRY-SAMPER (Colombie, Gouvernement) (*original espagnol*):

Monsieur le président, je vais parler contre la motion, à la demande expresse, réfléchie et très honorable des Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949, appartenant au groupe des pays en développement, connu sous le nom de Groupe des 77.

C'est un avis unanime que je veux exprimer. Nous avons écouté, avec tout le respect qui lui est dû, le représentant de la Croix-Rouge australienne, qui jouit de l'appui de la représentante de la Croix-Rouge du Royaume-Uni. Un groupe de Sociétés nationales demande que conformément à ce qui a été proposé, cette Conférence soit reportée *sine die*. Le Groupe des 77 s'est réuni et a examiné la situation en profondeur, avec toute la rapidité voulue: il n'est pas partisan de cette proposition. Nous pensons qu'il est inutile et inopportun d'ajourner cette Conférence. Il y a parmi nous des délégués qui sont venus de pays lointains, d'autres qui étaient déjà ici du fait de leurs fonctions et qui, après avoir entendu l'orateur suisse, savent qu'ils sont toujours les bienvenus et peuvent poursuivre leurs travaux.

Le Groupe des 77 souhaite que la Conférence se poursuive. Nous voulons qu'elle se poursuive afin de préserver et de renforcer l'esprit humanitaire, les objectifs du droit humanitaire et ceux du Mouvement de la Croix-Rouge. Nous voulons que la Conférence se poursuive, en accord avec le "gentleman's agreement" qu'ont atteint hier soir les représentants des différents Groupes ici représentés et qui a été entériné ce matin, ce qui nous permet d'être ici cet après-midi.

Nous acceptons volontiers qu'il soit procédé à un vote au scrutin secret, qui est l'une des trois formes réglementaires de prise de décisions. Nous le faisons dans l'esprit de la Croix-Rouge, selon lequel les blessures doivent être pansées et nous devons remplir nos engagements, qui prévalent sur toute autre considération. Je demande qu'il soit procédé immédiatement à un vote au scrutin secret.

Monsieur le président, le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Hay, qui est un homme que nous tenons tous en haute estime, s'est abstenu de demander la parole se pliant très humblement, ce qui l'honore, à la disposition réglementaire à laquelle je fais référence. Il m'a fait l'honneur de me prier de dire ce que lui-même allait dire, à savoir, que le CICR et son président, tout en comprenant les sentiments qui ont inspiré la proposition, considèrent que la Conférence doit se poursuivre, peut se poursuivre et doit être couronnée de succès, afin de prouver que la Croix-Rouge est une force destinée à servir un idéal d'unité dans un monde divisé.

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, je vous prierai d'être très disciplinés pendant le vote pour que nous puissions achever ce travail dans un minimum de temps. Cela requiert votre collaboration et votre discipline.

Je prie le secrétaire général de vous rappeler le contenu exact de la motion et de donner les instructions nécessaires pour le déroulement du vote.

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

Effectivement, aucun papier n'a été distribué et je prie la délégation de la Croix-Rouge australienne de me corriger si j'ai mal noté. Le texte sur lequel nous allons voter sera le suivant, je le lis en anglais: "That the Twenty-fifth International Conference of the Red Cross stand adjourned without another date being fixed for its resumption". Cela semble être correct.

J'aimerais vous proposer, pour accélérer les choses, que nous maintenions les quatre mêmes scrutateurs qui ont fait

du bon travail ce matin, c'est-à-dire le représentant du Croissant-Rouge de Malaisie, le représentant de la Croix-Rouge de Yougoslavie, le représentant du Gouvernement du Cameroun et le représentant du Gouvernement du Mexique. Etes-vous d'accord? (*Applaudissements*)

Cela semble être le cas. Pour vous expliquer encore quelques détails sur le vote au scrutin secret, j'aimerais donner la parole à M. Jean-Pierre Robert-Tissot qui nous aide pour ce type d'opération, qui est un peu compliqué en raison de l'architecture de ce bâtiment.

M. J.-P. ROBERT - TISSOT (Ligue):

Comme le secrétaire général l'a indiqué, en raison de la disposition assez peu pratique des deux salles où nous nous trouvons, quant à leur inter-communication, nous sommes contraints, pour gagner du temps et aussi pour éviter aux délégués se trouvant dans la salle I supérieure de trop longs déplacements par des couloirs et des escaliers latéraux, nous nous voyons contraints de vous suggérer, M. le président, de procéder comme suit : nous ferons d'abord voter les Sociétés nationales se trouvant dans la salle II, qui est la salle inférieure. Ceci étant fait, les scrutateurs et l'urne se transporteront dans la salle I, à droite, pour les délégués, en regardant la tribune, et nous poursuivrons le vote des Sociétés nationales. Lorsque ce vote sera terminé, pour éviter de redescendre l'urne et de faire deux fois le va-et-vient, nous procéderons au vote pour les délégations gouvernementales, en commençant cette fois-ci par la salle I, où l'urne se trouvera déjà; quand les délégués gouvernementaux auront tous voté dans la salle I, l'urne et les scrutateurs redescendront dans la salle II pour que nous terminions le vote.

Ces modalités techniques nous sont imposées mais nous pensons que ce sont celles qui, dans les circonstances présentes, nous permettront de voter le plus rapidement et le plus rationnellement possible.

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

Je dois compléter sur deux points : l'un qui est très important, c'est que vous écrirez *oui/yes* ou *si* sur votre bulletin, si vous êtes en faveur de la motion présentée par l'Australie, donc si vous êtes en faveur de l'ajournement de la Conférence. Vous écrirez *non/no/no*, si vous êtes contre, c'est-à-dire pour la poursuite de la Conférence.

Deuxième point, j'aimerais prier les scrutateurs de venir se placer à côté de l'urne pour contrôler le processus de vote.

Le vote commencera dès que tous les bulletins auront été distribués. Je prie les assistantes de salle de procéder aussi rapidement que possible.

Dr D. D. V. VENEDICTOV (URSS, Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*original anglais*):

Je pense qu'il est nécessaire d'expliquer clairement ce qu'il faut écrire sur le bulletin, afin d'éviter tout malentendu à ce sujet, et ce que cela signifie.

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

On me signale que l'interprétation de ce que j'ai dit il y a un instant n'était peut-être pas tout à fait claire. Vous écrirez *oui/yes/si*, si vous approuvez la motion présentée par la Croix-Rouge australienne qui est, je le répète en faveur de l'ajournement de la XXV^e Conférence. Vous écrirez *non/no/no*, si vous êtes contre cette motion et que vous désirez donc que la XXV^e Conférence continue.

M. K. BOLLIGER (président):

Nous commençons le vote.

M. J.-P. ROBERT - TISSOT (Ligue):

Je demande préalablement si chaque délégation est bien en possession de son bulletin de vote. Cela semble être le cas, pour la salle II à tout le moins, et je commence donc à appeler les délégations. A l'appel de leur délégation, les

délégués sont invités à venir mettre leur bulletin dans l'urne. Je commence par la lettre R.

M. K. BOLLIGER (président):

Il y a une motion d'ordre du Soudan.

Ambassadeur A. M. A. HASSAN (Soudan, Gouvernement) (*original anglais*):

Je voudrais demander qu'avant de procéder au vote, la Conférence soit informée du nombre de bulletins distribués jusqu'à présent.

M. J.-P. ROBERT - TISSOT (Ligue):

Nous en prenons note. J'attends que la communication me soit donnée pour la salle I sur le nombre de bulletins distribués de même que pour la salle II; les assistantes sont en train de faire la récapitulation.

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

Nous avons une autre demande d'éclaircissement à laquelle je peux répondre immédiatement. La délégation espagnole a demandé quelle était la signification du vote blanc. En fait, c'est une abstention, mais je vous renvoie à l'article 17 qui dit que "Les abstentions ne sont pas prises en considération pour le calcul de la majorité", donc seuls sont comptés les bulletins qui contiennent soit un oui soit un non.

M. J.-P. ROBERT - TISSOT (Ligue):

Je vous informe que 240 bulletins ont été distribués. Nous allons maintenant procéder au vote en commençant par les Sociétés nationales et par la salle II. J'appelle en premier la Roumanie.

(*vote*)

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, je remercie M. Robert-Tissot et ses assistants. Nous devons maintenant procéder au dépouillement. Si la motion d'ajournement est rejetée nous continuerons avec l'ordre du jour de la première séance plénière qui devrait, avec votre aide, ne durer qu'à peu près une heure. Il est peut être utile que je précise tout de suite que les travaux des Commissions, toujours dans l'hypothèse d'une continuation de la Conférence, commenceront lundi matin à 9 heures après une journée de repos et des excursions pour ceux qui s'y sont inscrits. La séance est suspendue jusqu'à 20 h. 30.

(*interruption 19 h. 10
reprise à 20 h. 30*)

M. K. BOLLIGER (président) :

Je vous communique le résultat du vote:

bulletins distribués:	240
bulletins rentrés:	238
bulletins nuls:	3
bulletins valables:	235
Ont voté pour la motion:	52 délégations.
Ont voté contre la motion:	178 délégations.

Il y a eu 5 abstentions.

La majorité requise est donc de 116 voix, la motion est repoussée par 178 voix contre 52.

Mesdames et Messieurs, j'en appelle à votre compréhension et je vous supplie de ne pas nous engager dans un débat général sur ce vote. Il est de notre devoir, Mesdames et Messieurs, de nous mettre enfin au travail dont nous sommes chargés.

Je fais une seule exception pour l'auteur de la motion, le président de la Croix-Rouge australienne, pour une très brève

déclaration. Etes-vous d'accord ? Tel est le cas. Le président de la Croix-Rouge australienne a la parole.

M. A. G. TAYLOR (Australie, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je suis un homme à l'intelligence limitée, aux idées arrêtées et peu bavard. Je suis heureux de féliciter ceux qui ne partagent pas notre point de vue sur le succès retentissant de ce vote. Je leur donne l'assurance, ainsi qu'à tous les autres délégués, que nous continuerons à participer aux travaux de cette Conférence internationale comme si rien ne s'était passé. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Nous pouvons ainsi revenir à l'ordre du jour de la première séance plénière et nous attaquons le point 2, le rapport sur les travaux du Conseil des Délégués, M. Hay a la parole.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

M. A. HAY (CICR):

La séance du Conseil des Délégués qui a précédé immédiatement la Conférence a été ouverte par M. Kurt Bolliger, président de la Croix-Rouge suisse, Société hôte.

Conformément à la tradition, la présidence du Conseil des Délégués a été confiée au CICR et j'ai eu l'honneur de remplir cette fonction. M. de la Mata, président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été nommé vice-président.

Le Conseil des Délégués, comme nous venons de le voir au point précédent de notre ordre du jour, avait pour tâche de faire des propositions pour l'élection du président, des vice-présidents, du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints de la XXV^e Conférence internationale. Il a également pris connaissance des propositions de la Commission permanente pour les élections au sein des deux Commissions et les a approuvées. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet au point 3 de notre ordre du jour.

Ce dont je souhaiterais vous entretenir maintenant, ce sont les thèmes de substance dont le Conseil a débattu. Le premier d'entre eux traitait du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la paix. Le Conseil a pris connaissance du rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix relatif à ses travaux depuis le Conseil des Délégués de 1985 ainsi que de son rapport complémentaire portant sur les dernières délibérations de la Commission et notamment sur ses propositions relatives à sa composition future. Le Conseil a ainsi décidé par consensus de retenir la suggestion que lui a faite la Commission de voir sa composition élargie.

Outre le CICR, La Ligue et l'Institut Henry-Dunant, les deux Sociétés nationales organisatrices des deux Conférences mondiales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, à Belgrade en 1975, à Aaland et Stockholm en 1984, soit les Croix-Rouges de Yougoslavie, de Finlande ou de Suède, sont désormais membres permanents de la Commission et ne seront donc pas soumises à réélection par le Conseil des Délégués. La Croix-Rouge suédoise a proposé de partager alternativement son siège à la Commission avec la Croix-Rouge finlandaise, Société également hôte de la Deuxième Conférence mondiale sur la paix.

Le nombre total des membres de la Commission a ainsi été porté de quinze à dix-sept; l'effectif des Sociétés nationales membres, de douze à quatorze. Six Sociétés nationales ont été reconduites dans leurs fonctions: il s'agit des Sociétés nationales des pays suivants: France, République démocratique allemande, Mauritanie, Egypte, Australie, Indonésie et, comme membre ex-officio, la Croix-Rouge de Yougoslavie. Les six nouvelles Sociétés sont celles du Bénin, de l'Éthiopie, du Brésil, de la Colombie, de la République arabe du Yémen,

de la Jordanie et, comme membre ex officio, la Croix-Rouge suédoise.

Conformément à la décision du Conseil des Délégués de 1985, la Commission présentera un rapport intérimaire au Conseil des Délégués de 1987 et un rapport définitif en 1989, date à laquelle elle fera des propositions relatives à son avenir éventuel, son mandat et sa durée, pour acceptation par consensus par ce dernier Conseil des Délégués. Un programme chargé attend déjà la Commission; je citerai pour mémoire les questions qu'elle est déjà en train d'étudier, à savoir: la mise en oeuvre du programme d'action de Belgrade et des conclusions d'Aaland et l'éventuelle instauration d'une Journée mondiale de la paix. La Commission, qui a rédigé l'étude historique sur la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai, présentera un rapport à ce sujet au prochain Conseil des Délégués.

En ce qui concerne le Mouvement et les droits de l'homme: la Commission envisage de s'adjoindre un groupe d'experts afin de mener à bien l'étude que lui a confiée le Conseil des Délégués, en 1983 et en 1985.

Les délibérations du Conseil des Délégués ont fait surgir de nouveaux thèmes de réflexion pour la Commission: c'est ainsi qu'une Société nationale a suggéré la création d'un Prix Croix-Rouge et Croissant-Rouge de la paix, ou d'une Médaille Croix-Rouge et Croissant-Rouge de la paix, qui seraient décernés à des individus, des Sociétés nationales ou des Organisations ayant oeuvré pour la paix.

Une autre Société nationale a émis le voeu que davantage soit fait en faveur de l'éducation des jeunes dans l'esprit de paix. Il a par ailleurs été suggéré que la présidence de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix soit alternativement assumée par le CICR et la Ligue.

La Commission étudiera aussi l'opportunité d'organiser une troisième Conférence mondiale sur la paix.

Le Conseil des Délégués a également adopté, toujours sur le thème de la paix, par consensus, trois résolutions, dont les deux premières sont transmises à la XXV^e Conférence pour adoption.

Il s'agit d'une résolution sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et l'Année internationale de la paix 1986 qui invite la Conférence à adopter comme résolution le message à la communauté internationale de la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix et qui insiste auprès des Gouvernements, des Sociétés nationales, du CICR et de la Ligue pour qu'ils contribuent activement à promouvoir et à faire appliquer ce message.

La seconde résolution traite du développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme facteur de paix.

Ces deux résolutions seront soumises pour adoption en séance plénière le 30 ou 31: les dates seront encore fixées, sous le point 2 de l'ordre du jour.

Quant à la troisième résolution présentée par le Comité régional inter-américain de la Croix-Rouge, elle concerne plus spécifiquement les composantes du Mouvement qui sont priées d'apporter la collaboration qui s'impose pour que la Croix-Rouge soit un véritable instrument de paix dans la région d'Amérique centrale. Cette troisième résolution du Conseil des Délégués sera transmise, pour information, à la Conférence.

Enfin, le Conseil des Délégués a été informé du retrait de M. Huber, président de cette Commission. Il l'a remercié d'avoir grandement contribué au succès de la Commission et au prestige qu'elle s'est acquis au sein de notre Mouvement pendant ces dix dernières années. Il a également rendu hommage aux Sociétés nationales qui quittent la Commission.

J'aurai désormais, à partir du mois d'avril, le plaisir de présider cette Commission et je me réjouis de collaborer avec chacun de ses membres.

Le Conseil des Délégués a également entendu le rapport

sur les activités de l'Institut Henry-Dunant. M. Maurice Aubert, vice-président du CICR, en sa qualité de président du Conseil de l'Institut Henry-Dunant a annoncé la nomination au poste de directeur de l'Institut de M. Jean Hoefliger, actuellement délégué général du CICR pour le Moyen-Orient. De nombreuses Sociétés nationales ont exprimé leur satisfaction devant ce choix et remercié l'équipe qui a animé l'Institut Henry-Dunant ces dernières années, notamment M. Jacques Meurant, son ancien directeur. Elles ont souligné que les études entreprises par l'Institut, telle celle sur le volontariat, ont été pour elles une base de réflexion enrichissante.

Des suggestions ont été faites pour les activités futures de l'Institut; l'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer la formation et le développement des Sociétés nationales qui en ont besoin.

Enfin, le Conseil des Délégués a adopté par consensus une résolution portant sur le développement des activités de l'Institut Henry-Dunant.

Au point 8 de l'ordre du jour du Conseil des Délégués figurait le sujet des Fonds et Médailles; le CICR a présenté un rapport sur la remise de la Médaille Florence-Nightingale et l'état du Fonds de la Médaille Florence-Nightingale et du Fonds Augusta. Ce rapport a été approuvé.

Le Conseil des Délégués a ensuite pris connaissance du rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shōken qui propose une révision du Règlement du Fonds. Celui-ci ne saurait être révisé par un autre organe que la Conférence qui est seule compétente pour le faire. Le Conseil des Délégués a donc décidé de transmettre ce rapport à la Conférence et de lui recommander d'approuver ce Règlement. Il propose à la Conférence un projet de résolution approuvant le nouveau Règlement du Fonds de l'Impératrice Shōken. Ce thème qui n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence pourra être abordé au point 4 de l'ordre du jour de la Commission II.

En outre, le Conseil des Délégués a pris connaissance du rapport du Conseil de la Fondation en faveur du CICR. La Fondation est gérée actuellement par un Conseil de sept membres dont deux sont désignés par la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Le mandat de ces deux membres étant échu à la XXV^e Conférence, celle-ci peut, soit renouveler le mandat des titulaires actuels, qui sont M. Hans Hoegh, secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et M. Bengt Bergman, sous-secrétaire général de la Ligue, soit désigner d'autres personnalités. Le Conseil des Délégués invite la Conférence à se prononcer sur cette question qui pourra aussi être traitée au point 4 de l'ordre du jour de la Commission II.

Enfin, M. le Dr Janos Hantos, président du Comité exécutif de la Croix-Rouge hongroise, a demandé que le CICR étudie la mise en oeuvre des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge avec le concours d'un petit groupe de Sociétés nationales; le CICR a accepté de donner suite à cette suggestion.

Les délibérations du Conseil des Délégués se sont une fois encore déroulées dans un excellent esprit et toutes les propositions qui avaient fait l'objet d'un large dialogue préparatoire avec les Sociétés nationales, la Ligue et le CICR, ont ainsi pu être adoptées par consensus.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci de ce rapport complet et instructif. Nous pouvons ainsi passer au point 3 de notre ordre du jour : la désignation des Commissions de la Conférence. Quelles sont les propositions du Conseil des Délégués?

DÉSIGNATION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

M. A. HAY (CICR):

Le Conseil des Délégués recommande que les travaux de notre Conférence soient confiés à deux Commissions:

- la Commission I: Droit international humanitaire,
- la Commission II: Commission générale.

Pour la Commission I, le Conseil des Délégués, sur la base des suggestions de la Commission permanente, propose comme président Son Excellence M. l'ambassadeur Alioune Sene, chef de la délégation gouvernementale du Sénégal; comme vice-présidents, M. le juge Darrell D. Jones, de la Société canadienne de la Croix-Rouge, et Chief Justice Abdul Hamid, du Croissant-Rouge de Malaisie. Comme rapporteur, le Major Ali Hassan Quoreshi, de la Croix-Rouge du Bangladesh.

En ce qui concerne la Commission II, le Conseil des Délégués, sur proposition de la Commission permanente, recommande de désigner comme président, le Dr Mario Villarroel Lander, président de la Croix-Rouge vénézuélienne, comme vice-président, M. Leon Stubbings de la Croix-Rouge australienne et le Dr Dawit Zawde de la Croix-Rouge éthiopienne. Quant aux rapporteurs de cette Commission, le Conseil des Délégués propose qu'ils soient au nombre de deux étant donné son ordre du jour très chargé : le Dr Mohamed Nesh-Nash, du Croissant-Rouge marocain, pour le point de l'ordre du jour de la Commission II consacré à la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge, et M. Rezső Sztuchlik, de la Croix-Rouge hongroise, pour tous les autres points de l'ordre du jour de la Commission II.

Sur un plan formel, chaque Commission devra ratifier ces propositions.

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, vous avez entendu ces propositions. Etes-vous d'accord de constituer ces deux Commissions et êtes-vous d'accord avec les propositions formulées? (*Applaudissements*)

Je vous remercie, ces Commissions sont donc constituées; elles se réuniront lundi matin à 9 heures précises dans les Salles I et II. Je vous rappelle que les délégations décident elles-mêmes de leur répartition entre les deux Commissions.

Nous en arrivons ainsi au point 4 de notre ordre du jour qui concerne l'ouverture de la procédure d'élection des membres de la Commission permanente. Je prie le Commissaire général de vous orienter sur les formalités.

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

Comme vous le savez peut-être, les Statuts en vigueur ne contiennent que très peu de règles mais les Conférences internationales de la Croix-Rouge précédentes ont établi certaines pratiques qu'il est sage de suivre également cette fois-ci.

Pour l'instant, il ne s'agit que d'organiser le dépôt des candidatures. Je prie les personnes qui désirent faire acte de candidature de me faire parvenir leur curriculum avant mercredi 29 octobre à 9 heures du matin, c'est-à-dire au moins 48 heures avant la deuxième séance plénière. Je reviendrai tout à l'heure sur le programme. Chaque proposition doit être accompagnée d'une brève biographie du candidat.

Depuis la Conférence de Téhéran, nous appliquons le

principe d'une répartition géographique équitable des membres de la Commission permanente; c'est une idée qui sera peut-être suivie aussi cette fois-ci. Par ailleurs, j'aimerais vous suggérer que la règle de la majorité relative soit appliquée à partir du deuxième tour de scrutin, le premier se faisant à la majorité absolue.

Est-ce que je peux avoir votre accord sur ces quelques propositions? (*Applaudissements*).

Je vous remercie. Un certain nombre de candidatures ont déjà été signalées ou des curricula ont été distribués; je pense qu'il est sage que les candidatures soient confirmées à l'attention du Bureau afin que nous soyons sûrs de n'en avoir oublié aucune.

M. K. BOLLIGER (président):

Nous pouvons ainsi aborder le point 5 de notre ordre du jour : le rapport du président de la Commission permanente. La parole est au Dr Abu Goura qui évoquera les travaux de la Commission permanente, dont il est le président.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Dr A. ABU-GOURA (président de la Commission permanente) (*original anglais*):

Introduction:

A la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Manille, 1981), les personnes suivantes ont été élues membres de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale:

Dr A. Abu-Goura (Jordanie)
M. J. Hantos (Hongrie)
M. S. Ijas (Indonésie)
M. R. Kane (Canada)
M. K. Warras (Finlande)

Le 14 novembre, lors de sa réunion constitutive, la Commission a nommé président le Dr A. Abu-Goura, vice-président M. J. Hantos, et secrétaire de la Commission Mme Y. Camporini.

Le CICR a désigné son président, M. A. Hay, et M. R. Pestalozzi, qui, en avril 1984, a été remplacé par M. M. Aubert, vice-président. En ce qui concerne la Ligue, le président de celle-ci et le Dr V. Baltiyski (président de la Croix-Rouge soviétique) représentaient la Ligue jusqu'à la III^e Assemblée générale (1983); le Dr F. Buyoya, (président de la Croix-Rouge du Burundi et vice-président de la Ligue) et le Dr G. Rueda Montana (président de la Croix-Rouge colombienne et vice-président de la Ligue) ont ensuite représenté la Ligue. Dans le même temps, la Commission permanente demandait que le président de la Ligue assiste à ces séances; depuis octobre 1985, le général R. Espino représente la Ligue; le Dr G. Rueda Montana (Croix-Rouge colombienne) accompagne le président de la Ligue.

Depuis octobre 1981, la Commission permanente a tenu huit réunions ordinaires et trois réunions extraordinaires (17 août 1982, 10 janvier 1985 et 17 janvier 1986).

Les trois présidents se sont retrouvés régulièrement entre deux réunions de la Commission, soit pour préparer les réunions de la Commission, soit pour débattre de sujets importants, tels que les préparatifs de la XXV^e Conférence internationale.

Depuis 1981, la Commission a débattu de divers sujets et spécialement des questions suivantes:

— Suites données à la XXIV^e Conférence internationale:

Après échange d'expériences et de consultations au lendemain de la XXIV^e Conférence internationale, la Commission a pris note d'un document de travail élaboré par le Secrétariat du CICR et celui de la Ligue et demandé que le contenu de ce document soit à nouveau évoqué lors de la préparation de la XXV^e Conférence internationale.

— Appel de la Croix-Rouge signé par les trois Présidents et adressé à la Conférence spéciale des Nations Unies sur le désarmement (juin 1982):

Après avoir pris en compte la demande de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la Paix concernant l'envoi par les "trois Présidents" d'un appel Croix-Rouge/Croissant-Rouge à la Conférence spéciale des Nations Unies sur le désarmement, devant se tenir en juin 1982, élaboré sur la base de la Résolution XIII "Désarmement, armes de destruction massive et respect des non-combattants" (XXIV^e Conférence internationale, 1981) et de la Recommandation 1 de la III^e Conférence régionale européenne (Budapest, mai 1981) "La Croix-Rouge et la Paix", la Commission permanente a donné pour instruction aux "trois Présidents" de préparer un tel appel devant être adressé au Secrétaire général des Nations Unies avant l'ouverture de la session spéciale susmentionnée. Cet appel a été également adressé à toutes les Sociétés nationales.

— Attribution de la Médaille Henry-Dunant:

En 1983, à la session du Conseil des Délégués, la Commission permanente a remis la Médaille Henry-Dunant aux personnalités suivantes :

Prof. W. Ludwig (Croix-Rouge allemande de la République démocratique allemande)
Dr M. Behamonde Ruiz (Croix-Rouge chilienne)
M. H. Bennetzen (Croix-Rouge danoise)
Dr J.H. Felix (délégué de la Ligue, membre de la Croix-Rouge américaine)
M. W. Bargatzky (Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne)
M. A. Mudarris (Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite)
Dr Rudione (délégué du CICR, membre de la Croix-Rouge indonésienne, à titre posthume).

En 1985, à la session du Conseil des Délégués, elle a remis la Médaille Henry-Dunant aux personnalités suivantes : Dr Olga Milosevic (Croix-Rouge de Yougoslavie) M. T. Sloper (Croix-Rouge brésilienne).

— Préparation de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (1986):

En vertu des Statuts de la Croix-Rouge internationale, la Commission permanente a une fonction particulière liée à la préparation de la Conférence internationale et du Conseil des Délégués. Cette tâche, et en particulier l'établissement des ordres du jour de ces deux organes, offre à la Commission l'occasion de répartir les sujets à débattre et de prendre les dispositions pour la Conférence internationale, en collaboration avec la Société hôte. Par conséquent, le président de la Croix-Rouge suisse, avec le Commissaire général de la Conférence internationale, M. B. de Tschanner, ont été régulièrement invités à assister à la réunion de la Commission permanente lorsqu'elle discutait des préparatifs de la Conférence. Depuis avril 1984, la Commission a prêté son attention à la préparation de cette Conférence, en coopération avec le Secrétariat de la Ligue, le CICR et les représentants de la Croix-Rouge suisse.

Pour la première fois, une lettre a été adressée aux Gouvernements des Etats parties aux Conventions de Genève ayant participé à la Conférence internationale de Manille, pour les inviter à informer la Commission permanente de toute mesure prise pour mettre en oeuvre les résolutions et décisions adoptées par la XXIV^e Conférence. Cette information a été transmise aux Secrétariats de la Ligue et au CICR pour la préparation des rapports à soumettre à la XXV^e Conférence. Plusieurs Gouvernements ont répondu, ce dont il fut tenu compte dans les documents pertinents. D'autre part, l'ordre du jour de la Conférence internationale a été adressé aux Sociétés nationales, pour obtenir leurs commentaires, avant son envoi officiel aux membres et observateurs à la Conférence. La Commission a consacré une grande partie d'une réunion extraordinaire (janvier 1986) aux préparatifs de la Conférence. Il a été décidé, lors de cette réunion, qu'au lieu d'avoir trois Commissions, la Conférence ne devrait plus en avoir que deux. La devise de la Conférence, "Unis pour l'humanité", a également été adoptée.

— Conseil des Délégués:

La Commission permanente, conformément aux Statuts de

la Croix-Rouge internationale, a élaboré les ordres du jour des réunions du Conseil des Délégués de 1983, 1985 et 1986.

— **II^e Conférence mondiale de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur la Paix (Aaland, septembre 1984):**

Cette Conférence étant convoquée en tant que réunion extraordinaire du Conseil des Délégués, le président de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la Paix a informé régulièrement, depuis avril 1983, les membres de la Commission permanente des préparatifs de cette Conférence. Le président de la Commission permanente a aussi assisté, avec d'autres membres de celle-ci, aux réunions de la Commission sur la Paix, chargée de la préparation de la Conférence sur la Paix.

Le président de la Commission permanente a présidé la cérémonie d'ouverture de la II^e Conférence mondiale de la Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur la Paix, étant donné qu'il s'agissait d'une réunion extraordinaire du Conseil des Délégués.

— **Révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale:**

Les deux co-présidents du Groupe de travail conjoint Ligue/CICR sur la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale, ont, depuis septembre 1984, tenu la Commission permanente régulièrement informée de l'activité du Groupe de travail conjoint.

En de nombreuses occasions, les membres de la Commission permanente ont fait connaître leurs opinions sur les projets de Statuts et Règlement de la Croix-Rouge internationale. Les membres de la Commission et ceux du Groupe de travail conjoint se sont également rencontrés afin d'échanger leurs points de vue notamment au sujet des articles traitant de la Commission permanente.

En avril 1986, le président de la Commission permanente a adressé le projet de Statuts et Règlement à tous les participants à la Conférence internationale.

— **Respect du Droit international humanitaire:**

En août 1982, la Commission permanente a tenu à Genève une réunion extraordinaire consacrée à la situation au Liban, théâtre de graves violations du Droit international humanitaire relatif aux conflits armés. Elle a appelé toutes les organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à renforcer leur assistance aux victimes. Les membres ont aussi appuyé les appels lancés par le CICR aux Parties au conflit pour qu'elles s'engagent à respecter et veiller au respect des Conventions de Genève en toutes circonstances, demandant au CICR de poursuivre ses activités au Liban conformément aux Conventions de Genève, surtout pour les questions touchant les prisonniers de guerre.

La Commission a adopté une décision rappelant les Résolutions X, 1977, et III, 1981, de la Conférence internationale de la Croix-Rouge par laquelle elle:

1. Invite le CICR et la Ligue à envoyer au Liban, en temps approprié, dans ledit pays, une délégation de la Croix-Rouge chargée de conduire une enquête en collaboration avec les organisations Croix-Rouge et Croissant-Rouge, sur les besoins humanitaires actuels et futurs.
2. Soutient les appels lancés par le CICR aux Parties au conflit pour qu'elles s'engagent à respecter et veiller au respect des Conventions de Genève en toutes circonstances.
3. Demande au CICR de poursuivre ses activités au Liban, conformément aux Conventions de Genève, surtout pour toutes les questions touchant les prisonniers de guerre.
4. Encourage toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, leurs gouvernements et les organisations internationales à accroître leur assistance aux victimes du conflit armé au Liban.
5. Exprime sa reconnaissance au CICR, à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et aux Sociétés nationales qui conduisent des opérations humanitaires au Liban.

Cette décision a été adressée à toutes les Sociétés nationales.

A Amman, en janvier 1985, la Commission permanente a tenu une autre réunion extraordinaire. Le point central en était les violations continuelles des Conventions de Genève. On a relevé que, depuis la dernière Conférence internationale de la

Croix-Rouge (1981), la CRI s'était adressée au Comité international pour manifester sa profonde préoccupation et demander davantage d'actions humanitaires et de respect de la part de tous les Etats parties aux Conventions de Genève. Néanmoins, la situation ne s'est pas améliorée.

En conclusion de cette réunion, les "trois Présidents" (Commission permanente, CICR et Ligue) ont été autorisés à adresser une lettre à tous les Etats parties aux Conventions de Genève, avec:

- les appels du CICR aux gouvernements
- la Résolution VI de la XXIV^e Conférence internationale
- le message adressé à la Communauté mondiale par la Seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la Paix (1984).

Autres activités:

— **Règlement de la Commission permanente:**

En vertu de l'article 24 du Règlement de la Conférence internationale, la Commission permanente établit elle-même son propre Règlement.

En conséquence, en avril 1983, un premier projet a été proposé par le vice-président de la Commission permanente.

Les membres se sont exprimés sur le contenu du projet et, en octobre 1983, la Commission permanente a adopté son Règlement.

— **Conclusion:**

La Commission relève que, pendant la période examinée, le président de la Commission permanente est demeuré en contact régulier avec le Président du CICR et le Président de la Ligue.

La Commission a été tenue régulièrement informée des réunions statutaires mensuelles conjointes Ligue/CICR, lors desquelles il a été traité de questions d'intérêt commun pour les deux Institutions.

Elle a été régulièrement informée des activités en cours des deux Institutions et les publications ou documents produits par celles-ci ont été adressés aux membres de la Commission permanente.

DIVERS

M. K. BOLLIGER (président):

Nous en arrivons au point 6: "Divers". Avant de passer la parole à M. de Tschärner pour quelques communications d'ordre technique, je vous demande s'il y a d'autres points que vous aimeriez traiter maintenant?

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

Je commencerai par une question qui vous intéresse tous: le programme de cette Conférence, qui doit être quelque peu modifié.

Malgré le retard accumulé et peut-être aussi à cause du travail qui a été fait ces deux derniers jours, nous avons tous besoin d'une journée de repos. Dès lors nous pensons qu'il sera tout à fait positif pour le travail, pour sa qualité, peut-être aussi pour sa rapidité, de commencer les travaux dans les Commissions lundi matin. Nous aurions donc trois jours de travaux de Commissions, c'est-à-dire lundi 27, mardi 28 et mercredi 29. Peut-être les Commissions pourront-elles quelque peu alléger leur ordre du jour et se concentrer sur l'essentiel de sorte que ces trois jours puissent suffire.

La journée du jeudi 30 sera réservée à la préparation des rapports et des propositions à soumettre à la Conférence. Les plénières pourraient commencer le vendredi 31 octobre et se terminer avec la séance de clôture le samedi 1^{er} novembre, journée qui, depuis un certain temps, a été désignée comme journée de réserve. Je vous signale tout de suite que vous trouverez dès lundi un bureau Swissair dans le hall si vous avez des problèmes.

Les Commissions se réuniront donc lundi à 9 heures. La

Commission I siégera dans la salle I, celle d'en haut. La Commission II, ici, dans la salle II.

Je rappelle qu'il est de coutume de laisser la presse également suivre les travaux des Commissions, à moins que les Commissions décident le huis clos.

Voilà pour le programme. Quelques petites adjonctions à cet égard: je profite de l'occasion pour vous informer que lundi aura lieu une réunion des membres déjà désignés ou élus du Bureau, y compris les membres pressentis, c'est-à-dire les présidents des Commissions et les deux vice-présidents de la Conférence qui seront également invités pour préparer le travail des Commissions, à 8 heures, à la salle 8.

Autres informations pratiques : les excursions, qui vous ont été proposées pour la journée de demain, auront bien lieu à l'heure indiquée. De même, encore une fois pour l'agrément des délégués, je vous rappelle le concert offert par les Autorités genevoises mardi soir 28 octobre à 20 h. 15 à la Cathédrale Saint-Pierre, qui sera suivi par une verrée au Palais Eynard, ouvert pour la première fois après sa restauration. Une invitation a été distribuée dans tous les casiers.

A l'issue des travaux de ce soir, je vous prie de ne rien laisser ici; en effet, ces salles seront réaménagées pour les

travaux des Commissions; prenez vos documents avec vous. Les places dans les salles des Commissions ne seront pas indiquées. Vous trouverez les panneaux à l'entrée et vous vous placerez là où cela vous conviendra.

J'ai encore un avis qui m'a été remis par l'Ambassadeur Ali Hassan, le président du Groupe arabe. Il rappelle au Groupe arabe qu'il doit se réunir à 8 h. 30 lundi matin 27 et cette réunion aura lieu à la salle 15 au niveau D de ce bâtiment.

M. K. BOLLIGER (président):

Pour illustrer la candeur de votre président, j'aimerais terminer cette séance par une remarque que j'avais mise sur mes notes pour jeudi passé. Il y est écrit: "18 h. 15, fin de la séance; 18 h. 30, réception à l'Intercontinental". Depuis, j'ai beaucoup appris.

Nous avons ainsi épuisé notre ordre du jour, je vous donne rendez-vous, Mesdames et Messieurs, en Commissions, lundi 27 octobre à 9 heures et je vous souhaite un dimanche paisible et reposant.

La séance est levée.

(fin de la séance à 21 h.20)

SÉANCE PLÉNIÈRE FINALE

Vendredi 31 octobre 1986

9 h.30

SOMMAIRE: Premier tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente — Résolutions présentées par le Conseil des Délégués — Rapport de la Commission II "Commission générale" — Proclamation des résultats du premier tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente — Rapport de la Commission II (suite) : discussion et adoption des résolutions présentées — Deuxième tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente — Rapport de la Commission I "Droit international humanitaire" — Proclamation des résultats du deuxième tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente — Rapport de la Commission I (suite) — Troisième et dernier tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente — Discussion et adoption des résolutions de la Commission I — Proclamation des résultats du troisième tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente — Lieu et date de la XXVI^e Conférence internationale — Organisation de la Commission permanente: présidence et vice-présidence. — Divers.

M. K. BOLLIGER (président):

Ces séances plénières finales, toutes empreintes de fièvre électorale, permettront de confirmer, par votre approbation, tous les éléments de substance qui ont été élaborés au cours des derniers jours par un travail intense et très constructif dont j'aimerais d'emblée vous féliciter et vous remercier.

Notre ordre du jour prévoit trois points:

- l'élection de cinq membres de la Commission permanente;
- les rapports des Commissions avec l'adoption des résolutions et recommandations; et
- le lieu de la XXVI^e Conférence internationale.

Je vous propose de traiter ces points dans l'ordre suivant: nous commencerons par le premier tour des élections; nous examinerons ensuite les deux résolutions qui nous ont été transmises par le Conseil des Délégués; nous poursuivrons avec le rapport et les projets de résolutions de la Commission II. Si le dépouillement des votes était terminé et si un deuxième tour s'avérait nécessaire, nous pourrions le prévoir à ce moment-là.

Ensuite, nous prendrons le rapport et les projets de résolutions de la Commission I. Quelques personnes m'ont déjà demandé de leur accorder la parole, ce qui pourrait se faire, si la Conférence est d'accord, à ce moment-là; nous passerons à un éventuel troisième tour de scrutin et enfin nous devons prendre une décision concernant la XXVI^e Conférence internationale.

Puis-je avoir votre accord de procéder ainsi? (*Applaudissements*)

Tel est le cas, je vous remercie.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (PREMIER TOUR DE SCRUTIN)

M. K. BOLLIGER (président):

Nous passons donc à l'élection des membres de la Commission permanente. Conformément à notre ordre du jour, nous allons procéder à cette élection. Pour cela, il nous faut tout d'abord désigner cinq scrutateurs.

M. T. LASSANA (Mauritanie, Croissant-Rouge):

C'est simplement pour vous signaler, Monsieur le président, que ma délégation a reçu de mon Gouvernement un télex — dont vous êtes vous-même ampliateur — par lequel le Gouvernement porte à notre connaissance que la délégation du Croissant-Rouge de Mauritanie est mandatée pour représenter également le Gouvernement de la Mauritanie. Je vous prierais donc de prendre acte de cet élément.

M. K. BOLLIGER (président):

Nous en prenons acte.

Nous allons désigner cinq scrutateurs et le Bureau, après différents sondages, vous propose les représentants des délégations des Sociétés nationales suivantes: le Canada, la

Chine, le Portugal, la République démocratique allemande et la Tunisie. Etes-vous d'accord que ces cinq personnes fonctionnent comme scrutateurs pour cette élection? Vous en avez décidé ainsi, je vous remercie. Le comité du scrutin sera assisté dans sa tâche par deux secrétaires, M. Robert-Tissot, de la Ligue et M. Kosirnik, du CICR. Je passe la parole à M. de Tschärner pour quelques explications techniques.

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

Mesdames et Messieurs, selon l'article 22 de notre Règlement, les cinq membres de la Commission permanente élus par la Conférence internationale le sont au scrutin de liste. Je rappelle que lors de la première séance plénière, le Président a mentionné la possibilité de suivre pour cette élection la procédure simplifiée consistant à limiter l'élection à deux tours de scrutin, mais le Bureau vous recommande et a décidé de suivre la procédure réglementaire de l'article 22 qui prévoit deux tours à la majorité absolue et un troisième, s'il y a lieu, à la majorité relative.

La majorité absolue dont parle l'article 22 est constituée par la moitié des délégations participant à l'élection, plus une. Les listes blanches ou nulles ne sont pas prises en considération. Mercredi matin, à 9 heures, à la clôture du délai fixé pour le dépôt des candidatures, le Bureau avait reçu neuf candidatures et les notices biographiques de chacune des personnes concernées vous ont été distribuées dans vos casiers jeudi matin. Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, des personnalités suivantes:

- Dr Ahmad Abu-Goura, de Jordanie (Croissant-Rouge)
- Mme Véronique Ahouanmenou, du Bénin (Croix-Rouge)
- le Dr Janos Hantos, de la Hongrie (Croix-Rouge)
- Mme Mavy Harmon, du Brésil (Croix-Rouge)
- M. Byron Hove, du Zimbabwe (Croix-Rouge)
- M. Soehanda Ijas, de l'Indonésie (Croix-Rouge)
- le Dr Guillermo Rueda Montana, de la Colombie (Croix-Rouge)
- Botho Prince zu Sayn-Wittgenstein-Hohenstein, de la République fédérale d'Allemagne (Croix-Rouge)
- et Mme Stefa Spiljak, de la Yougoslavie (Croix-Rouge)

Enfin, je voudrais rappeler une fois encore que le principe d'une répartition géographique équitable a été approuvé à la XXII^e Conférence internationale. Il n'y a cependant pas de liste régionale. C'est un principe dont chaque délégation tiendra compte, comme elle le juge bon.

Monsieur le président, il serait peut-être utile que vous donniez maintenant la parole à M. Robert-Tissot qui procédera à l'appel des délégations.

M. J.-P. ROBERT - TISSOT (Ligue):

Préalablement au vote, il faut distribuer les bulletins de

vote, ce qui va être fait immédiatement. Pendant ce temps je vous donnerai quelques indications sur la façon selon laquelle nous allons procéder. Nous commencerons cette fois-ci par voter dans la salle I. Vous savez que nous sommes obligés de procéder en deux temps en raison de la configuration des lieux.

D'autre part, contrairement à ce qui avait été fait lors d'une précédente votation, j'appellerai cette fois-ci, pour chaque pays, la Société nationale et le Gouvernement, ou le Gouvernement seul, ou la Société nationale seule, selon le pays. Bien entendu la Société nationale n'a qu'un vote et il en va de même du Gouvernement, mais nous tiendrons compte aussi des délégations de pouvoir qui ont été données soit à un gouvernement pour voter au nom de sa Société nationale, soit à la Société nationale au nom du Gouvernement, comme cela vient d'être le cas pour la Mauritanie.

Les bulletins de vote comportent autant de noms qu'il y a de candidats — neuf noms — et vous voudrez bien exprimer votre choix en faisant une croix dans la case qui suit le nom de chacun des candidats. Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il n'est pas possible de voter pour plus de cinq candidats. Vous avez cinq candidats à élire et le bulletin de vote doit porter l'indication des cinq personnes que vous désirez élire. Si un bulletin de vote comporte plus que cinq noms, il est déclaré nul. Il va de soi que si, parmi les neuf candidats, vous ne voulez peut-être voter que pour deux, trois ou quatre candidats, vous pouvez le faire et votre bulletin demeure valable. L'essentiel est qu'il ne porte pas plus de cinq noms.

M. K. BOLLIGER (président):

Y a-t-il des questions quant à la procédure, Mesdames et Messieurs? Tel n'est pas le cas, nous attendons donc que tous les bulletins soient distribués.

Mesdames et Messieurs, la distribution des bulletins est maintenant terminée; le nombre des bulletins distribués va vous être annoncé incessamment. Toutes les délégations ont-elles reçu leur bulletin? Y a-t-il des remarques quant au contenu du bulletin? Tel n'est pas le cas. Nous pouvons commencer à appeler les délégations.

M. J.-P. ROBERT - TISSOT (Ligue):

Je rappelle que nous commençons par la salle I, par la Croix-Rouge du Congo, et je rappelle que j'appellerai en même temps d'abord la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge, ensuite le Gouvernement. Les délégués sont invités à venir déposer leur bulletin dans l'urne qui, pour la salle I, se trouve à droite par rapport aux délégués regardant la tribune. Je prie également les scrutateurs qui ont été désignés de prendre place autour de l'urne. Les scrutateurs, s'il vous plaît, prenez place autour de l'urne dans la salle I. Est-ce que les scrutateurs sont en place? Je commence l'appel.

(vote)

Toutes les délégations ont été appelées, Monsieur le président. Le scrutin est clos.

Je prie les secrétaires assistant les scrutateurs de communiquer le nombre des bulletins qui ont été délivrés. MM. Cassis et Cayla font le décompte des voix; j'invite les scrutateurs à se rendre dans la salle 8 pour le dépouillement.

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

M. K. BOLLIGER (président):

En attendant le résultat de ce premier tour d'élection, je propose de reprendre les deux résolutions adoptées par le Conseil des Délégués, l'une sur l'Année internationale de la paix 1986, et l'autre sur le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix. Puis-je prier M. Hay, qui a présidé les travaux du Conseil, de bien vouloir présenter

ces deux textes qui n'ont pas été étudiés en Commission. Il s'agira donc uniquement de prendre note de leur adoption par le Conseil.

M. A. HAY (CICR):

En effet, ayant été appelé à présider le Conseil des Délégués, je vous avais fait rapport sur les travaux du Conseil des Délégués et je vous avais fait part de ce que le Conseil des Délégués avait adopté par consensus deux résolutions (sur le développement de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et la paix et sur l'année internationale de la paix 1986 et la Croix-Rouge) transmises à la Conférence, en principe pour adoption. Telles étaient les intentions du Conseil des Délégués, comme cela figure encore dans le projet de résolution sur l'année internationale de la paix 1986 et la Croix-Rouge.

Je ferai les remarques suivantes : d'abord les deux textes ont fait l'objet de délibérations très approfondies au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, que ce soit dans le cadre de l'Assemblée de la Ligue ou au Conseil des Délégués, pour arriver à un texte accepté unanimement par consensus. Nous devons toutefois admettre et reconnaître que les Gouvernements qui sont représentés ici n'ont jamais eu l'occasion de se prononcer sur ces textes ou de les négocier et que, par conséquent, il est un peu difficile de leur demander de les adopter. Il est clair que l'on ne peut pas demander une adoption si l'on n'a pas soi-même contribué à ces textes.

Aussi proposons-nous que la Conférence prenne note de ces deux résolutions; ceci a déjà été fait, j'en ai été informé, à la Commission II. Cela n'a pas été fait à la Commission I mais je pense qu'il n'y aura pas d'obstacle à ce que la Conférence veuille bien dire qu'elle prend note de ces deux résolutions que vous avez eu l'occasion de consulter et dont vous avez les textes sous les yeux.

M. K. BOLLIGER (président):

Puis-je demander à l'assemblée si vous êtes d'accord avec cette manière de procéder? (*Applaudissements*)

(Résolution XXVI "Le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix" et Résolution XXVII "Année internationale de la paix 1986")

M. K. BOLLIGER (président):

Merci, vous en avez décidé ainsi.

Professeur S. AKKERMANN (République démocratique allemande, Croix-Rouge) (*original anglais*):

La Croix-Rouge et la paix sont un défi pour nous tous, pour le monde des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour toutes les autres forces pacifiques du monde, et enfin et surtout, pour les Gouvernements dont les représentants participent avec nous à cette Conférence.

Nous devons nous efforcer de mener des activités terre à terre, c'est-à-dire d'exiger avec courage que d'autres suivent le bon exemple pour renforcer la paix. Les résolutions qui nous sont soumises montrent la voie à suivre. C'est pourquoi nous adhérons sans réserve à ces résolutions et nous appelons toutes les délégations, en particulier les délégations gouvernementales, à se joindre au monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour demander une paix véritable et durable.

M. K. BOLLIGER (président):

Y a-t-il des déclarations au sujet de la Résolution sur le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix?

Ce n'est pas le cas. La Conférence a donc pris connaissance du contenu de ces deux résolutions.

RAPPORTS DES COMMISSIONS I ET II ET
ADOPTION DES RESOLUTIONS ET
RECOMMANDATIONS

RAPPORT DE LA COMMISSION II

M. K. BOLLIGER (président):

Nous pouvons ainsi passer aux travaux de la Commission II. J'invite le président de cette Commission, le Dr Villarroel, ainsi que les rapporteurs, MM. Nesh-Nash et Sztuchlik à nous rejoindre sur le podium.

Dr M. NESH-NASH (rapporteur):

RAPPORT DE LA COMMISSION II
COMMISSION GÉNÉRALE

Président:	Dr Mario Villarroel Lander (Venezuela)
Vice-présidents:	M. Leon Stubbings (Australie) Dr Dawit Zawde (Ethiopie)
Rapporteurs:	Dr Mohamed Nesh-Nash (Maroc) (pour le point 2 — Révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge) M. Rezsö Sztuchlik (Hongrie) (pour les autres points de l'ordre du jour)
Secrétaires:	Mme Yolande Camporini (Ligue) M. Paul-Olivier Vallotton (CICR) M. Daniel Kinnear (Ligue) Mme Marie-Jeanne Macheret-Niklev (Ligue) Mlle Florianne Truninger (CICR)
Comité de rédaction:	Dr Guillermo Rueda Montana (Colombie), président Dr Qamar Ahmed Khan (Pakistan) Mlle Alina Kusmierczyk (Pologne) M. Manning G. Warren III (USA)

Ordre du jour:

1. Election du président, des vice-présidents, des rapporteurs et des membres du comité de rédaction
2. Révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge
 - 2.1 Projet de Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
 - 2.2 Projet de Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
3. Révision du Règlement sur l'usage de l'emblème (suites données à la Résolution XII de la XXIV^e Conférence internationale)
4. Financement:
 - 4.1 Du CICR par les gouvernements (suites données à la Résolution XVII de la XXIV^e Conférence internationale)
 - 4.2 Du CICR par les Sociétés nationales (suites données à la Résolution XVIII de la XXIV^e Conférence internationale)
 - 4.3 Des programmes de la Ligue par les gouvernements par l'intermédiaire des Sociétés nationales
5. La Croix-Rouge internationale et les réfugiés, y compris les suites données à la Résolution XXI de la XXIV^e Conférence internationale
6. Politique du CICR et de la Ligue pour les situations d'urgence:
 - 6.1 Politique nutritionnelle
 - 6.2 Fournitures médicales
 - 6.3 Opérations de secours, y compris "Principes et règles régissant les actions de secours en cas de désastre"
7. Développement des Sociétés nationales dans le contexte des plans nationaux de développement (suites données à

la Résolution XXV de la XXIV^e Conférence internationale)

8. Rapport de l'Assemblée générale de la Ligue, y compris les suites données aux Résolutions XXII, XXIV et à la Décision IV de la XXIV^e Conférence internationale
9. Suites données aux autres résolutions de la XXIV^e Conférence internationale, notamment aux Résolutions XIX (Rôle du volontariat au sein de la Croix-Rouge), XX (Commission conjointe pour les Statuts des Sociétés nationales), XXIII (Participation des volontaires aux services de la Croix-Rouge à la communauté) XXVI (Rôle du personnel médical dans la préparation et l'exécution des actions médicales d'urgence de la Croix-Rouge) et XXVII (Année internationale des personnes handicapées)
10. Divers

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité avec la réserve, sur proposition du Bureau de la Conférence internationale, de supprimer le point 3 de l'ordre du jour sur la révision du Règlement sur l'usage de l'emblème par manque de temps. Cette décision a déjà été prise précédemment par le Conseil des Délégués. La suppression de ce point ne devrait donc, en principe, pas poser de problème.

Le point concernant les réfugiés devait être renvoyé à la Commission I pour étude, mais, étant donné que la Commission avait gagné du temps et approuvé les Statuts par consensus, elle a pu reprendre le sujet des réfugiés.

Révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge

Sur l'invitation de M. Villarroel Lander, président, Mme S. Spiljak, co-présidente du Groupe conjoint Ligue/CICR sur la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale, a présenté un rapport sur le travail accompli depuis avril 1982, d'abord par le Groupe de Travail de la Ligue, puis par le Groupe de Travail conjoint Ligue/CICR. Elle a rappelé l'origine de cette révision qui a été lancée sur l'initiative de la Ligue sur la base d'une décision du Conseil exécutif. Le CICR s'est joint à cette révision en avril 1984, date à laquelle un Groupe de Travail conjoint Ligue/CICR a été constitué. Mme Spiljak a souligné les divers points qui ont été introduits dans les Statuts, notamment l'article 2 qui s'adresse aux gouvernements et l'article 3 consacré aux Sociétés nationales. Elle a précisé également l'introduction dans les Statuts de textes d'ores et déjà adoptés en son temps par diverses instances de la Croix-Rouge dont certains font l'objet du préambule, comme les Principes fondamentaux ou la définition de la paix selon la Croix-Rouge.

Le CICR s'est joint aux travaux de la Ligue et un Groupe de Travail conjoint a été constitué, dont M. Pestalozzi, CICR, est le co-président aux côtés de Mme Spiljak. Dans son exposé, M. Pestalozzi a souligné que les deux Institutions ont élaboré un texte commun en vue d'être soumis pour adoption à la Conférence internationale. Le texte a été approuvé par l'Assemblée du CICR et par l'Assemblée générale de la Ligue, puis transmis à la Conférence internationale. M. Pestalozzi s'est associé à la déclaration de Mme Spiljak et s'est plu à mentionner l'excellente atmosphère qui prévalait au sein du Groupe de Travail conjoint tout au long des travaux.

Après avoir entendu les deux co-présidents, le président de la Commission a déclaré que — comme il s'agissait de textes ne concernant que les membres de la Conférence — seuls ceux-ci seront autorisés à s'exprimer dans le débat, mais que les observateurs pourront prendre la parole après l'adoption des textes par la Commission.

Dès l'ouverture du débat général, le représentant de la Croix-Rouge des Pays-Bas a félicité le Groupe de Travail conjoint pour ses résultats excellents et déclaré que, tout en ayant des remarques à formuler sur le projet de textes des Statuts et du Règlement élaborés, sa Société était prête à approuver les projets de Statuts et de Règlement par consensus, pour autant qu'aucune modification n'y soit apportée. Dans le cas contraire, il se verrait dans l'obligation de proposer certains amendements dont la discussion risquerait d'engager de longs débats.

Une quarantaine de délégations se sont ralliées à la proposition présentée par la Croix-Rouge des Pays-Bas, certaines indiquant qu'elles auraient des amendements à proposer si le débat était ouvert, mais que — dans un esprit de coopération — elles étaient également prêtes à se joindre au consensus si les

Statuts étaient adoptés tels quels. Il s'agissait des délégations suivantes : Hongrie, Mauritanie, Italie, Bangladesh, Cuba, Soudan, Yougoslavie, France, Suède, Finlande, Autriche, Australie (gouvernement et Société nationale), République fédérale d'Allemagne, Algérie, Nigeria, Malaisie, Libye, Grande-Bretagne, Japon, Suisse (gouvernement), Indonésie (gouvernement), Brésil, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Tunisie, URSS, Canada, Argentine (gouvernement et Société nationale).

Plusieurs délégations se sont plu à remercier la Ligue et le CICR de l'énorme travail et de l'initiative prise par la Ligue quant à la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale. Ces textes ont éliminé certaines faiblesses et représentent une amélioration par rapport aux textes en vigueur. Certains délégués ont déclaré que ces textes n'étaient certes pas parfaits, mais ont constaté que c'était inévitable pour des documents élaborés dans un esprit de compromis.

Le président de la Ligue a tenu à s'associer aux nombreuses félicitations à l'endroit des membres du Groupe de Travail. Ces textes méritaient des applaudissements. Cependant, pour sa part, il a pensé qu'il serait bon de réintroduire dans les nouveaux Statuts la disposition qui figure à l'article XII des présents Statuts, concernant la réunion des trois présidents dans l'intervalle des réunions de la Commission permanente.

Le représentant du Gouvernement d'Israël a déclaré ne pas pouvoir s'associer au consensus étant donné la non reconnaissance de l'emblème du bouclier rouge de David. Cependant, après qu'une délégation eût regretté que l'on doive procéder à un vote en raison de l'opposition d'un seul membre, le représentant d'Israël a renoncé à s'opposer au consensus, pour autant que sa réserve soit consignée dans le rapport de la Conférence, ce qui est fait.

Le représentant du CICR a tenu à féliciter les membres du Groupe de Travail conjoint et en particulier Mme Spiljak. Il a regretté que l'article XII relatif aux trois présidents ait été écarté du projet de texte, mais a constaté qu'en tout état de cause les trois présidents pouvaient se réunir à tout moment s'ils en exprimaient le désir et ainsi appliquer le contenu de l'article XII dans les faits. Pour sa part, quoique conscient de certaines imperfections du projet, le CICR a estimé aussi que les nouveaux Statuts et Règlement devaient être approuvés tels quels et sans modification. Une telle adoption serait d'ailleurs une démonstration d'unité à faire devant l'opinion publique, démonstration qui serait fort opportune en ce moment.

Remerciant les divers orateurs, le président a constaté qu'il y avait consensus pour proposer à la plénière d'adopter les projets tels quels et sans modification.

Décision

Par consensus, et par applaudissements, les projets des Statuts et du Règlement ont été adoptés par la Commission II et transmis à la séance plénière pour adoption finale. La séance plénière devra se prononcer sur la date d'entrée en vigueur des textes.

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie le Dr Nesh-Nash de ce brillant rapport.

Dr M. NESH-NASH (rapporteur):

Si vous permettez, je voudrais dire simplement à l'assemblée que l'on s'attendait à un débat difficile en Commission II, mais l'esprit de dialogue, de fraternité et d'amitié a été, je ne peux pas dire surprenant, mais dépassant tout ce que l'on pouvait espérer. Je crois que nous avons travaillé dans un esprit Croix-Rouge unique en son genre. Cela a été dû à la dextérité de notre président, M. Mario Villarroel, ainsi qu'à la compréhension et à la disponibilité d'esprit de tous les délégués présents.

Par ailleurs, Monsieur le président, sur le point de l'entrée en vigueur des textes, je souhaiterais que vous donniez la parole à M. Villarroel, président de la Commission, qui a une proposition à faire.

M. K. BOLLIGER (président):

Nous ne pouvons que nous associer aux remerciements que vous avez adressés au Dr Villarroel mais nous aimerions vous y inclure.

Dr M. VILLARROEL LANDER (président, Commission II) (*original espagnol*):

Mesdames et Messieurs, avant d'adopter — par consensus et acclamations, je l'espère — les nouveaux Statuts de notre Mouvement, nous devons décider de la date de leur entrée en vigueur. Nous pourrions, naturellement, la fixer au lendemain de la fin de notre Conférence.

Toutefois, je voudrais soumettre une autre proposition à cette noble assemblée: en 1862 était publié un livre qui est à l'origine non seulement de notre Mouvement, mais aussi des Conventions de Genève. Ce livre, que vous connaissez tous, a pour titre "Un souvenir de Solférino". C'est une oeuvre magistrale qui tout à la fois est à l'origine de la fondation du CICR, en février 1863, et a donné lieu à la convocation de la Conférence qui s'est tenue en octobre de la même année. Cette Conférence a eu pour conséquences la Première Convention de Genève en 1864, et la première Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui s'est déroulée à Paris en 1867.

Nous pouvons donc affirmer que nous sommes tous les enfants d'Henry Dunant et de ce Souvenir de Solférino. "Un souvenir de Solférino" a été publié le 8 novembre 1862. C'est pourquoi je propose donc à cette noble assemblée de fixer l'entrée en vigueur des nouveaux Statuts au 8 novembre 1986, c'est-à-dire 124 ans après la publication de cet ouvrage. Je crois que ce serait le plus grand hommage que nous pourrions rendre à notre fondateur, Henry Dunant. Je demande que son nom soit toujours présent parmi nous et que ses idéaux et son action, qui inspirent nos Statuts, restent notre guide.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci de cette excellente proposition quant à l'entrée en vigueur de ces deux documents. Puis-je vous demander, Mesdames et Messieurs, d'approuver par applaudissements d'abord les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (*Applaudissements*)

Vous en avez décidé ainsi et je vous demande d'en faire autant pour le Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (*Applaudissements*)

(Cf. Résolution XXXI "Adoption des Statuts et du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge")

Merci, Mesdames et Messieurs. Nos remerciements vont à tous ceux qui ont oeuvré pendant des années à l'élaboration de ces deux documents mais surtout aussi au président de la Commission, le Dr Villarroel et au rapporteur, le Dr Nesh-Nash.

Nous en arrivons ainsi aux projets de résolutions proposés par la Commission II. Permettez-moi de préciser ce qui suit: pour chaque résolution, les délégations auront bien sûr la possibilité de demander la parole soit avant leur adoption, pour celles des délégations qui aimeraient proposer des amendements au texte, soit après leur adoption, pour celles qui aimeraient expliquer leur vote ou leur abstention.

Nous prenons donc maintenant les résolutions, Annexes 1 à 16, les unes après les autres. La parole est au rapporteur.

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Après l'examen du point 2, relatif aux Statuts, et le point 3 ayant été retiré de l'ordre du jour de la Commission II, il a été procédé à l'examen du point 4, **Financement**.

Les deux points suivants ont été débattus dans ce contexte:

- 4.2 Financement du CICR par les Sociétés nationales et 4.1 les gouvernements, et
- 4.3 Financement de la Ligue par les gouvernements, par l'intermédiaire des Sociétés nationales.

Les deux premières questions ont été présentées par M. Rueda Montana (Colombie), président de la Commission

pour le financement du CICR. M. Rueda a expliqué que la règle dite des 50 % d'après laquelle les Sociétés nationales étaient priées de verser au CICR la moitié de ce qu'elles versaient à la Ligue comme contribution statutaire, avait été modifiée à Manille en 1981. D'après le nouveau système, les contributions volontaires des Sociétés nationales au CICR étaient fondées sur le principe que le total couvrirait 10 % du budget ordinaire du CICR pour l'exercice précédent. Toutefois, le budget du CICR ayant subi des augmentations substantielles par suite du grand nombre des conflits dans lesquels le CICR a dû agir, cet objectif n'a pas pu être atteint. En fait, le total n'a représenté que 4 pour cent du budget ordinaire du CICR. Vu cette situation, la Commission suggérait que l'accroissement annuel attendu de la contribution volontaire d'une Société nationale au CICR ne dépasse pas 10 pour cent. Il a été proposé que la contribution volontaire de chaque Société nationale au CICR soit fondée sur son taux de contribution à la Ligue.

Deux projets de résolutions ont alors été présentés, intitulés respectivement "Financement du CICR par les Sociétés nationales" et "Financement du CICR par les gouvernements".

Au cours du débat qui a suivi, les principales questions suivantes ont été évoquées: pour l'accroissement de ses activités, le CICR devrait recevoir un appui accru; dans de nombreux pays, des problèmes économiques (réglementation des changes, inflation) rendaient extrêmement difficile aux Sociétés nationales une augmentation de leurs contributions en espèces; il faudrait explorer les possibilités de financement mixte des actions Ligue/CICR en envisageant aussi des approches commerciales; une Société nationale a indiqué que, par principe, le budget ordinaire du CICR devrait être couvert par les gouvernements mais qu'elle apportait régulièrement des contributions en réponse aux appels spéciaux du CICR; certains gouvernements ont déclaré que, s'ils n'étaient pas en mesure de verser des contributions beaucoup plus élevées au budget ordinaire du CICR, ils répondaient à la plupart de ses appels spéciaux.

La proposition tendant à porter de 9 à 12 le nombre des membres de la Commission pour le financement du CICR a été accueillie favorablement, d'autant plus qu'elle n'entraînait pas vraiment d'accroissement des dépenses puisque les réunions de la Commission coïncidaient ordinairement avec les sessions statutaires de la Croix-Rouge. Une Société nationale a suggéré que la Commission comprenne aussi des experts financiers.

La Croix-Rouge brésilienne a demandé que le caractère volontaire des contributions des Sociétés nationales au CICR soit clairement indiqué dans la résolution. Quelques autres Sociétés nationales sont intervenues dans le même sens.

Compte tenu de cette modification mineure, les deux projets de résolution ont été adoptés par consensus.

M. M. Aubert, vice-président du CICR, a donné des renseignements sur la Fondation en faveur du CICR, et a souligné la valeur financière et morale de toutes les contributions.

Le point 4.3 "Financement des programmes de la Ligue par les gouvernements par l'intermédiaire des Sociétés nationales" a été présenté par M. Al Mehdi Bennouna, trésorier général, et M. H. Hoegh, secrétaire général de la Ligue. Le trésorier général a souligné que le développement devrait être lié aux secours et que, jusqu'à présent, les fonds offerts pour les efforts bien nécessaires de développement, en particulier en Afrique, étaient très faibles. Ce point a été évoqué aussi par M. Hoegh qui a indiqué qu'en 1985 la proportion des fonds disponibles pour les secours et pour le développement était de 95 % et 5 % respectivement.

M. Hoegh a également mis en lumière deux autres problèmes auxquels la Ligue s'était heurtée: d'une part, il arrivait très souvent que les contributions en nature ne soient pas accompagnées des sommes en espèces nécessaires pour leur utilisation (transports intérieurs, entreposage, distribution); d'autre part, si une évaluation régulière des projets n'était pas prévue, ceux-ci risquaient de ne plus pouvoir être maîtrisés. A la suite de cette présentation, une Société nationale a demandé qu'on établisse davantage de projets de développement et une autre a souligné que l'on avait un besoin continu de contributions en nature.

Le document (C.II/4.3/1) a été accepté par consensus.

M. Aubert (CICR) a présenté un projet de résolution conte-

nant le Règlement révisé du Fonds de l'Impératrice Shôken. Exposant la manière dont les Sociétés nationales avaient bénéficié du Fonds, il a indiqué qu'en ce 75^e anniversaire du Fonds, le Règlement, amélioré, offrait de meilleures perspectives pour l'avenir. Plusieurs Sociétés nationales ont exprimé leur gratitude pour l'appui qu'elles avaient reçu du Fonds.

Le projet de résolution présenté par le Conseil des Délégués a été adopté à l'unanimité.

A la reprise de sa session le matin du 28 octobre, la Commission a reçu un message dans lequel le bureau de la Conférence félicitait la Commission II de l'efficacité de ses travaux sous la direction compétente de son président, le Dr M. Villarroel Lander (Venezuela).

Point 6. Politique du CICR et de la Ligue pour les situations d'urgence:

6.1 Politique nutritionnelle

6.2 Fournitures médicales

6.3 Opérations de secours, y compris "Principes et règles régissant les actions de secours en cas de désastre"

Répondant à un message télex de la Croix-Rouge libanaise, le président a lancé un appel, au nom de la Ligue, à toutes les Sociétés nationales présentes pour qu'elles envoient au Liban du sang et du plasma en coordonnant leur action avec le Département du Programme du sang au secrétariat de la Ligue.

Pour l'examen du point susmentionné, un document sur la politique nutritionnelle (6.1) et sur les fournitures médicales (6.2) a été présenté respectivement par le Dr A. Kisselev (Ligue) et le Dr R. Russbach (CICR).

Le Dr Kisselev a indiqué que le document avait été établi conjointement avec le CICR et avait fait l'objet de consultations avec des experts de l'OMS. Il a en outre précisé que ce document portait non seulement sur la politique nutritionnelle mais aussi sur les dons alimentaires. Au cours du débat, M. Hoegh a souligné que dans ce domaine une évaluation de l'action de la Ligue en Afrique et des erreurs de celle-ci était importante. Un grand nombre de Sociétés nationales et surtout de délégations gouvernementales ont appuyé le projet de résolution soumis à la Commission et intitulé "Politique nutritionnelle et des dons alimentaires dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge". Certains représentants ont estimé qu'il faudrait laisser une plus grande souplesse aux gouvernements sur la manière de tenir compte de la politique de la Croix-Rouge dans ce domaine. Pour accroître l'efficacité de l'aide alimentaire et éviter des pièges tels que la ruine des marchés locaux et la vente des aliments au marché noir, il faudrait respecter cette politique et intégrer l'aide alimentaire à l'ensemble de l'action de secours. Une Société nationale a suggéré qu'un guide soit rédigé à l'intention des Sociétés nationales pour leur permettre de mieux comprendre cette politique, et que soit établie une carte mondiale des besoins alimentaires tant pour les situations normales que pour d'éventuelles situations d'urgence. Au niveau des Sociétés nationales, il faudrait organiser des équipes nutritionnelles. Une autre délégation a suggéré que les colis alimentaires soient limités à 25-30 kg.

Le projet de résolution présenté par la Ligue et le CICR a été adopté par consensus, sous réserve de modifications mineures par le Comité de rédaction.

Le document relatif aux fournitures médicales a été présenté par le Dr Russbach (CICR); celui-ci a indiqué qu'il avait été établi conjointement par le CICR et la Ligue mais que, par suite de conditions différentes de l'action de la Ligue et de celle du CICR, les listes types étaient différentes pour les deux Institutions. Au cours du débat, tous les orateurs ont appuyé le projet de résolution présenté sur cette question, sous la seule réserve qu'il convenait de mieux préciser comment les Sociétés nationales devraient consulter la Ligue ou le CICR quand elle répondaient à leurs appels relatifs aux fournitures médicales.

Moyennant cette modification, le projet de résolution présenté par la Ligue et le CICR a été adopté par consensus.

M. Lendorff (CICR) a présenté des observations au sujet du document qui traitait des opérations de secours du CICR (C.II/6.3/1). Il a précisé que le rôle joué par le CICR à cet égard était fondé sur le droit international humanitaire, étant donné que l'assistance aux victimes des conflits faisait partie de la protection. Au nombre des principaux problèmes actuels figuraient les marchandises non sollicitées, encore que leur

volume ait récemment diminué, des retards dans l'acheminement, des droits de douane élevés, etc.

Le document a été approuvé à l'unanimité.

Sous le point 6.3.2 de l'ordre du jour, M. Bennouna (Ligue) et M. Aubert (CICR) ont présenté les documents C.II/6.3/2 et C.II/6.3/2 add. relatifs aux amendements aux articles 5, 14A et 20B des "Principes et règles régissant les actions de secours en cas de désastre". Pour les articles 5 et 14A, des propositions de modification résultaient d'une décision de la III^e Assemblée générale de la Ligue (1983), demandant que les opérations de secours soient menées avec plus d'efficacité et soient soumises à une meilleure vérification des comptes et que l'action de la Ligue en cas d'urgence soit accélérée. L'article 20B prévoyait une procédure visant à assurer la vérification détaillée des comptes afférents à une opération internationale de la Croix-Rouge; au cours de la discussion, l'attention de la Commission a été attirée sur l'importance d'une coordination satisfaisante des opérations de secours en cas d'urgence, à l'intérieur de la Croix-Rouge dans les contacts entre celle-ci et d'autres institutions.

Tous les amendements proposés ont été approuvés à l'unanimité, avec de légères modifications du texte français de l'article 5 (voir les documents C.II/6.3/2 et C.II/6.3/3 add.).

Ensuite le président a donné la parole à M. H. Beer, ancien secrétaire général de la Ligue, qui s'est exprimé en tant que représentant de la Commission humanitaire indépendante, présidée par Sadruddin Aga Khan. Il a souligné qu'au cours des dernières années les opérations de secours s'étaient transformées de manière révolutionnaire. Un grand avantage pour la Ligue était que les Comités Volags continuaient à fonctionner. On pouvait facilement entreprendre une action de secours, mais difficilement y mettre fin, ce qui était une raison de plus de lier toutes les actions au développement.

Point 7. Développement des Sociétés nationales dans le contexte des plans nationaux de développement (suites données à la Résolution XXV de la XXIV^e Conférence internationale)

Le document portant sur cette question (C.II/7/1) a été présenté par M. Hoegh (Ligue) et commenté par Mme J. Egger (CICR). M. Hoegh a souligné que la Croix-Rouge avait encore beaucoup à faire pour que ses Sociétés nationales se suffisent à elles-mêmes. Mme Egger a précisé que, s'agissant du développement, le CICR concentrait son action sur les Sociétés nationales qui se trouvaient dans des situations de conflit, sur celles qui étaient en formation. Au cours du débat qui a suivi, une Société nationale a demandé que soient établis des guides, brochures ou autres instruments que les Sociétés nationales pourraient utiliser pour poursuivre leur développement; d'autres ont insisté sur de nouvelles approches du développement, notamment sur des études du processus à suivre pour passer du "désastre au développement", et sur l'égalité entre les Sociétés nationales participantes et opératrices. En outre, il a été observé qu'il fallait des projets de développement bien conçus et réalistes. La Croix-Rouge du Vietnam a remercié du soutien qui lui avait été accordé pour son Hôpital de l'amitié.

Le projet de résolution sur "le développement des Sociétés nationales en tant que contribution au développement national", présenté par la Croix-Rouge de Norvège et appuyé par les Sociétés nationales du Nicaragua, du Lesotho et de la Mauritanie, a été adopté par consensus.

Puis, Mme Mariapia Fanfani, vice-présidente de la Ligue, a pris la parole pour faire un rapport à la Commission sur la manifestation de la "trêve de Dieu" organisée par le Pape Jean-Paul II à Assise le 27 octobre, à laquelle elle avait assisté. Ce fut là un événement unique pour la cause de la paix. Mme Fanfani a remis au président de la Commission un rameau d'olivier — qu'elle avait reçu du Pape. Le représentant du Saint-Siège a remercié la Croix-Rouge de l'hommage qu'elle avait rendu à l'initiative du Pape et exprimé sa satisfaction pour le message que le président de la Ligue avait adressé au Pape à cette occasion.

Point 8. Rapport de l'Assemblée générale de la Ligue, y compris les suites données aux Résolutions XXII, XXIV et à la Décision IV de la XXIV^e Conférence internationale

Ce point couvrait le rapport relatif à la période 1981-1986. Après une introduction du Dr A. Britten (Ligue) concernant le programme de Transfusion sanguine, M. Hoegh (Ligue) a

précisé que ces cinq années avaient été une période de croissance pour la Ligue. Le nombre de ses membres était passé de 128 à 144. L'aide en cas d'urgence avait été sollicitée plus que jamais. Dans cette perspective, il se félicitait particulièrement de ce qu'en 1988 la Journée mondiale de la Croix-Rouge soit consacrée au développement.

La Commission a ensuite passé à l'examen d'un projet de résolution sur l'assistance aux enfants dans les situations d'urgence et les moyens de prévenir les dangers qui les guettaient lors de leurs déplacements non accompagnés. Ce projet était présenté par la Croix-Rouge de Norvège et appuyé par les Sociétés nationales de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et de la Colombie.

Sous réserve d'une clarification concernant les mouvements de mineurs effectués avec le consentement de leurs parents, qui serait rédigée par le Comité de rédaction, le projet de résolution a été adopté à l'unanimité.

Point 9. Suites données aux autres résolutions de la XXIV^e Conférence internationale notamment aux Résolutions XIX (Rôle du volontariat au sein de la Croix-Rouge), XX (Commission conjointe pour les Statuts des Sociétés nationales), XXIII (Participation des volontaires aux services de la Croix-Rouge à la communauté), XXVI (Rôle du personnel médical dans la préparation et l'exécution des actions médicales d'urgence de la Croix-Rouge) et XXVII (Année internationale des personnes handicapées)

M. P. Gaillard a présenté un rapport de la Commission conjointe CICR-Ligue pour les statuts des Sociétés nationales (Résolution XX, Manille). La Commission s'est occupée des statuts de 16 Sociétés en formation et des modifications des statuts de 37 Sociétés nationales. Elle a également répondu aux propositions émanant du Conseil exécutif de la Ligue visant à accélérer la reconnaissance des Sociétés nationales en formation. Une délégation de Croix-Rouge a déclaré qu'une Société nationale était libre de modifier ses statuts si elle observait les principes de la Croix-Rouge.

Le rapport a été accepté par consensus.

Le volontariat au sein de la Croix-Rouge a été présenté par Mlle M. Esnard (Ligue) et M. Aubert (CICR, président de l'Institut Henry-Dunant) (Résolution XIX et XXIII, Manille). Dans son rapport, Mlle Esnard a fait un résumé des réponses de Sociétés nationales, soulignant la participation des jeunes, la nécessité de programmes pour le service communautaire, de séminaires et de contacts entre volontaires et professionnels. Elle a également rendu hommage au succès de la réunion de volontaires qui s'était tenue à Mexico en 1983.

Le président de l'Institut Henry-Dunant a souligné que l'Institut avait apporté deux contributions importantes à la réflexion sur le volontariat:

- la réalisation d'une étude sur le service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et
- l'organisation d'une Table ronde sur le service volontaire en avril 1986.

L'Institut a conscience qu'à l'avenir, dans le cadre du développement des activités des Sociétés nationales, il se devrait de chercher à promouvoir le volontariat.

Puis un débat animé a suivi sur la question de savoir si les volontaires pouvaient être payés ou non. La pratique étant très différente d'une Société nationale à l'autre, M. Meurant a répondu qu'il y avait une différence entre un volontaire rémunéré et le personnel rémunéré. D'autres délégués ont insisté sur les responsabilités importantes qu'assumaient les volontaires dans leurs Sociétés nationales et sur la nécessité dans laquelle elles se trouvaient de renforcer leurs services jeunesse, en donnant à ceux-ci l'importance nécessaire.

Quant à la recommandation adressée aux Sociétés nationales d'élaborer des directives pour le recrutement, l'auteur de l'étude sur le service volontaire de la Croix-Rouge dans la Société d'aujourd'hui a expliqué que c'était une conclusion de la Table ronde d'avril 1986. Il s'agissait de déterminer, pratiquement, quelles méthodes utiliser pour élargir le recrutement.

Le projet de résolution présenté par la Ligue et le CICR sur "le service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde contemporain" a été adopté par consensus, avec de légères modifications.

La Commission a ensuite entendu et approuvé le rapport présenté par le Dr Russbach (CICR) et le Dr Kisselev (Ligue) sur le rôle du personnel médical dans la préparation et l'exécution des actions médicales d'urgence de la Croix-Rouge (Résolution XXVI, Manille).

Des informations sur la suite donnée à la Résolution XXVII (Manille), relative à l'Année internationale des personnes handicapées (1981), ont été également fournies par le Dr Russbach (CICR) et par M. Hoegh (Ligue). Le CICR participait à l'aide apportée aux personnes handicapées et aux mutilés de guerre dans de nombreux pays et il existait une brochure consacrée à ces activités. M. Hoegh a félicité le CICR pour le travail qu'il avait accompli et a parlé de ce désastre "silencieux" dans lequel la Croix-Rouge joue un rôle de plus en plus important par la prévention, grâce au programme de vaccination mis en oeuvre dans le cadre du programme "Que vive l'enfant" et par d'autres moyens.

Plusieurs Sociétés nationales et gouvernements ont exprimé leur satisfaction pour l'aide apportée par le CICR aux victimes handicapées à la suite de conflits.

En terminant, M. Hoegh a souligné le besoin pressant qui se faisait sentir en permanence d'une aide aux personnes handicapées, qui soit couronnée de résultats bien meilleurs que ceux qu'avaient pu obtenir l'Année internationale des personnes handicapées en 1981.

Le projet de résolution présenté par la Ligue et le CICR sur "La Croix-Rouge et la décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées" a été adopté par consensus, avec quelques légères modifications.

Point 10. Divers

La délégation gouvernementale des Etats-Unis a déploré qu'aucune solution n'ait été encore trouvée au problème de l'emblème du Magen David Adom d'Israël et a demandé que des Sociétés nationales se mettent de facto en rapport avec cette Société et, en outre, que la question de l'emblème fasse l'objet d'un nouvel examen.

La Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne a présenté un projet de résolution sur les secours en cas de catastrophe technique. L'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS a appuyé le projet, déclarant que puisque la Ligue l'avait adopté, elle l'a fait sien.

Le projet de résolution a été adopté par consensus.

M. Nesh-Nash (Maroc), vice-président de la Commission de la santé et des services communautaires de la Ligue, a présenté un projet de résolution sur les dangers du tabagisme pour la santé, projet déjà approuvé par l'Assemblée générale de la Ligue, et sur l'interdiction de fumer pendant toutes les réunions de la Croix-Rouge.

Après un court débat pendant lequel les délégués se sont demandé s'il incombait à la Conférence de prendre une décision à ce propos et quand la résolution devrait réellement entrer en vigueur, le projet de résolution a été adopté par applaudissements.

M. M. Belchior (Brésil), vice-président de la Commission de la santé et des services sociaux de la Ligue a présenté le projet de résolution sur l'usage non médical de la drogue, déjà approuvé lui aussi par l'Assemblée générale de la Ligue. Il a été suggéré au comité de rédaction d'apporter quelques modifications visant à préciser le sens de l'expression "abus de drogues" ainsi que les responsabilités des pays consommateurs comme des pays producteurs.

Le projet de résolution a été adopté par consensus.

La délégation de la Croix-Rouge chinoise a alors pris la parole et exprimé ses remerciements à la Ligue, y compris les Sociétés nationales intéressées, pour l'aide apportée lors de la construction de son nouveau centre de formation. Le représentant de la Croix-Rouge chinoise a remis un diplôme spécial au président de la Ligue, M. E. de la Mata. Dans sa réponse, celui-ci a remercié la Croix-Rouge chinoise pour ce signe de solidarité et d'amitié envers la Ligue.

Le projet de résolution sur "le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix" qui émanait du Conseil des Délégués a soulevé des problèmes de procédure, ainsi que l'ont fait remarquer certaines délégations gouvernementales. C'est pour cette raison que la Commission en a pris note

par consensus, au lieu de l'adopter, ainsi que le proposait le président de la Commission, soutenu par la Croix-Rouge suédoise.

Point 5. La Croix-Rouge internationale et les réfugiés, y compris les suites données à la Résolution XXI de la XXIV^e Conférence internationale

Compte tenu des progrès réalisés par la Commission II dans ses délibérations, il a été possible de remettre à l'ordre du jour le point 5 sur "la Croix-Rouge internationale et les réfugiés".

Mme D. Miserez (Ligue) et M. Kosirnik (CICR) ont présenté le sujet. Mme Miserez a souligné que la Croix-Rouge s'occupe de réfugiés, de personnes déplacées et de rapatriés et que la Ligue a déployé dernièrement des efforts particuliers pour discuter de ces problèmes avec les Sociétés nationales dans des séminaires régionaux tout en renforçant sa coopération avec le HCR. Tout cela repose sur une résolution importante adoptée à la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Manille, 1981) que l'on peut considérer comme une des pierres angulaires du travail de la Croix-Rouge en faveur des réfugiés.

M. Kosirnik a insisté sur le fait qu'il revenait en premier lieu aux gouvernements de s'occuper des réfugiés, et que le rôle de la Croix-Rouge, bien qu'important, n'était que subsidiaire. Il a déclaré que les attaques militaires contre des camps de réfugiés étaient très préoccupantes. La Croix-Rouge a pour grande tâche d'offrir assistance et protection aux réfugiés dans le pays de premier asile; il peut y avoir ensuite rapatriement volontaire ou installation définitive dans un pays tiers. L'orateur a ensuite présenté un projet de résolution sur ce sujet. Plusieurs Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que des gouvernements ont alors pris la parole. Tous ont dit combien ils appréciaient le rapport Ligue/CICR et l'action de ces Institutions dans ce domaine. Ils ont également approuvé les grandes lignes du projet de résolution.

En outre, les opinions suivantes ont été exprimées:

- une Société nationale peut accorder une aide importante à son gouvernement dans ce domaine, améliorant ainsi les services offerts aux réfugiés;
- le service de recherches, élément unique de l'action de la Croix-Rouge, est indispensable pour contribuer à la réunion des familles;
- il faut également accorder une attention suffisante aux personnes déplacées et à leur retour volontaire;
- l'intégrité physique et mentale des réfugiés doit être une priorité dans tout programme de réinstallation; il serait souhaitable qu'une plus grande coopération existe dans ce domaine (organisation de séminaires avec la participation de la Ligue, par exemple);
- un observateur a rappelé le rôle de pionnier joué par la Croix-Rouge, déjà à l'époque de la Société des Nations, dans le travail en faveur des réfugiés.

Il a été suggéré que la Croix-Rouge ait aussi pour tâche de faire office de médiateur pour éviter des conflits, qu'elle travaille en faveur de la paix et lutte contre la pauvreté. Certains gouvernements et Sociétés nationales ont mentionné leurs activités dans ce domaine et décrit les difficultés auxquelles ils se heurtent lorsqu'ils accueillent des réfugiés, ou ce que l'on a appelé "des immigrants illégaux", car ces mouvements de populations s'étendent souvent au cours des ans et les difficultés sont encore plus grandes lorsqu'il s'agit du rapatriement volontaire ou de la réinstallation dans un pays tiers. La question de l'intégration des réfugiés est souvent très délicate, vu leur grand nombre et les problèmes que leur présence suscite, dans le domaine de la culture, de l'économie et de la sécurité aussi parfois à la population locale. La Croix-Rouge de Tanzanie mentionnant la préparation de secours en cas de catastrophes en Afrique australe, a présenté une proposition dans laquelle elle attire l'attention sur le nombre rapidement croissant des réfugiés et des personnes déplacées dans la région. Afin d'améliorer leur capacité à faire face à cette situation, les Sociétés nationales de cette région souhaitent que la Ligue mette en place, dès le début de 1987, en coordination avec les Sociétés nationales et le CICR, un programme spécial portant sur l'assistance matérielle et la formation.

Le projet de résolution sur les réfugiés présenté par la Ligue et le CICR a été adopté par consensus, sous réserve que le Comité de rédaction tienne compte, après consultation avec les délégués qui ont présenté des modifications, des passages débattus.

Le président a ensuite annoncé qu'il étudierait, avec le Bureau de la Conférence, la possibilité de porter devant la séance plénière de la Conférence la question de la révision du Règlement sur l'usage de l'emblème.

A la fin de la réunion, le président a remercié toutes les délégations de leur contribution constructive aux travaux, et il a été félicité à son tour par tous les membres de la Commission pour l'efficacité avec laquelle il avait présidé la Commission II.

La Commission II a ainsi achevé l'examen de son ordre du jour. Une question n'ayant pas été entièrement résolue, le président a annoncé qu'il demanderait au Bureau de la Conférence s'il convenait d'examiner en séance plénière la question de la révision du règlement sur l'usage de l'emblème.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci, M. Sztuchlik, de votre rapport très complet. Mesdames et Messieurs, j'interromps pour un moment ce débat. M. Nesh-Nash veut donner une précision, il a la parole.

M. M. NESH-NASH (rapporteur) (*original espagnol et français*):

Je voudrais simplement signaler une erreur. Il est dit, à la page 14 de la version anglaise du rapport, que le Dr Belchior est un représentant de la Bolivie, alors qu'il appartient à la Croix-Rouge brésilienne.

D'autre part, à la page 5 du texte anglais, page 3 du texte français, on a dit que l'Autriche soutient les Statuts; ce n'est pas la Société de la Croix-Rouge autrichienne qui a pris la parole, mais le Gouvernement de l'Autriche.

M. K. BOLLIGER (président):

Je vous remercie de ces précisions, Dr Nesh-Nash, dont l'assemblée a pris bonne note.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. K. BOLLIGER (président):

J'interromps pour un instant les débats sur cette matière pour vous faire part des résultats du premier tour de scrutin pour l'élection des membres de la Commission permanente:

bulletins distribués:	234
bulletins rentrés:	232
bulletins nuls:	3
bulletins valables:	229
majorité absolue:	116

Sont élus:

avec 145 voix le Prince Botho zu Sayn-Wittgenstein-Hohenstein et avec 123 voix le Dr Abu-Goura.

Nous félicitons chaudement ces deux élus. Ont obtenu des voix : M. Hove, 97; M. Hantos, 94; M. Ijas, 94; Mme Harmon, 91; Mme Spiljak, 84; Mme Ahouanmenou, 67, le Dr Rueda Montana, 66.

Un deuxième tour est donc nécessaire. Je prie les candidats qui voudraient se retirer de ce deuxième tour de me le faire savoir jusqu'à 12 heures pour que les nouveaux bulletins puissent être préparés.

RAPPORT DE LA COMMISSION II (suite)

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, nous continuons avec le rapport de la Commission II et je suggère que vous demandiez la parole lorsqu'un sujet sur lequel vous voudriez vous exprimer sera discuté dans le cadre de la résolution pertinente. Etes-vous d'accord avec cette manière de faire?

M. R. SCHUBERT (Etats-Unis d'Amérique) (*original anglais*):

Nous voudrions apporter une rectification au rapport,

page 13 de la version anglaise, au point 10: *Divers*. Le texte devrait être ainsi libellé: "la Croix-Rouge des Etats-Unis" (et non la délégation gouvernementale des Etats-Unis) "exprime son regret qu'aucune solution n'ait été trouvée, etc.". Cette question étant très importante pour la Croix-Rouge des Etats-Unis, nous voulons que l'origine de l'intervention soit clairement établie.

M. K. BOLLIGER (président):

Nous prenons note de cette déclaration; le rapporteur veut-il ajouter un commentaire? le rapporteur est d'accord.

Dr G. PONCE CABALLERO (Bolivie, Croix-Rouge) (*original espagnol*):

Je voudrais apporter quelques éclaircissements au sujet de la page 14 du rapport en version espagnole, cité il y a quelques instants. Le Dr Belchior appartient effectivement à la délégation du Brésil, et c'est le Dr Gaston Ponce Caballero, de Bolivie, vice-président, non pas de la Commission de la santé, mais de la Commission du développement, qui a présenté le projet de résolution.

M. K. BOLLIGER (président):

Le rapporteur est-il d'accord? Il en sera tenu compte.

Ambassadeur A. DAOUDY (Syrie, Gouvernement):

Je voudrais exprimer la réserve de ma délégation en ce qui concerne la teneur du rapport du rapporteur portant sur le point 10, parce que cette question n'a été soulevée qu'accidentellement par une délégation sans qu'il y ait un effet ou un résultat là-dessus. Alors cette prééminence donnée par le rapporteur à cette question mérite les réserves les plus expresses de la délégation syrienne et je demande à ce que ces réserves soient consignées dans le rapport final du rapporteur de la Conférence.

M. K. BOLLIGER (président):

Y a-t-il d'autres demandes? Tel n'étant pas le cas, nous pouvons passer à l'examen des projets de résolutions. Je vous propose que nous mentionnions seulement les titres sans les lire en entier. Etes-vous d'accord avec cette proposition? Tel est le cas. La parole est au rapporteur.

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Le premier projet de résolution concerne le financement du CICR par les Sociétés nationales. Le projet soumis à l'origine n'a quasiment pas été modifié; seul le mot "volontaire" a été ajouté, sur proposition de quelques délégations de Sociétés nationales. La Commission a adopté par consensus le texte ainsi amendé.

M. K. BOLLIGER (président) :

Y a-t-il une délégation qui demande la parole ? Il n'y en a pas. Est-ce que cette résolution est acceptée ? La résolution est acceptée.

(Cf. Résolution XXIV "Financement du CICR par les Sociétés nationales")

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente le projet de résolution sur le financement du CICR par les gouvernements. Aucun changement n'ayant été demandé au cours du débat en Commission, la résolution a été adoptée par consensus, sans modification.

M. K. BOLLIGER (président) :

La parole est-elle demandée ? Tel n'est pas le cas. Pouvez-vous adopter la résolution telle qu'elle vous est présentée? La résolution est adoptée.

(Cf. Résolution XXV "Financement du CICR par les gouvernements")

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente le projet de résolution sur la Fondation

en faveur du CICR. Ce projet a fait l'objet d'un débat, mais aucune modification n'a été proposée. La Commission l'a adopté par consensus, sans modification.

M. K. BOLLIGER (président) :

Une délégation demande-t-elle la parole ? Tel n'est pas le cas. Cette résolution est-elle acceptée ? La résolution est acceptée.

(Cf. Résolution XXXIV "Fondation en faveur du CICR")

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente le projet de résolution, soumis par le Conseil des Délégués, sur le règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken. Des informations ont été communiquées sur la question. Il n'y a pas eu de proposition formelle de modification, et le projet de résolution a été adopté par consensus en Commission.

M. K. BOLLIGER (président) :

La parole est-elle demandée ? Tel n'est pas le cas. Pouvez-vous adopter cette résolution ? La résolution est adoptée.

(Cf. Résolution XXXII "Révision du règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken")

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Le projet de résolution suivant est intitulé "Politique nutritionnelle et des dons alimentaires dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge". Le projet a fait l'objet d'un large débat, et le Comité de rédaction a apporté quelques modifications mineures au texte. Le projet de résolution a été adopté par consensus en Commission.

M. K. BOLLIGER (président) :

La parole est-elle demandée ? Pouvez-vous vous rallier par applaudissements au consensus ? Tel est le cas.

(Cf. Résolution XVIII "Politique nutritionnelle et des dons alimentaires dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge")

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente le projet de résolution sur les fournitures médicales dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge:

PROJET DE RÉSOLUTION

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

consciente que toute situation d'urgence affecte la santé physique et mentale des victimes,

reconnaissant que, dans les actions de secours, le personnel sanitaire doit disposer des médicaments et fournitures médicales appropriés en temps utile, afin de garantir l'efficacité de l'assistance en faveur des victimes,

rappelant que, dans les actions de secours notamment, les médicaments et les fournitures médicales peuvent constituer un danger s'ils ne sont pas employés par du personnel sanitaire qualifié,

soucieuse d'éviter l'emploi inadéquat de médicaments et d'obtenir un résultat optimum d'actions de secours avec des ressources financières et des effectifs limités,

Recommande

1. Que toute Société nationale et tout gouvernement, désireux de participer à une action de secours du CICR ou de la Ligue exigeant des secours médicaux, limitent leurs dons aux besoins identifiés par la Ligue ou le CICR et en consultation avec ces organisations,
2. Que tout don de médicaments ou de fournitures médicales pour une opération de secours du CICR ou de la Ligue se fasse conformément aux directives publiées par le CICR et la Ligue, sous contrôle d'un personnel qualifié,
3. Que les Sociétés nationales et les gouvernements participant à des actions de secours de la Croix-Rouge se servent

de la liste standard de médicaments et de matériel médical de l'OMS pour les actions de la Ligue et de la liste standard de médicaments et de matériel médical du CICR pour les actions du CICR,

4. Que tous les médicaments et toutes les fournitures médicales fournis pour les actions médicales du CICR ou de la Ligue soient emballés et étiquetés conformément aux directives émises par ces organisations, selon la nature de l'action de secours.

Ce projet de résolution a suscité un vaste débat. Une légère modification a été apportée au texte, concernant la manière précise dont les Sociétés nationales et les Gouvernements devraient consulter la Ligue et le CICR avant de réagir aux appels relatifs à des fournitures médicales. Le projet de résolution ainsi amendé a été adopté par consensus en Commission.

Major A. H. QUORESHI (Bangladesh, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Il y a quatre ans, le Gouvernement du Bangladesh a adopté une réglementation interdisant la fabrication et l'importation de médicaments jugés nocifs ou inefficaces. Je ne dis pas que les médicaments inclus dans la liste standard de l'OMS appartiennent à cette catégorie, mais étant donné que notre pays et, je pense, beaucoup d'autres pays, ont adopté une politique de standardisation des médicaments, je voudrais demander aux pays donateurs et aux Sociétés donatrices de consulter les Sociétés nationales avant d'envoyer des médicaments et du matériel médical, et de vérifier si ceux-ci figurent sur la liste.

Je propose donc qu'on modifie le deuxième paragraphe du dispositif de la résolution, à la troisième ligne, en ajoutant après les mots "sous le contrôle d'un personnel qualifié", ce qui suit: "en respectant les règles existantes en matière de médicaments du pays bénéficiaire"; la suite du texte n'est pas modifiée.

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je crois que cette proposition respecte la philosophie d'ensemble de la résolution. Je voudrais seulement m'assurer que j'ai bien noté l'amendement proposé. Je vais donc donner lecture du paragraphe 2 du dispositif: "que tout don de médicaments ou de fournitures médicales pour une opération de secours de la Ligue ou du CICR se fasse conformément aux directives publiées par le CICR et la Ligue et sous le contrôle d'un personnel qualifié, en respectant les règles existantes en matière de médicaments du pays bénéficiaire".

M. K. BOLLIGER (président):

La salle peut-elle se rallier à cette modification. Tel est le cas. La résolution est donc adoptée avec cette modification.

(Cf. Résolution XIX "Fournitures médicales dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge")

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente un projet de résolution sur le développement des Sociétés nationales en tant que contribution au développement national. Le projet a été examiné, puis adopté par consensus sans modification majeure.

M. K. BOLLIGER (président):

La salle fait-elle sienne la recommandation de la Commission? La résolution est acceptée.

(Cf. Résolution XXII "Développement des Sociétés nationales en tant que contribution au développement national")

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente un projet de résolution intitulé "Assistance aux enfants dans les situations d'urgence":

PROJET DE RÉSOLUTION

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

Notant avec satisfaction les progrès réalisés par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies dans l'élaboration du projet de convention sur les droits de l'enfant, tout en attirant l'attention des gouvernements sur le fait qu'il est essentiel que ce travail aboutisse à des dispositions assurant une protection comparable et, si possible, supérieure à celle qui est prévue dans les instruments internationaux existants,

Consciente du grand défi que le sort des enfants, accompagnés ou non, dans les situations d'urgence représente pour les gouvernements, les Sociétés nationales et les autres organismes de secours,

Profondément préoccupée par le problème de la sécurité des enfants particulièrement dans les situations d'urgence,

Reconnaissant que les enfants ont droit, dans les situations d'urgence, aux soins parentaux ou familiaux dans la plus grande mesure possible, et soulignant la nécessité pour les gouvernements, les Sociétés nationales et les autres organismes de secours de prendre toutes les mesures utiles à cet effet,

Prie instamment les gouvernements, les Sociétés nationales, la Ligue, le CICR et les autres organismes de secours de prendre tout spécialement soin des enfants lors des situations d'urgence et de les protéger contre toutes les formes de traumatismes ou de mauvais traitements physiques et mentaux,

Prie en outre instamment les gouvernements, les Sociétés nationales, la Ligue, le CICR et les autres organismes de secours de prendre les mesures appropriées pour lutter contre le transfert international illicite et le non-retour des enfants,

Prie instamment les gouvernements, les Sociétés nationales, la Ligue, le CICR et les autres organismes de secours de prendre toutes les mesures utiles pour identifier aussitôt que possible les mineurs non accompagnés, établir et conserver des dossiers individuels et faire en sorte que les efforts de recherche soient axés sur la réunion des familles,

Recommande aux gouvernements et aux Sociétés nationales de prendre les mesures qui conviennent pour assurer la réhabilitation des enfants qui ont été victimes de situations d'urgence,

Demande aux gouvernements et aux Sociétés nationales de faire rapport à la prochaine Conférence internationale sur les mesures prises en vue d'aider les enfants lors de situations d'urgence.

Quelques modifications ont été proposées pour bien faire comprendre que le terme "contrôler" concerne les déplacements forcés de mineurs et non les déplacements faits avec l'accord parental. Cette idée a été introduite dans le projet, et avec cette légère modification, la Commission a adopté le projet de résolution par consensus.

M. D.J. MOSS (Royaume-Uni, Gouvernement) (*original anglais*):

Je voudrais faire une remarque au sujet du paragraphe du dispositif qui commence par "*prie instamment* les gouvernements, les Sociétés nationales, la Ligue, le CICR et les autres organismes de secours de prendre les mesures appropriées pour lutter contre le transfert international illicite etc.". Le rapporteur a précisé, à juste titre, que des observations avaient été formulées en Commission, qui, à notre avis, ne sont pas reflétées dans le texte. Au cours de l'examen du texte, le Gouvernement du Royaume-Uni a souligné que si nous pouvions appuyer sans réserve la première partie de ce paragraphe du dispositif, nous avions des doutes au sujet du passage qui suit les mots "le non-retour des enfants", à savoir, je cite "et, en particulier, de contrôler rigoureusement des mouvements internationaux d'enfants non accompagnés".

Nous avons signalé alors que nous pensions que la Conférence devait tenir compte des déplacements internationaux légitimes d'enfants non accompagnés, auxquels il ne faut pas mettre d'obstacle. Dans ces circonstances, nous avons émis deux propositions: d'une part, que le paragraphe du dispositif s'achève après les mots "non-retour des enfants" et que

le reste de la phrase soit supprimé, d'autre part, au cas où la Conférence voudrait garder le libellé d'origine, préciser qu'il ne s'applique pas aux mouvements internationaux d'enfants bénéficiant du consentement des parents ou des tuteurs. Il suffirait pour cela d'ajouter au texte actuel les mots "ne bénéficiant pas du consentement des parents ou des tuteurs", qui serait la dernière phrase du paragraphe du dispositif. Nous ne faisons qu'attirer l'attention sur une modification dont nous pensions qu'elle avait été discutée et acceptée pendant la Commission, mais qui n'a pas été reprise dans le texte définitif.

M. R. SZTUHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Comme l'indique le rapport, la Commission et le Comité de rédaction ont effectivement examiné ce point. La fin de ce paragraphe est restée telle quelle, en anglais, à la suite d'une erreur technique, l'une des premières propositions de la délégation britannique étant de terminer la phrase après les mots "non-retour des enfants". Le Comité de rédaction a accepté de supprimer tout ce qui suit ce membre de phrase. Le paragraphe amendé est donc le suivant: "*prie instamment* les gouvernements, les Sociétés nationales, la Ligue, le CICR et les autres organismes de secours de prendre les mesures appropriées pour lutter contre le transfert international illicite et le non-retour des enfants"; le reste est supprimé.

M. K. BOLLIGER (président):

La salle a pris acte de cette erreur et de sa réparation. La parole est-elle demandée? Pouvez-vous accepter la résolution telle que proposée? La résolution est acceptée.

(Cf. Résolution XX "Assistance aux enfants dans les situations d'urgence")

M. R. SZTUHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente le projet de résolution intitulé "Service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde contemporain", qui a fait l'objet d'une brève discussion relative au rôle des volontaires de la Croix-Rouge. Le projet, soumis par la Ligue et le CICR, a été adopté par consensus après quelques modifications mineures.

M. K. BOLLIGER (président):

La salle peut-elle accepter cette résolution? Je vous remercie.

(Cf. Résolution XXIII "Service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde contemporain")

M. R. SZTUHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente le projet de résolution intitulé "Le Mouvement et la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées", que la Commission a également adopté par consensus après quelques changements rédactionnels mineurs.

M. K. BOLLIGER (président):

La parole est-elle demandée? Ce n'est pas le cas. Je vous demande de bien vouloir approuver cette résolution. Merci.

(Cf. Résolution XXVIII "Le Mouvement et la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées")

M. R. SZTUHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente le projet de résolution intitulé "Secours en cas de catastrophe technique ou autre" que la Commission a adopté par consensus. Le texte original, soumis par la Croix-Rouge de la République fédérale d'Allemagne, avait été approuvé par l'Assemblée générale de la Ligue. La Commission n'a donc pas apporté de modification au projet.

M. K. BOLLIGER (président):

Quelqu'un demande-t-il la parole? Je vous demande de

bien vouloir adopter cette résolution. Je vous remercie.

(Cf. Résolution XXI "Secours en cas de catastrophe technique ou autre")

Nous passons à un projet de résolution au sujet duquel la délégation du Gouvernement des Etats-Unis a déjà fait une déclaration.

M. R. SZTUHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Il s'agit du projet de résolution sur le tabagisme et l'interdiction de fumer dans le cadre des réunions de la Croix-Rouge.

Le débat au sein de la Commission a d'abord porté sur la question de savoir s'il appartenait à cet organe de prendre une décision sur le problème du tabagisme, puis sur la date de l'entrée en vigueur de la résolution. Néanmoins, il n'a pas été proposé de modifier le texte. La Commission a finalement adopté le projet de résolution par acclamations.

Amiral E. R. ZUMWALT, Jr. (Etats-Unis d'Amérique, Gouvernement) (*original anglais*):

La délégation du Gouvernement des Etats-Unis souhaite indiquer qu'elle ne souscrit pas à la résolution sur le tabagisme. Nous avons exprimé notre préoccupation au sujet de cette résolution quand elle a été débattue par la Commission II et, comme beaucoup d'autres je crois, nous nous sommes dissociés de ce que le rapporteur a appelé "acclamations". Mon Gouvernement est d'avis qu'il n'appartient pas à cette Conférence d'adopter une résolution de ce genre et préférerait qu'elle soit simplement présentée comme une résolution de l'Assemblée générale de la Ligue. Tel était, selon nous, le sens des travaux de la Commission II. Si la Conférence adopte cette résolution, nous demandons que notre opposition soit consignée dans le procès-verbal.

M. K. BOLLIGER (président):

Demandez-vous un vote ou vous contentez-vous de la déclaration que vous venez de faire?

Amiral E. R. ZUMWALT (Etats-Unis d'Amérique, Gouvernement) (*original anglais*):

Il suffit que notre opposition soit consignée et nous ne demandons pas qu'il soit procédé à un vote.

M. K. BOLLIGER (président):

Cela sera fait. Y a-t-il d'autres demandes, de la part des fumeurs, évidemment? Tel n'est pas le cas. Je prie l'assemblée d'accepter cette résolution. Merci.

(Cf. Résolution XXX "Tabagisme")

M. R. SZTUHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente un projet de résolution sur l'abus des drogues ou plutôt, comme certains participants l'ont suggéré, sur l'utilisation non thérapeutique des drogues. Une discussion a eu lieu sur la manière d'améliorer le libellé de la résolution et en particulier de rendre sa terminologie plus précise. La Commission a adopté le projet de résolution par consensus, après que le Comité de rédaction y eût apporté quelques modifications.

M. K. BOLLIGER (président):

La parole est-elle demandée? Tel n'est pas le cas. Je vous demande d'approuver cette résolution. Je vous remercie.

(Cf. Résolution XXIX "Lutte contre la toxicomanie")

M. R. SZTUHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente une résolution que le Conseil des Délégués a adoptée par consensus et qui est intitulée "Le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme facteur de paix". Des propositions ont été émises au sein de la Commission, qui a finalement décidé de ne pas adopter formellement cette résolution du Conseil des Délégués mais simplement d'en prendre acte.

(Cf. Résolution 2 du Conseil des Délégués "Le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix")

Je vous présente maintenant un projet de résolution sur les réfugiés:

PROJET DE RÉSOLUTION

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant la résolution XXI de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge sur l'action de la Croix-Rouge internationale en faveur des réfugiés, ainsi que la ligne de conduite qui l'accompagne,

consciente que le nombre des réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées n'a fait qu'augmenter au cours des cinq dernières années, donnant lieu à des besoins humanitaires toujours croissants, notamment ceux des groupes les plus vulnérables (femmes seules, célibataires ou chefs de famille, enfants non accompagnés, handicapés physiques ou mentaux, personnes âgées),

reconnaissant que les mouvements de réfugiés persisteront tant que leurs causes n'auront pas été éliminées,

se félicitant de l'initiative prise par la 36^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies d'établir le Groupe d'experts gouvernementaux sur la coopération internationale en vue d'éviter de nouveaux courants de réfugiés (Document des Nations Unies A/41/324, du 13 mai 1986) et notant les mesures que prend actuellement sur cette question la 41^e session de l'Assemblée générale,

reconnaissant que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ne bénéficient pas toujours de la protection et de l'assistance que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est prêt à leur fournir, en tout temps,

partageant les préoccupations exprimées par la 37^e session du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du fait que des attaques militaires ou armées visant des camps et des zones d'installation de réfugiés se poursuivent, dans la mesure où de telles attaques font de nombreuses victimes aussi bien dans les camps et zones d'installation de réfugiés qu'au sein de la population d'accueil, notamment parmi les femmes, les enfants et les vieillards,

rappelant le rôle primordial que joue le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le domaine de la protection internationale et de l'assistance matérielle aux réfugiés et dans la recherche de solutions durables,

1. *fait appel* aux Etats pour que, dans la recherche de solutions durables, ils s'occupent d'abord et surtout des causes engendrant des mouvements de réfugiés, en provenance de leurs pays d'origine,
2. *invite* les gouvernements et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à continuer leurs efforts dans la diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux du Mouvement, en vue d'obtenir un meilleur respect des droits de la personne humaine,
3. *encourage* le Mouvement d'une part à intensifier les efforts d'information et de formation en son sein, d'autre part à jouer un plus grand rôle dans le développement de l'information pour améliorer la compréhension et l'acceptation mutuelles entre la communauté d'accueil et les réfugiés,
4. *prie instamment* les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de déployer tous les efforts possibles pour que les réfugiés et demandeurs d'asile bénéficient dans les pays d'accueil d'un traitement humain et de conditions matérielles décentes,
5. *rappelle* aux gouvernements, dans un esprit humanitaire, leurs obligations légales et morales vis-à-vis des réfugiés, en particulier le respect du principe de non-refoulement et les encourage vis-à-vis des requérants d'asile, à accélérer le plus possible les procédures prenant en considération les demandes d'asile, tout en conservant les garanties juridiques essentielles,
6. *demande* aux gouvernements de permettre au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'agir en faveur de victimes qui ne bénéficient d'aucune

autre protection ou assistance appropriée, comme dans certains cas de personnes déplacées dans leur propre pays,

7. *invite* les gouvernements à poursuivre leurs efforts en vue de trouver dans un proche avenir une solution au problème des attaques militaires ou armées visant les camps ou les zones d'installation de réfugiés, conformément à la conclusion de la 37^e session du Comité exécutif du HCR, et réaffirme la disponibilité du Mouvement en ce domaine,
8. *demande* aux gouvernements, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, aux Sociétés nationales et aux organisations non gouvernementales d'accorder une attention particulière aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées, spécialement aux groupes les plus vulnérables, et les encourage vivement à rechercher des solutions durables appropriées, telles que prévues par le mandat du HCR,
9. *réaffirme* la volonté du Mouvement d'appuyer les efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que celle de renforcer et de développer la collaboration qui existe entre la Croix-Rouge internationale et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La Commission II a réexaminé ce point, qui a suscité un débat très long et animé sur les difficultés rencontrées en la matière par certains gouvernements et Sociétés de Croix-Rouge, ainsi que sur les services que la Croix-Rouge pourrait offrir dans ce domaine. En ce qui concerne le projet de résolution proprement dit, les participants ont fait quelques remarques et proposé des modifications importantes. Le projet a été adopté par consensus, sous réserve que le Comité de rédaction consulte les délégués qui avaient soumis des amendements et tienne compte de ces amendements dans le texte final. Cela a été fait et je voudrais attirer votre attention sur une erreur qui a été commise à la dernière ligne du paragraphe 8 du dispositif, page 32 de la version anglaise : il faut ajouter une virgule après les mots "appropriate lasting solutions", ce qui donne "appropriate lasting solutions, within the competence of the UNHCR". Le projet ainsi modifié a été approuvé par le Comité de rédaction.

Major A. H. QUORESHI (Bangladesh, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Si des membres de la Commission ont souligné qu'il convenait de s'occuper des personnes déplacées et de rapatriement volontaire, je voudrais souligner que les rapatriés, c'est-à-dire les personnes qui retournent dans leur pays, soit volontairement, soit dans le cadre d'opérations de rapatriement organisé, n'ont souvent plus de logement, le leur étant occupé ou ayant été détruit, ni de biens. Victimes des circonstances, ces personnes ont elles aussi besoin d'une assistance humanitaire. Je crois que les rapatriés ne relèvent pas du HCR. C'est pourquoi les Sociétés nationales de Croix-Rouge et les gouvernements devraient faire tout leur possible pour aider les familles rapatriées et contribuer à améliorer leur sort. Je voudrais donc proposer d'insérer le mot "rapatriés" quelque part dans la résolution; l'endroit le plus approprié serait la quatrième ligne du paragraphe 8 du dispositif, après le mot "réfugiés", où nous ajouterions une virgule suivie des mots "des rapatriés". Le reste de la résolution ne serait pas modifié.

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Les situations des personnes déplacées et des rapatriés ont toutes été prises en considération au cours de la discussion sur le problème des réfugiés. Différentes opinions ont été exprimées au sujet du paragraphe 8 du dispositif et des modifications ont été apportées, qui établissent un équilibre délicat entre ces différentes opinions. Personnellement, je considère qu'ajouter les mots "des rapatriés", après le mot "réfugiés" ne bouleverserait pas cet équilibre, qui continuerait à refléter les opinions de tous ceux qui ont débattu de la question.

M. K. BOLLIGER (président):

Y a-t-il une objection dans la salle contre l'inclusion de ce terme "rapatriés"? Tel n'est pas le cas. Accepté. Y a-t-il

d'autres remarques? Ce n'est pas le cas. Pouvez-vous accepter cette résolution? Merci. La résolution est acceptée.

(Cf. Résolution XVII "Le Mouvement et les réfugiés")

M. R. SZTUCHLIK (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente un projet de libellé et des modifications concernant les principes et règles régissant les actions de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de désastre, articles 5, 14A et 20B. Ces amendements ont été examinés puis approuvés tels quels. Comme je l'ai déjà signalé, deux d'entre eux découlent d'une décision de l'Assemblée générale de la Ligue. Le troisième, visant l'article 20B, était proposé par la Ligue et le CICR. Une délégation a proposé une petite modification à la version française de l'article 5, dont il a été dûment pris note. Il n'y a pas eu d'autres propositions de modification.

M. K. BOLLIGER (président):

Y a-t-il des propositions dans la salle? Ce n'est pas le cas. Pouvez-vous suivre la Commission dans sa proposition? Tel est le cas.

Nous pouvons ainsi revenir au rapport qui vous a été présenté au début. Y a-t-il des demandes de parole au sujet de ce rapport? Pouvez-vous lui donner votre approbation?

Major A. H. QUORESHI (Bangladesh, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Dans un domaine légèrement différent, vous vous souviendrez que l'Assemblée générale de la Ligue avait émis, l'an dernier, à l'intention de cette Conférence, certaines recommandations relatives à la modification des conditions de reconnaissance des Sociétés nationales. Toutefois, ces conditions étant déjà énoncées dans les Statuts de la Croix-Rouge internationale, que vous venez d'adopter, le problème de cette modification ne se pose plus. Je crains cependant que les conditions de reconnaissance qui avaient été approuvées par une Conférence internationale précédente ne restent en vigueur, à moins que la présente Conférence ne décide de les annuler. Les Statuts qui viennent d'être adoptés énonçant les conditions de reconnaissance, je crois qu'il est nécessaire d'annuler les conditions qui étaient auparavant en vigueur, par un commentaire ou une décision.

M. J. MOREILLON (CICR) (*original anglais*):

Une fois de plus, je suis impressionné par la clarté d'esprit de mon ami Quoreshi. Les conditions de reconnaissance de 1948 ont été remplacées par un nouvel article, inscrit dans les Statuts. Toutefois, il est inutile d'annuler la résolution de 1948 par une décision expresse, car l'article 21 des nouveaux Statuts précise que les présents Statuts remplacent les Statuts adoptés en 1952 par la XVIII^e Conférence internationale. Toute disposition antérieure, contraire aux présents Statuts est annulée. Etant donné que la disposition antérieure était en fait la résolution de 1948, nous considérons qu'elle est automatiquement annulée.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci M. Moreillon de cette explication. Le major Quoreshi est-il satisfait?

Major A. H. QUORESHI (Bangladesh, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je me satisfais de cette interprétation.

Ambassadeur H. J. BRILLANTES (Philippines, Gouvernement) (*original anglais*):

Je voudrais attirer l'attention sur l'Annexe 16 et le nouvel article relatif à la collecte d'informations; je lis: "*Informations initiales*: pour permettre à la Ligue d'agir en tant que centre d'information en cas de désastre...". Je voudrais savoir quels sont les rapports envisagés entre les Sociétés nationales et le Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophes. Je crois savoir que l'UNDRO est la principale institution des Nations Unies chargée, à la

fois, de recueillir des informations sur les catastrophes et d'organiser l'assistance fournie par les gouvernements et les organisations de bienfaisance pour venir en aide aux victimes. Avons-nous l'intention de créer un autre centre chargé de recueillir des informations et de coordonner l'assistance?

M. A. WIJKMAN (Suède, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je parle au nom de la délégation de la Croix-Rouge suédoise et en ma qualité de président de la Commission consultative de la Ligue sur les secours en cas de catastrophe. Je veux faire un bref commentaire à propos de la question qui vient d'être soulevée : je ne crois pas qu'il y ait risque de double emploi, je ne crois pas que l'UNDRO et le Mouvement de la Croix-Rouge tenteraient de faire les mêmes choses et se créeraient mutuellement des problèmes, bien au contraire. Nous ne devons pas oublier que l'UNDRO est une organisation qui n'intervient pas sur le terrain. L'UNDRO a pour tâche première de recueillir des informations, de lancer des appels et d'informer les gouvernements, ainsi que les institutions des Nations Unies, sur la situation en cas de catastrophe naturelle dans différentes parties du monde.

La Ligue et le Mouvement de la Croix-Rouge réunissent eux aussi des informations, mais ont surtout pour mission d'agir et d'intervenir sur le terrain. Abstraction faite de l'article 14A, il existe déjà de bonnes relations et des liens de coopération entre l'UNDRO et le Mouvement de la Croix-Rouge, essentiellement par l'entremise du secrétariat de la Ligue. Des relations ont également été établies sur le terrain, et je ne crois pas que nous puissions faire grand-chose à ce propos. La communauté mondiale a besoin et de l'UNDRO et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Je crois qu'il importe de souligner que notre Mouvement a pour caractéristique unique le fait que nos Sociétés nationales procèdent à leurs propres évaluations et n'utilisent pas nécessairement celles faites par leurs gouvernements respectifs. Nous réalisons nos propres évaluations et agissons en conséquence. Nos évaluations sont souvent similaires à celles de l'UNDRO, mais il y a aussi des cas où elles diffèrent. Il n'y a donc pas risque de double emploi, ni de concurrence. Au contraire, je crois qu'étant donné la situation qui prévaut dans le monde et le nombre des zones sujettes à des catastrophes, nous avons besoin de tous les moyens de l'UNDRO et d'un Mouvement de la Croix-Rouge puissant. Je pense que les dispositions proposées sont fort bien formulées. Il faut espérer qu'elles contribueront à renforcer notre action dans l'avenir.

M. E. de la MATA (Ligue) (*original anglais*):

Nous souscrivons pleinement à la déclaration de M. Wijkman.

M. K. BOLLIGER (président):

Le rapporteur veut-il ajouter quelque chose ? Ce n'est pas le cas. Puis-je demander au délégué des Philippines s'il peut accepter ces explications?

Ambassadeur H. J. BRILLANTES (Philippines, Gouvernement) (*original anglais*):

Il ne s'agit pas de concurrence ou de conflit. J'essaie de visualiser la situation afin que nous puissions promouvoir une coopération optimale en matière de secours et d'information en cas de catastrophe, entre toutes les parties intéressées. Je comprends l'explication qu'a donnée le représentant de la Suède, mais c'est précisément dans cette optique que j'ai soulevé ce point : si nous sommes partisans d'une coordination et d'une coopération accrues, pourquoi n'adoptons-nous pas une disposition disant "Pour permettre à la Ligue de jouer un rôle efficace et approprié en matière de collecte d'informations sur les catastrophes". Le reste du texte ne serait pas modifié. Nous reconnaitrions ainsi dûment que d'autres institutions sont déjà actives dans le domaine des secours en cas de catastrophe et ne donnerions pas l'impression que nous tentons d'intervenir sans tenir compte des activités d'institutions existantes.

M. A. WIJKMAN (Suède, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je ne vois pas de conflit avec le délégué des Philippines. Je voudrais ajouter qu'en demandant ces informations, nous ne cherchons pas seulement à faciliter les secours en général et le lancement d'appels. En ce qui concerne les Sociétés nationales participantes, il est indispensable que ceux d'entre nous qui ont la chance de vivre dans des parties du monde où les catastrophes sont très rares et qui, souvent, peuvent réunir des fonds et soutenir les activités de secours dans les zones sujettes aux catastrophes, puissent informer le public et leurs gouvernements des besoins créés par une situation de catastrophe. Il ne s'agit pas seulement de coopérer avec l'UNDRO. Nous sommes fondés, au sein du Mouvement, à faciliter la collecte de ces informations et c'est en partie ce qui motive la disposition en question. Cela peut sembler un peu égoïste, mais je crois que cette forme d'égoïsme est justifiée.

Ambassadeur R. J. VAN SCHAIK (Pays-Bas, Gouvernement) (*original anglais*):

Ma délégation n'a pas d'objection concernant l'article 14A. Nous reconnaissons totalement le droit des Sociétés nationales à organiser un centre d'informations sur les catastrophes. Mais, comme l'ambassadeur Brillantes vient de le souligner, l'important c'est que toute l'information sur les catastrophes soit rassemblée en un seul lieu, à un moment ou un autre. L'UNDRO a été créé à cette fin. Je ne demanderai pas qu'on modifie l'article mais je voudrais que le procès-verbal mentionne que ma délégation espère que toutes les informations recueillies par la Ligue seront transmises à l'UNDRO.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci au délégué des Pays-Bas de cette proposition. Est-elle contestée par la salle? Tel n'est pas le cas. Le procès-verbal en fera mention.

M. E. de la MATA (Ligue) (*original anglais*):

Nous soucrivons à la proposition qui a été faite d'améliorer la coordination de tous les efforts et nous reconnaissons la responsabilité de l'UNDRO dans ce domaine. Je crois que les Philippines et les Pays-Bas nous ont donné la possibilité de mieux accomplir notre tâche.

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie le président de la Mata de sa déclaration qui est certainement de nature à satisfaire les délégués des Pays-Bas et des Philippines.

Y a-t-il d'autres remarques à ce sujet? Tel n'est pas le cas.

(Cf. Résolution XXXIII "Modifications des principes et règles régissant les actions de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de désastre")

Nous pouvons ainsi passer à l'adoption du rapport de la Commission II tel qu'il vous a été présenté par les rapporteurs. Pouvez-vous vous rallier à ce rapport ? (*Applaudissements*)

Tel est le cas. Je pense que vous avez voulu exprimer par vos applaudissements nos remerciements très sincères et très cordiaux au président Villarroel et aux rapporteurs, M. Sztuchlik et le Dr Nesh-Nash. Qu'ils en soient remerciés.

M. B. de TSCHARNER (secrétaire général):

J'ai été informé par notre service du secrétariat que le rapport de la Commission I ainsi que les résolutions seront disponibles, après traduction et production, à 16 heures. Nous serons alors en mesure de vous distribuer toutes les résolutions dans les trois langues et le texte du rapport seulement en anglais. Mais évidemment, la présentation de ce rapport par le rapporteur sera interprétée dans les deux autres langues. Ma proposition, Monsieur le président, serait dès lors que la troisième séance plénière débute à 16 heures avec le

deuxième tour d'élection des membres de la Commission permanente, ce qui permettra aux délégués de prendre connaissance des documents qui auront été distribués à ce moment-là et que, après ce deuxième tour qui se fera, je le rappelle, selon la décision du Bureau, à la majorité absolue, nous passions immédiatement à l'examen du rapport de la Commission I.

Mme A.-M. SUNDBOM (Suède, Gouvernement) (*original anglais*):

Ayant organisé de nombreuses conférences internationales, je propose que l'élection commence à 15 h., car la procédure durera au moins une heure. Après l'élection, nous pourrions examiner les résolutions et le rapport. Je pense que chacun appréciera ce gain de temps.

Dr D. D. V. VENEDICTOV (Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*original anglais*):

Ma proposition va encore plus loin. Je suggère que nous entamions maintenant la procédure d'élection et que nous la poursuivions à 15 h.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci de cette proposition. Je dois tout de suite vous informer que nous avons dû attendre jusqu'à midi pour savoir si des candidats se retirent ce qui n'est pas le cas. Nous sommes donc en train de préparer les nouveaux bulletins d'élection. Je regrette que nous devions en attendre la livraison.

Dr S. MOKADDEM (Tunisie, Croissant-Rouge):

Je voulais intervenir dans le même sens que la délégation de Suède pour que l'on reprenne les travaux à 15 h. par l'élection de la Commission permanente et qu'ensuite l'on passe au rapport de la Commission I.

Me J.-P. BUENSOD (Suisse, Croix-Rouge):

Monsieur le président, étant donné qu'il n'est que midi et demi, je me demande si nous ne pourrions pas reprendre nos travaux par les élections à 14 h. 30.

Ambassadeur R. J. VAN SCHAIK (Pays-Bas, Gouvernement) (*original anglais*):

Ma délégation appuie la proposition du délégué suisse.

M. K. BOLLIGER (président):

On vient de m'informer qu'il serait techniquement possible de commencer le deuxième tour de scrutin à 14 h. 30. Le matériel de la Commission I ne sera évidemment pas prêt tout de suite à l'ouverture des débats. Je dois donc vous demander l'autorisation de pouvoir traiter le rapport et les résolutions de la Commission I sans que vous ayez eu le temps de relire ces documents. Etes-vous d'accord ? Cela semble être le cas. Par conséquent la séance est levée; nous nous retrouvons ici pour le deuxième tour de scrutin à 14h. 30. Je vous remercie.

(Interruption à 12 h. 30)

(Reprise à 14 h. 30)

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. K. BOLLIGER (président):

Nous allons procéder au deuxième tour de l'élection des membres de la Commission permanente.

M. J.-P. ROBERT - TISSOT (Ligue):

Pour ce deuxième tour, nous allons procéder de la même façon que nous l'avons fait ce matin. Je prierai les secrétaires généraux adjoints de la Conférence de bien vouloir distribuer les nouveaux bulletins de vote. Je vous rappelle qu'il

reste sept candidats en lice, dont trois seulement sont à élire puisque deux l'ont déjà été ce matin, ayant obtenu la majorité absolue. Il n'y a donc plus que trois candidats à élire et non pas quatre ou cinq, sous peine de nullité du bulletin.

Je vous relis les noms des candidats qui figurent sur cette liste: Mme Ahouanmenou, du Bénin

Mme Harmon, du Brésil

M. Hantos, de la Hongrie

M. Hove, du Zimbabwe

M. Ijas, de l'Indonésie

M. Rueda Montana, de la Colombie

et Mme Spiljak, de la Yougoslavie.

Je demande que l'on distribue immédiatement les bulletins.

M. K. BOLLIGER (président):

Les bulletins ayant été délivrés, puis-je demander si une délégation n'a pas reçu le sien ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc voter.

M. J.-P. ROBERT - TISSOT (Ligue):

Je demanderai tout d'abord aux scrutateurs de bien vouloir se placer près de l'urne. Je rappelle que nous procéderons comme ce matin en appelant en même temps la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et le Gouvernement; je rappelle également que vous ne pouvez pas voter pour plus de trois candidats. Je prie la salle I de me faire signe quand les scrutateurs seront en place.

(vote)

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie M. Robert-Tissot. En attendant le résultat du dépouillement, nous pouvons passer aux travaux de la Commission I.

RAPPORT DE LA COMMISSION I

M. K. BOLLIGER (président):

Je voudrais inviter le major Quoreshi et Son Excellence l'ambassadeur Sene à nous rejoindre sur ce podium.

Ambassadeur J. MOUTON BRADY (France, Gouvernement):

Monsieur le président, nous venons de recevoir le texte anglais de la Commission I. Si nous étions aux Nations Unies, les instructions que nous avons m'obligeraient à demander un report de l'examen jusqu'au moment où nous aurions le texte en français. Nous sommes ici à la Conférence de la Croix-Rouge et donc nous n'insisterons pas sur ce point mais nous souhaitons néanmoins avoir aussi rapidement que possible le texte en français, ne serait-ce que pour vérifier le texte des interventions qui ont été prononcées dans notre langue.

M. K. BOLLIGER (président):

Votre intervention est tout à fait justifiée; j'attendais d'avoir Son Excellence l'ambassadeur Sene à mes côtés pour demander l'autorisation de cette assemblée de pouvoir commencer les délibérations malgré le fait que seul le rapport anglais soit en train d'être distribué. La version française suit et est distribuée au fur et à mesure dès qu'un certain nombre d'exemplaires sont disponibles. Puis-je vous demander, Mesdames et Messieurs, si vous désirez interrompre la séance jusqu'à la distribution de la version française ou si je peux commencer les délibérations sur la base du texte anglais. Les résolutions en français sont disponibles et sont en train d'être distribuées.

Ambassadeur E. ARTACHO CASTELLANO (Espagne, Gouvernement) (*original espagnol*):

La délégation gouvernementale de l'Espagne souhaite

s'associer aux propos de la délégation gouvernementale française. Nous sommes reconnaissants des éclaircissements qui viennent de nous être donnés au sujet de la distribution immédiate ou prochaine de la version française du rapport de la Commission I. Nous espérons que le rapport ne sera pas seulement distribué dans cette langue, car ma délégation voudrait recevoir également, dans la mesure du possible et dans les plus brefs délais, la version espagnole.

M. K. BOLLIGER (président):

C'était la raison pour laquelle l'ambassadeur de Tscherner avait suggéré une reprise de la séance plus tardive, sachant que les documents ne seraient pas prêts. Puis-je reposer la question à cette assemblée: sommes-nous autorisés tout de même à commencer les délibérations?

Dr M. NESH-NASH (Maroc, Croissant-Rouge):

Excusez-moi de retarder encore cette honorable assemblée, mais je suis au regret de vous informer, Monsieur le président, que ma délégation ne dispose ni de la version anglaise ni d'aucun document en français. C'est pourquoi je voudrais appuyer votre suggestion de suspendre nos travaux pour permettre aux autres délégations premièrement de disposer des documents et deuxièmement de pouvoir les examiner avant de délibérer.

Mlle J. CLAUWAERT (Venezuela, Gouvernement) (*original espagnol*):

Nous voudrions, nous aussi, disposer de la version espagnole du projet de rapport et des résolutions, étant donné que nous n'avons même pas la version anglaise. Merci. Je vous serais reconnaissante de suspendre la séance, si cela est possible, afin que nous puissions étudier les textes qui sont présentés.

M. K. BOLLIGER (président):

Il me semble que c'est la volonté de cette assemblée d'attendre que les textes soient distribués et que vous ayez eu le temps de les étudier. Nous suspendons donc la séance et vous annoncerons la reprise par haut-parleur. On me dit que cela sera à 16 h. C'est donc une victoire tardive de l'ambassadeur de Tscherner, qui vous l'avait suggéré ce matin. La séance est suspendue jusqu'à 16 h.

(*Interruption*)

M. K. BOLLIGER (président):

J'ai été informé que les rapports, y compris les projets de résolutions en français, en anglais et en espagnol avaient été distribués. Je sais que le rapport complet n'existe encore qu'en anglais et il nous faudra attendre jusqu'à demain pour l'avoir en français et en espagnol. Puisqu'il sera lu et interprété intégralement, je pense que nous pouvons nous contenter du rapport complet en anglais. L'important c'est, je pense, le texte des projets de résolutions que vous avez devant vous dans les trois langues.

Je vous propose que nous nous efforcions de terminer ce soir, en nous accordant peut-être une pause, mais en renonçant à une longue interruption pour un dîner en ville et une reprise tardive dans la soirée. Je vous demande de bien vouloir me donner votre accord. (*Applaudissements*)

Je vous donne un aperçu très bref quant au déroulement probable et possible de nos débats: nous allons commencer par la discussion du rapport et des projets de résolutions de la Commission I; je pourrai probablement annoncer le résultat du scrutin, même pendant que nous traitons les documents de la Commission I; il se pourrait qu'il y ait un troisième tour de scrutin, nous ne le savons pas; nous aurions alors une brève interruption après le troisième scrutin, en attendant le dépouillement; nous passerions ensuite au point "Divers" où peut-être des déclarations seront faites, et finalement, nous aurions la session finale, la cérémonie

de clôture, où seuls cinq orateurs qui sont déjà désignés prendraient la parole.

Puis-je prier le major Quoreshi de nous orienter sur le rapport de la Commission I.

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Au nom de la Commission I, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission I sur le Droit international humanitaire.

RAPPORT DE LA COMMISSION I — DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

1. **Élection du président, des vice-présidents, du rapporteur et des membres du Comité de rédaction**
 - 1.1 La Commission s'est réunie du 27 au 29 octobre 1986
 - 1.2 La Commission, faisant sienne la proposition faite en séance plénière, a élu les membres du Bureau suivants:

président	M. Alioune Sene (Gouvernement du Sénégal)
vice-présidents	le juge Darrell D. Jones (Croix-Rouge canadienne) Chief Justice Abdul Hamid (Croissant-Rouge de Malaisie)
rapporteur	M. Ali Hassan Quoreshi (Croix-Rouge du Bangladesh)
 - 1.2.1 La Commission a nommé M. Dominique Borel, Mme Brigitte Lacroix, du CICR, et Mme Lucianne Phillips, du Secrétariat de la Ligue, aux fonctions de secrétaires.
 - 1.2.2 La Commission a élu des représentants de l'Algérie, du Danemark, de l'Espagne et de l'Union soviétique membres du Comité de rédaction.
 - 1.3 Déclaration liminaire du président
 - 1.3.1 M. l'ambassadeur Alioune Sene a précisé, dans sa déclaration liminaire, que c'était la première fois qu'un représentant gouvernemental était élu aux fonctions de président d'une Commission de la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Il a dit combien il était fier et ému de devoir, en tant qu'Africain, présider la présente Commission. Il a souligné que la Commission s'était vu confier une tâche de grande ampleur, qui était sans aucun doute en gageure en ce moment où le monde est confronté à des guerres, à des conflits et à des perturbations, d'une part, et à des catastrophes naturelles telles que la sécheresse, la famine, les inondations et les ouragans, d'autre part. Ces états de fait sont encore compliqués par la récession économique mondiale et l'actuelle course aux armements. M. Sene a donc estimé qu'il était plus que temps d'encourager la communauté internationale à appliquer les instruments juridiques existants comme moyens de lutte contre la violence et la guerre.
 - 1.3.2 M. Sene a rappelé l'importance croissante du droit international humanitaire dans le monde bouleversé d'aujourd'hui, en appelant l'attention sur les efforts déployés depuis un siècle pour développer ce droit, qui constitue une sauvegarde contre la haine et la barbarie des hommes. Le droit international humanitaire renferme certains principes moraux. Ces derniers contribuent à maintenir la paix, laquelle commence à germer dans l'esprit des personnes, puis est entretenue dans les groupes nationaux, car elle est fondée sur la liberté, l'égalité et l'exercice des droits de l'homme. En conclusion, M. Sene a exprimé l'espoir que la Commission, qui s'est attelée à sa tâche le 27 octobre, journée de trêve demandée par le pape Jean-Paul II, s'acquitte de son rôle dans un esprit propre à susciter la paix.
2. **Respect du droit international humanitaire**
 - 2.1 **Rapport sur les activités du CICR, y compris la suite donnée aux résolutions III, IV et VI de la XXIV^e Conférence internationale**

- 2.1.1 Un rapport sur les activités du CICR a été présenté à la Commission en deux documents, l'un intitulé "Cinq ans d'activité 1981-1985" et l'autre, "Rapport d'activité du CICR (1er janvier-30 juin 1986)" (CI.1/2.1/1)
- 2.1.2 Le président du CICR, M. Alexandre Hay, dans un exposé très complet, a rendu compte des activités du CICR et des problèmes humanitaires auxquels cet organisme a été confronté depuis la XXIV^e Conférence. M. Hay a tout d'abord fait remarquer qu'au cours des cinq dernières années, le nombre des conflits armés internationaux et internes est monté en flèche, ce qui a exigé un accroissement considérable des activités du CICR. Il a ajouté que ces conflits n'avaient pas seulement augmenté en nombre mais qu'ils avaient eu aussi tendance à durer plus longtemps. Des pratiques interdites par le droit international humanitaire sont devenues de plus en plus fréquentes, et les obligations incombant aux Etats signataires ont été trop souvent négligées ou ignorées. De graves et multiples violations du droit international humanitaire ont rendu la mission humanitaire du CICR extrêmement difficile, voire, dans certains cas, impossible à accomplir.
- 2.1.3 M. Hay a expressément mentionné les violations de la troisième Convention de Genève relative à la protection des prisonniers de guerre, faisant ressortir que les prisonniers étaient trop souvent utilisés comme otages par les belligérants. On a pratiquement privé ces personnes de protection en refusant au CICR de visiter les camps dans lesquels elles étaient détenues. M. Hay a précisé que, dans certains cas, il n'est même pas donné notification de la capture. Les autorités qui détiennent ces prisonniers contestent habituellement toutes les allégations de violations, mais leur refus de donner au CICR accès aux camps des prisonniers de guerre est une preuve amplement suffisante de ces allégations.
- 2.1.4 M. Hay a ensuite décrit un certain nombre de conflits qui sont un sujet particulier de préoccupation du point de vue humanitaire. En dépit de l'applicabilité des Conventions de Genève à ces situations, dans une dizaine de cas, le CICR s'est vu dans l'impossibilité de s'acquitter de son mandat de protection des victimes. Dans six autres cas, il n'a pu remplir son mandat que partiellement. M. Hay a souligné que c'était aux Etats intéressés en tant que Parties aux Conventions de Genève qu'il incombait, non seulement de respecter les dispositions du droit international humanitaire, mais d'en assurer le respect.
- 2.1.5 Passant à des situations de troubles et de tensions internes, M. Hay a fait ressortir que, même si ces situations ne sont pas visées par les Conventions de Genève, le CICR intervient en faisant usage de son droit d'initiative humanitaire reconnu par les Statuts de la Croix-Rouge internationale. Le CICR a également rencontré des difficultés dans la recherche d'une solution à ces situations et il a donc besoin du soutien actif de la Conférence.
- 2.1.6 Rappelant l' "Appel du CICR pour une mobilisation humanitaire", publié le 10 janvier 1985, le président du CICR a rappelé que, dans toutes les civilisations et dans tous les systèmes politiques, il existait des impératifs moraux, religieux, idéologiques et ethniques qui justifiaient le respect des personnes qui ne sont plus capables de combattre et qui garantissaient le traitement en toute humanité de ces personnes. "Seule une action concertée menée par toutes les forces de l'humanitarisme universel et une mobilisation des Etats et des peuples pourraient élever de façon décisive le niveau du respect des règles humanitaires en cas de conflit...", a-t-il ajouté.
- 2.1.7 M. Hay a terminé son exposé en présentant un projet de résolution élaboré par le CICR pour adoption par la Conférence. Tout en déplorant les difficultés auxquelles s'est heurté le CICR dans ses efforts tendant à protéger et à secourir toutes les victimes militaires et civiles des conflits armés et tout en regrettant que des discussions au sujet de la classifi-

cation juridique des conflits aient entravé la mise en application du droit international humanitaire, le projet de résolution invite toutes les Parties liées par les Conventions de Genève à respecter pleinement leurs obligations et à autoriser le CICR à mener à bien ses activités humanitaires.

2.1.8 Débats sur le point 2.1 de l'ordre du jour

2.1.8.1 Suite au discours du président, M. Alexandre Hay, un débat de longue durée mais animé s'est déroulé. Quelque 48 délégués gouvernementaux et de Croix-Rouge/Croissant-Rouge et 2 observateurs ont fait des déclarations. Certains d'entre eux ont fait état de la situation mondiale et d'autres de conflits armés spécifiques. A plusieurs occasions, les interventions ont été interrompues par des motions d'ordre demandant que la Commission évite toute controverse politique. Les principaux points suivants se sont dégagés de la discussion:

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

J'interromps ma présentation car le président a une communication à vous faire.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, je me permets d'interrompre nos débats pour vous donner connaissance des résultats du deuxième tour de scrutin de l'élection des membres de la Commission permanente:

bulletins distribués:	228
bulletins rentrés:	227
bulletins nuls:	8
bulletins valables:	219
majorité absolue:	111

Est élu M. Hantos par 118 voix.

Ont obtenu des voix Mme Harmon, 91, M. Hove, 87, M. Ijas, 82, Mme Spiljak, 66, Mme Ahouanmenou, 58, Dr Rueda Montana, 37.

Un troisième tour, qui se fera à la majorité simple, est donc nécessaire. Puis-je demander aux candidats qui voudraient se retirer de me l'annoncer dans les dix minutes pour que nous puissions ensuite préparer les bulletins de vote pour le troisième tour de scrutin ? Je vous remercie. La parole est de nouveau au major Quoreshi.

RAPPORT DE LA COMMISSION I DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (suite)

Major A.H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Les principaux points qui ont été soulevés pendant l'examen du point 2.1 de l'ordre du jour étaient:

- 2.1.8.2 Il faudrait mettre au point des moyens propres à renforcer les mécanismes d'application des Conventions de Genève et à faciliter ou à permettre l'action du CICR dans des situations de conflit.
- 2.1.8.3 Plusieurs délégations ont appuyé le projet de résolution, annexé au discours du président du CICR, intitulé "Action du CICR en faveur des personnes protégées par les Conventions de Genève", se référant à la totalité des situations mentionnées dans le rapport.
- 2.1.8.4 Une délégation a exprimé son inquiétude au sujet de la menace que le terrorisme fait peser sur le droit international humanitaire et a souligné la nécessité de rechercher des solutions humanitaires et juridiques au phénomène de la "déshumanisation".
- 2.1.8.5 Plusieurs délégations ont insisté sur le fait qu'une interdiction totale devrait être imposée sur la pro-

- duction et le déploiement des armes nucléaires qui menacent l'humanité d'anéantissement total. On a également souligné que la menace nucléaire se référerait souvent au fait qu'il s'agissait d'une arme de dissuasion qui n'était pas utilisée dans les conflits actuels. Les armes classiques utilisées dans de nombreux conflits ont fait des millions de victimes, et la Croix-Rouge devrait donc se préoccuper davantage de la réduction ou de la limitation des armes classiques en vue d'assurer la paix et la prospérité dans le monde.
- 2.1.8.6 Un certain nombre de délégations ont suggéré que le désarmement devrait être lié à la contribution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la paix. Il a également été proposé que les conclusions de la Seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix (Aaland/Stockholm, septembre 1984), appuyées par le Conseil des Délégués, devraient être adoptées par la Conférence.
- 2.1.8.7 Bien que de nombreuses délégations aient approuvé la nécessité de mettre en pratique le message adressé à la communauté internationale et les initiatives de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge adoptées par la Seconde Conférence sur la paix, certaines ont pensé que la convocation d'une troisième Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix à un moment approprié, pourrait donner un nouvel élan aux travaux du Mouvement pour la paix.
- 2.1.8.8 Plusieurs délégations se sont référées à la question de la protection des enfants en cas de conflits armés. Une vive préoccupation a été exprimée en ce qui concerne la pratique inhumaine du recrutement d'enfants, notamment lorsqu'ils ont moins de 15 ans, dans les forces armées et leur participation à la guerre.
- 2.1.8.9 Tout en appuyant à l'unanimité la proposition visant à lancer un appel à toutes les Parties aux conflits pour qu'elles respectent les règles du droit international humanitaire et assurent leur respect, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de prendre des mesures au niveau national en vue de leur application, de manière que les Etats s'acquittent pleinement de leurs obligations.
- 2.1.8.10 La Commission a invité la communauté internationale à prendre des mesures effectives pour prévenir les attaques lancées contre la population et les objectifs civils, en violation des dispositions de la quatrième Convention de Genève.
- 2.1.8.11 Certaines Sociétés nationales ont exprimé l'avis que le CICR devrait régulièrement donner des informations concernant ses travaux en cas de conflits armés internationaux de même que non internationaux, de désordres et de tensions internes pour tenir les Sociétés nationales et la presse internationale au courant de certains exemples d'actions humanitaires réussies. Le CICR devrait également voir si une plus grande publicité contribuerait à la prévention des violations des droits de l'homme.
- 2.1.8.12 Certaines délégations ont affirmé l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève dans les territoires occupés, et ont émis l'espoir que les Puissances occupantes respecteraient les règles du droit international humanitaire dans les territoires qu'elles occupent.
- 2.1.8.13 Une délégation a suggéré qu'il serait nécessaire de propager et de négocier l'utilisation plus large et extensive des zones de protection en tant que mesure pratique pour mieux protéger les civils, notamment les blessés, les malades, les femmes, les enfants et les personnes âgées. On a également souligné à cet égard qu'il était nécessaire de lancer une vaste campagne pour rendre les civils conscients de leurs droits et de leurs devoirs en vertu du droit international applicable dans des situations de conflits.
- 2.1.8.14 De l'avis d'une délégation, bien qu'une Conférence de ce genre soit importante, elle n'avait pas assez de compétence pour traiter des conséquences multiples que pourrait avoir l'application du droit international humanitaire en cas de conflit armé. Il a donc été nécessaire de créer une instance où les conflits armés et les techniques modernes de guerre et leurs conséquences pourraient être examinés de façon régulière.
- 2.1.8.15 De l'avis général, les violations manifestes du droit international humanitaire devraient susciter des réactions. On devrait exercer toute la pression possible sur les Parties au conflit qui refusent d'adhérer aux règles et principes humanitaires.
- 2.1.9 Une délégation a émis l'avis que le projet de résolution proposé par le CICR ne devrait citer aucune Partie à un conflit et a préféré avoir un préambule plus général de ladite résolution. Compte tenu de certains autres amendements proposés au projet de résolution, un Groupe de travail comprenant les représentants des gouvernements des Etats-Unis et de l'URSS de même que ceux des Sociétés nationales de l'Argentine, du Danemark, de l'Indonésie, de la Libye et du Zimbabwe, a été chargé de remanier la résolution pour qu'elle puisse être acceptable par tous, par voie de consensus.
- Le projet de résolution CI/2.1/PR1/Rev.2 proposé par ce Groupe a été approuvé par consensus et sera transmis à la Conférence.
- La délégation du gouvernement d'Israël a demandé que soit consignée par écrit son opposition à l'inclusion du septième alinéa du préambule dans le projet de résolution rappelant le deuxième paragraphe du dispositif de la résolution III de la XXIV^e Conférence internationale, qui ne contenait pas les mots "en 1967" à la fin.
- Le représentant du gouvernement de Sri Lanka, bien qu'ayant participé à l'adoption du projet de résolution par consensus, s'est opposé à la mention du Sri Lanka à la page 27 du texte anglais du rapport du président du CICR.
- 2.2 **Etat des signatures, ratifications et adhésions aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, y compris les suites données à la Résolution VII de la XXIV^e Conférence internationale (document CI/2.2/1)**
- 2.2.1 M. Hans-Peter Gasser, du CICR, a présenté ce point en rappelant l'historique et l'objectif des Protocoles ainsi que l'état de leur acceptation. Il a déclaré que les Protocoles renforçaient de manière considérable la protection des victimes de la guerre, et notamment de la population civile. A ce jour, 64 Etats sont parties au Protocole I et 57 au Protocole II.
- 2.2.2 Après cette introduction, 27 délégations ont pris la parole. Le délégué gouvernemental de l'Argentine et le représentant du Croissant-Rouge de Bahrein ont annoncé que leurs Gouvernements respectifs notifieraient prochainement à l'Etat dépositaire leur adhésion aux deux Protocoles. Plusieurs autres délégations ont déclaré que la procédure interne conduisant à la notification était sur le point d'être achevée, tandis que d'autres ont fait savoir que leur gouvernement avait la ferme intention d'accélérer la procédure de notification.
- 2.2.3 De nombreuses délégations ont souligné la valeur des Protocoles qui constituent une étape importante dans la protection des victimes de la guerre. Si certaines délégations ont exprimé leur mécontentement face à la lenteur de l'acceptation des Protocoles, d'autres ont estimé que le nombre des ratifications était encourageant. Toutefois, on s'est accordé à reconnaître qu'en définitive tous les Etats doivent accepter les Protocoles de manière que le droit de 1977 soit universellement reconnu au même titre que les Conventions de Genève de 1949.
- 2.2.4 Deux délégations ont exprimé leur préoccupation quant à certains aspects du Protocole I. Elles ont mentionné expressément l'élargissement du champ d'application du Protocole I aux guerres de libération nationale qui, à leur avis, introduit des élé-

- ments politiques dans le droit humanitaire. Elles ont également estimé que la nouvelle règle relative au statut des combattants affaiblissait la protection de la population civile.
- 2.2.5 Certaines délégations ont apprécié les efforts incessants déployés par le CICR en vue de la ratification des Protocoles par tous les gouvernements.
- 2.2.6 A la fin des débats, le président du CICR a appelé tous les Etats qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier les Protocoles dès que possible. Il a, une fois de plus, mentionné les progrès que représentait l'adoption des deux Protocoles qui symbolisent la foi dans la force du droit humanitaire.
- 2.2.7 Plusieurs délégations ont soutenu le projet de résolution présenté par les délégations gouvernementales du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède. Le CICR a également appuyé ce texte.
- 2.2.8 La délégation gouvernementale de l'Australie a attiré l'attention de la Commission sur une erreur au paragraphe 2.2 de la version anglaise du rapport (CI/2.2/1) où le nom de l'Australie doit être supprimé. La Commission a adopté par consensus le projet de résolution annexé CI/2.2/PRI.
- 2.2.9 Après cette adoption, la délégation gouvernementale de la France a déclaré que si elle se ralliait au consensus (sur la résolution), elle tenait à rappeler que la France avait uniquement adhéré au Protocole II et non pas au Protocole I.
- 2.3 **Identification des moyens de transport sanitaire. Suites données à la Résolution VIII de la XXIV^e Conférence internationale (document CI/2.3/1)**
- 2.3.1 M. Yves Sandoz, du CICR, a présenté le rapport sur l'identification des moyens de transport sanitaire, y compris les suites données à la Résolution VIII de la XXIV^e Conférence internationale. Il a souligné que la protection fournie par les moyens de transport sanitaire en cas de guerre navale dépendait dans une large mesure des moyens disponibles dans le domaine de l'identification.
- Il a déclaré qu'il était indispensable de trouver de nouvelles méthodes de signalisation et d'identification des unités et des moyens de transport sanitaire protégés par la deuxième Convention de Genève.
- 2.3.2 La résolution VIII adoptée par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge en 1981 demande instamment aux gouvernements de tout mettre en oeuvre afin d'élaborer des règles et des procédures permettant une meilleure identification des navires, embarcations et aéronefs sanitaires. Elle invite également les gouvernements à prévoir, en temps de paix, la coordination nécessaire entre les services de télécommunications et les services sanitaires ainsi qu'à mettre à la disposition du personnel sanitaire les moyens modernes de communication et d'identification permettant d'assurer, notamment en cas de conflit armé, l'évacuation des blessés, des malades et des naufragés.
- 2.3.3 Depuis l'adoption de cette résolution, le CICR a participé aux réunions de l'Union internationale des Télécommunications, de l'Organisation de l'Aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale afin de procéder à des échanges de vues sur les différentes préoccupations d'ordre pratique et juridique exprimées à Manille.
- Au début de 1986, le CICR a consulté des experts techniques navals gouvernementaux pour examiner certaines questions techniques concernant les méthodes d'identification et de signalisation des moyens de transport sanitaire. Le CICR a par ailleurs envisagé avec eux la possibilité d'élaborer un manuel technique destiné aux capitaines de navires et dont le but serait de faciliter l'application de nouvelles techniques d'identification et de signalisation des navires, des embarcations de sauvetage et des aéronefs.
- 2.3.4 Le CICR a ensuite invité la Commission à examiner les propositions formulées par la Conférence internationale des embarcations de sauvetage en vue d'améliorer la sécurité des bateaux de sauvetage en période de conflit armé.
- 2.3.5 Le représentant du CICR a terminé sa déclaration en présentant le projet de résolution CI/2.3/PRI/Rev 1.
- 2.3.6 Un bref débat a suivi au cours duquel deux délégations gouvernementales ont encouragé le CICR à poursuivre les activités entreprises jusqu'à présent et, plus particulièrement, les consultations d'experts navals. L'un d'eux a précisé que les règles envisagées devraient, à ce stade, demeurer facultatives.
- 2.3.7 Le projet de résolution a été adopté par consensus et sera transmis à la Conférence avec deux modifications mineures relatives au troisième alinéa du préambule, comme l'a proposé la délégation gouvernementale du Cameroun.
- 2.4 **Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge, y compris les suites données aux Résolutions X et XI, "Cours internationaux sur le droit de la guerre", de la XXIV^e Conférence internationale (documents CI/2.4/1 et CI/2.4/3)**
- 2.4.1 M. André Tschiffeli, du CICR, a présenté le point de l'ordre du jour et les documents CI/2.4/1 et CI/2.4/3, le premier ayant été établi par le CICR et le Secrétariat de la Ligue pour donner suite à la Résolution X de la XXIV^e Conférence internationale. Il a fait ressortir que, en devenant Parties aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels, les Etats s'engagent non seulement à les respecter, mais aussi à en diffuser le contenu. Il est essentiel que les personnes qui sont chargées d'appliquer les dispositions d'un traité en comprennent tout d'abord la signification. Une large diffusion du droit international humanitaire parmi les groupes-cibles, à savoir les forces armées, les Sociétés nationales, les milieux gouvernementaux, le monde universitaire, les cercles médicaux, les médias et le grand public est donc absolument nécessaire.
- 2.4.1.1 M. Tschiffeli a procédé de façon succincte à l'évaluation du deuxième Programme d'action de la Croix-Rouge en matière de diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge durant la période 1982-1985. Il a fait état ensuite du troisième Programme d'action (1986-1990).
- 2.4.1.2 M. Sandoz, du CICR, a fait des observations sur le document CI/2.4/2 relatif aux mesures nationales de mise en oeuvre du droit international humanitaire.
- 2.4.2 Mme Joanna Maclean, représentante de la Ligue, a donné son appui sans réserve au CICR dans le domaine de la diffusion. Elle a dit que la Ligue prêterait une attention toute particulière à trois des huit groupes-cibles décrits dans le Programme d'action, à savoir les Sociétés nationales, la Jeunesse et le grand public. Il est naturel que la Ligue, étant donné le lien étroit qui l'unit aux Sociétés nationales, demande instamment à celles-ci d'inclure un élément diffusion dans toutes les activités de la Croix-Rouge/ Croissant-Rouge et les aide à le faire. Au titre des activités en faveur des jeunes, la Ligue aide les Sociétés nationales à intéresser les jeunes aux principes et activités humanitaires et à leur donner une instruction et des motivations dans ce domaine. On a mentionné à cet égard la publication de matériel de diffusion et l'organisation de réunions et de séminaires sur le sujet.
- 2.4.3 Au cours du débat qui a suivi, pas moins de 36 délégations ont souligné la nécessité d'une diffusion systématique du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Un certain nombre de délégations ont exposé les diverses méthodes et techniques adoptées dans leur pays pour promouvoir les activités de diffusion. Les principaux points suivants ont été mis en lumière:

- 2.4.3.1 La diffusion étant un processus informatif et didactique, il est nécessaire d'adopter une stratégie prudente, faute de quoi le droit international humanitaire sera réduit à des mots.
- 2.4.3.2 La technique et le niveau de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge ont varié d'un pays à l'autre. Dans presque tous les pays, les Sociétés nationales entreprennent des activités de diffusion sous une forme ou une autre. La conscience des pays s'est accrue en ce qui concerne l'importance de la diffusion, comme cela ressort des rapports de nombreux pays.
- 2.4.3.3 Comme les étudiants et les jeunes d'aujourd'hui seront les soldats de demain, il est nécessaire d'accorder une attention encore plus grande à ce groupe-cible et les méthodes de diffusion devraient être simples, intéressantes et novatrices.
- 2.4.3.4 Bien que les Conventions, les principes du droit humanitaire et ceux de la Croix-Rouge soient inclus dans les programmes scolaires aux niveaux appropriés dans plusieurs pays, les responsables de l'enseignement devraient être priés d'en tenir compte dans les pays où cela n'a pas encore été fait. Un pays a fait état du système qui permet d'accorder des bourses pour les séminaires, les thèses de maîtrise et de doctorat.
- 2.4.3.5 Des Commissions mixtes, représentant différents Ministères et les Sociétés nationales ont été créées, selon les rapports, dans certains pays conformément à la Résolution X de la XXIV^e Conférence internationale. L'utilité de ces Commissions pour formuler la politique de diffusion nationale, surveiller et coordonner les diverses activités de diffusion a été reconnue. On a également souligné qu'il était urgent de créer ces Commissions dans tous les pays.
- 2.4.3.6 Un certain nombre de délégations gouvernementales et de la Croix-Rouge ont considéré que les activités de diffusion constituaient une contribution indirecte aux efforts visant à instaurer la paix dans le monde. On a indiqué que lorsque la guerre commence à contaminer l'esprit de l'homme, il conviendrait de lui inculquer l'esprit de la paix. La diffusion des principes humanitaires devrait par conséquent constituer la première étape à franchir dans la voie de l'édification de cet esprit de paix.
- 2.4.3.7 Au moins dans un pays, les Conventions et autres instruments dans le domaine du droit international humanitaire ont été intégrés dans le droit national. Le Gouvernement attache une grande importance à la diffusion, aussi large et efficace que possible, des principes, buts et normes du droit international humanitaire.
- 2.4.3.8 Une délégation gouvernementale, tout en priant instamment d'interdire le commerce des armes, a été d'avis que les blessures de l'humanité ne pourraient pas être guéries sans que l'on s'attaque à leurs causes et a donc suggéré que la devise pour la diffusion soit la suivante : "Être unis pour réduire l'écart entre le droit humanitaire et les faits".
- 2.4.3.9 Certaines Sociétés nationales se sont prononcées pour la promulgation de lois nationales en vue d'assurer des programmes de diffusion efficaces. Dans le cas d'une telle législation nationale, toutes les organisations et tous les organismes responsables seront dans l'obligation de se livrer à des activités de diffusion à un niveau spécialisé.
- 2.4.4 **Projet de résolution sur la diffusion du droit international humanitaire et des Principes et idéaux de la Croix-Rouge au service de la paix.**
- 2.4.4.1 Les Sociétés nationales de l'Australie, de l'Autriche, de la République démocratique allemande, de la Hongrie, du Libéria, de la Malaisie, de la Norvège, de la Pologne, de la Suède, de la Tunisie et de la Yougoslavie ont présenté le projet de résolution qui a été appuyé par le CICR (CI/2.4/PR.2/Rev.1)
- 2.4.4.2 Le projet révisé a été soumis à la Commission; plusieurs délégations sont intervenues en faveur de ce projet et l'ont appuyé. Sur la proposition de la Croix-Rouge du Bangladesh, un nouveau paragraphe 3 a été inséré au dispositif et le paragraphe 6 du dispositif a été modifié. Le paragraphe 2 du dispositif a été légèrement modifié sur proposition de la délégation gouvernementale du Royaume-Uni.
- 2.4.4.3 La Commission a ensuite adopté par consensus le projet de résolution amendé qui sera transmis à la séance plénière de la Conférence.
- 2.4.5 **Projet de résolution sur les mesures nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire.**
- 2.4.5.1 La Croix-Rouge de Norvège et la Croix-Rouge néerlandaise ont présenté le projet de résolution (CI/2.4/PR.3/Rev.1) qui a été parrainé par la Croix-Rouge de Yougoslavie, le Croissant-Rouge égyptien et le CICR.
- 2.4.5.2 En présentant le projet de résolution, le président de la Croix-Rouge de Norvège a déclaré que l'applicabilité même du droit humanitaire dépendait dans une large mesure de l'intégration effective de ses règles dans les systèmes juridiques nationaux. Par conséquent, l'entière conformité des législations nationales avec le droit international humanitaire constitue l'objectif final à atteindre.
- 2.4.5.3 Le projet de résolution a été adopté par consensus pour transmission à la séance plénière de la Conférence.
- 2.4.6 **Projet de résolution relatif aux cours internationaux sur le droit applicable en cas de conflit armé.**
- 2.4.6.1 Les Sociétés nationales d'Australie, du Congo, de la Malaisie, du Libéria, de la Norvège et de la Tunisie ont présenté conjointement avec le CICR le projet de résolution CI/2.4/PR.4/Rev.1.
- 2.4.6.2 Plusieurs délégations ont pris la parole pour appuyer le projet de résolution. La délégation gouvernementale de l'Égypte a proposé quelques amendements au dernier paragraphe du dispositif de la résolution qui ont été acceptés par les auteurs de la résolution.
- 2.4.6.3 Le projet de résolution a ensuite été adopté par consensus et transmis à la séance plénière de la Conférence.
- La délégation gouvernementale de la France a ensuite expliqué qu'elle ne s'opposait pas à l'adoption de cette résolution par consensus. Elle a toutefois souhaité que l'on consigne dans les actes de la Conférence qu'en ce qui concerne le premier paragraphe du dispositif de la résolution, son gouvernement n'enseignerait ou ne diffuserait les instruments du droit international humanitaire que dans la mesure où la France y est partie.
- 2.5 **Torture, y compris les suites données aux Résolutions XIV (Torture) et XV (Assistance aux victimes de la torture) de la XXIV^e Conférence internationale.**
- 2.5.1 Présentant cette question, M. René Kosirnik (CICR) a rappelé la Résolution XIV adoptée par la XXIV^e Conférence internationale et a déclaré que la torture, bien qu'elle soit interdite par le droit international humanitaire et par d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, continuait d'être pratiquée dans de nombreux pays. Il a souligné le rôle que pourraient jouer les Sociétés nationales en sensibilisant la population et en appuyant la lutte contre la torture.
- 2.5.2 Présentant le document conjoint CICR/Ligue CI/2.5/1, il a indiqué que, comme suite à la demande de la XXIV^e Conférence internationale et après sept années de négociations, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté le 10 décembre 1984 la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il a ensuite exposé ce que faisait le CICR pour combattre la torture.
- 2.5.3 Le Dr Gunn, représentant de la Ligue, a déclaré que la Ligue souscrivait pleinement aux efforts tendant

- à éliminer la pratique cruelle et inhumaine de la torture.
- 2.5.4 Le débat qui a suivi, auquel ont participé 12 délégations, a permis de dégager les principaux points suivants.
- 2.5.4.1 La torture est un grave crime contre l'humanité et constitue une violation des droits fondamentaux de l'homme. Le monde entier devrait tout faire pour condamner la pratique inhumaine, cruelle et dégradante de la torture et devrait prendre toutes mesures appropriées pour éliminer la torture de la face de la terre.
- 2.5.4.2 Certaines délégations ont indiqué que leur législation nationale interdisait la torture et que la loi prévoyait des sanctions dissuasives contre toute personne convaincue de pratiquer des tortures.
- 2.5.4.3 Certaines délégations ont signalé que leur pays avait signé la Convention des Nations Unies sur la torture tandis que, dans quelques pays, cette Convention était en cours de ratification. Ces délégations ont réaffirmé leur détermination de continuer à lutter contre la torture dans un esprit d'humanité de l'homme pour l'homme.
- 2.5.4.4 Certaines délégations ont indiqué que leur gouvernement versait des contributions au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la torture. Plusieurs orateurs ont encouragé la pratique de ces contributions.
- 2.5.4.5 Le droit humanitaire et les droits de l'homme sont étroitement mêlés car l'élan qui pousse à codifier et à développer le droit humanitaire naît lui-même de la reconnaissance des droits de l'homme qui assure une protection contre la violence, la torture et l'injustice.
- 2.5.4.6 Le succès ou l'échec que rencontre toute Société nationale dans sa lutte contre les actes condamnables de torture dépend en fin de compte de la force du Mouvement des droits de l'homme dans un pays, du niveau de conscience des dirigeants, du pouvoir exécutif et de la vigilance du pouvoir judiciaire. Il est malheureux qu'en dépit de dispositions constitutionnelles et législatives des gens continuent d'être victimes de tortures. Il faut donc absolument que les victimes de la torture et leurs familles reçoivent une assistance dans les domaines médical et social.
- 2.5.4.7 Une Société a donné des renseignements sur un Centre de réhabilitation des réfugiés torturés dont elle assurait le fonctionnement. La Commission a encouragé la création de tels centres de services humanitaires.
- 2.5.5 **Projet de résolution contre la torture (CI/2.5/PR3)**
- 2.5.5.1 Ce projet de résolution (CI/2.5/PR3) a été présenté par le CICR et appuyé par les gouvernements de l'Argentine, de l'Égypte, de la France, du Mexique, de la Norvège et de la Suède et par les Sociétés nationales de l'Égypte, de la France, de l'Italie, de la Norvège et de la Suisse.
- 2.5.5.2 Plusieurs délégations ont appuyé le projet de résolution et ont demandé que les gouvernements et les Sociétés nationales fassent tout leur possible pour empêcher et éliminer la torture. La délégation gouvernementale de l'Inde a présenté une légère modification du paragraphe 2 du dispositif. Le projet de résolution a été transmis à la réunion plénière de la Conférence par consensus.
- 2.5.6 **Projet de résolution sur l'assistance aux victimes de la torture (CI/2.5/PR1/Rev.1)**
- 2.5.6.1 La résolution a été présentée par la Croix-Rouge suédoise et appuyée par les Sociétés de la Croix-Rouge de Colombie, d'Éthiopie, d'Indonésie et des Pays-Bas. En présentant le projet de résolution, le représentant de la Croix-Rouge suédoise a insisté auprès des Sociétés nationales pour que, soit indépendamment, soit en coopération avec leurs gouvernements, elles prennent l'initiative de fournir une assistance humanitaire, juridique, médicale, psychologique et sociale aux victimes de la torture.
- 2.5.6.2 La Commission a adopté par consensus le projet de résolution en vue de le transmettre à la réunion plénière de la Conférence.
- 2.5.7 **Projet de résolution sur l'assistance aux victimes de la torture (CI/2.5/PR2)**
- 2.5.7.1 Ce projet de résolution a été présenté par la délégation gouvernementale du Danemark. Le délégué de ce pays a déclaré que celui-ci avait pour objet de faire appel aux gouvernements devant la nécessité de versements de contributions supplémentaires au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la torture. Il a formulé le voeu que les pays soient plus nombreux que jusqu'ici à être en mesure de répondre favorablement à cet appel. Il a en outre déclaré que le projet de résolution était la suite naturelle de la résolution XV de la Conférence de Manille.
- 2.5.7.2 La Commission a ensuite transmis par consensus le projet de résolution à la réunion plénière de la Conférence.
- 2.6 **Lutte contre la piraterie—Armes classiques**
- A. Lutte contre la piraterie. Suites données à la Résolution V de la XXIV^e Conférence internationale (document CI/2.6/1)**
- 2.6.1 M. Pierre Keller, membre du CICR, a rappelé, en présentant ce projet, la gravité de la piraterie et la nécessité d'adopter des mesures adéquates pour la combattre, ainsi que le demande la Résolution V de la XXIV^e Conférence internationale.
- La Résolution invite instamment tous les Etats, le HCR et le CICR, ainsi que toute autre organisation concernée à coopérer aussi largement que possible aux mesures destinées à appuyer les efforts, régionaux et autres, déployés pour faire disparaître totalement les actes de piraterie en haute mer et dans les eaux territoriales.
- 2.6.2 Même si les statistiques indiquent une diminution du nombre des victimes pour 1981-86, celles-ci ont souffert les pires conséquences des actes de piraterie.
- Ces cinq dernières années, les activités du CICR ont porté essentiellement sur le soutien aux mesures visant à améliorer la protection des victimes et à éliminer la piraterie. En outre, le CICR a activement participé aux services de recherches offerts par les Sociétés nationales de l'Asie du Sud-est aux familles touchées.
- De son côté, la Ligue a aidé les Sociétés nationales dans la région lorsqu'elles recevaient des demandes de requérants d'asile.
- 2.6.3 Un bref débat a conclu l'étude de ce point.
- B. Armes classiques. Suites données à la Résolution IX de la XXIV^e Conférence internationale (document CI/2.6/1)**
- 2.6.4 M. Christophe Swinarski, CICR, a présenté le rapport sur les suites données à la Résolution IX de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et a déclaré:
- que ce rapport fait suite à l'invitation formulée par la Conférence dans le premier paragraphe du dispositif de la Résolution IX;
 - que le CICR a suivi l'évolution de la législation internationale sur les armes classiques, en particulier celle de l'applicabilité de la Convention de 1980 sur les armes classiques, de ses protocoles annexes et des ratifications, insuffisantes, dont elle a fait l'objet;
 - que le CICR est disposé, pour autant que la demande lui en soit faite par consensus, à faciliter la réalisation d'initiatives tendant à interdire ou à restreindre l'usage d'armes classiques particulièrement cruelles.
- 2.6.5 La délégation gouvernementale suédoise a présenté le projet de résolution CI/2.6/PR3/Rev.1, relatif aux mines sous-marines et à l'utilisation antipersonnelle du laser, projet parrainé par les gouverne-

- ments autrichien, irlandais, suisse et yougoslave, ainsi que par la Croix-Rouge colombienne.
- 2.6.6 Plusieurs délégations, certaines exprimant des réserves quant au projet de résolution suédois/suisse, ont proposé qu'un groupe de travail soit créé, ou ont soutenu cette idée, afin de soumettre à la Commission un projet à adopter par consensus.
- 2.6.7 La délégation suisse a donné des explications supplémentaires et a fait remarquer que le projet de résolution CI/2.6/PR4 sur ce point, soumis par la délégation gouvernementale des Etats-Unis, reposait en grande partie sur le projet suédois/suisse.
- 2.6.8 Un groupe de travail, formé par les représentants gouvernementaux de l'Autriche, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Suède, de la Suisse, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'URSS, a été créé. Il a été convenu que sa composition ne serait pas limitée afin qu'il puisse décider par consensus d'inviter toute délégation intéressée à s'y joindre.
- 2.6.9 Après la réunion du groupe de travail, la délégation gouvernementale suédoise a présenté un projet de résolution (CI/2.6/PR3/Rev.3) en tant que compromis du groupe pour adoption par consensus. Deux délégations ont soumis à la Commission pour étude leurs points de vue sur le désarmement, une attention toute spéciale étant accordée aux problèmes actuels du désarmement nucléaire.
- 2.6.10 Le projet de résolution a alors été adopté par consensus.
- 2.6.11 Les délégations gouvernementales suédoise et suisse ont présenté, en rapport avec la résolution sur le même thème, un document de travail intitulé "approfondissement des travaux relatifs au droit international humanitaire de la guerre sur mer et sur terre" daté du 30 octobre 1986.
- Projet de résolution sur la protection des enfants dans les conflits armés (CI/2.6/PR1)**
- Projet de résolution sur la protection de la population civile dans les conflits armés (CI/2.6/PR2)**
- 2.6.12 Ces deux projets de résolution ont été soumis à la Commission par la Croix-Rouge finlandaise et appuyés par la Croix-Rouge suédoise. Le président a demandé à la Croix-Rouge finlandaise s'il ne serait pas possible d'amalgamer les deux projets.
- 2.6.13 Mme Denise Bindschedler, vice-présidente du CICR, a rappelé que les enfants, en raison de leur vulnérabilité particulière, avaient droit à une protection et une assistance spéciales, surtout en période de conflits armés, notamment dans les conflits les plus récents caractérisés par des hostilités armées conduites sans discrimination, dont les victimes étaient principalement des civils et des enfants. Dans ce nouveau type de conflits opposant des armées régulières à la guérilla, on rencontrait trop souvent de jeunes garçons portant des armes et prêts à les utiliser sans jugement.
- 2.6.14 La communauté internationale s'efforçait de faire face à ce problème, en particulier grâce aux dispositions prises par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en vue de l'élaboration d'une convention sur les droits de l'enfant. Toutefois, le CICR tenait à rappeler aux gouvernements qu'il était essentiel que ces initiatives aboutissent à l'adoption de dispositions offrant une protection égale, sinon supérieure, à celle qui était fournie par les Conventions de Genève et les deux Protocoles additionnels. Ces préoccupations étaient précisément reflétées dans le projet de résolution CI/2.6/PR1, dont la Commission était saisie.
- 2.6.15 La délégation du gouvernement français a appuyé les deux projets de résolution sur la protection de la population civile dans les conflits armés et sur la protection des enfants dans les conflits armés. Néanmoins, elle a formulé une réserve à propos de la mention du Protocole I dans le deuxième paragraphe du dispositif du projet de résolution CI/2.6/PR1.
- 2.6.16 Après un bref débat, les deux projets de résolution ci-dessus ont été adoptés par consensus pour être transmis à la réunion plénière de la Conférence.
3. **Recherches et réunions des familles**
- 3.1 **Informations sur les activités de l'Agence centrale de recherches, y compris les suites données aux Résolutions I (Port d'une plaque d'identité) et II (Disparitions forcées ou involontaires) de la XXIV^e Conférence (document CI/3/1)**
- 3.2 **Activités de recherches des Sociétés nationales**
- 3.2.1 M. François Perez, du CICR, a présenté les deux points à l'ordre du jour. Il a déclaré que l'Agence centrale de recherches du CICR avait entrepris depuis 1981 de mettre en oeuvre les recommandations de la XXIV^e Conférence internationale, dans lesquelles il lui était demandé de renforcer son rôle de coordinateur et de conseiller technique des Sociétés nationales et des gouvernements. Les efforts visaient à créer un réseau national et international, fort et efficace, d'aide aux membres de familles dispersées. Les familles séparées à la suite de conflits ou de catastrophes naturelles ont besoin de retrouver la trace de leurs proches et de leur écrire.
- 3.2.2 Il a ajouté que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge offrait une possibilité unique de développer un réseau de recherches à travers le monde. A propos du document CI/3/1, il a dit qu'il mettait l'accent sur les divers domaines dans lesquels l'Agence centrale de recherches avait activement oeuvré au cours de ces cinq dernières années. Il était nécessaire d'harmoniser les critères d'acceptation des demandes reçues par les Sociétés nationales. Il a conclu que la mise en place et la coordination d'un réseau de services de recherches efficace était une entreprise de longue haleine, mais que le respect des principes courants d'application et des procédures bien établies était une garantie de succès.
- 3.2.3 La représentante du secrétariat de la Ligue, Mme Esnard, a déclaré qu'il fallait désigner dans les Plans nationaux de préparation aux catastrophes les responsables des activités de recherches et leurs fonctions. Elle a insisté sur le fait que la formation du personnel participant aux travaux de recherches, l'élaboration des aides à la formation et l'instruction de moniteurs étaient des conditions indispensables au développement d'un service de recherches efficace. Il fallait souligner l'importance des recherches pendant la formation à la préparation aux catastrophes.
- Dans ce contexte, Mme Esnard a suggéré la création, au secrétariat de la Ligue, d'une équipe spéciale chargée de transmettre, à la Société nationale demandant des nouvelles, les renseignements utiles reçus de la Société touchée. Les Sociétés nationales qui ne seraient touchées par aucune calamité devraient suivre certaines procédures spéciales qui étaient en cours d'élaboration.
- 3.2.4 A la suite des observations liminaires du CICR et de la Ligue, 20 délégations ont participé au débat. Certaines Sociétés nationales ont exposé l'organisation et les activités de leurs services de recherches. On trouvera ci-après le résumé du débat.
- 3.2.4.1 La séparation des familles, par suite de conflits, de troubles intérieurs, de tensions ou de calamités naturelles, provoque de graves problèmes humanitaires. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent s'évertuer à faire honneur à leurs traditions en fournissant une assistance humanitaire qui conduira finalement à la réunion des familles séparées.
- 3.2.4.2 Les Sociétés nationales, en particulier celles qui se trouvent dans des régions sujettes à des conflits, doivent constituer des services de recherches efficaces et bien coordonnés afin de pouvoir apporter une assistance à leur population en toute éventualité.
- 3.2.4.3 Indépendamment de toute question de nationalité ou de pays d'asile ou d'installation définitive, les

autorités nationales devraient faciliter l'accomplissement rapide des formalités officielles afin d'assurer sans retard la réunion des familles séparées.

3.2.4.4 Bien qu'une résolution ait été adoptée par la Conférence de Manille en 1981 en vue de prévenir les disparitions forcées ou involontaires, des drames semblables continuent de se produire, entraînant d'indicibles souffrances morales. La Croix-Rouge et les gouvernements devraient prendre conjointement des mesures pour empêcher ces disparitions.

3.2.4.5 Les Sociétés nationales devraient, en temps de paix, instituer avec leur gouvernement une procédure applicable à toutes les questions relatives aux recherches afin de pouvoir accomplir les tâches nécessaires si une situation d'urgence se produit.

3.2.4.6 Il faudrait s'efforcer de créer des Bureaux nationaux de renseignements prévus dans les Conventions de Genève pour assurer la protection des prisonniers de guerre et des civils lors de conflits armés.

3.2.5 Projet de résolution sur l'obtention et la transmission de renseignements nominatifs en tant que moyen de protection et de prévention des disparitions.

3.2.5.1 Le CICR a présenté ce projet de résolution (CI/3.1/PR2) en soulignant qu'il était nécessaire d'établir des Bureaux nationaux de renseignements, de prévoir pour les combattants en cas de conflit armé le port d'une plaque d'identité et de condamner tout acte conduisant à des disparitions forcées ou involontaires d'individus. Le CICR a invité instamment les gouvernements à s'efforcer de prévenir ces disparitions. Le projet de résolution a été appuyé par 17 Sociétés nationales.

3.2.5.2 Plusieurs délégations de gouvernements et de Sociétés nationales ont appuyé le projet de résolution. La Société du Croissant-Rouge turc a exprimé le désir de figurer parmi les délégations qui avaient appuyé le projet. Celui-ci a été adopté par consensus pour être transmis à la réunion plénière de la Conférence.

3.2.6 Projet de résolution sur les Bureaux nationaux de renseignements (BNR) conformément aux Conventions III, art. 122, et IV, art. 136, de Genève

3.2.6.1 Présenté par la Croix-Rouge suédoise, ce projet de résolution (CI/3.1/PR1) a été également appuyé par plusieurs délégations. Avec quelques légères modifications de forme dans les paragraphes du dispositif, demandées par le délégué du gouvernement égyptien, le projet de résolution a été également adopté par consensus pour être transmis à la réunion plénière de la Conférence.

3.2.7 Projet de résolution sur la coopération entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les gouvernements en vue de la réunion des familles séparées.

3.2.7.1 La Société de la Croix-Rouge canadienne, appuyée par les gouvernements du Canada et de la Grèce et par 9 Sociétés nationales, a présenté ce projet de résolution (CI/3.2/PR1). Un certain nombre d'orateurs ont appuyé le projet de résolution et se sont déclarés solidaires de l'esprit qui l'avait inspiré. Avec quelques modifications, ce projet a été transmis par consensus à la Conférence pour adoption.

3.2.8 Projet de résolution sur le rôle de l'Agence centrale de recherches et des Sociétés nationales en matière de recherches et de réunions des familles.

3.2.8.1 La Société de la Croix-Rouge du Bangladesh, appuyée par la Ligue et 22 Sociétés nationales, a présenté ce projet de résolution (CI/3.2/PR2) qui met en lumière le rôle des Sociétés nationales dans les activités de recherches, en particulier à la suite de catastrophes naturelles. Le projet de résolution, non seulement souligne le mandat confié à l'Agence centrale de recherches par la XXI^e Conférence internationale, mais prie les gouvernements d'accorder tout l'appui nécessaire au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin de faciliter son action dans ce domaine.

3.2.8.2 Le projet de résolution a été ensuite transmis par consensus à la réunion plénière de la Conférence.

4. Conclusion

4.1 Toutes les délégations, prenant la parole pour la première fois, ont félicité le président de la Commission de son élection à sa haute fonction. Le président les a remerciées de la confiance qu'elles lui avaient témoignée. Les délégations ont également félicité les membres du Bureau de leur élection.

4.2 L'ordre du jour étant épuisé, le président a exprimé ses remerciements et sa satisfaction sincères à tous les délégués et observateurs pour leur participation active aux délibérations et pour la coopération, la compréhension et l'esprit humanitaire dont ils avaient magnifiquement fait preuve. Il a également remercié le Bureau de la Commission, le Comité de rédaction, le Secrétariat et les interprètes. Formulant l'espoir que le même esprit se maintienne jusqu'à la fin de la Conférence, le président a annoncé la clôture des travaux de la Commission I.

Ici s'achève la partie narrative du rapport. Nous allons maintenant examiner les résolutions. Je pense que le président voudrait qu'elles soient présentées une par une.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci major Quoreshi et félicitations pour l'élaboration et la présentation de ce rapport aussi complet que clair. *(Applaudissements)*

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (suite)

M. K. BOLLIGER (président):

Avant que nous allions de l'avant, je donne la parole à M. Rueda Montana, qui l'a demandée pour une déclaration personnelle.

Dr. G. RUEDA MONTAÑA (Colombie, Croix-Rouge) *(original espagnol)*:

Monsieur le président, en retirant ma candidature, je voudrais, tout d'abord, remercier sincèrement ceux qui m'ont fait l'honneur de voter pour moi. Ensuite, je voudrais solliciter la Conférence et faire appel à sa sagesse pour que, en tenant compte de la répartition géographique, elle favorise le développement de la Croix-Rouge en Amérique en votant pour la présidente de la Croix-Rouge brésilienne, mon amie, Mme Mavy Harmon.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci Dr Rueda Montana de votre déclaration et de vos recommandations.

RAPPORT DE LA COMMISSION I (suite)

M. K. BOLLIGER (président):

Je passe à présent la parole au président de la Commission I, Son Excellence l'ambassadeur Sene.

Ambassadeur A. SENE (président Commission I):

Monsieur le président, Excellences, Mesdames et Messieurs, après le rapport qui vient de vous être présenté par notre rapporteur, le major Ali Hassan Quoreshi, je crois qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter sinon, pour éclairer l'assemblée, très brièvement, sur une question qui m'a été particulièrement confiée par la Commission I: il s'agit du point 2.1 de notre ordre du jour qui portait sur le rapport du président du CICR sur le respect du droit humanitaire dans les conflits armés et l'action du CICR en faveur des personnes protégées par les Conventions de Genève.

Cette question était l'épine dorsale de l'ordre du jour de la Commission I et a fait l'objet d'un long débat riche en

enseignements, débat qui s'est déroulé, comme le rapporteur l'a dit, dans une atmosphère de sérénité, de courtoisie reflétant l'esprit humanitaire dans son véritable sens. Et nous devons nous en féliciter.

Ce débat a permis d'évaluer toutes les situations de violations du droit international humanitaire à travers les conflits armés dans le monde et au regard des Conventions de Genève et de ses Protocoles additionnels. Au terme de ce débat, un groupe de négociation, dont la composition vous a été communiquée tout à l'heure par le rapporteur, a été mis sur pied, composition à laquelle il faudrait ajouter les délégations de la France et du CICR, et ce groupe de travail a produit un projet de résolution unique qui a été adopté par consensus. Grâce à la bonne volonté et à l'esprit de compréhension des délégations des Sociétés nationales de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des délégations gouvernementales, le groupe de négociation a pu présenter ce projet de résolution unique qui a été adopté par consensus avec une seule réserve, qui a été enregistrée, sur le paragraphe 7 du préambule et après le vote. C'était la réserve de la délégation du Gouvernement d'Israël. Ce projet de résolution exprime dans son préambule l'inquiétude de toutes les délégations face aux conflits dans lesquels le CICR est appelé à intervenir et qui non seulement se sont multipliés, mais se sont prolongés dans le temps.

Il n'est pas besoin de vous faire une analyse détaillée de ce projet de résolution mais ce qu'il faut en retenir c'est que les violations des dispositions des Conventions de Genève dans plusieurs conflits ont été identifiées, par exemple les attaques inconsidérées dont sont victimes des populations civiles, l'usage d'armes prohibées, les déplacements forcés de populations civiles par des troupes d'occupation, la destruction d'habitations civiles en violation des lois et coutumes de la guerre, le traitement des prisonniers de guerre, des internés civils et des autres personnes capturées, les violations aussi dans la conduite des hostilités et le traitement des populations civiles. La résolution fait référence à la résolution III de la Conférence de Manille de 1981 qui a réaffirmé l'applicabilité de la IV^e Convention de Genève aux territoires arabes occupés au Moyen-Orient en 1967.

Enfin, la résolution exprime aussi, dans son préambule, notre préoccupation en regard des difficultés que rencontre le CICR dans son effort visant à protéger et assister toutes les victimes militaires et civiles des conflits armés y compris l'exécution d'opérations de secours efficaces.

Le dispositif est centré sur les violations des Conventions de Genève et sur la nécessité de permettre au CICR d'accomplir sa mission et de pouvoir, par exemple, aider au rapatriement rapide par étapes des prisonniers de guerre conformément à la III^e Convention de Genève. Ici nous avons apporté une petite modification dans le texte qui avait été adopté par consensus. Nous avons enlevé les mots "les malades et les blessés" parce que, comme nous le savons, la III^e Convention de Genève couvre toute la procédure du rapatriement des prisonniers de guerre, y compris évidemment les malades et les blessés; pour les prisonniers de guerre, leur rapatriement intervient après la fin des hostilités, sauf en cas d'échange.

Voilà en substance le contenu de ce projet de résolution qui rappelle que les parties doivent remplir pleinement leurs obligations aux termes de la IV^e Convention de Genève et qu'elles doivent respecter l'ensemble des Conventions de Genève et permettre au CICR d'accomplir ses tâches humanitaires et d'informer surtout les parties, conformément aux règles de confidentialité, des progrès réalisés dans le respect du droit international humanitaire. C'est là, je crois, une contribution indispensable au règlement pacifique des conflits.

Mais, Monsieur le président, pour conclure, je dirai que ce débat fera date dans l'histoire de notre Mouvement au regard du respect des valeurs qui a été perçu à travers toutes les déclarations qui ont été faites, du souci de respecter les

valeurs dont le CICR se réclame et dont le dénominateur commun est l'exigence de la dignité humaine. Ce qui était en jeu par delà les contradictions, c'est bien sûr le respect d'un ensemble de règles juridiques, de normes que nous avons établies; mais c'est aussi et surtout l'acceptation de ces systèmes de valeur et la volonté de leur donner une réalité et une finalité. Ceci suppose donc que l'action humanitaire, fondée sur le principe d'impartialité, repose également sur la négation de tout préjugé, de tout système de discrimination raciale, religieuse ou autre, et c'est ici que le rejet unanime de l'*apartheid* revêt à nos yeux une importance significative au regard de l'histoire de notre Mouvement. Il faut replacer les principes humanitaires de la Croix-Rouge dans le contexte des mutations du monde pour qu'ils répondent aux besoins et aux aspirations des hommes en cette fin du XX^e siècle afin d'alléger leurs souffrances, mais aussi et surtout de se pencher sur leur cause et si possible de les extirper. Nous sommes sûrs, Monsieur le président, que face à tous ces défis dont nous venons de parler, qu'il s'agisse du traitement des prisonniers de guerre, des détenus civils, de la torture, de l'utilisation d'armes prohibées, de l'*apartheid*, la Croix-Rouge, avec l'aide de toute la communauté internationale ici représentée, peut assumer sa mission en usant de toute son influence, de tout son capital moral, sans pour autant compromettre ce que l'on appelle "les croisades de l'impossible" dont elle a seule le secret, parce qu'elle sait apporter son aide, son assistance, sa protection, avec discrétion, dévouement et efficacité sur le terrain, en faveur des victimes des conflits armés à travers le monde.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci Excellence de votre commentaire si riche en enseignements. Je me permets de vous féliciter et de vous remercier d'ores et déjà de la façon magistrale dont vous avez dirigé les débats aussi difficiles qu'importants de la Commission I.

J'invite ceux qui voudraient faire des commentaires sur l'ensemble du rapport, mais non sur une des résolutions présentées, de bien vouloir le faire à présent. La parole a été demandée par le gouvernement français.

Ambassadeur J. MOUTON BRADY (France, Gouvernement):

Je voudrais tout d'abord adresser nos très chaleureuses félicitations au président de notre Commission et au rapporteur pour le travail effectué en Commission et également pour l'excellent rapport qui nous convient parfaitement.

Toutefois, je dois émettre une légère réserve et je voudrais vous demander de prendre connaissance à la page 7 du texte anglais du point 2.2.9 où il est dit que la France a ratifié le Protocole II seulement, mais n'a pas ratifié le Protocole I. Cette formulation déforme légèrement notre pensée et nous aimerions que le texte soit ainsi rédigé: "La France a ratifié le Protocole II et n'a pas l'intention d'adhérer au Protocole I". C'est notre seule réserve.

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Nous adhérons pleinement à la déclaration de M. l'ambassadeur et le texte sera modifié en conséquence.

Ambassadeur P. ELIAV (Israël, Gouvernement) (*original anglais*):

Nous considérons que le libellé du paragraphe 2.1.9 du rapport, qui a trait à une décision de ma délégation, ne reflète pas exactement nos propos. Ma délégation voudrait que le paragraphe soit modifié de la manière suivante: "La délégation du gouvernement d'Israël a fait consigner son opposition à l'adjonction du septième paragraphe du préambule du projet de résolution, étant donné qu'Israël avait voté contre la résolution dont il est question dans ledit paragraphe." De plus, les mots "en 1967" n'étaient pas inclus dans cette résolution.

En outre, nous regrettons que ce paragraphe, que nous rejetons, contienne une référence territoriale particulière, et

je vous demande de veiller à ce que notre position soit indiquée dans le compte rendu de cette réunion.

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Le texte, tel qu'il vient d'être présenté, est accepté, mais je voudrais que la proposition de modification soit transmise par écrit au Secrétariat de manière qu'il n'y ait plus d'erreur.

Ambassadeur A. DAOUDY (Syrie, Gouvernement):

Monsieur le président, je voulais faire une petite remarque sur le rapport pour répondre à votre désir. Mais étant donné que la délégation d'Israël s'est prononcée sur un paragraphe bien déterminé, je me vois obligé de faire la même chose. Il s'agit du paragraphe 7 du préambule qui a été inclus dans la première résolution adoptée par le Groupe de travail dont a parlé notre distingué collègue l'ambassadeur du Sénégal.

Je n'en aurais pas parlé, si le délégué d'Israël n'était pas intervenu de la façon que vous avez constatée. Il y avait un projet de résolution qui avait été approuvé par les membres du Groupe de travail et qui nous a été soumis au Groupe arabe en nous demandant de retirer notre projet de résolution. Nous nous sommes réunis pendant trois heures. J'étais le porte-parole du Groupe arabe avec nos amis les représentants des différents gouvernements et Sociétés nationales qui avaient été élus par la première Commission. Très franchement, ce n'est pas de gaieté de coeur que j'ai accepté ce paragraphe qui a été ajouté à la proposition ou plutôt au projet unanime du Groupe de travail. Quand nous nous trouvons devant des violations flagrantes des Conventions de Genève et surtout à la lumière de la résolution de la Conférence de Manille, qui a consacré une résolution entière de deux pages à la situation dans les territoires arabes occupés, j'estime que les délégations arabes ont montré beaucoup de conciliation, ont montré un esprit de compromis en acceptant, par la voix du délégué syrien que je suis, de se contenter uniquement de ce paragraphe. Nous nous sommes contentés de faire référence à la résolution de Manille et nous avons accepté de retirer notre projet de résolution qui énumérait les violations flagrantes commises et qui continuent à être commises par Israël dans les territoires occupés et au Liban occupé. Qu'on ne vienne pas nous donner des leçons ici sur le texte qui a été proposé et accepté. Si l'on veut rouvrir le débat, j'y suis disposé.

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie le délégué de la Syrie de ses explications dont nous avons pris note. J'interromps le débat sur le travail de la Commission I pour passer au troisième tour de l'élection de la Commission permanente et je prie M. Robert-Tissot de bien vouloir donner les explications pour la distribution des bulletins de vote.

TROISIÈME ET DERNIER TOUR DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. J.-P. ROBERT - TISSOT (Ligue):

Nous allons recommencer, pour la troisième fois, cet exercice qui, je pense, vous est maintenant familier. Les bulletins de vote sont distribués en ce moment et vous constaterez que, je ne sais pas pour quelle raison, les services techniques ont considéré que plus le nombre des candidats diminuait plus le bulletin devait être grand. Il faudra le plier en quatre cette fois-ci.

Il vous reste deux candidats à élire à la Commission permanente sur les cinq encore en lice et dont je dis les noms:

- Mme Ahouanmenou, du Bénin
- Mme Harmon, du Brésil
- M. Hove, du Zimbabwe
- M. Ijas, de l'Indonésie, et
- Mme Spiljak, de la Yougoslavie.

C'est donc, je vous le rappelle, deux noms que vous devez cocher, et, une fois de plus, s'il y a plus de deux noms, le bulletin sera déclaré nul. Vous ne devez pas cocher plus de deux noms; nous avons constaté lors du deuxième tour qu'il y avait quand même huit bulletins qui portaient quatre ou cinq noms. Dès que la distribution des bulletins de vote sera terminée, nous pourrons procéder au vote.

(vote)

RAPPORT DE LA COMMISSION I (suite)

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, nous reprenons les délibérations sur les résolutions de la Commission I. Je prie le président de la Commission et le rapporteur de nous rejoindre sur le podium.

Nous examinons les projets de résolutions et je prie le rapporteur de nous donner ses commentaires.

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

La résolution que la Commission I a adoptée par consensus, au point 2.1 de l'ordre du jour, est présentée sous le titre "Respect du droit international humanitaire dans les conflits armés et action du CICR en faveur des personnes protégées par les Conventions de Genève." L'adoption de cette résolution a exigé de nombreuses heures d'échanges d'idées, de négociations et d'efforts communs au sein du Groupe de travail. Je vous prie, Monsieur le président, de soumettre ce projet à la Conférence aux fins d'adoption par consensus.

(Cf. Résolution I "Respect du droit international humanitaire dans les conflits armés et action du CICR en faveur des personnes protégées par les Conventions de Genève")

S.E. M. Tarik AZIZ (Irak, Gouvernement) (*original anglais*):

La résolution que nous venons d'adopter par consensus a été conçue pour prendre en considération différents aspects pertinents de nombreuses situations, présentant des caractéristiques diverses. En choisissant cette approche, la Commission I a évité d'avoir à examiner les nombreux projets de résolutions qui avaient été soumis dans le cadre de l'examen du point 2.1 de l'ordre du jour. En recherchant un consensus sur toutes les situations envisagées, on ne pouvait qu'omettre toute référence directe à des aspects particuliers et adopter des formules générales s'appliquant aux éléments essentiels de chaque situation.

Ma délégation aurait certainement préféré une résolution sur le conflit Iran-Irak, du genre de celle qui est présentée dans le document CI/2.1/PR10, proposée par 17 gouvernements et 12 Sociétés, auxquels l'Irak exprime sa profonde gratitude. Toutefois, dans un esprit de coopération et de compromis, et soucieux de mener à bonne fin les travaux de la Conférence, nous nous sommes associés au consensus, dans l'espoir qu'ainsi adoptée, cette résolution permettra au CICR d'accomplir efficacement sa mission humanitaire.

Nous pensons que les points pertinents de la résolution reprennent la substance du projet présenté dans le document PR10. Nous veillerons à ce que la résolution soit mise en oeuvre sur cette base. L'Irak continuera à adhérer au droit international humanitaire, tout en déployant tous les efforts nécessaires pour mettre un terme au conflit par des moyens pacifiques.

Nous sommes reconnaissants au CICR des efforts incessants qu'il fait dans ce domaine. Nous sommes reconnaissants au Croissant-Rouge turc de son assistance humanitaire et de sa participation au rapatriement des prisonniers de guerre.

Eu égard aux déclarations officielles de l'Iran, ici et à Téhéran, qui affirme autoriser de nouveau le CICR à remplir son mandat, le dernier paragraphe de la résolution que

nous venons d'adopter par consensus revêt la plus haute importance. Nous espérons sincèrement que le CICR pourra mener à bien sa mission en Iran et protéger les PG irakiens, faute de quoi le paragraphe en question autorise le CICR à informer tous les Etats parties aux Conventions de Genève. Nous souhaitons que le CICR n'ait pas à recourir à cette mesure.

Enfin, ma délégation voudrait exprimer sa profonde gratitude au pays hôte, au CICR et à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette Conférence et lui ont assuré le succès qu'elle mérite.

M. K. BOLLIGER (président):

L'Assemblée a pris bonne note de votre déclaration et vous remercie de votre esprit de conciliation.

M. P. NAGARATNAM (Sri Lanka, Gouvernement) (*original anglais*):

Quand la résolution relative au respect du droit international humanitaire, qui vient d'être adoptée, a été présentée en séance plénière et à la Commission I, le Gouvernement du Sri Lanka s'est associé au consensus dans un esprit de coopération. Toutefois, ma délégation souhaite faire consigner qu'elle émet de sérieuses réserves sur la mention qui est faite du Sri Lanka dans le Rapport du président du CICR sur le *Respect du droit international humanitaire*, soumis à la Commission I le lundi 27 octobre. La délégation du Sri Lanka considère que le mandat qui a été conféré au CICR n'autorise pas celui-ci à jouer un rôle dans le cadre de la situation d'atteinte à l'ordre public que les violences terroristes ont créée dans les provinces du nord et de l'est du pays.

Nous demandons donc que la position du Sri Lanka soit indiquée dans le compte rendu officiel de cette Conférence.

M. K. BOLLIGER (président):

Nous en tiendrons compte dans le compte rendu.

M. A. WIJKMAN (Suède, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Je voudrais faire quelques observations au sujet de la résolution que nous venons d'adopter par consensus. Au début des réunions de la Commission I, l'occasion a été donnée à la délégation de la Croix-Rouge suédoise de commenter le discours d'introduction que M. Hay a prononcé devant cette Commission, ainsi que le rapport sur les activités du CICR au cours des cinq dernières années. Nous avons fait valoir combien nous apprécions le rapport et, plus particulièrement, la sincérité avec laquelle M. Hay avait décrit l'action du CICR, ainsi que le projet de résolution dont la Commission était saisie. Nous estimons que le discours, le rapport et le projet de résolution ont constitué un pas en avant.

Nous considérons que le respect du droit international humanitaire — et de la législation relative aux droits de l'homme en général — doit faire l'objet d'une très grande attention.

Naturellement, l'existence même du droit international humanitaire aux échelons international et national est extrêmement importante. L'histoire le prouve. Mais, à notre avis, il ne suffit pas de légiférer. Il est plus important encore de respecter les Conventions de Genève et d'y adhérer. "Le droit reste lettre morte tant qu'il n'est pas connu et mis en oeuvre". C'est là une citation d'une lettre que nous venons de recevoir du président du CICR.

Deux conditions au moins doivent être remplies pour assurer le respect des Conventions. D'une part, les Conventions doivent être connues et comprises. La diffusion joue donc un rôle essentiel et nous pouvons faire beaucoup plus dans ce domaine. Je crois que des propositions très pertinentes seront émises plus tard en la matière. D'autre part, une fois qu'elles sont connues, les dispositions doivent être respectées. En ce qui concerne les Conventions de Genève, je crois que dans une situation de conflit, malgré toute la

bonne volonté du monde, il est impossible d'éviter que les objectifs militaires deviennent si prédominants que les objectifs humanitaires les plus fondamentaux sont négligés ou, du moins, ne sont pas respectés à cent pour cent.

Cela dit, cependant, il ne faut ménager aucun effort pour garantir le respect des principes et objectifs humanitaires. Le Mouvement de la Croix-Rouge, et notamment le CICR, a un rôle important à jouer dans ce domaine, de même que les gouvernements parties aux Conventions. Je crois que pour améliorer le respect du droit, il est indispensable de mener un débat ouvert sur son observance et sur le respect des dispositions en vigueur, surtout quand nous assistons à des violations renouvelées et graves de ces dispositions. Naturellement, un tel débat doit accorder l'attention voulue au sort des victimes dans chaque situation. Le CICR a adopté une doctrine qui définit les circonstances dans lesquelles il convient de porter à la connaissance du public des cas de violation du droit international humanitaire. Il poursuit une politique de prudence.

Dans son discours, M. Hay a évoqué un certain nombre de situations de conflit où le CICR s'est heurté à des difficultés particulières. Connaissant la politique prudente du CICR en la matière, ma délégation et moi-même comprenons que des motifs très sérieux le poussent à mentionner dans le projet de résolution des situations de conflit spécifiques. Je regrette que les propositions du CICR n'aient pas pu faire l'objet d'un consensus au sein de la Commission I. La délégation de la Croix-Rouge suédoise estime que le projet de résolution était équilibré. Il faisait référence à des situations de conflit où il est extrêmement difficile d'apporter protection et assistance aux victimes. Le projet aurait peut-être pu être plus positif; notamment, il aurait pu prier instamment les parties aux conflits mentionnés de faciliter les actions à venir. Les références auraient pu être maintenues. Telle qu'elle est maintenant présentée, la résolution ne fait référence, indirectement, qu'à une seule situation de conflit, celle des territoires occupés. A notre avis, l'équilibre n'est plus respecté.

Je ne puis qu'espérer que l'existence du rapport, du discours et du projet de résolution aideront ceux d'entre nous qui sont favorables à un débat plus ouvert et pourront être utilisés dans nos activités de diffusion dans nos pays.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci M. Wijkman de vos appels, suggestions et critiques qui ont retenu toute l'attention de cette assemblée et qui entreront dans le procès-verbal. Cette résolution est ainsi adoptée. Nous passons au point 2.2. La parole est au rapporteur.

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

La résolution examinée au titre du point 2.2 de l'ordre du jour a pour titre "Protocoles additionnels aux Conventions de Genève". Il me faut toutefois signaler un fait, sans rapport avec la résolution. Depuis la dernière réunion des Commissions s'est produit un événement qui mérite d'être mentionné: le 30 octobre 1986, le Gouvernement du Bahrein a fait savoir au CICR et au Gouvernement suisse qu'il adhérerait aux deux Protocoles additionnels. Cette information, qui n'a pas été évoquée par les Commissions, n'est donc pas mentionnée dans le rapport. Je pense néanmoins qu'elle pourrait l'être dans le rapport de la séance plénière de cet après-midi.

Le projet de résolution a été adopté par consensus et j'invite la Conférence à faire de même.

M. le Conseiller H. AZOCAR (Venezuela, Gouvernement) (*original espagnol*):

La délégation gouvernementale du Venezuela voudrait faire une remarque de nature linguistique. Dans le texte espagnol que les secrétaires nous ont distribué, le paragraphe 4 du dispositif commence par le mot "exhorte" tous les Etats. La version française du même paragraphe commence par le mot "invite" tous les Etats. Pour qu'il y ait concordance

entre les deux versions (et la version anglaise qui emploie, je crois, les mots "calls upon"), ma délégation propose que le paragraphe 4 de la version espagnole commence par le mot "invita", de façon que cette résolution soit approuvée par consensus.

M. K. BOLLIGER (président) :

Je suis sûr que le rapporteur tiendra compte de votre suggestion et fera les corrections nécessaires. Pouvez-vous ainsi adopter cette résolution? Tel est le cas.

(Cf. Résolution II "Protocoles additionnels aux Conventions de Genève")

Nous passons au point 2.3. La parole est au rapporteur.

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Le projet de résolution examiné par la Commission I au titre du point 2.3 de l'ordre du jour est intitulé "Identification des moyens de transport sanitaire". Cette résolution ayant été traduite dans toutes les langues de travail et distribuée aux délégués, il n'est pas utile que j'en donne lecture. Monsieur le président, vous pouvez inviter la Conférence à adopter la résolution.

M. K. BOLLIGER (président):

Pouvez-vous adopter cette résolution? (*Applaudissements*)

(Cf. Résolution III "Identification des moyens de transport sanitaire")

Pour le point 2.4, la parole est au major Quoreshi.

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Trois projets de résolutions ont été examinés au titre du point 2.4 de l'ordre du jour. Le premier est intitulé "Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux du Mouvement au service de la paix". Il s'agit de la version finale, et j'invite la Conférence à adopter ce texte. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président) :

La résolution est adoptée.

(Cf. Résolution IV "Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux du Mouvement au service de la paix")

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Le deuxième projet de résolution examiné au titre du point 2.4 de l'ordre du jour est intitulé "Mesures nationales de mise en oeuvre du droit international humanitaire".

M. K. BOLLIGER (président):

Cette résolution est adoptée.

(Cf. Résolution V "Mesures nationales de mise en oeuvre du droit international humanitaire")

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Le troisième et dernier projet de résolution examiné au titre du point 2.4 de l'ordre du jour a pour titre "Cours internationaux sur le droit applicable dans les conflits armés"; cette résolution a été adoptée par consensus. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Merci.

(Cf. Résolution VI "Cours internationaux sur le droit applicable dans les conflits armés")

Nous pouvons passer au point 2.5.

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Le premier projet de résolution examiné au titre du point 2.5 de l'ordre du jour, intitulé "Torture", a été adopté par consensus. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Merci.

(Cf. Résolution X "Torture")

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Le deuxième projet de résolution examiné au titre du point 2.5 de l'ordre du jour, intitulé "A. Assistance aux victimes de la torture", a été adopté par consensus. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Vous vous êtes ralliés à la proposition.

(Cf. Résolution XI "Assistance aux victimes de la torture")

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Le dernier projet de résolution examiné au titre du point 2.5 de l'ordre du jour est intitulé "B. Assistance aux victimes de la torture". (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Il en est ainsi décidé.

(Cf. Résolution XII "Assistance aux victimes de la torture")

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

La résolution suivante, que le Groupe de travail a mise au point après de longues heures de discussion, est intitulée "Travaux relatifs au droit international humanitaire dans les conflits armés sur mer et sur terre". Le texte a été adopté par consensus et un commentaire sur le projet de résolution a été distribué hier aux délégués.

M. K. BOLLIGER (président) :

Vous vous êtes ralliés au consensus, je vous remercie.

(Cf. Résolution VII "Travaux relatifs au droit international humanitaire dans les conflits armés sur mer et sur terre")

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

La résolution distribuée en même temps que le rapport n'est malheureusement pas la bonne : il s'agit de la version non amendée, qui a été jointe au rapport par erreur. En fait, des corrections mineures ont été apportées au texte, notamment en ce qui concerne le mot "enfants", auquel les mots "de moins de 15 ans" ont été ajoutés sur proposition de la délégation gouvernementale de l'Egypte. La version correcte a été distribuée par la suite. Le projet, intitulé "Protection des enfants dans les conflits armés", a été adopté par consensus. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

L'assemblée a pris bonne note du changement.

(Cf. Résolution IX "Protection des enfants dans les conflits armés")

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

La Commission a adopté par consensus le second projet de résolution examiné au titre du point 2.6 de l'ordre du jour, et intitulé "Protection de la population civile dans les conflits armés". (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Vous vous êtes ralliés à la proposition, je vous en remercie.

(Cf. Résolution VIII "Protection de la population civile dans les conflits armés")

Nous passons au point 3.1.

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Deux projets de résolutions ont été examinés au titre du point 3.1 de l'ordre du jour. Le premier est intitulé "Obten-

tion et transmission de renseignements nominatifs en tant que moyen de protection et de prévention des disparitions". Il a été adopté par consensus. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Je vous remercie.

(Cf. Résolution XIII "Obtention et transmission de renseignements nominatifs en tant que moyen de protection et de prévention des disparitions")

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Le deuxième projet de résolution examiné au titre du point 3.1 de l'ordre du jour, est intitulé "Bureau national de renseignements (BNR)", conformément aux Articles 122 et 136 des IIIe et IVe Conventions de Genève respectivement. Le projet a été adopté par consensus. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Vous vous êtes ralliés à la proposition.

(Cf. Résolution XIV "Bureau national de renseignements (BNR)")

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Je vous présente un projet de résolution intitulé "Collaboration entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les gouvernements en vue du regroupement des familles dispersées", qui a été adopté par consensus. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Vous avez suivi la Commission, je vous remercie.

(Cf. Résolution XV "Collaboration entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les gouvernements en vue du regroupement des familles dispersées")

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Voici la dernière des 16 résolutions. La Commission a modifié le texte original mais, malheureusement, la version corrigée n'a pas été annexée au rapport. Je voudrais donc signaler les modifications que la Commission a apportées au texte avant d'adopter le projet de résolution. La première ligne du paragraphe 4 du dispositif, à savoir "prie les gouvernements de faciliter l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge" a été modifiée par l'adjonction des mots "et soutenir" après le mot "faciliter". En outre, un point a été placé après le mot "domaine" à la deuxième ligne, le reste de la phrase étant supprimé. La version modifiée du paragraphe 4 est donc la suivante: "prie les gouvernements de faciliter et soutenir l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans ce domaine". La Commission a adopté le projet final par consensus. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Cette résolution est donc approuvée.

(Cf. Résolution XVI "Rôle de l'Agence centrale de recherches et des Sociétés nationales en matière de recherche et de regroupement de familles")

Nous arrivons à présent au vote sur le rapport de la Commission I. La parole est demandée par l'Autriche.

Ambassadeur E. KUSSBACH (Autriche, Gouvernement):

Excusez-moi de revenir encore très brièvement au texte du rapport. Ma délégation avait demandé la parole pendant le débat général mais malheureusement nous n'avons pas eu la possibilité de parler. J'ai deux remarques à faire. Premièrement, il y a une correction que ma délégation voudrait apporter au paragraphe 2.2.3, à la page 6 du rapport, et je me permets de vous proposer deux phrases qui devraient être insérées à notre avis. Etant donné que le texte du rapport qui est devant nous est en langue anglaise, je me permets

de faire notre proposition en langue anglaise.

Nous voudrions donc proposer d'insérer le texte suivant, après le paragraphe 2.2.3 "Some delegations drew the attention of the Conference to the declaration to be made under Article 90 of Protocol I. They expressed their hope that the International Fact Finding Commission should be established in the near future".

Deuxièmement, Monsieur le président, avec votre permission, nous avons encore une remarque à faire au paragraphe 2.2.8, à la page 7. Il s'agit d'une erreur concernant l'Australie et l'Autriche. Nous voulons donc proposer d'insérer après ce paragraphe encore une phrase qui se lirait comme suit: "Austria should be added to the list in Chapter 2.2".

Major A. H. QUORESHI (rapporteur) (*original anglais*):

Le premier point, qui touche à la Commission internationale d'enquête, a été évoqué au cours de la discussion, mais n'a pas donné lieu à un débat important. C'est pourquoi il n'est pas évoqué dans le rapport. Je ne vois cependant aucune objection à ajouter la phrase qu'a proposée le délégué de l'Autriche, sous réserve qu'aucun des membres de la Commission I ne s'y oppose. Pour ce qui est du second point, relatif au fait que l'Autriche n'a pas été citée, cela sera fait si cela est justifié. L'Autriche peut être ajoutée à la liste donnée au paragraphe 2.2.

M. K. BOLLIGER (président):

Nous arrivons ainsi à l'adoption du rapport de la Commission I et je vous prie de l'adopter par acclamations. (*Applaudissements*)

Ce rapport est ainsi accepté. Je ne voudrais pas manquer de remercier très cordialement Son Excellence l'ambassadeur Sene, président de la Commission, et le Major Quoreshi, rapporteur, pour l'excellent travail qui a été accompli, et pour la façon exemplaire dont les papiers nous ont été présentés.

M. R. I. GERALDSON (Etats-Unis d'Amérique, Croix-Rouge) (*original anglais*):

Au cours de notre Conférence, qui se tient en cette Année internationale de la paix, nous avons connu des moments de désunion et de désespoir, mais aussi des moments d'unité et d'espoir. Maintenant que l'heure de la clôture et du départ approche, la délégation de la Croix-Rouge des Etats-Unis souhaite intervenir brièvement.

Je crois que c'est un prophète ancien qui a dit "Ce que l'Eternel demande de toi, ô homme, c'est que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, et que tu marches humblement avec ton Dieu". Il est certain que ceux d'entre nous qui appartiennent au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne peuvent qu'aspirer à la justice et à la miséricorde pour l'ensemble de l'humanité, et qu'œuvrer à cette fin. La quintessence de notre engagement est de secourir et d'aider tous ceux qui souffrent et de pratiquer une parfaite confrérie, différents noms sont donnés à cette personne, entité ou force qui nous transcende et que nous révérons — qu'il s'agisse de Jehovah, de Yahve, d'Allah ou d'Ahura, du Grand esprit, de l'esprit de nos ancêtres, ou même de l'humanisme scientifique, nous devons tous aspirer à marcher humblement avec elle. C'est pourquoi nous appelons tous nos frères et soeurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à marcher humblement ensemble dans un esprit d'unité, à ne pas briser l'universalité de notre Mouvement, mais plutôt à l'affermir au service de l'harmonie, de la coopération et de la paix.

Malgré les différences de culture et de couleur, d'habillement et de confessions, de langue et d'intérêts, de convictions politiques et d'idées, nous sommes tous unis pour une grande cause. Nous sommes la seule organisation de ce monde tourmenté et divisé qui ne poursuit pas des intérêts particuliers, n'a pas d'objectifs cachés, n'est pas cupide et ne verse pas dans l'auto-satisfaction. Nous sommes tous dévoués à la justice et à la miséricorde; soyons tous aussi

humbles et unis. Plaçons-nous tous au service de l'Homme, soyons toujours unis pour l'humanité.

Oublions nos différences. Mettons en relief tout ce qui nous unit et minimisons les petits différends qui nous séparent. Ne détruisons pas, n'affaiblissons pas le bien que nous faisons pour un instant de triomphe, un instant de vengeance ou d'amertume. Quittons cette Conférence, et ce merveilleux pays alpin qu'est la Suisse, dans une apothéose de paix, de joie et d'unité. Nous appelons donc tous les délégués à se joindre en une même déclaration d'unité. Nous sommes unis par une même philosophie, soyons-le aussi dans l'action. Ne nous demandons pas pour qui sonne le glas; il sonne pour vous Monsieur le président, pour moi et pour l'ensemble de l'humanité. Proclamons donc d'une seule voix notre volonté commune de servir l'humanité. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Merci de cet appel émouvant. Les applaudissements vous ont prouvé que votre appel a été entendu; il entrera au procès-verbal de cette XXV^e Conférence.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU TROISIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. K. BOLLIGER (président):

Nous pouvons ainsi passer à l'annonce du résultat du scrutin.

Bulletins distribués:	227
Bulletins rentrés:	227
Bulletins nuls:	2
Bulletins valables:	225

Sont élus Mme Harmon avec 124 voix et M. Hove avec 90 voix.

Je félicite les élus.

LIEU ET DATE DE LA XXVI^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE

M. K. BOLLIGER (président):

Nous arrivons ainsi au point 3 de notre ordre du jour : le choix de l'emplacement de la prochaine Conférence.

Dr A. ABU-GOURA (président de la Commission permanente) (*original anglais*):

Conformément à l'article III des Statuts de la Croix-Rouge internationale, la Conférence internationale est convoquée et organisée tous les quatre ans par une Société nationale, ou par le Comité international de la Croix-Rouge, ou par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En ce qui concerne la XXVI^e Conférence de la Croix-Rouge, plusieurs invitations ont été faites oralement à la Commission permanente, qui en a pris acte. Puis, toujours soucieuse d'assurer une répartition géographique équitable — aucune Conférence internationale de la Croix-Rouge n'a été organisée en Amérique depuis 1952 — la Commission permanente a reçu une invitation de la Croix-Rouge colombienne. Cette invitation est appuyée par une lettre du Gouvernement.

J'ai l'honneur et le plaisir de communiquer à la Conférence internationale la décision de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale et de proposer que la Conférence accepte cette invitation. La date de la XXVI^e Conférence sera fixée ultérieurement par la Commission permanente, en accord avec la Société nationale organisatrice. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie le président Abu-Goura de sa proposition. Puis-je conclure de vos applaudissements que vous vous y ralliez ? Tel est le cas.

Dr G. RUEDA MONTAÑA (Colombie, Croix-Rouge) (*original espagnol*):

Monsieur le président, au nom de la Croix-Rouge colombienne, je remercie de tout coeur la Conférence de l'immense honneur qu'elle nous fait en choisissant la Colombie comme lieu de la prochaine Conférence internationale. Je saisis cette occasion pour inviter cordialement toutes les personnes ici présentes, ainsi que tous ceux qui ne sont pas parmi nous aujourd'hui, à assister à cette Conférence, la première jamais organisée en Amérique latine. La Colombie vous accueillera avec sa générosité proverbiale dans la belle Cartagena de las Indias, forteresse de l'Espagne en Amérique, et symbole de sa grandeur, une ville qui porte encore aujourd'hui le sceau de cette grandeur et témoigne de la modernité d'un peuple en développement. A cela s'ajoutent le charme, la gentillesse et la joie de vivre des gens des Caraïbes. Merci Monsieur le président, Messieurs les délégués.

Ambassadeur H. CHARRY-SAMPER (Colombie, Gouvernement) (*original espagnol*):

Monsieur le président, le choix unanime de notre pays comme lieu de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, est un honneur dont nous sommes reconnaissants pour tout ce qu'il représente. Nous nous engageons non seulement à fournir les installations logistiques nécessaires mais aussi à essayer de préserver l'esprit de la Croix-Rouge et à renforcer ses moyens d'action.

La Colombie a une grande dette de gratitude envers la Croix-Rouge qui lui a apporté son aide efficace et généreuse et lui a témoigné sa solidarité lors de la tragédie d'Armero, laquelle nous a permis de mesurer l'ampleur de son action.

La souffrance humaine ignore les frontières, les différences de races et de croyances. La Croix-Rouge internationale et les Sociétés nationales sont la preuve qu'il est possible d'agir en appliquant des dénominateurs communs dans le monde. Par ailleurs, il y a les principes du droit humanitaire, auxquels la Colombie est profondément attachée et qui sont un lieu de rencontre, de dialogue et de solidarité, par-delà toutes nos différences. La Colombie invite d'ores et déjà tous les participants, gouvernements et Sociétés nationales, à réaliser, au cours de la XXVI^e Conférence internationale, des efforts communs et créateurs sous nos cieux.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci Monsieur de votre invitation et de votre déclaration.

Prof. Y. DARWISH (Egypte, Croissant-Rouge) (*original anglais*):

Le Croissant-Rouge égyptien avait l'intention d'inviter la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à se réunir au Caire. Toutefois, sachant que la Croix-Rouge colombienne avait déjà proposé d'accueillir cette Conférence en Colombie, nous nous sommes ralliés à cette idée, fondée sur le principe de la répartition géographique. Nous espérons que suivant ce même principe, l'Afrique accueillera la Conférence suivante et que l'Égypte aura alors le plaisir d'en être l'hôte.

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie le délégué de l'Égypte pour ce geste généreux en faveur de la Colombie et nous sommes sûrs que la Commission permanente nouvellement élue a pris bonne note de votre offre.

Dr A. ABU-GOURA (président de la Commission permanente) (*original anglais*):

Je présente une motion d'ordre pour attirer l'attention de

la présidence sur l'article 23 du Règlement "A la suite de l'élection des membres de la Commission permanente, ceux d'entre eux qui se trouvent assister à la Conférence se réunissent immédiatement pour désigner celui d'entre eux qui sera chargé de convoquer la première séance de la Commission".

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie le président Abu-Goura. Nous allons donner suite à votre proposition. La Commission permanente est priée de se réunir immédiatement dans la Salle 18, à l'étage D.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous interrompons ici le débat pour cinq à dix minutes, le temps nécessaire à la Commission permanente de se constituer. Nous passerons ensuite aux discours de clôture. La séance est levée.

(Interruption)

ORGANISATION DE LA COMMISSION PERMANENTE (PRÉSIDENT ET VICE - PRÉSIDENT)

M. K. BOLLIGER (président):

La Commission permanente étant revenue dans la salle, je prie un de ses membres de nous orienter sur ses décisions quant à son organisation. Puis-je prier le président Hay de prendre la parole.

M. A. HAY (CICR):

La Commission permanente a élu son président, le Dr Abu-Goura, et son vice-président, le Prince Botho zu Sayn-Wittgenstein-Hohenstein.

M. K. BOLLIGER (président):

Nous félicitons très chaleureusement le président Abu-Goura et le vice-président Prince Botho zu Sayn-Wittgenstein-Hohenstein et nous leur souhaitons beaucoup de succès dans l'accomplissement de leur lourde tâche.

DIVERS

M. K. BOLLIGER (président):

Nous arrivons ainsi aux "Divers"; je dois d'abord m'excuser auprès de la délégation de la Croix-Rouge des Etats-Unis d'avoir fait une erreur en remerciant la délégation du Gouvernement alors que la déclaration avait été faite par la Croix-Rouge des Etats-Unis. Quelqu'un demande-t-il la parole sous la rubrique "Divers"? Tel n'est pas le cas; j'ai alors encore une déclaration à vous faire.

En cours de Conférence, j'ai reçu une lettre de l'observateur permanent de l'Organisation de Libération de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, exprimant le vœu que l'OLP puisse participer en qualité d'observateur aux travaux de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. Le Bureau a procédé à un examen approfondi de cette demande sous ses différents aspects. Il est conscient du fait que l'OLP a participé activement aux délibérations de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés. Il est aussi conscient que l'OLP a déclaré s'engager à respecter les Conventions de Genève et leurs deux Protocoles additionnels. Le Bureau est dès lors parvenu à la conclusion qu'il y a un intérêt légitime à ce que l'OLP puisse participer comme observateur à la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Toutefois, compte tenu des circonstances prévalant à cette Conférence, j'ai décidé, en accord avec le Bureau, de transmettre cette requête, en même temps que l'opinion du Bureau lui-même en la matière, à la Commission permanente, pour examen en vue de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. J'ajoute qu'il en va de même pour d'autres demandes semblables.

La position du Bureau et cette décision ont été communiquées, par écrit, à l'observateur permanent de l'OLP en réponse à sa lettre. Le Bureau de la Conférence est conscient que la position et la décision qu'il a prises rencontrent des objections de la part de certaines délégations. Je tiens cependant à assurer la Conférence que cette ligne de conduite a été adoptée après mûre réflexion et à la suite de consultations menées avec les diverses parties concernées dans l'intérêt d'une conclusion harmonieuse de nos travaux.

Je puis maintenant prier les présidents de nos trois organisations, MM. Alexandre Hay, de la Mata et Abu-Goura de me rejoindre ici pour la cérémonie de clôture.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Vendredi 31 octobre 1986

19 heures

SOMMAIRE: Allocution de la présidente du comité de rédaction — Allocution du président du CICR — Allocution du président de la Ligue — Allocution du président de la Commission permanente — Allocution du chef de la délégation gouvernementale suisse — Allocution de clôture du président de la Croix-Rouge suisse, président de la Conférence.

M. K. BOLLIGER (président):

Mesdames et Messieurs, la parole est à Mme Mastrapa Melero, présidente du comité de rédaction qui va vous présenter un projet de résolution.

Licenciada A. MASTRAPA MELERO (présidente, comité de rédaction) (*original espagnol*):

Merci Monsieur le président de m'avoir invitée à me joindre à vous pour présenter une résolution qui revêt pour nous un caractère particulier. Mais nous voudrions d'abord, Monsieur le président, Messieurs les représentants et les observateurs, saisir cette occasion pour dire, au nom du comité de rédaction de cette Conférence, et au nom des comités de rédaction des Commissions I et II, notre reconnaissance pour les moyens qui ont été mis à notre disposition afin de mener à bien notre tâche, en particulier dans le cadre des Commissions I et II. Celles-ci ont beaucoup travaillé pour concilier les différents points de vue exprimés au sujet des nombreuses résolutions qui leur ont été soumises, de façon qu'elles soient satisfaisantes pour tous. D'ailleurs, comme nous l'avons vu, elles ont été adoptées par consensus.

De même, nous invitons cette honorable assemblée à se joindre à nous dans la présentation de ce projet de résolution qui exprime nos remerciements cordiaux à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de la Conférence.

Par ailleurs, je voudrais vous communiquer que certains représentants des différents groupes qui assistent à cette Conférence nous ont demandé de faire savoir au Bureau et à la Conférence qu'ils auraient voulu intervenir cet après-midi afin d'exprimer leurs profonds remerciements d'avoir pu participer à ces travaux et pour les moyens qui ont été mis à leur disposition. Toutefois, ils ne le feront pas afin de ne pas nous retarder, et ils ont souhaité s'associer au projet de résolution que le comité de rédaction de la Conférence va présenter.

Nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus car nous sommes tous extrêmement reconnaissants et satisfaits de l'hospitalité dont nous avons bénéficié. C'est pourquoi nous présentons aujourd'hui, au nom du comité de rédaction, le texte suivant auquel nous demandons soit à la Conférence, soit à tous les participants à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, de s'associer:

"Projet de résolution de remerciements, approuvé par le Comité de rédaction de la Conférence, et auquel se sont associés plusieurs représentants des différents groupes.

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

1. *exprime sa reconnaissance* au Conseil fédéral suisse, au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et au Conseil administratif de la Ville de Genève pour leur hospitalité, l'aide et l'assistance qu'ils ont apportées à la Croix-Rouge suisse dans la préparation de la Conférence,
2. *remercie tout particulièrement* Son Excellence M. Alphons Egli, président de la Confédération suisse, et M. Christian Grobet, président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, de leur présence et de leur participation à la cérémonie d'ouverture,
3. *remercie* le peuple suisse et plus particulièrement les habitants de Genève de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux délégués et aux observateurs,
4. *remercie* la Croix-Rouge suisse et son président M. Kurt

Bolliger d'avoir été les hôtes de la Conférence,

5. *exprime sa reconnaissance* au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leur précieuse contribution,
6. *remercie* les Bureaux de la Conférence et de ses Commissions, le Secrétariat, les interprètes, les traducteurs, le personnel technique et tous ceux qui ont contribué avec tant de dévouement au bon fonctionnement des travaux de la Conférence ainsi que les médias."

Tel est le projet de résolution que nous soumettons à l'assemblée. Je vous remercie au nom du comité de rédaction de la Conférence et des différents groupes qui avaient souhaité s'associer à cette résolution. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

Je me fais le porte-parole de toutes les organisations et personnes que vous avez mentionnées dans votre résolution. Nous sommes très émus de votre message et nous vous en remercions cordialement. Mesdames et Messieurs, vous l'avez appuyé par vos applaudissements.

M. A. HAY (CICR):

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers délégués, je suis à la fois heureux et ému de m'adresser à vous avant que cette Conférence prenne fin car c'est pour moi la dernière occasion qui m'est offerte de le faire. Comme vous le savez, je terminerai dans quelques mois mon mandat de président du CICR, mandat que j'ai exercé pendant plus de dix ans.

Malgré les difficultés que j'ai pu rencontrer, ces dix années passées au service de notre noble tâche humanitaire ont été les plus remplies de ma vie, car elles m'ont permis de jeter sur le monde un regard intense de compassion pour les innombrables victimes des conflits, de générosité, de compréhension, de respect et d'amitié par-delà les frontières politiques et idéologiques.

Cette Conférence qui se termine aujourd'hui, et dont je souhaitais ardemment le succès, s'est malheureusement vu confrontée dans ses premiers jours à des problèmes graves et pénibles pour nous tous qui ont conduit à une décision certes majoritaire mais qui reste cependant, malgré notre opposition unanime à l'*apartheid*, pour beaucoup d'entre nous contraire à nos principes et à nos Statuts.

Mais, si troublées qu'aient été les heures que nous avons vécues ensemble elles ne sauraient nous maintenir divisés et nous conduire à la résignation car nous n'avons le droit de douter, ni de l'importance de notre mission, ni de la vigueur de l'idéal de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans mon rapport présenté devant la Commission I, le droit humanitaire n'est pas toujours respecté et nous pouvons constater de graves violations des règles humanitaires les plus essentielles. Est-ce là un motif pour le remettre en cause ? Pour le considérer comme inadapté aux temps présents et inopérant face aux souffrances engendrées par les guerres ? Certes non, car malgré les violations dont il peut faire l'objet, le droit humanitaire universellement reconnu demeure, peut et doit rester cet ultime pont jeté entre les nations en conflit, cet ultime espace d'humanité dans la guerre. Nos Principes fondamentaux peuvent aussi, nous venons de le vivre à notre profond regret, se voir mis en péril; mais cela ne saurait pourtant

les mettre en cause en tant que valeurs et principes essentiels et fondamentaux autour desquels nous devons tous garder la volonté de nous retrouver et qui se doivent de continuer à inspirer nos actions.

Ce qui s'est passé dans cette Conférence est une nouvelle épreuve de l'histoire qui n'est pas la première que notre Mouvement a dû surmonter mais dont nous devons, pendant les semaines et les mois qui vont suivre, savoir en évaluer sereinement la signification et la portée. Mais ne quittons pas cette Conférence en étant ébranlés dans notre conviction ferme et notre attachement aux principes d'humanité, de neutralité et d'universalité.

Face au nouveau défi qui nous est lancé, ne nous enfermons pas dans le pessimisme ou le défaitisme mais réaffirmons notre volonté de surmonter ce qui a pu nous séparer temporairement et nous pourrions ainsi retrouver l'unité dans l'humanité qui fait la force du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et qui doit demeurer notre objectif permanent.

Je voudrais noter aussi les aspects tout à fait positifs de cette Conférence; les nouveaux Statuts du Mouvement ont été approuvés par consensus et dans l'enthousiasme; la résolution sur le respect du droit humanitaire a fait l'objet d'une adoption par consensus; la volonté des Etats parties aux Conventions de Genève de respecter et faire respecter le droit humanitaire a été réaffirmée avec force; l'effort pour la ratification des Protocoles additionnels, sans faire l'unanimité, a néanmoins rencontré un très vif encouragement de la part d'une vaste majorité des participants et la résolution à leur propos a été adoptée par consensus; de façon générale, l'intérêt des gouvernements pour les actions de notre Mouvement a été renforcé et s'est illustré par la présence d'un représentant gouvernemental à la présidence de la Commission I, alors que la Commission II est restée sous le leadership d'une Société nationale: tous les deux présidents se sont avérés excellents.

Et je ne parle pas des nombreuses autres résolutions adoptées par consensus sur d'autres sujets très importants allant de la paix au développement, en passant par la santé et la diffusion du droit humanitaire. La moisson est riche et il ne dépend que de nous d'en faire le pain quotidien de nos futures activités.

Je ne veux pas vous quitter aujourd'hui sans exprimer du fond du coeur ma reconnaissance à vous tous qui avez bien voulu m'accorder votre confiance, m'appuyer de vos conseils et de votre amitié dans l'exercice du mandat difficile qui est celui du président du CICR. A tous je dis : ayez confiance en notre Mouvement et oeuvrons tous ensemble pour que puisse être pleinement restaurée et renforcée notre unité dans l'humanité en dignes héritiers des idéaux que nous a légués Henry Dunant. (*Applaudissements*)

M. K. BOLLIGER (président):

M. le président Hay, cette ovation n'a besoin d'aucun commentaire. Nous vous remercions du fond du coeur de ce message qui ne sera pas simplement inscrit au procès-verbal mais restera gravé dans nos coeurs.

M. E. de la MATA (Ligue) (*original espagnol*):

Je serai très bref et je voudrais que vous considériez la brièveté de mon intervention non comme un manque de courtoisie, mais tout au contraire comme une marque d'égard, compte tenu de l'heure, du désir qu'ont beaucoup de partir, de la fatigue de presque tous (et je crois que là aussi il y a consensus) et de la volonté de conclure dès que possible.

C'est ainsi que je voudrais souligner très brièvement que je m'associe aux témoignages de gratitude et aux félicitations qui ont été prononcés, que je fais miennes les déclarations de M. Hay, et que je m'associe de tout coeur aux applaudissements chaleureux dont vous l'avez gratifié. Je réitère ce que j'ai dit le 23, lors de la séance inaugurale de cette Confé-

rence, car je crois que les déclarations que j'ai faites dans mon discours d'ouverture restent très valables alors que notre réunion touche à sa fin. Je pense que le moment est venu de réfléchir et de tirer les conclusions positives de cette Conférence, lesquelles sont nombreuses.

Je pense que nous devons aborder l'avenir et ses menaces en privilégiant les préoccupations qui sont vraiment celles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aujourd'hui, avec notre espoir que nous pouvons faire partager aux millions de personnes qui travaillent pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans le monde entier. Je leur adresse mes sentiments respectueux.

Mesdames et Messieurs, je crois que nous pouvons conclure cette Conférence historique de Genève en insistant sur les mots qui composent notre devise : cette Conférence doit s'achever sur le sentiment réel et sincère que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont plus que jamais unis pour l'humanité.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci, M. le président de la Mata, de votre appel dont nous nous proposons tous de tenir compte dans notre travail futur.

Dr A. ABU-GOURA (président, Commission permanente) (*original anglais*):

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'ai eu l'honneur aujourd'hui d'être élu pour un second mandat à la présidence de la Commission permanente. Je vous remercie tous, tous ceux qui ont participé à cette Conférence, mais aussi tous ceux qui n'y ont pas participé, car nous oeuvrons ensemble au service de l'humanité et de la paix.

Dans le même temps, je voudrais vous transmettre les remerciements des membres de la Commission permanente qui viennent d'être élus. Je ne poursuivrai qu'une seule politique: celle des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge internationale, et notamment ceux de neutralité et d'impartialité, de manière à maintenir un équilibre entre les diverses composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Notre Mouvement est l'un des plus grands mouvements au service de l'humanité. Consacrons, ne serait-ce qu'une minute par jour, à penser à l'humanité et à la paix, une minute par jour seulement. Ce n'est pas trop. C'est même très peu, mais cela nous conduit à penser à bien d'autres choses, de penser à ceux qui souffrent, aux millions d'êtres humains qui ont faim, aux millions de personnes qui sont maltraitées. Comme je l'ai dit, je réglerai ma conduite sur les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et je m'efforcerai de préserver l'harmonie entre les différentes composantes du Mouvement, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Je vous adresse mes meilleurs voeux pour votre action humanitaire jusqu'à la XXVI^e Conférence internationale, qui se tiendra en Colombie et j'espère que nous arborerons notre drapeau dans toutes les régions du monde jusqu'à notre arrivée en Colombie, et que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge porteront un message de paix. Oeuvrons à cette fin, faisons notre possible pour atteindre cet objectif. Il n'y a pas de paix sans justice sociale. La paix et la justice sociale doivent donc être instaurées ensemble.

Mesdames et Messieurs, je vous adresse mes meilleurs voeux après cette Conférence fructueuse. Je vous adresse aussi mes meilleurs voeux pour votre retour dans vos pays, pour vos peuples, vos Sociétés ou vos Gouvernements, porteurs d'idées et de pensées nouvelles.

M. K. BOLLIGER (président):

Merci Dr Abu-Goura de vos consignes et appels. Nous vous souhaitons succès et satisfaction dans l'accomplissement de votre haute et difficile fonction pour les quatre prochaines années.

Ambassadeur F. MUHEIM (Suisse, Gouvernement):

Malgré l'heure tardive, je ne voudrais pas manquer d'exprimer à la Conférence la gratitude de la délégation suisse pour la résolution de remerciements qui vient d'être adoptée à l'adresse des Autorités du pays hôte.

Nous sommes heureux que les travaux de la Conférence, après des débuts difficiles, se soient conclus dans un esprit de compréhension et de coopération ce qui, dès le départ, a été notre objectif. Nous figurons parmi ceux qui ont profondément regretté la suspension d'une délégation gouvernementale même si cette brèche dans notre universalité n'était que temporaire.

Le bilan que ma délégation tire de nos travaux n'en est pas moins positif. Les principales décisions qui ont été prises sont incontestablement des décisions très importantes pour les activités futures des diverses institutions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à travers le monde. Ce qui importe au tout premier chef, c'est de maintenir la crédibilité, l'efficacité et l'ampleur de ce que fait la Croix-Rouge en faveur des victimes des conflits, des catastrophes naturelles et de situations de détresse, partout, sans distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique.

L'action de la Croix-Rouge repose sur les appuis et les contributions volontaires dont elle bénéficie de la part des populations et des Gouvernements. Il est donc essentiel que ces appuis non seulement subsistent mais qu'ils soient encore renforcés car les besoins auxquels nous avons à faire face dans le monde d'aujourd'hui ne cessent hélas de croître et rien n'indique que cette tendance puisse être renversée dans un avenir prévisible.

C'est pourquoi je voudrais tout particulièrement m'adresser aux Sociétés nationales, dont beaucoup ont profondément ressenti ce qui s'est passé au début de la Conférence, pour leur dire de ne pas se décourager mais de maintenir et de développer encore leurs inestimables prestations en faveur de tous ceux qui ont besoin de leur action. Aux Gouvernements représentés ici, je voudrais donner l'assurance que les Autorités suisses continueront à l'avenir aussi à apporter un appui plein et entier à la Croix-Rouge et en particulier au CICR, chaque fois que les circonstances l'exigeront. C'est là un des fondements de notre politique étrangère qui bénéficie et doit continuer de bénéficier du soutien le plus large de notre population.

M. K. BOLLIGER (président):

Je remercie l'ambassadeur Muheim de ce message empreint d'optimisme et d'encouragement.

Mesdames et Messieurs, nous sommes ainsi arrivés à la fin de cette Conférence qui a connu des moments de crises graves et des moments de grâce. Je n'ai pas l'intention de revenir longuement sur les événements du début de notre réunion; il faut en tout cas se garder d'en tirer des conclusions hâtives. En revanche, je tiens à exprimer ma ferme conviction que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a une mission essentielle et irremplaçable à remplir dans le monde d'aujourd'hui.

Depuis sa fondation, il a toujours su évoluer pour tenir compte des conditions nouvelles dans lesquelles son action humanitaire avait à oeuvrer. Regardons donc vers l'avenir et travaillons ensemble dans le sens d'une réelle universalité de nos idéaux et de notre action.

J'en viens à l'essentiel, au travail de substance accompli par cette Conférence. Ce travail a été considérable grâce à l'engagement de toutes les délégations, grâce aussi à la grande autorité et à la sagesse de nos deux présidents de Commissions, MM. Sene et Villarroel, auxquels j'aimerais rendre un hommage tout particulier.

L'adoption par consensus des nouveaux Statuts est le fruit d'un très long et très difficile processus. Tous ceux qui y ont

investi du temps, de l'intelligence et du coeur, au fil des années, peuvent se réjouir de ce résultat bien mérité. Je souhaite que ces Statuts constituent un élément de stabilité et qu'ils renforcent notre cohésion.

La résolution élaborée dans le délicat mais combien important domaine du respect du droit international humanitaire témoigne à la fois du souci de renforcer l'efficacité et le rayonnement de ces règles et de la volonté de maintenir, par des formules acceptables pour tous et ne versant ni dans la polémique, ni dans la complaisance, l'unité de notre Mouvement.

Je pourrais citer d'autres résolutions, mais ce serait trop long. Chacun d'entre nous d'ailleurs en fera sa seconde ou troisième lecture et tâchera de saisir l'impact et la signification réels de ces textes.

Je voudrais encore dire un mot du travail au sein du Bureau qui s'est réuni chaque jour, parfois deux fois, pour suivre les travaux et pour donner les directives là où ce fut nécessaire. J'aimerais ici remercier mes collègues du Bureau ainsi que le Dr Venedictov qui a assisté, en sa qualité de vice-président de la Conférence, à toutes ces séances, de leur appui et de leur contribution constructive.

Nous pouvons maintenant passer le témoin à la nouvelle Commission permanente que vous venez d'élire. Permettez-moi encore une fois de féliciter très chaleureusement tous ses membres de leur élection et de leur souhaiter bonne chance. Ils auront à assumer de très hautes responsabilités pendant les années à venir.

Je me permets encore une brève remarque sur l'instrument qu'est la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Il ne serait pas honnête de nier que la formule même mérite une réflexion. Il est évident que le dialogue entre les gouvernements et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge est indispensable, mais les formes et les méthodes de ce dialogue peuvent être diverses. Une réflexion honnête sur cette question ne peut être que profitable à notre unité.

Je me garderais de clore cette Conférence, Mesdames et Messieurs, sans avoir adressé un message d'amitié et de gratitude à une éminente personnalité qui a laissé son empreinte dans la vie de notre Mouvement au cours de ces dernières années. En effet, notre ami Alexandre Hay, président du CICR depuis 1976, quittera ses fonctions d'ici quelques mois. Vous avez été, M. Hay, à la tête du CICR avec cette distinction et cette politesse dans les formes mais aussi la fermeté et la rectitude sur le fond qui caractérisent le vrai diplomate. Auprès de vos interlocuteurs de très haut niveau dans presque tous les pays du monde vous avez réussi à faire passer le message même si, et il ne faut pas le taire, le droit international humanitaire n'a pas su s'imposer partout et à chaque moment. Le découragement et la désillusion ne se sont pas, pour autant, installés sur la colline de Pregny et c'est là l'essentiel.

Cher ami, le Mouvement vous présente ses vœux et ses remerciements très chaleureux; nous nous félicitons que vous restiez non seulement membre du CICR mais que vous continuiez de servir la Croix-Rouge par des missions spéciales.

Nous vous prions d'accepter ces quelques fleurs pour Mme Hay dont la vie a été faite de sacrifices.

Mesdames et Messieurs, il y a eu 123 ans très exactement, mercredi passé, qu'était signé en cette ville ce que l'on peut appeler l'acte de naissance de la Croix-Rouge par les représentants de 16 Etats participants. L'un d'eux a résumé ses pensées lors du départ, après les quatre jours de délibérations qui suffirent en 1863, comme suit: "Vers 16 capitales d'Europe, le chemin de fer emporte les hôtes de Genève leur donnant loisir de méditer sur la surprenante transformation qui s'est opérée en eux. Cette Conférence ne ressemblera à aucune autre, ils se sentent des responsabilités nouvelles; ils sont devenus des hommes à part qui ne partagent plus les idées de leur temps. Les maux de la guerre, regardés comme des fatalités, leur sont apparus comme un phénomène sur

lequel l'homme peut avoir prise. Le terme de ces souffrances ne dépend plus que de l'énergie qu'ils vont apporter à les combattre. Un champ nouveau s'est ouvert à l'activité humaine, mais aussi quel labeur reste à accomplir: il faut créer une organisation et pour cela il faut vaincre des préjugés tenaces et une indifférence habile à se parer d'une sorte de résignation trop commode et qui se donne volontiers des allures sublimes!"

En cet autre jour de départ de 1986, chers délégués, nous sommes toujours et encore les successeurs responsables de ces pionniers de la Croix-Rouge et notre consigne est restée la même.

Je vous invite tous, Mesdames et Messieurs, à vous lever et à méditer pendant une minute sur ce que nous avons accompli ensemble et sur le travail qui nous reste à faire, de prier peut-être selon votre foi afin que la force nous soit donnée d'aller de l'avant dans la noble tâche qui est la nôtre.

(une minute de silence)

Pour terminer, j'aimerais adresser un mot de chaleureuse reconnaissance à notre secrétaire général pour l'immense travail qu'il a accompli et à travers lui à tous les membres du comité d'organisation qu'il a présidé ainsi qu'aux nombreux collaborateurs de provenances très diverses qui ont oeuvré souvent jour et nuit dans les coulisses de ce Centre de conférences. Je voudrais adresser un merci tout spécial à nos interprètes et aux rédacteurs du Bulletin quotidien qui ont fait un travail remarquable et très apprécié.

Mesdames et Messieurs, je vous donne rendez-vous à Carthagène et je suis heureux, au nom de la Croix-Rouge suisse et des Autorités suisses et genevoises, de vous souhaiter un très bon retour dans vos foyers et le courage de continuer votre travail comme membre de la grande famille Croix-Rouge et Croissant-Rouge. Je déclare clos les travaux de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.
(Applaudissements)

20 h. 20 fin de la Conférence

RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE ET DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

A. RÉSOLUTIONS DE LA XXV^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

(adoptées lors de la séance plénière finale, le 31 octobre 1986)

I

Respect du droit international humanitaire dans les conflits armés et action du CICR en faveur des personnes protégées par les Conventions de Genève

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance des rapports d'activité du CICR depuis 1981, du rapport quinquennal 1981-1985 et du rapport semestriel 1986 présentés par le CICR à la Conférence *et ayant entendu* le rapport sur le respect du droit international humanitaire dans les conflits armés présenté par le président du CICR,

constatant avec inquiétude l'augmentation du nombre des conflits armés en cours et la prolongation de la durée de plusieurs de ceux-ci,

ayant pris connaissance du rapport du président du CICR, en particulier des difficultés rencontrées par le CICR dans ses efforts pour protéger et assister les victimes militaires et civiles des conflits armés.

constatant que les violations des dispositions des Conventions de Genève dans plusieurs de ces conflits armés constituent un obstacle grave à l'action humanitaire du CICR, mettant ainsi en péril le sort des victimes de ces conflits,

déplorant les attaques indiscriminées dont sont victimes des populations civiles, l'usage d'armes prohibées telles que les armes chimiques ainsi que les déplacements forcés de populations civiles par des troupes d'occupation et la destruction d'habitations civiles en violation des lois et coutumes de la guerre,

constatant une inquiétante dégradation dans le respect du droit international humanitaire, en particulier dans le traitement des prisonniers de guerre, des internés civils et des autres personnes capturées lors de conflits armés, ainsi que dans la conduite des hostilités et le traitement des populations civiles en violation des lois et coutumes de la guerre,

rappelant la résolution III de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge qui a réaffirmé l'applicabilité de la IV^e Convention de Genève aux territoires arabes occupés au Moyen-Orient en 1967,

profondément préoccupée par les difficultés faites au CICR dans ses efforts pour protéger et assister toutes les victimes militaires et civiles des conflits armés, y compris lors de l'exécution d'opérations de secours,

1. *regrette* que les différends sur la qualification juridique des conflits constituent trop souvent un frein à la mise en œuvre du droit international humanitaire et à l'action du CICR,

2. *appelle* toutes les Parties engagées dans des conflits armés à respecter pleinement leurs obligations au titre du droit international humanitaire et à permettre au CICR d'exercer ses activités humanitaires,

3. *appelle* en particulier toutes ces Parties à accorder au CICR un accès régulier à tous les prisonniers dans les conflits armés couverts par le droit international humanitaire et à procéder au rapatriement rapide par étapes des prisonniers de guerre conformément à la III^e Convention de Genève, en allant au-delà des dispositions de celle-ci si cela est acceptable en raison de considérations humanitaires,

4. *appelle* aussi les Parties aux Conventions de Genève à remplir pleinement leurs obligations au titre de la IV^e Convention de Genève et à permettre au CICR d'accomplir les tâches humanitaires qui en relèvent,

5. *rappelle* à toutes les Parties aux Conventions de Genève qu'elles ont l'obligation commune de respecter et de faire respecter ces Conventions en toutes circonstances *et les invite* à apporter leur soutien au CICR dans son action humanitaire,

6. *exprime sa conviction* que la stricte application des Conventions de Genève contribuerait au règlement pacifique des conflits,

7. *invite* le CICR à informer toutes les Parties aux Conventions de Genève, conformément aux règles de confidentialité du CICR, des progrès réalisés dans le respect et l'application du droit international humanitaire.

II

Protocoles additionnels aux Conventions de Genève

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant la résolution VII adoptée par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant examiné le rapport du CICR sur l'état des signatures, ratifications et adhésions aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949, adoptés par consensus le 8 juin 1977 à la Conférence diplomatique de Genève,

confirmant l'intérêt porté par la Conférence internationale à la réaffirmation et au développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés,

consciente de la nécessité de consolider et de mettre en œuvre l'ensemble existant du droit international humanitaire et de réaliser l'acceptation universelle de ce droit,

consciente en particulier de la nécessité de protéger la population civile contre les effets des hostilités ainsi que du rôle du CICR, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organismes de protection civile à cet égard,

1. *apprécie* l'acceptation quasi universelle des Conventions de Genève de 1949,
2. *note* cependant que, jusqu'à présent, le nombre des Etats qui sont devenus Parties aux deux Protocoles additionnels est plus restreint,
3. *appelle* tous les Etats parties aux Conventions de Genève de 1949 à envisager de devenir également Parties aux Protocoles additionnels le plus rapidement possible,
4. *invite* tous les Etats qui deviennent Parties au Protocole I à envisager de faire la déclaration prévue à l'article 90 de ce Protocole,
5. *prie* le CICR, dans le cadre du mandat conféré par ses statuts et en collaboration avec les Sociétés nationales, de promouvoir la connaissance des Protocoles additionnels en vue d'atteindre les objectifs précités.

III

Identification des moyens de transport sanitaire

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

reconnaissant la nécessité d'efforts continus pour adapter aux développements techniques les moyens d'identification et de signalisation du personnel, des unités et des moyens de transport sanitaires,

se félicitant des actions entreprises, à la suite de la résolution VIII de la XXIV^e Conférence, par les organisations internationales compétentes: UIT, OMI et OACI,

rappelant notamment les principes fixés dans la II^e Convention de Genève du 12 août 1949 pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer et, en particulier, l'article 43 de ladite Convention,

consciente des possibilités qu'offrent les progrès techniques de renforcer la protection,

1. *prend note* du rapport du CICR sur les travaux faits en application de la résolution VIII de la XXIV^e Conférence,
2. *souligne* la nécessité d'une consultation d'experts dans les limites de la II^e Convention de Genève mettant pleinement à profit les progrès techniques,
3. *invite* les gouvernements à examiner les propositions de l'*International Lifeboat Conference*,
4. *se félicite* de l'initiative du CICR d'examiner la possibilité

d'élaborer, en consultation avec des experts techniques navals gouvernementaux, un manuel technique destiné à faciliter l'application pratique de la II^e Convention de Genève *et invite* les gouvernements à collaborer à cette fin avec le CICR,

5. *prie* le CICR de suivre ces questions et de faire rapport à ce sujet à la XXVI^e Conférence.

IV

Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux du Mouvement au service de la paix

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant les résolutions X et XI de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et les résolutions des Conférences internationales précédentes, ainsi que le *Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix* de la Conférence mondiale de la Croix-Rouge sur la paix (Belgrade, 1975) tel qu'adopté en 1977 et les conclusions de la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix (Aaland et Stockholm, 1984),

notant avec satisfaction que le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont accompli de nouveaux progrès dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux du Mouvement, conformément au *Deuxième Programme d'action de la Croix-Rouge dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge (1982-1985)*,

notant que des comités conjoints, réunissant des représentants des ministères compétents et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que le recommande la résolution X de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, en vue de renforcer les activités de diffusion, n'ont été établis que dans un nombre restreint de pays,

consciente que, par son action humanitaire et par la diffusion de ses idéaux, le Mouvement favorise une paix durable, laquelle ne doit pas être entendue comme la simple absence de guerre, mais comme un processus dynamique de collaboration entre tous les Etats et les peuples, collaboration fondée sur le respect de la liberté, de l'indépendance, de la souveraineté nationale, de l'égalité, des droits de l'homme ainsi que sur une juste et équitable répartition des ressources en vue de répondre aux besoins des peuples,

consciente que, conformément aux articles 47, 48, 127, 144, respectivement, des I^{er}, II^e, III^e et IV^e Conventions de Genève de 1949 et aux articles 83 et 19, respectivement, des Protocoles I et II de 1977, les Etats parties se sont engagés à diffuser le plus largement possible ces traités,

1. *prend note avec satisfaction* du rapport conjoint du CICR et de la Ligue, relatif aux activités de diffusion sur les plans international, régional et national,
2. *prie* les gouvernements, dans leur domaine de compétence, de continuer à diffuser les Conventions de Genève et autres accords contenant des règles de droit international humani-

taire applicables dans les conflits armés internationaux et non internationaux, non seulement auprès des forces armées mais aussi auprès des milieux gouvernementaux, des universités, des écoles, du corps médical, du grand public et des médias,

3. *rappelle* la résolution X de la XXIV^e Conférence priant instamment les gouvernements de créer des comités conjoints représentant les ministères compétents et les Sociétés nationales, chargés de développer les activités de diffusion,

4. *invite* l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à persévérer dans l'extension de ses activités de diffusion du droit international humanitaire auprès de divers milieux et d'appuyer les efforts des gouvernements à cette fin,

5. *prie instamment* les Sociétés nationales de poursuivre et de développer, en collaboration avec le CICR et la Ligue, les activités de diffusion du droit international humanitaire sur les plans national, régional et international par des réunions, des cours et des séminaires,

6. *invite* les Sociétés nationales, en collaboration avec le CICR et la Ligue et avec l'assistance appropriée de l'Institut Henry-Dunant, à désigner et à former des experts chargés à titre permanent de la diffusion ainsi qu'à coopérer avec les autorités nationales, en particulier dans le cadre des comités conjoints de diffusion,

7. *accepte*, tel qu'il a été modifié, le *Troisième Programme d'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux du Mouvement (1986-1990)*,

8. *prie* le CICR et la Ligue de présenter à la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge un rapport conjoint sur les activités internationales, régionales et nationales de diffusion, y compris la suite donnée au Programme d'action, ainsi qu'un résumé complet des rapports qui auront été établis par les Etats parties aux Conventions de Genève et par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

V

Mesures nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

consciente que les Parties aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels se sont engagées à respecter et à faire respecter ces instruments en toutes circonstances,

rappelant que les Etats parties ont le devoir de se communiquer, par l'intermédiaire du depositaire et, pendant les hostilités, par celui des Puissances protectrices, les traductions officielles des Conventions et des Protocoles additionnels ainsi que les lois et règlements qu'ils peuvent adopter afin d'assurer leur application,

ayant examiné le document présenté par le CICR, intitulé *Respect du droit international humanitaire — Mesures nationa-*

les de mise en œuvre, en temps de paix, des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels,

réaffirmant que l'applicabilité même du droit international humanitaire dépend en grande partie de l'adoption de lois nationales adéquates,

1. *prie instamment* les gouvernements des Etats parties aux Conventions de Genève et, le cas échéant, aux Protocoles additionnels de s'acquitter entièrement de leur obligation d'adopter ou de compléter la législation nationale pertinente, ainsi que de se communiquer, de la façon indiquée ci-dessus, les mesures prises ou envisagées à cette fin,

2. *invite* les Sociétés nationales à aider leurs gouvernements et à collaborer avec eux pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations,

3. *appelle* les gouvernements et les Sociétés nationales à donner au CICR leur entier soutien et les informations qui lui permettront de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les mesures législatives et autres adoptées en vue de la mise en œuvre du droit international humanitaire,

4. *prie* le CICR de rassembler et d'évaluer lesdites informations et de faire rapport régulièrement aux Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les suites données à la présente résolution.

VI

Cours internationaux sur le droit applicable dans les conflits armés

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant le devoir qu'ont les Etats parties aux Conventions de Genève de diffuser le plus largement possible les dispositions de ces traités et des autres règles du droit international applicables dans les conflits armés, en particulier auprès de leurs forces armées,

considérant qu'il y a encore un très grand nombre de membres des forces armées qui ne connaissent qu'imparfaitement ou pas du tout lesdites Conventions et autres règles,

prenant acte avec satisfaction des efforts déjà accomplis par le CICR pour aider les autorités nationales compétentes à former des officiers responsables de l'enseignement, au sein de leurs forces armées nationales, des Conventions de Genève et des autres règles du droit international applicables dans les conflits armés,

constatant la nécessité que le CICR continue d'appuyer les Etats pour leur permettre d'exécuter leur obligation conventionnelle de diffusion desdites Conventions et autres règles et de contribuer ainsi à leur respect effectif,

1. *invite* les autorités nationales compétentes à intensifier leurs efforts en vue d'incorporer systématiquement dans les programmes d'instruction militaire l'enseignement des Conventions de Genève et des autres règles du droit international applicables dans les conflits armés,

2. *encourage* le CICR à continuer d'organiser ou de patron-

ner, d'une manière régulière, des cours internationaux sur lesdites Conventions et autres règles, destinés aux membres des forces armées, tels que les cours organisés par l'Institut International de Droit Humanitaire de San Remo,

3. *recommande* au CICR d'adapter les programmes de ces cours internationaux aux besoins respectifs des juristes devant interpréter ces règles et des commandants et autres membres des états-majors des diverses écoles et unités militaires,

4. *encourage* tous les Etats à envoyer des juristes et des officiers de leurs forces armées aux cours internationaux organisés par le CICR ou sous son patronnage,

5. *recommande* enfin à tous les Etats d'organiser d'une façon systématique et continue de tels cours dans leurs institutions militaires nationales, en tenant compte des cours internationaux existant dans ce domaine, afin de permettre une certaine uniformisation de l'enseignement desdites Conventions et autres règles à l'échelle internationale.

VII

Travaux relatifs au droit international humanitaire dans les conflits armés sur mer et sur terre

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant le principe général de la protection de la population civile contre les conséquences des hostilités, le principe du droit international selon lequel le droit des Parties à un conflit armé de choisir des méthodes ou des moyens de guerre n'est pas illimité et le principe qui interdit l'emploi dans les conflits armés d'armes, projectiles et matériaux et méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus,

soulignant que ces principes font partie intégrante du droit en la matière, qui a été sans cesse réaffirmé, clarifié et développé,

rappelant l'adoption par une conférence des Nations Unies, le 10 octobre 1980, d'une Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, ainsi que des Protocoles qui y sont annexés,

rappelant également la résolution IX de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

notant que le droit international humanitaire de la guerre sur mer et sur terre pourrait être clarifié afin de faciliter l'application des principes susmentionnés et de renforcer le respect du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés en général,

estimant que de nouveaux efforts visant à réaffirmer, clarifier et développer le droit international humanitaire applicable dans les conflits armés pourraient être envisagés dans des domaines touchant à la guerre sur mer et sur terre, sans préjudice de la nécessité d'adopter d'autres réglementations spécifiques par la suite,

A

1. *note* que le droit international humanitaire relatif à la guerre sur terre a été dans une large mesure réaffirmé et développé et que quelques aspects du droit international humanitaire relatifs à la guerre sur mer ont besoin d'être réaffirmés et clarifiés, compte tenu des principes fondamentaux qui régissent le droit international humanitaire,

2. *note* la contribution et les activités menées dans ce domaine, entre autres, par les Nations Unies *et souligne* les passages pertinents des rapports des Nations Unies sur ce sujet,

3. *appelle* donc les gouvernements à coordonner leurs efforts au sein des instances appropriées en vue d'étudier la nécessité et la possibilité d'une mise à jour des textes pertinents du droit international humanitaire relatif à la guerre sur mer,

4. *invite* le CICR à suivre ces questions et à tenir informée la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;

B

1. *note* que, bien que le droit international humanitaire relatif à la guerre sur terre ait été révisé dernièrement, un certain nombre de questions requièrent l'attention continue de la communauté internationale,

2. *prie instamment* tous les Etats qui ne sont pas encore Parties à la Convention précitée de 1980 et aux Protocoles qui y sont annexés de ne ménager aucun effort pour le devenir dans les meilleurs délais afin de parvenir à une universalité d'adhésion.

3. *note* que, en vertu de l'article 8 de ladite Convention, des conférences peuvent être convoquées, notamment:

— pour étudier des amendements à la Convention ou à l'un des Protocoles qui y sont annexés,

— pour étudier des protocoles additionnels relatifs à d'autres catégories d'armes classiques qui ne sont pas couvertes par les Protocoles annexés existants,

— ou pour examiner la portée et l'application de la Convention et des Protocoles qui y sont annexés et étudier tout projet d'amendement à la Convention ou aux Protocoles existants,

4. *note avec satisfaction* l'adoption par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, en 1981, d'une résolution sur les armes classiques, en particulier celles de petit calibre, *et note* également la valeur de l'approfondissement des travaux dans ce domaine,

5. *note* les dangers que représentent pour les civils les mines, pièges et autres dispositifs utilisés pendant un conflit armé et la nécessité d'une coopération internationale dans ce domaine conformément à l'article 9 du Protocole II joint à la Convention de 1980,

6. *note* que quelques gouvernements ont exprimé leur préoccupation face à la mise au point de nouvelles technologies en matière d'armement dont l'utilisation, dans certaines circonstances, pourrait être interdite en vertu du droit international existant,

7. *appelle* les gouvernements, en vue de satisfaire aux normes énoncées dans le droit international humanitaire, à coordonner leurs efforts visant à clarifier le droit dans ces domaines et à montrer la plus grande prudence à l'égard du perfectionnement de nouvelles technologies en matière d'armement,

8. *invite* le CICR à suivre ces questions et à tenir informée la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

VIII

Protection de la population civile dans les conflits armés

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

profondément alarmée par les rapports d'activité du CICR couvrant la période 1981-1986,

notant qu'au cours de cette période le Mouvement a dû intervenir dans plus de trente conflits armés,

notant en outre que la plupart de ces conflits ont revêtu un caractère non international ou mixte et ne sont qu'en partie couverts par le droit international humanitaire existant,

alarmée par l'ampleur d'actes inutilement cruels commis lors de ces conflits, souvent au détriment de civils innocents,

notant que des attaques de représailles non limitées à des objectifs militaires ont été perpétrées dans plusieurs conflits armés,

profondément préoccupée par les informations selon lesquelles des armes prohibées, y compris des armes chimiques, ont été utilisées dans certains conflits,

rappelant les nombreuses résolutions antérieures des Conférences internationales de la Croix-Rouge en vue de protéger les populations civiles contre les actes de guerre aux effets indiscriminés et contre l'utilisation de certaines armes,

1. *appelle* tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à envisager la possibilité de devenir Parties aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, instruments qui améliorent la protection de la population civile dans les conflits armés,

2. *appelle* toutes les Parties aux conflits armés à exiger de leurs forces armées le strict respect du droit international humanitaire et des règles qui concernent la protection de la population civile,

3. *recommande* le lancement d'une campagne universelle visant à faire connaître de tous, non seulement des forces armées mais aussi des civils, les droits de ces derniers selon le droit international,

4. *prie* le CICR d'intensifier ses efforts pour améliorer et assurer la protection des non-combattants dans les conflits armés non internationaux ou mixtes,

5. *encourage* un usage accru des zones de protection dans tous les conflits armés,

6. *recommande* également de prendre des mesures qui facilitent l'utilisation de systèmes modernes de télécommunication et d'intervention rapide comme moyens de protection des groupes exposés.

IX

Protection des enfants dans les conflits armés

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

rappelant la résolution XIII de la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge concernant la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés,

ayant pris note du *Document final* de la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, tenue à Aaland et Stockholm en 1984, et des recommandations du Symposium de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la protection des enfants qui s'est tenu à San Remo en 1985,

profondément préoccupée par le fait que, dans de nombreuses régions du monde, des enfants continuent à participer directement aux hostilités et sont recrutés dans les forces armées,

rappelant que, dans les conflits où sont utilisées des armes de manière indiscriminée, une proportion importante des victimes sont des civils innocents et en particulier des enfants,

notant que les enfants sont particulièrement vulnérables quand ils sont séparés de leur famille,

reconnaissant que les enfants qui ont été élevés dans la haine et ont participé aux atrocités de la guerre sont souvent handicapés mentalement et moralement pour la vie,

soulignant que les Conventions de Genève de 1949 et les deux Protocoles additionnels de 1977 accordent aux enfants protection et traitement spéciaux,

1. *prie* les gouvernements et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de diffuser largement les dispositions du droit international humanitaire protégeant les enfants dans les conflits armés ainsi que les publications relatives à cette question,

2. *rappelle* que, aux termes de l'article 77 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, «les Parties au conflit prendront toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants de moins de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités, notamment en s'abstenant de les recruter dans leurs forces armées. Lorsqu'elles incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans, les Parties au conflit s'efforceront de donner la priorité aux plus âgées»,

3. *rappelle* également que, aux termes des Conventions de Genève et des deux Protocoles additionnels, les enfants de moins de quinze ans qui ont participé directement aux hosti-

lités et qui tombent au pouvoir d'une Partie adverse continuent à bénéficier d'une protection spéciale, qu'ils soient ou non prisonniers de guerre.

4. *se déclare* profondément préoccupée par le fait que des enfants de moins de quinze ans sont entraînés à des fins militaires *et recommande* qu'en toutes circonstances les enfants soient élevés dans le respect des principes humanitaires,

5. *recommande* que, conformément aux Conventions de Genève et aux deux Protocoles additionnels, toutes les mesures nécessaires soient prises pour préserver l'unité de la famille et faciliter le regroupement des familles,

6. *invite* les gouvernements et le Mouvement à faire tout leur possible pour que les enfants qui ont participé directement ou indirectement aux hostilités soient systématiquement réadaptés à une vie normale,

7. *exprime son appui* aux travaux de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies relatifs à la rédaction d'une Convention sur les droits de l'enfant *et souligne* que la protection accordée par la nouvelle Convention devrait être au moins égale à celle accordée par les Conventions de Genève et les deux Protocoles additionnels.

X

Torture

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

vivement préoccupée par la progression constante de la torture dans le monde,

constatant avec une profonde inquiétude le développement de méthodes de torture physique et psychologique toujours plus sophistiquées, qui infligent à ceux qui en sont victimes des souffrances qui ne laissent parfois aucune trace visible,

soulignant que la torture est une pratique qui nuit non seulement à l'intégrité physique et psychologique de ses victimes immédiates, mais porte atteinte également à leurs familles et à toute la société dans laquelle elle se produit et qu'elle jette le plus grand discrédit sur ceux qui en sont responsables et les Etats qui l'autorisent, la tolèrent ou s'en rendent complices,

rappelant la résolution XIV sur la torture de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant que cette résolution demandait à l'Organisation des Nations Unies d'accélérer l'adoption d'une convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants,

1. *accueille avec satisfaction* l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1984, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants *et invite* les Etats à la ratifier,

2. *encourage* les Etats et les organisations intergouvernementales régionales à entreprendre ou à poursuivre des travaux conformément à leurs règles et pratiques, en vue de l'élaboration de conventions régionales contre la torture et autres

peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, prévoyant des mécanismes de contrôle efficaces,

3. *demande* aux gouvernements de poursuivre et d'amplifier leurs efforts en vue de parvenir, au-delà des interdictions formelles, à l'élimination réelle de la torture sous toutes ses formes,

4. *appelle* les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Ligue à poursuivre et développer leur action en vue de sensibiliser le public et d'intensifier son appui en faveur de la lutte contre la torture, et à soutenir tous les efforts déployés, en particulier par le CICR, pour prévenir et éliminer la torture.

XI

Assistance aux victimes de la torture

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant les résolutions XIV et XV de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge sur la torture et l'assistance aux victimes de la torture,

considérant l'expérience tirée des activités de réhabilitation dans un certain nombre de pays, telle que l'assistance humanitaire, juridique, médicale, psychologique et sociale aux victimes de la torture,

prie instamment les Sociétés nationales de prendre l'initiative d'apporter, de manière indépendante ou en collaboration avec leur gouvernement, une assistance humanitaire, juridique, médicale, psychologique et sociale aux victimes de la torture en exil et, si possible, dans leur propre pays.

XII

Assistance aux victimes de la torture

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant que, par sa résolution XIV sur la torture, la XXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge condamnait la torture sous toutes ses formes, invitait instamment les gouvernements et les organisations internationales compétentes à tout mettre en œuvre en vue d'en éliminer la pratique et appelait les organisations de la Croix-Rouge à coopérer à la réalisation de cet objectif,

rappelant que, dans sa résolution XV sur l'assistance aux victimes de la torture, la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge accueillait favorablement «les efforts déployés actuellement dans le cadre des Nations Unies en vue d'établir un fonds de contributions volontaires en faveur des victimes de la torture, en permettant à celui-ci, par des voies établies d'assistance humanitaire, d'apporter une aide humanitaire, juridique et financière au profit des individus, dont les droits fondamentaux ont été gravement violés du fait de la torture, et au profit de leur famille» et invitait instamment «les gouvernements à envisager de donner une réponse favorable aux demandes de contributions destinées à alimenter ce fonds»,

se félicitant de la création en décembre 1981, en application de la résolution 36/151 de l'Assemblée générale, du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la torture et de l'autorisation donnée par le Conseil d'administration du Fonds de promouvoir et de solliciter des contributions et des promesses de contributions,

prenant note des informations récentes communiquées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les activités du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la torture,

notant avec satisfaction que des centres de réhabilitation pour les victimes de la torture ont été créés et qu'ils jouent un rôle important en fournissant une assistance à celles-ci,

exprimant sa gratitude et rendant hommage à ceux qui ont fourni des contributions au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la torture et aux centres de réhabilitation des victimes de la torture,

1. *appelle* les gouvernements qui sont en mesure de le faire à répondre favorablement aux demandes de contributions supplémentaires au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la torture,

2. *prie* le CICR, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que la Ligue d'aider à faire connaître davantage le Fonds de contributions volontaires et l'existence des centres de réhabilitation des victimes de la torture.

XIII

Obtention et transmission de renseignements nominatifs en tant que moyen de protection et de prévention des disparitions

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant le principe en vertu duquel les familles ont le droit de connaître le sort de leurs membres, tel qu'il est notamment exprimé dans les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977,

profondément émue par les souffrances causées aux familles par la disparition d'un de leurs membres, qu'il s'agisse de militaires non identifiés sur le champ de bataille, de prisonniers de guerre et internés civils dont les noms n'ont pas été relevés ni transmis ou de civils arrêtés, incarcérés ou séquestrés sans que les familles en soient informées,

rappelant la résolution I de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge sur le port d'une plaque d'identité et les articles y relatifs dans les Conventions de Genève (I^{re} Convention, art. 16 et 17; II^e Convention, art. 19 et 20),

rappelant les articles des Conventions de Genève (III^e Convention, art. 122; IV^e Convention, art. 136) obligeant les Parties en conflit à constituer un Bureau national de renseignements (BNR),

rappelant la résolution II de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge sur les disparitions forcées ou involontaires,

1. *prie instamment* les Parties à tout conflit armé international d'appliquer les dispositions contenues dans les articles 16 et 17 de la I^{re} Convention de Genève prévoyant le port, par les membres des forces armées, d'une plaque d'identité, afin de faciliter l'identification des blessés et des morts et la communication de renseignements les concernant à la Puissance dont ils dépendent,

2. *souligne* l'importance de constituer un Bureau national de renseignements *et rappelle* que, pour ce faire, les gouvernements qui le souhaitent peuvent bénéficier des conseils techniques de l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR, notamment dans le cadre de mesures préparatoires prises dès le temps de paix,

3. *condamne* tout acte conduisant à des disparitions forcées ou involontaires d'individus ou de groupes d'individus *et invite* instamment les gouvernements à s'efforcer de les prévenir.

XIV

Bureau national de renseignements (BNR)

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

gardant à l'esprit que les Conventions de Genève contribuent à assurer la protection des prisonniers de guerre et des civils pendant les conflits armés en prévoyant la création de Bureaux nationaux de renseignements (III^e Convention, art. 122; IV^e Convention, art. 136),

notant l'obligation des Etats parties aux Conventions de constituer de tels Bureaux,

estimant que les Bureaux nationaux de renseignements sont l'un des moyens les plus efficaces de protéger les victimes des conflits armés,

1. *prie instamment* les Etats parties aux Conventions de prendre les mesures nécessaires pour constituer leur Bureau national de renseignements en temps de paix afin qu'il puisse s'acquitter de ses tâches dès le début d'un conflit armé,

2. *recommande* en outre aux Etats parties d'inviter la Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge ainsi que le CICR à octroyer l'aide nécessaire pour la création de leur Bureau national de renseignements.

XV

Collaboration entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les gouvernements en vue du regroupement des familles dispersées

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant que, par suite de conflits armés internationaux ou non internationaux et de tensions politiques incessants, un grand nombre de personnes ont été séparées de leur famille,

rappelant et réaffirmant les résolutions XX, XX et XIX, respectivement, des XVIII^e, XIX^e et XX^e Conférences internationales de la Croix-Rouge,

consciente que les familles dispersées auxquelles lesdites résolutions visaient à apporter une assistance n'ont pas encore toutes été réunies conformément à leurs désirs.

considérant qu'en outre, de nombreuses personnes, tout en ayant obtenu un permis d'entrée dans le pays de leur choix, se voient refuser le droit d'y émigrer en vue du regroupement de leur famille,

consciente du grand nombre de réfugiés et de déportés qui existent de par le monde ainsi que des profondes souffrances infligées à l'individu séparé de son pays et de sa famille, pour des raisons qui ne sont plus toujours imputables à la seconde guerre mondiale et à ses séquelles, et de son incertitude quant au sort de membres de sa famille,

exprimant sa gratitude aux gouvernements, au CICR et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la collaboration fructueuse qui s'est établie jusqu'ici,

1. *réaffirme* que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont constamment disposées à collaborer à une action humanitaire, en regroupant les membres de familles dispersées, en échangeant des informations concernant les familles et en facilitant la recherche de personnes disparues,

2. *demande* à tous les gouvernements de soutenir les efforts que déploient les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour s'occuper des problèmes liés aux recherches et au regroupement des familles,

3. *prie* les gouvernements de traiter de manière favorable et humanitaire les demandes de personnes qui souhaitent quitter leur pays et être réunies avec des membres de leur famille dans un pays d'accueil qui s'est déclaré désireux de les accepter, d'examiner convenablement et avec compréhension lesdites demandes et de prendre des décisions à leur égard, rapidement et dans un esprit humanitaire, en veillant à ce qu'aucune demande ne soit traitée de manière injuste ou discriminatoire,

4. *prie instamment* les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de servir d'intermédiaires neutres à l'égard de leur gouvernement en vue de faciliter la solution de ces problèmes humanitaires,

5. *recommande* aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'intensifier les contacts et les discussions qu'elles ont entre elles ainsi qu'avec le CICR, en vue de se prêter mutuellement assistance dans leur action visant à regrouper les familles dispersées, contribuant ainsi à promouvoir la compréhension et la paix.

XVI

Rôle de l'Agence centrale de recherches et des Sociétés nationales en matière de recherche et de regroupement de familles

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

reconnaissant la responsabilité qui incombe au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de contribuer au rétablissement ou au maintien du contact entre

membres d'une même famille, séparés par suite d'une situation de conflit, de tensions ou de catastrophe naturelle,

rappelant le rôle de coordinateur et de conseiller technique de l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR auprès des Sociétés nationales et des gouvernements, tel qu'il figure dans le rapport du CICR et de la Ligue adopté par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

constatant que des progrès ont d'ores et déjà été accomplis par l'ensemble du Mouvement dans ce domaine,

constatant par ailleurs que se multiplient dans le monde des situations engendrant d'importants déplacements de population et la perte de tout contact entre membres d'une même famille,

notant que, pour intervenir efficacement, le Mouvement doit pouvoir s'appuyer sur un réseau solide constitué par tous les services de recherches des Sociétés nationales et de l'ACR, en liaison, le cas échéant, avec le Secrétariat de la Ligue,

1. *souligne* le mandat confié à l'ACR par la XXIV^e Conférence, *la félicite* pour les initiatives déjà prises *et l'encourage* à poursuivre ses efforts de coordination, d'harmonisation des principes d'action et des méthodes de travail ainsi que de formation des responsables,

2. *félicite* les Sociétés nationales qui ont œuvré en faveur du regroupement de familles dispersées *et les invite* à poursuivre leurs efforts,

3. *demande* à toutes les Sociétés nationales de remplir au mieux le rôle qu'elles sont appelées à jouer en tant que maillons du réseau international de recherche et de regroupement de familles,

4. *prie* les gouvernements de faciliter et soutenir l'action du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans ce domaine.

XVII

Le Mouvement et les réfugiés

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant la résolution XXI de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge sur l'action de la Croix-Rouge internationale en faveur des réfugiés ainsi que la ligne de conduite qui l'accompagne,

consciente que le nombre des réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées n'a fait qu'augmenter au cours des cinq dernières années, donnant lieu à des besoins humanitaires toujours croissants, notamment ceux des groupes les plus vulnérables (femmes seules ou qui sont chefs de famille, enfants non accompagnés, handicapés physiques ou mentaux, personnes âgées),

reconnaissant que les mouvements de réfugiés persisteront tant que leurs causes n'auront pas été éliminées,

se félicitant de l'initiative prise par la 36^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies d'établir le Groupe d'ex-

perts gouvernementaux sur la coopération internationale en vue d'éviter de nouveaux courants de réfugiés (Document des Nations Unies A/41/324, du 13 mai 1986) *et notant* les mesures que prend actuellement sur cette question la 41^e session de l'Assemblée générale,

reconnaissant que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ne bénéficient pas toujours de la protection et de l'assistance que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est prêt à leur fournir en tout temps,

partageant les préoccupations exprimées par la 37^e session du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés devant la poursuite des attaques militaires ou armées visant des camps et des zones d'installation de réfugiés, étant donné que de telles attaques font de nombreuses victimes aussi bien dans les camps et zones d'installation de réfugiés qu'au sein de la population d'accueil, notamment parmi les femmes, les enfants et les vieillards,

rappelant le rôle primordial que joue le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le domaine de la protection internationale et de l'assistance matérielle aux réfugiés et dans la recherche de solutions durables,

1. *appelle* les Etats dans la recherche de solutions durables à s'occuper d'abord et surtout des causes engendrant des mouvements de réfugiés en provenance de leur pays d'origine,
2. *invite* les gouvernements et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à poursuivre leurs efforts dans la diffusion du droit international humanitaire et des Principes fondamentaux du Mouvement, en vue d'obtenir un meilleur respect des droits de la personne humaine,
3. *encourage* le Mouvement, d'une part à intensifier les efforts d'information et de formation en son sein, d'autre part à jouer un plus grand rôle dans le développement de l'information pour améliorer la compréhension et l'acceptation mutuelles entre la communauté d'accueil et les réfugiés,
4. *prie instamment* les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de déployer tous les efforts possibles pour que les réfugiés et demandeurs d'asile bénéficient dans les pays d'accueil d'un traitement humain et de conditions matérielles décentes,
5. *rappelle* aux gouvernements, dans un esprit humanitaire, leurs obligations légales et morales vis-à-vis des réfugiés, en particulier le respect du principe de non-refoulement *et les encourage*, vis-à-vis des requérants d'asile, à accélérer le plus possible les procédures d'examen des demandes d'asile, tout en conservant les garanties juridiques essentielles,
6. *demande* aux gouvernements de permettre au Mouvement d'agir en faveur de victimes qui ne bénéficient d'aucune autre protection ou assistance appropriées, comme dans certains cas de personnes déplacées dans leur propre pays,
7. *invite* les gouvernements à poursuivre leurs efforts en vue de trouver dans un proche avenir une solution au problème des attaques militaires ou armées visant les camps ou les zones d'installation de réfugiés, conformément à la conclusion de la 37^e session du Comité exécutif du HCR, *et réaffirme* la dispo-

nibilité du Mouvement en ce domaine,

8. *demande* aux gouvernements, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, aux Sociétés nationales et aux organisations non gouvernementales d'accorder une attention particulière aux problèmes des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, spécialement aux groupes les plus vulnérables, *et les encourage* vivement à rechercher des solutions durables appropriées, telles que prévues par le mandat du HCR,

9. *réaffirme* la volonté du Mouvement d'appuyer les efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que celle de renforcer et de développer la collaboration qui existe entre le Mouvement et le HCR.

XVIII

Politique nutritionnelle et des dons alimentaires dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

consciente que toute situation d'urgence affecte la santé physique et mentale des victimes,

rappelant que la malnutrition constitue souvent l'un des problèmes principaux reconnus au cours des évaluations de santé qui suivent les situations d'urgence,

reconnaissant que, puisque les facteurs qui affectent la nutrition sont nombreux et complexes et que la distribution de vivres à elle seule ne constitue pas toujours la réponse la plus appropriée aux problèmes nutritionnels, il est essentiel de recourir à une approche professionnelle,

reconnaissant aussi qu'il faut obtenir le maximum d'avantages, pour les personnes touchées, de la main-d'œuvre et des ressources disponibles,

1. *recommande* que tout programme nutritionnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soit intégré au programme de santé global spécifique à chaque action d'urgence,
2. *recommande* que toute réponse nutritionnelle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, y compris la distribution de vivres, soit entreprise dans le cadre d'un programme nutritionnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge clairement établi qui soit efficacement préparé, suivi et évalué,
3. *prie instamment* le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales d'établir et de développer tous leurs programmes nutritionnels conformément à *La politique nutritionnelle et des dons alimentaires dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* et aux recommandations des nutritionnistes,
4. *recommande* que chaque gouvernement participant à la distribution de vivres et à d'autres activités nutritionnelles par le biais d'une action d'urgence du CICR ou de la Ligue, ou avec une Société nationale sur une base bilatérale, prenne pleinement en compte *La politique nutritionnelle et des dons alimentaires dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*.

XIX

Fournitures médicales dans les actions d'urgence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

consciente que toute situation d'urgence affecte la santé physique et mentale des victimes,

reconnaissant que, dans les actions de secours, le personnel sanitaire doit disposer en temps utile des médicaments et fournitures médicales appropriés, afin de garantir l'efficacité de l'assistance en faveur des victimes,

rappelant que, dans les actions de secours notamment, les médicaments et les fournitures médicales peuvent constituer un danger s'ils ne sont pas employés par du personnel sanitaire qualifié,

soucieuse d'éviter l'emploi inadéquat de médicaments et d'obtenir un résultat optimum d'actions de secours avec des ressources financières et des effectifs limités,

1. *recommande* que toute Société nationale et tout gouvernement, désireux de participer à une action de secours du CICR ou de la Ligue exigeant des secours médicaux, limitent leurs dons aux besoins identifiés par le CICR ou la Ligue et les effectuent après consultation avec ces organisations,

2. *recommande* que tout don de médicaments ou de fournitures médicales pour une opération de secours du CICR ou de la Ligue se fasse conformément aux directives publiées par le CICR et la Ligue et sous contrôle d'un personnel qualifié, en respectant les règles existantes en matière de médicaments du pays bénéficiaire,

3. *recommande* que les Sociétés nationales et les gouvernements participant à des actions de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se servent de la *Liste standard de médicaments et de matériel médical de l'OMS* pour les actions de la Ligue et de la *Liste standard de médicaments et de matériel médical du CICR* pour les actions du CICR,

4. *recommande* que tous les médicaments et toutes les fournitures médicales fournis pour les actions médicales du CICR ou de la Ligue soient emballés et étiquetés conformément aux directives émises par ces organisations, selon la nature de l'action de secours.

XX

Assistance aux enfants dans les situations d'urgence

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

notant avec satisfaction les progrès réalisés par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies dans l'élaboration du projet de Convention sur les droits de l'enfant, tout en attirant l'attention des gouvernements sur le fait qu'il est essentiel que ce travail aboutisse à des dispositions assurant une protection comparable et, si possible, supérieure à celle qui est prévue dans les instruments internationaux existants,

consciente du grand défi que le sort des enfants, accompa-

gnés ou non, dans les situations d'urgence représente pour les gouvernements, les Sociétés nationales et les autres organismes de secours,

profondément préoccupée par le problème de la sécurité des enfants non accompagnés, particulièrement dans les situations d'urgence,

reconnaissant que les enfants ont droit, dans les situations d'urgence, aux soins parentaux ou familiaux dans la plus grande mesure possible *et soulignant* la nécessité pour les gouvernements, les Sociétés nationales et les autres organismes de secours de prendre toutes les mesures utiles à cet effet,

1. *prie instamment* les gouvernements, les Sociétés nationales, la Ligue, le CICR et les autres organismes de secours de prendre tout spécialement soin des enfants lors des situations d'urgence et de les protéger contre toutes les formes de traumatismes ou de mauvais traitements physiques et mentaux,

2. *prie instamment* les gouvernements, les Sociétés nationales, la Ligue, le CICR et les autres organismes de secours de prendre les mesures appropriées pour lutter contre le transfert international illicite et le non-retour des enfants,

3. *prie instamment* les gouvernements, les Sociétés nationales, la Ligue, le CICR et les autres organismes de secours de prendre toutes les mesures utiles pour identifier aussi tôt que possible les mineurs non accompagnés, établir et conserver des dossiers individuels et faire en sorte que les efforts de recherche soient axés sur le regroupement des familles,

4. *recommande* aux gouvernements et aux Sociétés nationales de prendre les mesures qui conviennent pour assurer la réhabilitation des enfants qui ont été victimes de situations d'urgence,

5. *demande* aux gouvernements et aux Sociétés nationales de faire rapport à la prochaine Conférence internationale sur les mesures prises en vue d'aider les enfants lors de situations d'urgence.

XXI

Secours en cas de catastrophe technique ou autre

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

reconnaissant que le développement technologique enregistre des progrès constants dans de nombreux domaines et que nombre d'Etats déploient des activités dans le domaine nucléaire,

consciente qu'il est impossible, dans la mise au point et l'application des techniques existantes ou nouvelles, d'exclure totalement qu'à tout moment d'éventuels incidents techniques ne se transforment soudain en accidents graves ou en catastrophes qui menacent directement la santé et la vie d'un grand nombre de personnes,

reconnaissant que des sinistres de ce genre peuvent également se produire sans pour autant représenter une catastrophe, mais exiger néanmoins une action immédiate et préventive de la part de tous les organismes dont l'assistance peut être demandée,

sachant que les effets d'accidents graves et de catastrophes peuvent — indépendamment du lieu où ils se produisent à l'intérieur d'un Etat — se propager sur le territoire d'autres Etats,

consciente que des accidents et catastrophes de ce genre nécessitent des mesures spéciales et supplémentaires en matière de prévention, d'assistance ainsi que d'information et de soutien mutuels, mesures qui doivent être programmées et appliquées tant par les Etats que par les organisations internationales,

exprimant le vœu qu'à cette fin la coopération internationale soit renforcée et intensifiée,

reconnaissant que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est plus particulièrement tenu d'exercer les activités d'assistance et d'appui mutuel dans toutes sortes de catastrophes,

reconnaissant la nécessité pour le Mouvement de s'attaquer de manière plus complète et plus énergique que jusqu'à présent au problème des dangers et conséquences éventuels des catastrophes techniques et autres en vue d'offrir une assistance meilleure et plus appropriée,

notant avec gratitude que les membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique réunis à Vienne ont récemment adopté une Convention relative à la notification rapide des accidents nucléaires et à l'assistance mutuelle,

1. *prie* les gouvernements d'intensifier leur collaboration internationale future pour la mise au point et l'application sans danger de techniques nouvelles et de s'efforcer de conclure de nouveaux accords bilatéraux et multilatéraux relatifs à une information mutuelle, rapide et complète ainsi qu'à des mesures d'assistance mutuelle,

2. *recommande* aux gouvernements et aux organisations internationales, lorsqu'ils concluent des accords et conventions de ce genre, de tenir dûment compte aussi de l'aptitude de leur Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et du Mouvement tout entier à participer à l'action de secours et de les inclure dès le début dans leur système d'information,

3. *recommande* en outre aux gouvernements d'appuyer énergiquement leur Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans ses efforts pour améliorer leur capacité d'assistance dans ce domaine,

4. *demande* aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'intervenir avec leur gouvernement de la manière indiquée ci-dessus et de s'efforcer d'améliorer leur propre capacité d'assistance,

5. *encourage* les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à intensifier leurs efforts en vue de parvenir à des accords et engagements bilatéraux et multilatéraux d'assistance mutuelle en cas de grande catastrophe de toute nature,

6. *recommande* à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à l'Institut Henry-Dunant d'entreprendre une étude sur les possibilités et les nécessités d'une meilleure assistance du Mouvement en cas de catastrophe techni-

que ou autre, et à rendre compte des résultats de cette étude à la prochaine Conférence internationale,

7. *demande* au Mouvement de ne pas ralentir ses efforts tendant à appuyer les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lorsqu'elles cherchent à conclure des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe technique ou de catastrophe de toute nature, d'une façon aussi complète que possible et dans un esprit de solidarité humaine, et à procéder à un échange régulier de leurs expériences.

XXII

Développement des Sociétés nationales en tant que contribution au développement national

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris note du rapport du Secrétariat de la Ligue sur le développement des Sociétés nationales en tant que contribution au développement national (suite donnée à la résolution XXV de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge),

rappelant l'objectif de la *Stratégie pour le développement des Sociétés nationales pour les années 1980*, à savoir l'existence, dans chaque pays du monde, d'une Société autonome de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, préparée à accomplir de manière efficace la tâche qui lui incombe comme organisation volontaire, auxiliaire des pouvoirs publics,

rendant hommage aux efforts des volontaires, des Sociétés sœurs et des autres participants en vue d'augmenter le nombre des Sociétés nationales reconnues et des Sociétés en formation,

constatant que de nombreuses Sociétés nationales de pays en développement ont besoin d'une aide accrue leur permettant d'agir en tant que Sociétés autonomes, capables à elles seules de fournir des services,

1. *souligne* la nécessité pour les Sociétés nationales en développement d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de développement s'inspirant des lignes directrices formulées dans le rapport susmentionné de la Ligue,

2. *prie instamment* la Ligue d'aider les Sociétés nationales à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans de développement, à revoir et à évaluer leurs progrès ainsi qu'à mobiliser des appuis suffisants,

3. *demande* aux Sociétés nationales les mieux structurées et aux gouvernements d'accroître leurs efforts d'aide au développement des Sociétés sœurs les plus démunies des pays en développement, en tenant compte des critères et des priorités en matière de soutien exposés dans le rapport susmentionné de la Ligue,

4. *recommande* au CICR d'accroître encore son aide au développement des Sociétés nationales, notamment dans les pays et les régions en proie à des conflits,

5. *recommande* que l'Institut Henry-Dunant développe des programmes et publie des études sur la manière dont les

actions de secours de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de catastrophe peuvent mieux promouvoir les services de développement des Sociétés nationales,

6. *invite* les gouvernements et les organisations autres que celles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à contribuer de manière substantielle au développement de Sociétés nationales autonomes et compétentes, susceptibles de développer leurs aptitudes en vue de devenir des partenaires de valeur dans le cadre du développement national.

XXIII

Service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde contemporain

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant que l'œuvre humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge repose essentiellement sur le service volontaire, lequel correspond à un Principe fondamental du Mouvement,

rappelant que les besoins nouveaux engendrés par le développement rapide de la société contemporaine et ses implications socio-économiques nécessitent la création de services nouveaux basés sur la communauté,

soulignant la part croissante prise par les volontaires à la prestation de ces services,

consciente que, plus que jamais, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont confrontées à des situations d'urgence et doivent pouvoir compter sur un nombre toujours plus grand de volontaires aptes à faire face aux conséquences de conflits, de catastrophes naturelles ou de flux de réfugiés,

tenant compte de l'accroissement du nombre d'agences et de groupements d'aide à but humanitaire,

1. *réaffirme* les résolutions XIX et XXIII de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, relatives au rôle et à la participation des volontaires,

2. *prend note* des conclusions de la I^{re} Rencontre mondiale sur le volontariat Croix-Rouge (Mexico, 1983),

3. *exprime sa reconnaissance* au Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à l'Institut Henry-Dunant pour leur excellent rapport établi en consultation avec le CICR,

4. *remercie* l'Institut Henry-Dunant pour son étude constructive relative au *Service volontaire de la Croix-Rouge dans la société d'aujourd'hui*,

5. *invite* les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à continuer de porter la plus grande attention au statut, aux droits et devoirs des volontaires, à leur motivation, à leur recrutement, à leur formation, à leur intégration et à leur participation à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre des activités, aux relations entre les volontaires et les professionnels rémunérés, enfin aux relations des volontaires avec les autres agences bénévoles,

6. *recommande* aux Sociétés nationales, sur la base des conclusions et recommandations de la I^{re} Rencontre mondiale sur le volontariat Croix-Rouge et de l'étude de l'Institut Henry-Dunant:

- a) de définir, dès le temps de paix, d'entente avec les autorités ou organisations compétentes de leur pays respectif, les modalités de la collaboration que le personnel sanitaire volontaire serait amené à apporter, en cas de conflit armé, aux services de santé des forces armées, conformément aux articles 24 et 26 de la I^{re} Convention de Genève, ainsi qu'aux services de la protection civile et aux autres institutions de santé,
- b) de définir, dès le temps de paix, d'entente avec les services de santé gouvernementaux, la contribution que leurs volontaires, assimilés ou non au personnel sanitaire militaire, seraient appelés à prêter à l'exécution de tâches non spécifiquement prévues par l'article 24 de la I^{re} Convention,
- c) de définir avec les autorités gouvernementales et régionales la contribution que leurs volontaires devront apporter en cas de catastrophes naturelles, dans le cadre des plans de secours nationaux,
- d) de faciliter la mise à disposition de personnel qualifié pour des missions humanitaires internationales d'urgence,
- e) d'édicter, si elles n'en possèdent pas déjà, une charte nationale des volontaires précisant leurs droits et leurs devoirs,
- f) de prendre toutes les mesures adéquates afin d'assurer la protection des volontaires et de ceux auxquels ils apportent leur aide, dans l'action quotidienne comme dans les situations d'urgence,
- g) d'établir des directives pratiques sur le recrutement des volontaires, en tenant compte de leurs qualifications et de leur attente autant que des besoins à satisfaire,
- h) de veiller à ce que les volontaires reçoivent une formation de base sur les Principes fondamentaux du Mouvement et une formation spécifique adaptée aux tâches diverses auxquelles ils peuvent être appelés, notamment s'ils font partie du personnel sanitaire susceptible d'être mis à la disposition des services de santé des forces armées,
- i) d'encourager la participation des volontaires à la planification des programmes d'activité ainsi qu'à leur évaluation,
- j) de prévoir un plan de développement personnalisé des volontaires leur permettant de se perfectionner et d'accéder à des responsabilités plus larges,
- k) de réviser régulièrement leurs structures internes aux niveaux national, régional et local, afin de les adapter aux besoins et aux activités, d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources humaines, de renforcer la motivation des volontaires et développer leur sens des responsabilités,
- l) de créer et développer des équipes pluridisciplinaires en vue d'actions intégrées,
- m) de collaborer avec les agences et groupements volontaires et coordonner leurs activités, notamment dans l'identification des besoins, le recrutement et la formation des volontaires, la diffusion des idéaux humanitaires, dans le strict respect des Principes fondamentaux du Mouvement,

7. *recommande* à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge:

- a) d'apporter son appui aux Sociétés nationales qui le souhaitent à l'élaboration de directives concernant leur politique à l'égard des volontaires,
- b) de poursuivre la collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales traitant du volontariat ou de sujets dans lesquels les Sociétés nationales jouent un rôle actif, notamment par l'intermédiaire de leurs volontaires,

8. *recommande* au Comité international de la Croix-Rouge:

- a) de contribuer à la formation complémentaire des volontaires en vue de leurs activités en cas de conflit ou de situations analogues,
- b) d'aider les Sociétés nationales qui en expriment le souhait à définir avec les autorités compétentes les modalités de collaboration du personnel sanitaire volontaire en cas de conflit armé,

9. *recommande* aux gouvernements de soutenir les efforts des Sociétés nationales visant à développer leurs services volontaires, notamment dans les situations d'urgence,

10. *recommande* à l'Institut Henry-Dunant, en étroite collaboration avec la Ligue et le CICR, de poursuivre et promouvoir des études sur le service volontaire et l'organisation de colloques, séminaires et ateliers sur les divers aspects du service volontaire tout en renforçant son programme de formation à l'intention des dirigeants, cadres et volontaires des Sociétés nationales.

XXIV

Financement du CICR par les Sociétés nationales

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport de la Commission pour le Financement du CICR,

ayant noté avec satisfaction une progression de l'effort financier consenti en faveur du CICR par un nombre croissant de Sociétés nationales,

constatant les besoins financiers du CICR résultant de l'accroissement de ses activités permanentes décrites dans le document d'août 1985, intitulé *Le Comité international de la Croix-Rouge et son avenir — Un programme pour 5 ans*, remis à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

rappelant les résolutions des conférences internationales antérieures concernant le financement du CICR,

1. *remercie* les Sociétés nationales qui, sur la base de la résolution XVIII de la XXIV^e Conférence internationale, ont volontairement participé au financement du CICR,

2. *invite* ces Sociétés à poursuivre leur effort afin de permettre au CICR de mieux faire face à l'augmentation de ses dépenses permanentes,

3. *donne mandat* à la Commission pour le Financement du CICR de déterminer chaque année, en consultation avec le CICR, le taux de la contribution volontaire totale des Sociétés nationales au financement du budget ordinaire du CICR, taux exprimé en pourcentage des dépenses de l'exercice ordinaire précédent, étant entendu qu'il ne devra en aucun cas en résulter une augmentation de plus de 10% d'une année à l'autre de la contribution de chaque Société et que la participation de chaque Société nationale à ces contributions sera égale au pourcentage attribué à la Société dans le barème de la Ligue,

4. *renouvelle son appel* aux Sociétés nationales qui n'ont pas

encore contribué au financement du CICR en insistant sur la nécessité de manifester une solidarité universelle même par un versement symbolique,

5. *demande instamment* à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'intensifier leur soutien au CICR dans le cadre de ses démarches auprès des gouvernements.

XXV

Financement du CICR par les gouvernements

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport soumis par la Commission pour le Financement du CICR,

rappelant que le mandat humanitaire du CICR se base principalement sur les Conventions de Genève de 1949 auxquelles 165 Etats sont Parties, s'engageant par là à fournir au CICR les moyens dont il peut avoir besoin pour la réalisation de ce mandat,

considérant l'important développement des activités permanentes du CICR et l'accroissement des dépenses qui en résulte, comme il ressort du document d'août 1985 intitulé *Le Comité international de la Croix-Rouge et son avenir — Un programme pour 5 ans*, envoyé à tous les gouvernements,

rappelant la résolution 11 de la Conférence diplomatique de 1949 ainsi que les résolutions adoptées par diverses conférences internationales concernant le financement du CICR par les gouvernements,

1. *remercie* les membres de la Commission pour le Financement du CICR du travail qu'ils ont accompli afin d'aider le CICR à augmenter ses ressources financières,

2. *renouvelle* le mandat de la Commission et décide de porter le nombre de ses membres de 9 à 12 avec changement par tiers tous les quatre ans,

3. *désigne*, comme membres de la Commission, les Sociétés nationales des pays suivants: Algérie, République fédérale d'Allemagne, Chine, Colombie, Espagne, France, Japon, Koweït, Mauritanie, Nouvelle-Zélande, Panama et Roumanie,

4. *se félicite* des augmentations des contributions accordées au CICR par certains Etats, toutefois encore trop peu nombreux, depuis la dernière Conférence internationale,

5. *adresse un pressant appel* à tous les Etats parties aux Conventions de Genève afin qu'ils manifestent de manière plus déterminée leur appui financier à l'œuvre du CICR.

XXVI

Le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

reconnaissant que, dans les pays atteints par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme, les pauvres sont les plus vulnérables,

se référant aux résolutions XV et XVII adoptées par la XXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge

rappelant que la résolution 2 du Conseil des Délégués de 1983 déclare que «mettre un frein à l'actuelle course aux armements pourrait permettre de consacrer une part importante des ressources utilisées de nos jours à des fins militaires aux programmes de développement destinés à soulager la souffrance humaine et à satisfaire les besoins essentiels de l'être humain»,

soulignant que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge offre un potentiel de participation à l'élévation des conditions de vie des pauvres, en particulier dans les pays en développement, ainsi que l'ont exprimé le *Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix* et le *Message à la communauté internationale* de la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix,

prie instamment le Mouvement, dans ses efforts en faveur du développement, de réduire les tensions en contribuant à l'instauration d'une société plus juste et plus humaine par des efforts de développement, notamment:

- a) en travaillant à réaliser un meilleur équilibre entre l'homme et la nature par la protection et la restauration de l'environnement, afin d'améliorer la situation des populations vivant dans des régions sujettes à des catastrophes, diminuant ainsi les risques éventuels de malaise et de conflit,
- b) en renforçant la capacité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à titre de contribution au développement national et à la mobilisation humanitaire nationale,
- c) en établissant des programmes intégrés à long terme visant à renforcer, dans les Sociétés nationales, la capacité de faire face à de futures catastrophes,
- d) en intégrant, dans tous les plans nationaux de développement, la diffusion du droit international humanitaire et des principes qui le sous-tendent,
- e) en accordant une attention particulière à l'amélioration de l'état de santé et de nutrition par des services de formation et d'appui adaptés aux besoins locaux, respectant les traditions et assurant la dignité des êtres humains,
- f) en participant à des mesures pratiques et acceptables destinées à résoudre les problèmes démographiques et à améliorer les conditions économiques et sociales, créant ainsi les conditions d'une vie plus sûre,
- g) en affectant des fonds suffisants aux programmes de développement à long terme.

XXVII

Année internationale de la paix 1986

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

soulignant en cette Année internationale de la paix 1986 que la mission du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, conformément au Principe fondamental d'humanité, est d'éviter et de soulager les souffrances humaines, de protéger la vie et la santé et de promouvoir une paix durable et la coopération internationale,

rappelant les décisions et résolutions précédentes du Mouvement sur la paix et le désarmement, le *Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix* et les *Lignes directrices fondamentales pour la contribution du Mouvement de la*

Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à une paix véritable dans le monde, adoptées par la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix,

accueillant avec satisfaction tous les efforts et initiatives, unilatéraux et multilatéraux, en faveur de la paix et du désarmement qui ont été entrepris spécialement en cette Année internationale de la paix, dans le but de réduire les risques de guerre,

exprimant toutefois sa profonde inquiétude devant le développement continu et la production accrue d'armes de tous types auxquels le monde reste confronté et devant les effets catastrophiques que l'utilisation éventuelle d'armes de destruction massive aurait pour l'humanité,

profondément préoccupée par les conditions sociales et économiques inéquitables, la pratique de la discrimination raciale et les violations des droits de l'homme dans de nombreux pays, qui constituent de graves sources de tension et de conflits, et déplorant les conflits armés qui se déroulent actuellement dans diverses parties du monde,

1. prend note du *Message à la Communauté internationale* de la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, dont le texte suit:

«Après 120 années d'expérience en matière de protection et d'assistance aux victimes de conflits armés, de catastrophes naturelles et d'autres désastres, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge réaffirme sa contribution spécifique à une paix véritable, contenue dans la devise "Per humanitatem ad pacem"».

Fort du soutien de ses millions de membres, le Mouvement est déterminé à accroître sans cesse les efforts qu'il consacre à la cause humanitaire.

C'est dans cet esprit constructif que la réunion des délégués provenant de 102 pays s'est tenue à Aaland, "Iles de paix" démilitarisées, en Finlande, et à Stockholm. Quelques membres de Sociétés nationales sont venus de pays dont les gouvernements sont fortement opposés ou qui sont actuellement en guerre. Cela n'a pas pour autant empêché la Conférence de se dérouler du début à la fin dans une atmosphère de respect mutuel, de tolérance et de consensus, qui constituent les fondements mêmes d'un idéal commun.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est profondément préoccupé par les tensions, la violence, la discrimination raciale et la violation des droits de l'homme qui affectent de nombreuses régions du monde. Il reconnaît que les facteurs d'injustice sociale et économique sont des causes majeures de tensions. Il déplore l'existence aujourd'hui de plus de trente conflits, internationaux ou internes, menés avec des armes classiques.

Dans beaucoup de ces conflits, aucune distinction n'est faite entre les combattants et les civils, ces derniers étant souvent la cible d'armes meurtrières. Cette absence de distinction constitue une violation des principes mêmes du droit international humanitaire.

Le Mouvement est particulièrement alarmé par la production continue d'armements de tous genres tels que les armes nucléaires, chimiques et spatiales.

Pour le Mouvement, la paix ne signifie pas seulement l'absence de guerre mais un processus dynamique de coopération entre les Etats et les peuples. Ce processus se fonde sur le règlement pacifique des différends, le respect des droits de l'homme ainsi qu'une répartition juste et équitable des ressources. Le respect du droit international et la compréhension mutuelle constituent les fondements de la paix véritable.

C'est pourquoi le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge réitère son engagement à lutter contre la famine, à améliorer la santé. Il poursuivra ses activités de secours en faveur de ceux qui se trouvent dans la détresse, des

réfugiés, des personnes déplacées et des victimes des conflits armés, qu'il s'agisse de civils ou de prisonniers.

Le respect du droit humanitaire est essentiel pour la paix. Par conséquent, le Mouvement prie instamment les gouvernements de ratifier les conventions humanitaires existantes, de les respecter et de les faire respecter. Pour sa part, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge continuera à poursuivre le développement et la diffusion à large échelle du droit international humanitaire.

Par des programmes d'éducation appropriés, le Mouvement continuera à répondre aux aspirations des jeunes et à promouvoir parmi eux les idéaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

A l'occasion de sa seconde Conférence mondiale sur la paix, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge incite tous les gouvernements à œuvrer sans cesse et partout en faveur de la coopération, de la solidarité et de l'amitié entre les peuples, dans un véritable dialogue.

Il exhorte tous les gouvernements à contribuer sans relâche au désarmement progressif et contrôlé, tant des armes classiques que de toutes les armes de destruction massive qui constituent une menace pour l'existence même de l'humanité.

Il appelle tous les hommes, adultes et jeunes, à se consacrer de tout cœur à promouvoir la dignité de l'homme et le respect des valeurs humanitaires, s'engageant ainsi personnellement pour la cause d'une paix véritable dans le monde.

Dans l'esprit de cette Conférence, où les représentants des Sociétés nationales ont mis l'accent sur ce qui les unit au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Mouvement a confiance que le monde progressera "Per humanitatem ad pacem".»

Était annexée au message précité et en faisait partie une liste d'initiatives relatives aux activités de paix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sélectionnées par la seconde Conférence et recommandées par elle:

« Diffusion du droit international humanitaire

1. Les Sociétés nationales devraient mettre en œuvre des moyens plus concrets de diffusion du droit international humanitaire auprès de tous les secteurs de la population, dans le cadre de leurs activités en cours ou à venir. Il conviendrait donc que la diffusion figure dans tous les principaux programmes de développement.
2. Le CICR devrait étudier la possibilité d'établir des tests standards pour déterminer le niveau des connaissances en droit international humanitaire parmi les forces armées.

Respect des conventions humanitaires

3. Il conviendrait que les Sociétés nationales coopèrent avec leurs gouvernements, Parties aux Conventions, afin que ceux-ci respectent et fassent respecter le droit international humanitaire dans le monde entier.
4. Le Mouvement devrait soutenir les efforts poursuivis actuellement en faveur d'une convention interdisant la production, les essais, le stockage et l'emploi d'armes chimiques.

Protection des civils et des enfants

5. Alarmé par l'accroissement des pertes parmi la population civile dans les conflits armés, le Mouvement devrait exhorter les gouvernements et les autres pouvoirs politiques à observer les règles de protection que le droit international humanitaire confère à cette catégorie de population.
6. Le Mouvement préconise vivement l'établissement de zones où les civils pourraient vivre en sécurité en temps de conflit armé.
7. Le Mouvement devrait encourager tous les efforts desti-

nés à protéger les enfants en cas de conflit armé et à empêcher qu'ils ne prennent part aux hostilités, en tout cas s'ils ont moins de 15 ans.

Education pour la paix et formation

8. Il serait judicieux que le CICR et la Ligue élaborent conjointement un programme élémentaire d'éducation à la paix, mettant l'accent sur la solution des conflits. Il conviendrait de promouvoir une éducation basée sur ces programmes, en particulier auprès des jeunes.
9. Le CICR devrait être invité à élaborer un programme destiné à préparer ses délégués à toutes formes de négociation, notamment la conciliation dans le domaine humanitaire et dans d'autres domaines.

Activités de développement

10. La prévention des désastres, destinée à protéger et à rétablir l'équilibre de l'environnement, devrait occuper une place importante dans les principaux programmes de développement, afin de diminuer les risques de sécheresse, d'inondation et les troubles et conflits qui pourraient s'ensuivre.
 11. Sur la base du principe de solidarité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les Sociétés nationales devraient inlassablement s'efforcer de lutter contre la famine et d'autres calamités, d'éliminer leurs conséquences à long terme, réduisant ainsi les menaces potentielles contre la paix.
 12. Les Sociétés nationales devraient contribuer, le cas échéant, aux mesures pratiques et acceptables pour résoudre les problèmes démographiques, de façon à réduire la tension dans les régions où la croissance de la population dépasse la production alimentaire.
 13. Les Sociétés nationales devraient intensifier leurs efforts pour développer les soins de santé primaires, notamment dans les pays en développement.
 14. Puisque le développement tend à réduire les inégalités qui sont elles-mêmes une cause de tension, les Sociétés nationales devraient consacrer davantage d'efforts dans ce domaine, et ceci, de préférence, dans le cadre de la *Stratégie de la Ligue pour le développement*.»
2. *demande* aux gouvernements, aux Sociétés nationales, au CICR et à la Ligue, de contribuer activement à promouvoir et à faire appliquer ce message.

XXVIII

Le Mouvement et la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant la résolution XXVII de la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge sur l'Année internationale des personnes handicapées,

relevant avec satisfaction la création par le CICR du Fonds spécial en faveur des handicapés *et se félicitant* des résultats ainsi obtenus,

notant que la période 1983-1992 a été désignée Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées,

consciente qu'en général les problèmes des personnes handicapées ne suscitent que peu de soutien ou d'attention,

reconnaisant que bien des infirmités physiques ou mentales peuvent être prévenues par la mise en œuvre de mesures simples et efficaces comme les vaccinations,

1. *recommande* aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de saisir toute occasion de renforcer les activités des organisations nationales existantes s'attachant aux besoins physiques, mentaux et sociaux des handicapés,

2. *prie instamment* les Sociétés nationales de trouver les moyens de soutenir les programmes nationaux axés sur la prévention des infirmités,

3. *invite* aussi les Etats à collaborer en faveur des personnes handicapées, surtout sur le plan économique, avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

4. *recommande* aux Sociétés nationales de prendre les mesures nécessaires pour assurer une participation aussi pleine que possible des personnes handicapées.

XXIX

Lutte contre la toxicomanie

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant la résolution XXX de la XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Istanbul, 1969), la résolution 11 du Comité exécutif de la Ligue en 1976 et la décision 39 de l'Assemblée générale de la Ligue en 1985,

considérant les résultats du Séminaire sur l'abus des drogues (Rome, 1978) et les conclusions du Congrès mondial «Santé - Dépendance à la drogue» (Sundvollen, 1985), ainsi que les réponses des Sociétés nationales au questionnaire sur les drogues,

consciente des résultats des travaux du Groupe d'experts de la Croix-Rouge sur la toxicomanie chez les jeunes,

tenant compte de l'évolution du phénomène de la dépendance dans le monde qui se manifeste par la diffusion continue des drogues parmi les jeunes,

1. *demande* aux gouvernements:

- a) de considérer le problème de la drogue dans son ensemble, qu'il s'agisse des pays consommateurs ou producteurs,
- b) de considérer le potentiel de ressources humaines que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pourrait mobiliser soit pour la prévention de l'usage non médical de la drogue, soit pour la thérapie et la réhabilitation des toxicomanes,
- c) d'accorder un soutien économique et technique spécial suffisant aux pays producteurs de drogue, particulièrement à ceux dont l'économie est en crise, pour lutter efficacement contre la production et le trafic illicite des drogues,
- d) de prendre les mesures nécessaires pour combattre le trafic des drogues et des substances utilisées pour leur fabrication,

2. *recommande* à la Ligue:

- a) de considérer la lutte contre n'importe quel type de

souffrance mentale et de dépendance connue comme une priorité majeure pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge,

b) de renouer, d'élargir et d'approfondir la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales dans ce domaine,

c) de dédier la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 1989 au thème de l'élimination de la dépendance à la drogue,

d) de promouvoir des congrès régionaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en collaboration avec les gouvernements sur le sujet de la toxicomanie,

e) de donner son appui à la suite des travaux du Groupe d'experts de la Croix-Rouge sur la toxicomanie,

3. *demande* aux Sociétés nationales:

a) de créer, s'il y a lieu, des groupes d'experts dans ce domaine, qui évaluent la problématique la plus urgente vers laquelle concentrer attention et efforts notamment dans les pays les plus touchés par les problèmes de dépendance,

b) d'élaborer, en cas de carence, une stratégie d'intervention dans la forme la mieux adaptée pour la prévention de la toxicomanie,

c) de prêter une attention spéciale aux programmes sociaux en faveur de la réhabilitation des toxicomanes en collaboration avec les institutions publiques et privées,

d) de considérer l'importance de fonder toute action de prévention de la toxicomanie et de réhabilitation des toxicomanes sur l'engagement des jeunes dans le Mouvement.

XXX

Tabagisme

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

rappelant les différentes résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé sur les risques que peut avoir le tabagisme pour la santé,

considérant que le tabagisme est incompatible avec les objectifs de *La santé pour tous d'ici l'an 2000*,

considérant que le tabagisme passif viole le droit à la santé des non-fumeurs,

1. *prie instamment* les Sociétés nationales:

a) d'établir, en cas de carence, des programmes d'éducation et d'information du public sur les effets de l'utilisation du tabac,

b) d'appuyer les mesures prises par l'Organisation mondiale de la santé pour mettre en œuvre les stratégies de lutte contre le tabagisme,

c) d'encourager l'interdiction, la diminution ou la limitation de la publicité sur le tabac,

2. *suggère* qu'il ne devrait pas être permis de fumer dans les réunions de la Conférence internationale, du Conseil des Délégués, de l'Assemblée générale et du Conseil exécutif de la Ligue, de tous les comités et autres organes subsidiaires du Mouvement et dans les réunions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou dans celles parrainées par ces dernières.

XXXI

Adoption des Statuts et du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

animée par la volonté de promouvoir l'action humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

1. *adopte*, tels que présentés à la Conférence, les *Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* ainsi que le *Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*,
2. *décide* de leur entrée en vigueur au 8 novembre 1986, jour anniversaire de la parution, en 1862, du livre d'Henry Dunant *Un Souvenir de Solférino*.

XXXII

Révision du règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken,

1. *remercie* la Commission paritaire de sa gestion du Fonds de l'Impératrice Shôken *et approuve* toutes les dispositions prises par elle,
2. *prie* la Commission paritaire de transmettre ce rapport à la Maison Impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon,
3. *approuve* le nouveau règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken, dont la teneur est la suivante:

RÈGLEMENT DU FONDS
DE L'IMPÉRATRICE SHÔKEN

(*Approuvé par la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres 1938, et révisé par la XIX^e Conférence internationale, La Nouvelle Delhi 1957, et la XXV^e Conférence internationale, Genève 1986*)

Article 1 — La somme de 100 000 yens-or japonais, donnée par S. M. l'Impératrice du Japon à la Croix-Rouge internationale à l'occasion de la IX^e Conférence internationale (Washington, 1912) pour encourager les «œuvres de secours en temps de paix», a été portée à 200 000 yens par un nouveau don de 100 000 yens fait à l'occasion de la XV^e Conférence internationale (Tokyo, 1934) par S. M. l'Impératrice et S. M. l'Impératrice douairière du Japon. De plus, ce Fonds a été augmenté d'un don de 3 600 000 yens fait par S. M. l'Impératrice du Japon à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge en 1963 et, depuis 1966, par les dons successifs du Gouvernement du Japon et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Ce Fonds porte le titre de «Fonds de l'Impératrice Shôken».

Article 2 — Le Fonds est administré et ses revenus sont distribués par une Commission paritaire de six membres désignés à titre personnel. Trois membres sont nommés par le

Comité international de la Croix-Rouge et trois par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le quorum étant de quatre. La présidence de la Commission paritaire est assurée en permanence par un des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, cependant que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assure le secrétariat de la Commission paritaire. La Commission paritaire se réunit à Genève, généralement au siège de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 3 — Le capital constitutif du Fonds demeure intangible. Seul le revenu provenant de ses intérêts sera affecté aux allocations accordées par la Commission paritaire pour subvenir en tout ou partie au coût des œuvres énumérées ci-dessous, le solde non utilisé venant grossir soit le capital du Fonds, soit les allocations ultérieures:

- a) Préparation aux désastres
- b) Activités dans le domaine de la santé
- c) Service de transfusion sanguine
- d) Activités de la jeunesse
- e) Programmes de secourisme
- f) Activités dans le domaine social
- g) Diffusion des idéaux humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- h) Toute autre réalisation d'intérêt général pour le développement des activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Article 4 — Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge désireuses d'obtenir une allocation en feront la demande au secrétariat de la Commission paritaire, par l'entremise de leur Comité central, avant le 31 décembre de l'année précédant celle de la distribution. Cette demande devra être accompagnée d'un exposé détaillé de celle des œuvres spécifiées à l'article 3, à laquelle la requête se rapporte.

Article 5 — La Commission paritaire examinera les demandes mentionnées dans l'article précédent et accordera les allocations qu'elle jugera justes et convenables. Chaque année, elle communiquera aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les décisions qu'elle aura prises.

Article 6 — Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se verraient contraintes par les circonstances à affecter l'allocation qu'elles ont reçue à des œuvres autres que celles qu'elles ont spécifiées dans leur requête, conformément à l'article 4, devront au préalable solliciter l'approbation de la Commission paritaire.

Article 7 — Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge bénéficiaires d'une allocation communiqueront à la Commission paritaire, dans un délai de douze mois après l'avoir reçu, un rapport sur son utilisation.

Article 8 — La notification de la distribution aura lieu le 11 avril de chaque année, jour anniversaire du décès de S. M. l'Impératrice Shôken.

Article 9 — Une somme, qui n'excédera pas 6% des intérêts annuels du capital, est affectée aux dépenses de l'administration du Fonds.

Article 10 — La Commission paritaire présentera à chaque Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge un rapport sur la situation actuelle du Fonds, sur les allocations qui auront été accordées depuis la Conférence précédente et sur l'utilisation de ces allocations par les Sociétés nationales. La Conférence internationale transmettra ce rapport à la Maison Impériale du Japon par l'intermédiaire de la Société de la Croix-Rouge du Japon.

XXXIII

**Modifications des Principes et règles
régissant les actions de secours
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en cas de désastre**

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge

1. *décide* que l'article 5 aura désormais le libellé suivant :

"Modalités de l'assistance

L'aide de la Croix-Rouge aux victimes est apportée gratuitement et sans aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Elle est répartie d'après l'importance relative des besoins individuels et suivant l'ordre d'urgence de ceux-ci.

Les secours de la Croix-Rouge sont administrés avec économie, à bon escient et avec efficacité. Leur utilisation doit faire l'objet de rapports, comportant des comptes vérifiés pour les recettes et les dépenses, qui reflètent véritablement et correctement l'état des choses."

2. *décide* que l'article 14 A aura désormais le libellé suivant :

"Informations initiales

Pour permettre à la Ligue d'agir en tant que centre d'information en cas de désastre, les Sociétés nationales l'informeront immédiatement de tout désastre de grande envergure survenu sur leur territoire, avec notamment des données sur l'étendue des dommages et sur les mesures de secours prises à l'échelon national en vue d'aider les victimes. Même si la Société nationale n'envisage pas de faire appel à une assistance extérieure, la Ligue peut, après avoir obtenu l'accord de la Société nationale intéressée, envoyer un représentant sur place pour recueillir les informations requises. Lorsque, du fait des circonstances, il n'est pas possible d'obtenir immédiatement l'accord préalable, la Ligue doit faire tous ses efforts pour obtenir l'accord requis dans un délai aussi bref que possible."

3. *adopte* un nouvel article 20 B dont la teneur est la suivante :

"Vérification des comptes

La Ligue ou le CICR peuvent, dans certaines circonstances exceptionnelles, ne pas être entièrement satisfaits de la manière dont les ressources destinées à des opérations et programmes de la Ligue ou du CICR sont gérées et prises en compte par des Sociétés participantes ou opératrices.

En pareilles circonstances, la Ligue ou le CICR sont autorisés à charger un représentant qualifié de la Ligue ou du CICR d'examiner la question.

La Société nationale en question est invitée à garantir que le représentant de la Ligue ou du CICR, en consultation avec les vérificateurs aux comptes de la Société, ait accès aux actes de la Société que le représentant de la Ligue ou du CICR juge nécessaire aux fins de sa mission."

XXXIV

Fondation en faveur du CICR

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport soumis par le Conseil de la Fondation en faveur du CICR,

1. *accepte* la conclusion des membres du Conseil de la Fondation, stipulant qu'actuellement cette Fondation ne peut participer de manière plus active à la couverture des dépenses du

CICR, en raison des nombreuses démarches déjà entreprises dans le domaine du financement,

2. *remercie* les membres du Conseil de la Fondation pour les travaux qu'ils ont accomplis,

3. *renouvelle*, au sein du Conseil de la Fondation, le mandat de :

M. Hans Høegh,
Secrétaire général de la Ligue
des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge,

M. Bengt Bergman,
Sous-secrétaire général de la Ligue
des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge.

XXXV

**Désignation des membres de la Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge

élit comme membres de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour la période s'étendant jusqu'à la prochaine Conférence internationale, les personnes suivantes :

D^r Ahmad Abu-Goura (Jordanie),

Botho Prince zu Sayn-Wittgenstein-Hohenstein (République fédérale d'Allemagne),

M^{me} Mavy A. A. Harmon (Brésil),

D^r Janos Hantos (Hongrie),

M. Byron M. Hove (Zimbabwe).

XXXVI

**Lieu et date de la XXVI^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge

1. *fait sienne* la recommandation de la Commission permanente d'accepter avec reconnaissance l'offre de la Croix-Rouge colombienne de tenir en Colombie la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

2. *prie* la Commission permanente, en accord avec la Société hôte, d'en fixer le lieu et la date.

XXXVII

Remerciements

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge

1. *exprime sa reconnaissance* au Conseil fédéral suisse, au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et au Conseil administratif de la Ville de Genève pour leur hospita-

lité, l'aide et l'assistance qu'ils ont apportées à la Croix-Rouge suisse dans la préparation de la Conférence,

2. *remercie tout particulièrement* Son Excellence M. Alphons Egli, Président de la Confédération suisse, et M. Christian Grobet, Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, de leur présence et de leur participation à la cérémonie d'ouverture,

3. *remercie* le peuple suisse et plus particulièrement les habitants de Genève de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux délégués et aux observateurs,

4. *remercie* la Croix-Rouge suisse et son Président M. Kurt Bolliger d'avoir été les hôtes de la Conférence,

5. *exprime sa reconnaissance* au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leur précieuse contribution,

6. *remercie* les Bureaux de la Conférence et de ses Commissions, le Secrétariat, les interprètes, les traducteurs, le personnel technique et tous ceux qui ont contribué avec tant de dévouement au bon fonctionnement des travaux de la Conférence ainsi que les médias.

B. RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

(adoptées le 22 octobre 1986)

1

Composition de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix

Le Conseil des Délégués,

ayant pris note du rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix sur ses activités depuis le Conseil des Délégués de 1985,

1. *remercie* la Commission de ses travaux et des propositions qu'elle a faites sur sa composition,
2. *approuve* la nouvelle composition de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix qui comprend désormais les membres suivants:
 - les Sociétés nationales de République démocratique allemande, Australie, Bénin, Brésil, Colombie, Egypte, Ethiopie, France, Indonésie, Jordanie, Mauritanie et République arabe du Yémen,
 - les Sociétés nationales organisatrices des deux Conférences mondiales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix en qualité de membres *ex officio*, soit les Sociétés de Croix-Rouge de Yougoslavie et de Suède (cette dernière en alternance avec la Croix-Rouge de Finlande),
 - le CICR, la Ligue, l'Institut Henry-Dunant.

2

Le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix

Le Conseil des Délégués,

ayant adopté le projet de résolution sur le développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la paix,

transmet ce projet pour adoption à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.¹

3

Le Mouvement en tant que facteur de paix

Le Conseil des Délégués,

rappelant les résolutions XXIII (1963), 4 (1979), 1, 2 et 3 (1983) des Conseils des Délégués ainsi que les *Lignes directrices fondamentales* adoptées lors de la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix (Aaland et Stockholm, 1984),

¹ Voir résolution XXVI, p. 165

tenant compte de la résolution 2 adoptée par la session ordinaire du Comité régional interaméricain de la Croix-Rouge (CORI) qui s'est tenue dans la ville de Panama du 26 au 28 juin 1986,

considérant que ladite résolution a désigné une commission spéciale composée des présidents des Sociétés de la Croix-Rouge d'Amérique centrale et présidée par le président du CORI, chargée de soumettre à la XIII^e Conférence interaméricaine un rapport et des propositions d'activités destinées à donner, dans cette région du monde, un nouvel élan à la paix conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement.

1. *demande* que soit soutenue et encouragée ladite résolution renforçant le mandat confié à la commission créée lors de la session du CORI tenue à Panama,
2. *apprécie grandement* tous apports et suggestions éventuels de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge et des Sociétés nationales sœurs à cette commission,
3. *prie instamment* les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'apporter la collaboration qui s'impose pour que celui-ci soit un véritable facteur de paix dans la région d'Amérique centrale,
4. *transmet* la présente résolution pour information à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

4

Année internationale de la paix 1986

Le Conseil des Délégués,

ayant adopté le projet de résolution sur l'Année internationale de la paix 1986,

transmet ce projet pour adoption à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.¹

5

Développement des activités de l'Institut Henry-Dunant

Le Conseil des Délégués,

conscient du rôle important que joue l'Institut Henry-Dunant depuis sa fondation *et appréciant* les services qu'il a

¹ Voir résolution XXVII, p. 166

rendus à l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport sur les activités de l'Institut Henry-Dunant depuis la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

1. *exprime sa gratitude* pour les résultats positifs auxquels l'Institut Henry-Dunant est parvenu pendant la période écoulée,

2. *encourage* l'Institut Henry-Dunant à :

- a) poursuivre son action au service du Mouvement dans les domaines de la recherche, de la formation et des publications,
- b) appuyer comme par le passé l'action du CICR et de la Ligue dans le domaine de la diffusion des principes et idéaux du Mouvement,
- c) renforcer sa contribution aux efforts de diffusion du droit international humanitaire,
- d) poursuivre le programme d'études du développement, dont l'objectif est d'évaluer l'impact et la qualité des activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de renforcer l'activité des Sociétés nationales,
- e) élargir ses contacts avec les Sociétés nationales et les milieux universitaires, en mettant à leur disposition un centre de documentation sur le droit international humanitaire et le Mouvement,

3. *encourage* les Sociétés nationales à contribuer aux activités de l'Institut :

- a) en lui proposant des sujets de recherche de caractère humanitaire dont la réalisation et la publication seraient utiles à leurs activités,
- b) en facilitant la venue à l'Institut de stagiaires afin d'assurer une formation plus approfondie des cadres des Sociétés nationales, notamment dans le domaine

des activités internationales du Mouvement et du droit international humanitaire,

- c) en mettant à sa disposition, dans la mesure du possible, du personnel qualifié pouvant participer à la réalisation de certaines tâches spécifiques de l'Institut,
- d) en l'assistant dans l'organisation de séminaires sur la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, le droit international humanitaire et d'autres sujets spécifiques, destinés à leurs membres ou à d'autres personnes n'appartenant pas au Mouvement,
- e) en l'aidant à produire et à diffuser ses publications et en lui fournissant du matériel utile pour son centre de documentation,

4. *invite* le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales à fournir à l'Institut les moyens nécessaires à la poursuite et au développement de ses activités et à la mise en œuvre de projets spécifiques.

6

Approbation des comptes

Le Conseil des Délégués

approuve les comptes du Fonds de la Médaille Florence Nightingale, du Fonds Augusta et du Fonds de l'Impératrice Shōken, tels qu'ils ont été présentés.

7

Lieu et date du prochain Conseil des Délégués

Le Conseil des Délégués

décide de se réunir en 1987 aux mêmes lieu et date que la prochaine session de l'Assemblée générale de la Ligue.

LISTE DES DOCUMENTS

Documents établis conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge et le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La Conférence internationale et son ordre du jour provisoire: présentation et explications (CD/2/2/ — P — C.I — C.II)

Fonds et Médailles:

Rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken, 1982-1986 (CD/8/2)

Respect du droit international humanitaire:

Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge (C.I/2.4/1)

Respect du droit international humanitaire:

Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge,
Réponses des gouvernements au mémorandum du CICR et des Sociétés nationales au questionnaire conjoint Ligue-CICR (C.I/2.4/3)

Respect du droit international humanitaire:

Lutte contre la torture (C.I/2.5/1)

Révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale et du Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge (C.II/2.1, 2.2/1)

La Croix-Rouge internationale et les réfugiés (C.II/5/1)

Politique du CICR et de la Ligue pour les situations d'urgence

— politique nutritionnelle

— fournitures médicales (C. II/6.1, 6.2/1)

Rapport de la Commission conjointe CICR/Ligue pour les statuts des Sociétés nationales (C.II/9/1)

Documents établis par le Comité international de la Croix-Rouge

Fonds et Médailles

— Médaille Florence Nightingale (y compris Fonds Augusta)

— Conseil de la fondation en faveur du CICR (CD/8/1)

Rapport d'activité du CICR

(1^{er} janvier — 30 juin 1986) (C.I/2.1/1)

Respect du droit international humanitaire:

état des signatures, ratifications et adhésions aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève (C.I/2.2/1)

Respect du droit international humanitaire:

identification des moyens de transport sanitaires (C.I/2.3/1)

Respect du droit international humanitaire:

mesures nationales de mise en œuvre, en temps de paix, des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels (C.I/2.4/2)

Respect du droit international humanitaire:

— lutte contre la piraterie

— armes classiques (C.I/2.6/1)

Les opérations de secours du CICR (C.II/6.3/1)

— en liaison avec le Secrétariat de la Ligue:

Recherches et réunions de familles (C.I/3/1)

— en consultation avec les Sociétés nationales et le Secrétariat de la Ligue:

Révision du règlement sur l'usage de l'emblème de la croix rouge, du croissant rouge et du lion-et-soleil rouge par les Sociétés nationales (C.II/3/1)

— et la Commission pour le Financement du CICR:

Financement

— du CICR par les gouvernements

— du CICR par les Sociétés nationales
(C.II/4.1, 4.2/1)

Documents établis par le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Financement (C.II/4.3/1)

Amendements aux "Principes et règles régissant les actions de secours de la Croix-Rouge en cas de désastre"
(C.II/6.3/2)

Rapport de l'Assemblée générale de la Ligue (C.II/8/1)

— en collaboration avec le CICR et l'Institut Henry-Dunant:

Le développement des Sociétés nationales comme contribution au développement national (C.II/7/1)

Document établi par le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale

Rapport du président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale (P/5/1)

Document établi par le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Institut Henry-Dunant en consultation avec le CICR

Volontariat

- Rôle du volontariat au sein de la Croix-Rouge
- Participation des volontaires aux services de la Croix-Rouge à la communauté (C.II/9/2)

Documents établis par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix

Rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix (CD/6/1)

Rapport complémentaire de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix (CD/6/1 bis)

Document établi par l'Institut Henry-Dunant

Rapport sur les activités de l'Institut Henry-Dunant (1985-1986) (CD/7/1)

Rapports des Commissions de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge

Rapport de la Commission I — Droit international humanitaire (P.2/C.I)

Rapport de la Commission II — Commission générale (P.2/C.II)

Rapports présentés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Afrique du Sud
République démocratique allemande
République fédérale d'Allemagne
Barbade
Bénin
Birmanie
Canada
Chili
Chine
Corée (Rép.)
Corée (Rép. pop. dém.)
Danemark
Espagne
Etats-Unis
Ethiopie
Guyane
Hongrie
Indonésie
Iran

Irlande
Italie
Japon
Liban
Libye
Mongolie
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Pologne
Rwanda
Singapour
Suisse
Tchécoslovaquie
Trinité-et-Tobago
Turquie
U.R.S.S.
Viet Nam
Yougoslavie
Zambie



CICR BIBLIOTHEQUE



0100002143

21590
Notice ~~5~~

